

LA BELGIQUE

SOUS

LA DOMINATION FRANÇAISE

PAUL VERHAEGEN

LA BELGIQUE
SOUS LA
DOMINATION FRANÇAISE

1792-1814

TOME PREMIER

LA CONQUÊTE : 1792-1795

BRUXELLES
—
GOEMAERE, ÉDITEUR
IMPRIMEUR DU ROI
Rue de la Limite, 21,

PARIS
—
LIBRAIRIE PLON
8, Rue Garancière

AVIS.

Écrit avant l'invasion de la Belgique par les armées allemandes, le présent ouvrage n'a pu voir le jour à cause des événements. Pendant la guerre, je n'ai pas entendu le soumettre à des censeurs ennemis. Après elle, j'ai craint de paraître oublier la reconnaissance due à une grande nation dont la chevaleresque intervention jointe à celle de la Grande-Bretagne et des États-Unis, venait de sauver notre pays et la cause de la civilisation.

Il doit être permis aujourd'hui de parler des temps éloignés de plus d'un siècle où la Révolution et l'Empire ont agi en Belgique à l'inverse de la France contemporaine. Nous en sommes assez loin pour les juger sans passion et les décrire sans porter atteinte aux légitimes susceptibilités d'une amitié fidèle et désintéressée.

L'ÉDITEUR.

ERRATA.

			au lieu de :	lire :
Page	12,	ligne 36	1542, déjà	1542 déjà.
—	23,	note 1	rappelait l'empereur,	rappelait à l'empereur
—	60,	ligne 16	l'on dût	l'ont dut
—	191,	— 32	diverse	variée
—	204,	— 32	après la note 1,	insérer .. (2) *Ibid.* p. 244.
—	211,	lignes 2 et 3	1794	1793
—	215,	ligne 36	Pirmassens	Pirmasens
—	223,	note 1	Analyste	Annaliste
—	235,	— 5	evénements	evénements
—	242,	— 9	entré	entrée
—	306,	— 30	territoristes	terroristes
—	323,	— 26	toute	tout
—	—	— 36	l'éclair.	l'éclair,
—	377,	— 35	de plus	de plus en plus
—	469,	— 27	énoncaient	énonçaient
—	482,	— 4	débouillé	débrouillé
—	483,	— 5	mesure, déjà	mesure déjà.
—	488,	— 32	pour que	que pour
—	489,	— 26	literies,	literies ;
—	502,	— 16	fourmill	fourmille
—	524,	note 1	conseiller,	conseiller
—	544,	ligne 19	retribuées	rétribuées
—	559,	— 9	alleurs	ailleurs
—	561,	note 2	Mannu	Mann
—	573,	— 1	lettre	lettres
—	574,	ligne 33	entre	contre
—	584,	— 2	dût	dut
—	595,	— 21	serais	serait
—	596,	— 13	des	les
—	—	— 29	enviton	environ
—	603,	— 23	ôser	ôsé
—	607,	note 1	XVIII	XVIII[e]
—	610,	— 1	*avait cessé*	*n'avait cessé*
—	—	— —	*generale*	*générale*
—	613,	ligne 8	*etablit*	*établi*
—	620,	— 24	contrebelancer	contrebalancer
—	622,	— 4	c'était	c'étaient
—	625,	— 16	toute	tout
—	—	— 21	adversion	aversion
—	636,	— 36	Toscan	toscan
—	649,	— 2	aidée	aidé
—	—	— 40	(1)	(2)
—	655,	— 16	duché	duché,
—	656,	— 25	refuser	refusé
—	665,	— 38	Esprits	Esprit

AVANT-PROPOS

La Belgique vient de célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de son indépendance. Elle doit une longue période de prospérité et de paix aux glorieux fondateurs de la monarchie constitutionnelle et aux puissances étrangères qui les ont soutenus et assistés. Elle la doit aussi à une longue lignée de travailleurs, les uns illustres, les autres demeurés obscurs ou inconnus, qui tous ont contribué durant plusieurs siècles à préparer l'affranchissement de la patrie. Par une collaboration souvent mystérieuse, mais ininterrompue, les efforts de nos aïeux n'ont cessé de se souder en une œuvre commune, partant du moyen âge, pour atteindre un plein épanouissement au seuil du XIXe siècle. Des mécomptes sans nombre ont accompagné la naissance et entravé le développement de la nation, soit qu'ils provinssent des fautes des Belges eux-mêmes, soit qu'ils fussent dus aux calculs intéressés de puissants voisins. De cruelles souffrances ont signalé les principales étapes de ces transformations. Des circonstances imprévues ont exposé mainte fois à une perte irrémédiable en apparence l'œuvre si obstinément élaborée par les rêves des masses comme par les spéculations des penseurs.

Parmi ces phases, tantôt brillantes tantôt tristes, aucune n'a exercé plus d'influence sur nos destinées que les vingt années qui, de 1794 à 1814, virent la France régner sur les provinces belges.

C'est le tableau de cette période peu connue, où l'extrême servitude contraste avec d'inébranlables espérances, que j'essaie d'esquisser, persuadé qu'il y a intérêt à rappeler à tous le prix auquel a été achetée la rédemption de la patrie et les circonstances qui ont soit retardé soit même failli compromettre pour toujours une aussi noble conquête.

L'Introduction rappelle les origines d'une nationalité qui, sans remonter aussi haut que certaines de ses voisines, peut cependant invoquer une ancienneté plus grande que celle de la Prusse ou des Pays-Bas. L'invasion de Dumouriez, la restauration momentanée du pouvoir autrichien en 1793, enfin, les institutions nouvelles imposées par la conquête définitive de 1794, font l'objet des volumes que nous publions. Un dernier volume exposera les changements apportés par le Consulat et par l'Empire aux créations de la Convention et du Directoire et la chute du régime français. Il précisera l'importance du legs que nous devons à ce dernier.

Ce sera dans ce volume que nous insérerons le tableau synoptique des sources imprimées et manuscrites utilisées pour notre travail, et la table des noms de personnes et de lieux cités dans le cours de l'ouvrage (1).

(1) A défaut d'autre indication précisant le dépôt où sont conservés les documents consultés, ils se trouvent aux *Archives générales du royaume, à Bruxelles*. Tel est le cas, notamment, pour la collection appelée *Collection de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne*.

LIVRE PREMIER



INTRODUCTION



CHAPITRE PREMIER

L'ANCIEN RÉGIME

SOMMAIRE. — Au XVIe siècle s'achève l'union des provinces belges. Au XVIIe, elle est compromise par l'ambition de la France. Au XVIIIe, elle est resserrée sous l'influence de l'Angleterre et de la Hollande, opposant une barrière aux conquêtes de Louis XIV. L'intérêt de ces deux puissances commande le maintien de l'indépendance de la Belgique, mais à des degrés différents. La Maison d'Orange songe à unir, au moins sous forme d'une union personnelle, les provinces belges et néerlandaises. La Prusse cherche à s'agrandir et à s'opposer aux accroissements de l'Autriche, qui voudrait troquer la Belgique contre la Bavière. La France songe toujours à ses frontières dites « naturelles ». Tentatives réitérées de l'Autriche pour faire réussir le troc.

I.

Jusqu'à la chute de l'ancien régime, les Pays-Bas formaient bien plutôt une fédération d'États qu'une nation unique. Duchés et comtés avaient leur souveraineté propre, entraînant une grande part d'indépendance. Cette division extrême, image de l'organisation que l'on retrouvait d'ailleurs dans chaque province, où les villes, châtellenies et seigneuries revendiquaient à leur tour une large autonomie, présentait de grands avantages, en ce qu'elle assurait le maintien des libertés locales, la vie municipale, la participation de tous les citoyens aux affaires publiques, l'affaiblissement, pour ne pas dire la destruction, de la noblesse féodale. Elle offrait aussi d'incontestables inconvénients, et ceux-ci devenaient de véritables dangers si l'on envisageait les relations du pays avec les nations voisines.

A l'intérieur, ces petites provinces, bien qu'organisées sur le pied d'une grande liberté d'après leurs constitutions ou franchises, présentaient un vice capital. Le gouvernement moitié féodal, moitié constitutionnel, qui les dirigeait, était partagé entre le prince, investi du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, et la représentation des principaux intérêts du pays appelée *les États*. Ces derniers, formant plutôt un frein au pouvoir du prince qu'un instrument actif de direction et d'action, n'intervenaient légalement que pour voter ou refuser les impôts ordinaires. Ils avaient ajouté à cette prérogative redoutable au moyen de laquelle le prince leur était soumis dans une grande mesure, certains droits de contrôle sur les conseils de justice et sur les impôts, qu'ils levaient pour compte du prince. Mais ce dernier, maître des moyens d'action, tels que l'emploi des impôts, l'administration, la justice, l'armée, et la représentation du pays à l'extérieur, devait en cas de conflit l'emporter sur les États. Les causes de dualisme, amassées par les fautes de Joseph II et par les mouvements d'opinion du XVIIIe siècle, amenèrent entre les deux branches du gouvernement, à la fin de l'ancien régime, un conflit insoluble, que la perspective de l'invasion étrangère la plus à redouter ne pourrait apaiser ou même écarter temporairement.

A l'extérieur, le dualisme offrait un péril tout aussi manifeste. Le prince représentait seul chaque province, dont il défendait les frontières par ses armes et les intérêts par ses envoyés. Les États, accoutumés à n'envisager que leurs avantages locaux, et restés étrangers aux considérations générales à tout le pays, étaient incapables de prendre part aux combinaisons de la diplomatie, comme ils étaient inhabiles à se faire écouter par les cours voisines, étant dépourvus de la double autorité que donnent les soldats et l'argent. Au jour où les États seraient exposés à intervenir, à défaut du prince, ou en opposition avec lui, le seul argument qu'ils pourraient invoquer serait tiré du vœu des populations, ou de l'intérêt et des droits de celles-ci, et les cours voisines n'écouteraient ces con-

sidérations de sentiment que dans la mesure que dicteraient leurs passions ou leurs intérêts personnels.

Ce que nous venons de dire ne s'applique pas aux trois principautés indépendantes, qui étaient enclavées dans le territoire belge, je veux parler de l'évêché de Liége, de l'Abbaye de Stavelot-Malmédy, et du duché de Bouillon. Par leur exiguïté, les deux dernières échappent, quant à présent, à notre exposé. La première, qui comportait en 1789 environ 500,000 habitants, en opposition avec les 2.500.000 qui formaient la population de la Belgique autrichienne, possédait des institutions extrêmement libérales, que Mirabeau envia, et une neutralité que sa faiblesse fut impuissante à faire respecter.

L'histoire de cette neutralité a été fort bien écrite récemment (1). Nous y reviendrons pour raconter comment elle prit fin en même temps que la nationalité liégeoise elle-même à la fin du XVIII[e] siècle.

Abordons maintenant le récit des événements principaux qui caractérisèrent la nationalité belge dans ses débuts.

Ce fut à un des plus grands princes dont l'Europe s'honore, en même temps qu'à un des plus illustres enfants de la Belgique, que celle-ci fut redevable de sa venue au monde international.

Jusqu'au règne de Charles-Quint, les provinces belges avaient présenté de nombreux traits communs, parmi lesquels il faut remarquer l'homogénéité du territoire, la similitude des langues, l'identité des intérêts, des mœurs et des institutions. En 1337 et en 1339, des traités d'alliance avaient été conclus entre la Flandre, le Brabant, le Hainaut, la Hollande et la Frise (2). Au XV[e] siècle, les puissants ducs de Bourgogne avaient uni sous leur sceptre toutes les provinces, à part l'évêché de Liége et la principauté de Stavelot-Malmedy, mais sous la forme d'une union personnelle. Pour fortifier

(1) H. LONCHAY, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas au XVI[e] et au XVII[e] siècles. Etude d'histoire diplomatique.*

(2) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, II, pp. 112-113.

cette union, ils avaient patiemment entamé une œuvre de longue haleine, tendant à doter le pays d'institutions centrales. Des États généraux où se trouvaient réunis les députés de chaque province, des conseils administratifs et judiciaires supérieurs aux limites des provinces, l'institution de la Toison d'Or, la soumission des grandes communes et des grands seigneurs féodaux, la création d'armées permanentes, préparaient le terrain à la concentration des pouvoirs et à la formation d'une nation. La mort prématurée du Téméraire mit brusquement fin aux grandioses projets de ce prince, qui eût voulu prendre les provinces belges comme base et comme fondement de ce royaume de Lotharingie, d'Austrasie ou de Bourgogne qu'avaient ébauché ses rêves ambitieux et ceux de son père. Et la défaite de Nancy, en laissant sur la tête d'une jeune fille de vingt ans des couronnes aussi lourdes que nombreuses et enviées, semblait devoir entraver tout à la fois l'achèvement de l'œuvre centralisatrice entamée par ses ancêtres et la constitution du peuple belge vis-à-vis de l'étranger. L'autorité d'un grand capitaine allait en décider autrement.

Charles-Quint affranchit la Flandre et Tournai de tout lien vis-à-vis de la France, achevant ainsi l'unité territoriale de sa patrie.

Il créa, en 1531, pour tout le pays, des ministères appelés conseils collatéraux qui subsistèrent jusqu'en 1794.

Il songea, il est vrai, à deux reprises, à faciliter l'acquisition des Pays-Bas et de la Bourgogne par la France à l'aide d'un mariage entre sa fille et le duc d'Orléans, mais il prit soin de stipuler l'union en une masse des provinces belges, afin de sauvegarder par cette clause le respect de leur nationalité.

Les conditions auxquelles était subordonnée la cession, et notamment les renonciations exigées de la part de la France en Italie, et l'opposition des Belges, firent échouer ces projets (1539-1546). Convaincu alors de la nécessité qu'il y avait d'assurer le sort de la Belgique, convoitée par la France et par d'autres voisins qui, en 1542, déjà avaient réglé entre

eux le partage de nos provinces (1), l'empereur introduisit dans la législation de l'Empire germanique et dans le droit public de la Belgique deux dispositions capitales. Par la première, appelée transaction d'Augsbourg (1548), il érigea l'ensemble de nos provinces en cercle de Bourgogne, et il les rattacha à l'Empire, obligé à les défendre comme toute autre principauté dépendant de la confédération germanique. Par la seconde, appelée Pragmatique-Sanction (1549), il ordonnait que « toutes les provinces demeurassent toujours sous un même prince, pour être tenues en une masse, car si elles venaient à tomber en diverses mains par droit de succession héréditaire, ce serait leur évidente éversion et ruine. En effet, elles se trouveraient démembrées et séparées les unes des autres, leurs forces seraient affaiblies et diminuées, et leurs voisins tant plus encouragés à les molester » (2). Cette mesure grave ne fut prise qu'après avoir été proposée aux États, qui l'agréèrent unanimement. Elle mettait le sceau à l'unité nationale, et plaçait celle-ci, désormais, comme toute autre institution marquante du pays, sous la garantie de l'Empire. L'avenir semblait ainsi assuré. Les événements devaient donner de tristes démentis aux espérances de Charles et des Belges, et aux promesses de la dynastie de Habsbourg.

Confiant dans ses compatriotes dont le loyalisme se traduisit par le vote de subsides importants, Charles s'adressa mainte fois aux États généraux, dont il contribua ainsi à accroître l'autorité et à affermir le crédit.

Sans doute, sous Marie de Bourgogne déjà, les États généraux avaient traité directement avec Louis XI, et les États de Flandre avaient fait personnellement la paix avec ce monarque. Mais ces actes considérés comme des empiètements sur les droits du prince avaient promptement perdu tous leurs effets.

Sans tolérer pareille immixtion dans l'exercice de ses pouvoirs, Charles-Quint aima à s'entourer des États. Ce fut

(1) A. Henne, *Histoire du règne de Charles V en Belgique*, t. VII, p. 329.
(2) A. Henne, *ouvrage cité*, t. VII, p. 387.

devant eux qu'il fut émancipé en 1515; ce fut à eux qu'à plusieurs reprises il exposa toute sa politique intérieure et extérieure, lorsqu'il les convoqua pour demander des subsides; ce fut devant eux enfin, qu'arrivé au terme d'une carrière longue autant que féconde, il abdiqua ses dignités en installant son successeur Philippe II (1555).

A partir de l'avènement de ce dernier, devenu monarque purement espagnol, et envisageant la Belgique comme un apanage lointain, honorifique et onéreux, se succédèrent plus de cinquante années de guerres civiles et étrangères. Aux convoitises des puissances voisines et des grands seigneurs désireux, comme Orange, de se tailler des souverainetés ou de revendiquer une quasi-indépendance, se joignirent les passions religieuses déguisées sous la fallacieuse étiquette d'appels à la liberté de conscience. Jointes aux nombreuses fautes du gouvernement espagnol, ces causes exposèrent l'œuvre de Charles-Quint à une perte qui paraissait irrémédiable. Tandis que les insurgés, invoquant la noble cause de la liberté politique et religieuse, s'efforçaient de faire prédominer des doctrines qui devaient faire couler des flots de sang et assurer le règne de l'absolutisme et de l'oppression des consciences, comme l'éprouvèrent les catholiques et les non-conformistes en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, leurs chefs traitaient ouvertement avec la France, l'Angleterre et les princes allemands, pour partager entre eux les Pays-Bas (1). La France devait avoir le Brabant et l'Artois, l'Angleterre recevait la Hollande et la Zélande (1571).

Les droits de la patrie étant ainsi méconnus, il advint même qu'en Flandre Hembyze et Ryhove tentèrent d'établir une république séparée.

(1) Sur les projets de Marnix à l'égard d'une annexion de la Belgique à la France, voir les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1re série, t. VII, 216. Voir aussi les doutes émis au sujet de l'authenticité de ces projets par Elkan, *Uber eines angebliche Denkschrift von Marnix*. (*Bijdragen voor Vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde*, 4e reeks, 6e deel, p. 137.)

C'en était fait de la nation si les États généraux n'avaient résisté au courant qui menait à une dissolution générale. Après s'être vainement adressés aux rebelles de Hollande et de Zélande, après avoir arrêté avec eux et pour eux les termes de ces transactions fameuses qui s'appelèrent la Pacification de Gand, l'Union de Bruxelles, la Paix d'Arras, après avoir tenté vainement d'autre part de recourir à des souverains étrangers, tels que l'archiduc Mathias et le duc d'Anjou, appelés à maintenir intacte la nationalité belge, les représentants des provinces catholiques comprirent qu'ils devaient ne pas s'obstiner davantage à unir leur sort à celui des provinces du Nord, asservies par Orange, par l'Angleterre et par le protestantisme.

Ils se réconcilièrent avec les représentants du roi d'Espagne, et celui-ci, récompensant une fidélité digne d'éloges, et donnant suite à une pensée qui devait ne recevoir qu'une trop courte exécution, concéda aux Belges l'indépendance en attribuant leurs provinces en dot à l'infante Isabelle. L'acte de cession prenait soin d'interdire tout démembrement des Pays-Bas (1598).

II.

Quoique troublé par les derniers échos des luttes civiles, et assombri par les premières années de la guerre de Trente ans, le règne d'Albert et d'Isabelle restera l'une des pages les plus brillantes de notre histoire. En voyant en ces quelques années, s'étendant de 1598 à 1621, renaître la religion, s'épanouir les arts, les sciences et les lettres, se réveiller le commerce et l'industrie, on admire le ressort qu'avaient conservé nos pères, et qui leur permit de reprendre le cours de leurs traditions après cinquante années de calamités sans bornes. Et on se demande à quel degré de prospérité et de splendeur nos provinces fussent parvenues, si la Providence leur avait continué la faveur de l'indépendance et le bienfait de la paix.

Ni l'un ni l'autre de ces dons précieux ne fut durable, hélas! Il semblait que plus avait été attrayante la coupe offerte aux Belges désireux de repos, de travail et d'études, plus elle devait s'écarter de leurs lèvres.

La mort de l'archiduc Albert replaça la Belgique sous la domination espagnole, et ouvrit une période de près de cent années de guerres incessantes. Guerre de Trente ans, guerres de Louis XIV, guerre de la succession d'Espagne, il suffit de les nommer pour évoquer l'image affreuse des malheurs dont elles accablèrent notre pays. Elles eussent dû le couvrir de ruines, si même les agents de l'Espagne et le gouvernement du Roi Catholique avaient eu toutes les habiletés d'Albert et d'Isabelle, toutes les ressources et tous les talents de Charles V. Les faibles successeurs du grand empereur, appauvris par l'extension démesurée de leur pouvoir, partagés entre l'Italie, l'Espagne, la Belgique et les colonies d'outre-mer, ne peuvent donner au berceau de leur race qu'une attention distraite et des secours précaires. Faut-il s'étonner que certains membres des Etats essaient en 1632 de négocier avec la France et la Hollande des arrangements qui sauvegardent leurs constitutions au moyen d'un partage, et qu'ils tentent, en 1663, de reprendre ces pourparlers, en y intéressant la Hollande? Faut-il être surpris de voir l'Espagne adhérer aux honteux traités de Westphalie (1648) fermant les bouches de l'Escaut au commerce d'Anvers et de la Flandre?

Richelieu et Mazarin, détournant leurs yeux de l'Italie, ne cessèrent de songer à cette annexion partielle ou totale des provinces belges à la France, que divers traités devaient sanctionner successivement et qu'une tradition invincible devait représenter aux hommes d'Etat français comme une conséquence du prétendu principe des frontières naturelles (1). Ils mirent en avant à plusieurs reprises l'idée

(1) « L'acquisition des Pays-Bas », disait Mazarin en 1646, « forme à » la ville de Paris un rempart inexpugnable, et ce serait alors vérita- » blement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France, et qu'il serait » placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en aurait étendu les

d'arracher les Pays-Bas à l'Espagne, incapable de les défendre. Ils proposèrent d'ériger la Belgique en une république indépendante et neutre, sinon de la partager entre la Hollande et la France (1).

L'on sait comment, à défaut de succès complet dans ses entreprises, Louis XIV se fit attribuer, par la force des armes et par les traités, des parties considérables du Hainaut, de la Flandre, du Namurois et du Luxembourg (1659, 1668, 1678, 1684, 1697).

III.

Ainsi compromise par nos compatriotes, que l'on doit blâmer mais qui peuvent s'excuser en alléguant la crainte même de la France sans cesse grandissante et l'impuissance du souverain légitime, ainsi abandonnée par ses princes et défenseurs attitrés, la nationalité belge semblait près de disparaître. On pouvait présager le moment où le sort désastreux, réservé plus tard à la Pologne, serait infligé aux Pays-Bas, théâtre presque indifférent des luttes sans répit, qui se livraient entre Louis XIV et l'Europe coalisée. Ne vit-on pas, en 1663, Louis XIV agréer les projets du pensionnaire de Witt pour fédérer la Belgique avec la Hollande, sauf à la France à prendre les villes à sa convenance? C'était un partage non déguisé qui eût mis fin à l'existence politique de notre patrie. L'impossibilité de mettre d'accord les co-

» frontières jusqu'à la Hollande, et d'un côté de l'Allemagne, qui est celui » d'où l'on peut aussi beaucoup craindre, jusqu'au Rhin, par la rétention » de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et » du comté de Bourgogne. » Mazarin n'était, en parlant ainsi, que l'écho de Sully, et Vauban devait plus tard renouveler ces mêmes instances. (G. MICHEL, *Histoire de Vauban*, p. 53 et suiv.)

(1) R. DOLLOT, *Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la barrière*, p. 56 et suiv. DE PANGE, *Charnacé et l'alliance franco-hollandaise*. E. DESCAMPS, *La constitution internationale de la Belgique*, p. 53 et suiv. WADDINGTON, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650*. PIRENNE, *ouvrage cité*, IV, p. 274.

partageants devait entraîner environ cinquante années de luttes, dont nos provinces supportèrent en partie les frais, payant ainsi d'un prix incalculable la conservation de leur homogénéité.

Ce fut cependant au milieu de tant de maux que se réveilla l'esprit national, et qu'il vint à s'affirmer d'une manière éclatante. Les circonstances où il apparut méritent de fixer l'attention.

Charles II d'Espagne avait légué ses vastes possessions au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. La France occupa nos provinces au nom du nouveau souverain, en 1700. Le 7 septembre 1701, l'Empire, l'Angleterre et la Hollande s'alliaient pour reconquérir la Belgique et la faire servir « de digue, de rempart et de barrière pour séparer et éloigner la France des Provinces-Unies, comme par le passé (1) ». Dès ce moment, où le mot et l'idée de *barrière* prenaient place dans le langage public européen (2), les puissances avouaient sans détour le caractère de l'institution nouvelle, institution essentiellement égoïste et brutale, destinée exclusivement à protéger les intérêts de la Hollande et de l'Angleterre. A cette injure s'ajoutèrent tous les fléaux que peuvent entraîner quinze années de guerre. Des hommes courageux se rencontrèrent pourtant pour reprendre les traditions des États généraux du XVIe siècle. Ce fut de nouveau dans le corps des États qu'on trouva les défenseurs de la patrie et de ses constitutions.

Les hasards des combats avaient permis aux troupes de la coalition d'occuper la Belgique, et les vainqueurs s'étaient entendus pour promettre à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, la souveraineté des Pays-Bas. Ce choix s'accordait avec les sentiments des Belges, préférant, parmi les divers candidats au pouvoir souverain, le descendant

(1) GACHARD, *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle.*

(2) En fait, la conception de la barrière semble avoir été prévue dès le traité du 30 août 1673 entre la Hollande et l'Espagne. (Eug. HUBERT, *Les garnisons de la barrière dans les Pays-Bas Autrichiens* [1715-1782]. WILLEQUET, *Histoire du système de la barrière.*)

direct de Philippe le Beau et de Marie de Bourgogne. En 1706. les États de Brabant et de Flandre reconnurent le nouveau monarque, après avoir obtenu de Marlborough la promesse de respecter les privilèges du pays. En 1709, ils pressèrent le souverain de venir se faire inaugurer, et envoyèrent des députés en Hollande pour insister sur l'observation de la Joyeuse-Entrée, promise en 1706. L'archiduc étant devenu empereur, ils lui envoyèrent, en 1711 à Francfort, des députés chargés de lui tenir le même langage. Peu après, émus de la publication d'un traité de 1709, resté secret jusque-là, par lequel la Belgique entière était affectée définitivement à servir de barrière à la Hollande, les États de Brabant protestèrent auprès de Charles VI et de la Hollande. Cependant les puissances délibéraient à Utrecht. Les provinces de Brabant, de Flandre et de Hainaut se hâtèrent d'y envoyer une députation réclamant le maintien des constitutions nationales, la prompte inauguration du prince, et la liberté du commerce (1).

Sept semaines furent consacrées par les envoyés, parmi lesquels on remarquait le comte de Mérode, prince de Rubempré, à multiplier les visites, les conférences, les mémoires. Vains efforts, hélas, qui aboutirent seulement à cette amère parole du pensionnaire hollandais Heinsius : « Souvenez-vous, Messieurs, que vous avez été conquis. » L'opinion publique s'émut. De nombreux écrits parurent pour revendiquer les droits de la nation sacrifiée, et engager même l'Autriche à faire la guerre pour résister aux prétentions des coalisés. Ces manifestations n'aboutirent point, si ce n'est, peut-être, en ce sens que les traités de la barrière, consacrant les droits de l'empereur Charles VI, sur nos provinces et établissant la barrière si impatiemment désirée par la Hollande et l'Angle-

(1) Leurs protestations ne manquaient pas de fierté. « Ils aimeraient plutôt, disaient-ils, de s'abandonner à la dernière extrémité que de donner leur substance à des étrangers et de rendre tributaire un peuple libre. » (M. Huisman, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, p. 51, note 3.)

terre, ne donnèrent plus aux droits de la Hollande sur nos forteresses et nos impôts toute l'étendue qu'avait admise le traité de 1709. Si réduite qu'elle était, la servitude était encore intolérable. Elle apparut telle aux regards de tous, même de l'empereur Charles VI, dès que les conditions arrêtées entre les coalisés et la France à Utrecht, Rastadt et Bade, en 1713 et 1714 furent connues et discutées. Non seulement une lourde barrière était constituée à l'aide des principales forteresses belges, de l'occupation de ces villes et citadelles par les troupes hollandaises, et du droit d'inonder certaines parties de la Belgique en cas de guerre, mais une rente annuelle de douze cent cinquante mille florins était assurée à la Hollande et hypothéquée sur les revenus de la Belgique. En outre, des stipulations spéciales rappelaient l'observation du triste traité de Munster, et imposaient, jusqu'à la confection d'un traité de commerce, le maintien des tarifs de douane naguère imposés à la Belgique par les coalisés et calculés de manière à ruiner les industries belges au profit de leurs rivales d'Angleterre et de Hollande (1). L'unité territoriale était, il est vrai, respectée, à part la cession de Venlo et de quelques villages de ses environs. Les provinces belges, disaient les articles 1 et 2 du traité du 16 novembre 1715, sont remises à l'Empereur « pour former un seul, indivisible, inaliénable et incommutable domaine, inséparable des États de la Maison d'Autriche en Allemagne. Aucune province et place ne pourra échoir à un prince de la Maison de France, ni à un prince qui ne serait pas successeur des États de la Maison d'Autriche en Allemagne. »

Il fallut, pour amener les parties à accepter ces stipulations, une année de conférences. Ces dernières se tinrent à Anvers, du 4 octobre 1714 au 16 novembre 1715, date de la signature du traité définitif. Reconnaissant la nécessité de la participation des Belges à ce Congrès, où l'on débattait leurs intérêts les plus sacrés, l'empereur Charles y avait fait inviter les députés des États.

(1) M. Huisman, *ouvrage cité*.

Ceux-ci ne purent obtenir des clauses plus douces que celles dont on vient de lire le résumé. Espérant amener l'empereur lui-même à refuser de ratifier une convention aussi préjudiciable à l'honneur et aux intérêts de sa couronne, les États envoyèrent des députés à Vienne pour implorer le souverain nouveau en faveur des provinces sacrifiées. Tout ce qu'ils obtinrent, ce fut la promesse d'efforts en faveur d'une révision du traité, révision qui aboutit, en 1718, à diminuer la dette annuelle établie à charge des Belges au profit des Hollandais, et à adoucir en quelque manière d'autres points du traité de 1715.

Si humiliante que fut la condition à laquelle les réduisait l'Europe, nos ancêtres avaient lieu de bénir la fin de la guerre. Avec elle cessaient les horreurs d'une lutte qui paraissait sans issue, et pour longtemps les armes du roi très-chrétien semblaient devoir être écartées des frontières où flottaient les étendards des coalisés.

Avec la guerre disparaissaient aussi les tentations presque insurmontables qui en étaient le cortège, et qui s'offraient, comme un brillant mirage de transaction et de paix, aux yeux des belligérants. Philippe V et Charles VI avaient chacun cru de leur droit d'apaiser les prétentions de certains princes bavarois, candidats à la succession d'Espagne, en consentant en leur faveur des démembrements importants. En 1711, Philippe V avait cédé à l'électeur de Bavière le Luxembourg et le comté de Namur, seules provinces encore occupées par les armées franco-espagnoles. En 1712, le monarque espagnol étendit cette cession à tous les Pays-Bas. Les traités subséquents révoquèrent ces aliénations.

En 1703, Charles VI avait abandonné le Limbourg à l'électeur palatin de Neubourg, et en 1711, le même empereur cédait au même électeur diverses parties de la Gueldre et du Limbourg, voisines du duché de Juliers que possédait ce prince. Grâce aux patriotiques représentations des Etats, la cession de 1703 demeura lettre morte. Celle de 1711 reçut son exécution, mais seulement au bout de longues négocia-

tions, et non sans avoir rencontré une énergique résistance de la part des autorités locales. A ces velléités de déchirement et de fractionnement, les signataires des traités de 1713-1715 avaient répondu en maintenant l'œuvre de Charles-Quint, conformément aux promesses faites par leur général Marlborough, dès 1706, et c'est un point que ne devaient oublier les Belges, en dépit de leurs justes griefs contre les coalisés.

II.

Ebauchée en 1648, l'organisation de l'Europe centrale s'était définitivement fixée en 1715 sur des bases qui devaient durer près d'un siècle. Il importe de les rappeler à ce moment de notre récit, en cherchant à préciser les rapports existant entre la Belgique et les principaux Etats voisins.

De toutes les puissances rapprochées de la Belgique, la plus désintéressée était l'Angleterre. Deux raisons lui faisaient souhaiter le maintien de l'indépendance de la Belgique. C'était la nécessité de s'opposer à un agrandissement démesuré de la monarchie française. C'était aussi le désir de faire prédominer le principe de l'intégrité de l'Empire germanique, principe protecteur de l'électorat de Hanovre que possédait la Maison royale d'Angleterre. « L'existence des Pays-Bas est essentielle aux intérêts de l'Europe et de l'Angleterre en particulier », écrivait Malmesbury en 1785 (1).

Et l'existence de la Belgique ne paraissant pouvoir se soutenir que si un prince puissant en possède la souveraineté, l'Angleterre exigera le maintien de la possession des Pays-Bas entre les mains de l'Autriche; elle combattra toute idée de troc ou d'échange exposant ces contrées à passer sous la domination d'un prince faible, menacé de devenir le vassal de la France.

Les Provinces-Unies, où se retrouvait à titre d'héritage du

(1) *Diaries and correspondence of J. Harris, first earl of Malmesbury*, II, p. 104.

XVIe siècle le dualisme que nous avons rappelé en parlant du prince et des Etats dans les provinces belges, souhaitent en première ligne le maintien de la barrière protectrice qu'ont édifiée leurs hommes d'Etat en 1713 (1). Mais le mouvement centralisateur qui entraîne toutes les nations se fait sentir aussi en Hollande, où les princes de la Maison d'Orange aspirent à régner en monarques après avoir si longtemps occupé le rôle glorieux de Stathouders. Et ces princes songeront à fortifier leur pouvoir en procurant comme don de joyeux avènement au peuple néerlandais une annexion des provinces belges, ou l'union de celles-ci à la Hollande sous forme de confédération sous un Stathouder unique.

L'électeur de Brandebourg venait de convertir sa principauté en royaume. Non content d'avoir ceint la couronne, il rêvait des agrandissements territoriaux qui eussent effrayé toute autre ambition que la sienne. Partie des Marches de l'Allemagne, la puissante Maison des Hohenzollern s'était avancée petit à petit vers le couchant, tantôt par habileté, tantôt par force. Bientôt elle avait acquis une situation prépondérante dans les affaires de l'Empire et elle avait menacé l'antique hégémonie des Habsbourg. Elle avait ainsi poussé jusqu'au Rhin, à travers la Westphalie, en acquérant le comté de la Marck et le duché de Clèves, et en devenant voisine de la Belgique et de la Hollande, sur le sort desquelles cette nouvelle venue allait exercer une influence considérable. Le roi de Prusse était amené par là à convoiter les petites principautés disséminées entre la Meuse et la masse principale de son royaume (2). Il devait aussi combattre dans la maison d'Autriche une rivale héréditaire et chercher toute

(1) En 1738 et en 1752, la Hollande rappelait l'Empereur qu'il ne détenait les Pays-Bas qu'à titre de *fidéi-commis*.

M. HUISMAN, *ouvrage cité*.

(2) Frédéric-Guillaume et Frédéric II prétendirent ainsi revendiquer la baronnie de Herstal, aux portes de Liége, et leurs troupes en prirent possession de vive force en 1740. GACHARD, *Analectes Belgiques*, I, p. 167. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, 1724-1852, I, p. 131.

occasion d'enlever des provinces à l'empereur ou d'empêcher que ce monarque accrût ses vastes domaines.

A l'époque dont nous parlons, une autre lignée allemande devait aussi jouer un rôle dans les Annales de la Belgique, entre les aspirations lointaines de la Prusse et les efforts de l'Autriche pour conserver l'héritage de Charles-Quint. C'était la Maison de Bavière. Sous des appellations diverses, elle se partageait des territoires en partie voisins de notre pays, et ce voisinage, qui avait amené de sa part de fréquentes interventions dans nos provinces, devait provoquer en sa faveur des projets d'échange qui ne peuvent être oubliés. Peu de familles étrangères au sol de notre pays s'en rapprochaient davantage par leurs possessions. A l'est de la Meuse, les électeurs bavarois possédaient le duché de Juliers touchant au Limbourg, et le beau duché de Berg s'étendant le long du Rhin. Si l'on remontait ce fleuve, on rencontrait de nouveau les provinces bavaroises du Palatinat et de Deux-Ponts. Enfin, aux bords du Danube et de ses affluents, au pied même des Alpes, la Bavière proprement dite formait une quatrième partie de l'héritage de cette Maison, et touchait, pour son infortune, aux possessions héréditaires de l'Autriche. Il ne faut pas rappeler ici combien de princes et de princesses cette Maison de Bavière avait donnés à nos provinces. En dernier lieu, Maximilien-Emmanuel de Bavière avait obtenu la souveraineté nominale de la Belgique, et l'Électeur palatin avait, de son côté, reçu la promesse de se voir abandonner le Limbourg ou certaines parties de cette province pour arrondir son pays de Juliers. A part des cessions de peu d'importance, les projets ainsi conçus ne reçurent pas d'exécution. Mais en 1712, la France proposa officiellement au Congrès d'Utrecht d'établir l'électeur de Bavière en Belgique. Cette proposition, analogue à un projet mis en avant dès 1699 par Louis XIV, échoua, non sans former le point de départ d'intrigues diplomatiques qui allaient durer près d'un siècle. C'est qu'en effet, à tout prendre, une monarchie qui eût réuni, sinon la Bavière, au moins le Palatinat et le duché

de Deux-Ponts, la Belgique, les duchés de Juliers et de Berg, et qui eût vraisemblablement absorbé plusieurs des enclaves séparant ces provinces, eût formé un État important, rattaché par ses intérêts à l'Empire, appuyé au Rhin et à l'Océan, et doué ainsi d'assez de force et de ressources pour garder et faire respecter son indépendance du côté de la France.

Libre du côté du midi, cet Etat eût-il respecté suffisamment la nationalité belge à l'égard de l'Allemagne? Ce fut ce que les Belges se demandèrent avec anxiété lorsque les projets dont nous venons de parler reprirent faveur dans les chancelleries, comme nous le dirons plus loin. On appréhenda, non sans raison, de voir nos provinces entraînées dans l'orbite du monde germanique, se séparer de la civilisation latine, et, sous l'influence d'un prince et de compatriotes allemands, perdre leur caractère national.

Abattue en 1714, mais non domptée, la France sortait de la lutte avec assez de satisfactions pour ne point désirer la reprendre avant 1792, trop peu de succès pour renoncer définitivement aux projets de Mazarin et de Louis XIV. Si la guerre de conquête était suspendue, les idées d'annexion n'en conservaient pas moins leur empire, et avec elles la légitime ambition d'empêcher que l'équilibre européen fût détruit par l'agrandissement exclusif des autres puissances.

Venait enfin la maison de nos souverains légitimes agréés par la nation, et admis par l'Europe, je veux parler des archiducs d'Autriche, descendants directs de Philippe le Beau. Pour l'empereur Charles VI, qui n'avait que deux filles, toute préoccupation cède devant le désir de leur assurer l'ensemble de l'héritage paternel.

Sa célèbre Pragmatique-Sanction du 6 décembre 1724 érige en loi de l'empire les volontés impériales et forme de toutes les provinces, tant au dehors qu'au dedans de l'Allemagne, une union indivisible, perpétuelle et irrévocable, transmissible par ordre de primogéniture dans la descendance de Charles VI.

Pour faire adhérer à cette grave mesure les grandes puis-

sances de l'Europe, et obtenir d'elles une promesse trop tôt méconnue. l'empereur sacrifia sans hésiter le droit des Belges, en leur interdisant le commerce de l'Afrique et des Indes, et en s'inclinant devant les exigences douanières injustifiées de la France, de la Hollande, et de l'Angleterre. On sait comment, après sa mort, une longue guerre ravit à Marie-Thérèse la belle province de Silésie, conquise par Frédéric II.

Ce fut après l'invasion française de 1744-1748, que commença en Belgique le gouvernement justement aimé et regretté du duc Charles de Lorraine, beau-frère de Marie Thérèse. Une longue paix, les talents de la souveraine, de ses ministres et de son représentant princier, firent de l'époque qui s'étendit jusqu'en 1787 une des périodes les plus heureuses de l'histoire de notre pays. Si les gouvernants se montrèrent à la hauteur de leur tâche, les Belges surent aussi témoigner à leur souveraine et à son lieutenant une reconnaissance sans bornes. Leurs votes en matière d'aides et subsides, leur participation aux emprunts faits par la monarchie, leurs manifestations d'attachement enthousiaste pour leurs princes, révélèrent un loyalisme profond et durable, dont le fruit devait se retrouver promptement dans les rapports internationaux.

En apparence, Charles VI avait confirmé, au profit des provinces belges, les principes d'hérédité et d'indivisibilité autrefois sanctionnés par Charles-Quint et par Philippe II. Mais s'il paraissait se conformer aux lois du pays et aux traités de 1715, combien son gouvernement était loin de comprendre l'esprit de ces dispositions ! En 1736, la gouvernante Marie-Elisabeth, écrivant à Charles VI, l'exhortait à voir s'il n'aurait pas avantage à céder la Belgique à une autre puissance (1). C'est, qu'en effet, l'empereur n'avait accepté la Belgique, si lointaine et si difficile à défendre, qu'à regret, et à défaut d'avoir pu obtenir, dans le partage général, des possessions plus rapprochées de l'Autriche, comme l'Alsace ou la

(1) M. Huisman, *ouvrage cité*, p. 520.

Bavière (1). Et jusqu'à la constitution de l'Europe contemporaine en 1815, ce rêve de concentration restera la règle dominante de la politique des hommes d'État autrichiens, sinon des souverains eux-mêmes. Chez ces derniers, deux courants d'idées se manifestaient. Quand ils suivaient les inspirations de leur cœur, Marie-Thérèse et ses descendants se plaisaient à se souvenir de leurs serments et à écouter la voix secrète des affections héréditaires les unissant à la Belgique fidèle, riche et prospère. Quand ils pesaient l'intérêt supérieur de leur monarchie, et les représentations de leurs ministres, dépositaires des traditions de la politique impériale, ils devaient faire violence au sentiment et pencher vers un abandon qui leur présentait de grands avantages. Et pour peu que le sentiment fût contrarié et que le profit fût accru, le devoir du monarque l'emportait sur les vœux du cœur. Ainsi en adviendrait il sous Joseph II et lors des traités imposés à François II par les armes françaises en 1797 et 1801.

L'exposé sommaire des variations de la chancellerie impériale sur le sort à donner aux Pays-Bas est trop fécond en enseignements pour être passé sous silence. Ce fut de la Cour de Madrid qu'émanèrent les premières démarches tendant à modifier la situation consacrée en 1715. Cette Cour avait établi à Parme l'infant don Philippe, époux de Louise-Elisabeth, fille de Louis XV. Peu satisfaits de leur principauté, les jeunes souverains, poussés par la reine d'Espagne, aspirèrent à échanger leur couronne italienne contre la Belgique, qui eût ainsi formé une annexe de la monarchie française. Favorisé par Louis XV, un moment maître de la Belgique après Fontenoy et Lawfeld, le projet d'échange fut écouté à Vienne sans mécontentement. Marie-Thérèse y trouvait l'occasion d'accroître cet apanage d'Italie qui formait l'un des

(1) Huisman, *ouvrage cité*, p. 57. Il convient de rappeler également que le traité conclu, à Rastadt, le 6 mai 1714, entre l'empereur et l'électeur de Bavière pour rendre à ce dernier ses États, avait formellement réservé la faculté d'échanger la Bavière, le cas échéant, ainsi que l'approbation de la France pour cet échange.

plus beaux fleurons de sa couronne. Tel fut l'accord des parties, qu'un arrangement intervint en 1757 entre la France et l'Autriche (1), pour céder à la France les villes d'Ostende, de Furnes, Ypres, Mons, Tournai, Chimay, et échanger le surplus de la Belgique contre les possessions italiennes de l'infant don Philippe. Mais les conventions étaient subordonnées à la reprise de la Silésie par Marie-Thérèse, et comme cette condition ne se réalisa pas, la cession et l'échange demeurèrent sans effet, au grand regret des princes italiens.

Ce ne furent pas seulement ces princes qui longtemps encore poursuivirent le rêve de régner sur les Belges à côté et pour le plus grand profit de la France. En 1765, Choiseul, sur le point de tomber en disgrâce, adressait à Louis XV un mémoire développé sur la politique étrangère, et il y insistait sur la nécessité qu'il y avait, selon lui, pour la France, de s'emparer de la Belgique, tout au moins de la Flandre. « Si vous n'êtes pas lié, Sire, avec la Cour de Vienne, » il faut conquérir les Pays-Bas, car dans toutes les situa-» tions, la Flandre est le seul pays qui puisse vous dédom-» mager de l'Amérique et le seul théâtre de guerre qui soit » avantageux à vos troupes et à vos finances (2). »

Le cabinet de Vienne qui, déjà en 1740, avait tenté, pour conjurer l'orage formé à la mort de Charles VI, d'abandonner à la Prusse deux provinces belges voisines de ses frontières, la Gueldre et le Limbourg, ne renonça aux projets de 1757 que pour nourrir un nouveau dessein d'échange ou de « troc », comme on disait alors. Ce fut du côté de la Bavière qu'il tourna ses regards et qu'il chercha à compenser les conquêtes de Frédéric II.

(1) Traité du 1er mai 1757.

(2) F. Calmette, *Mémoires du duc de Choiseul.*

Il faut rapprocher de ce document un mémoire adressé à la cour de France vers 1775 et dont une copie existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles [manuscrit 17421]. L'auteur propose l'annexion à la France de la Belgique et de Liége, en désintéressant la Prusse et l'Autriche au moyen de la Pologne, et la Saxe et la Bavière au moyen des principautés ecclésiastiques sécularisées.

On a vu précédemment les raisons géographiques et les précédents historiques qui amenaient l'Autriche à désirer l'annexion totale ou partielle de la haute Bavière, et à penser que l'électeur trouverait avantage à acquérir un trône en Belgique. Le 30 décembre 1777 décéda sans postérité le duc de Bavière. Son héritage revenait à son parent Charles-Théodore, électeur palatin du Rhin, qui, à son tour, avait, à défaut de descendance, pour héritiers présomptifs ses parents les ducs de Deux-Ponts.

L'Autriche crut l'occasion opportune pour affirmer ses desseins, et elle se mit en possession de quelques parties de la Bavière, en invoquant certains droits d'hérédité. Ce n'était qu'une feinte. Par un arrangement conclu presque sans coup férir, elle reconnut les droits de l'électeur palatin, mais en réservant l'éventualité d'un troc. De longues négociations suivirent, au cours desquelles elle offrit l'échange de la Bavière contre la Belgique, ou tout au moins l'échange de certains territoires bavarois contre la Gueldre et le Limbourg; la Prusse fit échouer ces propositions, et appuya énergiquement la résistance qu'y fit le duc de Deux-Ponts (1). Le traité de Teschen, conclu en 1779, mit fin à cette première campagne, en garantissant à la maison palatine, avec l'intervention de la France et de la Prusse, l'héritage de Bavière.

Il semble que ce fut surtout Joseph II, déjà associé à la couronne et dirigeant la politique extérieure, qui prit l'initiative de ces marchandages, au cours desquels il alla jusqu'à offrir à la France, comme prime, une partie du territoire belge (2). Marie-Thérèse, conquise par la fidélité que les Belges, à l'instar des Hongrois, avaient témoignée à sa couronne, et par leur affection envers Charles de Lorraine, dissuadait son fils de persévérer dans le projet d'aliéner ce qu'elle appelait « notre bon patrimoine, les Pays-Bas, pays heureux, attaché, et de tant de ressources (3) ».

(1) *Exposé des motifs qui ont engagé S. M. le roi de Prusse à s'opposer au démembrement de la Bavière*. Brochure, anonyme, 1778.

(2) SOREL, *L'Europe et la révolution française*, t. I, pp. 300, 313.

(3) Lettre du 5 juin 1778. VON ARNETH, *Marie-Thérèse et Joseph II, leur*

Elle revenait sur la même pensée une année plus tard. « Ces bons pays seraient bien à regretter si on les donnait pour ces rustres de Bavarois; je me flatte que vous ne pensez plus à cet échange qui serait nuisible de toutes les façons (1) ».

Après la mort de sa mère, l'empereur Joseph revint aux rêves de 1778. Son esprit, façonné par les philosophes français, aspirait à l'unité, à la centralisation, à l'uniformité. Toutes ses tendances étaient blessées par l'aspect de marqueterie présenté par notre pays, si divisé et si éloigné de la monarchie, par la dissemblance profonde existant entre les institutions traditionnelles des Belges et celles des autres sujets de l'Autriche, et par la résistance qu'il s'attendait à rencontrer en Belgique à l'égard de ses projets de réformes. En même temps qu'il entreprenait celles-ci, il menait à bien une campagne heureuse, celle qui affranchit définitivement la Belgique de la barrière hollandaise, en expulsant les garnisons des Etats généraux (1782). Profitant des embarras que la Hollande rencontrait au cours de la guerre avec l'Angleterre, il tenta en même temps d'ouvrir l'Escaut au commerce belge, mais il s'arrêta dans cette voie, en se contentant d'une indemnité pécuniaire et territoriale. Plein de confiance dans la France dont il était l'allié, et dont la reine était sa sœur, il fit démolir les forteresses élevées vers la frontière méridionale du pays pour résister à une invasion de ce côté. Ce fut alors qu'il reprit la question de la Bavière, et que par une dépêche du 13 mai 1784 adressée à son alliée Catherine II, il réclama son adhésion à l'échange depuis longtemps projeté. Un peu plus tard, il ajoutait qu'il n'avait entamé l'affaire de l'Escaut et la querelle avec la Hollande qu'à titre de feinte, en vue d'obtenir, par une apparence de retraite agréable à la France, l'adhésion de cette puissance

correspondance, t. II, p. 271. Voir dans le même sens les lettres du 19 et du 21 juin 1778, *ibid.*

(1) Lettre du 20 juin 1779, *ibid.*

à ses projets de troc (1). Déjà l'assentiment de l'électeur palatin était obtenu, et celui de la France semblait certain, grâce à l'offre qu'on lui faisait de lui céder le Luxembourg et le Namurois (2). De nouveau, le duc de Deux-Ponts refusa son adhésion, sur les invitations pressantes de la Prusse. Et ce royaume d'Austrasie, que l'Angleterre appréhendait comme devant n'être qu'un Etat vassal de la France, tôt au tard absorbé par elle, ne put prendre naissance sous l'égide de la Maison de Bavière. On doit ajouter que les relations étroites unissant le duc de Deux-Ponts à la France justifiaient quelque peu les craintes des ministres anglais.

Tellement vives et profondes furent les impressions laissées par ces pourparlers, que, lors du Furstenbund conclu, le 23 juillet 1787, entre diverses cours allemandes, parmi lesquelles la Prusse, la Saxe, Bade, Deux Ponts, un article secret protesta expressément contre l'échange de la Bavière, projeté par l'Autriche, et obligea les signataires à assister le duc de Deux-Ponts dans sa résistance (3). C'est qu'en effet, Joseph II, en déclarant abandonner ses propositions, n'y renonçait pas, et chargeait son ministre à Paris d'insister sous main auprès de la Cour de France pour qu'elle amenât le duc de Deux-Ponts à revenir sur son attitude et à solliciter spontanément l'échange tant désiré (4). Après lui, les ministres dépositaires de ses pensées ne manqueraient pas de continuer, longtemps encore, d'en poursuivre la réalisation.

Les dénégations officielles ne purent empêcher que la presse se fît l'écho des sentiments des Belges à l'égard du sort nouveau destiné à leur patrie. Des journaux, comme *Le Journal historique et littéraire* et *Le Journal général*

(1) 28 décembre 1787, VON ARNETH, *Joseph II und Katharina von Russland* pp. 224 et 241. MAGNETTE, *Joseph II et la liberté de l'Escaut*, p. 142.

(2) VON SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. I, pp. 166, 176. SOREL, *ouvrage cité*, t. I, p. 302. VON ARNETH et FLAMMERMONT *Correspondance secrète du comte de Mercy Argenteau*, t. I, p. 361.

(3) DE MARTENS, *Recueil de traités*, édit. de Gottingue, 1818, tome IV, p. 18.

(4) Dépêche du 26 juillet 1785. VON ARNETH et FLAMMERMONT, *ouvrage cité*, tome I.

de l'Europe, dirigés l'un par de Feller, l'autre par Lebrun, discutèrent tour à tour, en 1785 et en 1786, la réalité, les avantages, la légitimité de la mesure annoncée. Chose étrange : un jurisconsulte de mérite, qui devait acquérir plus tard certain renom en défendant l'indépendance de la Belgique contre la France, publia, vers 1785, un mémoire intitulé : *Plan pour un échange des Pays-Bas autrichiens*, dans lequel il préconisait l'échange bavarois pour l'avantage commun des territoires intéressés, et il insistait particulièrement sur les difficultés que rencontrerait l'Autriche à défendre la Belgique contre une agression de sa voisine du Midi (1).

(1) Plaquette de 8 pages in-8°, Mons, chez Beugnies, par RAOUX, futur conseiller au Conseil de Hainaut.

CHAPITRE II

RÉVOLUTIONS BRABANÇONNE ET LIÉGEOISE (1789-1790)

SOMMAIRE. — Les réformes de Joseph II, illégales ou inopportunes, contribuent à l'union des Belges qui sont amenés à recourir aux puissances voisines et à préparer leur indépendance. Ils entrent en rapports avec les Liégeois pareillement révoltés. Ils s'adressent à l'étranger et ils reçoivent bon accueil à Berlin, La Haye et Londres. L'indépendance est proclamée. Divisions qui la compromettent à l'extérieur et la font échouer à l'intérieur. Après quelques essais d'intervention en Belgique, la France se désintéresse de la révolution brabançonne. Ses tentatives amènent les puissances maritimes à s'entendre pour adhérer au rétablissement de l'autorité de l'empereur en Belgique et de l'évêque à Liége. Préliminaires de Reichenbach et traité de La Haye, du 10 décembre 1790, consacrant la restauration du pouvoir autrichien, et assurant le respect des libertés constitutionnelles.

I.

Joseph II avait entamé à la fois des entreprises trop diverses pour qu'il pût suffire à leur direction. D'accord avec la Russie, il s'était attaqué à la Turquie, pour reprendre les provinces conquises par le Croissant au préjudice des races voisines ou vassales de la Hongrie. En même temps, il apportait au régime intérieur de la Belgique des changements si contraires aux voeux de la nation, qu'une révolution générale faillit éclater au printemps de 1787 (1). Les concessions mo-

(1) Ce n'est pas le lieu d'énumérer les réformes de l'Empereur et les procédés auxquels il eut recours pour les introduire. Contentons-nous d'affirmer que si quelques-unes des réformes introduites par son gouvernement étaient justifiées, le très grand nombre était illégitime, et quelques-unes absolument indéfendables au point de vue des serments constitutionnels de l'Empereur, de l'état des esprits, et de la justice absolue.

momentanément faites par Albert et Marie-Christine, gouverneurs généraux du pays, apaisèrent une première fois l'orage populaire. Mais l'éventualité d'une lutte contre les forces autrichiennes produisit des résultats immédiats qu'il importe de souligner.

Ce fut dans l'ordre intérieur que la perspective d'une résistance à main armée, tendant à la conservation des privilèges nationaux, amena les premiers efforts que l'histoire doit retenir. En se soulevant et en faisant appel au peuple, contre le gouvernement impérial, les États de Brabant sentirent combien étaient funestes les deux défauts que nous avons déjà fait apercevoir dans l'organisation de nos provinces, l'absence d'union entre les provinces et l'absence de force armée au service des États. A ces lacunes répondirent la levée des corps de volontaires, organisés sur tous les points du territoire durant l'année 1787, et l'acte d'union concerté entre les États de Brabant et les autres provinces, en juin et juillet 1787, aux fins de réunir les divers États pour combattre les prétentions du souverain (1). Ainsi renaissait le lien fédératif, depuis longtemps relâché, et se préparait une force militaire destinée à soutenir le pouvoir national aux jours, prochains peut-être, d'une lutte patriotique.

Dans l'ordre extérieur également la nationalité belge s'affirma et ce ne fut plus en ébauchant un partage funeste ou une annexion équivalente à une abdication.

Le principal mémoire, rédigé le 25 avril 1787 pour les Etats de Brabant par l'avocat Henri van der Noot, le futur chef de la république belge en 1790, insistait particulièrement sur les droits qu'avaient les Etats à la protection du roi de France, comme garant des traités de 1715, à l'effet d'obtenir de ce souverain une intervention destinée à tempérer les projets de Joseph II (2). L'appel des Belges trouva un accueil

(1) Lettre de Belgiojoso, du 19 juin 1787. Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registre 338.

Lettre de Trauttmansdorf, du 4 mars 1789, ibid., registre 348.

(2) En 1788, cette proposition fut relevée comme un crime de lèse-majesté,

discret auprès du cabinet de Versailles : Hirsinger, son représentant à Bruxelles, écouta les membres des Etats, transmit leurs griefs à Versailles et y annonça la visite de leurs députés. Montmorin, ministre des affaires étrangères, refusa officiellement de recevoir ceux-ci, et protesta de ses bonnes intentions pour l'empereur. Mais en même temps, il massait des troupes à Givet, et ces préparatifs, ostensiblement destinés à la Hollande, où orangistes et statistes se disputaient le pouvoir, encouragèrent les mécontents belges, persuadés de l'appui prochain des régiments de Louis XVI (1). L'incident n'eut pas d'autre suite (2).

Les Belges s'étaient momentanément inclinés devant la volonté de l'empereur, qui, de son côté, avait consenti à retirer plusieurs de ses mesures vexatoires. Mais nos compatriotes avaient retenu le chemin des cours étrangères, et peu de choses devaient suffire pour les y engager à nouveau. Le résultat négatif de ces premières négociations permit toutefois de prévoir l'issue de celles qui suivirent.

Ce ne fut pas seulement vers Paris que se tournèrent les Belges. La principauté épiscopale de Liége, cette vaste enclave jetée entre le Luxembourg, le Limbourg et la Gueldre, d'une part, et la masse des provinces belges, d'autre part, était profondément troublée. Une querelle occasionnée par les jeux de Spa divisait le peuple et son souverain. Le différend avait dégénéré en une discussion constitutionnelle sur les

à charge de van der Noot, dans le procès qui lui fut intenté sur ordre du gouvernement. (Liasse 1623, office fiscal de Brabant.)

(1) Correspondance de Belgiojoso et Kaunitz en 1787. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 338. Correspondance du Ministre de France à Bruxelles, 1780 à 1790. H. Schlitter, *Die regierung Joseph II en die Osterreichsischen Niederlanden*, t. I, p. 106.

(2) Il résulte, toutefois, d'une enquête faite par le gouvernement autrichien, que le duc d'Orléans avait envoyé à Bruxelles son chancelier, demandant pour son maître la dignité de duc de Brabant. van der Noot éconduisit le chancelier, qui dîna chez la comtesse de Lannoy, où il reprit les mêmes tentatives non sans se voir imposer silence. (Enquête du 29 octobre 1789, déclaration du comte de Lannoy, correspondance de Vonck, t. I, Bibliothèque royale.)

droits du prince-évêque, et les mécontents faisaient appel aux armes dès 1787. A eux aussi les États de Brabant offrirent une entente et une confédération semblable à celle qui venait d'unir les États de l'Amérique du Nord (1). Ces projets n'eurent point de résultat immédiat, par suite de la pacification momentanée intervenue en Belgique. Trop de dissemblances se remarquaient d'ailleurs entre les deux peuples pour qu'une entente durable pût intervenir.

Il fallut les malheurs de la conquête étrangère pour opérer une fusion qui ne devait devenir complète qu'après 1815 (2).

II.

Après une trêve momentanée, Joseph II avait repris, dès 1788 en Belgique, sa politique révolutionnaire, tendant tout à la fois à bouleverser les institutions et la religion, et à établir le pouvoir absolu. L'immense majorité des Belges s'était opposée à ces innovations. Parmi les opposants, le plus grand nombre était attaché au régime ancien dont il appréciait les avantages plus qu'il n'en ressentait les défauts. Un petit nombre de citoyens que l'on appelait vonckistes ou démocrates, souhaitait des réformes, non pas dans le sens de Joseph II, mais selon les plans esquissés par les philosophes français, et récemment adoptés en Amérique. Ces deux partis s'étaient unis, et se proposaient de donner l'assaut au gouvernement impérial, quand les événements de juillet et août 1789, survenus en France, ébranlèrent tous les esprits, et provoquèrent à Liége une révolution. Suivant ces exemples, les Belges, sous la conduite des Etats de Brabant et la direction

(1) BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, t. I, p. 48.

(2) Nous devons mentionner ici qu'en 1782 le chevalier de Heeswyck publia à Liége un écrit préconisant l'annexion du pays aux Pays-Bas, et qu'en 1787 Joseph II proposa d'échanger contre le pays de Salzbourg l'évêché de Liége avec le Limbourg et le Luxembourg (A. BEER, *Joseph II, Léopold II, und Kaunitz*, lettre du 14 mai 1787.)

du général Vander Mersch, attaquèrent les troupes autrichiennes, et à la fin de 1789, celles-ci n'occupaient plus qu'Anvers, qui se rendit bientôt, et Luxembourg, seule localité importante où flotta sans interruption le drapeau impérial.

Les cours voisines, qui venaient d'intervenir dans la révolution de Hollande, en rétablissant le stathouder (1787), ne pouvaient demeurer indifférentes devant les commotions qui agitaient la Belgique, cet objet de leurs convoitises ou de leurs jalousies séculaires. Les insurgés comprirent à merveille ces dispositions. Mais de quel côté devaient-ils se tourner, où recevraient-ils assistance sans courir de dangers?

Les révolutionnaires liégeois leur avaient donné l'exemple, en méditant l'adjonction de leur pays à la Prusse, et en sollicitant l'intervention du cabinet de Berlin contre leur évêque (1). Les Belges inclinèrent d'abord à demander l'appui de la France, mais il semble que les premières ouvertures faites par les États en ce sens ne trouvèrent guère d'écho auprès des hommes d'Etat français, encore attachés à l'alliance autrichienne, et absorbés d'ailleurs par les complications de la politique intérieure (2). Les démocrates n'insistèrent pas, d'accord avec leur système du moment, qui voulait que la révolution belge fût faite exclusivement par les Belges. Les conservateurs, convaincus de l'impossibilité de lutter avec les seules forces locales contre les régiments autrichiens et rebutés par l'échec subi à Paris, s'adressèrent spécialement

(1) A. Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, t. I, pp. 57, 92, 157 et suiv.

(2) Au début de 1789, les États envoyèrent à Versailles le comte de Lannoy et le marquis de Trazegnies d'Ittre. (Lettre du général d'Haponcourt, 5 février 1789, *Livre noir du comté du Hainaut*, 2e fascicule, p. 21.)

En même temps, Hirsinger et Ruelle, chargés d'affaires de France à Bruxelles, ne cessaient d'intriguer avec les mécontents belges, surtout avec les dames de la plus haute noblesse, qui passaient pour attachées au parti démocratique. (Lettre de d'Alton à Joseph II, du 27 janvier 1789, liasse 578, secrétairerie d'État et de guerre.)

Ruelle insistait, sans beaucoup de succès, pour arriver à un accord entre son gouvernement et les mécontents. Il comptait diviser les provinces et s'appuyer sur le Hainaut. (Lettres du 17 août 1789 et du 4 janvier 1790. Correspondance du Ministre de France à Bruxelles.)

aux autres cabinets voisins, garants comme la France des traités de 1715, et qui semblaient avoir agi en Hollande avec désintéressement. Précisément, la Prusse, l'Angleterre, la Hollande venaient de conclure, le 15 avril 1788, une alliance étroite, en opposition aux traités unissant l'Autriche à la Russie et à la France.

Non seulement les trois cours maritimes étaient unies contre l'Autriche, mais elles étaient poussées à une entente plus étroite encore, par crainte de voir leur ambitieuse rivale du midi reprendre ses desseins menaçant la frontière des Pays-Bas. Les démarches des Belges à Versailles, en 1787 et en 1789, avaient ravivé ces appréhensions. En même temps, le démantèlement par Joseph II des places fortes de la frontière belge et la révélation des négociations relatives à la Bavière semblaient montrer chez ce prince un secret désir de ne pas conserver la possession des provinces belges.

Aussi les alliés écoutaient-ils avec avidité les moindres bruits pouvant les éclairer sur la politique de la France et de Joseph II, et se les transmettaient-ils avec une émotion inquiète. A deux reprises, en 1788, le gouvernement anglais chargea son ministre à La Haye de vérifier avec soin s'il était exact que la France intriguait en Belgique et préparait des troupes pour y intervenir (1).

van der Noot avait quitté le pays en 1788, devant la menace d'une arrestation. Il porta à Londres, à Berlin, à La Haye, les griefs des Belges et leurs demandes d'assistance.

Il fut peu écouté à Londres, où l'on craignait toujours de favoriser une annexion à la France en permettant la suppression de la domination autrichienne en Belgique. A Berlin, où l'on soutenait les Liégeois révoltés contre leur prince, où l'on appuyait la Turquie contre les prétentions de Joseph II, on promit secours et assistance à l'avocat brabançon. Arrivé à

(1) Lettres du 19 mars et du 22 septembre 1788. *The Manuscripts of J.-B. Fortescue preserved at Dropmore*, t. I, pp. 310, 356.

La Haye, celui-ci entretint le pensionnaire Vande Spiegel. Il lui exposa ses projets qui tendaient à affranchir la Belgique de l'Autriche, à proclamer l'indépendance du pays en assurant le maintien de ses franchises, et à établir soit une fédération entre la Belgique et la Hollande, soit un stathoudérat en faveur d'un fils du prince d'Orange. Vande Spiegel informa le cabinet de Berlin, et après des négociations au cours desquelles van der Noot se rendit à Berlin, puis à Spa, pour rencontrer le général Schlieffen, envoyé du ministre prussien Herzberg, le cabinet de Berlin promit, en août 1789, sa protection pour les Belges s'ils s'affranchissaient et se déclaraient indépendants. La Hollande et l'Angleterre se bornèrent à enregistrer ces promesses (1).

Poussés par les démocrates et cédant aux événements, les insurgés belges, réfugiés sur la frontière hollandaise, entamèrent, en octobre 1789, la campagne que nous avons indiquée plus haut, et qui procura l'affranchissement du pays. Leur premier soin fut de se constituer en république fédérale, par un pacte solennel, du 11 janvier 1790, qui consacra l'indépendance des Etats Belgiques unis et l'Union ou Confédération des provinces. Le Congrès chargé de la direction de la république avait notamment à pourvoir à la levée de l'armée nationale, à la conclusion des traités, à la nomination des agents diplomatiques.

L'indépendance était enfin acquise, et l'on pouvait espérer qu'elle ferait renaître les beaux jours du règne d'Albert et d'Isabelle. Ce rêve fut de courte durée.

On sait par suite de quels tristes dissentiments, les Belges se trouvèrent promptement divisés. Ce n'est pas le lieu d'exposer le détail de la guerre civile qui éclata entre la masse des conservateurs, convaincus de la supériorité des institutions anciennes, et la minorité démocratique qui souhaitait soit une modification de la constitution pour la conservation

(2) L.-P.-J. Van de Spiegel, *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens*.

de laquelle le pays venait de se soulever tout entier, soit un bouleversement analogue à celui qui agitait la France. Le Congrès se vit affaibli par la défection du groupe démocratique, actif et intelligent et par les excès d'une populace déchaînée. L'armée fut privée d'une partie de ses meilleurs officiers. La confiance fut ébranlée, et du même coup l'autorité du gouvernement nouveau fut perdue. Dès lors, l'armée de la république, composée d'environ 18,000 hommes, défendant la Meuse, privée de recrutement et de direction, manquant de cohésion, devait tôt ou tard céder devant les troupes aguerries et sans cesse accrues de l'empereur Léopold. Ce fut en vain que van der Noot fit appel en septembre 1790 aux patriotes de chaque paroisse. Les 20,000 volontaires qui participèrent à cette nouvelle croisade devaient donner une triste idée de la force de résistance des milices improvisées. Après quelques jours d'une campagne malheureuse, ils se débandèrent.

Il convient de dire ici comment ces troubles civils eurent un écho immédiat à l'étranger, où ils rendirent encore plus difficile la situation du Congrès belge.

Les partisans des Etats avaient, il est vrai, en leur faveur et le nombre, et le droit, et la logique. Ces motifs de résistance à l'égard du mouvement démocratique n'empêchèrent pas les Etats de promettre une extension de la représentation nationale, pour le moment où les circonstances extérieures permettraient de modifier la constitution. Ce fut la seule concession qu'ils crurent possible vis-à-vis des vonckistes. Sans doute, les plus avisés et les plus conciliants parmi les chefs du parti des Etats tentèrent à deux reprises une entente avec les chefs du parti démocratique. Mais la découverte d'une conspiration organisée pour renverser à main armée les Etats, et les intrigues des agents de l'empereur, firent malheureusement obstacle au succès de ces pourparlers. En renonçant à ceux-ci et en tolérant des abus regrettables de leurs agents subalternes et les excès révoltants de la populace bruxelloise, les Etats achevèrent de creuser entre eux et le parti vonckiste

un abîme infranchissable (1). En même temps, ils compliquèrent davantage encore leurs rapports avec les cours étrangères, et voici comment la difficulté naquit.

Les vonckistes se retirèrent en pays étranger après la malheureuse levée de boucliers tentée par Van der Mersch en avril 1790. Le plus grand nombre gagna Givet, Maubeuge, Valenciennes, Douai et Lille, quelques-uns se rendirent à Paris, Leurs sympathies non moins que la proximité des frontières françaises les dirigeaient de ce côté. C'est qu'en effet, tous applaudissaient à la révolution française, et n'avaient d'autre rêve que de la copier dans leur pays. « Van der Mersch est tout à fait français dans l'âme », disait l'agent français Ruelle, le 27 janvier 1790. Et le même correspondant caractérisait, quelques jours plus tard, le parti vonckiste tout entier dans les lignes suivantes : « C'est une seconde révolution. Ce que je vois de bon dans cette crise, c'est que les démocrates sont tous français dans l'âme. » (30 janvier 1790) (2).

D'autres raisons encore devaient mener en France les malheureux exilés. Ils avaient essayé de traiter avec le roi de Prusse, par l'intermédiaire du colonel de Jarry, leur correspondant à Berlin, et cette tentative n'avait point produit de résultat (3). A Paris, au contraire, ils avaient non seulement l'appui de Torfs, agent du Congrès et ami personnel de Vonck, mais l'aide des amis nombreux que comptaient leurs

(1) Des arrestations illégales remplirent de prisonniers les cachots de Bruxelles. Des scènes de pillages déshonorèrent les rues de la capitale à plusieurs reprises. Un soulèvement organisé en Flandre par les partisans de l'empereur valut à ses chefs des condamnations à mort Enfin, un infortuné jeune homme, coupable d'avoir outragé une procession, et connu par ses sympathies pour les chefs du parti vonckiste et français, fut massacré par la population bruxelloise, le 4 octobre 1790, dans des circonstances particulièrement odieuses.

(2) Correspondance du Ministre de France à Bruxelles.

Il faut ajouter que tout en s'élevant avec vigueur contre l'admission des officiers étrangers dans l'armée belge, Vander Mersch, qui avait longtemps servi en France, avait à ses côtés de nombreux officiers supérieurs qui étaient Français d'origine, tels que Rosière, Dolomieu, Scherer, d'Abonval, Kleber.

(3) Dinne, *Mémoire pour Vander Mersch*, II, p. 345.

chefs, le comte de la Marck, le vicomte de Walkiers, le comte Cornet de Grez, ce patricien démocrate retiré depuis 1787 à Douai, où il s'était lié avec Merlin, d'Aoust et d'autres révolutionnaires. Enfin, et ce point mérite quelques développements, ils suivaient, en se tournant vers la France, l'exemple des Liégeois.

Liége aussi s'était révoltée contre son souverain, non sans éviter des excès, plus nombreux encore que ceux dont Bruxelles s'était souillé.

La belle cité mosane avait vu fuir l'évêque Hoensbroek, en même temps que l'abbé de Stavelot quittait sa petite principauté. Les Etats de Liége et de Stavelot n'eurent point à proclamer une indépendance qu'ils possédaient. Mais ils se sentaient exposés à des convoitises dont ils avaient fréquemment éprouvé les effets douloureux ; ils voyaient, d'une part, les partisans de l'évêque préparer vigoureusement la restauration souhaitée par bon nombre de leurs compatriotes et, d'autre part, le marquisat de Franchimont, où régnaient les idées les plus avancées, rêver à une organisation indépendante, présage d'une désorganisation complète de la patrie liégeoise. Aussi tournèrent-ils les yeux vers l'étranger. La Prusse vit venir leurs envoyés, sollicitant des appuis, souhaitant même d'abdiquer leur nationalité au prix d'une union avec la monarchie (1). Après les avoir écoutés, assistés même, et protégés à l'aide d'une occupation armée contre l'intervention des autres princes allemands, la Cour de Berlin agit vis-à-vis d'eux comme elle agissait à l'égard des Belges. Elle traita avec l'Autriche, et laissa à celle-ci la mission de rétablir l'ordre aux bords de la Meuse, en même temps qu'il serait restauré en Belgique. Et les mêmes journées de l'hiver 1790-1791 virent les régiments autrichiens entrer à Liége sans rencontrer de résistance et dissiper sans effort les troupes belges occupant la ligne de Namur à Dinant (2).

(1) Lettre de Fabry du 17 avril 1788. Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, t. I, p. 92. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852), t. II, p. 263.

(2) Les États de Liége n'avaient pu réunir qu'une force armée peu

Les insurgés liégeois, abandonnés à Berlin, s'étaient tournés vers la France, cette autre voisine si souvent alliée à la principauté. La langue, le mouvement philosophique, les attraits des eaux et des jeux de Spa, ce casino de l'Europe au XVIIIe siècle, avaient multiplié les relations entre les habitants de l'évêché et le royaume voisin. En juillet 1790, Reynier et Henkart arrivèrent à Paris, où ils négocièrent avec les ministres, les hommes politiques, les principaux membres de l'Assemblée Nationale (1). L'accueil fut courtois; on écouta avec sympathie les protestations enflammées des Liégeois contre le despotisme, mais on crut que la neutralité de leur patrie et sa situation vis-à-vis de l'empire germanique faisaient obstacle à une intervention sérieuse. L'appui des Jacobins ne put leur valoir une assistance déclarée. Il suffit toutefois à créer des liens que l'avenir allait resserrer pour les transformer bientôt en des chaînes écrasantes.

Doublement sympathiques comme défenseurs des principes nouveaux et comme victimes de la persécution et de l'exil, les réfugiés belges du parti vonckiste frappaient au même instant aux mêmes portes. On ne les accueillit pas en alliés qu'on allait secourir, mais on les écouta avec assez de bienveillance pour se détourner sans peine du parti des États qui les avaient proscrits. Et ce fut une nouvelle raison pour l'Assemblée Constituante de ne pas accorder de secours au Congrès Belge lorsque celui-ci se décida, tardivement, à les implorer

III.

Tels étaient les malheurs intérieurs dont souffrait la république belge.

A ces causes d'ordre interne, s'ajoutèrent les causes d'ordre international, sans lesquelles l'Autriche n'eût certes pas

sérieuse, réduite à 2,000 hommes en décembre 1790, après avoir compté environ 40,000 volontaires au mois de mai 1790.

(1) Borgnet, t. I, pp. 374 et suiv.

triomphé si aisément des régiments belges. Il nous reste à exposer ces incidents qui ne firent guère honneur à la diplomatie européenne.

Joseph II mourant apprit tout à la fois les encouragements donnés par les Cours de Berlin et de La Haye à ses sujets révoltés, et l'entrée en scène de la Cour de France. Ce fut avec une « amertume mortelle », selon ses expressions, qu'il reçut ces nouvelles (1), mais en même temps son expérience lui fit présager que la rivalité entre les divers patrons des insurgés permettrait à son gouvernement de conjurer l'orage (2). Son successeur Léopold, devait voir se réaliser cette prédiction.

A Paris, en dehors du ministère dirigé par Montmorin, divers groupes songeaient à la Belgique. Nous verrons bientôt à l'œuvre les partis extrêmes. Avant même qu'ils entrassent en scène, une faction puissante par l'importance de ses chefs fit une première tentative. C'était le parti d'Orléans. En septembre 1789, un Belge de marque, le comte Cornet de Grez, retiré à Douai, reçut une lettre et un émissaire du prince Auguste d'Arenberg, comte de la Marck, le célèbre correspondant de Mirabeau. Ce prince faisait proposer à Cornet de soulever la Belgique en faveur du duc d'Orléans ; il promettait la connivence du gouvernement français, qui laisserait prendre des armes dans des forteresses de la frontière. Le marquis de Favras devait diriger le mouvement en partant de Givet avec 1.500 hommes (3). Cornet refusa avec indignation de favoriser de pareils projets, qui furent momentané-

(1) Lettre de Joseph II au comte de Mercy Argenteau, 4 janvier 1790. *Correspondance secrète du comte de Mercy Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par Von Arneth et Flammermont, Paris, 1891.

(2) *Ibid.*

(3) Lettre originale du comte de la Marck, du 7 septembre 1789. (Correspondance du comte Cornet de Grez, conservée par M. René Faucheux à Douai.)

Favras fut pendu peu après, et dans sa défense il parla d'une entreprise projetée en Brabant. (*Moniteur réimprimé*, t. III, p. 129.)

Cf. *Revue des questions historiqes*, janvier 1895.

ment abandonnés. Après les journées d'octobre 1789 le duc d'Orléans fut envoyé à Londres par le gouvernement français désireux de l'éloigner. La mission donnée au prince du sang était en apparence de s'informer des vues du cabinet anglais sur les affaires des Pays-Bas. En réalité, le noble voyageur devait s'enquérir du point de savoir s'il ne pourrait pas mettre les troubles à profit pour ériger les provinces belges en principauté sous son sceptre. L'attitude du gouvernement anglais ne lui laissa aucun espoir (1). Mais ces ébauches de négociations devaient encourager le parti, très peu nombreux d'ailleurs, qui en Belgique inclinait vers la France, et qui sous la conduite des agents de la cour de Versailles tentait de provoquer un mouvement d'opinion. En avril 1787, on avait vu avec surprise sur les murs de Bruxelles, l'inscription suivante : « Vive Louis XVI duc de Brabant (2) ». En août 1789, des vers en faveur de la conquête française et, en septembre 1789, un manifeste tendant à l'union avec la France avaient circulé dans Bruxelles (3).

La crainte de voir ces tentatives couronnées de succès allait dicter la politique des puissances et faire échouer la révolution belge.

Ce fut en présence de ces intrigues si diverses, de ces prétentions contradictoires, que se trouva le gouvernement du Congrès Belge en prenant naissance à la vie internationale.

Son histoire militaire est encore à faire, en utilisant les vastes matériaux laissés par son comité militaire et par le département de la guerre. Son histoire diplomatique mériterait aussi une étude complète, faite d'après les nombreuses

(1) Lettre de Grenville à Buckingham, 6 novembre 1789. *Memoirs of the Court and cabinet of Georges III*, t. II, p. 170. Au dire de Mercy, la mission du duc d'Orléans fut une feinte dont Montmorin confia le secret à l'ambassadeur d'Autriche. (Lettre de Mercy à Joseph II, 18 novembre 1789. *Correspondance secrète du comte de Mercy avec l'empereur Joseph II*, t, II.)

(2) Lettre d'Hirsinger à Vergennes, 25 avril 1787. (Correspondance du Ministre de France à Bruxelles.)

(3) GÉRARD, *Journal des troubles des Pays-Bas*, 1787 à 1791. Manuscrit inédit.

sources, inédites ou imprimées, qui ont échappé à ses historiens. Nous nous bornerons ici à en préciser les traits principaux.

Bien avant la formation définitive de la république, van der Noot avait songé à s'assurer le concours des puissances et la connaissance de leurs volontés. On a vu ses démarches couronnées de succès à Berlin, en août 1789. Durant les mois qui suivirent, il fut absorbé par la lutte à main armée contre les troupes autrichiennes, et il dut faire représenter le gouvernement insurrectionnel à l'étranger par des agents. Ce furent à Londres, le chevalier de Roode, à La Haye, le professeur Van Leempoel, à Liége, l'avocat Vander Hoop, à Berlin, le professseur O'Hearn et le chevalier de Bousies, enfin, à Paris, l'avocat Torfs, secondé par le comte de Thiennes, par Latteur et par un intrigant qui a laissé quelques traces dans l'histoire, Tort de la Sonde. A ces premiers envoyés en succédèrent d'autres, chargés de missions extraordinaires, notamment les comtes de Mérode, de Nassau, de Baillet, et Rapsaet à La Haye, le baron Van der Straten de Wallay, à Berlin et à Breslau, au moment des préliminaires de Reichenbach, enfin, Gendebien et de Haverskerke, à Paris.

Arrivé à Paris dans les premiers jours de décembre 1789, Torfs se vit bien accueilli par le comte de la Marck, par Mirabeau et Lafayette. L'Assemblée Nationale se borna à transmettre au Roi le manifeste des Belges, dont Torfs était porteur, sans accorder une entrevue officielle à celui-ci. Le ministre Montmorin, à l'intervention des amis de l'avocat belge, se décida à envoyer à Bruxelles un agent secret chargé de constater le veritable état des choses, et surtout d'empêcher une intervention trop directe des cours du Nord (1).

Ce fut Sémonville qui reçut la mission d'observer ainsi la situation de la nouvelle république (2). Imbu des idées

(1) Lettre de Torfs à Vonck, Paris, 14 décembre 1789. (Correspondance de Vonck, Bibliothèque royale, Bruxelles.)

(2) Les lettres de Torfs sont conservées en partie dans la correspondance de Vonck (Bibliothèque royale) et en partie dans les correspondances de

américaines de Lafayette, et de la métaphysique des philosophes, l'ambassadeur improvisé se mit en rapports étroits avec l'agent français à Bruxelles, Ruelle, et avec le petit groupe démocratique qui se préparait à fomenter la guerre civile. Il organisa, d'accord avec ces citoyens mécontents, la journée du 25 février 1790 où ils tentèrent de faire arborer les couleurs françaises par le peuple de Bruxelles. L'échec de ce coup de main et l'avortement des manœuvres du parti vonckiste amenèrent bientôt sa retraite, suivie, après peu de temps, de l'arrestation de Ruelle prévenu de conspirer contre la république. Les négociations, suspendues durant son voyage, ne devaient être reprises que quand van der Noot, désabusé au sujet des cours du Nord, n'eut plus d'autre ressource que l'appel à la France.

A Berlin, les promesses faites à van der Noot furent réitérées à ses agents, et maintes fois le général de Schlieffen, commandant les forces prussiennes massées à Wesel, sur la frontière, affirma aux Belges qu'il était prêt à venir leur apporter aide et assistance, comme le répétèrent les représentants de la Prusse envoyés à Bruxelles, le baron Brockhausen, le juif Ephraim, et les officiers qu'ils placèrent dans l'armée belge.

A La Haye. Vande Spiegel, Van Hogendorp, et la princesse d'Orange, aidée du receveur Motman van Oosterwyck, ne cessaient d'encourager les insurgés. Toutefois leur assistance, dictée par l'arrière pensée d'accepter les propositions de van der Noot au sujet d'une union ou d'une confédération, se tempérait d'hésitations. On ne pouvait se soustraire à la crainte d'exciter la jalousie et l'intervention de la France, et à la perspective de provoquer une révolution profonde, semblable à celle de Paris, menaçant par contre-coup d'expo-

van der Noot et de Van Eupen (Archives générales du royaume).

La mission de Torfs et celle de Semonville sont résumées dans les *Mémoires et correspondances du général Lafayette*, tome IV, et dans l'ouvrage du comte D'HÉRISSON : *Autour d'une révolution*, pp. 71 et suiv.

ser les Provinces-Unies à des troubles intérieurs et à la guerre étrangère (1).

A Londres, enfin, l'envoyé belge ne fut pas reçu par Pitt. Ayant pu communiquer l'objet de sa mission, il reçut comme réponse du sous-secrétaire d'état Burges, que l'Angleterre exigeait qu'avant toute reconnaissance de l'indépendance des Belges, ceux-ci se choisissent un prince étranger à la France, à défaut duquel l'anarchie était à craindre et par suite l'annexion totale ou partielle des provinces belges par la France. En même temps, le gouvernement anglais mettait plusieurs officiers à la disposition des insurgés (2).

Telle était la situation politique au 1er janvier 1790. Les Belges ayant proclamé leur indépendance, la Prusse proposa aux cabinets de La Haye et de Londres, par une note du 4 janvier 1790, de reconnaître cette indépendance, tout en stipulant le maintien de la constitution. Sous la pression du cabinet anglais, intervint un arrangement secret, adopté le 9 janvier 1790, par lequel les trois cours convinrent de surseoir à la reconnaissance projetée, tout en se réservant d'agir de concert, si la restauration autrichienne était démontrée impossible.

L'attitude de l'Angleterre, inspirée par la crainte qu'elle éprouvait des projets de la cour de Versailles, devait mettre fin aux espérances fondées par van der Noot sur sa campagne

(1) Vande Spiegel, *ouvrage cité. Brieven en gedenkschriften van Gisbert Karel van Hogendorp.*

(2) La correspondance du chevalier de Roode est conservée aux Archives générales du royaume; une partie figure dans la correspondance de Van Eupen.

Il convient de dire que van der Noot et ses amis firent quelques démarches dans le sens indiqué par l'Angleterre. Indépendamment des ouvertures faites au prince d'Orange, d'autres semblent avoir été entamées auprès du landgrave de Hesse, descendant d'un fils cadet du bon duc Henri II de Brabant. On parla également du duc d'York, comme grand duc de Belgique, et le journaliste Carra, de Paris, qui se fit le protagoniste de cette candidature, reçut 338 florins de la part du Congrès pour prix de ses services, après être venu à Bruxelles en 1790. (Registres du Congrès belge, comptabilité, n° 755, 5°. Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registre 339, 31 décembre 1790.)

diplomatique. Le célèbre tribun eut-il connaissance immédiatement de cette politique et de l'arrangement du 9 janvier 1790? On ne peut répondre à cette question d'une manière certaine. Il déclara plus tard que l'organisation fédérative des provinces, « un vrai monstre politique » faisant obstacle à l'élection d'un prince, avait été la grande cause de l'insuccès de ses efforts. Si telle est la vérité, il faudrait convenir que le gouvernement anglais fit preuve d'esprit pratique en répondant comme il le fit à de Roode, et que van der Noot, qui devait connaître les dispositions des provinces fédérées, eut tort de persévérer dans son attitude intransigeante vis-à-vis des offres conciliatrices faites en 1790 par l'empereur Léopold.

Il est à remarquer toutefois que la Prusse, qui ne cessait d'encourager les Belges, en même temps qu'elle soutenait énergiquement les Liégeois, et qu'elle s'alliait à la Turquie et à la Pologne en menaçant l'Autriche, insista à plusieurs reprises encore auprès de ses alliés pour faire reconnaître l'indépendance des Belges, notamment par des notes du 11 et du 18 février 1790. Quoique bien accueillies à La Haye, où elles flattaient les espérances de la princesse d'Orange, sœur du roi de Prusse, ces ouvertures furent chaque fois écartées par suite du refus de l'Angleterre (1). Elles étaient répétées en Belgique et par les envoyés du Congrès, heureux de se voir soutenus, et par les agents prussiens et hollandais, nombreux à Bruxelles auprès du Congrès, et à Namur auprès de l'armée de la Meuse. L'on se répétait les promesses encourageantes du roi de Prusse à l'envoyé liégeois Bassenge : « Je ne vous abandonnerai jamais; je n'abandonnerai jamais les Belges (2). »

(1) Dans un pamphlet inspiré par le gouvernement autrichien en 1791, on osa affirmer que le 30 janvier 1790 la princesse d'Orange se serait présentée accompagnée de Van Eupen, aux Etats généraux des Provinces Unies, pour les supplier de reconnaître l'indépendance des Belges, et que les membres des Etats, au lieu de répondre, l'auraient laissée seule. (*Les masques arrachés*, par Robineau DE BEAUNOIR.) Van de Spiegel démentit catégoriquement ce fait. (COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, t. I, p. 159.)

(2) *J.-N. Bassenge de Liége, à Publicola Chaussard*, 1794.

On y ajoutait les perspectives d'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne soutenue par la France, au sujet de prétentions contradictoires sur une portion du territoire américain. On faisait valoir les noms et l'importance des nombreux officiers prussiens, hollandais, anglais engagés dans l'armée du Congrès (1).

Et l'on arrivait ainsi à se convaincre, avec une apparence de fondement, de l'appui sérieux des puissances maritimes.

Le moment allait venir où ces attentes devaient être cruellement déçues. Ce fut, en partie, pour y avoir été aveuglément et trop longtemps fidèles que les défenseurs de l'indépendance devaient succomber et voir leur œuvre s'écrouler sans retour.

La révolution brabançonne et la révolution liégeoise ne pouvaient demeurer indifférentes l'une à l'autre. Il convient de marquer jusqu'à quel point fut poussée l'expression de la sympathie.

van der Noot et Van Eupen avaient compris qu'il importait d'opposer à l'Autriche une force compacte. Leurs efforts tendirent à unir dans ce but les diverses provinces belges, et en même temps à créer une fédération entre la Belgique et le pays de Liége. Dès le début de l'insurrection, et bien avant que le succès complet ne fut atteint, ils avaient envoyé aux Liégeois des émissaires (3 novembre 1789). L'alliance sourit au début. Elle fut même approuvée par la Prusse. Mais la différence sensible existant entre les vœux de la république belge et ceux des patriotes liégeois, rêvant d'imiter la révolution de France jusque dans ses actes les plus opposés à la liberté de conscience, devait rendre impossible tout effort (2). Aussi les Liégeois ne répondirent-ils point avec empressement

(1) L'agent français Ruelle se plaignit maintes fois de voir tolérées les cocardes oranges. (Correspondance citée, 15 janvier 1790, 10 février 1790.) En février 1791, le gouvernement autrichien restauré fit saisir une chanson flamande en l'honneur du prince d'Orange, chanson qui avait été en vogue en 1790. (Carton 1612, collection du Conseil privé.)

(2) Le programme des révolutionnaires de Liége apparait nettement dans leurs correspondances, transcrites par Borgnet, t. I, pp. 280 et suiv.

aux ouvertures des Belges. Bassenge et ses amis, traitant les Belges de « stupides et vils aristocrates », de « ridicules animaux », ne songèrent qu'à enrichir leurs industries en faisant à la Belgique de nombreuses fournitures d'armes, et à solliciter des prêts d'argent en faveur des Etats de Liége. Ce fut en vain qu'en avril 1790 Van Eupen et van der Noot vinrent eux-mêmes à Liége pour tenter un nouvel effort. A plusieurs reprises, Lesoinne fut envoyé à son tour de Liége à Bruxelles pour négocier les emprunts et traiter la question de l'Union.

Il semble qu'après avoir reçu 140,000 florins, les Liégeois ne purent obtenir dans la suite 1 million de florins, parce que le Conseil de Brabant refusa d'autoriser le clergé liégeois à donner en garantie une hypothèque sur ses biens situés en Brabant. Cet échec empêcha de donner suite à la négociation. Peut-être le Congrès belge eut-il tort de ne pas assister plus directement les Liégeois, et d'oublier que l'écrasement de ceux-ci découvrait le flanc gauche de l'armée belge, cantonnée sur la Meuse entre Namur et Dinant? Cette ouverture à elle seule devait, en effet, entraîner la retraite de l'armée belge.

Les aveux postérieurs des chefs de la révolution de Liége devaient montrer qu'en poussant plus loin les négociations, la Belgique se serait exposée à succomber, non pas sous le péril autrichien, mais sous l'invasion française. Le liégeois Dignelle aîné, l'une des têtes du parti démocratique, proclamait dès 1790 que les Liégeois devaient finir par être Français (1). Bassenge racontait à son tour, en 1794, que le plan de fédération entre Liége et la Belgique tendait à une fusion, au cours de laquelle Liége, appuyée par les démocrates du Hainaut et de la Flandre, aurait révolutionné le Brabant et aurait institué une république « prête à se fondre dans la France (2) ». On ne pouvait avouer avec moins de détours le triste dessein de supprimer pour toujours l'indépendance et l'existence même de la patrie.

(1) J.-B. Henoul, *De la justice et de la politique envers les absents des neuf départements réunis*. Brochure de 1797, p. 4.

(2) *J.-N. Bassenge de Liége, à Publicola Chaussard*, Paris, 1794, pp. 59, 60.

Il est regrettable de devoir constater que ces projets d'annexion, faisant d'ailleurs suite à ceux de Fabry, de Fyon et des autres chefs de la révolution de Liége, étaient inspirés uniquement par la passion aveugle qu'éprouvaient leurs auteurs, contre les autorités civiles et ecclésiastiques. Celles-ci étaient coupables, aux yeux des patriotes, de défendre, conformément à leurs serments et à leurs devoirs, les institutions liégeoises, pour la conservation desquelles la révolution s'était faite naguère. Pareille constatation doit être retenue parce qu'elle frappa les contemporains, et que sans l'avoir présente à la mémoire on s'expliquerait difficilement, peut-être, la conduite ultérieure des Belges partisans de l'indépendance en opposition avec les Liégeois dévoués à la France.

IV.

A Joseph II, descendu dans la tombe en apprenant la perte des Pays-Bas, avait succédé son frère Léopold, grand duc de Toscane. Comprenant la nécessité de faire des concessions, le nouveau souverain s'adressa directement au roi de Prusse, sollicita la médiation de l'Angleterre, et offrit aux Belges une réconciliation qui respecterait leurs privilèges (2 mars 1790).

Forts de l'appui étranger, et se méfiant, non sans quelque raison, des concessions que l'empereur eût pu trop facilement retirer, comme lui étant arrachées par les circonstances, les Belges refusèrent d'écouter les propositions impériales (1). En même temps, ils reprenaient à Paris, les démarches tentées en décembre 1789, et s'ils n'obtenaient pas un accueil officiel plus favorable ils réussissaient à provoquer l'envoi d'un nouvel agent, militaire cette fois, destiné à donner des conseils à leur jeune armée. Ce fut Dumouriez qui vint inspecter les troupes de Schoenfeld. Sa conclusion fut peu

(1) On savait que, dans une lettre du 28 octobre 1789 Cobenzl, ministre de Joseph II aux Pays-Bas, avait dit : « Aussi bien, tout ce qu'on fait par contrainte irrésistible ne peut préjudicier aux droits de personne. »

flatteuse envers les soldats et envers leurs chefs. Il indiqua avec précision les points faibles de l'organisation militaire et politique des Belges. Son retour à Paris amena le Gouvernement et le parti de Lafayette, dont il était l'organe, à s'abstenir d'intervenir en Belgique et à préconiser la même attitude auprès des autres cours (1).

En reprenant les négociations avec la France, les Belges semblaient avoir pressenti l'embarras dans lequel les autres puissances allaient les placer. Les premières démarches de Léopold n'avaient pas été couronnées de succès à Berlin, et une armée prussienne avait même été massée vers les frontières de la Silésie. On juge si ces nouvelles enthousiasmèrent les Belges et les Liégeois. Mais à peine annoncés, les symptômes de guerre firent place à une détente politique complète. L'affaire de la Californie s'étant pacifiée, l'Angleterre se trouva libre. Léopold envoya à Reichenbach des agents chargés d'offrir aux Belges, par l'intermédiaire de la Prusse, les concessions les plus larges, et il menaça de céder les Pays-Bas à la France si la paix n'était pas acceptée à ces conditious.

C'était un langage adroit. S'il ne désarma pas le ministre prussien Hertzberg, il toucha l'Angleterre et la Hollande, toutes deux préoccupées avant tout du maintien de la barrière de 1715. Les instances des représentants de ces deux cours l'emportèrent, malgré « une scène scandaleuse » faite durant plus d'une heure, par Hertzberg (2). Le 27 juillet 1790 fut signé à Reichenbach un arrangement par lequel la Belgique, abandonnée par les cours maritimes, devait être rendue à l'Autriche, sous condition que ses constitutions

(1) *Mémoires, correspondances et manuscrits du général Lafayette*, t. III, pp. 40 et suiv. Le mémoire non signé de Dumouriez, en date du 22 juillet 1790, se trouve dans la liasse 136, collection des pièces du département militaire des États Belgiques unis (Arch. gén. du royaume). Voir aussi une lettre inédite de Dumouriez au comte Cornet de Grez, datée de Bruxelles, le 18 juillet 1790.

(2) Von Vivenot, *Quellen zur geschichte des deutscher Kaizer Politik Oesterreichs wahrend der franzozischer Revolutionskrieg*, t. I, p. 526.

fussent respectées. Le sort de la Turquie faisait l'objet de stipulations particulières.

Quand les Belges furent informés de la pacification ainsi réglée, les sentiments les plus divers et les plus violents s'emparèrent de la nation tout entière. Le peuple courut aux armes : la levée en masse décidée en septembre 1790 fut un effet de ce premier enthousiasme. Malheureusement des échecs retentissants, succédant à des revers déjà éprouvés au début de la campagne, firent présager toute l'étendue de la catastrophe finale, qui devait après deux mois accompagner la chute de l'indépendance.

Ce fut en vain que les chefs s'adressèrent à la cour de Berlin en invoquant les nombreuses assurances qu'elle avait données. Hertzberg répondit qu'il n'avait rien promis, « qu'il s'était borné à ne pas refuser sa protection (1). » Toutefois, rendons justice aux protecteurs des Belges. C'est que, forts des préliminaires de Reichenbach, ils exigèrent de Léopold le traité de La Haye, signé le 10 décembre 1790, et formant le dernier état du droit public de la Belgique. Dans ce traité, garanti par les puissances maritimes, les précieuses franchises des Belges furent expressément rappelées et consacrées sous la garantie des puissances, à la veille du moment où le torrent de la révolution française allait les emporter sans retour.

En même temps qu'ils négociaient à Berlin et à La Haye, les Belges avaient député de nouveau à Paris (2). Les mois de septembre, octobre, et novembre 1790 furent remplis par les démarches pressantes de ces envoyés de la dernière heure. A Paris ils échouèrent parce que nul n'avait intérêt à les écouter; les intrigues d'une émigration dont nous avons déjà fait mention les avaient d'ailleurs discrédités. A La Haye et à Berlin, ils firent entendre des protestations demeurées sans écho immé-

(1) Van de Spiegel, *ouvrage cité*. p. 306.

(2) Le comte de Thiennes, Latteur, le baron de Neverlée, MM. de Haverskerke et Gendebien, prirent part spécialement à ces négociations nouvelles.

diat, mais dont un résultat indirect subsista. Animés par les représentations des Belges, les ministres prussiens, hollandais, et anglais s'entendirent pour arracher à Mercy, ministre de Léopold, les reconnaissances explicites contenues dans le traité de La Haye. Ce fut l'énergie des trois cours qui amena la reconnaissance faite par l'Autriche des droits constitutionnels des Belges (1). Les refus de Mercy allèrent jusqu'à provoquer un jour la rupture des négociations. L'Autriche fit appel à la Russie, l'Angleterre menaça de déclarer la guerre, et le roi de Prusse écrivit une lettre personnelle et pressante à l'empereur Léopold, le 28 novembre 1790. Le traité du 10 décembre 1790 fut enfin adopté, après des conférences qui avaient duré près de deux mois (2).

N'exagérons point, néanmoins, le souci des puissances à l'égard du droit public des Belges. C'était leur intérêt qu'elles cherchaient en stipulant le respect des franchises locales. Les constitutions provinciales, formant un code de libertés précieuses, assuraient les trois cours contre un excès de pouvoirs entre les mains de l'Autriche, et présentaient un obstacle invincible à un troc que les cabinets de Londres, de La Haye et de Berlin ne pouvaient envisager sans inquiétude. Elles contribuaient à maintenir entre les provinces belges et les Provinces-unies une analogie d'institution et de mœurs qui semblait faciliter une fédération ou une union sous un prince de la Maison d'Orange, et ce projet ne pouvait déplaire à aucune des cours maritimes. De son côté, si l'Autriche se montra aussi mécontente des stipulations exigées en faveur des Belges par les trois cours, c'est qu'elle escomptait depuis longtemps l'occasion de reprendre possession de la Belgique par la seule

(1) Mercy était à La Haye, avec la ferme intention de retirer de la restauration « tous les avantages possibles pour son souverain ». (Lettre du 4 octobre 1790. Correspondance secrète, t. II.) Il entendait par là empêcher que désormais l'empereur fût gêné par « de vieux actes », c'est-à-dire par les constitutions belges. (Lettre du 19 décembre 1790. Chancellerie des Pays Bas à Vienne, registre 359.)

(2) Van de Spiegel, *Mémoires*..., pp. 44, 47, 362. Von Vivenot, *Quellen*..., pp. 39 et suiv.

force des armes, et la faculté de supprimer les franchises locales en vertu du droit de conquête (1). Ce rêve de certains hommes d'Etat de Vienne ne devait plus les quitter jusqu'au jour où la Providence mettrait fin à leur domination en Belgique. On devait le voir réapparaître chaque fois que la perspective d'un troc amènerait l'Autriche à démontrer la valeur des provinces belges, et à gonfler au moins les apparences des pouvoirs appartenant au souverain.

Les préoccupations intéressées apparurent enfin sous une autre forme plus dangereuse pour les puissances elles-mêmes. Au cours des négociations de La Haye, la Prusse offrit à l'Autriche d'agrandir aux dépens de la France les nations limitrophes : l'Autriche eût pris le Hainaut, la Bavière se fût arrondie en Alsace, et la Prusse eût reçu les duchés de Juliers et de Berg (2). On préludait ainsi aux projets de démembrement qui allaient diviser les coalisés lors des grandes guerres contre la révolution, et qui devaient être la principale source des succès de celle-ci. Peut-être pouvait-on, en théorie, faire valoir comme excuse le droit qu'avaient les puissances de reprendre les conquêtes récentes de Louis XIV, et d'opposer la frontière de la Somme et des Vosges à la frontière du Rhin? Mais on ne pouvait méconnaître non plus que c'était là renouer précisément cette politique d'extension que l'on blâmait chez l'adversaire, et attiser le feu de la guerre au moment même où l'on prétendait faire valoir les droits de l'équilibre européen et de la paix générale. Ces ambitieuses tentatives devaient être cruellement déjouées comme plus tard devaient échouer à leur tour les conquêtes démesurées de la France.

En apparence, la cause de l'indépendance avait succombé à Bruxelles et à Liége. Les troupes nationales s'étaient débandées sans avoir opposé une sérieuse résistance. Les Etats des

(1) Mercy à Kaunitz, 23 novembre 1790. (VON VIVENOT, *Quellen*..., p. 39.)
(2) SOREL, t. II, p. 160. VON SYBEL, t. I, p. 183.

deux principautés firent leur soumission à Léopold et à Hoensbroeck. Les acclamations du peuple saluèrent les représentants des princes à leur entrée dans les deux capitales, comme des huées méprisantes avaient marqué le départ des chefs, naguère adorés, de la cause patriotique (1). Ainsi disparurent, tous à la fois, les rouages principaux de l'organisation indépendante si nouvellement créée. Il semblait que l'on fût revenu à la situation de la Belgique en 1715 et à la barrière instituée par la police internationale. Toutefois, au moment même où la nation semblait domptée pour longtemps, son indépendance allait retrouver des défenseurs sur le sol étranger en même temps que sur le sol belge.

(1) van der Noot fut hué à Bruxelles et à Ninove, et Fabry à Liége. A tous deux, la population adressait les mêmes reproches de trahison. (GÉRARD, *Journal des troubles*, et DARIS, t. II, pp. 274, 284.)

CHAPITRE III.

LA PREMIÈRE RESTAURATION EN BELGIQUE ET A LIÉGE (1791-1792).

SOMMAIRE. — L'empereur Léopold s'aliène les Belges, surtout en Brabant. En 1792, symptômes de détente. L'élément militaire et joséphiste fait obstacle à une réconciliation complète. A Liége, le gouvernement épiscopal n'a pas réussi à désarmer l'opposition. En France, les idées de conquête et l'ambition des révolutionnaires amènent la déclaration de guerre du 30 avril 1792. Les réfugiés belges se rallient au programme de conquête des révolutionnaires français. L'empereur s'entend avec la Prusse : traités du 27 août 1791 et du 7 février 1792. Ils réservent le troc de la Belgique. La question polonaise commence à diviser les deux cours de Vienne et de Berlin et prépare leur rivalité. La Hollande et l'Angleterre encouragent les partisans des États de Belgique, pour faire obstacle aux projets de troc de l'Autriche : les puissances ne se décident à faire la guerre à la France qu'en voyant la Hollande attaquée et la barrière de 1715 détruite.

I.

De grandes difficultés attendaient les gouvernements de Bruxelles et de Liége, quand ils reprirent possession des provinces naguère indépendantes. Des fautes plus grandes encore allaient compromettre l'œuvre de pacification préparée à La Haye, et engendrer une catastrophe qui devait être une grande leçon pour la plupart des dirigeants de l'époque.

En Belgique, où les Etats avaient fait leur soumission, l'inauguration officielle de l'empereur Léopold comme souverain de chaque province consacra la promesse traditionnelle faite par ses représentants d'observer les privilèges du pays. On eût pu espérer qu'au bout de quelques mois l'apaisement se serait fait. Le gouvernement, flattant tour à tour

la minorité remuante des vonckistes et la majorité de la nation, composée des partisans des Etats, s'aliéna ces deux partis. Il en vint au point de mettre aux arrêts quatre députés des Etats de Brabant, et il amena les Etats à refuser de voter les impôts. La résistance émanait surtout du Brabant, tandis que les autres provinces semblaient accepter aisément les actes du gouvernement, lequel rétablissait ses partisans dans les collèges administratifs et judiciaires, veillait à indemniser les victimes des troubles de 1790, et surtout s'efforçait de récupérer les impôts que la révolution l'avait empêché de percevoir. On pouvait prévoir qu'effrayé des troubles sans cesse grandissants en France, Léopold se serait concilié le Brabant, après l'avoir isolé des autres provinces. Le voyage du comte de Baillet, député par le Brabant en janvier 1792 pour exposer directement à l'empereur les griefs des Etats, aboutit à une remarquable détente dans les relations entre les gouvernés et le gouvernement (1). Il fut cause qu'en avril 1792 les Etats de Brabant votèrent par acclamation les subsides, après une entrevue entre leur pensionnaire et Metternich. Si ce dernier, dont la situation comme ministre plénipotentiaire de l'empereur à Bruxelles était prépondérante, et dont l'amitié pour les chefs des États était avérée (2), avait pu accomplir seul les volontés conci-

(1) Fort mal accueilli par les fonctionnaires autrichiens, le comte de Baillet tenta vainement de voir l'empereur Léopold. Après le décès inopiné de ce dernier, il fut reçu, le 16 et le 18 mars 1792, par François II, auquel il put expliquer les vœux des Belges. L'impression du jeune empereur fut telle, qu'il fit à l'envoyé belge les promesses les plus encourageantes et décida d'instituer à Vienne, pour éclairer le souverain, une jointe (on appelait ainsi un collège administratif) composée de six Belges, et d'y appeler E. de Jonghe, conseiller pensionnaire des États de Brabant. (Ordre de François II, du 16 mars 1792. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 373.) La correspondance du comte de Baillet était conservée par M. le comte Philippe de Baillet-Latour, à Bruxelles. (M. GACHARD, *Etudes et notices historiques*, t. III, p. 379.)

(2) Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les correspondances de Nuewens, intendant du comte de Mérode Westerloo. (Archives du comte de Mérode, président du Sénat de Belgique) et la correspondance du pensionnaire de Jonghe (Bibliothèque royale, à Bruxelles, manuscrit 22120).

liantes de l'empereur François, successeur de l'empereur Léopold, la paix eût été pour longtemps rétablie en Belgique. Le développement naturel des institutions devait amener les améliorations désirées dans les lois civiles et administratives, et la nation aurait été prête à affirmer son indépendance au jour où, soit par abandon, soit par échange, l'Autriche aurait renoncé à ses lointaines possessions. Malheureusement, divers éléments pesaient sur la décision du gouvernement impérial. Nous parlerons bientôt des résolutions que dictait la politique générale. A côté d'elles, rappelons et l'influence des autorités militaires, qui, héritières des idées funestes du général d'Alton, ne voyaient dans les Belges que des sujets révoltés, méritant les pires traitements, et l'influence des fonctionnaires de Joseph II, qui n'oubliaient ni les traditions despotiques de leur maître, ni ses procédés violents. Ce fut au parti militaire que l'on dût une regrettable ordonnance du maréchal Bender, datée du 1er mai 1792, proclamant la suspension des constitutions de la Belgique pour y substituer la loi martiale, établissant des conseils de guerre pour juger les citoyens, et introduisant la peine de la bastonnade. Le parti des fonctionnaires, représenté par Kaunitz et par Cobenzl à Vienne, et parfois même soutenu par l'archiduchesse Marie-Christine, préconisait les mesures les plus rigoureuses, sans se soucier du traité de La Haye ni des serments constitutionnels de l'empereur (1).

(1) La lecture des registres de la chancellerie des Pays-Bas conservés aux Archives du royaume à Bruxelles, est convaincante à cet égard. On y voit les autorités dont nous venons de parler s'efforcer d'accabler les membres des États à l'aide de procès qu'elles suscitent de la part des créanciers ou des victimes de la république belgique, concerter la suppression des États, s'efforcer de se faire remettre par la Hollande les principaux Belges réfugiés sur son territoire, et se préparer à livrer une dizaine de ces ennemis de marque à une commission de justice spéciale. On y relève avec surprise les instructions de Cobenzl, vice-chancelier, adressées le 4 août 1792, à Metternich, en vue d'une entente à négocier avec les États de Brabant. Tout cela, dit Cobenzl, doit se faire en attendant le moment de frapper un coup de force. Au premier succès remporté par l'armée sur la France, il faudra procéder à un coup d'État, dissoudre

Informés de ces dispositions, les Belges ne pouvaient se défendre d'en rapprocher les projets de troc qui semblaient tenter encore toujours les hommes d'Etat viennois. Ainsi s'accroissaient la méfiance et la désaffection au moment même où l'union la plus étroite eût à peine pu conjurer l'orage qui approchait.

Les opposants, bien que réduits en nombre, ne songèrent plus qu'à un changement de régime et se tournèrent vers les puissances étrangères qui paraissaient les arbitres séculaires du sort de la Belgique. Ce fut en vain qu'au dernier jour de leur règne, les gouverneurs généraux reconnaissant leurs erreurs proclamèrent, le 8 novembre 1792, que l'empereur voulait le maintien immuable de la constitution brabançonne, et qu'il rétractait ses actes relatifs à la composition du conseil de Brabant et contraires à la Constitution. Sourds à ce tardif aveu d'erreur ou d'impuissance, beaucoup de Belges du parti des États joignirent leurs vœux à ceux des vonckistes en faveur des armes françaises, et l'on devait voir, spectacle étrange, ces ennemis de la veille et du lendemain, verser dans la même illusion, en acclamant comme des libérateurs les conquérants dont ils allaient devenir les jouets et même les esclaves (1).

Une politique aussi peu féconde en résultats avait été suivie à Liége. Une partie de la nation avait acclamé Hoensbroeck. Une minorité nombreuse, active et remuante, cantonnée à Liége, à Huy, à Thuin et dans les territoires ruraux de Franchimont et de Logne, avait été non pas sou-

les États, et saisir leurs revenus.

On voit par cette lettre du ministre combien les fonctionnaires autrichiens étaient peu disposés à respecter les traités les plus solennels et les engagements pris par leurs souverains. Voir aussi l'avis de la jointe des Pays-Bas à Vienne, du 18 octobre 1792 et la lettre de Cobenzl du 26 octobre 1792 (VON VIVENOT, t. II, p. 301).

(1) Les hommes d'État anglais n'hésitaient pas à atttribuer à la fâcheuse politique de l'Autriche une situation aussi déplorable. Lettres de Burke, 1er juin 1791, août 1791. (*Correspondance de Burke*, t. III, pp. 209, 243. Lettres de Auckland, 10 mai 1791, 23 août 1791, 17 janvier 1792.) (*The manuscripts of J.-B. Fortescue*, t. II)

mise, mais domptée. Excitée par les patriotes émigrés dont nous parlerons bientôt, encouragée par l'appui maladroit que lui donnait le gouvernement de Bruxelles, heureux d'opposer les patriotes de Liége à ses adversaires du Brabant, elle s'obstina à refuser toute entente avec l'évêque. Peut-être ce dernier eût-il pu ramener une partie des opposants en décrétant des mesures de clémence, et en modifiant la constitution (1)? L'attitude des chefs des patriotes (2) et les troubles dont la France était le théâtre firent obstacle à toute transaction et amenèrent ainsi les patriotes, demeurés dans le pays, à se tourner vers l'étranger, au moment où les mécontents belges cherchaient la même protection.

Pendant que se prolongeaient ainsi les discordes intérieures, les rapports entre les cours étrangères, voisines de notre pays, se compliquaient au point de déchaîner sur l'Europe le fléau de la guerre qui devait peser sur elle, pour ainsi dire sans interruption, durant vingt-trois années.

Profondément secouée par la révolution, la France eût dû s'estimer heureuse de trouver, dans la paix stipulée par les traités, le moyen de se consacrer tout entière à la tâche rénovatrice qu'elle avait entreprise. Quand la Constitution de 1791 fut votée et fut acceptée par le roi, il sembla que ce n'était pas trop de toutes les forces sociales pour accoutumer une nation de 26 millions d'hommes à la pratique du régime représentatif, au respect de la liberté, de l'égalité, de l'autorité, respect que deux années d'émeutes, de jacqueries et de massacres faisaient singulièrement souhaiter. La majorité

(1) Sans partager les jugements de BORGNET (t. II, pp. 12 et 81), on peut regretter que le prince-évêque Hoensbroeck n'ait pas recherché des mesures d'apaisement. Il eût pu, semble-t-il, faire obstacle à certains procès, notamment à celui qui, légitime en principe autant qu'inopportun, aboutit à une condamnation capitale, commuée d'ailleurs en une détention, prononcée contre Duperron, chef des émeutiers du 17 août 1789. Deux autres liégeois furent condamnés à mort pour faits relatifs à la révolution, mais ils s'étaient rendus coupables d'assassinat. (FRÉSON, *La justice criminelle au pays de Liége*, p. 173.)

(2) Les principaux exilés liégeois protestèrent contre toute amnistie. (BORGNET, t. II, pp. 66, 68, 134.)

girondine de l'Assemblée législative en pensa autrement. Elle exigea la guerre aux frontières, dans le but avoué d'augmenter le désordre afin de renverser la royauté, et avec le désir tout aussi peu caché de propager au dehors les doctrines révolutionnaires, c'est-à-dire de supprimer les trônes pour y substituer des républiques, en un mot, de « municipaliser » l'Europe (1). Dans cette croisade nouvelle, l'orgueil national trouverait avantage à conquérir pacifiquement les intelligences étrangères. Le territoire gaulois devait tirer non moins de profit des campagnes civilisatrices de ses enfants. Et l'on nous pardonnera d'insister ici sur ces agrandissements que les réformateurs de l'ancienne France allaient poursuivre et réaliser avec autant d'ardeur et plus de succès momentané que la monarchie dont ils reprenaient les traditions tout en ne cessant de les décrier. Car telle est « la piperie des mots », selon l'expression de Montaigne, que nous avons trop souvent admis sans réserve la thèse des écrivains révolutionnaires : ils nous représentent une France généreuse, contrainte à la guerre par les puissances coalisées et se défendant par des annexions inévitables contre d'injustes agressions. Rien n'est plus contraire à la vérité que cette thèse. Le parti révolutionnaire avait bien décrété par un article de la constitution de 1791 que la France répudiait toute conquête. On pouvait et on devait attacher encore moins de confiance à cette déclaration trompeuse qu'aux vaines formules par lesquelles les mêmes législateurs proclamaient le règne de l'égalité et de la liberté, ces deux biens refusés désormais à l'immense majorité de la nation. C'est qu'en effet, à côté de la théorie de la souveraineté du peuple, imaginée pour jeter bas l'ancienne monarchie, subsistaient encore toujours, au fond des âmes, ces grandes idées de la France étendue et dominant l'Europe, idées formant une partie importante du patrimoine légué à la nation par une longue lignée de rois.

(1) E. BIRÉ, *La légende des Girondins*, p. 257. M. DE LA ROCHETERIE, *Histoire de Marie Antoinette*, 2e édition, t. II, pp. 320, 340, 342.

Pour mettre d'accord la théorie nouvelle avec la pratique, pour concilier les principes de la conscience républicaine avec la conquête ou le brigandage, les chefs du parti avaient inventé, au bout de peu de mois de révolution, la formule savante de «la réunion des peuples libres». Et c'est ainsi que, sur le vœu de quelques mécontents, le territoire d'Avignon, appartenant au Saint-Siège, avait été réuni à la France par l'Assemblée Constituante, malgré les justes observations de la minorité, qui faisait valoir le respect dû à la souveraineté pontificale. En vain avait-on remarqué que si le principe nouveau triomphait, on anéantissait la renonciation faite aux conquêtes, et on justifiait à l'avance soit les vœux qu'émettraient, en faveur de leur indépendance ou d'une adjonction à d'autres pays, des provinces récemment ou violemment annexées à la France, comme la Lorraine, l'Alsace, la Corse? En vain avait-on ajouté l'exemple du Luxembourg, et demandé à la majorité si elle préméditait la conquête ou la réunion de cette province, sous prétexte que des émigrés francais s'y étaient réfugiés (1)!

Forts de leurs principes désormais assez larges pour autoriser toute conquête, les révolutionnaires ne se contentèrent pas d'annexer Avignon et le Comtat, la Savoie, Nice, Porrentruy, et de déclarer territoire français la Corse à peine réduite par les armes françaises et encore mal soumise. Ils jetèrent les yeux sur la contrée qui, située à quelques lieues de Paris, devait former « leur pré carré », selon la vieille expression de Vauban. De ce petit pays, voisin et ami de la France, dépourvu de forteresses, et peu défendu par les armées impériales, de fréquents appels étaient adressés aux chefs de la révolution, comme on l'a vu et comme nous allons le redire. Non content d'avoir adressé un défi à l'Europe, dans un discours prononcé à l'Assemblée nationale le 27 décembre 1791, le célèbre Brissot, qui s'était fait une spécialité des questions diplomatiques, écrivait, dans le *Patriote Français*, un article

(1) *Moniteur réimprimé*, 16, 20, 21 novembre 1790, 30 avril 1791.

enflammé pour provoquer « la guerre sainte, guerre expiatoire, destinée à renverser tous les tyrans et à renouveler la face du monde (1) ». Pendant que les théoriciens justifiaient ainsi à l'avance la manière de fouler aux pieds les droits des nations étrangères, le général Dumouriez esquissait des plans de campagne. En février 1792, ce stratégiste avisé, préparant l'invasion de la Belgique, soumettait au ministre Delessart un programme tendant à se saisir avant tout des limites naturelles, telles que le Rhin, « pour donner à la France, contre le despotisme, la barrière du grand fleuve (2) ».

Ce fut un écho de ces pensées de mégalomanie que transmit à son tour Brissot, lorsqu'il écrivit le 28 novembre 1792 à Dumouriez, entré à Bruxelles : « Une opinion se répand ici, la république française ne doit avoir pour bornes que le Rhin. »

Si telles étaient les dispositions de la majorité de l'Assemblée Législative, on comprend aisément comment elle put amener la nation à accepter la guerre, au nom de l'honneur national. Il est bien certain aujourd'hui qu'en dépit des démarches pressantes des émigrés français, l'empereur Léopold ne voulait pas la guerre. Non seulement, il ne voyait pas le profit à en retirer, mais il était loin d'être prêt à la faire, et les embarras qu'il rencontrait dans la Belgique encore frémissante, dans la Pologne menacée de partage par la Prusse et la Russie, dans la Turquie soutenue par l'Angleterre, lui faisaient désirer instamment la paix. On lui chercha querelle au sujet des rassemblements d'émigrés, comme si quelques milliers d'hommes armés, que la révolution avait jetés à la frontière, pouvaient inspirer de sérieuses inquiétudes à la

(1) E. Biré, *La légende des Girondins*, p. 270.

(2) Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, pp. 7 et 8. A. Chuquet, *Jemappes et la conquête de la Belgique*, p. 67. Sorel, t. II, pp. 409, 411 et Von Sybel, t. I, pp. 372, 373. Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la révolution*. Edition de Bruxelles, 1840, t. I, p. 176. Il convient d'opposer ces faits à l'affirmation de Borgnet (t. II, p. 63), qui estime que la pensée d'annexer la Belgique ne naquit en France qu'à la suite de la conquête de novembre 1792.

nation française, et comme si cette dernière ne s'énorgueillissait pas de l'abri qu'elle donnait publiquement aux réfugiés armés et enrégimentés qui s'étaient retirés sur son territoire en arborant les couleurs liégeoises, belges, bataves, mayençaises ou irlandaises. Léopold, loin de décliner les invitations de l'Assemblée française, y fit droit en ordonnant aux émigrés de se disperser. Son successeur, François II, invité à désarmer, selon les arguties de procédure que les novateurs empruntaient à l'arsenal de l'ancienne diplomatie, dut opposer un refus aux prétentions jacobines, et le 20 avril 1792 l'Assemblée législative lui déclara la guerre, tout en protestant qu'elle ne ferait aucune conquête et n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. Belles promesses, dont la violation allait durer vingt-trois ans et que seule la monarchie parlementaire devait transformer un jour en réalité!

III.

Avant de marquer l'accueil fait par les cabinets étrangers à la déclaration de guerre de la France, il convient de rappeler une circonstance importante qui explique les dispositions des partis révolutionnaires français à l'égard de la Belgique.

La restauration de 1791 avait amené beaucoup de Belges et de Liégeois à passer les frontières. Quelques-uns gagnèrent la Hollande et la Prusse (1). La majorité se rendit en France, où l'appelaient des sympathies non déguisées. Les réfugiés étaient partagés en camps bien distincts, qui, à leur tour, se divisaient en fractions presque hostiles les unes aux autres.

Le groupe liégeois, retiré à Givet, avait envoyé quelques représentants jusqu'à Paris. Les modérés du parti, tels que

(1) van der Noot, retiré en Hollande, fut exposé à une demande d'extradition de la part du gouvernement autrichien, qui désirait vivement le châtier. Le stathouder refusa, tout en contraignant van der Noot à s'éloigner de la frontière, et ses amis à quitter le pays.

Levoz et Bassenge, rêvaient d'une réunion à la France après la conquête de leur patrie à main armée. Cet appui de la France, une lettre de Reynier du 9 février 1791 le montrait déjà comme le seul espoir des révolutionnaires liégeois les plus sages (1). A côté d'eux, leur mentor le journaliste Lebrun, avait émis, en 1790 dans le *Journal général de l'Europe*, le vœu de voir l'antique principauté annexée à la France, et le Congrès franchimontois avait même consacré à l'adoption officielle de ce vœu anti-patriotique sa séance du 16 décembre 1790 (2). Bientôt, Fabry se rallia avec enthousiasme à cette solution, qu'il préconisa dans un mémoire adressé le 7 juillet 1791 au comité diplomatique de l'Assemblée Constituante et, à son exemple, les patriotes liégeois ne songèrent plus qu'à former « le 84ᵉ département ».

Les Belges se divisaient en statistes ou partisans des Etats, et en vonckistes ou partisans de Vonck. Toutefois les appellations des partis, si elles avaient subsisté, ne correspondaient plus aux mêmes réalités qu'en 1789 et en 1790. Les statistes, retirés principalement à Douai et dans ses environs, n'avaient ni la direction de van der Noot et de Van Eupen, ni l'appui immédiat des chefs de la noblesse ou des corporations. On remarquait parmi eux grand nombre d'anciens soldats de l'armée belge, et des mécontents de peu de notoriété. Aucun des personnages importants de la révolution belge ne leur donnait son patronage (3). Ainsi il arriva qu'un jeune ambitieux, le comte de Béthune-Charost, dont les insurgés belges avaient en 1789 refusé le concours, s'improvisa chef des réfugiés en fournissant à leurs dépenses. Il leur donna le nom de *confédérés*. Ce prétendant, qui se targuait de descendre des anciens comtes de Flandre, et qui aspirait à jouer un rôle en rapport avec d'aussi illustres souvenirs, tenta vaine-

(1) BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, t. II, p. 29.

(2) *Id.*, p. 135.

(3) C'est à l'influence des réfugiés de ce groupe qu'il faut attribuer un article du journaliste Carra, du 25 août 1791, préconisant l'érection de la Belgique en un grand-duché en faveur du duc d'York. (*Moniteur réimprimé*, t. XVII, p. 308.)

ment d'entrer en relations avec les personnages marquants des États, et notamment avec le pensionnaire de Jonghe. Ses projets, dévoilés au gouvernement en janvier 1792, amenèrent en Belgique l'arrestation de quelques correspondants dénués de notoriété. A Lille vivait Vonck entouré également d'anciens soldats de Vander Mersch. Ceux-ci partageaient ses opinions mais en tiraient des conséquences peu conformes aux pensées du maître. Cédant aux idées du jour, les vonckistes nouveaux rêvaient d'une réforme complète, qui eût établi en Belgique le système français, seule solution, selon eux, qui pût assurer le renversement des États et de la maison d'Autriche. A Paris où Walckiers, Torfs, et d'autres s'employaient à défendre les intérêts du parti auprès des autorités et des meneurs de la révolution, les mêmes tendances prévalaient.

Un moment, on put croire au succès de tentatives d'entente entre ces trois grandes fractions d'émigrés belges (septembre 1791). Ce que nous savons des dispositions des Liégeois, aspirant à sacrifier leur nationalité à leur passion antireligieuse, permet de supposer que l'union, si elle s'était réalisée, eût abouti à hâter l'annexion des provinces belges à la France. Il fut question d'établir une assemblée unique, composée de délégués de toutes les provinces, et de laisser à chaque province son autonomie. Le chef des vonckistes demeurés en Belgique, l'avocat Sandelin, secrètement lié avec les agents du gouvernement autrichien, se vanta d'avoir fait échouer la négociation, qui avait un instant rallié la majorité de ses amis (1). Si la fusion totale ne se fit pas, une concentration partielle s'opéra. Se détournant de Béthune Charost (2), et s'écartant de Vonck, solitaire et impuissant, la masse des réfugiés belges accepta la direction d'un comité formé à Paris, au début de 1792, par les dirigeants liégeois

(1) Lettre de Sandelin à Metternich, 6 février 1792. (Registre 371, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Il semble que Béthune Charost aurait, vers le 1er avril 1792, renoncé à ses projets d'insurrection, et traité avec l'Autriche. (Lettre de Metternich, 1er avril 1792, registre 384 *ibid.*)

et vonckistes, sous le nom de « Comité des Belges-Liégeois unis ». Sous l'impulsion de ce comité, dirigé par Walckiers, le groupe de Lille appela à lui le plus grand nombre des réfugiés enrôlés naguère par Béthune. Le gouvernement français, donnant satisfaction en apparence aux plaintes de l'empereur Léopold, avait prescrit le licenciement des Belges, mais en limitant ses sévérités aux soldats de Béthune. Ainsi vint à disparaître la petite armée ou plutôt la troupe peu ordonnée de ce dernier (1). Placé en d'aussi faibles mains, le drapeau de l'indépendance de la Belgique ne paraissait guère, d'ailleurs, appelé à la victoire (2). Le parti qui triompha était-il destiné

(1) Quelques traits révélèrent encore, après la fusion, l'activité des fédérés. En juillet 1792, les officiers belges adressèrent à l'Assemblée législative une protestation contre la conduite despotique suivie par des membres du comité vonckiste à Menin, Ypres et Courtrai, lors de l'invasion de juin 1792. Ce manifeste, qui invoquait les droits de la Belgique à l'indépendance, valut à un lieutenant-colonel qui l'avait inspiré une arrestation et un emprisonnement à Cambrai en septembre 1792.

Le 11 août 1792, les confédérés présentèrent à l'Assemblée une nouvelle réclamation où ils dénonçaient le comité vonckiste comme étant l'organe d'une minorité ambitieuse, et où ils suppliaient l'Assemblée de décréter qu'en entrant en Belgique ses troupes « ne s'occuperaient en rien des affaires des Belges et leur garantiraient l'indépendance. »

Une protestation analogue fut adressée par 57 officiers belges à l'assemblée électorale du département du Nord, le 19 septembre 1792. On y disait que « le peuple belge ne coopérera jamais à une révolution tant que ce même comité, dont il s'est plaint avec énergie, se trouvera à la tête des Belges ».

Malou-Riga, qui avait inspiré ces démarches, fit publier le 27 octobre 1792 une proclamation appelant les Belges à l'indépendance. Après de vains efforts pour réaliser son programme, Malou dut reconnaître dans un mémoire daté du 7 février 1793 que sa campagne avait complètement échoué.

(2) On a souvent exagéré le nombre d'adhérents que les confédérés et le comité belge-liégeois avaient recrutés. Les confédérés comptaient environ 200 soldats et 83 officiers en décembre 1791 et 800 soldats et 200 officiers en juillet 1792. Les sources contemporaines sont peu flatteuses pour la conduite de ces réfugiés qu'elles représentent comme vivant dans l'indiscipline et la débauche.

Quant au comité des Belges-Liégeois, il ne put réunir, même après l'adjonction des confédérés, qu'environ 1,500 hommes. (*Souvenirs de la vie militaire du baron Lahure*, p. 13. Chuquet, *Jemappes et la conquête de la Belgique*, p. 54.) Selon M. de Sérignan, ce nombre devrait être réduit à 800. (*La première invasion de la Belgique*, p. 305.)

sérieusement à affranchir la patrie? Les appels qu'il ne cessait d'adresser aux armées françaises, les desseins peu dissimulés des patriotes liégeois, les calculs intéressés des publicistes et des généraux français ne laissaient guère de doute à cet égard. Son programme, qui contribue à expliquer la ligne de conduite adoptée par la France, portait officiellement, dès janvier 1792, la réunion à la France de tout le pays situé entre la mer et le Rhin (1). Le chef réel du parti, J.-N. Bassenge, n'hésitait pas, en septembre et octobre 1792, dit-il dans un mémoire publié en 1794, à prêcher cette réunion, à provoquer, pour l'assurer, la dissolution du comité belge-liégeois, et à qualifier de « déplorables » les promesses que le gouvernement français avait faites de respecter l'indépendance de la Belgique (2).

Pendant que les réformateurs de la France obéissaient aux plus vieilles traditions de la monarchie et écoutaient les appels pressants des mécontents belges, qui promettaient un soulèvement général en Belgique, les puissances voisines, que le conflit intéressait, prenaient une attitude bien faite pour encourager les conquérants.

IV.

L'empereur Léopold, dont on a rappelé les embarras en Belgique, ne dissimulait pas ses désirs de paix. Sur ses ordres, les émigrés français et même de pauvres prêtres, sortis de leur patrie pour se soustraire à des serments impies, avaient été éloignés des frontières de France et dispersés (3). Néan-

(1) Appel à la révolte, par la Commission de la nation française unie au peuple hollandais et belgique, pour faire une nation indépendante et libre. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 371, pièce de janvier 1792.)

(2) *J.-N. Bassenge de Liége, à Publicola Chaussard.* Un vol., Paris, 1794, p. 72.

(3) Les registres 368, 369, 373, de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne, abondent en plaintes et en menaces de sévérités dirigées par le gouvernement de Bruxelles contre les émigrés. Il alla jusqu'à les payer pour les transporter vers Coblence et Bonn.

moins, les agitateurs français, ayant à leur tête le journaliste Lebrun, qui allait entrer au ministère des affaires étrangères, et qui devait bientôt devenir le chef de ce département, organisèrent un « bureau d'agence nationale et étrangère » qui cherchait à susciter en Belgique, comme dans tous les pays voisins, des mouvements en faveur de la France (1). Ces mouvements étaient secondés par les agents officiels du gouvernement français, qui étaient le chevalier de la Gravière et son secrétaire Ruelle à Bruxelles (2), Jolivet à Liége, où on lui adjoignit successivement sous des titres divers Bonne-Carrère (3), puis les jacobins Boisguyon, Réal, Chepy, enfin le chevalier de Pazzis et trois secrétaires, tous également liés d'avance avec les insurgés liégeois et leur apportant encouragement et secours en argent. A ces envoyés, que dirigeait Maret, le futur duc de Bassano, alors attaché au ministère des affaires étrangères (4), il convient d'ajouter le nom d'une ambassadrice digne des révolutionnaires qui l'employaient. C'était une jolie fille du pays ardennais, devenue célèbre à Paris par ses désordres et que sa participation aux principales scènes de massacres, surtout aux atroces journées de septembre 1792, devait clouer au pilori de l'histoire. Elle apparut en Luxembourg et dans le pays de Liége au cours de 1791, en compagnie du journaliste Carra. Ses discours la firent arrêter. Menée à Vienne, puis remise en liberté, elle renonça à évangéliser ses compatriotes et reprit à Paris sa vie déréglée. Ses excès la menèrent promptement à la Salpétrière où

(1) Ce bureau traitait à Gand avec un procureur qui dénonça au gouvernement de Bruxelles les écrits anarchiques qui lui parvenaient pour être distribués. (Registre 287, protocole du 22 décembre 1791, Conseil privé.)

(2) G. Pallain, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*, pp. 182. 187.

(3) Bonne-Carrère disait, à propos de sa nomination à Liége, laquelle demeura sans effet : « Mon départ fut retardé, ce qui nuisit infini- » ment aux dispositions révolutionnaires dans lesquelles se trouvaient » les patriotes liégeois, qui m'attendaient avec impatience pour les faire » éclater. » (Mémoire daté de l'an II, cité par F. Masson, *Le département des affaires étrangères pendant la révolution.*)

(4) Baron Ernouf, *Maret, duc de Bassano.*

survécut longtemps sous les traits inoubliés d'une folie abjecte, la trop fameuse Anne-Josèphe Terwagne, dite Théroigne de Mericourt.

Se sentant menacé, le gouvernement impérial s'était rapproché de la Prusse et avait pris part aux conférences de Pilnitz en août 1791. Les pourparlers avaient amené la rédaction de la convention du 27 août 1791, qui subordonnait à l'assentiment de toutes les puissances une intervention de la Prusse et de l'Autriche dans les affaires de France. Comme pareil accord était loin d'être réalisé, la convention demeura sans effet (1). Léopold avait, à la même époque, terminé la guerre qui, du côté de la Turquie, occupait ses forces depuis cinq ans. Sous la menace de l'Angleterre d'intervenir à main armée (27 mars 1791), il avait traité avec le sultan et avec la Russie. Libre sur ce point, celle-ci s'était immédiatement tournée vers les débris de la malheureuse Pologne. Et comme la Prusse menaçait la même victime, Léopold se trouva en présence d'une nouvelle question intéressant ses frontières au moment où il avait cru leur assurer la paix. On comprend dès lors comment ni les instances des princes français émigrés, ni celles du chevaleresque roi de Suède, préparant une expédition pour délivrer Marie-Antoinette, ne purent le décider à tirer l'épée au cours de 1791 (2).

(1) « L'alliance de 1791 mérite à peine d'être mentionnée. Rompue aussitôt que formée, elle montre que les contractants n'avaient guère de confiance dans sa solidité. » (Note du cabinet de Vienne en 1801. *Mémoires du prince de Metternich*, t. II, p. 5.)

(2) Gustave III avait sollicité l'autorisation de débarquer à Ostende. Léopold prescrivit à ses ministres de faire faire à Bruxelles un rapport établissant l'impossibilité matérielle de débarquer des troupes dans le port d'Ostende et sur toute la côte belge. Ce rapport fut fait et l'autorisation refusée. (Chancellerie des Pays-Bas, registre 370 et 371, dépêche du 25 décembre 1791 et du 30 janvier 1792.)

Le Conseil aulique de guerre avait décidé, le 30 juin 1791, de rétablir les fortifications de quelques villes de Belgique. Ce ne fut que le 9 décembre 1791 que le gouvernement de Bruxelles fut invité à faire faire les études préliminaires afin d'entamer les travaux « en des temps plus heureux ». (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 370, dépêche du 9 décembre 1791.)

Quand l'attitude provocatrice des révolutionnaires français vint rendre la guerre inévitable, une réunion importante eut lieu à Vienne, sous la présidence de Léopold. En présence de l'archiduc François, les ministres discutèrent la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de la Belgique, de la Pologne, de l'Italie, ces territoires que la Providence plaçait soit en la possession, soit à la portée de leur maître. Le rapport dressé par le chancelier Kaunitz, le 12 janvier 1792, pour résumer l'avis de la majorité, nous est conservé (1). L'homme d'État qui avait servi quatre empereurs, s'y montrait fidèle aux enseignements de la vieille diplomatie autrichienne. Il conseillait d'agir avec vigueur en Belgique, et au besoin d'y percevoir les subsides par la force. En cas de succès dans la lutte, il concluait à ce que la Belgique fût troquée enfin contre la Bavière, cette naturelle extension de la monarchie des Habsbourg (2). Conformément à cet avis, le gouvernement de Vienne décida de chercher un appui à Berlin, en offrant au roi de Prusse une part des profits probables de la guerre. Après une courte discussion, au cours de laquelle la Prusse offrit à Léopold de lui laisser prendre l'Alsace et la Lorraine, ces anciens apanages de la maison impériale, on renonça à se mettre d'accord sur un avenir incertain, et on se contenta de stipuler entre les deux couronnes une alliance défensive (7 février 1792). Nonobstant l'article 2, qui obligeait les contractants à s'aider en cas de troubles intérieurs — ce qui visait la Belgique — un article secret portait que cette obligation ne s'appliquerait ni à la Belgique, ni à la Frise, ni à la Westphalie. La Prusse soulignait par là son refus d'intervenir dans les Pays-Bas contre les mécontents que naguère elle avait soutenus, et auxquels elle continuait à accorder sa bienveillance.

En apparence, une coalition importante se formait contre

(1) Von Vivenot, *Quellen zur geschichte der deutscher Kaiserpolitik oesterreichs*, t. I, p. 340.

(2) Devinant cet avis, les contemporains avaient supposé un traité secret conclu à Pavie, en juillet 1791, par lequel la Prusse et l'Autriche auraient réglé l'échange de la Bavière contre la Belgique. L'existence de pareille convention n'a jamais été démontrée.

la France. En réalité, l'entente était bien fragile entre Vienne et Berlin. Basée uniquement sur la crainte qu'inspiraient les armées françaises, elle viendrait à cesser au jour où la Prusse, rassurée contre des perspectives d'invasion, pourrait se consacrer à ses projets d'agrandissement en Pologne.

Indépendamment de la question polonaise, intéressant Berlin, Vienne et Pétersbourg, un autre point divisait les deux alliés. Le Margraviat d'Anspach, voisin du territoire prussien, mais enclavé dans la Bavière, venait d'échoir par acquisition au monarque prussien (28 janvier 1792). Si cette principauté demeurait annexée à la Prusse, le troc de la Bavière devenait moins avantageux pour l'Autriche, amenée à convoiter Anspach au détriment de son alliée. Les causes de dissentiment se multipliaient ainsi au moment même où l'entente la plus étroite eût été indispensable. Car les deux puissances alliées étaient exposées à combattre, loin de leurs capitales, un ennemi occupant un territoire admirablement défendu par la nature et par les forteresses de Vauban. Aux armées françaises, prêtes à déborder de leurs réduits et à se précipiter sur la Belgique ouverte ou sur les petites principautés du Rhin désunies et privées de défense, la Cour de Vienne ne pouvait opposer que des forces évidemment insuffisantes. Le succès de celles-ci dépendrait de l'appoint des troupes prussiennes, dont la destination ne pouvait se déterminer à l'avance et qu'une longue distance exposait à n'apporter aux soldats autrichiens qu'une aide tardive et peu efficace (1).

(1) La correspondance des gouverneurs généraux, Albert et Marie-Christine, et de Metternich, ne tarissait pas en plaintes sur l'insuffisance de leurs ressources militaires. Ils ne cessaient de signaler à l'empereur l'infériorité numérique des troupes, le défaut d'artillerie, la nécessité d'une intervention immédiate des forces prussiennes. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 379, 381, lettres du 18 août 1792 et d'octobre 1792. Voir registre 75, nos 286, 287, 311, 319.)

V.

On vient de voir avec quels sentiments la cour de Berlin entrait en arrangement avec celle de Vienne. Il convient d'ajouter que le gouvernement prussien continuait à garder une réserve prudente vis-à-vis des Belges. Dans ceux-ci, il voyait des instruments précieux à mettre en mouvement pour diriger dans un sens favorable à ses vues, soit l'ambition de ses parents de la maison d'Orange, soit les méfiances de l'Angleterre, soit les prétentions de l'Empereur. Aussi, tout en refusant de promettre des secours à Léopold contre les Belges, il recommandait la soumission aux chefs du parti des États, et leur envoyait même un agent officieux, le baron de Reck, pour les détourner de tout projet de résistance ultérieure à leur souverain légitime (1). Ces démarches étaient d'autant plus opportunes, qu'en mars 1792, un écrit publié à Avesnes et inspiré évidemment par les émigrés belges du parti des États, préconisait le choix du roi de Prusse comme duc de Brabant et stathouder de la république belgique (2). Nous rappelons ces détails pour montrer par quelles chimères on tentait d'aveugler les malheureux Belges, combien l'espoir qu'ils établissaient sur le secours désintéressé des cabinets de l'Europe était peu fondé, et par quels détours étranges ceux-ci continuaient à mener un peuple laborieux et modeste qui se bornait à demander de jouir en paix des dons de la Providence et des institutions de son choix.

La maison de Bavière ne pouvait voir sans alarmes une entente entre Vienne et Berlin. L'Électeur craignait d'être contraint à un échange qui l'eût exproprié de son patrimoine

(1) Chancellerie des Pays-Bas, 25 juillet 1792, 17 août 1792, 29 septembre 1792, registres 378, 379 et 381. Le baron de Reck eut, durant l'été de 1792, de nombreuses entrevues avec de Jonghe, pensionnaire des États de Brabant.

(2) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 374, lettre du prince de Reus, du 11 avril 1792.

héréditaire, pour lui attribuer une principauté nouvelle et disputée. Son héritier, le duc de Deux-Ponts, colonel dans l'armée française, redoutait avec raison la fragile souveraineté d'Austrasie que l'échange projeté eût mise entre ses mains, et se refusait à recevoir de l'empereur d'Allemagne la couronne royale, qu'en des jours bien éloignés encore l'empereur des Français devait attribuer à la fidélité de son allié bavarois. De ce côté, les vues du cabinet de Vienne ne trouvaient guère d'encouragement (1).

A La Haye, le gouvernement du stathouder avait continué longtemps ses sympathies aux Belges. Craignant les menaces d'une invasion française, craignant aussi les nombreux réfugiés bataves qui s'étaient retirés en France, et les patriotes hollandais, écrasés en 1787, il dut se rapprocher du cabinet de Vienne, exposé aux mêmes dangers. Entre les deux cours, de nombreux motifs de défiance existaient. La maison d'Orange ne pouvait oublier les perspectives, avantageuses à sa grandeur, qu'avait ouvertes van der Noot. Un moment, elle songea à établir un de ses fils en Courlande (novembre 1791) (2). L'échec de ce projet ramena la princesse d'Orange à ses désirs au sujet du stathoudérat de la Belgique. Les hommes d'État hollandais, fidèles aux promesses faites lors du traité de La Haye, ne cessaient de protester auprès du gouvernement de Bruxelles contre les infractions faites aux privilèges des Belges. Soutenus dans cette voie par le gouvernement britannique, ils passaient, aux yeux des ministres autrichiens, pour être devenus des ennemis irréconciliables de la monarchie impériale. Aussi, les tentatives de rapprochement poursuivies à partir de décembre 1791 furent-elles singulièrement malaisées au début. L'Autriche imputait la froideur hollandaise à l'hostilité et à

(1) Pour entamer les hostilités, Dumouriez prit soin de rassurer l'électeur de Bavière en lui affirmant que la France s'opposerait au troc projeté. (A. SOREL, *L'Europe et la révolution française*, t. II, p. 417.)

(2) VON VINENOT, *ouvrage cité*, t. I, p. 282. *The manuscripts of J.-B. Fortescue, preserved at Dropmore*, t. II, p. 217. 233.

la jalousie de l'Angleterre (1). On verra à l'instant à quel point étaient fondés ces soupçons. Non sans efforts, la Cour de Vienne parvint à surmonter l'obstacle, mais ce ne fut qu'en présence de l'imminence du danger, quand l'approche des armées françaises menaça les frontières de la république. Jusqu'à ce moment, aucun lien n'unit les deux États voisins dont l'accord intime eût pu opposer une digue puissante aux envahisseurs. Bien au contraire, si la Hollande consentait à arrêter un ancien fonctionnaire de la république belge de 1790, et à livrer à l'Autriche les papiers des États de Brabant dont le détenu était dépositaire (2), elle éludait toutes les demandes d'arrestation dirigées par l'Autriche contre d'autres réfugiés belges. Elle entamait même et poursuivait, durant toute l'année 1792, une querelle diplomatique retentissante, relative au pamphlet célèbre intitulé *Tableau des dilapidations des États Belgiques Unis*. Cette brochure, inspirée par les fonctionnaires autrichiens de Bruxelles, parut au commencement de 1792. Elle rapportait de prétendus extraits des comptes des États généraux et du Congrès de 1790; des sommes énormes y figuraient comme remises à divers personnages du parti des États et, notamment, 100,000 florins versés à Motman, intendant du prince d'Orange, pour obtenir sa protection (3). Le prince d'Orange reprocha le fait de cette publication au gouvernement de Bruxelles et à celui de Vienne. La correspondance échangée à ce sujet dura plusieurs mois et ne se termina qu'au moment où l'invasion française supprima brusquement le gouvernement de Bruxelles. Elle permit de constater que les ministres autrichiens, bien que

(1) Rapports de Metternich, 14 janvier 1792, 11 septembre 1792. (Registres 371 et 380, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Arrestation de Gillard, 7 mai 1792. (Registre 373, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(3) Les affirmations du tableau étaient en général controuvées. Celles qui ne l'étaient pas, étaient, pour la plupart, notablement exagérées, et faisaient, à tort, passer pour dilapidations ce qui n'était que salaires, avances, ou remboursements réguliers. Plusieurs sentences du Conseil de Brabant, provoquées en 1793 et en 1794 par les victimes de la diffamation, reconnurent l'existence de celle-ci, et condamnèrent l'éditeur du pamphlet.

mis en demeure de justifier les affirmations du tableau, ne purent produire la preuve du versement allégué. Elle eut, en tout cas, pour résultat de raviver et les souvenirs inopportuns de l'assistance donnée naguère par la maison d'Orange aux mécontents, et les ressentiments peu surprenants de la cour de Vienne. De ce côté, les Belges étaient excusables d'espérer sinon une aide, au moins des sympathies non déguisées pour leur indépendance, si les hasards de la guerre permettaient de la prévoir.

Des dispositions analogues se rencontraient à Londres. Parmi les gouvernements voisins de la Belgique, le plus désintéressé était le cabinet britannique. Préoccupé de maintenir l'équilibre européen, il s'opposait à l'annexion de la Belgique et de la Hollande par la France. Fidèle à cette politique, il avait critiqué les actes inconstitutionnels de Joseph II et l'œuvre d'insuffisante réparation poursuivie par Léopold, parce qu'il craignait que les Belges, amenés à se déclarer indépendants, tombassent sous le joug de la France (1). La même raison l'avait engagé à s'opposer au troc de la Bavière. Et tout récemment, en ouvrant la session du Parlement, le roi Georges avait annoncé qu'il observerait la neutralité entre la France et l'empereur.

Les hommes d'État français ne pouvaient ignorer ces dispositions, que leur notifiait à nouveau le chargé d'affaires de France à Londres, Hirsinger, en leur écrivant en février 1792, et en leur répétant, le 9 mars 1792, que seule la conquête de la Belgique par la France amènerait l'Angleterre à intervenir dans la lutte qui s'annonçait (2).

L'opinion publique en Angleterre n'était pas défavorable aux réformes établies en France. On pouvait, à Paris, tirer parti de ces sympathies pour éviter une complication qui eût accru les embarras de la guerre. Le cabinet français, saisissant

(1) Lettres de Grenville à Auckland, 17 janvier 1792, et d'Auckland à Grenville, 14 mars 1792. (*The Fortescue Papers,* t. II, pp. 251, 256.)

(2) G. Pallain, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*, pp. 107, 142.

à merveille l'intérêt qu'une distinction habile pourrait présenter, consacra la plus grande partie de l'année 1792 à endormir le Foreign Office. Il envoya à Pitt le général Jarry, qui fut mal accueili, puis Talleyrand, puis Chauvelin. Ces agents firent valoir que la France ne songeait qu'à se défendre, et à n'envahir les possessions autrichiennes en Belgique qu'à titre purement provisoire. Talleyrand eut pour instruction de dire : « Nous vous attestons qu'il est contre les principes de notre Constitution de conquérir. Nous déclarons que nous ne voulons point garder les Pays-Bas ni les joindre à notre empire » (30 mars 1792). Chauvelin emporta des ordres conçus dans le même sens. « Si nous sommes forcés de saisir la Belgique pour notre sécurité, nous renonçons à toute réunion » (20 avril 1792) (1). Et Dumouriez, ministre des affaires étrangères, appuyait ces promesses d'une déclaration publique, attestant qu'il voulait faire de la Belgique « une république fédérative » (30 avril 1792). Aussi vit-on Pitt, poussant à l'extrême le désir de la paix, répondre à ces ouvertures par une promesse formelle de neutralité, même en cas d'envahissement de la Belgique, à condition que la Hollande fût respectée. Le ministre anglais, à l'instar d'une partie des mécontents belges, croyait encore à la sincérité des affirmations de la diplomatie française. Il y crut jusqu'après le 10 août. Mais le mois de juin ne s'était pas écoulé que Dumouriez, préparant une explication, pour le cas où l'invasion de la Belgique entamée par Luckner vers Courtrai eût réussi, chargeait Chauvelin d'exposer à Pitt que si les Belges se déclaraient indépendants, la France se croirait obligée de les assister (2). Dans la pensée de Dumouriez, l'assistance

(1) *Ibid.*

(2) 14 juin 1792, *ibid.*, p. 349. A la suite de ces déclarations, qui laissaient entrevoir les arrière-pensées du cabinet de Paris, le gouvernement anglais crut devoir joindre ses efforts à ceux de la Prusse pour décourager les mécontents belges du parti des États. Son ministre, lord Elgin, eut plusieurs entrevues avec le pensionnaire de Jonghe, en août et en septembre 1792, en vue d'amener une entente entre les États et l'empereur. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 379, et 381, dépêches du 17 août 1792 et du 29 septembre 1792.)

mènerait rapidement à une demande de réunion qui, accueillie, placerait l'Angleterre devant le fait accompli. Les événements devaient justifier en partie ce calcul, trop tôt cependant pour que les armées françaises eussent pu avoir en Belgique un établissement assez solide pour résister à la coalition des puissances étrangères. Pitt désabusé prendrait finalement les armes pour protéger la Hollande et pour sauver la Belgique de l'annexion française (1).

L'observateur qui eût pu pénétrer dans les secrets de chaque cour au moment où s'ouvraient les hostilités, aurait été partagé en des sentiments bien complexes au sujet de l'indépendance future des Belges.

Sa confiance, sans doute, aurait été ébranlée s'il avait pesé les conditions apparentes dans lesquelles s'engageait la lutte. La France, entraînée par les traditions diplomatiques et militaires de deux siècles, séduite par les rêves des néophytes révolutionnaires qui brûlaient de réformer le monde après avoir réformé leur patrie, allait conquérir sous prétexte de se défendre. Les puissances voisines chercheraient à s'agrandir sous prétexte de compensation. Ainsi la Belgique serait disputée comme un appoint important dans la balance des forces européennes. Elle serait au point de départ de la querelle comme elle se retrouverait à la base de la réorganisation générale de 1814. L'intérêt de chaque belligérant, et non le respect des droits acquis, devait décider du sort des territoires menacés d'invasion.

Mais, même en des jours aussi sombres où le succès semblait assuré à la force, l'opposition des intérêts permettait encore d'espérer en l'avenir.

Si les Belges trouvaient en eux-mêmes le ressort nécessaire pour élever la voix et pour défendre leurs droits, si le heurt des convoitises déchaînées autour de leur patrie permettait de les neutraliser en les opposant les unes aux autres, on pouvait

(1) Dépêche de Pitt à Grenville, du 5 novembre 1792. (*The Fortescue Papers preserved at Dropmore*, t. II, p. 328.) Voir aussi *The Diary and letters of Gouverneur Morris*, New-York, 1888.

peut-être entrevoir le moment où leur nationalité serait enfin affranchie de la suprématie étrangère. N'était-ce pas à cette perspective que faisait allusion la parole de Metternich : « La possession de la Belgique occupe toute la diplomatie »(1) ?

(1) Dépêche de Metternich, 14 janvier 1792. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 371.)

LIVRE II

LA PREMIÈRE INVASION FRANÇAISE EN BELGIQUE (1792-1793)

CHAPITRE I

LES ÉVÉNEMENTS MILITAIRES

SOMMAIRE. — Faiblesse des forces impériales en Belgique. La première attaque des armées françaises échoue (28 avril 1792). Succès momentané de Luckner vers Courtrai (17 juin). L'invasion prussienne dirigée par Brunswick est arrêtée en France par la défaite de Valmy. Le duc Albert fait bombarder inutilement Lille. Après la proclamation de la république en France, Dumouriez entre en Belgique, défait l'armée impériale à Jemappes (6 novembre), et la force à se retirer au delà de la Meuse. Vœu de conquête de la Convention, qui annexe la Belgique et déclare la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. Dumouriez, entré en Hollande, est rappelé par le succès des armées coalisées sur la Meuse et par les progrès des Jacobins en Belgique. Il est battu à Neerwinden, le 18 mars 1793. Après avoir ramené son armée en France, il fait défection, et se retire en Belgique.

I.

Les douze mois qui suivirent la déclaration de guerre du 20 avril 1792 furent témoins des événements les plus inattendus, faisant alterner pour chaque belligérant des succès marquants et d'inoubliables revers. En dépit du sang versé, la Belgique se retrouva, en mai 1793, sous la domination de l'Autriche, dont les amis s'étaient multipliés. La France avait perdu l'occasion de couvrir sa frontière du nord par une alliance avec une nation indépendante, et elle avait abouti à susciter contre ses projets la coalition des principales cours de l'Europe. Comment un résultat si éloigné des espérances conçues par les hommes d'État français en 1792 se trouva-t-il atteint? C'est ce que fera comprendre l'exposé successif des événements militaires, des négociations de la diplomatie, et des variations de l'opinion publique en Belgique.

Si les hésitations de l'Autriche devant une rupture avec la France devaient encore être démontrées, la situation militaire dans laquelle se trouvaient nos provinces suffirait à établir les désirs pacifiques du cabinet de Vienne. En face des forteresses de Vauban, défendant la frontière de France de Dunkerque à Huningue, en face des forces françaises évaluées sur cette ligne à 120,000 hommes en janvier 1792, l'Autriche n'a qu'une forteresse, Luxembourg, à laquelle on peut ajouter Maestricht, enclavée dans les frontières belges et apparaissant comme le soutien de la première. Les autres places fortes sont démantelées et leurs remparts résisteraient tout au plus à un coup de main. L'empereur peut mettre en ligne environ 40.000 hommes, dont 15,000 au moins sont nécessaires à l'intérieur. Son artillerie se compose de « vieilles patraques», selon la pittoresque expression du duc Albert (1). Et les autorités belges ne cessent, dès le début des hostilités, de supplier Vienne et Berlin de venir à leur secours.

Un abandon aussi complet trouvait sa cause dans l'obligation où se trouvait l'Empereur de faire face tout à la fois à la France, en Belgique et en Brisgau, à la Prusse vers Anspach, la Silésie et la Pologne, et à la Turquie vers le Danube, sans toutefois se dégarnir vers ses possessions italiennes. Il trouvait aussi sa cause dans les difficultés financières contre lesquelles luttait le trésor de la monarchie. A le voir, on s'étonne que les premières attaques françaises aient échoué. Toute la ligne française fut mise en mouvement une première fois le 28 avril 1792, des colonnes importantes attaquant simultanément Furnes, Tournai, Mons et Namur, sous la direction de Carle, Dillon, Biron, et Lafayette. L'offensive vers Tournai et Mons aboutit à la retraite subite des soldats affolés par de prétendues trahisons, et à des massacres odieux commis par les troupes indisciplinées sur

(1) Dépêche du duc Albert, datée d'octobre 1792, registre 381, chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Sur l'insuffisance des approvisionnements, équipements, armes, munitions, voir VON ZEISSBERG, *Zwei jahre belgischer Geschichte*, t. II, pp. 71, 128.

leurs officiers et sur d'innocentes victimes. Carle évacua Furnes après quelques heures. Lafayette occupa le pays jusqu'en face de Dinant, permettant aux Belges et aux Liégeois qui l'accompagnaient d'arborer les couleurs françaises et de piller les caisses publiques. Se voyant isolé à la suite des échecs de Biron et de Dillon, il regagna Givet. Après un mois consacré à réorganiser les armées, que d'incessantes escarmouches et des pillages déguisés sous le nom de « fourrages » dressaient au combat, Luckner reprit l'offensive vers Menin et Courtrai, et s'établit dans cette dernière localité (17 juin 1792) (1). Ses troupes, comptant environ 10,000 hommes, emportèrent sans peine ces places défendues respectivement par 43 et par 1,000 hommes. Mais bientôt menacée en tête et sur les flancs, par Beaulieu, La Tour et Clerfayt, et ne rencontrant nulle part l'assistance et les soulèvements que les émigrés belges lui avaient promis, l'armée française abandonna ses conquêtes, le 30 juin, après avoir incendié les faubourgs de Courtrai, sous prétexte d'arrêter les tirailleurs ennemis (2).

L'invasion prussienne et les sanglantes journées d'émeute qui emportèrent la monarchie de Louis XVI détournèrent un moment loin des plaines belges l'attention des chefs de la révolution. Tandis que la populace parisienne, aidée des volontaires accourus de divers points de la France, et encouragée par une partie de l'Assemblée Législative, assaillait les Tuileries, dispersait les derniers défenseurs de la famille royale et préludait à l'assassinat du roi par le massacre des prisonniers de Paris et d'Orléans, l'armée prussienne, renforcée par un corps autrichien, touchait enfin aux frontières de la France. Son

(1) Ypres fut occupé également par l'armée de Luckner. Cette petite place était dépourvue de toute force quelconque.

(2) On calcula que le feu avait détruit 87 maisons de bourgeois, 5 maisons de jardinier, 3 maisons de campagne, 2 moulins, 2 blanchisseries, 18 fermes, causant un dommage total de 3,000,000 de francs. D'autres évaluations plus modérées s'élevèrent à 309,801 florins ou 560,398 francs selon une délibération du Conseil privé du 22 août 1792. Registre 293, Conseil privé.

chef, le duc de Brunswick, lançait, le 25 juillet 1792, une déclaration de guerre maladroite, pleine de menaces contre les Français qui ne se sépareraient pas des « ennemis du trône et de l'autel ». Ce langage, non moins que les excès de l'armée d'invasion, révoltèrent les populations de la Lorraine et de la Champagne. Dumouriez, appelé à remplacer Lafayette, que les crimes de la démagogie avaient amené à quitter la France, arrêta sans peine l'envahisseur dans les défilés de l'Argonne. La canonnade de Valmy (20 septembre 1792) décida à la retraite des ennemis affaiblis par la dysenterie, déconcertés par l'attitude des populations, et appréhendant par dessus tout la trahison de la cour de Vienne. Le duc de Brunswick battit en retraite comme l'avait fait en juillet Luckner et comme allait le faire Custine.

Le Luxembourg où défilait, au début du mois d'août, l'armée d'invasion suivie par le roi de Prusse, revit en octobre les bataillons allemands décimés et dut subir leurs dévastations et leurs pillages (1).

Libre de ce côté, où il confiait à Custine la défense nationale, Dumouriez porta de nouveau son attention vers la Belgique. Désireux de faire une diversion dans le Nord de la France où des rapports secrets lui promettaient des appuis, le duc Albert avait marché sur Lille à la demande de Brunswick (2). Le 13 septembre, il avait franchi la frontière avec 12,600 hommes et 50 canons environ. Bien défendue, certaine de n'être pas cernée par une armée aussi faible, assurée d'être secourue par le dehors, et comptant sur sa garnison qui devait atteindre bientôt 15,000 hommes, Lille refusa de se rendre.

Pour la contraindre, le duc ordonna le bombardement, mesure extrême qu'ont blâmée des autorités impartiales (3).

(1) *Institut archéologique du Luxembourg*, Annales, XLVII p. 183.

(2) Schels, *Feldzug der K. Ostreisschen und der allieerden Armeen in der Niederlanden.*

(3) Jomini, *Histoire critique et militaire des campagnes de la révolution de 1792 à 1795.*

Du 29 septembre au 6 octobre, un feu violent fut dirigé jour et nuit contre la malheureuse cité, où un grand nombre de constructions furent incendiées (1). Le 6 octobre après midi, les pièces des assiégeants cessèrent successivement leurs détonations, et le 8 au matin le camp autrichien se trouva évacué. Informé du désastre de l'armée prussienne, et manquant d'hommes, de munitions, d'artillerie, le duc Albert avait décidé la retraite, estimant avoir fait tout ce que commandait l'alliance avec Berlin. Sans doute, son devoir de soldat dût lui coûter (2). Toujours est-il certain que les ruines accumulées dans la capitale du département du Nord provoquèrent des sentiments de vengeance dont la Belgique devait éprouver les effets. L'incendie de Lille faciliterait chez beaucoup de Français la naissance des idées d'indemnité ou de compensation : il contribuerait pour une part à transformer une guerre de défense et d'émancipation en une guerre de conquête et d'annexion brutale. Les Belges eux-mêmes ne s'y trompèrent pas.

Pendant ces huit journées, le grondement sinistre de la canonnade retentit sur les plaines de la Flandre et du Hainaut. Il se prolongea jusqu'en Brabant où le curé de Lombeek l'écouta avec effroi, et jusqu'à Gand où longtemps on en conserva le souvenir. Durant la nuit, les habitants de Courtrai suivirent dans le ciel la courbe fulgurante des bombes ; ceux de Wervicq s'étonnèrent des clartés troublantes que projetaient sur leurs paisibles demeures les obusiers autrichiens et les incendies, tandis que silencieusement groupée sur le mont Kemmel, la population des environs d'Ypres contemplait de loin le terrifiant spectacle de la cité embrâsée. (3)

(1) Environ 700 maisons furent incendiées et 2,000 endommagées.

(2) On peut rapprocher de ces tristes événements non seulement l'incendie de Courtrai dont nous avons parlé, mais l'incendie de Polotsk, provoqué par l'armée française évacuant la ville et cherchant à assurer sa retraite (*Mémoires de Marbot*, t. III, p. 174) et l'opinion de MARBOT blâmant Napoléon de n'avoir pas incendié Leipzig lors de sa retraite de 1813. (*Ibid.*, pp. 332, 346.)

(3) Lettre du curé Vonck à son frère, 31 octobre 1792. (Manuscrit 14892,

Et tous, Flamands, Hennuyers, Brabançons, se sentaient le cœur serré d'angoisse, à la pensée des souffrances des malheureux assiégés, et à l'idée du sort prochain qu'une retraite de l'armée autrichienne réservait à leurs foyers. A plusieurs reprises les mêmes émotions devaient troubler nos compatriotes, en ces jours inoubliables où leur indépendance, leurs fortunes et leurs vies, se jouaient ainsi à la frontière, sans que la distance permit de deviner les conditions du combat et les chances de la victoire. L'entrée de Luckner en Flandre, masquée par de fausses attaques vers le Hainaut, fut signalée à l'attention inquiète des Bruxellois par la forte canonnade qu'ils entendirent le 14 juin 1792. La bataille de Jemappes et ses préliminaires du 5 novembre 1792 se répercutèrent pareillement en roulements sonores jusqu'à Bruxelles, où les bourgeois et les agents autrichiens les écoutèrent avec une égale anxiété (1).

A Paris la Convention avait remplacé la royauté. Lebrun, le journaliste de Liége, dont on connaît les sentiments, était ministre des affaires étrangères. A ces autorités nouvelles, toutes disposées à la conquête, et poussées par le zèle révolutionnaire, Dumouriez avait promis la barrière du Rhin; le 24 octobre 1792, les ministres français ordonnaient à leur général en chef de ne déposer les armes qu'après avoir repoussé l'ennemi jusqu'au grand fleuve (2).

En conséquence six armées passèrent les frontières. Lamorlière marcha sur Furnes, Ostende et Bruges, avec 1,800 hommes. Labourdonnaye se dirigea sur Tournai, Courtrai, Anvers, avec 14,000 hommes. Dumouriez, avec 40,000 hommes se réserva pour attaquer le centre vers

Bibliothèque royale.) Récits de Van Damme, de Wervicq et de Goethals-Vercruysse, de Courtrai. ALLAEYS, *Het Westland in den Franschen tyd.*, p. 120.

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 382, dépêche du 6 novembre 1792 Secrétairerie d'État et de guerre, registre 1285, fol. 314, et registre 1325, dépêche du 15 novembre 1792.

(2) La Convention applaudit, le 1er novembre 1792, à ce décret. *Moniteur réimprimé,* t. XIV, p. 367.

Mons, Ath, et Bruxelles. Harville devait avec 10.000 hommes prendre Charleroi, et Valence, avec 16.000 gagner Namur et Liége. Enfin Custine devait tenir en respect les Prussiens, et descendre la Moselle et le Rhin.

De son côté, le duc Albert de Saxe, laissant de faibles colonnes à Bury et à Tournai, occupait les hauteurs en avant de Mons avec sa petite armée de 25.000 hommes, servie par une artillerie bien inférieure en nombre et en qualité à celle de l'adversaire.

Après des escarmouches qui occupèrent les journées des 3, 4, 5 novembre, la bataille définitive, appelée depuis, la victoire de Jemappes, fut engagée le 6 novembre, à la pointe du jour. Elle fut opiniâtre. Leur nombre valut aux assaillants de triompher non sans peine des Autrichiens, défendus par des redoutes élevées à la hâte et par le relief du terrain. Vers deux heures de l'après-midi, le duc Albert reconnaissant son infériorité fit sonner la retraite (1). C'était la fin de la domination impériale que saluait ainsi sa courageuse défense. La fière contenance des troupes autrichiennes leur permit de gagner le Luxembourg et le Rhin sans grandes pertes, et facilita au gouvernement de Bruxelles l'évacuation de la capitale. A la fin de décembre, toute la Belgique était conquise, le Luxembourg excepté.

Les Français occupaient Aix-la-Chapelle, et investissaient Venlo et Maestricht. La pointe de Custine vers Francfort avait empêché ce général de descendre le Rhin et de rejoindre Dumouriez : bientôt, les échecs retentissants subis par son lieutenant Beurnonville, qui tenta vainement de s'approcher de Trèves et d'enfoncer les Prussiens de ce côté, valurent aux coalisés la paisible possession de leurs quartiers d'hiver, et notamment de Luxembourg.

(1) VON ZEISSBERG, *ouvrage cité*, t. II, p. 190. Voulant caractériser l'exagération avec laquelle les Français ont parlé de leur victoire, Napoléon dit à Schimmelpenninck, en 1803, que la bataille de Jemappes avait été la victoire de 100,000 hommes sur 7,000, sans même que les vaincus fussent détruits. G.. Schimmelpenninck. RUTGER JEAN SCHIMMELPENNINCK, La Haye, 1845, t. II, p. 43.

Demeurés maîtres de cette forteresse, échelonnant leurs troupes le long de la Roer et du Rhin, maintenant en fonctions à l'abri de leurs bataillons les principaux rouages du gouvernement de Bruxelles, les Autrichiens étaient prêts à profiter des retours de la fortune et des fautes de leurs adversaires.

Ce furent les Français eux-mêmes qui se chargèrent d'arrêter Dumouriez dans l'accomplissement de sa mission. On a vu quelle était l'étendue de celle-ci. Les excès de la démagogie en France, et les résistances inattendues de l'opinion en Belgique avaient amené l'ancien protagoniste de la conquête du Rhin à modifier ses plans, à l'heure même où les nouveaux maîtres de la France étaient amenés à accentuer leurs projets de conquête. Séduits par la facilité du succès, désireux d'écouler leurs assignats déjà dépréciés, et d'assurer à la monnaie et aux créanciers de la république le gage considérable que représentaient les richesses de la Belgique, Lebrun et ses collègues avouèrent bientôt qu'ils voulaient annexer les Pays-Bas. Dumouriez se serait contenté de l'érection en Belgique d'une république indépendante, alliée à la France, sauf à provoquer plus tard son annexion (1). C'eût été un acheminement vers la barrière du Rhin, et en même temps une solution qui respectait en apparence les droits des Belges et ménageait les susceptibilités de l'Angleterre, de la Hollande et de la Prusse.

Lebrun et ses amis n'entendaient pas ainsi l'exécution du programme arrêté dès le début de la guerre. Déjà, l'Assemblée Législative avait applaudi le baron allemand Clootz, venant demander la cocarde tricolore pour vingt peuples

(1) *Mémoires du général Dumouriez*, édition de Londres, 1794, t. I, p. 53. Dans une dépêche du 29 novembre 1792, adressée à Custine, Dumouriez exposait longuement et en détail la thèse des frontières naturelles de la France, et la nécessité dans laquelle la république se trouvait de s'annexer la rive gauche du Rhin jusqu'en Hollande.

Ce n'était pas là faire des conquêtes, disait-il, mais recevoir dans son sein des peuples qui s'offrent volontairement. (BONNAL DE GANGES, *Les représentants du peuple en mission près les armées* t. I p. 164.)

étrangers (13 décembre 1791), et annonçant en mai 1792 la formation des départements de l'Escaut, de la Lys, de la Meuse inférieure. et des bouches du Rhin (1). En juin 1792, une circulaire de Servan, ministre de la guerre, avait prévu le logement des troupes tant sur le territoire français « que sur celui qui par la suite de la présente guerre viendrait à en faire partie ». Aussi, obéissant à ces tendances, les commissaires de la Convention à l'armée du nord proposèrent officiellement de chercher à dédommager la République de ce que lui coûtaient les tyrans autrichiens (15 octobre 1792); ils annoncèrent qu'ils ne reviendraient à Paris qu'après avoir, par pacte social nouveau, lié les Brabançons à la France (23 octobre 1792) (2).

Sans doute, on n'osait encore parler tout haut des droits de la guerre. Aussi la Convention rapppela t-elle ses commissaires « par respect pour la souveraineté du peuple » (1er novembre 1792). Mais en même temps, elle applaudissait au décret du conseil exécutif du 24 octobre, ordonnant aux généraux de poursuivre l'ennemi jusqu'au Rhin. Peu de jours après (16 novembre 1792), le conseil exécutif prenait un nouveau décret, ordonnant l'ouverture de l'Escaut et de la Meuse au nom du droit des peuples. Cette mesure, dont Anvers ne devait bénéficier définitivement qu'après la chute de Napoléon, constituait tout à la fois une véritable déclaration d'hostilité vis-à-vis de l'Angleterre et de la Hollande, et un acte de souveraineté sur le territoire de la Belgique. Le 20 novembre 1792, la Convention chargeait expressément le général Dumouriez de veiller à l'exécution de cet étrange manifeste. Cet empressement à provoquer la lutte ne doit pas surprendre, si l'on observe qu'au moment même où elle jugeait Louis XVI et s'arrogeait les pouvoirs des despotes

(1) *Moniteur réimprimé*, t. XII, p. 466. Il est curieux de remarquer que les dénominations proposées par Clootz furent adoptées par la Convention lors de l'annexion définitive de la Belgique, le 9 Vendémiaire an IV. Clootz fut proclamé citoyen français par l'Assemblée Législative, le 26 août 1792. (*Moniteur réimprimé*, t. XIII, p. 541.)

(2) *Ibid.*, t. XIV, pp. 211, 304.

les plus absolus. la Convention déclarait ou cherchait à déclarer la guerre à la Russie, au Pape, aux rois de Naples, d'Espagne et d'Angleterre. Envoyés en Belgique sous prétexte de s'enquérir de l'état de l'armée et des services de l'intendance, Camus et ses trois collègues revinrent promptement proposer des mesures décisives. Ils firent voter par la Convention le fameux décret du 15 décembre 1792 qui prescrivait des mesures de conquête dans tous les pays occupés par les armées françaises. Les XI articles de cet acte législatif méritent d'être résumés ici, car ils contenaient à la fois la négation implicite de tout ce qu'avaient solennellement proclamé à l'envie les publicistes, les assemblées, et les généraux de la révolution, et, l'affirmation d'une volonté d'annexion non dissimulée : suppression de toutes les autorités établies, et de toutes les constitutions en vigueur ; convocation d'assemblées communales appelées à élire des représentants provisoires ; exclusion de ces assemblées pour tous ceux qui refuseraient de prêter serment à la liberté et à l'égalité ; saisie de tous les biens du fisc, du prince, des corps laïques et ecclésiastiques ; envoi de commissaires français à désigner par le gouvernement pour diriger les opérations d'élection et de saisie ; enfin cessation des pouvoirs de ces commissaires et des représentants provisoires, lorsqu'un gouvernement libre et populaire serait organisé : comme sanction, la menace de voir traiter en ennemi le peuple qui refuserait la liberté et l'égalité et voudrait conserver ses lois.

Le rapport de Cambon provoqua cette résolution si peu en harmonie avec les promesses d'indépendance, de liberté et de fraternité, de respect des droits des peuples, auxquelles certains Belges, non désabusés encore, avaient ajouté foi. Il est intéressant de suivre dans les débats de la Convention la rapide évolution qui précéda le vote du 15 décembre. Les lettres de Dumouriez se succèdent pour signaler la disette de l'armée ; des envoyés belges réclamant des garanties pour leur indépendance, n'obtiennent d'autre réponse que le vote de l'ordre du jour, motivé par le décret du 16 novembre et par

les intentions bien connues de la nation française : les commissaires de la Convention insistent sur le manque de ressources nécessaires pour acheter les vivres et les fourrages, et sur le discrédit total des assignats. Camus vient enfin, le 12 décembre, faire un exposé de la situation afin d'obtenir des mesures d'urgence. Et le 15 décembre Cambon dépose son rapport, dont les conclusions adoptées forment le décret fatal à la nationalité belge, et ouvrent à la république nouvelle une carrière d'annexions qu'elle devait parcourir non sans gloire, mais non sans de cruelles déceptions

Selon cet étrange document, œuvre d'un agent financier plutôt que d'un politique, la guerre avait été entreprise pour anéantir les tyrans, et non pour la propagande « de grands principes de philosophie ». Les Français ne pouvaient tolérer des usurpateurs, et devaient se déclarer pouvoir révolutionnaire. En même temps, ils devaient prendre des gages pour s'indemniser des frais de la guerre. « Nous ne prenons rien, nous réservons tout pour les frais de la guerre. Nous augmentons notre propre puissance puisque nous aurons un moyen d'écoulement de nos assignats et que l'hypothèque que fourniront les biens mis sous la sauvegarde de la république augmentera le crédit de ces mêmes assignats » (1).

Il est triste de constater que ces mesures ne rencontrèrent point d'opposition dans l'assemblée française. C'est qu'elles étaient en harmonie avec le courant d'idées que nous avons signalé à plusieurs reprises, et qui s'enorgueillissait autant de la conquête du Rhin que de la conquête pacifique des cœurs battant au delà des frontières (2). Aussi Danton, le véritable

(1) *Moniteur réimprimé*, t. XIV, pp. 758 et suiv.

(2) Il faut rapprocher des deux solutions principales discutées à ce moment le projet mixte de Scherer, qui proposa, le 31 décembre 1792, d'annexer seulement le Luxembourg à la France, d'ériger la Belgique en république et de dédommager l'Autriche en Bavière et la Maison de Bavière au moyen de deux ou trois évêchés. (SOREL, *ouvrage cité*, t III, p. 250.)

auteur du décret, en révélait-il exactement l'inspiration et la portée, quand, insistant sur l'annexion de la Belgique, le 31 janvier 1793, il s'écriait : « Vous l'avez préjugée quand vous avez décrété une organisation provisoire pour la Belgique Vous avez tout consommé par cela seul que vous avez dit aux amis de la liberté « organisez-vous comme nous ». C'était leur dire « nous accepterons votre réunion si vous la proposez ».

Légiférer ne suffisait pas. Un décret du conseil exécutif du 8 janvier 1793, vrai code de l'invasion brutale ou plutôt du brigandage, développa les idées de la Convention en réglant en détail la manière d'asservir les Belges et de se saisir de toutes les ressources du pays. En même temps, trente commissaires étaient désignés afin de veiller énergiquement et sans délai à l'exécution de ces mesures oppressives. C'étaient, au dire de Dumouriez et de Thibaut, des scélérats ou des fous, dont le plus connu, déguisé sous la pompeuse appellation de *Publicola Chaussard* a laissé un mémoire narratif de ses exploits. L'auteur y explique sa mission en disant « qu'il importait à la France de se ressaisir d'un côté, de la barrière du Rhin, et de l'autre, de dominer l'Escaut et la Meuse, de reprendre, en un mot, l'ancienne division de son territoire qui bornait jadis à ces limites la Gaule septentrionale » (1).

A leur entrée en Belgique, les armées françaises avaient établi des administrateurs provisoires, dont l'immense majorité tenait à l'ancien état de choses, tandis que quelques-uns, plus sympathiques aux idées nouvelles attendaient soit une république calquée sur le régime français, soit l'annexion à la France. Dumouriez, frappé de l'impopularité des idées d'annexion, penchait désormais vers l'indépendance des Belges. Poussé par cette opinion, il se rendit à Paris, où il espérait faire rapporter le décret du 15 décembre,

(1) *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége en 1793.* 1 vol. Paris, 1793, p. 15.

et où il voulait régler avec les ministres la politique à suivre vis-à-vis de la Hollande. L'armée française, en effet, bloquait Maestricht et Venlo, possessions hollandaises, sans tenter de se saisir de ces places. Le général avait souhaité, en décembre 1792, les enlever, sauf à promettre de les rendre à la fin de la guerre : il voulait, en réalité, ne pas provoquer l'entrée en lice de la Hollande et de l'Angleterre.

Sur ce point comme sur la liberté à laisser aux Belges. le voyage du général aboutit à un échec complet. La Convention ordonna, le 13 janvier 1793, l'exécution de son décret du 15 décembre, et écouta. sans protestation, Danton qui lui demandait de voter sans plus tarder l'annexion des provinces belges. Elle stipula habilement que les populations émettraient leur vœu sur la forme de gouvernement qu'elles désiraient adopter.

Ce qui suivit ne devait pas offrir de surprise. Tandis que Dumouriez regagnait la frontière, espérant traiter avec Auckland, ambassadeur d'Angleterre, et avec le pensionnaire Van de Spiegel, représentant de la Hollande, un vote décisif sinon imprévu, de la Convention, déclarait la guerre aux deux puissances maritimes, et engageait Dumouriez à marcher sur La Haye (1er février 1793). En même temps généraux jacobins, commissaires de la Convention. commissaires du pouvoir exécutif, travaillaient à faire accepter une réunion contre laquelle protestait la nation presque toute entière. Accablant les Belges de mauvais traitements, emprisonnant, pillant, rançonnant, destituant les administrateurs provisoires que leurs armées venaient de faire élire, entravant la perception des impôts afin de désorganiser les administrations, séquestrant les richesses du culte, ils avaient abouti à terroriser les citoyens pacifiques et à révolter l'opinion publique. Ce fut alors que, jugeant le moment opportun. ils instituèrent des assemblées populaires dans les principales villes, afin de faire voter le peuple sur la forme du gouvernement de son choix ou plutôt, afin de faire entériner par un plébiscite habilement conduit, le vœu de réunion

qu'ils avaient décidé d'imposer. On sait ce que furent ces assemblées, que de nombreux témoins ont décrites, et qu'un observateur autorisé (1) pouvait qualifier de « jongleries » devant le conseil des cinq cents en 1797. Quelques misérables stylés par les clubs, quelques volontaires français, tels furent les auteurs des rares votes affirmatifs qu'on recueillit, tandis que la force armée expulsait les dissidents, dont plusieurs furent tués ou blessés. Encore, en maint endroit, ne put-on obtenir aucune adhésion au projet de réunion. Tel fut le cas à Grammont et dans la très grande majorité des communes rurales. Anvers et Malines refusèrent de voter.

Sitôt la comédie achevée, la Convention entérina les prétendus vœux des Belges et décréta l'annexion des Pays-Bas autrichiens au territoire français. (1er mars 1793 et suiv.) Elle y fut amenée par Carnot qui fit valoir avec autorité les exigences des frontières naturelles et qui montra dans l'annexion une simple restitution.

Devant cette politique et devant les déclarations enthousiastes autant que mensongères à l'aide desquelles Carnot, Merlin, et d'autres se hâtèrent de provoquer de la Convention les décrets anéantissant la nationalité belge, les populations s'émurent. Quand elles virent le sacrilège s'ajouter au mensonge, et les agents français s'emparer des argenteries des églises pour les expédier en hâte vers la France, elles se soulevèrent. Nous reviendrons à ces explosions du sentiment national, qu'il faut indiquer ici parce qu'elles contribuèrent à rappeler Dumouriez et à dicter ses résolutions de mars 1793.

Dumouriez s'était enfoncé en Hollande, et ses lieutenants bombardaient Venlo et Maestricht (2). Soudain, les avant-postes français campés sur la Roer, furent attaqués le 1er mars 1793 par l'armée autrichienne. Peu de jours suffirent

(1) Baron Beyts, premier président de la Cour de Bruxelles sous l'Empire et membre du Congrès belge de 1830.

(2) Cette ville fut bombardée du 24 février au 3 mars 1793. Elle eut 841 maisons endommagées sans compter les édifices publics, églises, couvents, etc. (Mémoires de L. Goofers, *Publications de la Société historique dans le duché de Limbourg*, t. XXVI, p. 381.)

à celle-ci pour culbuter les vainqueurs de Valmy, libérer Maestricht et Liége, et arriver à Tirlemont le 15 mars. Rappelé d'urgence, Dumouriez accourut en Belgique. Son premier soin est d'essayer de rétablir un peu d'ordre à Bruxelles et dans les alentours de la capitale. Il adresse de pressantes observations à la Convention et à ses commissaires. Il fait éloigner ou incarcérer les chefs des sans-culottes; il promet la restitution des biens ecclésiastiques; il libère les otages, et il renvoie les agents du pouvoir exécutif les plus compromettants; il musèle les clubs; il adresse enfin aux Belges des proclamations pleines d'assurances réparatrices. Après avoir pris ces précautions indispensables pour protéger sa marche en avant ou sa retraite éventuelle, il se dirige vers Louvain et Tirlemont, et livre à Cobourg la célèbre bataille de Neerwinden, le 18 mars 1793. Trahi par la fortune dans les plaines où, un siècle auparavant, elle avait favorisé les armées de Louis XIV, il dût battre en retraite le 19 mars, et abriter son armée derrière la Dyle. Rejoint le 21 mars à Louvain, il fut de nouveau enfoncé, et se décida à évacuer la Belgique, qu'il sentait prête à se soulever. En même temps, il traita avec Cobourg, et convint d'un armistice permettant à l'armée française de se retirer jusqu'à la frontière sans être inquiétée.

Ce qui suivit n'intéresse plus notre pays. Dumouriez essaya en vain de défendre et sa vie et la France contre le despotisme de la Convention et des clubs. Avec quelques fidèles seulement, parmi lesquels le futur roi Louis-Philippe et le futur sénateur de l'empire, Valence, il gagna la Belgique. Au moment où il venait en proscrit mendier un abri sur le territoire belge, les armées autrichiennes en reprenaient possession sans coup férir au milieu de l'enthousiasme de la population. L'archiduc Charles, appelé aux fonctions de gouverneur général, faisait à Bruxelles, le 25 mars 1793, une entrée solennelle, et Cobourg lançait au nom des coalisés une proclamation où, répudiant tout projet de conquête, il promettait la paix et la liberté à la France et à l'Europe (5 avril 1793).

CHAPITRE II

LES COMBINAISONS DIPLOMATIQUES.

SOMMAIRE. — Tentatives infructueuses d'entente entre l'Autriche et la France au sujet de la Belgique. La Prusse, attirée vers la Pologne, consent à discuter le sort de la Belgique avec les agents de Dumouriez (15 octobre 1792). Jalousie de l'Autriche : pour s'attacher l'Angleterre, elle décide en janvier 1793 de reconquérir la Belgique. Après avoir hésité, Pitt penche vers la guerre parce qu'il redoute l'ambition de la France. Entente entre la Prusse et la Russie pour partager la Pologne (23 janvier 1793). L'Autriche se rapproche davantage de l'Angleterre, et ce rapprochement entraîne une action énergique pour reprendre la Belgique à la France. Le troc de la Bavière est réservé, sans être abandonné par le cabinet de Vienne. Chacun des coalisés songe à des dédommagements sous forme de conquête. La politique égoïste et utilitaire l'emporte sur le programme de défense internationale.

Pendant que se déroulaient des événements militaires aussi variés, les relations diplomatiques avaient offert un spectacle non moins fécond en surprises.

Ce serait donner trop d'importance à des épisodes passagers que rappeler en détail les tentatives d'entente faites par Metternich d'une part, et Lafayette, Dumouriez, de Maulde, d'une autre, durant les premières phases de la guerre. Des agents secondaires, dénués de caractère officiel, tels que l'abbé Lambinet, Masson de Saint-Amand, Tort de la Sonde, du côté des Français, Touffner et Robineau de Beaunoir, du côté autrichien, essayèrent en vain de conjurer le conflit qui s'ouvrait et d'amener un accord : pour base ils proposaient l'union de la France et de l'Autriche, le rétablissement ou le maintien de la Constitution de 1791, et l'éloignement des Jacobins (1).

(1) VON ZEISSBERG, *Zwei Jahren belgischer Geschichte*, t. II, p. 91 et suiv.

Ces projets, déjoués par les progrès rapides de la démagogie en France, escomptaient la neutralité du Gouvernement Britannique. Ils se rapprochaient ainsi d'une solution qui occupa un instant l'opinion en octobre et novembre 1792, et qui acheva de révéler le peu d'entente qui existait à ce moment entre l'Angleterre et les cours coalisées contre la France. Nous voulons parler du plan qui consistait à attribuer la souveraineté des provinces belges à un prince anglais, tel que le duc d'York, ou le duc de Glocester. On discutait une solution analogue pour la France : des publicistes la proposèrent en même temps pour la Belgique, à défaut d'un prince de la maison d'Orange (1). La déclaration de guerre mit fin à ces spéculations, que certains Belges pourtant devaient ne pas oublier.

La Prusse, momentanément d'accord avec l'Autriche, était bien près de regretter une guerre occidentale qui la détournait de la Pologne, où la Russie préparait une annexion. Quand les troupes prussiennes eurent été battues et repoussées hors du territoire de la nouvelle république française, Dumouriez, instruit des sentiments des vaincus, envoya ses lieutenants Kellermann et Valence conférer à la frontière avec les représentants du roi de Prusse. On ignore les arrangements précis qui intervinrent dans cette entrevue d'Aubange, où un armistice fut conclu. Un point est certain, c'est que les généraux français offrirent à la Prusse de traiter avec la France, moyennant l'affranchissement de la Belgique, cédée à l'électeur de Bavière ou à un autre prince allemand agréé par la Prusse (25 octobre 1792) (2). On comprend le mécontentement de la cour de Vienne quand elle apprit la

(1) Baron Ernouf, *Maret, duc de Bassano*, p. 80, rapport de Noël, agent français à Londres. (Voir aussi, rapport de Metternich, du 26 novembre 1792, registre 382, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.) Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, t. II, p. 61. Ces plans avaient déjà été exposés par Carra en 1791.

(2) On a dit que la retraite des Prussiens avait été achetée à l'aide des diamants de la couronne et que Dohm, ministre de Prusse à Liége, où il avait connu Lebrun, avait négocié l'entente. (Comte d'Allonville, *Mémoires secrets de 1790 à 1830*, t. I, pp. 194, 195, 235, 236.)

retraite de ses alliés et leurs pourparlers secrets avec l'ennemi commun. Dès le 26 octobre, les représentants des deux cabinets se trouvaient amenés à s'expliquer sur les conséquences de la nouvelle politique prussienne. Une longue discussion s'engagea à Merle, près de Luxembourg, entre le baron de Spielman, ministre de l'empereur, et les envoyés du roi de Prusse (26-27 octobre 1792). Le premier, devinant les rêves d'agrandissement de la Prusse, et faisant valoir les frais de guerre que son maître était exposé à supporter seul, réclamait des indemnités, en proposant et le troc de la Bavière, et des accroissements de territoires en France. Les Prussiens se montraient disposés à adhérer aux propositions de l'Autriche, mais, comme condition, ils réservaient pour leur maître la faculté de s'agrandir en Pologne. Les protocoles de ces conférences, restées sans résultat, furent discutés à Vienne à la fin du mois de novembre. En même temps que les ministres autrichiens apprenaient l'extrême fragilité du lien qui les unissait à Berlin, ils étaient informés de la défaite de Jemappes, de l'évacuation de la Belgique, et du mécontentement extrême qu'une retraite aussi rapide avait fait naître à Londres (1). La première pensée fut de résister : on écrivit aux chefs de l'armée de tenir ferme, et on leur promit des secours importants pour le printemps de 1793. Bientôt on appela aux fonctions de généralissime des armées alliées le prince de Cobourg, et on remplaça les gouverneurs généraux par le jeune archiduc Charles, destiné à préluder, à Aldenhove et à Neerwinden, à la carrière brillante qui ferait un jour de lui le rival de Napoléon. Quant à la Belgique et à la Pologne, les avis se partagèrent. Les ministres autrichiens ne désiraient pas se tenir à l'écart du mouvement général des cours européennes

(1) *The Journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. II, p. 467. (Lettre de Burges, 13 novembre 1792.) *Memorial and correspondance of Charles James Fox*, t. II, p. 379. (Lettre de Fox, 23 novembre 1792.) *The manuscripts of J.-B. Fortescue*, t. II, p. 335. (Lettres de Auckland, 15 novembre 1792.)

vers des conquêtes ou des compensations. La Bavière les tentait ; la Pologne leur convenait ; des fragments du territoire français rattachés à la Belgique eussent fortifié celle-ci et facilité le troc de la Bavière. Mais pour réaliser ces rêves ambitieux il eût fallu posséder la Belgique, obtenir l'assentiment de l'Angleterre et de la Hollande, partager la Pologne avec la Prusse et la Russie, peu disposées à céder quoi que ce fût d'une proie aussi riche. Longtemps on délibéra à Vienne sur ces éventualités. Quand on apprit la marche des affaires en Belgique, le soulèvement de l'opinion contre les conquérants français, les vœux que formait en faveur du retour des armées impériales l'immense majorité des habitants, quand on vit venir à Vienne les députés des États de Brabant, porteurs des assurances de fidélité de leurs concitoyens, qu'enfin on calcula que la Belgique, dépouillée par les Français, cesserait d'être l'objet d'un marché avantageux, on décida la reprise immédiate des provinces perdues. (Protocole du 14 février 1793) (1).

Mais ce ne fut pas sans de longues hésitations.

En janvier 1793, l'empereur François se déclarait encore désireux de faire la paix, sans s'expliquer davantage sur les conditions d'un traité avec la France ; mais on devait supposer en présence de la possession effective qu'exerçait celle-ci en Belgique, que, dans la pensée du monarque, les compensations autrichiennes eussent été cherchées ailleurs, (2). A l'autre extrémité de l'Europe, le cabinet anglais n'hésitait pas moins à accepter la lutte que la France semblait prête à entamer.

Pitt se méfiait de l'Autriche et de la Prusse et il recevait jusqu'à la fin de janvier 1793 des assurances de paix, des protestations contre toute intention de conquête, prodiguées par certains ministres français ; Chauvelin se crut même autorisé à

(1) VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte der Deutschen Kaiserpolitiek Oesterreichs*, t. II, p. 476.

(2) Conversation de François II avec le comte de Seckingen. (*Papiers de Barthélémy*, publiés par J. Kaulek, t. II, pp. 140, 237.)

déclarer que si les Belges ne revendiquaient pas l'ouverture de l'Escaut, la France ne persisterait pas dans cette mesure décrétée seulement en théorie (1).

Devant ces promesses, soutenues par les efforts de Dumouriez qui insistait pour voir l'ambassadeur Auckland à la frontière de Hollande, Pitt fit une suprême tentative : il offrit même à la France et à l'Autriche d'accéder au troc de la Bavière contre la Belgique et de renoncer ainsi à une opposition traditionnelle chez les ministres anglais, si la France, de son côté, s'engageait solennellement à respecter l'indépendance du nouvel Etat (24 janvier 1793) (2). La mort de Louis XVI, l'éclat provoqué à Londres par ce drame, la déclaration de guerre du 1er février 1793, mirent fin à ces pourparlers en contraignant enfin l'Angleterre à tirer l'épée.

Un autre événement non moins fécond en conséquences s'accomplit en même temps en Pologne. On a vu les convoitises que les provinces encore indépendantes de ce malheureux royaume faisaient naître dans les cours de Pétersbourg et de Berlin. Convaincue de l'existence d'une entente secrète, allouant la Bavière à l'Autriche, Catherine II s'était efforcée d'induire ses rivaux à s'occuper des affaires de France. Quand elle les vit absorbés par la lutte contre la révolution, affaiblis par des échecs répétés, divisés par leurs compétitions et leurs mutuels reproches, elle amena la Prusse à traiter sans bruit au sujet de la Pologne. Le 23 janvier 1793, un traité secret était signé entre les deux monarchies, pour partager entre elles les restes mutilés du royaume des Jagellons, et réserver à l'Autriche la faculté de s'indemniser en troquant la Belgique contre la Bavière.

On conçoit le dépit des ministres autrichiens à la nouvelle de cette brusque solution, intervenant en dehors d'eux et les excluant de tout bénéfice nouveau en Pologne. Ils avaient compté sur elle pour s'indemniser si le troc de la

(1) *Coup d'œil sur les causes et conséquences de la guerre actuelle avec la France,* par ERSKINE. Londres, 1798.

(2) VON SYBEL, t. II, pp. 99, 100.

Belgique, incertain autant que malaisé, ne s'accomplissait pas, et voici que cette perspective leur était enlevée sans retour, par la complicité de leurs alliés de la veille. Tandis que Pitt, mécontent d'une surprise qui menaçait de désorganiser la coalition des puissances attaquées par la France, exigeait un traité de commerce favorable à la liberté des mers que la Russie accorda avec une promesse d'alliance (25 mars 1793), l'Autriche ne pouvait cacher son mécontement de se sentir jouée par ses puissants voisins. Elle éprouvait désormais l'égard de l'un d'eux ce qu'un historien a pu appeler « la haine de la Prusse » (1). Le premier et le principal effet de ce sentiment, qui succédait à une rivalité séculaire, fut de rapprocher Vienne et Londres, et ce rapprochement était suggéré par l'entente désormais nécessaire devant l'ennemi commun prêt à déborder en Hollande et sur le Rhin. Comme conséquence de cette orientation nouvelle de sa diplomatie, l'empereur François dut remettre à des temps plus heureux l'échange de la Bavière et songer à se pourvoir d'indemnités qui n'effrayeraient plus le cabinet anglais. Les acquisitions à faire en France revinrent sur le tapis et la reprise et la conservation de la Belgique par l'Autriche furent désormais le thème officiel et le seul but avoué des ministres impériaux (2).

Les sentiments réels n'étaient pas entièrement convertis à ce changement. En apprenant le partage de la Pologne, l'empereur François avait congédié son ministre Cobenzl et avait appelé Thugut. à présider à la diplomatie, sous le titre momentané de directeur des affaires étrangères (3). Nul plus que le nouveau directeur ne devait contribuer à séparer violemment de l'Autriche les provinces belges, dont il n'appréciait aucunement les avantages. Après divers séjours à l'étranger,

(1) DE MARTENS, *Recueil des traités de la Russie*, t. II, pp. 216, 228.

(2) Lettre de Morton Eden à Grenville, 15 avril 1793. (HERMANN, *Diplomatische Correspondenzen aus der Revolutionszeit.*)

(3) En même temps un ennemi déclaré des libertés belges, Trauttmansdorff, était appelé à diriger les affaires de la Belgique sous le titre de chancelier des Pays-Bas, tandis que Cobenzl se voyait confiné dans la chancellerie d'Italie.

le diplomate venait de passer plusieurs mois en Belgique. Rentré à Vienne en février 1793, il ne pouvait cacher ses préférences pour des agrandissements de la monarchie en Italie, et ses inquiétudes devant les dangers que la possession de la Belgique faisait courir à la maison de Lorraine. Un mémoire de sa main, rédigé en mars 1793, concluait à ce que le troc de la Belgique contre la Bavière, réalisable seulement au bout de deux ou trois ans, fût admis comme le but lointain de la politique impériale : en attendant l'accomplissement de ce dessein, on réserverait les droits de l'Autriche, on tranquilliserait l'Angleterre en lui concédant que ce troc étant difficile devait être différé; et on rechercherait, après la reprise de la Belgique, d'autres compensations ou indemnités (1). Ce plan, approuvé par François II, allait être mis sans délai à exécution.

Que pensait Pitt de cet échange qu'il avait un instant semblé accepter en janvier 1793? Mercy fut chargé d'aller s'en enquérir, et de développer ensuite la politique de Thugut. Les instructions données au vieux diplomate nous ont été conservées. Il devait en premier lieu insister sur les avantages qu'un prince bavarois offrirait aux Belges, appelés à « être admis au rang des couronnes » selon une expression déjà employée par Cobenzl en décembre 1792. Le nouvel État ne serait-il pas heureux de posséder un monarque résidant dans sa capitale, intéressé à défendre ses peuples, et lié d'ailleurs par les constitutions dont on stipulerait le maintien ! Un monarque nouveau n'entrait-il pas même dans le vœu des Belges, si l'on pouvait en croire les tentatives faites par certains d'entre eux pour obtenir un souverain étranger, allemand, hollandais ou anglais? En tout cas, l'intérêt du gouvernement britannique commandait qu'on fortifiât la barrière élevée en 1713 contre la France. Si donc le troc était écarté, il fallait

(1) HERMANN HUFFER, *Oestereich und Preuzen gegenuber der franzosischen Revolution*, 1e band, p. 84. (Conversation de Thugut et du colonel Crawfurt en décembre 1792.)

VON VIVENOT, *ouvrage cité*, t. II, pp. 498 et suiv.

que l'Autriche pût arrondir les Pays-Bas de quelques places françaises (1),

L'Angleterre était trop convaincue des intentions conquérantes de la France pour abandonner sa politique traditionnelle. Elle répondit par le programme déjà tracé par Grenville à Auckland le 22 janvier 1793 (2). Pour sauver la Hollande, il fallait chasser les Français de la Belgique : une armée austro-prussienne devait marcher sur le Rhin et la Meuse : les Anglais débarqueraient sur les côtes. Il fallait soulever les Belges contre leurs oppresseurs, et pour cela, leur assurer leur constitution, et réconcilier les États et l'empereur.

Semblable langage ne cessait d'être tenu par Metternich, qui, retiré sur les bords du Rhin, appelait avec insistance l'attention de sa cour sur la nécessité d'une entente franche et loyale avec les États, et qui osait critiquer à ce point de vue les projets d'échange dont le public s'entretenait. « Je suis convaincu, disait-il, que les Belges sont faciles à gouverner si on s'y prend bien, et très difficiles si l'on ne s'attache à tous ménagements qu'exigent le caractère et le génie de la nation » (3). Et en février 1793, il demandait sa retraite dans le cas où le gouvernement entendrait rentrer en Belgique soit en conquérant, violateur des constitutions locales, soit en possesseur provisoire, pour préparer un échange : car, observait-il, pourquoi alors restaurer une constitution incompatible avec le troc projeté (4).

Au ministre anglais et au collaborateur fidèle, guidés tous deux par la notion exacte des vœux et du caractère des Belges, le cabinet de Vienne fit la même réponse. Considérant

(1) Von Vivenot, *ouvrage cité*, t. II, pp. 524 et suiv. (Instructions du 26 mars 1793.)

(2) *The manuscripts of J.-B. Fortescue*, t. II, p. 371.

(3) Dépêche du 17 janvier 1793. (Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registre 384.

(4) *The journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. III, pp. 41, 42. Le récit de Crawford est révoqué en doute par Von Zeissberg. *Belgien unter generalstatthalterschaft Groszherzog. Carls*, t. I, p. 7.)

l'échange comme irréalisable pour l'instant, il se déclara prêt à respecter les constitutions des Belges, et décidé à faire tout ce qui dépendait de lui pour redresser les griefs de la nation. Il confirma ses déclarations en conservant à Metternich son poste de ministre plénipotentiaire, et en faisant paraître une proclamation garantissant aux Belges l'observation de leurs lois et leur promettant une complète amnistie (2 mars 1793). Enfin, il annonça qu'il réclamait à titre de dédommagement une ligne de forteresses françaises (1).

Si ce programme avait été sincère et s'il avait été complètement suivi, on ne pourrait guère le blâmer. Il dissimulait malheureusement des desseins fort éloignés de ce qu'annonçait Thugut. Ces forteresses qu'on réclamait, on les convoitait en vue de *mâter* plus aisément les Belges, selon l'aveu du conseiller de Lippens, dans un rapport secret en date du 3 mai 1793 (2) ; on les désirait aussi pour faciliter le troc en augmentant et la valeur et la force défensive des provinces à échanger. Ces constitutions qu'on promettait de respecter, on se disait tout bas qu'on n'était pas tenu de les observer, que les Belges avaient rompu le pacte de La Haye, que bien des circonstances pourraient se présenter, où, à l'aide de ses régiments, l'Autriche substituerait le droit de conquête affranchi de toute obligation quelconque, au droit si gênant des traités (3). Et l'on ordonnait à Cobourg, entrant à Liége, de considérer la cité épiscopale comme ville conquise, et de la prendre en séquestre (4). Faut-il s'étonner si l'Angleterre cédant à la contagion songeait à s'annexer un port français et à prendre, à défaut de Calais, qu'elle avait si obstinément défendu autrefois, Dunkerque qui faisait un commerce important et qui touchait à la Belgique (5)?

(1) VON SYBEL, *ouvrage cité*, t. II, p. 251.

(2) Carton 2778, Conseil des finances. (Archives générales du royaume.)

(3 Dépêche de Trauttmansdorf, 3 mars 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 185.)

(4) Même registre, 4 mars 1793.

(5) *The Fortescue Papers*, t. II, p. 384.(Dépêche de Lord Auckland du 13 mars 1793.

CHAPITRE III

L'OPPOSITION EN BELGIQUE.

SOMMAIRE. — Les Belges entrevoient l'indépendance. Une grande partie d'entre eux accueille favorablement l'armée de Dumouriez : ils sont bientôt désabusés. D'autres Belges résistent, les armes à la main, surtout aux pillards français. Les vonckistes, encouragés par Dumouriez, sont entraînés par les plus sectaires d'entre eux jusqu'à souhaiter la réunion de leur pays à la France. Les clubs, dirigés par les avancés et soutenus par les Français prétendent commander aux administrateurs provisoires élus dans les villes. Ils réussissent à Mons, Bruxelles, Gand et Liége. Partout ailleurs, les administrateurs locaux restent partisans des États et résistent aux violences. Protestations unanimes contre le décret du 15 décembre 1792 annexant en fait la Belgique à la France. Les Bruxellois, appelés à désigner des électeurs pour une *Convention belge*, choisissent des partisans des Etats. (29 décembre.) Ces élections sont cassées, et nombre de statistes sont jetés en prison. La très grande majorité du peuple regrette la réunion de la Belgique à la France, réunion votée par un nombre infime de Belges, en février et en mars 1793. Excès de tous genres qui accompagnent la fin du régime jacobin : sacrilèges, spoliations et massacres à Bruxelles, Liége, Verviers.

Dans ce déchaînement brutal des convoitises, l'avenir de la Belgique apparaissait comme singulièrement incertain. Ce serait bien à tort toutefois qu'on aurait cru ses fils désintéressés de son sort dans un conflit qui pouvait être mortel aux nationalités voisines des belligérants. Il nous reste à raconter la part que prirent aux événements les habitants des provinces belges. On verra jusqu'à quel point cette part fut à la hauteur de ce que commandaient tout à la fois l'honneur national, la conscience, et les circonstances.

Au moment de la déclaration de guerre du 1er mars 1792 des sentiments d'hostilité dont on a exposé les causes existaient à l'égard de l'Autriche chez beaucoup de Belges. Ils

expliquent les fluctuations d'opinion qui, durant les mois suivants, semblèrent trahir une surprenante versatilité.

Les armées françaises escomptaient un soulèvement général Les promesses exagérées des réfugiés belges, tant Liégeois que vonckistes et béthunistes, avaient assuré Dumouriez, Lafayette, Biron, Luckner, de ce concours empressé des Belges dès l'apparition des couleurs tricolores. Et de fait, à Bruxelles, l'annonce de la guerre avait « mis en joie la généralité » du peuple, au témoignage de l'annaliste Gérard. Des applaudissements accueillirent Luckner à Courtrai, et les soldats de Dumouriez à Mons, Bruxelles, Namur, Termonde, Saint-Nicolas, Anvers, et Turnhout (1). De même à Liége, où une partie importante de la population acclama chaudement le vainqueur de Jemappes. On vit aussi des agents secrets du parti vonckiste, députés par leurs amis de Gand et de Bruges, venir au devant de Luckner à Courtrai, et d'autres, envoyés par les vonckistes de Bruxelles, se présenter à Dumouriez pour guider et presser la marche de l'armée française vers Bruxelles.

Telles étaient les apparences. Elles ne subsistèrent pas longtemps, et les sympathies des Belges diminuèrent rapidement à mesure qu'ils apprirent les excès des soldats français, les attentats du 20 juin et du 10 août, et les massacres de septembre. Au fond, ce n'était pas les doctrines des conquérants ni leur drapeau ou leur domination qu'avaient acclamés

(1) Un prêtre français émigré, l'abbé Asselin, ayant fui de Louvain à Tilbourg à travers la Campine, écrivait à son confrère le chanoine Marcel, le 29 novembre 1792, les lignes suivantes, caractéristiques de l'état de l'opinion dans le pays traversé par lui :

« J'ai vu arborer la cocarde nationale à Turnhout avec bien du plaisir. Tous les cœurs étaient ouverts aux Français dans cette petite ville et aux environs avant leur arrivée. Le général Dumouriez est regardé avec raison comme le libérateur du pays. Je crois que les Français n'auront pas été moins fêtés à Louvain que sur les frontières de Hollande, et il faut croire que tout va bien aller. » (Dossier criminel du chanoine Marcel, fusillé en 1794. Archives du Palais de Justice, Bruxelles.) Voir aussi carton 377, Secrétairerie d'Etat et de Guerre : « Il est incroyable de dépeindre la joie de tous les habitants du pays à l'approche des Français » écrit l'écoutète d'Anvers en 1792.

les Belges. Croyant encore aux promesses séduisantes de la Législative et de la Convention, beaucoup d'entre eux s'imaginaient que les soldats français poursuivaient uniquement les régiments autrichiens, et venaient assurer l'indépendance de la Belgique : c'était la patrie affranchie qu'ils évoquaient en saluant le drapeau tricolore. Bien qu'observée par les contemporains, cette nuance a échappé à beaucoup d'historiens, Les généraux Biron, Luckner, Lafayette et Dumouriez ne s'y trompèrent pas. « Je n'ai pas dû vous cacher que vous avez été indignement, scandaleusement trompé sur les dispositions des Brabançons, qui nous sont unanimement contraires. Nous l'éprouvons tous les jours. Vous l'êtes encore, vous employez un parti sans crédit, et de nouveau malheurs peuvent être le fruit de cette erreur. » (Biron à Dumouriez, 11 mai 1792).

Luckner ne parlait pas autrement quand, au mois de juin, il déclarait au ministre de la guerre que la Belgique ne se remuait pas en sa faveur (1), et Lafayette, au mois de mai, appréciait de la même manière l'attitude des Namurois (2). Enfin, entrant à Mons après ses succès de Jemappes, Dumouriez adressait aux habitants du Hainaut une longue proclamation pour se plaindre de les avoir entendu non pas applaudir les principes des vainqueurs, mais crier « *Vive la Liberté, vivent les Etats* » Il terminait ses reproches par une critique passionnée des constitutions chères aux Belges (3).

Parfois, l'attitude des populations allait plus loin, et ces marques d'une résistance active valent d'être rappelées car elles constituaient des avertissements graves pour les envahisseurs et des encouragements pour le parti de la résistance. En Luxembourg, la population s'arma ; des corps de volontaires

(1) G. PALLAIN, *La mission de Talleyrand à Londres en 1792*, p. 267. (*Moniteur réimprimé*, t. XII, p. 286.)

(2) DE SERIGNAN, *La première invasion française de la Belgique en 1792*, pp. 261 et 192. (*Moniteur réimprimé*, t. XIII, p. 27.)

(3) *Moniteur réimprimé*, t. XIV, p. 705; t XII, p. 352. A Bruxelles, le 15 novembre 1792, le peuple acclama Dumouriez en criant : « Vive la constitution, vivent les Français. » (Journal de Gérard.)

s'organisèrent à Dudelange, à Ethe, et aux environs d'Arlon, sous la direction des seigneurs locaux et avec l'assentiment du gouvernement (1). Le comté de Rochefort montrait les mêmes dispositions. Dans le pays de Chimay, le bourgmestre de la ville leva un corps de troupes et repoussa les premières attaques françaises. Près de Bruxelles, les habitants d'Uccle, dirigés par leur bourgmestre et par des gardes forestiers, appuyèrent un corps de 700 Autrichiens qui se retirait à travers la forêt de Soignes après la défaite de Jemappes; ils firent le coup de feu contre une colonne française forte de 4000 hommes qui contournait la forêt; et grâce à l'aide des paysans qui attaquèrent pendant la nuit le corps français et lui tuèrent 17 hommes, les Autrichiens purent s'échapper enfin et gagner sans perte le gros de l'armée impériale. Au même endroit, quatre années auparavant, la retraite du général autrichien d'Alton avait occasionné une rencontre sanglante entre ses troupes et les habitants; plusieurs de ceux-ci y avaient trouvé la mort.

A la différence des attitudes on pouvait mesurer les progrès qu'avait réalisés la cause impériale et les succès qu'une politique franche et loyale lui aurait ménagés dans l'avenir. A l'autre extrémité du pays, la population ne montrait pas moins de fermeté. A Houplines et à Autreppe, les Jacobins français pénétrant en Belgique pour assouvir leur rage iconoclaste, avaient été repoussés au son du tocsin (2). Quand la guerre fut officiellement déclarée et que les pillages des soldats succédèrent aux incursions des clubistes, les volontaires de 1790 reprirent les armes cachées lors de la restauration autrichienne : ils se réorganisèrent, et on les vit, pendant l'été et le début de l'automne, à Rousbrugghe-Haringhe et dans d'autres villages des environs de Furnes, résister vaillamment aux envahisseurs.

(1) Protocole du Conseil privé, 15 novembre 1792, carton 496, Conseil privé. *Moniteur réimprimé*, t. XIV, p. 374. KOHN, *Monographie de Dudelange*. J. GROB, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, t. III. W. ZORN, *Der Luxemburger Kloppel Krieg*.

(2) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 372, t. II, février 1792.

C'était avant tout le sentiment de la légitime défense qui armait ainsi la population des frontières.

A côté d'honorables soldats, anciens serviteurs de la monarchie, à côté des jeunes gens accourus, enthousiastes, défendre la patrie et les libertés nouvelles, les armées françaises comptaient, en effet, beaucoup de combattants indisciplinés pour lesquels la guerre était avant tout l'occasion de donner un libre cours à des passions déjà éveillées par l'anarchie révolutionnaire. Aussi l'histoire des communes frontières, depuis la Moselle jusqu'à la mer du Nord, raconte-t-elle une succession ininterrompue de pillages, d'actes de violence, d'extorsions, se répétant avec une monotonie navrante d'avril à décembre 1792. Les soldats français n'épargnent même pas leur propre pays. Ils y commettent des actes de banditisme et d'indiscipline qui indignent leurs chefs (1). En Belgique, ces pillages ne connaissent plus de bornes : ils se font sous les yeux et avec l'assentiment des autorités françaises. Voici ce qui se passa à Walcourt, petite localité du pays de Namur : ce tableau résume les malheurs de tous les habitants de la frontière. Le 11 et le 12 octobre 1792, la ville est envahie par la garnison française de Philippeville, qui pille pendant seize heures consécutives ; on enlève jusqu'au cuivre des portes ; on torture les femmes et les vieillards ; on dévaste l'abbaye du Jardinet ; et après avoir profané les vases sacrés, on les jette sur des chariots, pêle-mêle avec les meubles des malheureux villageois, et l'on force les religieux demi-nus à mener eux-mêmes à Philippeville le butin enlevé à leurs compatriotes et à leur abbaye (2). Que l'on s'imagine les mêmes scènes de dévastation, qu'on y ajoute parfois l'incendie ou le meurtre, et l'on aura l'idée exacte de ce qui se passe durant ces quelques mois

(1) Le *Moniteur* a publié à diverses reprises les plaintes et les aveux des chefs des armées françaises au sujet de l'indiscipline de leurs soldats. Ch. Foucart et Finot, *La défense nationale dans le Nord*, t. I, pp. 216, 586. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. II, pp. 353, 442.

(2) Secrétariat d'Etat et de Guerre, liasse 68. Voir aussi le *Journal universel*, 19 octobre 1792-

dans les villages des Ardennes, dans le pays de Bouillon, au comté de Namur, dans l'entre Sambre et Meuse, en Hainaut et en Flandre ! « Les Français enlèvent tout jusqu'aux portes et aux fenêtres, ils ne cessent de rançonner les habitants, ils fracassent ce qu'ils ne peuvent emporter. » Ce cri désespéré des députés du Luxembourg (1), il faut le répéter pour Dudelange, Ethe, Orval, Saint-Léger, Ruette, Virton, pour Marche et Saint-Gérard, pour Chimay, Farciennes et Lobbes, pour Wervicq, Menin, Courtrai, Warneton, Rousbrugghe et toute la West-Flandre. Quand enfin la victoire de Jemappes force les armées françaises à quitter les frontières si éprouvées, et à se porter en partie dans les villes belges et à la frontière de Hollande, et le reste en face des forces autrichiennes sur la rive droite de la Meuse, on peut suivre leur passage aux violences qu'elles sèment sur leur route. A Auderghem, aux portes de Bruxelles, elles jettent la terreur (2). A Liége, elles pillent les habitants que leur désignent les anciens révolutionnaires de 1790, par vengeance contre d'anciens adversaires politiques (3). Le Limbourg est particulièrement maltraité par cette armée de dévastateurs qui y campe comme en pays ennemi. Un témoin oculaire, habitant Herten près de Ruremonde, nous a laissé le souvenir de ce que fut l'occupation française dans son petit village; et nous savons que les mêmes violences se reproduisirent dans tous les villages voisins, notamment aux environs de Sittard et de Gronsveld.

Le 11 décembre 1792, l'armée française envahit le village; toute la journée on pille. Le soir, 115 hommes et un colonel logent à la cure, où le pasteur, dépouillé de tout, ne peut leur offrir que quelques pommes de terre. Le mois de décembre se passe en pillages dans le voisinage : on essaie de tuer le curé.

(1) PRAT, *Histoire d'Arlon*, t. II, p. 59. Institut archéologique du Luxembourg, *Annales*, t. XLVII, pp. 184, 192, 193.

(2) VAN DER AUWERA, *Simpele Waerheidt*. Manuscrit II 995. (Bibliothèque royale.)

(3) *Mémoires du général Dumouriez*, édition de 1794 t. I. p. 15.

Souvenirs de la campagne de 1792, par le général MONEY. (*Journal des sciences militaires*, t. X, p. 63.)

En janvier 1793, trois soldats français tentent de nouveau d'assassiner le prêtre. Cette fois, les paysans se soulèvent, délivrent leur pasteur, chassent les Français : ils en tuent même quelques-uns. En signe de dérision, un soldat français découpe à coups de sabre les bras du Christ du Calvaire, et jette les membres arrachés à la tête des paysans. Selon le même chroniqueur, deux années s'étaient à peine écoulées que l'auteur de cette grossière profanation était reconnu à Ruremonde dans un transport de blessés : amputé des deux bras, il devait s'avouer justement atteint par la vengeance divine (1).

L'armée française était exposée plus que toute autre à tolérer de pareils excès, sinon à les favoriser, son principe étant qu'elle devait être entretenue par le pays conquis. On sait les difficultés que les services d'administration suscitèrent à Dumouriez, privé par leur désorganisation, à son entrée en Belgique, des ressources nécessaires pour payer ses soldats, les habiller et les nourrir. L'incapacité du ministre de la guerre, et surtout l'avidité des commissaires chargés d'approvisionner les armées et spéculant honteusement, furent d'ailleurs des circonstances atténuantes pour les exactions que nous venons de résumer. On ne peut oublier, d'autre part, que les armées prussiennes et autrichiennes commettaient des désordres tout aussi graves. Le Luxembourg fut ravagé par les Prussiens une première fois lors de leur passage en août 1792, préludant aux pillages qu'ils allaient commettre en Lorraine et en Champagne, et une seconde fois lors de leur retraite après Valmy. Cette province fut mise à contribution et certains de ses villages pillés par les corps d'émigrés français se retirant vers le Rhin (2). Enfin, les soldats

(1) *Publications de la Société historique dans le duché de Luxembourg*, t. XXVI, pp. 32, 33. En certains endroits, trop rares malheureusement, des soldats s'attirèrent les éloges des habitants. A Rochefort, leur conduite laissa de bons souvenirs. G. LAMOTTE, *Etude historique sur le comté de Rochefort*, p. 454. Il en fut de même à Etterbeek, près Bruxelles, où ils aidèrent les paysans à mettre en fuite les pillards autrichiens. (Gérard, journal manuscrit.)

(2) Registre 379, Conseil privé, archives générales du royaume. *The Fortescue Papers*, t. III, p. 477.

autrichiens, qui ne s'étaient pas fait faute de dévaster le territoire français (1), se crurent en droit de saccager, en se retirant en novembre 1792, bon nombre de villages de la Belgique. « La conduite de l'armée en retraite ressemble à une invasion de Goths et Visigoths », disait le négociant Peemans, de Louvain, dans une lettre adressée en novembre 1792 au baron de Beelen, fonctionnaire autrichien (2). Et de fait, on pouvait suivre les traces des vaincus de Jemappes en relevant les scènes de pillage dont nos archives ont enregistré les détails, à Arlon et dans ses environs, à Marche, Rochefort, Ypres, Gembloux et dans les faubourgs de Bruxelles, Waetermael, Auderghem, Boitsfort, Hoeylaert, Woluwe, Haecht, Louvain, Diest et Schaffen. La victoire même ne pouvait rassasier ces hordes sauvages. Blanden, déjà pillé par les troupes françaises le 22 mars 1793, fut dévasté par les Autrichiens le 23 mars. Au lendemain de la bataille livrée près de Neerwinden, les habitants de ce beau village, comme ceux de Laer et d'Overwinden, après avoir été maltraités cruellement par les Français, avaient aidé l'armée impériale, en se prodiguant auprès des blessés; ils se virent néanmoins envahis par des soldats allemands qui mirent les trois villages à sac et rançonnèrent la population terrorisée (3). Ainsi le voulait ce régime de la force brutale, qui livrait les fruits du labeur des Belges et leurs vies à la cupidité de leurs puissants voisins, de ceux qui leur apportaient la liberté républicaine en les conquérant, comme de ceux qui disaient les défendre en les asservissant.

Tel fut le mécontentement d'une partie du peuple à l'égard des Autrichiens, qu'il en vint aux représailles lors de la

(1) FOUCART et FINOT, *La défense nationale dans le Nord*, t. I, pp. 109, 113, 156.

(2) Manuscrit II, 2156, Bibliothèque royale.

(3) FRENAY, *Aanteekeningen op het parochial bestuur der pastoors van Laer*. En retrant à Courtrai, après avoir expulsé Luckner, les Autrichiens avaient également pillé la malheureuse cité. (Gérard, journal manuscrit, 1792.)

retraite de novembre 1792. Ces faits, eux aussi, ne peuvent être passés sous silence, parce qu'ils expliquent le ressentiment de certains fonctionnaires impériaux qui en furent les témoins ou les victimes. A Bruxelles, la populace pilla les magasins laissés par l'armée autrichienne et fit élargir les prisonniers que l'office fiscal avait arrêtés du chef de complot contre le gouvernement. A Anvers, elle chassa le bourgmestre, se saisit du malheureux Dieltjens, ancien espion des agents impériaux, qu'on avait soupçonné d'accaparement, et elle le mit en pièces (1). A Malines et à Lierre, elle s'ameuta contre les fonctionnaires suspects de sympathie pour l'Autriche, et elle pilla leurs meubles. A Diest et à Schaffen, enfin, elle attaqua un détachement du régiment de Murray, le mit en déroute, et s'empara des bagages des officiers, en réponse aux déprédations des soldats autrichiens. De Diest, vers les frontières de Hollande et de Liége, s'étendait la Campine. Tout ce vaste territoire, naguère soulevé en faveur des États Belgiques, s'agitait de nouveau, et voyait se reformer les bandes de volontaires, soldées autrefois par les abbayes si puissantes du pays. Aussi les hauts fonctionnaires autrichiens, en route pour Ruremonde, n'osèrent-ils s'engager dans ces régions hostiles qu'avec la plus grande circonspection, et s'estimèrent fort heureux de n'avoir pas été pris entre deux feux, entre les rebelles campinois, assistés des réfugiés belges du Brabant Hollandais, et les colonnes françaises soutenues par les révoltés liégeois (2).

Ces mouvements populaires, qu'on ne devrait pourtant pas généraliser, étaient dûs aux nombreuses fautes du gouvernement autrichien. La politique de pacification inaugurée par Metternich et acceptée par François II n'avait pas encore eu

(1) THYS, *Historiek der straeten van Antwerpen*, pp. 246 et suiv.

(2) Protocoles du 15-16 novembre 1792, Conseil privé, registre 295.

Rapport de Metternich, du 17 novembre 1792, et de Feltz, du 21 novembre 1792 (liasse 377, Secrétairerie d'État et de Guerre).

Dépêche de Clairfayt, 18 novembre 1792, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 382.

VON ZEISSBERG, *Zwei Jahre Belgischer geschichte*, t. II, p. 209.

le temps, en novembre 1792, de produire un résultat dans les masses. Seule, l'élite des dirigeants avait été mise à même de se convaincre de la nécessité d'une entente complète avec le gouvernement. Peut-être devrait-on leur faire grief de n'avoir pas prévenu des désordres qui firent tâche dans l'histoire nationale? Pour être impartial, il faut observer que les Etats privés de toute action directe sur le pays, et pris au dépourvu par la brusque retraite du gouvernement de Bruxelles, eussent difficilement empêché des désordres que rien n'annonçait, et que les pillages des soldats autrichiens avaient provoqués.

Telle était la situation de l'opinion en Belgique au moment de la victoire de Jemappes. Beaucoup de citoyens abhorraient l'Autriche et souhaitaient l'indépendance de leur pays. Parmi eux, l'immense majorité tenait pour les États et les vieilles constitutions, tandis qu'un petit groupe d'anciens vonckistes rêvait d'une république analogue à la République Française. D'autres opposants, peu nombreux aussi, recrutés parmi les vonkistes avancés et parmi les Liégeois, aspiraient à une réunion à la France (1). L'exposé de la politique de ces trois partis, mise en rapport avec les événements militaires et diplomatiques que l'on a résumés, achèvera le tableau de la première invasion française en Belgique.

On sait le désespoir de Vonck retiré à Lille « Lui seul me restait encore, » s'écriait le vieillard en apprenant, le 17 septembre 1792, la mort du général Vander Mersch, son compagnon de lutte (2). Le jurisconsulte sage et prudent, arrivé sur le tard à se convaincre de la valeur des institutions belges, et à déplorer amèrement le mouvement qui emportait ses

(1) « Le parti statiste est toujours le plus considérable. » (Dépêche de Metternich, 3 décembre 1792, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 382.)

« Liége seul mérite la liberté. Le reste du pays est divisé, fanatique, incapable de faire une république.

» A Anvers, tout le monde est d'accord pour conserver les anciennes institutions. » *L'Argus du département du Nord*, 30 novembre 1792. (Ce journal était l'organe officiel du parti vonckiste à Lille.)

(2) Correspondance de Vonck, manuscrit 14892, Bibliothèque royale.

amis et ses disciples sur la pente de la démagogie, se sentait isolé et sans force devant les projets radicaux de son ancien parti. Après lui, quelques héritiers de ses doctrines, secondés par d'anciens partisans de Béthune, représentèrent seuls les idées modérées au sein des réfugiés belges. Le gros du parti, suivant les Liégeois, Walckiers, et Balsa, c'est-à-dire le comité des Belges-Liégeois unis, acceptait l'annexion de la France. Quoique divisées sur la politique à suivre dans l'avenir, ces deux fractions du parti novateur, unies par les soins des agents français et de Dumouriez (1), s'entendirent pour rédiger les manifestes adressés aux Belges lors de la conquête de novembre 1792. Elles s'unirent aussi, avec une habileté qui fit défaut à leurs adversaires, pour préparer le lendemain de la conquête. A la différence des États qui se laissèrent surprendre par la retraite du duc Albert, et qui n'eurent pas le temps de mettre la main sur les ressorts du gouvernement, les vonckistes avaient calculé avec soin l'entrée des troupes françaises dans les villes et villages belges, discuté et arrêté les mesures à prendre pour le triomphe de leur parti. Peu nombreux, ils devaient craindre tout à la fois les autorités en fonctions, l'opinion de la majorité, l'intervention des États et des Conseils de Justice. Pour vaincre ces obstacles, ils résolurent de proclamer partout l'abolition des autorités existantes, de réunir les habitants en assemblées locales chargées d'élire des représentants provisoires, et d'appeler ceux-ci à l'administration des différentes communes. Des assemblées provinciales seraient élues ensuite pour gérer les intérêts des provinces. Il était bien entendu qu'aux seuls vonckistes seraient assurées les fonctions de représentants, et qu'au parti des réfugiés, appuyé par les bayonnettes françaises, serait réservée la direction des affaires du pays entier. Ce calcul devait réussir au début, mais son succès passager et restreint allait tourner contre les chefs du parti; il devait permettre à la fraction avancée de dicter la loi et de révolter

(1) Baron ERNOUF, *Maret duc de Bassano*, pp. 63, 64.

l'opinion, et faciliter ainsi la victoire finale des véritables patriotes attachés à leurs institutions.

Entrés dans le pays à la suite des fourgons de Dumouriez, les réfugiés belges se présentèrent à Mons en vainqueurs. Brusquer la situation, et imposer de haute main leur programme fut l'affaire de quelques heures. Le 7 novembre, Dumouriez pénétrait dans la capitale du Hainaut. Le soir même, un club était fondé, et cette société, composée de jacobins locaux et de Français, s'organisait de manière à pouvoir se prétendre l'organe du peuple. En même temps, les citoyens étaient convoqués pour le lendemain à 2 heures en l'église de Sainte-Waudru pour élire des représentants provisoires. La soudaineté de la convocation, la crainte de profaner le sanctuaire, le scrupule d'adhérer par leur présence au régime nouveau, éloignèrent la majorité des habitants. Quelques clubistes, contredits seulement par les plus osés parmi les citoyens honnêtes, se réunirent en assemblée souveraine et acclamèrent la liste de vingt-six noms préparée par le comité. Et ainsi la ville de Mons se trouva représentée par une assemblée dont les tendances démagogiques ne tardèrent pas à s'afficher, au grand préjudice des idées modérées des anciens vonckistes. Les délégués du comité, toujours escortés de soldats français, se rendirent immédiatement dans les villes voisines, sûrs d'y réussir comme à Mons. Mais leur trame était déjouée. Presque partout, la population ayant eu le temps de la réflexion, et prévenue par l'exemple donné à Sainte-Waudru, choisit des représentants attachés à l'ancien état de choses. Peu d'exceptions se remarquèrent; à Charleroi, l'appui énergique du général Valence fit triompher les élus du club; à Bruxelles, une convocation lancée le matin du 18 novembre pour le même jour à 2 heures, amena à l'église de Sainte-Gudule quatre ou cinq cents personnes, clubistes et soldats français, qui expulsèrent à coups de sabre les opposants et acclamèrent une liste de quatre-vingts noms arrêtée par le club (1). Ainsi triomphèrent en

(1) C'était le club fondé à Bruxelles le 14 novembre, qui avait délibéré le

apparence dans la capitale du Brabant et de la Belgique les amis de Vonck. C'était, en effet, à l'élite du parti vonckiste et à l'élément modéré de ce parti qu'on avait eu recours pour la composition des listes, soit que l'ancien parti vonckiste comptât le plus d'adhérents à Bruxelles, soit qu'on eut espéré rallier l'opinion autour des noms choisis. On savait, d'ailleurs, que le club soutenu par les soldats français saurait diriger des représentants trop sages et leur imposer les solutions extrêmes, en cas d'hésitation ou de faiblesse.

A Gand, des élections organisées par quartier avaient désigné des représentants conservateurs. Le commandant français ferme les portes de la ville, emprisonne les dirigeants du parti des États, et convoque les citoyens à 8 heures du matin pour 9 1/2 heures à l'église de Saint-Bavon : sous la direction d'un jacobin acharné, quelques clubistes élisent soixante représentants vonckistes. A Liége, enfin, où une grande partie de la population supportait impatiemment le gouvernement épiscopal, les représentants de la ville, élus par les émigrés rentrant dans le pays et par leurs amis, furent nettement démocrates, partisans dès le début de la réunion à la France et de la révolution la plus radicale.

A peine étaient achevées ces premières opérations, faisant présager le sort malheureux réservé aux Belges, que la lutte s'engagea entre les divers éléments de ces nouvelles assemblées. Il fallait administrer le pays et pourvoir à son avenir, fournir aux besoins des troupes françaises, maintenir l'ordre, décider de l'indépendance ou de l'annexion. Les vonckistes modérés, d'accord avec Dumouriez, préconisèrent la convocation d'assemblées provinciales, destinées à concentrer l'administration trop lourde pour des assemblées

17 sur la convocation des habitants, et qui, par crainte de l'influence du parti des États, avait décidé de procéder d'urgence à l'élection « pour ôter tout le temps aux malveillants de cabaler ». (*L'Argus du département du Nord*, cité par FOUCART et FINOT, *La défense nationale dans le Nord*, t. I, p. 290.)

locales, et à préparer une convention nationale. Leurs premiers efforts réussirent, en ce sens que des assemblées provinciales furent élues en Hainaut, en Flandre, en West-Flandre, à Namur, à Tournai, à Liége. L'esprit de ces conseils, dont certains furent en proie à des divisions, entretenues par des clubistes désireux de prédominer, fut en général celui des vonckistes modérés. On y aspirait à l'indépendance, à la suppression des abus de l'ancien régime, sans en venir toutefois jusqu'au renversement de toutes les institutions, moins encore jusqu'à s'attaquer à la religion. Affirmant ces tendances dès le début de leurs réunions, les représentants de Bruxelles, de Gand, de Mons, puis ceux des provinces, députèrent des membres auprès de la Convention nationale afin de revendiquer leur indépendance ; ils s'efforcèrent ensuite de jeter les bases d'une organisation militaire et de hâter l'élection d'une convention belge, déjà convoquée à Alost par les ordres de Dumouriez. Leur initiative ne rencontra nulle part de succès. La résistance du parti conservateur d'une part, l'hostilité de la très grande majorité du parti réformateur d'autre part, firent échouer les premières tentatives. L'exécution du brutal décret du 15 décembre 1792, et les votes sur la réunion de la Belgique mirent promptement fin à ces négociations.

On a critiqué les conservateurs de n'avoir pas secondé les vonckistes modérés dans ces sages tentatives. L'homme le plus en vue dans les assemblées provinciales, Malou-Riga, ancien chef des Flamands soulevés en 1790 contre l'Autriche, puis compagnon d'armes de Béthune-Charost en 1792, s'était rendu à Paris, comme député de la West-Flandre, en janvier 1793. Il y déploya une activité louable pour la réussite de la convention belge, pendant qu'il plaidait auprès des comités de la Convention nationale française la cause de l'indépendance de sa patrie. Dans ses lettres, il ne cessait de pousser ses concitoyens à l'élection de la convention belge ; si cette assemblée se trouvait réunie, disait-il, le fait accompli serait respecté par la France, et l'indépendance de la Belgique prévaudrait

sur l'annexion (1). Les premières et les seules élections eurent lieu à Bruxelles, et leur échec, non moins que les ordres des autorités françaises préparant la comédie des votes de réunion, empêchèrent tout autre essai. Les épisodes de cette tentative, première et dernière occasion où les habitants de Bruxelles purent exprimer librement leurs sentiments à l'égard de la France, valent d'être racontés.

Les représentants provisoires avaient convoqué les habitants de la capitale pour le 29 décembre, aux fins de nommer les électeurs pour la Convention. La convocation exigeait des votants le serment de maintenir la liberté et l'égalité, et de se soumettre à l'exécution des lois qui seraient adoptées par la majorité des habitants. Presque unanimement, les votants, divisés en vingt et une sections, refusèrent de prêter un serment contraire, pensaient-ils à leur conscience, et à la liberté que les Français promettaient de respecter. Dans vingt sections, ils élirent des électeurs foncièrement attachés à l'ancien régime. Dans une seule, d'où une cabale montée par le club parvint à exclure la majorité des votants, les candidats des représentants provisoires furent élus. Partout on se répétait le mot d'ordre que de nombreuses affiches avaient donné la veille du scrutin. « Pas d'étranger, pas de serment, le peuple est libre ». A la nouvelle de ce résultat, les vonckistes furent atterrés. Le soir même de l'élection, des arrestations étaient ordonnées et exécutées à Bruxelles, à Anvers, à Gand : les secrétaires des sections, s'étant réunis le 7 janvier, pour arrêter le procès-verbal de leurs opérations, furent à leur tour appréhendés durant leurs délibérations, et jetés en prison, tandis qu'un arrêté des commissaires de la Convention interdisait au corps électoral toute réunion ultérieure (9 janvier 1793).

C'en était fait de l'indépendance de la Belgique, aux yeux

(1) On a publié plusieurs lettres adressées par Malou-Riga à des compatriotes pendant sa mission à Paris. Il y développait avec chaleur ses plans pour la fondation d'une république belge alliée à la France et aidant celle-ci de ses subsides et de son armée.

de ceux-là même qui, dans le camp des novateurs, osaient encore l'espérer. Désormais la campagne d'annexion allait suivre son cours sans obstacle. Les modérés du parti vonckiste définitivement battus, leurs alliés, acquis à la réunion, allaient triompher sans peine avec l'aide non dissimulée de la France.

En eût-il été autrement, si les conservateurs bruxellois avaient consenti à prêter le serment exigé d'eux le 29 décembre, et s'ils avaient fait choix d'électeurs moins réputés pour leur attachement aux États?

Il paraît bien difficile de répondre affirmativement.

En fait, les représentants vonckistes modérés n'étaient dans leur parti qu'une infime minorité. Leur groupe était condamné d'avance à l'abdication, comme toute assemblée belge l'eût été après lui, par le fatal décret du 15 décembre 1792 qui prononçait implicitement l'annexion de la Belgique. La convention belge n'aurait-elle pas été un instrument d'esclavage de plus entre les mains des conquérants ? A côté de cette minorité isolée, la grande majorité des vonckistes, embrigadés dans les clubs avec les pires éléments de l'armée française, ne s'apprêtait qu'à une annexion immédiate. Décidée par la Convention française pour les motifs que l'on sait, la réunion eût été imposée aux élus, vonckistes ou statistes, comme elle allait être dictée dans le pays de Liége à une assemblée provinciale, sorte de convention liégeoise, par une minorité d'ambitieux et de factieux. Pour soutenir le contraire, il faudrait oublier les exemples tristement éloquents des petites nations qui, successivement envahies par les armées françaises, crurent sauver leur nationalité en s'organisant sur le pied de républiques indépendantes, et en faisant de multiples concessions de forme aux idées nouvelles.

On sait ce que devinrent le duché de Bouillon, la république Mayençaise, l'évêché de Bâle, les républiques italiennes, le royaume de Piémont, les républiques Batave et Helvétique, qui toutes concédèrent aux envahisseurs les modifications qu'ils réclamèrent dans la forme de leur gouver-

nement, et crurent abriter ainsi leur indépendance sous un manteau constitutionnel. Toutes devinrent bientôt ou des provinces françaises ou d'humbles vassales de leur absorbante voisine. Et dans la lamentable épopée des humiliations successives que devait leur imposer la conquête, chaque exigence nouvelle des républicains français devait apparaître comme une conséquence nécessaire des concessions antérieures. On ne peut blâmer les Belges, éclairés par les événements de quatre années, de n'avoir pas donné sans réserve le pouvoir à une convention élue; à l'exemple des assemblées Vonckistes gouvernant Bruxelles et Gand, le Hainaut et les Flandres, elle eut été la tremblante esclave des clubs, des légions de sans culottes, des soldats français, et des agents de la Convention.

Mieux instruits, nos compatriotes affirmèrent leur caractère national. Ils proclamèrent par leurs votes ce que devait affirmer fièrement en 1797 le savant Van de Velde. Consulté sur le point de savoir si l'Université de Louvain, menacée de suppression par les Français, ne ferait pas chose très utile en atténuant ses principes catholiques et en acceptant les apparences opportunes d'une école gouvernementale, il répondit courageusement : « *Si pereundum est, pereamus* » *stantes pro sancta fide nostra, pro moribus antiquis,* » *probis, christianis. Haec posthumea etiam gloria uni-* » *versitatis tumulum ornet, non sua ignavia sed suo-* » *rum fideique hostium ictibus ruptam, non flexam conce-* » *disse* » (1).

Le sentiment qui avait suggéré leur conduite aux électeurs bruxellois inspira tous les habitants du pays quand ils furent appelés à se prononcer sur la forme d'un nouveau gouvernement. L'immense majorité se tint éloignée d'un scrutin dont l'issue était décidée à l'avance, et auquel présidaient la violence et la fraude. Dans les grandes villes, où le parti jacobin comptait quelques adhérents, la réunion à la France fut votée par quelques centaines de spectateurs, dont les soldats

(1) Th. DE DECKER, *J.-F. Vande Velde*, p. 58.

français formaient la majorité. L'abstention des masses urbaines donna l'exemple aux petites localités, où l'unanimité des votants rejeta le projet de réunion.

Ce qu'était en réalité le régime auquel nos pères voulurent se soustraire et auquel les vonckistes exposaient le pays dans l'avenir, on l'a vu à la lecture des événements militaires qui accompagnèrent la conquête. On va en juger encore par les traits qui suivent et qui intéressent spécialement l'historique des partis réformateurs dans nos provinces.

C'était dans les clubs, ces organismes nouveaux tout puissants pour le désordre, et impuissants pour le bien, que se trouvait désormais le pouvoir. Sous le titre fallacieux d'*Amis de la liberté et de l'égalité*, ces assemblées réunissaient les volontaires français, les jacobins locaux, les aventuriers suivant l'armée. On y discutait le sort du pays, on y prenait des décisions arbitraires, grotesques, parfois barbares. On exigeait des arrestations, on organisait la mutilation des œuvres d'art et la dégradation des monuments publics. On préparait la saisie des biens ecclésiastiques, on requérait la déportation des prêtres, des religieux, des nobles (1). On créait des corps de sans-culottes chargés d'appuyer les vœux de ces assemblées et de les exécuter. A Mons on réclamait pour que la guillotine se trouvât en permanence sur la place publique. Naturellement, on exigeait la circulation des assignats et la réunion de la Belgique à la France et l'on menaçait des plus terribles châtiments les citoyens qui oseraient émettre des votes négatifs. Ces vœux forcenés trouvaient des complices dans les agents français et dans les commissaires de la Convention, dont on se répétait les propos

(1) Un député du club de Bruxelles se rendit le 20 décembre 1792 à la séance des Représentants de la ville pour y exiger la suppression du clergé, qu'il appelait « une ménagerie d'antropophages ». Il réclamait l'arrestation et la déportation des religieux « cette grande classe de frocaille. » (Procès-verbaux des séances des Représentants, t. I, p. 284.) Voir aussi notre notice sur Estienne, chef des sans-culottes de Bruxelles en 1792. *Bulletin de la 12e assemblée générale de la Société d'histoire contemporaine.* (Paris, 1902.)

atroces à leur entrée à Liége : ils s'étaient dits surpris de de n'avoir pas rencontré deux cents têtes sur des piques, et de n'avoir vu couler aucune goutte de sang (1). Avec des amis aussi compromettants, les modérés du parti vonckiste, presqu'aussi isolés que leur chef l'était naguère, devaient se soumettre ou se démettre. Ce fut à la seconde alternative que s'arrêtèrent le plus grand nombre des quatre-vingts représentants bruxellois, car dès le début de janvier 1793, leur assemblée ne comprenait plus que vingt, parfois douze membres (2). La minorité, terrorisée par les sans-culottes, suivait leurs injonctions et celles des agents français sans autre résistance qu'une timide protestation, parfois retirée aussitôt que formulée.

Sous ce régime, l'arbitraire avait beau jeu. Arrestations, perquisitions, saisies de papiers, séquestre des biens d'église, emprisonnement d'otages, se succédaient. Quand les votes sur la question de réunion furent ou pressentis ou accomplis, bon nombre de représentants provisoires furent destitués comme trop modérés, par ordre des clubs ; d'autres, qui tentèrent de se retirer, reçurent l'injonction de demeurer en fonctions, afin, sans doute, de continuer à prêter aux clubistes l'appui moral de leur nom. En même temps, comme si les jacobins, tant français que belges, avaient secrètement appréhendé d'être interrompus dans leur sinistre besogne, ils furent pris d'une véritable frénésie. Le vicomte de Walckiers, ce brillant cavalier, ce chef du parti vonckistes qui avec bon nombre de ses amis ne rêvait plus que d'une Belgique unie à la France sous des lois identiques, n'avait-il pas sommé les représentants de Bruxelles de voter « la déportation de la vermine monacale » (20 janvier 1793) (3)? En Hainaut, les représentants du peuple n'osèrent pas se refuser à défendre dans leur province le port de l'habit religieux. (12 mars 1793) Les

(1) BORGNET, *Histoire de la révolution liégoise de 1789*, t. II, p. 236.

(2) GÉRARD, journal manuscrit.

(3) GÉRARD, journal manuscrit. Voir aussi : *Procès-verbaux des séances des Représentants de Bruxelles*, t. III, pp. 385, 386.

saisies des richesses du culte opérée après que le décret du 15 décembre 1792 eût été déclaré exécutoire par la Convention, donna lieu aux profanations et aux sacrilèges les plus révoltants (1). Nulle part les faits ne revêtirent un caractère plus odieux qu'à Bruxelles, où, trois jours durant, la collégiale des Saints Michel et Gudule, fut saccagée par la tourbe des sans-culottes et des soldats français, sous l'œil des représentants vonckistes, tandis que la force armée, déployée en bataille, contenait la population menaçante. Quand les merveilles dues à l'art et à la foi de tant de générations eurent été complètement détruites, quand l'or et l'argent eurent disparus, quand il ne resta plus que des ruines amoncelées à l'intérieur du vaste temple, les pillards, les commissaires, les canons, s'éloignèrent, laissant au peuple atterré le spectacle d'immondices et de débris sans nom au milieu desquels on recueillit les hosties foulées au pieds par les sacrilèges.

Les mêmes scènes attristèrent les autres villes, sans toutefois le même accompagnement de pillages et d'impiétés. Les assemblées provinciales décidèrent à Mons la démolition de Sainte-Waudru, et à Liége, la destruction de la cathédrale de Saint-Lambert, vote impie et antipatriotique que les jacobins liégeois annonçaient dès avant la conquête française (2). A Liége aussi, plus de dix églises furent profanées et souillées et le vicaire général du diocèse jeté en prison. La vie et les biens des citoyens n'étaient pas moins exposés. L'assemblée provinciale liégeoise dut ordonner la saisie des biens des « adhérents du despotisme » : bientôt après, elle décrétait l'arrestation des mêmes citoyens, et des formules cruellement vagues autorisaient l'arbitraire, les exactions et les spoliations dans une mesure illimitée. A Stavelot, l'arrestation

(1) Le 7 décembre 1792, déjà les autorités liégeoises mettaient au Mont de Piété une partie des argenteries de la cathédrale de Liége (Mouhin, *Recueil de particularités*... Bibliothèque de Liége.)

(2) Lettre d'Orts de Bulloy, datée de Liége, le 19 novembre 1792. Carton 486, Conseil privé.

en masse des partisans du prince était décidée, et on se préparait à les mener en France quand l'arrivée des Autrichiens mit fin à la domination jacobine (1). A Lobbes, l'abbé Simon est si cruellement maltraité par la soldatesque française qu'il expire le 8 mars 1793, et l'on a grand peine à empêcher les assassins de jeter le cadavre dans la Sambre (2). A Verviers, où l'opinion est nettement hostile aux avancés, ceux-ci payent d'audace, et massacrent dans la prison de la ville deux citoyens qu'ils y ont incarcérés sans nul motif : l'échevin Chapuis assiste à ces atrocités sans y mettre aucun obstacle. A Louvain, le religieux Augustin Haenen est sabré par des militaires français, le 6 mars 1793, et il succombe le 9 à ses blessures. A Bruxelles, des gardes nationaux, rencontrant des prisonniers autrichiens, fondent sur eux et en déchirent deux à coup de sabres. A Wolverthem, un vieillard inoffensif est tué par des soldats français.

A Liége enfin des scènes particulièrement horribles achèvent le tableau que nous devons dépeindre. L'annonce des succès de l'armée autrichienne provoque dans la capitale de la principauté une série de massacres que la plume se refuse à décrire. Volontaires, gardes nationaux, clubistes de la localité, et même des femmes, dignes héritières de Théroigne de Méricourt, se livrent le 3 et le 4 mars 1793 à d'épouvantables cruautés. Trois prêtres francais, déchiquetés par cette foule ivre de sang, furent les premiers à éprouver la rage déchaînée par les déclamations passionnées des chefs du parti. D'autres victimes suivirent, sans que les autorités intervinssent pour mettre fin à des atrocités qu'elles n'osaient critiquer. On varie sur le nombre des vies humaines qui furent ainsi sacrifiées par les modérés du parti réformateur aux exigences de leurs amis les plus avancés. Certains historiens parlent de 13 victimes et d'autres de 30. On ajoute même que 700 autres

(1) Alexandre, *Histoire chronologique de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. III, pp. 440 et suiv.

(2) Notes de l'abbé Vigneron, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, année 1886, pp. 480 et suiv.

étaient indiquées pour être immolées à la fureur populaire, et que des commissaires étaient désignés pour se rendre à Maestricht, sitôt la place rendue, afin d'y arrêter et d'en ramener les Liégeois réfugiés, pour les massacrer dans leur ville natale (1). L'arrestation des suspects ordonnée au milieu de ces horreurs devait prêter encore à de nouveaux meurtres. Ainsi les novateurs belges s'efforçaient d'imiter la Révolution française jusque dans ses plus hideux écarts. Quand on médite leur programme, et quand on considère les terribles événements de la Terreur en France, on doit bénir la Providence qui permit aux Autrichiens de reprendre possession de la Belgique et de mettre un terme à la domination des vonckistes, des clubs et des conventionnels. On doit déplorer aussi les instincts de destruction et de vengeance que favorisaient les guerres civiles, et qui expliquèrent, sans les justifier, certains des excès que nous venons de rappeler. Le parti statiste expiait cruellement ses fautes passées. Et la faction vonckiste n'accomplissait que trop fidèlement les menaces échappées à ses chefs dès avant sa victoire, menaces que nous ont conservées les correspondances de Vonck, du commissaire autrichien Orts de Bulloy, et de Fabry (2).

(1) Bovy, *Promenades historiques dans le pays de Liége*, t. I, pp. 120, 121.

Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, t. II, p. 277.

Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége, 124-1780*, t. II, p. 389.

Selon le chroniqueur Mouhin, il n'y eut que cinq victimes. (*Recueil de particularités*, manuscrit de la Bibliothèque communale de Liége.

(2) Lettre de De Broux, du 1er décembre 1792. (Manuscrit 14892. Bibliothèque royale). Lettre de Orts de Bulloy, du 19 novembre 1792, déjà citée Borgnet, *ouvr. cité*, t. II, p. 178.

CHAPITRE IV

RETOUR DE L'OPINION VERS L'AUTRICHE.

SOMMAIRE. — Les statistes, et parmi eux de Feller, Van Eupen, Hermans, abbé de Tongerloo, reviennent à l'empereur. Seul, Henri Van der Noot refuse de se rallier et continue à nourrir des projets d'indépendance pour la Belgique. Les chefs des États font des démarches auprès de Metternich quand les menées des Français leur ont donné la conviction que, du côté de la Convention, les Belges n'ont rien à attendre. Ils sont encouragés par des insurrections locales qui effrayent Dumouriez. La politique du cabinet de Vienne fait accueillir favorablement les tentatives des États, qui coïncident avec son propre désir de s'entendre avec l'Angleterre. L'empereur François se décide à reprendre la Belgique. De nouveaux députés des États assurent le souverain de la fidélité de ses anciens sujets. Toutefois, dans les pays de Liége, de Stavelot et de Bouillon, la réunion à la France, bien que l'œuvre d'une minorité, rencontre beaucoup plus d'adhérents qu'en Belgique.

Détournons nos regards de ces tentatives maladroites et stériles en faveur d'une indépendance vraisemblablement illusoire, et aux efforts impuissants ou anti-patriotiques du parti novateur, opposons l'attitude de la grande majorité des Belges, c'est-à-dire du parti des États.

Si les dirigeants de la nation, et parmi eux en premier lieu Égide de Jonghe, conseiller au Conseil de Brabant et pensionnaire des États de Brabant, s'étaient rapprochés du gouvernement autrichien au moment de la conquête française, il s'en fallait encore de beaucoup que l'unanimité des Belges eût suivi le mouvement. On a rappelé les excès des soldats impériaux et les représailles qu'ils provoquèrent de la part des habitants. Les malheurs dont fut accablé le pays à partir de la bataille de Jemappes, firent oublier les justes ressentiments contre les exactions des Allemands. Excès des

soldats français, terrorisme exercé par les agents de la Convention, désordres et crimes des sans-culottes, faiblesses des vonckistes, firent regretter le régime autrichien par le plus grand nombre de ses adversaires de la veille.

Tous, à vrai dire, ne partageaient pas ces regrets. Parmi les partisans de l'indépendance, les progressistes, compromis par la position qu'ils avaient prise, ne crurent pas pouvoir désarmer. Ils étaient rares, heureusement pour leur pays; plusieurs même, éclairés par les événements, devaient finir par admettre l'entente avec l'Autriche. Les tenants indomptés de l'indépendance doivent nous occuper un instant. A leur tête se place l'abbé de Feller, polémiste ardent, étranger à toute compromission, aussi admirable dans sa foi religieuse, que peu exemplaire dans sa pratique de la première des vertus chrétiennes, la charité. Pour ce théologien, victime de ses abstractions, la religion des Belges, seule intéressante dans le conflit révolutionnaire, sortirait victorieuse de l'épreuve : sa seule préoccupation était de savoir de quel parti elle recevrait le moins de coups funestes. Résumant ainsi le problème, de Feller préférait la France impie, mais franche dans son hostilité, à l'Autriche voltairienne, tout aussi dangereuse pour la foi et les mœurs, mais plus perfide parce que ses attaques insidieuses, destinées à durer indéfiniment, raviraient plus d'âmes à l'Église (1).

L'écrivain faisait donc, en janvier et en novembre 1792, des vœux pour le succès des armées françaises. Ces sentiments, dans lesquels on retrouvait comme un écho de bataille, et qui répondaient aux mesures de persécution organisées par les fonctionnaires autrichiens contre le *Journal historique* dirigé par de Feller, étaient du reste ceux de plus d'un membre du clergé (2). Et l'on en vit la manifestation extérieure, lors de

(1) Correspondance de Feller. (Bibliothèque royale, 15 janvier 1792, 17 novembre 1792.) Voir aussi la lettre d'Orts de Bulloy, du 19 novembre 1792, citée plus haut, et une autre du 28 novembre 1792. Carton 577, secrétairerie d'État et de guerre.

(2) Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, t. II, p. 15.

l'entrée de l'armée de Dumouriez dans certaines villes belges. Indépendamment de la persécution religieuse qui ouvrit sans tarder les yeux au clergé, une démarche habile de Metternich contribua puissamment à ramener les autorités ecclésiastiques à la confiance dans le gouvernement impérial. Joseph II avait fait expulser le nonce du Pape en 1787. Quand Brancadoro, prélat romain éminent, envoyé à Liége en 1791, avait fait des ouvertures pour rétablir la nonciature à Bruxelles, il avait été mal accueilli par les ministres de Léopold II. Arrivant au Rhin, en novembre 1792, Metternich eut l'adresse de se concilier le prélat, naturellement influent auprès du clergé belge.

L'entente fut bientôt conclue, en se montrant peu exigeant du côté gouvernemental sur le texte des lettres patentes accréditant le nouvel envoyé. (Janvier 1793.) Agréé comme nonce auprès de la Cour de Bruxelles, Brancadoro se mit en rapport avec les chefs du clergé belge, qu'il s'attacha à ramener sous l'autorité impériale. Ses efforts furent couronnés de succès. Un des premiers ecclésiastiques qu'il put ainsi rallier fut le docteur O'Hearn, professeur à l'Université de Louvain, et ancien ambassadeur de la république belge en 1790 (1).

A la même époque et peut-être à la même cause remontait l'esprit de conciliation dont allait faire preuve jusqu'à la fin de la domination autrichienne, un prélat belge distingué entre tous, M. de Nelis, évêque d'Anvers; et le bouillant de Feller lui-même dut, en janvier 1793, se déclarer pour la restauration autrichienne (2).

Quoique brouillés avec Feller, et bientôt brouillés entre

(1) Von Zeissberg, *Aldenhofen, Nerwinden, Loven,* p. 9 et suiv. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 382, 383; secrétairerie d'État et de guerre, carton 377

Voir aussi la correspondance de MM. Brancadoro et Ciamberlani avec M. Mazio, aux Archives générales du royaume, et aux archives du Vatican la correspondance des mêmes, dans les collections « Nunziatura di Fiandres ».

(2) Correspondance de Feller, 27 janvier 1793. (Manuscrit 21142, Bibliothèque royale.)

eux, trois Belges émigrés de marque, prirent aussi, en 1793, une attitude qui fit quelque bruit. Je veux parler de van der Noot, de Van Eupen et de Hermans, abbé de Tongerloo. Tous trois, refugiés en Hollande en 1793, étaient tenus par l'Autriche pour des ennemis irréconciliables qu'il fallait non seulement écarter de toute amnistie mais proscrire loin des frontières; on cherchait même à se les faire livrer par les Hollandais pour en tirer une vengeance éclatante (1); aussi, ils ne pouvaient songer à traiter avec les ministres de l'Empereur.

On leur prêtait, bien à tort, une grande influence sur les populations de la Campine, et la résolution arrêtée de les soulever comme en 1790. Après avoir craint d'être inquiété par ces bandes dans sa retraite de 1792, le gouvernement autrichien envisagea un instant la perspective de les pousser à s'insurger contre les Français, en mettant à leur tête un comité secret composé de Van Eupen, de Hermans et du comte de Limminghe, député des Etats du Brabant (3 mars 1793) (2). Ce ne fut là qu'un projet, et Metternich comme Trauttmansdorf s'éleva contre une demande d'amnistie qui était présentée par les membres des Etats Brabançons, en faveur des trois exilés; de nouvelles instances vainquirent en partie ces répugnances, et Van Eupen et Hermans purent rentrer dans le pays après la victoire de Neerwinden. Seul, van der Noot demeura excepté du pardon.

C'est que, différant d'opinion avec ce dernier, les deux ecclésiastiques avaient traité, en décembre 1792 et en janvier 1793, avec les représentants du gouvernement impérial, en Hollande, par l'intermédiaire d'Auckland et de Vande Spiegel; ces pourparlers purent convaincre le gouvernement

(1) Lettre du baron Hop, représentant de la Hollande, 13 septembre 1791 et 4 mai 1792. (Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registres 367 et 374.)

Lettre des gouverneurs généraux à Léopold, 27 février 1792. (Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registre 372.)

Avis de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, approuvé par François II, 14 octobre 1792, registre 381.

Lettres de Metternich, 5 et 18 avril 1792, *ibid.*, registre 363.

Lettres de Kaunitz, 8 et 9 janvier 1792, *ibid.*, registres 371 et 75.

(2) Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registre 385.

de Vienne de leur conversion sincère. Mgr Brancadoro, de son côté, aida à la réconciliation, tout en recommandant à Van Eupen, de substituer « la modération et la régularité » au « fanatisme » et au « défaut de modération » dont il avait fait preuve précédemment (1). Le prélat Hermans, qui dans une lettre intime à son ami, le pensionnaire de Jonghe, protestait déjà, le 21 mai 1792, contre le soupçon de fomenter une insurrection, annonçait à van der Noot, le 22 mars 1793, son retour en Belgique et sa volonté bien arrêtée de ne pas reformer son régiment de 1790 (2). De son côté, le chanoine Van Eupen avait conseillé à van der Noot en juillet 1792 de se rendre à Londres, pour défendre les intérêts de la Belgique; il lui adressait, le 2 novembre 1792, un mémoire pour préconiser l'indépendance de la Belgique, et pour démontrer que l'Autriche, infidèle à ses engagements solennels, était déchue de tout droit sur les provinces des Pays-Bas. Mais bientôt, cet ecclésiastique éclairé allait, à son tour, modifier singulièrement ses idées politiques. Ses yeux s'ouvrirent quand il vit Dumouriez lui-même violer les constitutions belges. Il eut, durant les cinq mois qui précédèrent la restauration autrichienne, de fréquentes conférences avec Auckland et Starhemberg, ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche à La Haye. Lord Auckland se plut à reconnaître la loyauté et la droiture de Van Eupen et le bien fondé des ses observations sur la politique autrichienne vis-à-vis des constitutions belges. Il confia ses appréciations à ses mémoires, et s'employa de telle sorte à rendre justice à l'exilé, qu'il lui obtint, le 8 avril 1793, la faculté de rentrer dans sa patrie (3). Vis-à-vis de Starhemberg le chanoine usa de la même franchise. L'ancien secrétaire

(1) Archives du Vatican. (Lettre del secretario di Stato all nunzio di Flandre, 22 mai 1793.)

(2) Correspondance de E. de Jonghe (Manuscrit 22120, Bibliothèque royale.)

Correspondance de van der Noot, vol. IV.

(3) *The journal and correspondence of William Lord Auckland*, t. III, p. 17.

d'Etat du Congrès belge exposa sans détour l'attachement profond de ses compatriotes pour leurs lois fondamentales et les nombreuses atteintes qui avaient été portées à ce sentiment par des agents impériaux. Il alla jusqu'à suggérer un échange de la Belgique contre la Toscane, échange qui eût valu aux provinces belges un souverain indépendant, appartenant à la Maison d'Autriche, et qui eût agrandi au delà des Alpes les domaines de la dynastie de Lorraine-Habsbourg (1). Ces entretiens, dont le résumé fut transmis à Metternich, ne déplurent pas à ce dernier, qui autorisa Van Eupen à correspondre directement avec lui.

Au cours de cette correspondance, Van Eupen prit à tâche d'attirer l'attention du ministre sur la nécessité de donner satisfaction aux Belges, parce que les réfugiés, ou certains d'entre eux, inclinaient encore toujours vers une union personnelle avec la Hollande, union que le chanoine déplorait (2).

En même temps, Van Eupen n'oubliait pas les véritables intérêts de sa patrie. Il avait eu, en mars 1793, avec le pensionnaire Vande Spiegel et avec Auckland une dernière conférence pour leur démontrer que l'observation consciencieuse des constitutions belges par l'Autriche intéressait au plus haut degré les cabinets de La Haye et de Londres (3). Il rentra ensuite dans son pays, sans jouer désormais de rôle important. Ses ultimes efforts, tout à l'honneur de son caractère, devaient faire pardonner ses fautes politiques des dernières années.

Tandis que, à l'exemple des chefs légitimes du pays, ses compagnons d'exil se ralliaient à la politique de conciliation, van der Noot persistait dans la voie qu'il s'était marquée.

(1) Von Vivenot, *Quellen zur geschichte der Deutsche Kaiser politik Oesterreich*, t. II, p. 530. (Rapport de Metternich, du 14 janvier 1793, Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, registre 383.)

(2 Lettres de Van Eupen, de Rotterdam, à Metternich, 16 et 19 février 1793. Correspondance de Metternich. (Archives impériales et royales, à Vienne.)

(3) Correspondance de Van Eupen, 21 mars 1793.

Les deux années écoulées depuis les heures critiques où il avait vu s'effondrer ses illusions et s'éloigner de lui les faveurs populaires n'avaient pu déconcerter son rêve d'indépendance En 1791, il avait continué à offrir à la maison d'Orange le Stathoudérat de la Belgique. Débarqué à Londres, en octobre 1792, dans le double but de se soustraire à l'action des Autrichiens et de s'employer auprès des agents diplomatiques qu'il y savait réunis, il étonna les dirigeants par son activité, sinon par la profondeur de ses vues.

Se prétendant encore toujours le représentant légal du peuple belge, en vertu des pouvoirs que lui avait conférés par écrit en 1789 quelques membres des Etats de Brabant retirés à Bréda, il se mettait en rapport avec Dumouriez, avec Lebrun ministre des affaires étrangères de la Convention, avec Talleyrand, Noel et Chauvelin, agents de la Convention, avec les ministres anglais, avec les anciens officiers anglais du congrès. Pour lui comme pour de Feller et Van Eupen, Dumouriez se bornerait à expulser les troupes autrichiennes, et laisserait les Belges libres de conserver leur constitution. Il ne doutait pas que le pouvoir des Etats fut maintenu, et il souhaitait pour son pays une république indépendante, présidée par un stathouder hollandais ou anglais, qui se fut allié aux puissances maritimes et à la France. Convaincu de la supériorité de cette idée, il n'hésitait pas à proclamer qu'il allait sauver son pays : il était sûr de Dumouriez, qui, disait-il, avait adopté complètement ses vues. A toutes ces déclamations au moins aventurées s'ajoutait l'expression d'un ressentiment profond contre les princes autrichiens, qu'il ne cessait d'appeler « l'infernale maison ». Sans doute, ce programme, qui cadrait en grande partie avec celui des vonckistes modérés, avec les idées de certains hommes d'Etat français, et même avec celles du cabinet de Vienne, quand ce dernier insistait sur le troc bavarois, n'était pas sans mérite (1). Réalisé, il assurait la paix à des conditions

(1) « Ne touchez ni au culte ni aux domaines ecclésiastiques dans la

également acceptables pour toutes les cours voisines de la Belgique, et il promettait au pays une indépendance qui lui eût permis de se consacrer progressivement aux réformes intérieures. Mais il supposait que l'Angleterre rompît avec l'Autriche au moment même où s'opérait le rapprochement que nous avons exposé et qui allait aboutir à la première coalition.

Comment les diplomates anglais eussent-ils consenti à affranchir la Belgique sous la garantie de la France, garantie dont ils se méfiaient depuis plus d'un siècle? Il fallait l'opiniâtreté de l'avocat brabançon, avec l'étroitesse de ses vues et son animosité contre ses proscripteurs, pour espérer cette adhésion. Le sous-secrétaire d'État Burges, qui reçut la visite du tribun, le 11 novembre 1792, nous a retracé les impressions qu'il ressentit en entendant développer le programme qui vient d'être résumé. Il retrouva van der Noot tel qu'il l'avait connu en 1789 « ignorant, présomptueux, irréfléchi » et il se convainquit que ces projets échafaudés dans le vide consacreraient un jour le triomphe des jacobins

Belgique, et je vous réponds du succès. Ne heurtez pas trop de front le peuple de Belgique, ni la politique des cours, dont l'approbation et l'alliance sont nécessaires à la consolidation de nos œuvres. Au reste, quant à moi personnellement je n'ai qu'une seule volonté que je n'abandonnerai qu'à ma mort, c'est l'expulsion de l'Autriche de ma patrie. Et un tel vœux ne peut être que conforme à tous vos intérêts bien pensés. Aussi, cela fait, il m'importe peu qu'elle espèce de constitution libre on établisse dans mon pays, pourvu que tous soient dedans, et nul au-dessus, qu'elle soit bien combinée, juste, stable, de facile et notoire exécution : égalité devant la loi, dans l'impôt, que tous puissent parvenir aux emplois, excepté le vicieux, l'inepte, et enfin que le plus grand nombre soit heureux, le peuple. Voilà, Monsieur, la forme gouvernementale que j'ai toujours désiré en mon particulier, et que je suis prêt d'étayer par mes travaux ou par mon silence, si le peuple belgique est venu à ce degré de lumière où je le souhaite pour comprendre qu'il peut avoir une meilleure censtitution que la Joyeuse entrée et Chartres. ». A part le ressentiment contre l'Autriche, que vingt années d'épreuves devaient amener van der Noot à rétracter avec éclat, ce programme est identique à celui qu'esquissait sagement, en juillet 1792, Maret, le futur duc de Bassano, agent du Ministère français à la frontière belge. (ERNOUF, *Maret duc de Bsssano*,p. 63.) Lettre de van der Noot à Lebrun, 20 novembre 1792. Correspondance de H. van der Noot, vol. VI.

français en Belgique, ou tout au moins la cession de nos provinces à la maison d'Orléans (1). Aussi. pouvons-nous croire Metternich quand il écrit que les ministres anglais « firent taire » l'ancien plénipotentiaire du peuple brabançon. Lebrun ne fit pas un meilleur accueil aux lettres de van der Noot. Quant à Dumouriez, on sait combien il fut loin de réaliser les idées de van der Noot, si tant est qu'il les eut jamais partagées.

Non désabusé encore par ses premiers insuccès, van der Noot rédigea, en le datant du 20 novembre 1792, un manifeste aux Belges où il exposait sa politique ; il y insistait spécialement sur l'inutilité de l'ouverture de l'Escaut, et sur la possibilité de creuser un canal à travers le nord de la Flandre, pour relier Anvers à l'Océan. Destinées à satisfaire les Hollandais, ces vues n'étaient que la répétition des plans conçus sous Joseph II, lorsque le monarque renonça à sa campagne pour l'affranchissement de l'Escaut (2) : le XIX[e] siècle ne devait pas s'achever sans que des projets analogues fussent remis en discussion (3). Elles ne rencontrèrent pas plus de faveur que les démarches personnelles et les lettres de leur auteur. En même temps que celui-ci adressait son travail à divers membres des États, il faisait renouveler ses offres à la princesse d'Orange. Ce fut peine perdue. Bientôt, se plaignant d'être oublié, et accusant tour à tour l'indifférence des États, l'égoïsme de Van Eupen, la versatilité de Dumouriez, la tyrannie des Français et la rancune de Lebrun, qui, selon van der Noot, se croyait à tort victime du congrès belge de 1790,

(1) *The Fortescue Papers*, t. II, p. 331. (Correspondance de van der Noot, t. IV, lettre de Burges, 25 novembre 1792.)

(2) MAGNETTE, *Joseph II et la liberté de l'Escaut*, p. 196.

(3) van der Noot écrivait à Lebrun, le 22 janvier 1793, que l'ouverture de l'Escaut, souhaitable à ses yeux, était impolitique. Il traitait cette mesure de chimère, après avoir lui-même essayé de démontrer dans une note pour le ministre anglais Grenville, qu'elle n'offrait pas de danger pour la Hollande. (Correspondance, t. IV et VII.)

Il convient de rappeler ici qu'en 1794, le ministère français se déclara disposé à revenir sur l'ouverture du fleuve, et qu'également la Convention, par l'organe de Barère, critiqua vivement le décret du Conseil exécutif de 1792. (*Moniteur réimprimé*, t. XXI, p. 303.)

il quitta enfin Londres à la fin de février 1793, pour n'y plus revenir. En avril 1793, il reparut en Hollande sans y retrouver ses compagnons d'exil, tous rentrés en grâce auprès du gouvernement autrichien. Comme Van Eupen, il abandonna définitivement la scène politique. On ne saurait, en effet, attacher quelque importance à la brochure de 1814 où le vieux tribun essaya de préconiser le retour des Pays-Bas sous la souveraineté de l'Autriche. Cet écrit confus et lourd n'attira pas l'attention. Et son auteur, rentrant dans le silence au moment où semblait triompher la plus caractéristique de ses idées, la réunion des dix-sept provinces sous un prince de la maison d'Orange, devait survivre assez longtemps pour voir s'ébranler la monarchie qu'il avait autrefois appelée de tous ses vœux.

Demeurés étrangers au rêve de van der Noot comme à ses désillusions, les États des provinces avaient suivi une voie qu'il nous reste à parcourir. Leurs chefs avaient résisté aux offres de Béthune-Charost et à la contagion du mécontentement populaire. Le brusque départ du gouvernement les laissa dans les plus cruelles incertitudes. Marie-Christine leur avait rendu justice, en les assurant que la volonté du gouvernement était de respecter fidèlement la Constitution, et en rétractant les nombreuses mesures prises, contrairement aux lois, à l'égard du conseil de Brabant. Elle fit plus et mieux : par sa dépêche du 8 novembre 1792, elle confia expressément le sort des provinces aux États, en recommandant ce précieux dépôt à leur vigilance durant une absence qu'elle annonçait ne pas devoir être longue.

Pour sceller une réconciliation, décidée le 7 novembre 1792, dans une entrevue entre Metternich et de Jonghe, les États de Brabant étaient convoqués pour le 19. Leurs députés s'étaient réunis presque tous les jours, du 25 octobre au 12 novembre, chez l'un d'eux, l'abbé de Villers. Mais on devine leurs angoisses durant les derniers jours. Les vainqueurs de 1790, à leur tour vaincus, leur remettaient spontanément l'autorité. En même temps, l'ancien allié du Congrès, Dumouriez, s'avançait avec tout le prestige de

ses succès militaires, à la tête de forces imposantes, acclamé par les vonckistes peu nombreux mais enthousiastes, accueilli chaleureusement par beaucoup de Belges ; et les amis des Etats, croyaient voir en lui un libérateur respectueux de leurs droits et de leurs constitutions. Qu allaient faire en cette alternative, les défenseurs autorisés de ces lois, c'est-à-dire les Etats, les Conseils de Justice, les Magistratures locales? Accueillir Dumouriez, l'amener à proclamer l'indépendance de la république belge, et permettre aux Belges d'user de leurs droits, soit pour maintenir leurs anciennes institutions, selon les espérances de Van Eupen, van der Noot, de Feller, soit pour les modifier seulement, comme le souhaitaient Vonck et ses quelques fidèles? Perspective qui devait sourire aux plus ardents des Brabançons, à ceux-là surtout qui étaient encore sous l'empire des rêves généreux de 1790.

Les plus sages et les plus nombreux, instruits par les infortunes diplomatiques du Congrès, convaincus par les promesses de Metternich, l'emportaient dans les délibérations, quand ils rappelaient la politique de Dumouriez en Hainaut. Ne voyait-on pas les Francais s'entourer des membres du Comité Belge-Liégeois, ces ennemis jurés des Etats, ces inspirateurs ou ces complices des sévérités inoubliées de l'Autriche et des excès de la populace? Le libérateur ne s'était-il pas en Hainaut géré en conquérant, abolissant les anciennes institutions, érigeant des clubs, défendant toute réunion des Etats et des Conseils, et présidant à des simulacres d'élections où seuls les vonckistes devaient triompher? Que pouvait-on attendre de ce jacobin digne en tous points des démagogues parisiens, dont il était l'ami et le mandataire?

Ces raisons l'emportèrent. Les députés et les Etats de Brabant, suspendirent leurs réunions officielles à partir du 12 novembre et le Conseil de Brabant à partir du 14. Il en fut de même dans les autres provinces (1). Seul, le Conseil

(1) Les députés des Etats de Flandre continuèrent à siéger en secret, et tinrent des procès-verbaux remplissant deux volumes. Ces volumes,

de Flandre continua de siéger avec l'agrément ou l'ordre des représentants provisoires de la province. Et quand les émissaires des représentants provisoires de Bruxelles vinrent demander au Conseil de Brabant de reprendre ses audiences, les conseillers, se rappelant le sort de leurs collègues du Hainaut répondirent qu'une pareille requête ne pouvait être examinée par eux que si elle émanait de la province entière. En même temps, les députés des Etats de Brabant se divisaient. Les plus compromis aux yeux des Français, notamment les abbés de Villers et de Dileghem et le comte de Duras, gagnèrent Bréda; le comte de Limminghe, le baron de Hove et le pensionnaire de Jonghe restèrent à Bruxelles, afin de suivre de plus près les événements.

Cette scission momentanée dans la direction du parti patriote reproduisait la division des esprits au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis des conquérants. D'accord pour renoncer à faire prévaloir immédiatement l'indépendance de leur pays, pour ménager l'Autriche qui revenait à une meilleure politique, et pour combattre les convoitises désormais évidentes de la France, les patriotes s'étaient trouvés partagés quand il fallut décider des rapports futurs avec les autorités nouvelles instituées sur le passage des armées françaises. Fallait-il déserter le combat, abandonner le pays aux énergumènes en qui les Français allaient trouver leurs seuls appuis, et suivre les Autrichiens dans leur retraite en s'associant à leur fortune? Ou bien devait-on disputer le terrain pied à pied, opposer des représentants fermes aux vonckistes gagnés à la domination étrangère, et protéger ainsi le patrimoine moral et matériel du pays jusqu'au retour des Autrichiens ou des coalisés? Les deux opinions avaient leurs défenseurs. Ce fut la seconde qui triompha auprès du plus grand nombre. On lui dut le chiffre peu élevé de l'émi-

disparus dans la tourmente révolutionnaire, furent inventoriés le 29 octobre 1794, par des agents du gouvernement autrichien, qui saisirent, à Rotterdam, les archives des États de Flandre. (Liasse 822, Chancellerie des Pays Bas à Vienne.)

gration belge en 1792, et la résistance digne d'éloges qui ligua tout le pays contre les ennemis de sa nationalité. Nous verrons bientôt ce que firent dans l'intérêt de la cause nationale les émigrés belges passés en Hollande. Suivons d'abord, dans leurs luttes, leurs amis demeurés sur la brèche, face à l'ennemi.

Si l'on devait prévoir leurs chances de succès d'après les ressources matérielles dont ils disposaient, les patriotes belges eussent paru courir à une défaite certaine. Ils n'avaient ni armée ni finances. Les « Confédérés » de Béthune-Charost, demeurés étrangers à la direction des Etats, s'étaient fusionnés avec les vonckistes. Les bandes campinoises n'étaient dangereuses que dans leurs villages. Quant aux caisses publiques, dont les Etats avaient la charge, l'Autriche s'était emparée, presque partout, de leur contenu (1), et les Français saisissaient ce que les soldats autrichiens avaient négligé d'enlever. Une chose restait aux Etats, et les révolutionnaires français, aveugles ou mal renseignés, n'avaient ni pu ni voulu s'en rendre compte, c'était l'appui presque universel de l'opinion ; on eût dit de nos jours que les Etats avaient pour eux la conscience publique.

Les Bruxellois avaient accueilli Dumouriez au cri de « Vive la Constitution » (14 novembre) (2). Ce cri se répéta toute la journée, et poursuivit jusqu'au carrossier Simons, émigré vonckiste dont on connaissait les sympathies pour la France. Tandis que le club délibérait, et que l'un de ses membres les plus en vue adressait aux journaux une lettre comminatoire contre les défenseurs « d'une constitution pourrie », le commandant français faisait mettre les scellés

(1) Voir, à titre d'exemple, la saisie de 100,000 florins chez le receveur des États, comte de Limminghe, à Louvain, le 16 novembre 1792. (Quittance du lieutenant autrichien baron d'Eertman, papiers du comte de Limminghe.)

(2) Pour les événements de Bruxelles et de Mons, voir le journal manuscrit de Gérard, et le récit des événements de 1792, par M. Charles De Le Court, de Mons, manuscrit appartenant à M. J. De Le Court, premier président de la Cour d'appel de Bruxelles.

chez de Jonghe et chez Moris, pensionnaires des Etats, et saisir les caisses des receveurs (17 novembre). Derrière un déploiement extraordinaire de forces militaires, et grâce à leurs manœuvres, les vonckistes réussissaient, le 18, à faire élire par une assemblée irrégulière quatre-vingts représentants provisoires de leur bord. Mais les Etats avaient pris les devants, dès le 14, en faisant annoncer des assemblées paroissiales d'habitants chargées de désigner des représentants provisoires qui devaient, eux, délibérer sur la forme du gouvernement. Avant même que ces assemblées eussent pu se tenir, un ordre du commandant français défendit toute réunion publique non autorisée par lui (19 novembre). Cependant, les notables de la paroisse de la Chapelle, convoqués dès le 15, signèrent une protestation qu'ils firent porter au général Dumouriez. Celui-ci n'y ayant pas donné suite, une nouvelle réunion des principaux membres des Etats eut lieu le 18 novembre, en la Chambre des Merciers, à l'inspiration de l'avocat Drugman, pensionnaire de la ville de Bruxelles ; on rédigea une adresse à la Convention nationale, pour revendiquer le droit des Belges de se choisir une constitution, et de donner leur préférence à la Joyeuse Entrée : on chargea de ce dangereux message l'avocat Vander Hoop, agitateur qui avait servi le congrès belge comme agent à Liége et en Limbourg en 1790; arrêté en 1792 par ordre du gouvernement autrichien comme suspect de liaisons avec Béthune-Charost, il venait d'être élargi, le 7 novembre, à la suite d'une intervention populaire.

Muni du mandat redoutable d'aller réclamer auprès des jacobins français les droits d'une petite nation, l'envoyé arrivait à Paris le 22 novembre. Il s'était à peine renseigné sur les personnages qu'il devait intéresser à sa cause, qu'il était arrêté, jeté en prison, ses papiers saisis par la police et portés au comité de surveillance (1). C'était

(1) Lettre de Torfs, avocat, à Bruxelles, député par les vonckistes à la Convention, adressée de Paris, le 8 décembre 1792, au comte Cornet

le vonckiste Walckiers qui, prévenu de son départ, l'avait dénoncé aux jacobins et au ministre Lebrun, bientôt d'accord pour paralyser dans ses débuts une mission fâcheuse, à leur avis. Après une détention de plusieurs jours, Van der Hoop se vit restituer son portefeuille le 17 décembre, à l'intervention des députés Carra et Robert. Entretemps, les circonstances s'étaient modifiées en Belgique, et l'avocat brabançon dut revenir prendre les instructions de ses mandants. Le 22 décembre, il rentrait à Bruxelles, où une nouvelle détention l'attendait, comme on le verra bientôt.

Résolus à faire appel à l'opinion pour répondre aux provocations du club, les États firent annoncer, le 25 novembre, une réunion du peuple pour le 27, au carrefour de la rue du Marais (Meyboom). Malgré la défense expresse des généraux français, malgré la saisie des convocations chez l'imprimeur, une foule considérable envahit le local de l'assemblée au jour indiqué. Le commandant français, prévoyant tout le danger d'un conflit, se rendit au milieu des bourgeois qui réclamaient à grands cris la constitution, et s'étant fait désigner les chefs du mouvement, entra en pourparlers avec eux. Édifié sur les désirs de la multitude, il promit de les communiquer aux autorités françaises, et obtint en retour, par ses prières, que la foule se dispersât. Telle fut la terreur des vonckistes et des jacobins en constatant ce réveil des volontés populaires, que les principaux d'entre eux s'attendirent à être massacrés à bref délai, et que l'un d'eux avoua, quelques jours plus tard, que sans l'énergie des Français « tout était perdu » (1). Le 16 décembre, l'artillerie française fut mise en batterie à Bruxelles, et le 17 un décret des représentants provisoires punissait de mort toute tentative de rétablissement des États.

de Grez. (*Procès-verbaux des représentants provisoires de Bruxelles*, publiés par DE BRAECKENIER, t. III, p. 404.)

(1) Correspondance de Vonck, 29 et 30 novembre 1792. (Manuscrit 14892. Bibliothèque royale.)

PIOT, *Les agissements de la politique étrangère en Belgique à la fin du XVIIIe siècle*, pp. 4-5.

A Mons, l'attitude des États fut aussi significative. Sur convocation de leurs chefs, plus de 1,500 patriotes, assemblés le 21 novembre à Sainte-Waudru, avaient applaudi l'avocat Criquelion, proposant d'annuler la prétendue élection du 8 novembre et de maintenir en fonctions le conseil souverain de la province. Ils avaient adopté ces propositions à l'unanimité, décidé d'intimer aux élus du 8 novembre l'ordre de se séparer, et réclamé de nouvelles élections. Ces injonctions furent portées par 16 des leurs à l'hôtel de ville, où les représentants provisoires, pressentant qu'une élection régulière aboutirait au triomphe de leurs adversaires, s'efforcèrent de gagner du temps; ils répondirent qu'ils s'en remettaient à la décision de Dumouriez, et une députation partit pour Bruxelles. La foule ameutée ne fut pas dupe de cet expédient; elle revint à la charge, et devant ses menaces, les représentants durent promettre de nouvelles élections. Déjà, les chefs du parti patriote, poursuivant leur œuvre, avaient réinstallé le conseil du Hainaut, qui préparait les élections nouvelles, lorsque les délégués revinrent de Bruxelles avec la défense de procéder à celles-ci, et l'ordre pour les représentants provisoires de rester en fonctions. Sûrs désormais de l'appui des bayonnettes françaises, les élus du 8 novembre firent afficher cette réponse qui anéantissait toutes les espérances des États. En même temps ils faisaient arrêter les principaux chefs des patriotes, parmi lesquels l'avocat Sirault (1).

C'en était fait des illusions de ce parti, si tant est qu'il eût compté sérieusement sur la coopération de Dumouriez pour proclamer l'indépendance. Désormais ses chefs ne devaient attendre le succès de leurs idées que d'eux-mêmes, ou de l'Autriche. Ce fut ce que comprirent rapidement le baron de Sécus, membre des États du Hainaut, et ses collègues : la preuve s'en trouve dans un curieux billet adressé par Sécus à Lorangeois, ancien maître d'armes, devenu officier supérieur

(1) Cfr. PARIDAENS, *Journal du Palais*, t. II, pp. 147, 148.

sous le congrès de 1790, et récemment détaché du corps de Béthune-Charost. Comme il était surveillé par l'Autriche, Lorangeois s'était caché à Montaigu, d'où il demanda en novembre 1792 les instructions des États de Hainaut. Le 5 décembre, ils lui firent répondre par Sécus de rester caché, et le rassurèrent au sujet des dépôts d'armes organisés par ses soins en certains endroits, dépôts qui avaient échappé aux envahisseurs (1).

Les illégalités commises à Bruxelles et à Mons se répétèrent dans les autres villes. Les élections de représentants attachés aux Etats furent contestées et anéanties là où les clubs espéraient assez d'adhérents pour simuler des élections en leur faveur, comme à Louvain et à Gand. Les votes unanimes des assemblées populaires en faveur des anciennes constitutions furent punis de l'envoi de la force armée, à Hal et à Gembloux. Partout, des arrestations se succédèrent, pour enlever aux patriotes leurs chefs et leurs principaux agents. A Louvain, les emprisonnements se suivirent, du 24 novembre au 7 décembre, et parmi les victimes on remarqua l'imprimeur Corbeels, un des futurs chefs de la guerre des paysans de 1798. A Gand, à la fin de novembre, on enlevait le comte d'Hane et M. de Mooreghem, pendant qu'à Bruxelles, on décrétait l'arrestation de l'avocat Evenepoel et de l'imprimeur De Braeckenier.

Vint enfin le moment critique des élections fixées pour Bruxelles au 29 décembre. On a vu le succès complet remporté par les candidats de l'opposition. Il est juste de faire honneur du triomphe au baron de Hove. Ce fut lui qui organisa la lutte, fit le choix des candidats, rédigea les affiches, répandit les circulaires, en s'inspirant des pratiques électorales trop longtemps laissées aux seuls clubistes (2). Les vonckistes ne s'y trompèrent pas : la campagne

(1) Carton 487, (Archives de l'administration centrale du département de la Dyle. Papiers saisis chez Lorengeois, en 1794.)

(2) Récit de VANDER AUWERA, *Simpele Waerheidt*. (Manuscrit II, 995. Bibliothèque royale.)

électorale était à peine ouverte que sur leurs ordres les troupes françaises commençaient une battue dans Bruxelles pour s'emparer du comte de Limminghe. En même temps, on épiait les démarches des Etats, et on arrêtait à Louvain, le 23 décembre, l'avocat Vander Hoop, qui fuyait vers la frontière. Le même jour, on appréhendait à Bruxelles, une jeune fille nommée Philippine Pauwels, originaire d'Alost, soupçonnée d'être chargée également de messages patriotiques. Cette prisonnière qui, au début de 1792, servait d'intermédiaire entre les partisans de Béthune, réfugiés à Douai, et la Belgique, venait de faire en novembre et en décembre 1792, divers voyages de Bruxelles à Bréda, pour porter aux membres des Etats retirés en Hollande, la correspondance de leurs amis de Bruxelles.

A ces détenus, que les cachots devaient garder jusqu'à la restauration autrichienne, les alarmes et les rancunes des vonckistes allaient en ajouter bien d'autres. Ce furent, dans les premiers jours de janvier 1793, les secrétaires des sections de vote de Bruxelles, puis, l'imprimeur De Braeckenier, patriote zélé, puis les bourgmestres et échevins d'Anvers, puis le baron Triest, de Gand. On mettait les scellés sur les demeures du député de Limminghe, du pensionnaire de Jonghe et du receveur d'Aguilar.

Quand la Convention décida, le 31 janvier, que son décret du 15 décembre recevrait son entière application, les maîtres du jour tremblèrent de nouveau. Ils mirent Bruxelles en état de siège le 2 février, tant ils étaient persuadés qu'une émeute populaire se préparait, et le 9 février, ils requirent la garnison de mettre tous ses canons en batterie pour protéger l'ordre dans la capitale. Quand enfin l'attitude des populations, lors des prétendus votes sur la réunion, eut révélé l'hostilité de l'opinion, et que l'enlèvement des objets du culte eut achevé d'exaspérer les masses, on en vint aux grandes mesures. Des otages furent saisis à Bruges, Gand, Anvers, Bruxelles, Louvain, Malines. L'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers purent se soustraire aux

recherches. A Bruxelles, le pensionnaire de Jonghe, l'avocat Drugman, pensionnaire de la ville, le fils du chancelier de Crumpipen, et d'autres personnages de marque, furent saisis et menés à Valenciennes (1). Ce fut à ce moment que Dumouriez, revenant brusquement de Hollande, s'efforça de réparer quelque peu les désordres commis en son nom par ses alliés de la veille. Ses tentatives, peu favorisées, à vrai dire, par la fortune, demeurèrent stériles. Elles ne purent ni rattacher à la France un peuple qu'elle s'était aliéné en le trompant, ni réconcilier le grand parti national avec les vonckistes modérés, désormais complices des pires jacobins.

Ce n'était pas impunément que Français et vonckistes s'étaient entendus pour violenter les Belges dans ce qu'ils avaient de plus cher, leur religion et leur liberté. Tandis que l'armée de Dumouriez faisait face aux troupes victorieuses de Cobourg et de l'archiduc Charles, des insurrections multiples la menaçaient sur ses flancs et dans sa retraite. Quoique l'orage eût été annoncé par maint signe précurseur, les dominateurs du moment s'étaient obstinés à ne pas le voir. Aux votes des assemblées locales avaient succédé les publications marquant l'attitude inébranlable de la grande majorité de la nation. Les brochures revendiquant la liberté des Belges n'avaient pas manqué (2). Les affiches ou proclamations avaient suivi. Ces sortes de publications anonymes, où l'espace restreint excluait la recherche du style, étaient fort dans le goût des Belges, depuis 1787. Le 22 décembre 1792, l'adjudant général Thouvenot prévenait le Ministre de la Marine de ce que, durant la nuit précédente, on avait affiché à Malines plusieurs écrits appelant le peuple à s'insurger contre les Français pour la défense de la religion et de la Constitution (3). Les mêmes appels se répétèrent, à Anvers, à Gand, à Audenarde.

(1) Le fils du pensionnaire Drugman réussit à prendre la place de son père, qu'il fit évader.

(2) LEVAE, *Les Jacobins, les patriotes et les représentants provisoires de Bruxelles*, pp. 60, 75 et suiv.

(3) Documents inédits relatifs à l'invasion française en Belgique en 1792. (*Revue d'histoire et d'archéologie*, t. III.)

à Louvain (1) où leur rédaction, « *au nom du Lion Belgique* » indiquait suffisamment le parti auquel appartenaient les inspirateurs. En même temps circulaient des proclamations attribuées à l'empereur François II promettant aux Belges le rétablissement complet de leurs franchises (9 février 1793), et telle était la sensation produite par ces écrits, que les défenseurs les plus résolus du Congrès de 1790 disaient tout haut que dans ces conditions ils préféraient le retour des armées impériales à tout autre régime (2). Quand enfin la question de l'annexion de la Belgique à la France fut posée, les chefs du clergé répandirent un avis invitant formellement les prêtres et ceux qui demanderaient leurs conseils, à ne pas voter affirmativement. « Un vote affirmatif n'est pas permis, disait le vicaire général d'Anvers, même si la France admet la réserve de la liberté du culte catholique : la Convention, en effet, malgré ses promesses les plus formelles, persécute et persécutera les catholiques. Que pourront une dizaine de députés belges en face de 700 conventionnels français? Et ne craignez pas que votre attitude attire sur la religion de nouvelles sévérités, car, si le vote est réellement libre, vos votes négatifs ne peuvent être un sujet de reproche. — S'il ne l'est pas, vos votes ne compteront pour rien, la réunion étant décrétée à l'avance » (3).

« Nous sommes repoussés et accablés par les habitants... Les Belges font le coup de feu contre nos soldats. » Ainsi s'exprimait dans un rapport adressé de Bruxelles, le 13 mars, au Ministre des affaires étrangères, un commissaire français (4). On ne pouvait résumer avec plus de vérité, d'énergie,

(1) A Furnes, les affiches furent rédigées en vers flamands. (F. De Potter, *Onder het Schrikbewind*, p. 129.)

(2) Journal manuscrit de Gérard.

(3) 5 mars 1793. (Lettre de Werbrouck à son collègue de Malines.) L'auteur se dit d'accord avec ses collègues de Tournai, Bruges, Gand et Ypres. (Farde *Werbrouckiana*, Archives de l'archevêché de Malines.)

(4) Carton 1613. (Conseil privé, Archives générales du royaume.) Sur l'ensemble des faits d'insurrection, voir :

Foucart et Finot, *La défense nationale dans le Nord*. t. I, p. 357

Moniteur réimprimé, t. XV, pp. 700, 710, 712.

A. Chuquet. *La trahison de Dumouriez*, pp. 80 et suiv.

P. Chaussard. *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de*

et de concision, l'attitude des populations conquises telle qu'elle apparut au lendemain des prétendus votes d'annexion.

D'un bout à l'autre du pays, les actes de violence contre les Français se répondent, et ils durent jusqu'au jour où le drapeau tricolore cesse de flotter sur le sol de la patrie.

Aux bords de la Meuse et de l'Ourthe, où les hostilités n'ont pas été suspendues, les maraudages des soldats français sont châtiés par les paysans qui se défendent à coups de fusils et massacrent les pillards isolés, comme on l'a vu plus haut. Il en va de même sur les routes qui mènent des campements français sur la Meuse, vers Bruxelles et la France, à Hougarde, à Capellen, à Waenrode près de Diest. En cette dernière localité, l'insurrection apparaît constituée comme elle l'a été en 1790 et comme elle le sera en 1798. Le maire et les échevins se sont procuré des armes et des munitions aux frais de la communauté. Ils ont enrégimenté les hommes valides, et menacé de pendre les réfractaires. La troupe ainsi organisée garde les avenues du village, et, avertie par le son du tocsin, elle fait le coup de feu quand une colonne française se présente pour enlever des fourrages. Le commandant français est tué. Les pillards français par représailles mettent le feu au village et massacrent une dizaine de ses défenseurs (14 mars) (1).

Nous nous sommes étendu sur ce fait parce qu'il présente à peu de chose près l'image de ce qui se passe presque partout, à Gembloux, Saventhem, Etterbeek, Wavre, Hal, comme à Grammont, Ath, Soignies, Braine-le-Comte, Enghien, Binche, Ghistelle, Jabbeke, Oostcamp, Rousbrugghe, Watou et Essen près de Dixmude. Parfois, la population se borne à

la Belgique, p. 139.

Mémoires du général Dumouriez. (Edit. de Londres, 1794, t. I, p. 15 ; t. II, p. 46.)

AULARD, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. II, pp. 355, 443.

(1) Ces faits donnèrent lieu à des poursuites de la part des Français, après la conquête de 1794. (Archives de l'administration centrale du département de la Dyle, carton 262 et 589, Délibérations de l'administration, registre I, fol. 274. Correspondance du commissaire du département, carton 76.)

des voies de fait : elle expulse les agents français ou poursuit les rares partisans qu'ils ont parmi les habitants. Mais souvent, elle va plus loin ; elle se soulève au son du tocsin, et elle ose se mesurer avec les commissaires et les soldats de la république, comme à Ostende, à Tournai, à Bruges et dans les villages que nous avons cités. Les autorités françaises et leurs amis du parti vonckiste firent en sorte de voiler ces manifestations trop éclatantes, à leur sens, des antipathies du peuple belge. Le ressentiment subsista cependant chez les victimes de ces violences, et le temps ne put l'effacer. On vit un général français jurer « de tirer vengeance » des Ostendais qui avaient attaqué ses troupes (1), un autre annoncer « qu'il comptait faire rançonner et piller cette ville de Bruges qui lui avait fait des outrages inouïs » (2). On devait voir aussi, après la conquête de 1794, les autorités républicaines rechercher les traces d'une assemblée secrète du clergé d'Hérinnes, d'Herffelingen et de Oetinghen, tenue en mars 1793 pour organiser dans ce canton, notoirement connu pour son attachement au parti patriotique, la résistance aux colonnes étrangères (3).

Habitants des campagnes et citoyens des villes, magistrats, nobles et prêtres, tous les Belges avaient affirmé unanimement et solennellement leur volonté de demeurer une nation. Ils avaient donné les preuves d'une fermeté remarquable que l'histoire doit louer, car non seulement elle contribua à sauver la nationalité d'un petit peuple, digne de l'indépendance par ses souvenirs et par les qualités de sa race, mais elle aida à arrêter le torrent révolutionnaire au moment où il eût répandu sur plusieurs millions d'hommes toutes les atrocités

(1) A. Chuquet, *Valenciennes*, p. 111.

(2) Lettre du général Lavallette, 26 septembre 1793. (Baron Kervyn de Lettenhove, *Les otages de la ville de Bruges en 1793*.)

Arrêté de l'administration centrale de la Belgique, 28 nivôse an III, liasse 615, administration centrale du département de la Dyle.

(3) Rapport du commissaire du canton d'Hérinnes, 17 germinal an IV. (Carton 17. Correspondance du commissaire du directoire près le département de la Dyle.)

que la Terreur réservait à la France (1). Il reste à voir comment l'attitude des patriotes belges fut justifiée par les dispositions du cabinet de Vienne, et comment les représentants des Etats, en traitant avec l'Autriche, achevèrent l'œuvre des masses populaires.

L'action des membres des Etats, retirés en Hollande ou au bord du Rhin, s'inspira de la marche suivie par les patriotes demeurés dans le pays. Ces derniers avaient tenté d'adoucir le vainqueur, et l'on sait comment à leurs essais répondirent les actes de tyrannie qui amenèrent les Belges à ne plus compter que sur les coalisés. Les émigrés Belges, décidés dès leur départ à recourir à l'Autriche, attendirent prudemment l'issue du plan de conciliation élaboré en dehors de leurs conseils. Quand l'attitude de Dumouriez fut connue, quand on vit publier le décret du 15 décembre, et quand les mesures de rigueur prises contre les chefs des patriotes et surtout les actes de répressions qui suivirent l'élection du 29 décembre, eurent enlevé les dernières illusions, le comte de Limminghe résolut de se joindre à ses collègues émigrés et de leur porter l'adhésion de ses nombreux amis. Les sentiments des réfugiés belges et des Etats furent promptement divulgués. On savait que, retirés à Breda, et y ayant organisé un comité provisoire, ils étaient décidés à faire des promesses de fidélité au Gouvernement Impérial s'il s'engageait à reprendre la Belgique sur pied de la Constitution (2).

Metternich, fidèle à sa politique de conciliation, attendait leurs envoyés, et pour préparer le terrain à Vienne, ne cessait d'insister dans ses dépêches sur la nécessité de réformer l'administration centrale à Bruxelles en excluant certains fonctionnaires supérieurs en butte à l'hostilité générale (3).

(1) VON SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. II, p. 94.

(2) Correspondance de Feller, lettre du 28 novembre 1792. (Bibliothèque royale.) Lettre de Metternich, 3 décembre 1792. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 382.) Lettre de Rapedius de Berg, 7 décembre 1792. (Liasse 768, Secrétairerie d'État et de guerre.)

(3) Lettres de Metternich, 3, 10, 17 janvier 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 383.)

Cependant, les semaines s'écoulaient, et les ambassadeurs des Etats attendus à Dusseldorf, où s'était retiré Metternich, et à Vienne, où l'on discutait la campagne du printemps, ne paraissaient pas (1). A des signes certains on pouvait compter sur leur présence (2). La marche des événements la faisait désirer ardemment par les ministres impériaux favorables à la reprise des Pays-Bas, et craignant qu'un trop long silence du chef de la monarchie décourageât les Belges et facilitât l'annexion poursuivie par la France (3). Ce qui justifiait de plus près ces craintes, c'était l'attitude de quelques membres des Etats qui en ce moment même chargeaient le général Money, ancien officier de Dumouriez, de solliciter auprès du Cabinet Britannique la désignation d'un prince, le duc de Glocester, par exemple, pour régner en Belgique sous l'égide des Constitutions nationales (4) : c'était aussi, on l'a vu plus haut, la sympathie non déguisée de la Grande-Bretagne pour le parti des Etats, sympathie qui subordonnait la coalition à une entente entre ce parti et l'Europe.

Enfin, Metternich triompha. Le 22 janvier 1793, une lettre était envoyée au ministre de l'Empereur à Dusseldorf, par le comte de Limminghe, au nom des Etats de Brabant. Le signataire promettait au Souverain la fidélité la plus complète de la part des Belges ; il affirmait que la nation entière était prête à prendre les armes, si l'Empereur, se séparant des

(1) Le secrétaire d'État de Feltz, chargea un émissaire de faire une enquête à Bréda sur les desseins des États. (2 janvier 1793, liasse 377, Secrétairerie d'État et de guerre.)

(2) La duchesse d'Arenberg réitérait au gouvernement les assurances de la fidélité de son mari, qui n'avait accepté de siéger parmi les représentants de Bruxelles que par crainte, disait-elle, et qui était « totalement rallié de fait et d'opinion » au gouvernement impérial. Lettres de Rapedius de Berg du 2 et 5 décembre 1792. (Secrétairerie d'Etat et de guerre, liasse 377); lettre de la duchesse d'Arenberg, du 3 janvier 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 383.) A Rotterdam, le bruit courait que le comte de Duras était député à Vienne par les États. Lettre du 8 janvier 1793, *ibid.*

(3) Lettres de Metternich, 1er et 17 février 1793, *ibid.*, registre 384.

(4) « Souvenirs de la campagne de 1792 », par le général MONEY. (*Journal des sciences militaires*, 1849, 2e trimestre, pp. 70 et 78.)

fonctionnaires hostiles aux Belges, promettait l'observation sincère de la Constitution et une amnistie complète pour les faits relatifs à la révolution de 1790 (1). En même temps qu'il transmettait ces assurances à Vienne, Metternich répondit au gentilhomme brabançon d'une manière habile, encourageant tout à la fois la fidélité, des Belges, et l'excitant à se manifester davantage. « Vos compatriotes, disait le ministre, ont eu, en 1792, le grave tort de manquer à leur devoir. Néanmoins, l'Empereur est encore toujours disposé à garantir la religion et leur Constitution. Il dépend d'eux de hâter l'accomplissement de ces intentions, en favorisant la rentrée des troupes impériales. Cette rentrée est prochaine. Je serais heureux de voir l'accord régner et votre pays jouir de nouveau de la félicité qu'il a connue sous Marie-Thérèse » (2). A Vienne, où l'on discutait précisément la politique à suivre sur le Rhin, et où l'on balançait au sujet de la reprise de la Belgique, l'effet fut décisif. Le 14 février, le conseil des ministres décidant la reprise, adoptait en principe la réforme du gouvernement telle que la désiraient les Belges, c'est-à-dire l'exclusion des fonctionnaires connus comme partisans du système de Joseph II. Des ordres adressés en conséquence à Metternich, et une proclamation de l'Empereur aux Belges annoncèrent publiquement à ces derniers l'accord du souverain et des patriotes.

L'effet des promesses impériales ne se fit pas attendre. En Belgique, la résistance tantôt passive, plus souvent active,

(1) Les mêmes promesses se retrouvaient dans une adresse à l'empereur, qui circula sous le manteau dans toute la Belgique à ce moment. C'était un imprimé, daté de Maestricht, le 2 février 1793, intitulé : *Adresse des Belges à l'Empereur.* On y montrait les Belges prêts à s'entendre avec le souverain au moment où la victoire de Jemappe avait écarté ses armées. On suppliait l'empereur de laisser à ce peuple fidèle sa religion et ses lois et de désigner comme gouverneur l'archiduc Charles, et comme représentant « un ministre sage et éclairé » (Metternich); on ajoutait que les Belges promettaient de se réunir sous les étendards impériaux si leurs vœux étaient exaucés.

(2) Ces détails et ceux qui suivent sont empruntés à l'ouvrage de von ZEISSBERG, *Aldenhofen, Neerwinden, Loven*, pp. 7, 8, 9, à part quelques faits pour lesquels des sources spéciales sont indiquées.

surprit les conquérants en même temps qu'elle répondit aux désirs des ministres impériaux : à Bréda, le comité décida de députer deux membres pour porter au jeune empereur l'expression des sentiments des patriotes et consacrer l'accord que Metternich faisait entrevoir. Au nombre des envoyés était le baron d'Overschie, personnage très important, membre du Conseil souverain de Brabant. Les ambassadeurs rencontrèrent Metternich à Wesel et l'archiduc Charles à Cologne. Ce furent dans les deux entrevues les mêmes protestations de dévouement : 50,000 hommes étaient disposés à se soulever ; le Brabant consentait un prêt gratuit de quatre millions de florins ; on ne demandait en retour que l'amnistie de van der Noot, de van Eupen, et d'Hermans, abbé de Tongerloo. En présence du ministre, la députation se fit l'interprète des vœux particuliers formés par les États pour la création d'une milice levée à leurs frais et pour le remplacement de tous les fonctionnaires par des citoyens sympathiques à la nation. « J'ai combattu ces prétentions, écrivait Metternich, et sauf pour l'amnistie du prélat Hermans, on n'a pas insisté » (1). Les députés poursuivirent leur route vers Vienne, où les attendait l'empereur. Furent-ils admis en la présence du souverain? On sait seulement que reçus par Trauttmansdorf, chancelier des Pays-Bas, ils lui réitérèrent les mêmes assurances et les mêmes vœux. L'exagération de quelques-uns de leurs souhaits appelait une réfutation que le chancelier ne pouvait ni différer ni atténuer : mais l'entretien n'en eut pas moins pour conclusion la promesse d'une pratique loyale et sincère des constitutions belges. On ne pouvait espérer davantage (2).

Si le chancelier avait dû redresser certains points du programme des États, il s'estimait fort heureux d'obtenir pour sa politique générale le gros appoint de l'entente avec les Belges. Tout en se méfiant du baron d'Overschie, qu'il soupçonnait de

(1) Lettre de Metternich, du 6 mars 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 385.)

(2) Lettre de Trauttmansdorf, 13 mars 1793. (*Ibid.*)

quelque sympathie pour Dumouriez, il dut le reconnaître bien fondé à se dire le mandataire de la très grande majorité de la nation : quelques jours avant son arrivée, un émissaire du duc de Beaufort, émigré belge, n'était-il pas revenu de Bruxelles avec les assurances de la fidélité de tous les États provinciaux? On n'attendait pour se soulever, disait-il, que la garantie de la Constitution par l'empereur (1). Vers le même moment, un autre envoyé du Brabant, sans mission officielle celui-là, avait paru à Vienne pour réclamer l'observation de la Joyeuse Entrée (2). C'était le marquis de La Valette, personnage énigmatique, mêlant aux revendications nationales le souci de ses prétentions féodales et osant proposer aux ministres autrichiens une combinaison nouvelle : une alliance de la France et de l'Autriche contre les puissances maritimes, pour l'affranchissement de l'Escaut. Cet étrange politique, dont le plan avait comme principal défaut de se produire trop tard, fut reçu par le chancelier et par l'empereur et envoyé sur les bords du Rhin (3 mars). Peut-être faut-il attribuer au repentir d'un accès trop facile l'accueil réservé qui fut fait aux députés officiels?

Ces démarches ne furent pas les dernières. Déjà les armées coalisées pénétraient en Belgique et atteignaient Tirlemont, quand un groupe de personnages spécialement autorisés sollicita une audience de Metternich, à Coblence. C'étaient des membres de la députation des États de Brabant, les abbés de Villers et de Dileghem, avec l'écoutète d'Anvers. Ils réitérèrent, au nom des ordres de la nation, l'assurance de sa fidélité et la promesse de son concours le plus dévoué au gouvernement. En réponse à cette dernière démarche de la politique de réconciliation suivie par les États, Metternich apprit à ses visiteurs les différentes mesures récemment prises par l'empereur pour satisfaire ses sujets : la nomination officielle de l'archiduc Charles au gouvernement du pays, le déplace-

(1) 7 mars 1793. (*Ibid.*)

(2) Lettres de Metternich, 11 mars 1793 et de Trauttmansdorf, 13 mars 1793. (*ibid.*, VON ZEISSBERG, *ouvrage cité*, pp. 8 et 9.)

ment des fonctionnaires impopulaires et la création du conseil des conférences (1). Ainsi fut scellé entre les Belges et leur souverain légitime cet accord tant souhaité (2). Nos ancêtres sauvaient leur constitution et s'assuraient désormais une protection énergique contre les menaces de la démagogie. L'empereur retrouvait dans le territoire belge un point de contact avec ses alliés de Londres et de La Haye, un objet d'échange en cas de paix et des ressources considérables dans une guerre éventuelle.

Les vies humaines immolées, le culte profané, les richesses artistiques saccagées, la prospérité nationale atteinte, les illusions généreuses de quelques citoyens perdues sans retour, la division entre conservateurs et novateurs plus accentuée que jamais, enfin l'indépendance sacrifiée dans l'intérêt de la nationalité par ceux-là mêmes qui en avaient été les premiers et les plus dévoués défenseurs : tels étaient les effets apparents de la première invasion française en Belgique.

Mais ce résultat ne laissait pas les Belges sans de légitimes motifs d'espérance. La masse de la nation avait été ramenée par l'épreuve à une rare cohésion (3). Non seulement, les droits constitutionnels étaient saufs, mais le maintien de ces droits était, une fois de plus, garanti par les cours étrangères autant que par la cour de Vienne. N'était-ce pas là une reconnaissance de notre nationalité qui était le premier pas vers l'indépendance ? Dans le conflit d'intérêts soulevé par la révolution francaise, c'était assurément une victoire signalée que cette reconnaissance au profit des États, dénués

(1) Lettre de Metternich, 20 mars 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, liasse 944).

(2) L'attitude des prélats belges fut l'objet d'éloges de la part de la Cour de Rome. Lettre du Secrétaire d'Etat au nonce Brancadoro, 22 avril 1793. (Archives du Vatican).

(3) « Sur cent Belges, nonante-neuf désirent la restauration de l'Autriche », disait un irréconciliable ennemi de l'empereur, Jean-Baptiste vander Noot, en écrivant à son frère Henri, le 5 mars 1793. (Correspondance de Jean-Baptiste vander Noot.)

de force et de crédit, mais représentants légitimes du pays.

Vis-à-vis de l'Autriche en particulier, les États pouvaient se dire victorieux, si aux dédains, aux jalousies, aux menaces et aux violences d'autrefois, ils opposaient les démarches actuelles du gouvernement autrichien; après leur avoir confié nos provinces, lors de son départ précipité, il négociait maintenant avec leurs députés les conditions de sa rentrée. Aussi, au moment où furent rétablies en Belgique les autorités autrichiennes, et où celles-ci s'entourèrent de toutes les pompes chères aux vainqueurs, ceux qui triomphèrent, en réalité, ce furent les États. Quand l'archiduc Charles et Metternich, salués par les acclamations populaires, entrèrent, dans la capitale du Brabant et reçurent, selon l'usage, les félicitations des États et des magistrats de la cité, les regards se portèrent avec curiosité vers le jeune prince, précédé de sa réputation militaire et entouré déjà des sympathies générales; ils allèrent aussi aux pensionnaires des deux corps politiques, à de Jonghe et à Drugman, qui haranguaient le représentant du souverain et dont la contenance modeste ne répondait guère au rôle important qu'ils venaient de jouer. N'y avait-il pas un contraste frappant entre le faste des autorités autrichiennes, applaudies pour ce qu'elles promettaient de faire et de ne pas faire, et la simplicité des chefs réels de la nation, entourés de l'estime et du respect des masses? Ce spectacle symbolisait les luttes d'un passé à peine oublié et les rivalités nouvelles qui devaient si tôt compromettre l'avenir.

La patrie belge rencontra un autre obstacle qui allait pour longtemps arrêter sa formation.

L'invasion française eut, dans les principautés du bassin de la Meuse, un caractère spécial qui les séparerait profondément de la Belgique. Liége, Stavelot et Bouillon acquirent une triste célébrité par la sympathie qu'en ces jours troublés elles semblèrent manifester pour leur annexion à la France.

Nulle part les soldats français ne furent mieux accueillis qu'à Liége. Patriotes de 1790, demeurés au pays et regrettant leur domination, émigrés rentrant, impatients de mettre leur

patrie au niveau des révolutions parisiennes, dont ils étaient les obligés et dont ils ambitionnaient de devenir les plagiaires, enfin masses ouvrières abusées par les théories philosophiques et avides d'anarchie ou plutôt de pillages (1), ces divers éléments se trouvaient d'accord. Dirigés par les envoyés de Lebrun, ils aidèrent à la destruction de leur nationalité et à l'annexion de leur patrie à la France. Sur ces actes de faiblesse, nés surtout de la haine aveugle contre le passé et en particulier contre l'influence religieuse, les pires démagogues, comme Levoz, Fyon, Brixhe, s'accordaient avec les plus modérés des chefs de la révolution de 1789, comme Bassenge et Fabry (2). Ce fut même J.-N. Bassenge, l'orateur et l'écrivain attitré de la faction qui, dans un rapport resté célèbre, se chargea d'exposer les motifs de la réunion de son pays à la république française. Plus tard, dans un manifeste publié à Paris, il s'attribua la gloire, peu disputée, d'avoir plus que tout autre provoqué cette annexion (3); il y réfuta aussi le reproche adressé à son parti, d'avoir subordonné ses vœux de réunion à certaines conditions de circulation des assignats. Ces conditions disait-il, n'avaient jamais été imposées pour entraver la réunion; elles étaient destinées, au contraire, à la faciliter, et l'opinion que lui prêtaient au sujet des assignats ses adversaires était pour le moins extravagante (4).

Les projets des meneurs furent accueillis par l'unanimité des révolutionnaires liégeois. En 1795, l'agent français Bouteville leur en rendait encore témoignage, dans un discours célé-

(1) A Liége, la basse classe est la plus méchante de l'Europe, dit le général anglais Money, après un séjour à Liége avec l'état-major français en 1792. (*Journal des Sciences militaires*, 1849, 2e trimestre, p. 64.) Voir dans le même sens les *Mémoires du général Dumouriez*, édition de Londres, 1794, t. I, p. 15.

Rapport du trésorier général Desandrouin, daté de Liége, 15 mars 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Liége, registre 386.)

Pour s'attirer les sympathies de cette classe, les avancés du parti faisaient entrevoir les pillages et les massacres comme prix d'une révolution. (BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, t. II, pp. 178-191.)

(2) BORGNET, *ibid.*, pp. 225-239.

(3-4) *J.-N. Bassenge, de Liége, à Publicola Chaussard*, pp. 72-91.

brant la réunion du pays à la France : « C'était depuis long-
» temps le vœu de vos cœurs, disait-il. Jamais la république
» n'oubliera l'enthousiasme avec lequel vous avez voté, avec
» lequel vous ne cessez de réclamer depuis cinq ans votre
» adoption dans le sein de la grande famille (1). » Nous savons, toutefois, que l'unanimité et l'enthousiasme n'existaient que chez les quelques milliers de révolutionnaires de la principauté. Les historiens les plus sympathiques à la cause de la révolution ont dû reconnaître que les villes flamandes et les campagnes ne pouvaient être comptées comme ayant adhéré aux votes de réunion, que la moitié seule des communes allèrent au scrutin, qu'on réunit 21,519 suffrages sur une population d'environ 508,000 âmes, qu'enfin le vote paraît n'avoir pas été partout aussi libre et aussi affirmatif que les autorités révolutionnaires se plurent à le répéter. A ces aveux, il faut ajouter que si une partie des ville de Liége, de Spa, de Huy, de Thuin, de Dinant ainsi que de leurs banlieues était gagnée à la réunion, bon nombre d'habitants, prétendûment attachés à la cause de la révolution lui étaient énergiquement opposés (2).

Sous réserve de ces observations que les contemporains purent difficilement recueillir, la principauté parut acquise aux idées démagogiques, par suite du retentissement attribué aux votes des principales cités. Et lors de la rentrée des troupes autrichiennes, celles-ci exécutèrent d'autant plus volontiers l'ordre de traiter la principauté en pays conquis que le prétexte était fourni par les sentiments prêtés aux Liégeois (3). Ainsi s'accrédita plus que jamais l'opinion qui

(1) Discours du 26 frimaire an IV. (Registre 178, correspondance de Bouteville.)

(2) Sur les élections et les votes de la principauté en 1793 : v. BORGNET, *ouvrage cité*, t. II, pp. 251 et suiv., 269-278. — (DARIS, *ouvrage cité*, t. II, pp. 381 à 386)

Sur l'hostilité de la population de Verviers à la révolution : voir LEJAER, *Annales de Verviers*, p. 187. Sur la même situation à Thuin, Cf. RAMBEAU, *Troisième rapport sur les archives de Thuin*, p. 107. Rapport de la municipalité de Thuin, daté du 26 juillet 1794.

(3) A l'arrivée des Autrichiens, la population de Liége leur opposa

voulait établir une ligne de démarcation indélébile entre la principauté de Liége et les Pays-Bas. Les hommes qui avaient travaillé à l'anéantissement de leur patrie se trouvèrent avoir, du même coup, isolé celle-ci de ses alliés naturels les plus solides. Bassenge n'avait-il pas ouvert son exposé en développant les différences sensibles séparant, selon lui, les Belges des Liégeois et s'opposant à toute entente entre les deux peuples? (1).

La principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy avait suivi en tous points l'exemple de sa voisine. Une minorité infime mais décidée y accueille les Français et saccage l'abbaye en décembre 1792. Les élections appellent au pouvoir des représentants de la majorité attachée à l'ancien régime. La lutte engagée entre les élus et la minorité révolutionnaire eut le dénouement habituel : les représentants furent cassés et les commissaires français déclarèrent que la population avait voté l'annexion à la France. La vérité était que soixante-dix voix seulement avaient sanctionné la réunion (2).

Le petit duché de Bouillon gravitait depuis longtemps dans l'orbite de la France, seul débouché pour ses produits et séjour de ses ducs. Les encyclopédistes, qui avaient transformé la pittoresque cité ardennaise en citadelle de la propagande philosophique, avaient préparé par leurs doctrines l'annexion du pays à la grande république. Sous leur direction, on transforma le duché féodal en une monarchie constitutionnelle à l'instar de la royauté française de 1790. Quand la révolution fit place en France à un gouvernement démagogique, la petite assemblée bouillonaise suivit l'exemple de Paris, jusqu'à décréter en 1794 la république et à se donner une consti-

une vive résistance. Le peuple y était « engoué par la démocratie française ». Mais les bourgeois détestaient les Français. Les troupes autrichiennes pillèrent, pour se venger, sur un espace de deux lieues. (Rapports de Orts de Bulloy et de Desandrouin, trésorier général des Pays-Bas, datés de Liége, 11, 12, 15 mars 1793. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 385 et 386.)

(1) Borgnet, *ouvrage cité*, t. II, pp. 239-240.

(2) Alexandre. *Histoire chronologique de la principauté de Stavelot-Malmedy*, t. III, pp. 440 et suiv.

tution calquée sur celle de la France. Un an après, la Convention nationale annexait le duché à son territoire, sur les propositions de Merlin de Douai, déclarant sans ambages : « L'indépendance du pays de Bouillon n'est au fond qu'une supposition (1) ». Cette réunion, Mirabeau l'avait du reste annoncée sans détour, en 1790, au député que Bouillon avait envoyé auprès de la Constituante (2). Et chaque pas des représentants du duché dans la voie de l'imitation avait resserré un lien déjà si étroit entre eux et leur puissante voisine. De ce côté aussi les anciennes relations du pays avec la Belgique et avec Liége se trouvaient suspendues devant l'influence prépondérante de la France. Ainsi s'accroissait ou voulait s'accroître à l'intérieur des frontières de la vraie patrie belge l'ascendant des conquérants du midi, au moment même où leurs armées battues à Neerwinden évacuaient les Pays-Bas.

En s'éloignant du sol belge, les sans-culottes emportaient le vif désir d'y rentrer en maîtres. « Nous reviendrons, citoyens », disaient-ils aux Bruxellois en quittant la capitale (3). A côté de quelques gestes annonçant des réformes utiles et présagées déjà par le gouvernement autrichien, telles que l'égalité civile et politique et la suppression du régime féodal, la première invasion avait discrédité par d'inexcusables excès les points les plus défendables du programme révolutionnaire : elle solidarisait même désormais, bien malheureusement, tout projet d'amélioration civile, économique ou politique avec les pires tendances de la démagogie.

(1) 4 brumaire an IV, *Moniteur réimprimé*, t XXVI, p. 342.

(2) En accueillant favorablement les demandes des habitants de Bouillon, Mirabeau aurait dit : « Eh ! Eh ! mon camarade, si nous vous traitons si bien, c'est que vous et vos voisins serez bientôt des nôtres. »

OZERAY, *Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, t. II, p. 595.

(3) LEVAE, *Les jacobins et les patriotes en 1792.*

LIVRE III

SECONDE RESTAURATION AUTRICHIENNE

1793-1794

CHAPITRE I

LA DIPLOMATIE

SOMMAIRE : I. La France. — Le gouvernement de la Terreur s'annonce plus conquérant encore que ses prédécesseurs ; décret du 15 avril 1793 ; la politique opportuniste prépare les traités de 1795 et l'annexion de la Belgique. Spoliation et brigandages préludant à l'annexion En 1794 Carnot fait décréter la destruction d'Ostende et la conquête de la Zélande ; après la victoire de Fleurus, il fait différer la réunion de la, Belgique en préconisant une frontière nouvelle d'Anvers à Namur (20 juillet 1794). Cependant, le sort réservé aux réfugiés des Pays-Bas, au duché de Bouillon et au canton de Couvin fait augurer l'annexion de la Belgique.

II. L'Autriche et ses alliés. - A peine formée, la coalition est compromise par les événements de Pologne. Antipathie de Thugut et Trauttmansdorf pour la Belgique et pour Metternich. Thugut voudrait échanger nos territoires contre la Bavière. Opposition de l'Angleterre. La conférence d'Anvers, du 7 avril 1793, consacre le programme de conquête qui va diviser les coalisés. La Prusse hésite à remplir ses engagements et s'efforce d'en réduire l'exécution. Le conseil de guerre du 6 août 1793 constate officiellement les divergences des alliés. Mission de Malmesbury à Berlin en novembre 1793. Il obtient le traité du 17 avril 1794, qui reste lettre morte. Le général prussien Mollendorf rappelle une grande partie de ses troupes. Le voyage de François II en Belgique, en avril et en mai 1794, est interrompu par le soulèvement de la Pologne. Le souverain part pour Vienne : découragement causé par ce retour. Vains efforts du ministère anglais pour empêcher l'évacuation de la Belgique. Nouvelle mission de Malmesbury sur le continent. Thugut envoie Mercy à Londres pour demander une aide pécuniaire. Le gouvernement impérial décide de dépouiller les provinces belges qu'il abandonne.

Durant le court espace de moins d'une année, la Belgique avait été le théâtre d'événements militaires bien faits pour se graver dans toutes les mémoires. Dévastation des frontières, ravages des campagnes, sauvageries des sans-culottes, sièges et bombardements, batailles rangées, rien ne lui avait été

épargné des calamités par lesquelles s'achète la gloire des armes. A ce prix sanglant, les Belges avaient payé, sinon l'indépendance, au moins l'affranchissement d'un joug odieux et la restauration d'un régime de demi-liberté. Les entreprises ambitieuses de la diplomatie et la fortune de la guerre allaient faire perdre en quinze mois aux coalisés et aux Belges le fruit de leurs victoires et de tant de sacrifices. Une nouvelle invasion et des maux plus terribles encore allaient effacer le souvenir de ces premiers malheurs.

Comment les fautes des chancelleries amenèrent les échecs répétés des armées et le triomphe éclatant de la jeune République française, c'est ce que les pages suivantes vont exposer. Si la parole était au sabre et au canon, la pensée qui menait aux frontières les masses militaires devait être cherchée dans les délibérations des cabinets de Paris, de Vienne, de Berlin et de Londres. C'est là qu'il faut demander le secret du mouvement des armées et de la fortune des peuples. Il faut rappeler ainsi les complications et les compétitions extérieures avant de retracer les événements qui en furent la répercussion dans nos provinces.

I.

Moins d'un siècle auparavant, les Français avaient connu une situation analogue à celle qui les menaçait en avril 1793. Sous Louis XIV, l'Europe coalisée avait envahi le royaume, mais la cohésion de la monarchie avait surmonté tous les dangers, et sauvé la nation et le roi.

Aujourd'hui, les dissensions intérieures s'ajoutaient aux périls du dehors

La coalition tenait la mer avec les flottes anglaises, hollandaises, espagnoles. Elle se préparait à franchir les frontières aux Pyrénées, en Savoie, au Rhin et en Belgique. En même temps, toutes les divisions qui peuvent résulter d'une révolution sans exemple étaient portées à l'extrême par suite des

crimes accumulés depuis 1789 contre toutes les libertés. Non contents d'avoir méconnu les intérêts privés, les jacobins s'étaient cru autorisés à violer les droits les plus sacrés de la conscience; de réformateurs, ils étaient devenus persécuteurs. Maîtres de la Convention, ils voyaient se dresser devant eux non plus seulement les royalistes solidaires du passé, ou les catholiques attaqués dans leur foi, mais les citoyens sincèrement libéraux qui avaient voulu croire aux promesses de la Constituante. Vendéens, fédéralistes, Lyonnais, Toulonnais, modérés de la Convention, tous allaient résister à la formidable assemblée, et, profitant de l'appui que promettait l'étranger, tenter de revenir à un régime constitutionnel. Mais tels furent, disent les uns, l'ardeur des convictions républicaines, ou, d'après les autres, l'emportement des passions sanguinaires et la situation des régicides sans pardon, que la Convention se montra supérieure aux plus grandes infortunes. Elle triompha là où, humainement, toute autre eût succombé. Ses plus grands admirateurs doivent reconnaître que les fautes de ses ennemis furent la grande source de ses victoires, mais il convient aussi de concéder que le courage du désespoir ou une folie aveugle dicta aux chefs de la révolution des résolutions infiniment supérieures aux hésitations, aux erreurs, aux contradictions de ses adversaires.

A l'intérieur, le programme politique fut effrayant dans sa simplicité. Ce fut la terreur mise à l'ordre du jour. Point n'est le lieu ici de dépeindre le sort affreux des populations françaises décimées par la guillotine ou la mitraille, des villes comme Lyon condamnées à être rasées, des campagnes comme la Vendée soumises à une dévastation méthodique par le massacre et l'incendie.

Le régime de sang atteignait son degré le plus élevé, et les horreurs étaient à leur comble quand les massacreurs, se sentant exposés eux-mêmes aux conséquences de leur système, firent la révolution du 9 thermidor, et revinrent ainsi, malgré eux, à une politique moins inhumaine. La Providence avait soustrait à leurs coups les populations de la Belgique, qui ne

devaient connaître que les suites de la terreur, et n'en éprouver que les effets lointains (1).

A l'extérieur, une ligne de conduite tout aussi simple servit de règle. Pour le triomphe des principes jacobins, il fallait une France grande et forte, défendue par la ligne du Rhin. La Convention décida de ne rien abandonner de ses conquêtes, et les rêves ambitieux de 1792 demeurèrent au programme de ses hommes d'État comme ils y avaient figuré avec Danton et les Girondins. Sans doute, l'unanimité hésita parfois devant les conséquences de ces principes. Soit crainte de représailles, soit désir de concentrer sur la France seule les efforts de la machine révolutionnaire, certains conventionnels tentèrent d'atténuer un peu l'étendue des spoliations décrétées. Toutefois, même dans ces flottements de l'opinion, que notre devoir sera de rappeler, deux idées maîtresses se dégagent toujours : l'intérêt des Français commande d'imposer à la Belgique des sacrifices considérables, et comme corollaire, le droit de la nation belge à l'indépendance n'existe pas.

Ce fut dans la réponse au manifeste de Cobourg, que la Convention eut l'occasion d'exposer ses théories sur le droit international. Elle venait de prendre des mesures de défense et de représaille contre Dumouriez, mis hors la loi : elle avait autorisé tout citoyen à lui courir sus, et accordé une mention honorable à un volontaire qui avait tenté d'assassiner le vainqueur de Jemappes. Devant les menaces des coalisés et leurs desseins non déguisés de conquête, elle voulut formuler une déclaration de principes. Sur la proposition de

(1) La Convention approuva les mesures les plus atroces prises par ses délégués. Il suffit de parcourir le *Moniteur* pour voir cette assemblée ratifier les rapports des Représentants sur les massacres, sur les incendies, sur l'assassinat des enfants, les noyades, l'égorgement des prisonniers, etc.

L'aberration sanguinaire était poussée au point que, le 2 pluviôse an II, l'assemblée, assistant au supplice de quatre victimes de la guillotine, fut aspergée de sang. (*Moniteur réimprimé*, t. XIX, p. 273.)

Voir aussi la lettre, récemment publiée, par laquelle un des bourreaux de 1794 rappelait que ses actes avaient été approuvés par la Convention. (MONTARLOT et PINGAUD, *Le Congrès de Rastatt*, t. III, p. 392.)

Danton, que l'on a vu si acharné à la conquête de la Belgique, elle décida solennellcment « qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances, mais qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la république et influence la création de la Constitution qu'elle veut se donner » (13 avril 1793). La sincérité de ces protestations laissait place au doute. Ne devait-on pas se rappeler l'immixtion si récente des agents de la révolution en Belgique, en Savoie, dans le Comtat, dans la principauté de Montbéliard? La contradiction des théoriciens jacobins, réfutant le droit de conquête chez autrui sans se désavouer eux-mêmes ou se lier pour l'avenir, apparut plus clairement encore quand Robespierre proposa à l'assemblée d'ajouter que sa déclaration ne portait aucun préjudice aux réunions de territoires déjà décrétées. Ducos fit observer que Robespierre avait tort de présenter sa motion, parce que *les pays réunis font partie de la république française;* le vote de l'ordre du jour qu'il sollicita consacra définitivement cette thèse (1).

Sans doute, la force brutale ne fut pas érigée sur l'heure en système absolu. Lebrun, ministre des affaires étrangères, bien que déjà suspect, continuait à tenir les fils des intrigues nouées à l'étranger. Par Barthélemy, alors en Suisse, par ses agents officiels, et par d'innombrables agents secrets, il pénétrait les dispositions des coalisés et suivait les péripéties de leurs discussions (2). A lui revient le mérite d'avoir préparé la politique qui, avec le salut, devait assurer à la France vingt années de prépondérance, je veux dire l'entente avec l'une des grandes cours d'Allemagne, et la division établie entre les puissances unies contre la république.

Après l'emprisonnement et l'exécution du malheureux enfant adoptif de Liége, la politique jacobine, se développant

(1) *Moniteur réimprimé*, t. XVI, pp 143-144.

(2) *Papiers de Barthélemy*, publiés par J. KAULEK, t. II et III. VON SYBEL, t. II, pp. 295, 299, 300, 319, 337, 342, 343, 352, 354. SOREL. t. III, pp. 421, 422, 433, 534. A. CHUQUET, *Valenciennes*, pp. 35, 38, 48, 154, 271. A. CHUQUET, *Hondschoote*, pp. 78, 260, 317.

avec la terreur, alla s'affermissant toujours, non sans des retours aux idées du ministre girondin, retours passagers capables pourtant d'amener la signature de la paix avec la Prusse.

Les derniers mois de l'administration de Lebrun avaient été marqués par des ouvertures faites sous main successivement, à la Prusse pour la désintéresser avec des territoires ecclésiastiques à séculariser, aux princes bavarois pour les convier au partage, à l'Autriche, enfin, à laquelle on offrit vaguement la vie de la reine moyennant la restitution de ses conquêtes et même l'adhésion au troc bavarois moyennant l'indépendance de la Belgique.

L'avènement définitif des terroristes au pouvoir en juin 1793 interrompit ces négociations dès leur début. Le Comité de Salut public entamant une politique qui conduisait « à la guerre à à outrance et au bouleversement de toute l'Europe » (1), envoyait Maret et Sémonville en Italie avec instruction d'y préparer la guerre au Saint-Siège, et de faciliter « la mise en coupe réglée des richesses du pays » (2) En même temps, son agent à Genève, Soulavie, fomentait une insurrection dans les cantons suisses, afin d'y faire naître le prétexte à une intervention française (3). Et d'innombrables espions répandus en Belgique et sur le Rhin travaillaient de concert à provoquer des mouvements derrière les armées alliées. Leur activité ne devait pas rester stérile.

Ce fut surtout à l'égard de la Belgique que le système jacobin fut affiché ouvertement. Le 14 août 1793, un homme d'un rare talent était appelé au Comité de Salut public. S'il y participa aux pires mesures et s'y couvrit les mains de sang, il s'illustra non seulement en préparant les plans qui allaient délivrer la France, mais en assurant la conquête de la fron-

(1) A. Sorel, « La politique de Robespierre », *Revue des Deux-Mondes*, t. XCV, p. 891.

(2) C'est l'expression employée par la décision officielle rapportée par Sorel, *ibid.*, p. 898.

(3) Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la révolution*. Bruxelles, 1840, t. II, p. 104.

tière du Rhin et l'asservissement de la Belgique. Les grands projets de Carnot devaient ne s'affirmer que plus tard. Au début, il se borna à énoncer des vues limitées à conquérir le port d'Ostende pour le détruire et pour priver l'armée anglaise de sa base d'opération. Mais bientôt il s'enhardit : ses vues s'élargirent, et la conquête des Pays-Bas se présenta sous sa plume et sur ses lèvres comme le premier article du credo républicain et comme l'objectif désigné aux efforts de la nation entière. Si les agents français entretiennent encore l'Autriche, en décembre 1793, de l'adhésion à l'échange de la Bavière, c'est pour la tromper en l'encourageant dans des illusions tôt ou tard funestes à l'alliance prussienne (1). Dans la réalité, la campagne de 1794-1795 est décidée à Paris dès novembre 1793, par les hommes de guerre et par les théoriciens : Barthélémy, le grand inspirateur de la diplomatie française à cette époque, la définit en des termes précis. Durant l'été de 1793, il n'a cessé d'attirer l'attention du cabinet de Paris sur la Prusse, facile à détacher de la coalition ; à la fin de la saison, apprenant les échecs militaires des coalisés et toutes leurs discussions au sujet de la Belgique et de la Pologne, sans plus se contraindre il expose, dans une remarquable dépêche du 6 novembre 1793, qu'il va faire des ouvertures au roi Frédéric pour le détacher de la coalition et pour rendre la France maîtresse définitive de la Belgique (2).

En s'exprimant ainsi, le diplomate traduisait fidèlement les sentiments des principaux révolutionnaires. « Nous rentrerons dans nos riches départements de Jemappes et de Liége », avait promis Anacharsis Clootz au club des Jacobins. « Les bouches du Rhin, ces anciennes limites de la Gaule, chanteront l'hymne de la liberté à l'ombre de ses étendards victorieux. Il le savait bien, cet infâme général, de quelle importance il est pour la république de planter nos trophées sur la barrière du Rhin (3) ». Le montagnard Duhem reprenait la

(1) SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 531.
(2) J. KAULEK, *Papiers de Barthélémy*, t. III, p. 197.
(3) 19 août 1793. *Moniteur réimprimé*, t. XVII, p. 607.

même pensée, le 9 septembre, en répétant qu'il fallait « ramasser les saints d'or et d'argent de la Belgique » et les apporter à la monnaie, parce que « tout peuple assez stupide pour être complice de son tyran doit en devenir encore la victime(1) ». Ce forcené faisait allusion à une communication faite le même jour par Barère à la Convention, pour notifier l'arrivée à la monnaie de Paris du produit partiel des vols sacrilèges commis par l'armée française en Belgique (2). Enthousiasmé par ce facile triomphe, Duhem présenta, le lendemain, à la Convention la motion ratifiée par le club et assurée par là d'un succès immédiat auprès de l'assemblée terrorisée. Il exigea que le Comité de Salut public fit rapport aussitôt sur la conduite à tenir par les généraux pénétrant en Belgique. « Il faut décider si nous nous amuserons encore à planter des arbres de liberté dans la Belgique, si nous irons encore dépenser 1200 millions dans ce pays, ou s'il ne vaudrait pas mieux faire faire un petit voyage jusqu'à Paris aux saints et saintes de la Belgique. Voilà une question qu'il faut décider pour tracer aux généraux la conduite qu'ils doivent tenir » : proposition qui fut votée sans débat (3)

Au Comité, la discussion fut longue. Officiellement, la Belgique était territoire français, en vertu des décrets de mars-avril 1793 agréant les votes d'annexion prétenduement émis par ses populations. Pouvait-on ordonner la dévastation et le pillage de territoires de la république? N'était-ce pas justifier les inquiétudes des réfugiés belges au sujet du maintien des décrets d'annexion, décourager les amis que la France comptait encore en Belgique, et pousser les coalisés à d'affreuses représailles? Mais, en refusant d'écouter les projets jacobins, d'autres difficultés s'annonçaient. On se privait de

(1) *Ibid.*, p. 646.

(2) Convention nationale, 9 septembre 1793. (*Moniteur réimprimé*, t. XVII, p. 625.)

« Barrère annonce que les représentants du peuple à l'armée du Nord ont envoyé à la Monnaie de Paris 167 livres de matières d'or et d'argent provenant en grande partie des églises de la Belgique. »

(3) 10 septembre 1793. (*Ibid.*, p. 627.)

l'appas si grand des pillages, cet objectif puissant pour les convoitises déchaînées par quatre années d'anarchie ; on se refusait le moyen d'alimenter les caisses publiques toujours vides à cause d'un désordre sans précédent et sans remède ; enfin, on faisait une concession à l'esprit de modération ou de « modérantisme », pour employer l'expression reçue en ces temps affreux, et on dérogeait au principe de terreur qui faisait toute la force des maîtres du jour. Partagés entre ces sentiments, les membres du Comité hésitaient. Mais la tourbe haineuse et avide des jacobins ne permettait pas que, même au delà des frontières, les victimes désignées à leur rage y échappassent. Ses chefs prirent soin de marquer leurs appétits et d'indiquer au Comité en quel sens devaient pencher ses délibérations.

Quelques patriotes belges, émus à l'idée de voir remettre en discussion une annexion pour laquelle ils avaient sacrifié leurs fortunes et exposé leurs vies, osèrent se présenter à la Convention, le 18 septembre, pour rappeler les droits d'un peuple qui avait voulu conquérir l'indépendance. C'était trop que parler de liberté dans l'enceinte où siegeait une majorité jacobine. Duhem, car ce membre s'était fait une spécialité des affaires belges, se leva pour réclamer l'arrestation d'un des pétitionnaires, qu'il dénonça comme suspect. Ordonnée sur le champ, cette mesure écarta un débat embarrassant, et fit sentir aux intéressés tout le prix qu'avait pour eux le silence s'ils tenaient à la vie (1). En même temps, à l'occasion de débats sur la conduite des généraux français en Espagne, Lecointe-Puyraveau s'éleva contre la politique qui consistait à se faire des amis parmi les peuples conquis et à s'abstenir de pillages. Rappelant la conduite trop modérée suivie en Belgique, il supplia la Convention de ne plus suivre la même marche. « Il est temps, disait-il, de ne plus faire la guerre

(1) *Moniteur réimprimé*, t. XVII, p. 699.
Plaquette de 7 pages, intitulée : *Pétition rédigée par Delneufcourt, adoptée par les jacobins de Jemappes, ainsi que par les autres réfugiés du même département.*

en Don Quichotte. » Sa motion resta sans suite, Saint-André lui ayant fait observer que le gouvernement, saisi de la question, l'étudiait activement (1). Enfin, le 5 octobre, le club jacobin, grand arbitre des destinées de la France, faisait imprimer une adresse nouvelle d'Anacharsis Clootz demandant un décret d'annexion définitive des frontières du Rhin, et surtout la mise en coupe réglée de la Belgique et de la Hollande (2). Malgré les critiques tardives de Robespierre, plus hostile à un rival qu'au programme de conquête brutale, les projets radicaux de Clootz furent acclamés et restèrent à la base de la politique française jusqu'à l'époque du Consulat (3).

Devant des injonctions aussi formelles, le Comité de Salut public s'inclina, et trois décisions importantes annoncèrent publiquement l'évolution définitive. La première, suggérée par lui, fut adoptée par la Convention dans ces termes : « Les

(1) Convention, 30 septembre 1793 (*Moniteur réimprimé*, t. XVIII, p. 8.)

(2) Club des Jacobins, 14 vendémaire an II. (*Ibid*, t. XVIII, pp 297 310.)
« La vraie politique, la sûreté de l'État exigent de reculer nos départe-
» ments septentrionaux jusqu'aux bouches du Rhin. La France se nourrira
» difficilement, elle sera bloquée par l'Angleterre et l'Allemagne, tant
» qu'Ostende, Amsterdam et Clèves appartiendront à l'Autriche, à la
» Prusse, à la maison d'Orange. Gardons-nous de professer l'hérésie bris-
» sotine en calomniant les Belges... Est-ce pour exciter les Pays-Bas à se
» lever en masse contre nous que l'on insinue à nos soldats de se livrer à
» la crapule, de tout piller et brûler dans un pays où nous avons trois mil-
» liards de biens nationaux? Non, non.. Belges et Bataves, nous n'aurons
» pas deux poids et deux mesures ..Vous êtes nos frères ..Vos riches, nous
» les traiterons comme nos riches... Vos pauvres seront secourus comme
» nos pauvres. Nos gens suspects seront incarcérés, et les vôtres subiront
» le même sort. Vos fanatiques accompagneront les nôtres à la Guyane.
» Vos sans-culottes seront heureux comme nos sans-culottes. Nous danse-
» rons ensemble la Carmagnole.
» Nous ne fermerons pas cet immense débouché à nos assignats. Nous
» frapperons les administrateurs feuillants, et tous les administrés seront
» jacobins. Les aristocrates qui ne voudront pas reconnaître les principes
» éternels, nous les écraserons tous.. Ils ne nous contesteront pas le
» droit de conquête, le droit du plus fort, que nous exercerons pour
» extirper l'esclavage des Pays-Bas.
» Si la France ne produit que dix mois de subsistance, nous comblerons
» le déficit des granges de la Flandre dans les pâturages de la Hollande. »

(3) 22 frimaire an II, Club des Jacobins. (*Ibid.*, pp. 666-667.)

généraux commandant les armées de terre et de mer de la république, renonçant désormais à toute idée philanthropique adoptée par le peuple français dans le but de faire sentir aux nations étrangères le prix et les avantages de la liberté, se conduiront envers les ennemis de la France de la même manière que les puissances coalisées se conduisent à son égard, et exerceront à l'égard des pays et des individus subjugués par leurs armes les droits ordinaires de la guerre (15 septembre 1793) ».

La seconde exécuta le décret qui venait d'être porté. Par un arrêté du 18 septembre, le comité détailla les mesures à suivre par les généraux pénétrant en territoire ennemi : prendre des otages, désarmer les habitants, lever des contributions sur les riches, les privilégiés et les corporations religieuses, faire subsister l'armée sur le pays ennemi. Pour instructions : enlever tout ce qui n'était pas d'une nécessité indispensable et notamment « les vivres, fourrages, bestiaux, chevaux, cordes, fers, chanvres, toiles, cuivres, étoffes, laines, et toute espèce de hardes, charbons, bois de chauffage » ; ordre de saisir l'argenterie des églises et toutes les propriétés publiques susceptibles d'être transportées ; enfin, raser les forteresses, détruire les ponts, canaux et écluses et dépaver les chemins (1).

La troisième fut arrêtée par le comité, le 22 octobre 1793. On mandait aux généraux de profiter de leurs récents succès aux frontières de la Belgique pour envahir ces pays vers Namur, Tournai et Mons, d'y nourrir les troupes et d'enlever les magasins de l'ennemi : « Des raisons d'économie et de politique exigent que nous vivions aux dépens de l'ennemi », y lisait-on (2).

Quand nous raconterons le sort épouvantable fait aux

(1) F. Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. IV, pp. 401 et 553.

Wallon, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire*, t. IV, p. 144, note 2.

(2) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. VII, p. 563.

populations de notre pays pendant la guerre de 1793-1794, l'occasion nous sera donnée de rappeler la conduite des généraux et des troupes de la république vis-à-vis d'un peuple auquel avaient été promises la liberté et la fraternité. Qu'il nous suffise de rappeler ici l'approbation que recevaient les ordres officiels de pillage! Au moment même où ils étaient décrétés, l'armée française poussait une pointe vers Menin, Ypres, Furnes, et marchait par Courtrai et Nieuport sur Ostende. Les deux petites places de Menin et de Furnes succombèrent sous le nombre des assaillants et furent livrées à des ravages indescriptibles. Le représentant du peuple Isoré, qui surveillait les opérations, ne put déguiser une joie qui éclate dans deux lettres adressées à la Convention : « Pendant le feu qui travaillait Menin, j'étais à Watou. Nous avons tué hier un troupeau entier d'émigrés sous le moulin de Werwick. Un seul a été envoyé à Lille pour entretenir le service de la guillotine » (1er brumaire an II). « Menin et ses environs ont produit environ dix millions à la république. C'est le travail de l'armée de Lille commandée par le général Soulaux soutenu par les généraux de brigade Daendels, Mac-Donald et Dumonceau » (9 brumaire) (1).

Dans ces lignes tristement éloquentes, le lecteur sera affligé de voir citer un Belge à la tête des pillards de sa patrie. Il y faut ajouter les aveux du général Van Damme, resté célèbre sur les frontières de la Flandre par les brigandages commis sous ses ordres. A son tour, il relate à la Convention le sac de Furnes, et sa manière de comprendre les ordres venus de Paris. « J'espère que dans huit jours on dira : il y avait un beau port à Ostende. Je fais main basse sur toutes les caisses appartenant aux despotes, et non content de cela, je fais contribuer la ville, conformément à votre instruction. Je veux faire une telle provision que l'armée puisse vivre cet hiver sans qu'il en coûte rien à la république. Dans le nombre des prisonniers se trouvent trois émigrés. J'ignore si vous con-

(1) *Moniteur réimprimé*, t. XVIII, pp. 215-319

naissez le traitement que je leur fais quand j'ai le bonheur d'en attraper ; je ne donne pas à la Commission militaire la peine de les juger : leurs procès sont faits sur le champ, mes pistolets et mon sabre font leur affaire. » (1) Ces propos de sauvage trouvaient dans les conventionnels des auditeurs complaisants, dont l'un crut devoir revenir sur le traitement à infliger aux Belges en cas de victoire. Le terroriste Jullien prenant part comme rapporteur, à la discussion sur les fournitures faites à l'armée de Dumouriez, se leva pour rappeler à la Commission de la Belgique, « la conduite à tenir par les armées si elles rentrent dans la Belgique ». Je crois bien, ajoutait-il, que si ce cas arrive vous traiterez ces peuples comme des peuples conquis » (2).

Désormait, la vérité apparaissait sans voiles. C'était la conquête brutale, la dévastation et la sujétion par la force, qui étaient le but final de toute la politique jacobine. Quand ce but serait atteint, quand les Belges auraient été dépouillés entièrement et que le brigandage n'aurait plus d'intérêt, les conventionnels s'aviseraient de disposer de leurs victimes. En attendant, ils devaient enregistrer sans frémir et couvrir même d'applaudissements, comme des traits d'héroïsme et d'abnégation, les récits monotones de vols et de massacres que leur adressaient les généraux et les Représentants attachés aux armées. La plume se refuse à dresser la liste poignante de ces exploits de bandits, dont le récit finit à l'ordinaire comme cette laconique lettre de Pichegru : « Il y a à Courtrai plusieurs magasins en fourrages, avoines, farines ; nous espérons en tirer parti, nous allons mettre en réquisition les fers, charbons, cuirs, draps, serges, etc., pour les faire passer à Lille, et nous tirerons du pays tout ce qui sera possible ». Un commissaire qui l'accompagnait écrivait au même instant au sujet de la Flandre autrichienne : « Propriétés et châteaux ont été livrés aux flammes. Depuis deux jours on ne voit que du feu

(1) Lettre du 1 brumaire an II, adressée à la Convention nationale. *Moniteur réimprimé*, t. XVIII, p. 215.
(2) Convention, 11 brumaire an II. (*Ibid.*, p. 316.)

dans le pays ennemi, on n'entend que le bruit clair des canons. Nos volontaires ne brûlent pas tout : il paraît qu'ils songent à manger. On fait refluer dans nos villes des grains, des subsistances de tout genre que l'ennemi nous abandonne, et tous autres objets qui peuvent être utiles à la république » (1).

L'accalmie apportée par la saison d'hiver ne fut pas longue. Si des succès et des revers avaient des deux côtés marqué la fin de la campagne, la France pouvait s'enorgueillir d'avoir défendu partout l'accès de ses frontières, sauf devant Valenciennes. Carnot, escomptant les forces dont il disposerait au printemps, méditait les manœuvres audacieuses qui, frappant au nord le grand coup, atteindraient la coalition au cœur même des contrées dont la défense était son principal souci (2). Dès le printemps de 1794, les ordres sont donnés pour déborder Cobourg sur la Sambre et sur la Lys, diviser ainsi les coalisés, et nécessiter leur retraite. En même temps, les intrigues se poursuivent entre Barthélémy et la Prusse, qui défend mollement les bords de la Moselle et du Rhin, tout en se refusant à une intervention aux Pays-Bas. Si le sort même des territoires belges n'est pas encore fixé, un point est acquis : c'est l'unanimité avec laquelle le gouvernement révolutionnaire tout entier s'accorde à les dévaster (3).

(1) Lettres de Pichegru et de Hulot Barère, 8 floréal an II. (*Moniteur réimprimé*, t. XX, pp. 350-351.) Sur le détail des pillages commis en Belgique et dont les généraux français se vantaient auprès de la Convention, en énumérant avec complaisance les centaines de voitures d'effets pillés et vendus ensuite aux enchères, on peut consulter le même ouvrage, t. XVIII, pp. 214, 215, 315, 319, 374, 465 ; t. XIX, pp. 8, 59, 328, 336 ; t. XX, pp. 37, 179, 182, 291, 343, 350, 351, 433, 519, 561, 565, 681.

Telle était, d'ailleurs, l'aberration présidant à l'accomplissement de ces actes sauvages, que deux conventionnels pénétrant en Luxembourg, se plaignaient de voir les habitants s'enfuir dans les bois à leur approche, par crainte d'être pillés, et osaient écrire à la Convention qu'on avait « calomnié l'armée française auprès des Belges », 5 prairial an II (*Moniteur réimprimé*, t. XX, p. 566.)

(2) Instructions de Carnot, du 11 pluviôse an II. (Bonnal de Gange, *Les représentants du peuple en mission près des armées*, t. II, p. 474.)

(3) Dépêche de Carnot à Jourdan, 23 octobre 1793 : « N'attaquez jamais l'ennemi qu'avec une grande supériorité de forces et des corps de réserve.

« Il est nécessaire de renoncer aux vues philanthropiques adoptées au début de la guerre, écrit d'Arlon, le représentant Gillet, attaché à l'armée de la Moselle, mais il convient aussi de régler l'exercice de nos droits de conquêtes, de manière à éviter les abus de la licence des soldats » (21 avril 1794) (1.) En conséquence de ces observations, le Comité de Salut public, informé des succès de ses armées qui occupent déjà les bords de la Meuse, de la Sambre et de la Lys, en territoire belge, et qui pressent les flancs de la petite armée de Cobourg, prend enfin, le 28 mai 1794, une mesure générale, adressée à toutes les forces qui vont envahir le petit pays si longtemps convoité et disputé. Il ordonne aux généraux commandant les troupes qui s'empareront de la contrée située entre la Sambre et la Meuse et de toutes autres contrées voisines, de faire converger immédiatement vers la France toutes les richesses du pays conquis (2). C'était rappeler, pour les appliquer avec rigueur aux Belges, les principes barbares consacrés par les décrets du 15 et du 18 septembre 1793. C'était exclure nos populations du droit des gens, à la manière des ennemis de l'État, déclarés

Ne nous piquons pas de vaincre les ennemis à nombre inférieur. Soyez partout six contre un. Jetez l'épouvante chez les ennemis, menacez la Belgique d'une destruction totale. » *Ibid.*, t. II, p. 175.) 27 octobre 1793 : « Entrez en pays ennemi. Que la terreur vous précède. N'épargnez que les chaumières. N'oubliez pas de faire détruire les moulins et de prendre des otages en grand nombre. Il faut cependant mettre de la différence entre les pays qui ont montré quelque affection pour nous, de ceux qui sont nos ennemis mortels. Bruxelles, par exemple, ne mérite aucun ménagement. Liége, au contraire, est un peuple républicain. Il faut que la vengeance tombe sur tels pays dont nous avons éprouvé la perfidie. Le reste doit seulement être mis hors d'état de nous nuire par mesure de sûreté. » (*Ibid.*)

On peut voir dans le même sens une lettre du représentant Châles au ministre de la guerre, du 2 décembre 1793, et un discours de Merlin de Thionville, du 6 janvier 1794. (Wallon, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire*, t. IV, p. 69, et Bonnal de Ganges, *ouvr. cité*, t. I, pp. 35-36.) Consulter aussi Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, tomes XI, XII, XIII, où abondent les récits et les glorifications du pillage.

Les ordres exprès de massacrer les prisonniers et de piller les villes belges sont fréquents sous la plume de Carnot, (Wallon, *ouvr. cité*, t. IV. pp. 256, 257, 267, 270, 272, 271, 274, 285.)

(1) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XII, p. 731.

(2) *Ibid.*, t. XIII, p. 791.

hors la loi. Et l'on pouvait prévoir qu'après avoir méconnu leurs droits privés, la république n'aurait pas plus d'égard pour les droits sacrés de leur nationalité et de leur indépendance.

Quant à l'annexion même, partielle ou totale, les esprits étaient divisés. On songe toujours à la décider, écrivait Châles, le 2 décembre 1793. Elle offre de grands dangers, mieux vaut isoler la république en dévastant les contrées voisines, répliquait Merlin de Thionville, le 6 janvier 1794 (1). L'homme de guerre qui menait le Comité de Salut public, commença par emprunter à ces idées en apparence contradictoires un élément commun et pratique. Il projeta d'atteindre la coalition à sa base en enlevant à l'Angleterre les facilités d'accès que lui offraient les côtes de Flandre et de Hollande. C'est vers Ostende et Flessingue qu'il rêve de pousser les armées françaises, dès leurs premiers mouvements de 1794. C'est la descente même en Angleterre qu'il assigne comme but aux efforts de ses compatriotes (2).

Dans cette politique, l'établissement définitif dans les pays à conquérir apparaît seulement comme une préoccupation lointaine, accessoire même, D'accord avec ses théories de ravage et de destruction, Carnot décrète d'abord l'anéantissement du beau port d'Ostende avec son commerce et ses écluses qui faisaient l'admiration de l'Europe, et dont plus tard la république et l'empire devaient apprécier l'incontestable utilité (3). Il décide la conquête de la Flandre maritime et de la Zélande, c'est-à-dire l'annexion pure et simple de ces territoires, sauf à traiter après coup avec les Bataves (4).

(1) Voir discours cité ci-dessus.

(2) Dépêches de Carnot du 17 février et du 25 mai 1794 à l'armée du Nord. (AULARD, *ouvr. cité*, t, XI, p. 214 et t. XIII, p. 742.

Dépêches du même du 18 juin, 20,21 et 24 juillet 1794. (WALLON, *ouvr. cité*, t. IV, pp. 242, 250, 271, 273, 274.)

(3) Ordres de Carnot, du 20 et du 21 juillet 1794. (*Ibid.*, pp. 271-274.) Fort heureusement, cet attentat contre la civilisation fut évité par les lenteurs des généraux français chargés de l'exécuter.

(4) Ordre du 4 juillet 1794. (*Ibid.*, t. IV, pp. 258, 260, 285.).

Décisions du Comité de Salut public du 22 juin et du 4 juillet 1794. AULARD, *Recueil cité*, t. XIV, pp. 450, 575, 711, 785, 787.)

Quand enfin la Belgique est couverte de troupes françaises et que l'armée de Cobourg est repliée jusqu'à Luxembourg et sur la rive droite de la Meuse, apparaît la première solution de la question belge. C'est encore toujours le stratège qui mûrit et qui arrête les plans de campagne pour la Convention.

Soucieux avant tout de la défense nationale, et cherchant en même temps à se ménager un futur allié, soit prussien, soit bavarois, soit batave, Carnot esquisse une solution étrange. Il annexera une partie de la Belgique, celle qui passe pour favorable aux idées républicaines, c'est-à-dire les Flandres, le Hainaut, le pays de Namur ; il laissera de côté le Brabant si rétrograde et le pays de Liége trop éloigné. Il assurera ainsi à la république la maîtrise des côtes, depuis Dunkerque jusqu'à Flessingue, et il fortifiera sa nouvelle frontière des deux places d'Anvers et de Namur, en l'arrêtant au cours de l'Escaut, de la Haine et de la Sambre (1).

Si pareils projets avaient été réalisés, la nationalité belge eût été terriblement menacée. Fort heureusement, la rapacité des jacobins les amena à différer une annexion gênante pour leurs intentions de spoliation. Peut-être aussi voulut-on ne pas compromettre, par une décision prématurée, la paix tant espérée par Barthélémy et facilitée bientôt par le coup d'Etat du 9 thermidor (27 juillet 1794)? Le Comité de Salut public résolut de remettre sa décision. Les malheurs que ce sursis devait engendrer pour les Belges trouveraient une compensation dans leur unité territoriale conservée : ainsi l'ambition grandissante de la France serait l'instrument secret dont userait la Providence pour préserver contre une destruction

(1) Plan général de Carnot, 20 juillet 1794. (WALLON, *ouvrage cité*, t. IV, p. 274.

Ce plan adopté par le Comité de Salut public, avait été précédé d'un exposé fait par Carnot, le 16 juillet 1794. L'auteur réservait la question de savoir s'il ne convenait pas de « prendre l'ancien territoire des Gaules jusqu'au Rhin », et conseillait d'attendre l'issue de la campagne, tout en installant solidement la république dans les lignes que nous indiquons ci-dessus. Il ne manquait pas d'insister sur ses idées favorites de pillages préalables à organiser. (SOREL, t. IV, pp. 88-89.)

totale un peuple vaincu, destiné selon les vraisemblances à disparaître de la carte de l'Europe.

Pour des esprits sagaces, d'autres circonstances encore faisaient conjecturer la réunion totale ou partielle de la Belgique à sa puissante voisine.

C'était, en tout premier lieu, l'accueil fait par la République française aux Belges et aux Liégeois réfugiés sur son territoire devant les colonnes autrichiennes. Environ dix mille émigrés avaient fui en mars 1793, craignant des représailles ou les sévérités réservées à d'incontestables trahisons. Accueillis à Givet, Lille et Paris avec les égards dûs au malheur, secourus par la Convention, embrigadés en partie dans les armées républicaines, les réfugiés avaient été traités comme les enfants récemment adoptés dans une grande famille. On voyait en eux les représentants de districts récemment réunis à la France par les votes de la Convention. Sans doute, l'assimilation fut poussée un peu loin. Ils durent passer par toutes les calamités que connurent leurs frères aînés. Ni les dissensions poussées jusqu'aux brutalités et aux coups, ni les divisions en modérés et jacobins, girondins et montagnards, ni les dénonciations calomnieuses ou passionnées, ni les emprisonnements en qualité de suspects, ne leur furent épargnés. Mais ces infortunes elles-mêmes convainquaient les victimes qu'on les traitait comme des Français, et non comme des étrangers jouissant d'une hospitalité passagère. Au jour, prochain selon leurs espérances, où la république triompherait, la Belgique entière recueillerait le prix de leurs souffrances et serait à son tour reconnue province française, bénéficiant des bienfaits de la révolution après en avoir partagé toutes les angoisses et tous les malheurs dans la personne de ses enfants exilés.

Ces conjectures étaient confirmées par le sort déjà fait à deux portions du territoire belge actuel, le duché de Bouillon et le district de Couvin.

Indépendant et neutre, le petit duché de Bouillon nourrissait une population paisible et jouissait d'un régime sécu-

laire, récemment retouché dans le sens démocratique. Il comptait aussi une minorité infime de clubistes menés par les jacobins de Sedan. Cette poignée d'exaltés employa les années 1793 et 1794 à procurer à leur patrie le bienfait de l'annexion. Leurs exigences suivirent le processus habituel : révision de la Constitution, proscription du culte, proclamation de la république. Avec le concours du club de Sedan et des armées françaises, ils parvinrent enfin à renverser la municipalité légitime et à établir le régime républicain (24 avril 1794). Le but suprême de ces efforts était officiellement approuvé par les autorités françaises. Le conventionnel Massieu écrivait de Givet à ses collègues, le 16 décembre 1793, les engageant à défendre au prince de la Tour d'Auvergne de faire usage de son titre de duc de Bouillon, parce que, disait-il, de la sorte la déchéance du duc sera immanquable et l'annexion du duché suivra prochainement. Il ajoutait, en rendant involontairement hommage à la vérité, qu'il fallait garder le silence sur cette intrigue, à peine de la faire échouer (1). Ces recommandations portèrent leur fruit. Quand des députés de Bouillon vinrent réclamer de la Convention le respect de la neutralité de leur patrie, on se borna à les renvoyer au Comité de Salut public (2). L'arrestation du prince, en février 1794, fut suivie de sollicitations nouvelles de la part du club en vue de faire proclamer la destitution du souverain. Le même Massieu appuya énergiquement ces démarches, en faisant valoir qu'elles émanaient d'une minorité de citoyens méritant d'être soutenus, afin, disait-il, que tous leurs concitoyens fissent partie de la grande famille (9 mars 1794) (3).

L'assistance sollicitée fut accordée. Les troupes françaises occupant le duché depuis plusieurs mois continrent les

(1) AULARD, *Recueil cité*, t. IX, p. 447.

(2) *Moniteur réimprimé*, t. XIX, p. 185. Séance de la Convention du 22 nivôse an II. (OZERAY, *Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, t. II, pp. 597 et suiv.

(3) AULARD, *loco citato*, t. XI, p. 612.

patriotes. Elles ne purent toutefois vinculer les consciences. L'annexion, désormais assurée, ne serait pas votée par les habitants du duché; elle serait imposée en 1795 par la Convention nationale, sur le rapport du légiste habile et sans scrupule qui se chargeait de légitimer tous les attentats de la révolution, Merlin de Douai.

Tandis que succombait le duché de Bouillon, annexé en fait comme la République Mayençaise et comme tant d'autres territoires, une autre terre belge subissait un sort analogue. Le district de Couvin était situé sur la frontière du département des Ardennes, non loin de Givet et de Rocroy, et se trouvait séparé des armées autrichiennes par les forteresses de Philippeville et de Mariembourg occupées par la France depuis Louis XIV. De ces deux points, les armées de la république dominaient le pays. Aussi, quand la réunion de Couvin à la France eut été décrétée par la Convention, le 12 mai 1793, à la demande des réfugiés liégeois, aucun obstacle ne parut s'opposer à la réalisation de la confiscation. Tout au contraire, l'étendue des domaines nationaux à vendre tenta la cupidité des agents français et les décida à mettre à exécution la réunion à peine décidée. Le 3 juin 1793, Hentz et Delaporte, Représentants du peuple auprès de l'armée des Ardennes, chargèrent l'administration départementale d'organiser la nouvelle conquête en vue de la vente prochaine des biens nationaux. Le 12 juin, le district était organisé et partagé en cantons et en communes, et le 29 avaient lieu les premières élections, suivies de l'installation des diverses autorités administratives et judiciaires (1). Cette brutale confiscation de cinquante villages dans l'intérêt des finances républicaines, allait être l'histoire des infortunes que la France victorieuse devait infliger à la nation belge.

(1) Carton 26. (Correspondance de Bouteville.)

II.

En face d'un ennemi décidé à soumettre la Belgique aux pires traitements et proclamant officiellement ses desseins arrêtés de destruction et de conquête, les puissances coalisées annonçaient des plans, moins inhumains peut-être, mais également menaçants pour l'intégrité et l'indépendance de la France. Les convoitises bientôt avouées des chancelleries devaient rompre trop tôt leur concert et faciliter à la France de 1793 une glorieuse résistance, présage des victoires de 1794.

Au moment même où les armées coalisées reprenaient possession de la Belgique et touchaient aux frontières de l'ancienne France, le cabinet de Vienne, déjà partagé entre les partisans et les adversaires de l'occupation des Pays-Bas, recevait une nouvelle destinée à modifier profondément sa politique extérieure. Il apprenait le traité secret signé entre la Russie et la Prusse pour régler le sort de l'infortunée Pologne. En voyant ses alliés disposer de riches territoires, si proches de sa capitale, l'empereur François crut un instant voir revenir les jours malheureux où Frédéric II ravissait la Silésie à Marie-Thérèse. Son attention, consacrée jusque-là en majeure partie aux affaires de France et de Belgique, fut brusquement reportée vers la frontière orientale de sa vaste monarchie. Il sentit l'impérieuse nécessité de suivre de près les affaires polonaises, afin que la liquidation, si elle était imminente, laissât au moins à l'Autriche quelques lambeaux de l'antique royaume. En même temps renaissaient ses inquiétudes devant l'ambition prusienne, et il sentit plus que jamais l'aiguillon des convoitises le pousser à accroître son empire dans les proportions mêmes des agrandissements prussiens. Ainsi revenait la question bavaroise, qui pendant deux ans occuperait la diplomatie, et naissait la question italienne, par l'éventualité d'extensions en Lombardie au préjudice de la Savoie et de la Vénétie.

Un premier coup d'éclat signala les préoccupations nouvelles qui assiégeaient le jeune monarque. Le vice-chancelier Ph. Cobenzl, auquel on reprochait de n'avoir pas deviné l'entente russo-prussienne, fut destitué et chargé du poste plus modeste de chancelier de cour pour les affaires d'Italie. Il fut remplacé par le baron de Thugut, adjoint comme directeur des affaires étrangères à Kaunitz qui conservait le titre de premier ministre. En même temps, pour mieux permettre au directeur de se consacrer aux questions d'intérêt supérieur, je veux dire la politique générale et les relations avec Pétersbourg, Berlin et Londres, la chancellerie des Pays-Bas était rétablie et Trauttmansdorf, ancien ministre plénipotentiaire de Joseph II à Bruxelles, était appelé à la diriger (27 mars 1793) (1).

Cette dernière nomination pouvait encourager quelque peu les Belges, en leur faisant espérer une expédition des affaires plus prompte, plus régulière et plus éclairée; elle ne les laissait pas toutefois sans alarmes. Les patriotes se souvenaient des deux années de lutte qu'avait passées à Bruxelles le nouveau chancelier, et de son obéissance à tous les ordres absolus de Joseph II. Avec quelque raison, ils craignaient que tout en étant désireux de maintenir les Pays-Bas en la possession de la maison d'Autriche, Trauttmansdorf ne se montrât l'ennemi de leurs institutions. Le nouveau ministre pourrait-il oublier son échec final de décembre 1789? Ne serait-il pas prédisposé à combattre les restes précieux de leur indépendance?

Si de telles appréhensions étaient justifiées à l'égard du chancelier chargé désormais des affaires belges, combien l'entrée de Thugut dans les conseils de la Couronne devait contribuer davantage à décourager les défenseurs des Pays-Bas! Parti d'une condition modeste, le fils du batelier de Linz était parvenu par son travail et ses talents aux plus

(1) VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte des deutschen Kaizer Politik Oesterreichs*, t. II, pp. 541 et suiv.

hauts emplois. Il avait exercé les difficiles fonctions d'internonce à Constantinople; il avait représenté l'Empire à Varsovie; il avait séjourné en France et tout récemment parcouru la Belgique; des missions aussi variées lui avaient donné une double conviction, inspiratrice avouée de toute sa politique. C'était d'une part, la nécessité de renforcer la monarchie en la centralisant, et d'autre part, l'obligation de détourner l'activité autrichienne vers l'orient et le sud, en laissant à la Prusse le rôle prédominant qu'elle revendiquait en Allemagne. Ce programme avait pour conséquence l'abandon de la Belgique, le troc de la Bavière, la conquête de la Pologne, et surtout des agrandissements en Italie. Il aboutissait ainsi à désintéresser l'Autriche des pays occidentaux et rhénans, pour reporter tous ses efforts vers le Danube et l'Adriatique, vers les pays ensoleillés où Thugut avait commencé sa carrière et où il rêvait d'édifier la grandeur de son pays. Sa conviction, d'origine patriotique, avait été confirmée par son voyage en Belgique; les difficultés inextricables séparant en 1792 la nation et le gouvernement lui avaient inspiré une véritable aversion pour un pays aussi malaisé à administrer. Autant donc les Belges et leurs amis devaient prévoir en lui un adversaire, autant les partisans de l'abandon de la Belgique triomphaient avec lui et se voyaient, par sa promotion, à la veille de l'accomplissement de leurs désirs.

Quelques jours suffirent au nouveau directeur pour proclamer la politique qu'il entendait inaugurer. La conférence d'Anvers lui fournit l'occasion d'exposer ses vues et de les faire adopter en partie.

En arrivant au pouvoir, Thugut s'était hâté de protester tant à Pétersbourg qu'à Londres contre le partage de la Pologne. Il revendiqua la part de l'Autriche dans le royaume démembré, et en outre l'adhésion à l'échange bavaro-belge, en faisant valoir que le nouvel État cédé à la maison de Bavière serait fortifié si on lui adjoignait les places à con-

quérir en France : il demandait en retour pour l'Autriche les places à conquérir en Alsace (29 mars 1793) (1).

La crainte de favoriser sa rivale, et la vieille habitude de protéger contre elle les petits princes allemands, devaient dicter un refus à la Prusse. Le cabinet de Berlin s'opposa donc à l'échange et prit la défense du duc de Deux-Ponts, héritier des possessions bavaroises. A la vérité, il ne critiqua pas directement le projet entier, mais il se refusa à toute cession en Pologne. C'était pousser l'Autriche à chercher ailleurs des compensations, et l'inviter à se pourvoir en France ou en Italie. La Russie, désireuse de réserver son action en Pologne, offrit de se prêter au troc bavarois. L'Angleterre seule prit une position nette et exempte d'arrière-pensées. Elle refusa d'approuver l'échange, toujours dangereux dans sa pensée, comme affaiblissant la barrière opposée aux ambitions de la France. Mais elle poussa Thugut à conquérir une ligne de places fortes en territoire français, afin de fortifier, au contraire, les Pays-Bas contre leur puissante voisine.

Telles étaient les dispositions des coalisés quand ils apprirent la retraite complète de l'armée française, la restauration intégrale de la domination autrichienne en Belgique, et la proclamation de Cobourg. Une conférence réunit d'urgence à Anvers, le 7 avril 1793, les représentants de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande. On y discutait encore l'attitude à prendre vis-à-vis de la Convention, quand on apprit l'échec définitif de Dumouriez, contraint à quitter son armée et à se refugier en Belgique. Déjà prévenus contre les engagements pris par Cobourg, les agents des quatre cours ne cachèrent plus leur mécontentement quand ils apprirent que le général avec lequel Cobourg avait traité n'était plus qu'un proscrit. Ils intimèrent au généralissime l'ordre de rétracter ses promesses du 5 avril, et sur son refus, lui imposèrent une proclamation nouvelle, annonçant la guerre de conquête.

(1) VON SYBEL, t. II, pp. 245, 250

En vain Cobourg, atterré par ce revirement de la diplomatie, s'appesantit sur les dangers de la politique nouvelle. Pour conquérir la France, il fallait des troupes bien plus considérables que les siennes, et l'entente des coalisés, indispensable pour réunir ces forces, ne pouvait manquer de se rompre si l'on songeait à conquérir. Lord Auckland lui répondit qu'il fallait un intérêt pour maintenir la coalition et que cet intérêt ne pouvait résider que dans la conquête. L'Empereur, à son tour, manda à son lieutenant d'entrer en campagne, et de se conformer aux instructions que Mercy, envoyé aux Pays-Bas comme Mentor des agents de la coalition, lui ferait connaître. Ainsi les ministres découvraient le but d'agrandissement poursuivi par leurs maîtres et y faisaient souscrire le souverain lui-même. La proclamation imposée à Cobourg parut donc le 9 avril 1793, et ce fut la seconde consécration officielle du changement survenu dans la politique viennoise, par contre-coup des vues adoptées à Berlin et à Pétersbourg.

Par un juste châtiment de leurs ambitions, les cours alliées dénonçaient implicitement leur union un mois à peine après l'avoir conclue : car les intérêts de Berlin et de Vienne ne pourraient se concilier longtemps. Et l'Angleterre et la Hollande, également désireuses de tirer profit de l'entreprise commune, devaient réclamer leur part dans les bénéfices, en exigeant l'une Dunkerque, l'autre des territoires belges. L'égoïsme des puissances allait tourner pendant vingt années à leur confusion et seule, l'ambition de Napoléon, menaçant l'Europe d'un despotisme sans précédent, provoquerait une réaction assez puissante pour interrompre enfin les victoires de la révolution.

Au lendemain des conférences d'Anvers, les troupes alliées reçurent donc l'ordre de pénétrer en France. On apprendra plus loin leur fortune diverse. Il importe de compléter ici l'exposé des intentions des coalisés en l'année 1793 ; la marche des différentes armées d'invasion et les événements des Pays-Bas s'en trouveront expliqués par le fait.

Le refus formel opposé par l'Angleterre au projet de troc

bavarois ne déconcerta pas Thugut. Se rendant en apparence aux conseils de son alliée, et mis au courant d'ailleurs des démarches pressantes faites par le duc de Deux-Ponts pour s'attirer la protection de la Prusse, le ministre autrichien feignit d'abandonner son idée, fermement résolu à l'ajourner seulement et à poursuivre tout d'abord des agrandissements en France. La ligne de la Somme fut indiquée par lui comme l'objectif tout naturel des prochaines acquisitions de l'Autriche, puis ce furent la Lorraine et l'Alsace qui devaient fournir la compensation nécessaire. Mais toujours dans ses instructions à ses agents, il prenait soin de réserver le troc bavarois comme le but suprême de sa politique, et la faculté d'échanger les conquêtes futures comme la condition des manœuvres prussiennes en Pologne (1). Bien plus, les armées impériales s'étant jointes aux Sardes pour défendre la Savoie et le Piémont, Thugut manifesta des désirs d'extension au détriment des états avoisinant les possessions autrichiennes. Avec la Sardaigne il stipula pour prix de l'intervention impériale la cession de Novare (septembre 1793) (2). Il alla jusqu'à supplier personnellement l'empereur de porter ses vues sur l'Italie (3), et en 1794, dans une lettre à Colloredo, il lui rappelle que depuis une année Vienne et Pétersbourg discutent l'annexion de Venise à la Lombardie autrichienne (4).

A côté de l'Autriche, partagée ainsi entre des sollicitations diverses, qui allaient paralyser ses efforts, les autres cours alliées contre la France n'étaient pas moins absorbées par des questions d'intérêt peu favorables à une action commune.

La Prusse préparait une intervention en Pologne. Mais amenée à faire face à l'incursion de Custine vers le Mein et à

(1) Lettres de Thugut à Starhemberg, 13 août 1793 et 4 octobre 1793. (VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte des deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. II, pp. 178 et 312.

(2) VON SYBEL, t. II, p. 381. Voir le traité signé entre l'Empire et la Sardaigne, le 23 mai 1794.

(3) VON VINENOT, *Vertrauliche briefe der freiherrn von Thugut*, t. I. (Lettre du 2 janvier 1794.)

(4) *Ibid.* (Lettre du 4 juin 1794.)

l'approche de Dumouriez. elle avait dû à sa politique allemande de ne pas se désintéresser de la lutte contre la révolution française. Ses troupes assiégeaient Mayence, dernier boulevard des armées conquérantes de la république, et la prise de cette place semblait un enjeu digne de retenir la cour de Berlin dans la coalition. Cependant, la crainte de se dégarnir tant vers la Silésie et la Pologne, que du côté d'Anspach et de la Bavière, comme aussi l'irritation de voir ses troupes servir uniquement à des conquêtes autrichiennes, devaient empêcher le roi de Prusse de donner à la coalition toute l'aide qu'elle eût pu attendre de lui. Tel devait être le résultat de la conférence d'Anvers et des correspondances diplomatiques de Thugut, que l'assistance prussienne se borna à poursuivre mollement le siège de Mayence et la défense du Palatinat et à envoyer aux Pays-Bas un corps de troupes fort inférieur aux promesses des ministres et à l'attente de Mercy et de Cobourg.

Délaissée par la Russie qui lui avait autrefois assuré son concours pour l'échange Bavarois, entravée par l'Angleterre, menacée par la Prusse, l'Autriche ne cachait plus son mécontentement contre ses alliés et leur en faisait ouvertement grief dès le 4 mai 1793 (1).

Après les premières opérations militaires en territoire français, il fallut décider de l'achèvement de la campagne ; ce fut le triomphe de la discorde. Des conférences tenues au camp du général prussien, les 4 et 6 août 1793, réunirent les agents de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Prusse.

Le généralissime autrichien avait esquissé un thème nouveau, avec une marche sur Paris et des démonstrations sur les flancs. Mais avant l'examen des questions stratégiques, les envoyés mirent en question le but final. L'envoyé autrichien

(1) Lettre de Thugut à Colloredo, sur la nécessité dans laquelle se trouve l'Autriche de se séparer de la Prusse et de veiller même à empêcher tout contact entre les armées, parce que la Prusse menace de dominer et de ruiner la monarchie impériale. (VON VIVENOT, *Vertrauliche briefe des freiherrn von Thugut*, t I 4 mai 1793.)

exigea la Bavière, ou tout au moins l'Alsace, et pour la conquête de cette dernière province, l'aide sans arrière-pensée de la Prusse. Quand il en vint au troc bavarois et fit allusion à l'adhésion, au moins lointaine, de l'Angleterre, l'orage éclata. Le délégué anglais opposa un démenti à ces affirmations; le représentant de Berlin s'emporta, prétendant que son gouvernement était joué par ceux de Londres et de Vienne; il offrit d'assister l'Autriche en Alsace, mais en se réservant le bénéfice des arrangements pris avec la Russie au sujet de la Pologne. De celle-ci, l'Autriche s'obstinait à réclamer sa part, ou au moins un sursis aux opérations de partage. L'agent anglais, toujours intraitable sur la question du troc, revint sur des conquêtes préalables en France et en exigea une part pour son pays; système doublement avantageux, en ce qu'il attacherait l'Autriche à la barrière des Pays-Bas et donnerait pied à l'Angleterre sur la côte de France. Le duc d'York annonçait, en effet, que, se séparant de Cobourg, il allait marcher sur Dunkerque pour s'assurer de cette place. En même temps, la Hollande, elle aussi, réclamait des cessions de territoire dans le nord de la Belgique et de la principauté de Liége (1).

La conférence divisée ainsi, ne pouvait aboutir. Cobourg se décida à continuer sa campagne de conquête locale, en s'emparant successivement des places fortes voisines de Valenciennes. York s'ébranla vers Dunkerque en tournant Lille. Le roi de Prusse, qui venait de s'emparer de Mayence (25 juillet 1793), s'arrêta aux frontières du Palatinat et refusa d'entrer dans les vues d'agrandissement de l'Autriche en Alsace si l'empereur n'adhérait pas au préalable au partage de la Pologne. Et en septembre 1793 il rappela ses troupes cantonnées en Belgique.

Ainsi fut définitivement rompue l'entente des coalisés, au moment même où leur action énergique aurait pu sauver une

(1) *Brieven en negotiatien van M. L. P. van de Spiegel*, t. I, p. 335. F. DE BAS. *Prins Frederik der Nederlanden en zyn tyd*, t. I, pp. 189-190.

reine infortunée et épargner à la France et à l'humanité d'innombrables forfaits.

Ce qui suivit les conseils de guerre des 4 et 6 août se devine sans peine.

L'Autriche, luttant presque seule aux Pays-Bas, se désintéresse de l'issue de la campagne. Ses préoccupations sont ailleurs, notamment en Pologne, où les agents prussiens ouvrent les voies à l'annexion suprême. La Prusse concentre ses forces à la frontière polonaise, en septembre 1793, et son roi lui-même songe à les rejoindre. C'est à ce moment que l'ambassadeur français, Barthélémy, renseigné sur les dissensions des coalisés, commence ses démarches pour détacher le roi de la coalition et pour le détourner vers la Pologne, contraignant du même coup l'Autriche à sacrifier la question belge à la question polonaise. Bientôt Brunswick, qui commande les forces prussiennes dans le Palatinat, sera défait à Landau, rejeté sur le Rhin (28 décembre 1793), puis remplacé par Mollendorf, notoirement sympathique à la France, ce que Barthélémy exploitera adroitement. Cependant, craignant l'abandon de la Belgique et le triomphe de la république, l'Angleterre ira jusqu'à exiger de Thugut la renonciation au fameux troc et le maintien de la Constitution belge.

La Hollande ordonnera à ses troupes, campées en Belgique, de se séparer des armées coalisées (septembre 1793). La Russie prétextera la crainte d'une entente franco-turque pour refuser toute intervention directe en occident et pour s'évertuer en même temps à maintenir la Prusse dans la coalition. L'Autriche, enfin, persuadée que la Prusse et l'Angleterre la trahissent, va se garder des armées et des menaces de Berlin comme des troupes et des comités de la Convention. Elle ira de son côté jusqu'à exiger de la Russie la promesse de son assistance au cas d'une attaque prussienne, et à émettre ouvertement ses exigences d'indemnités en Piémont comme en Vénétie (1). Vis-à-vis de l'Angleterre elle consentira à

(1) Von Sybel, *ouvrage cité*, t. III, pp. 37 à 50.

renoncer pour le moment au troc de la Belgique, à condition que la Prusse et la Hollande ne s'agrandissent pas davantage, mais elle refusera avec hauteur de prendre un engagement quelconque au sujet de la Constitution belge. La parole donnée suffit, dira Thugut, et faire davantage équivaudrait à reconnaître aux puissances le droit de s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la monarchie impériale (1). Réponse assurément fondée, mais qui trahissait la profondeur des dissentiments divisant les alliés, surtout la diversité de leurs vues au sujet de la malheureuse Belgique.

Le dénouement que laissait prévoir l'année 1793 finissante, allait s'accomplir en moins d'une année. Assurément, des frères d'armes ayant affronté les mêmes dangers durant deux campagnes, des cours menacées des mêmes périls par les menées des jacobins français, ne pouvaient se séparer brusquement. Le temps ferait plus et mieux qu'un éclat. Chaque occasion serait saisie pour souligner les malentendus et accentuer la division : ces occasions s'appelleraient discussion des subsides, question polonaise, défaite de Fleurus. Elles amèneraient en dix mois l'évacuation de la Belgique, la retraite des Autrichiens au delà du Rhin et la trahison de la Prusse, si durement expiée le jour d'Iéna.

Inquiet de la tournure des événements, le roi d'Angleterre fit appel, le 11 novembre 1793, à un de ses plus habiles diplomates, James Harris, plus connu sous le nom de comte Malmesbury. A tout prix, il fallait empêcher Frédéric-Guillaume de se retirer de la lutte entreprise contre la révolution. Ce souverain était hésitant, ses ministres le pressaient d'oublier ses engagements en lui suggérant des arguties indignes d'un grand monarque; Malmesbury, connaissant admirablement la Hollande et l'Allemagne, réussirait peut-être à convaincre le roi de l'intérêt supérieur qui devait le maintenir dans la voie tracée en 1792. Tels furent les ordres

(1) Lettre de Thugut à Starhemberg, 4 octobre 1793. (VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte des deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. II, p. 315.)

donnés à l'ambassadeur le 20 novembre. Les talents du négociateur devaient être mis à de rudes épreuves et l'issue de ses démarches tromper quelque peu les espérances du cabinet britannique (1).

En passant, Malmesbury vit la cour de La Haye. On y voulait, sans doute, résister à la conquête française, mais on discutait surtout les accroissements de territoire que se promettait l'Autriche, et on supputait ceux que les Provinces-Unies devaient exiger à leur tour, c'est-à-dire des cantons belges et liégeois en Flandre, en Gueldre ou en Limbourg. On envisageait également comme une éventualité peu éloignée la sécularisation d'une partie de l'évêché de Liége. A Berlin les opinions extrêmes prédominaient. L'armée jalousait les généraux autrichiens. Les ministres désiraient la paix avec la France, redoutaient Thugut et convoitaient la Pologne. Le roi se déclarait hors d'état de continuer la guerre, faute de subsides, et laissait vaguement entendre que des sécularisations opportunes dédommageraient tous les princes allemands. Malmesbury promit des subsides, et comme les besoins allégués étaient considérables, il haussa ses offres pour être sûr du succès. Après trois mois de pourparlers, au cours desquels Thugut refusa d'intervenir, tant il redoutait le cabinet de Berlin, un traité fut signé, le 19 avril 1794. L'Angleterre promettait ses subsides, et 62,000 hommes de troupes prussiennes étaient mis à sa disposition et à celle de la Hollande; on stipulait que les conquêtes appartiendraient à l'Angleterre et à la Hollande.

Œuvre d'alliance, cet accord n'en soulignait pas moins officiellement les dissentiments régnant entre les coalisés. Durant les négociations, la Prusse avait ordonné à Mollendorf, chef de ses armées sur la Moselle, de descendre le Rhin en ne laissant que 20,000 hommes sur les frontières de la France. A la diète d'empire, elle avait refusé de voter

(1) *Diaries and Correspondance of James Harris first earl of Malmesbury*, Londres, 1844, t. II, pp. 508 et suiv.

l'armement général de l'Allemagne, parce qu'elle craignait que le conflit ne facilitât à l'Autriche la conquête de la Bavière. Aussi sembla-t-il que le succès obtenu par Malmesbury ne dût pas être le principe de grands profits pour la coalition.

Thugut avait été amené à déclarer qu'il renonçait à demander à la Prusse une coopération autre que celle due par cette puissance comme membre de l'Empire; de son côté, moyennant des accroissements en Vénétie, il abandonnait, disait-il, toute idée de conquête en France. Il craignait, et la maison d'Orange avec lui, que les armées prussiennes, admises en force sur la Moselle et le Haut-Rhin, vinssent à conquérir au profit de la cour de Berlin, ou même coupassent la retraite aux armées autrichiennes. Il se gardait d'ajouter ce que les émissaires anglais signalaient déjà comme un signe caractéristique de la politique viennoise : c'est qu'à ce moment même l'échange bavarois était remis en question, et que l'ambassadeur anglais s'était cru obligé d'interpeller officiellement les ministres impériaux à ce sujet (1). Et l'on a vu les agents français, à leur tour, faire diversion à la lutte avec de vagues promesses d'assistance ou d'adhésion au fameux troc.

Dégarni vers sa gauche par la retraite partielle des Prussiens, Cobourg avait dû, au mois de mars 1794, renoncer à pousser en avant. L'archiduc Charles était parti pour Vienne, pour décider l'empereur à lui envoyer des renforts urgents et à venir pacifier en personne les graves différends nés entre le gouvernement et la nation, entre Cobourg et ses collègues étrangers. Thugut et avec lui Trauttmansdorf, craignaient

(1) Lettre de Morton Eden à Lord Grenville, 11 mars 1794 (*The manuscripts of J.-B. Fortescue*, t. II, p. 223.)

Dans une lettre de Thugut à Starhemberg, ambassadeur impérial à Londres, en date du 25 mars 1794, le directeur des affaires étrangères rappelait ses vues de conquête en France et ajoutait que c'était uniquement sous condition de réaliser ces conquêtes que l'Autriche avait renoncé à l'échange de la Bavière. (VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte des deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 223.)

que le jeune souverain se laissât influencer par les instances des Belges, revendiquant leurs privilèges et leur nationalité, et par les instances des cours alliées, surtout de l'Angleterre, s'efforçant de maintenir l'Autriche au premier rang des défenseurs de la barrière. Aussi s'élevèrent-ils violemment contre la demande de l'archiduc. Néanmoins le voyage, promis depuis longtemps, fut décidé et entrepris le 2 avril, le cœur du prince ayant triomphé de tous les conseils de la prudence.

L'initiative grandiose de François II, quittant sa capitale lointaine pour visiter avec toute la pompe impériale, l'héritage de Charles-Quint, et annonçant solennellement qu'il venait jurer fidélité aux Constitutions belges, en même temps que se mettre à la tête de ses armées, eût dû rattacher pour longtemps à l'Autriche les provinces restées loyalistes malgré tout, et touchées de la démarche du souverain; elle devait aussi imprimer à la campagne une tournure décisive. Loin qu'il en fût ainsi, l'issue du voyage allait être doublement désastreuse : elle allait détacher pour toujours les Belges de l'Autriche, et consacrer publiquement la rupture de la coalition.

Mais au moment de la signature du nouveau traité anglo-prussien et du départ de François II, toute l'Europe apprenait la résurrection d'une nation vaillante autant que malheureuse. Le mois de mars 1794 ne s'était pas écoulé que la Pologne s'était soulevée contre l'occupation russo-prussienne: le 17 avril, Varsovie était affranchie. Ce coup de foudre justifiait les appréhensions des ministres, à Berlin comme à Vienne. Le roi de Prusse, qui avait annoncé l'intention de se rendre sur les rives du Rhin pour se rapprocher du théâtre de la guerre, et que ses conseillers s'efforçaient de détourner vers la Pologne, commença par différer son voyage. Bientôt, l'ordre est donné à Mollendorf, commandant les armées prussiennes du Rhin, de se préparer à marcher vers la Pologne (6 mai 1794). Enfin, le roi résolut de se rendre lui-même aux frontières orientales de sa monarchie, où l'appelaient les destinées secrètes de sa maison. Le 14 mai il quit-

tait à son tour sa capitale; le 15 juin, il emportait Cracovie, et peu après il mettait le siège devant Varsovie.

L'empereur François, trop engagé, ne pouvait remettre le voyage aux Pays-Bas. Il partit, mais en ordonnant aux renforts promis à Cobourg de s'arrêter immédiatement, pour se préparer à gagner la Pologne. Ce contre-ordre allait sauver la France (1). Le 9 avril, le souverain arrivait à Bruxelles, où le rejoignirent bientôt Thugut, Trauttmansdorf, Mercy et les ambassadeurs étrangers, en sorte que durant deux mois, l'ancienne capitale des ducs de Bourgogne allait redevenir le centre des conférences diplomatiques et militaires décisives pour la monarchie; elle serait en même temps le théâtre de l'agonie de la patrie belge.

En exposant les vicissitudes de la guerre et les difficultés de la politique intérieure, nous aurons l'occasion de signaler les graves embarras en face desquels se trouvait le gouvernement impérial. Dépourvu de forces suffisantes pour s'opposer aux armées françaises, craignant l'intervention des corps prussiens du Rhin et de la Moselle, entraîné dans la lutte en Pologne, et peut-être en Silésie et sur la frontière turque, forcé enfin de défendre en Piémont ses possessions italiennes, l'empereur se tint sur la défensive au point de vue militaire. Les succès remportés ne purent empêcher les armées républicaines de déborder Cobourg en Luxembourg, sur la Meuse et sur la Sambre, d'une part, et sur la Lys et en Flandre de l'autre. Les concessions accordées tardivement aux Belges et les promesses solennelles faites sur les autels lors des cérémonies imposantes de l'inauguration du souverain, ne purent provoquer assez d'enthousiasme pour suppléer par l'argent et par les levées de milice à ce que refusaient à la fois et les Etats héréditaires et les cours coalisées. Aussi les conseils de Thugut, toujours convaincu des périls que la possession de la Belgique faisait courir à la monarchie, furent-ils répétés avec insistance, et trouvèrent-ils enfin une oreille

(1) A. Sorel, t. IV, p. 57.

attentive. Tandis que lord Elgin, ambassadeur anglais, suppliait Thugut de doubler les troupes confiées à Cobourg et se heurtait à des réponses évasives, bien faites pour lui inspirer des soupçons, les ministres autrichiens s'absorbaient dans les nouvelles de plus en plus graves arrivant de Pologne, où leur intervention énergique paraissait réclamée. Des plaines lombardes leur arrivaient des demandes de secours non moins pressantes. En réponse, ils imposaient au roi de Sardaigne le traité du 23 mai 1794, par lequel les parties promettaient à l'Autriche des agrandissements italiens proportionnés aux conquêtes de la Sardaigne en France. Et naturellement, les efforts pour lesquels Thugut se réservait à l'est et au midi de l'empire, devaient l'amener à se désintéresser des Pays-Bas.

Ce ministre a-t-il réellement conseillé à son maître de traiter avec l'Angleterre et de se préparer en même temps à abandonner la Belgique, les Provinces-Unies et les pays rhénans aux convoitises de la France? Ce serait s'aventurer beaucoup que d'oser l'affirmer. Rien ne permet de croire à pareille félonie, ni chez Thugut, ni chez l'empereur.

Sans doute, on ne peut prendre parti entre les historiens anglais, prussiens et autrichiens, ou entre les hommes d'État contemporains des événements, se rejetant l'accusation de pays à pays; mais il demeure hors conteste qu'on doit attribuer aux défaites de mai et juin 1794 l'évacuation des Pays-Bas, et assigner pour causes à ces défaites l'étrange politique de conquêtes qui, malgré ses origines révolutionnaires, prévalut à Berlin et par contre-coup à Vienne, à Londres et à La Haye.

A la fin de mai 1794, la nécessité de renoncer à la Belgique apparut à l'empereur. Divers conseils de guerre furent réunis au quartier général de Cobourg, sur la frontière même des provinces belges dont ils réglaient le sort. Le 19 mai, Thugut, Trauttmansdorf, Maeck, réunis en conférence auprès de l'empereur, estimaient comme perdue la campagne en Belgique (1). Le même jour, il est vrai, un conseil de guerre

(1) Dépêche de de Trauttmansdorf, de Tournai, 19 mai 1794. (VON VIVE-

décidait une suprême attaque contre les lignes françaises. L'ennemi ayant prévenu les alliés, de nouvelles réunions se succédèrent. Le 21 mai, le conseil des ministres décidait d'adresser aux Belges un pressant appel, les avertissant que l'empereur les abandonnerait s'ils ne se défendaient pas eux-mêmes. Comme les Belges avaient été mis hors d'état de se défendre, c'était mettre peu de formes pour annoncer la retraite (1). Le mot fatal n'était toutefois pas encore prononcé. Les difficultés financières s'étant accrues, au point que les caisses officielles, en déficit, se heurtèrent à des refus de prêts chez les banquiers anglais, les partisans de la retraite emportèrent enfin l'adhésion du souverain (2).

Aux diplomates étrangers, alarmés de ce départ subit, François II avait répondu qu'il se rendait en Hongrie pour provoquer la levée de nouveaux renforts pour l'armée de Cobourg. Aux États des provinces, une dépêche officielle réclamait de prompts secours et répétait que l'empereur devrait renoncer à les défendre s'ils ne se défendaient pas eux-mêmes.

Ces prétextes n'avaient trompé personne. Sans doute, le monarque, préoccupé de conserver ses armées de Belgique et les garnisons occupant les places conquises en France, ne pouvait songer à une retraite honteuse et pleine de périls. Sans doute, il avait intérêt à attirer les forces républicaines vers le nord et à se conserver en Belgique des droits utiles au jour de la paix. Aussi, l'empereur et son entourage, tant ministres que généraux, étaient-ils sincères quand ils affirmaient que le complet et définitif abandon de la Belgique n'était pas dans leur pensée. Mais ils ne pouvaient nier la volonté arrêtée de ne faire sur ce champ de bataille que le

NOT, *Quellen zur geschichte des deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 230.

(1) Dépêche de Metternich à Trauttmansdorf, 21 mai 1794. (*Ibid.*, p. 244.) C'est évidemment à ce conseil du 21 que font allusion les auteurs qui parlent d'un conseil du 24 mai où aurait été décidée l'évacuation.

(2) VON ZEISSBERG, *Belgien unter Generalstatthaltersschaft Erzherzog Carl*, t. III, p. 55

strict nécessaire, réservant pour le centre de la monarchie leurs plus vigoureux efforts : « L'empereur, disait Thugut, avait le devoir de préférer ses possessions allemandes aux provinces belges, qui ne sont qu'onéreuses » (1). En d'autres termes, on se promettait de lutter encore, mais sans engager de troupes nouvelles; on subordonnait la conservation de la Belgique au succès des levées de milice et d'impositions qu'on lui demandait, et dont nous retracerons le détail et l'échec; on gardait surtout le secret espoir de reconquérir, les armes à la main, les riches provinces que la coalition n'avait pas voulu défendre; dans cette reprise éventuelle on envisageait nécessairement un côté séduisant, celui d'être débarrassé par les usages de la guerre et de la conquête, des constitutions et des lois d'un peuple trop indépendant.

Promptement et universellement partagées, ces considérations furent cause que la nouvelle du départ impérial répandit une profonde consternation (2). Après quelques jours, consacrés à visiter les troupes cantonnées en Flandre et sur la Sambre, le jeune empereur repassa par Bruxelles, et le 13 juin quitta les provinces que sa maison allait perdre pour toujours. En vain, dans des entrevues attristées, les députés des états envoyés à Mons, et à Bruxelles pour traiter de la défense nationale, firent valoir l'attachement du peuple envers la dynastie. En vain, l'ambassadeur anglais Yarmouth sollicita une audience pour tenter de détourner le souverain d'une décision aussi brusquée (3). Sans plus de succès, le marquis de Cornwallis, célèbre général anglais, envoyé à ce moment sur le continent pour influencer la direction de la campagne, et admis en présence de François II, le 7 juin, adressa à ce monarque d'énergiques représentations, qu'il répéta avec non moins de force à Thugut. L'empereur main-

(1) Lettre de Thugut à Starhemberg, 8 juin 1794. (Von Vivenot, *ouvr. cité*, t. IV, pp. 259-261.

(2) Lettre de Crawford à Auckland, 3 juin 1794. (*The journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. III, p. 214.

(3) Von Vivenot, *Vertrauliche Briefe des freiherrn von Thugut*, t. I. (Lettre de Thugut, 3 juin 1794.)

tint sa résolution, tout en protestant de sa fidélité à la foi jurée (1).

Ni les Belges, placés entre les perspectives affreuses d'une invasion des terroristes et les exigences d'un maître désormais indifférent, ni les ministres et les généraux alliés ne se firent illusion sur l'aboutissement de la nouvelle politique impériale. En informant sa cour, le duc d'York lui signalait, dès le 6 juin, que des discussions passionnées absorbaient les chefs du gouvernement, et que beaucoup d'entre eux affirmaient que la Belgique coûtait beaucoup trop à l'Autriche et était un fardeau inutile (2). A Londres, les impressions étaient tout aussi pessimistes. On était persuadé que l'empereur, trompant ses alliés, voulait céder la Belgique à la France (3).

Toutefois, en ce commun abattement des espérances, tous les courages ne firent pas défaut. On verra plus loin les suprêmes efforts de quelques Belges dévoués à leur pays. Il faut rapprocher de ces vaillants, l'indomptable tenacité du gouvernement britannique. Quoique singulièrement exposé par le départ de l'empereur et par l'inaction de la Prusse, Pitt ne prétendait pas désarmer. « On doit faire tout ce qu'on peut pour tenir bon en Belgique, » disait-il le 30 juin 1794 (4). Et ces instructions se retrouvaient sous sa plume et et sous celle du roi Georges, le 19 juillet, le 24 juillet et le 15 août (5).

Aussi, Malmesbury, en mission sur le continent pour presser l'exécution des engagements naguère obtenus de la Prusse par son intermédiaire, reçut ordre de se concerter avec Cornwallis pour faire intervenir sans plus de délai les

(1) *Correspondance of Charles, marquis Cornwallis*, t. II, p. 245. Récit adressé par Cornwallis à Dundas, 8 juin 1794.

(3) Lettre de Starhemberg à Thugut, 6 juin 1794. (VON VIVENOT, *Quellen*, t. IV, p. 255.)

(4) *The journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. III, p. 218.

(5) *The Manuscripts of J.-B. Fortescue at Dropmore*, t. II, pp. 599, 604, 625.

contingents du maréchal Mollendorf. Une entrevue avec le ministre prussien Haugwitz, à Maestricht, laissa à l'ambassadeur quelque espoir de vaincre enfin l'inertie de la cour de Berlin, qui objectait le défaut de payement des subsides (1). Mais arrivés au Rhin, où ils rencontrèrent Mollendorf dans les environs de Mayence, ils se heurtèrent à un refus invincible. Dès le 20 juin, le maréchal, alléguant les ordres de sa cour, déclarait ne pouvoir détacher aucun des corps placés sous ses ordres. A ce moment même arrivait au quartier général prussien une dépêche suppliante du général autrichien qui défendait la Moselle, et qui se déclarait dans l'impossibilité de couvrir Trèves. Tout ce que l'on put obtenir, ce fut l'envoi d'un faible corps de 6,000 Prussiens vers la Moselle, où il ne put retarder la marche victorieuse des armées françaises. Aussi Malmesbury, témoin affligé de l'échec de toutes ses négociations, pouvait-il s'écrier, en rapportant ces événements à son chef, que la Prusse était définitivement vendue à la France et qu'elle ne laissait au Rhin que les régiments nécessaires pour protéger sa clientèle de petits princes allemands (2).

L'énergie du gouvernement anglais n'était, bien entendu, pas exclusive des vues intéressées des autres cabinets. Il encourageait l'Autriche en faisant miroiter le décevant profit des conquêtes à garder, et il se réservait des agrandissements aux Indes, en Orient, ou d'autres à stipuler en faveur de la Hollande (3). En même temps, il affirmait sa supériorité navale en infligeant à la flotte française une retentissante défaite, le 1 juin 1794, et ses prétentions sur l'île de Corse, en y proclamant la souveraineté du roi Georges (4).

Devant une pareille insistance, Thugut, quoique triom-

(1) P. BAILLEU, *Preussen und Frankreich*, t. II, p. 614.
Diaries and correspondance of James Harris, first earl of Malmesbury t. III, pp. 99-108.

(2) Lettre du 27 juin 1794. (*Diaries and correspondance*, t. III, p. 114.)

(3) Note de PITT, 19 juillet 1794. (*The manuscripts of J.-B. Fortescue*, t. II, p. 599.)

(4) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIV, p. 89.

phant en principe dans sa politique, ne voulut pas imiter la cour de Berlin. Comme on l'a vu, il laissait au Pays-Bas de trop grands intérêts engagés pour ne pas dicter à ses généraux au moins une retraite honorable. Comment s'opéra cette lente marche en arrière, signalée surtout par la défaite de Fleurus, du 26 juin, et par l'évacuation de Bruxelles, du 9 juillet, c'est ce qui sera exposé plus loin. Parmi les épisodes qui l'accompagnaient, certains doivent être retenus ici, parce qu'ils caractérisent l'esprit dans lequel fut décidée la retraite, du côté de l'empereur et du côté de ses alliés.

François II, on l'a dit, ne songeait pas à abandonner sans retour les riches provinces belges. La preuve en était dans les ordres de sérieuse résistance adressés à ses généraux, dans les fréquents appels à l'assistance du cabinet de Londres et dans les instructions données aux chefs militaires et aux autorités civiles, en vue d'une offensive éventuelle et d'une restauration du gouvernement impérial en Belgique. Mais à côté de ces mesures que l'on pouvait qualifier d'hypothétiques, d'autres dispositions révélaient des préoccupations funestes pour la Belgique. Au moment de son départ, l'empereur fut en butte aux sollicitations pressantes de ses ministres, lui exposant la pénurie, pour ne pas dire l'indigence du trésor, et l'impossibilité de payer l'armée et les fonctionnaires. Il se laisse arracher une disposition secrète adressée à Mercy et chargeant ce ministre, en cas d'évacuation, de veiller à ce que l'on s'emparât de tous les fonds des provinces, des villes ou des institutions judiciaires ; à ce qu'on levât par voie d'exécution militaire un emprunt forcé de huit ou dix millions de florins. En marge de l'ordre, le bon cœur du souverain lui fit ajouter : « J'approuve toutes ces mesures, quoique j'espère que nous n'en aurons point besoin » (1).

Bien que destinées à rester cachées, ces mesures oppressives reçurent un commencement d'exécution dont le récit trouvera plus loin sa place ; elles furent ainsi dévoilées à la

(1) Ordre du 13 juin 1794. (Von Vivenot, *Quellen*, t. IV, p. 268.

fin de juin 1794, et les Belges apprirent alors officiellement à quelles tristes extrémités les avait exposés, en dépit de ses serments constitutionnels, le petit-fils de Marie-Thérèse (1). La même mentalité se révélait, d'ailleurs, en d'autres ordres transmis à l'archiduc Charles et au ministre Metternich, pour les stimuler à réagir vigoureusement contre ce que le gouvernement appelait « les prétentions des États », et à rétablir dans sa plénitude l'autorité souveraine (11 et 13 juin 1794). On la retrouve encore dans une lettre à l'archiduc, de fin juillet 1794, dans laquelle l'empereur annonçait « qu'il recherchait de grands moyens pour retirer autant de profits que possible des malheurs survenus et ne pas perdre la Belgique sans honneur, ou y rentrer en l'utilisant mieux » (2). Ces derniers mots visaient évidemment une conquête par la force des armes, destinée à mettre fin à une indépendance gênante.

Aux actes du souverain venaient s'ajouter ceux de son ministre. On savait Thugut hostile à la continuation du régime autrichien en Belgique. C'était « son idée fixe », disait à Vienne l'agent anglais Spencer (3). En quittant le pays dont il déplorait la possession pour son maître, le ministre n'eut qu'un regret, ce fut de n'avoir pu mettre à exécution dans toute son étendue le projet d'emprunt forcé du 13 juin (4). Passant à Francfort, où il apprit la défaite du 26 juin, il expédia à Mercy comme suprême instruction l'ordre de tenir à Bruxelles tant qu'il serait possible et de faire ensuite *une retraite décente*. Ce que signifiaient ces mots, un billet de Thugut à Mercy, du 16 juillet, nous

(1) Instructions adressées par Mercy-Argenteau à O'Donnel, commissaire général militaire, et communiquées au commissariat général civil et au maréchal Bender, 29 juin 1794. (Liasse 166, Commissariat général civil.)

(2) VON ZEISSBERG, *Belgien unter Statthalterschaft Erzherzog Carl*, t. III, pp. 94, 95, 121.

(3) Lettre de Spencer à Grenville, 12 août 1794. (*Correspondance of Charles first marquis of Cornwallis*, t. II, p. 255.

(4) Lettre du 23 juin 1794 à Colloredo. (VON VIVENOT, *Vertrauliche briefe des freiherrn von Thugut*, t. I.)

l'apprend : il y presse Mercy de se rendre d'urgence à Londres ; il joint une lettre pour le prince de Waldeck, commandant effectif des forces impériales en Belgique, pour désabuser ce général, auquel une suite d'intrigues, disait-il, ont fait croire que l'intention de l'empereur était de ne défendre que mollement les Pays-Bas. La réponse de Waldeck fut démonstrative au sujet de la prétendue intrigue, qui était le fond même de la pensée du nouveau ministre. Le général s'excusa, en effet, le 2 août, de l'erreur dans laquelle il avait versé, affirmant avoir été persuadé que l'empereur n'attachait aucun prix aux Pays-Bas. Le silence du gouvernement, le défaut de toute assistance financière, les propos de l'ambassadeur anglais Elgin, l'avaient confirmé dans cette conviction, dont il était le premier à déplorer les résultats (1).

« Nous continuerons une guerre que nous imposent l'honneur et le devoir », avait dit Pitt au Parlement anglais, le 10 juillet 1794. En conséquence, un nouveau négociateur, Grenville, fut expédié sur le continent pour essayer de galvaniser l'inertie prussienne et surtout pour rétablir avec Vienne une entente compromise par la retraite. Malgré toutes les démarches, la Prusse ne devait plus agir. Absorbée par la Pologne, elle ne laissait sur le Rhin que quelques milliers d'hommes, et elle argumentait de la mésentente de ses alliés pour se refuser à faire mouvoir ce contingent dérisoire.

Le désaccord des coalisés survenait à souhait pour sa politique. La Hollande était en instance pour que les troupes prussiennes demeurassent sur le Rhin, et Thugut l'appuyait jusqu'à la fin de juin 1794. Après la défaite de Fleurus et la retraite de l'armée autrichienne, le ministre autrichien changea d'avis et fut d'accord avec l'Angleterre pour souhaiter que les troupes prussiennes prissent en Belgique la place de celles de Cobourg. Entretemps, Mollendorf, qui déjà traitait sous main avec la France, convertissait les ministres

(1) Ces dernières pièces figurent dans : VON VIVENOT, *Quellen*, t. IV, p. 309; VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 120 et VON VIVENOT, *Vertrauliche briefe...* t. I, p. 389.

prussiens à sa manière de voir, et les échecs subis sur la Moselle achevaient de séparer son armée des troupes impériales (1). Le fait devait précéder le droit de bien peu, car le 25 octobre 1794 le cabinet de Berlin allait dénoncer les traités et se retirer officiellement de la coalition, en attendant ses négociations ouvertes avec la république française (2).

Thugut se voyait donc obligé de solliciter à Londres l'appui qui faisait défaut à sa politique du côté de la Prusse. De là, l'ordre de résister jusqu'au bout répété aux armées impériales tenant encore sur la Meuse et le haut Rhin. De là, aussi, la mission de Mercy, ce Nestor de la coalition, envoyé d'urgence à Londres sur un ordre de Vienne, du 13 juillet 1794, pour assurer le roi Georges de la fidélité de l'empereur aux traités et pour régler la suite d'une campagne devenue singulièrement difficile. Quoique fort âgé et très souffrant, le diplomate n'hésita pas à rendre à son maître ce dernier service. Arrivé à Londres le 14 août, ses premières ouvertures tendirent à obtenir du gouvernement anglais les subventions promises naguère à la Prusse et à subordonner leur octroi à la reprise de la Belgique. Pitt fut bien près de trouver absurdes ces propositions, qui ne faisaient pas présager une action commune immédiate (3). Désespéré, atteint cruellement dans ses affections et son dévouement à la maison d'Autriche par toutes les infortunes dont il était le témoin, Mercy succomba en quelques jours au mal qui le minait. Ses dernières paroles protestèrent d'une loyauté personnelle qu'on ne pouvait mettre en doute et d'une délicatesse qui s'avouait atteinte. Il expira en répétant à Auckland que son maître ne voulait pas abandonner la Belgique (4). Sincères assurément, ces affirmations devaient laisser des doutes dans l'esprit de

(1) Von Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. III, pp. 234 et suiv.

(2) *Diaries and correspondance of James Harris, first earl of Malmesbury*, t III, p. 148.

(3) *Correspondance of Charles, first marquis Cornwallis*, t. II, p. 258.

(4) Von Zeissberg, *Belgien...*, t. III, p. 115. Von Vivenot, *Quellen zur geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreich*, t. IV, pp. 362-389.

leurs auditeurs, et ce qui se passait au chevet de Mercy expirant serait comme l'image du drame où succombait en ce moment même l'indépendance de sa patrie. De cette mission inachevée, le gouvernement anglais ne retiendrait qu'une impression fâcheuse et durable : venu en apparence pour négocier la reprise de la Belgique, Mercy en avait sollicité l'accroissement à l'aide des forteresses françaises; en réalité, instrument inconscient, il devait préparer les voies au triste échange bavarois ou à une large compensation en Pologne (1).

(1) Note de GRENVILLE : *The Fortescue papers*, t. III, p. 516.

CHAPITRE II

LA GUERRE AUX FRONTIÈRES ET L'INVASION DE 1794.

SOMMAIRE. I. — Premiers succès de Cobourg en France en août 1794. Division des alliés lors du conseil de guerre du 6 août 1794. York marche sur Dunkerque. Sa défaite à Hondschoote, les 6-8 septembre. Cobourg vaincu à Wattignies, le 16 octobre, lève le siège de Maubeuge. L'expédition des Français pour détruire Ostende échoue devant la résistance de Nieuport. Suspension des hostilités pendant l'hiver.

II. — Au printemps de 1794, Carnot arrête le plan définitif de la conquête de la Belgique. L'armée du Nord prend Menin et Courtrai. Arlon est enlevé par un corps détaché de l'armée de la Moselle lequel va former avec l'armée des Ardennes celle de Sambre et Meuse. Vains efforts de Clairfayt pour s'opposer à Carnot en Flandre. Sur la Sambre, les Français tentent en vain de s'établir sur la rive gauche (mai et début de juin). Le départ de François II pour Vienne fait présager l'abandon du pays entier. L'armée du Nord, dirigée vers Ostende par Carnot, prend Ypres, enfonce Clerfayt, s'empare d'Ostende, puis revient par Bruges et Gand vers le centre du pays. Glorieuse résistance de Nieuport. Sur la Sambre, nouveaux assauts donnés à Charleroi, qui succombe le 25 juin. Cobourg, attaquant l'armée de siège, est battu dans les plaines de Fleurus (26 juin), et sa retraite livre la Belgique aux armées républicaines.

III. — Les coalisés se retirent lentement, les uns vers la Hollande, les autres vers la Meuse. Liége capitule, le 27 juillet. Suspension des opérations militaires en août. Revers des Autrichiens sur l'Ourthe et l'Amblève, le 18 septembre. Ils passent le Rhin, Maestricht se rend le 4 novembre, et Luxembourg seul continue seul à résister. Maux engendrés par la guerre en Belgique : les réquisitions des coalisés. Violences, destructions, pillages, commis par les soldats français. Excès des armées de la coalition et particulièrement des Autrichiens. Désespoir des populations.

I.

Après avoir analysé les combinaisons de la politique, il faut voir maintenant leurs effets durant les campagnes de

1793 et de 1794, si l'on veut se rendre un compte exact du sort funeste qu'elles infligèrent aux Belges.

A la poursuite de Dumouriez, qu'elle rabattait sur les places du nord de la France, l'armée de Cobourg avait bien vite atteint les frontières du Hainaut. Elle avait repris les citadelles d'Anvers, de Liége, de Namur, de Tournai, de Charleroi, d'Ypres aux garnisons françaises avec autant ou plus de rapidité que celles-ci en avaient mise à enlever ces forteresses démantelées. Après la conférence d'Anvers, elle avait pénétré en territoire ennemi, et en quelques mois une grande partie de l'ancien Hainaut était retombée au pouvoir de l'Autriche. Toujours méthodique, se méfiant d'ailleurs de ses alliés et imposant avec peine sa tactique aux généraux prussiens, anglais et hollandais, Cobourg s'arrêtait devant chaque place et lui livrait un siège classique. Si sa lenteur permettait à la République de refaire ses armées, elle concentrait en même temps toutes les opérations sur le territoire ennemi, que l'administration autrichienne allait ériger en province nouvelle sous le nom de « pays conquis ». Successivement, les points fortifiés que les stratégistes français avaient appelés les camps de Maulde, de Famars et de César, étaient emportés, Condé se rendait le 10 juillet, Valencienne le 28 et le Quesnoy le 11 septembre, toutes après de belles résistances. La chute de ces places ouvrait la route de Paris à un vainqueur audacieux. Déjà les coureurs autrichiens avaient occasionné des paniques à Saint-Quentin, notamment le 17 novembre 1793 et le 1er janvier 1794. Mais ces pointes hardies marquèrent la limite extrême des progrès des coalisés.

Le roi de Prusse avait borné ses efforts à bloquer Mayence, dont il se rendit maître le 25 juillet ; depuis, il avait retenu le gros de ses forces sous le duc de Brunswick dans le Palatinat et en Alsace. Les corps alliés promis à l'Autriche étaient arrivés en Flandre, au nombre de quelques milliers d'hommes, secours assez important pour prétendre embarrasser ou dicter la conduite de Cobourg, pas assez pour être

d'un appoint décisif. Il advint donc que sur l'Escaut Cobourg put à peine se maintenir dans ses conquêtes, et que tous les efforts pour les étendre échouèrent, à part la prise de Landrecies; les deux ailes, à droite vers la mer, à gauche vers le Namurois et le Luxembourg, gardèrent sans plus leurs positions. Médiocre résultat, singulièrement disproportionné avec les forces apparentes de l'Europe coalisée et qui eût suffi à révéler leurs faiblesses si leurs démêlés n'avaient promptement éclaté aux yeux de tous.

Si ardents à l'attaque, les généraux français avaient dû céder devant le nombre en Hainaut. Et jusqu'en juillet 1794 ils devaient respecter ainsi la province belge de ce nom, couverte par le gros de l'armée coalisée. Mais les autres provinces furent moins heureuses. Le Luxembourg, défendu par la petite armée de Beaulieu, fut envahi dès le 1 avril 1793, date qui fut marquée par la prise de Florenville aussitôt mis à sac. A l'attaque de Cobourg, les Français avaient décidé en mai 1793 de répondre par une double offensive, tactique qui devait leur assurer le triomphe final en 1794. D'une part, les armées de la Moselle et des Ardennes devaient marcher par Arlon et Namur sur Liége, et l'armée du Nord, elle, pousser vers Ostende. Ces deux mouvements, commencés en mai, et mal exécutés, tournèrent en razzias : le dernier amena les républicains à Rousbrugghe, Poperinghe et Furnes, qui fut pillé une première fois le 31 mai; l'autre les mena à Messancy et à Arlon, pris le 9 juin et promptement évacué après un pillage de plusieurs jours (1).

En manière de riposte, les Hollandais avaient poussé une pointe sur Wervicq et Lille (juin 1793), mais leur retraite permettant une nouvelle offensive française avait provoqué le second pillage de Rousbrugghe et de ses environs (3 août).

(1) Les Français au nombre de 14,060 hommes avaient culbuté non sans peine 9.000 Autrichiens. (PRAT, *Histoire d'Arlon*, pp. 354 et suiv.) Un rapport officiel de source autrichienne, daté du 10 juin 1793, mais sans doute exagéré, attribuait aux vainqueurs 23,000 hommes contre 5,000 aux vaincus.

Sur ces entrefaites intervint au quartier général des coalisés le conseil de guerre qui devait décider de la campagne (4-6 août 1793). On a exposé les divisions profondes qu'il permit de constater et les divergences de vues auxquelles il aboutit. Cobourg, impuissant pour une marche en avant, dut se borner à la conquête des forteresses voisines, dont la plus célèbre, Maubeuge, allait arrêter définitivement ses progrès; Beaulieu devait couvrir Namur et le Luxembourg avec quelques milliers d'hommes; les Hollandais refusaient de s'éloigner davantage de leurs frontières, et le duc d'York, au nom des Anglais, exigeait que l'armée faisant face vers la côte allât s'emparer de Dunkerque. Mettant ce plan à exécution, l'armée britannique quitta le Hainaut, somma en passant Cambrai de se rendre, et parut devant Dunkerque le 23 août.

Bombardée comme l'avait été Lille, la cité de Jean Bart se défendit vaillamment. Elle avait conservé, d'ailleurs, ses communications avec l'intérieur, et secourue et ravitaillée, elle tint bon jusqu'au jour où les armées républicaines, prenant à dos l'armée anglaise dans son camp d'Hondschoote, réussirent après trois jours de lutte à forcer l'envahisseur à la retraite (6-7-8 septembre).

Les contemporains nous ont laissé de tristes tableaux des alarmes que répandit dans toute la Flandre ce retentissant échec.

Ils ont noté le défilé des bagages anglais à travers Furnes, Nieuport, Courtrai, jusque vers Ostende, Gand et Bruges, la course des fuyards, les longs cortèges de blessés et de mourants, enfin le passage des vaincus en désordre, affamés ou désarmés, et en même temps l'afflux des campagnards se réfugiant dans les villes avec leurs bestiaux et leurs meubles, ou l'émigration des familles aisées désertant les villes de la frontière devant une invasion imminente.

L'opinion publique ne s'était pas émue en vain. Une attaque générale de la frontière de Flandre suivit la bataille de Hondschoote. Les républicains parurent à Poperinghe et bombardèrent Ypres; ils occupèrent Menin depuis le 13

jusqu'au 28 et saccagèrent Furnes le 15 : déjà ils s'avançaient le long de la Lys vers Courtrai, quand ils furent battus devant cette ville, à Bisseghem, le 15 septembre. Rejetés vers la frontière, abandonnant successivement leurs récentes conquêtes, ils virent de nouveau les alliés pénétrer sur le territoire français et s'avancer jusque sous les murs de Lille.

Ce retour des alliés avait coïncidé avec un mouvement en avant de Cobourg, qui, maître du Quesnoy depuis le 11 septembre, mettait le siège devant Maubeuge le 15 du même mois. Tous les efforts des belligérants étaient désormais concentrés autour de cette forteresse, qui commandait la Sambre et dont la prise devait garantir la gauche des coalisés. De part et d'autre, tout ce que la science militaire pouvait mettre en œuvre était employé, d'un côté pour réduire les assiégés et prévenir les attaques de l'intérieur, de l'autre pour encourager les défenseurs de la cité et faciliter l'effort que le Comité de Salut public, sous l'habile direction de Carnot, allait tenter pour lever le blocus. Les journées sanglantes du 15 et du 16 octobre virent le succès des troupes républicaines à Wattignies. La retraite de Cobourg consacra définitivement l'impossibilité pour les alliés d'affranchir assez leur gauche pour qu'ils pussent poursuivre utilement leur marche victorieuse vers le centre de la France. A la vérité, les mêmes jours virent les troupes françaises de Philippeville marcher vers Beaumont et la Sambre et succomber devant les forces des coalisés, mais pour ceux-ci ce léger succès ne pouvait compenser les désavantages immédiats et les conséquences incontestables de la défaite de Wattignies.

Comme si la Providence ne voulait pas destituer les vaincus de toute espérance, ou désirait au moins sauvegarder le prestige de leurs armes, les forces alliées remportaient à ce moment de brillants succès sur la frontière de l'Alsace, où l'entente austro-prussienne montrait ce que la coalition eût pu obtenir en unissant ses forces. Le 14 septembre, les républicains étaient battus à Pirmassens; le 13 octobre, ils l'étaient

de nouveau à Wissembourg, et Brunswick entrant en Alsace mettait le siège devant Landau, petite forteresse dont la possession lui paraissait nécessaire pour pénétrer en France.

Carnot voulut utiliser l'élan imprimé à ses troupes par la victoire de Wattignies, et empêcher en même temps Cobourg de secourir les troupes du Luxembourg et du Palatinat. Il ordonna une nouvelle attaque générale des frontières belges. Ce fut comme une trombe qui s'abattit à la fin d'octobre sur les malheureux bourgs et villages du Hainaut et de la Flandre. Fort heureusement, l'étendue de l'attaque en affaiblit l'importance. Elle échoua partout où une résistance un peu sérieuse put être opposée, et ailleurs elle se résuma en une série de pillages effroyables. Sur la Sambre, Thuin, Fontaine, Marchiennes et Nalinne furent les points extrêmes atteints par les colonnes républicaines (du 17 octobre au 5 novembre). A l'extrémité opposée, Poperinghe, Furnes (dévastée pour la troisième fois), Menin, Nieuport, étaient attaqués par les troupes françaises, du 17 au 28 octobre, et celles-ci recevaient l'ordre de pousser jusqu'à Ostende, but constant de tous les efforts de Carnot. Démantelé, à peine défendu par une petite garnison, attirant les convoitises par les magasins militaires des troupes anglaises et par l'opulence de ses négociants, le port flamand devait succomber. Il échappa pourtant, grâce à Nieuport. Dans cette petite place, une garnison héroïque, assistée de la population, s'entoura d'inondations, résista à un bombardement de six jours et opposa des sorties vigoureuses à un ennemi infiniment supérieur; elle refusa cinq fois de se rendre, malgré les sommations sauvages de Hoche et de Van Damme, menaçant de tout brûler et de tout tuer. Elle réussit enfin, lors de l'arrivée d'une armée de secours, à faire lever un siège qui mérita à la courageuse cité le renom le plus honorable (29 octobre).

La belle résistance de Nieuport sauvait la Flandre, à laquelle Cobourg avait eu le temps d'envoyer des renforts. Elle colorait la fin de la campagne d'un reflet d'héroïsme bien fait pour consoler et laissait place pour la saison pro-

chaine sinon à la certitude de triomphes éclatants, au moins à l'espoir d'une résistance décidée. Ces prévisions demeurèrent debout durant l'hiver, où, suivant l'habitude reçue, les belligérants allaient surseoir à toute opération importante. Mais entretemps la France achèverait de vaincre les résistances intérieures : Marseille et Toulon, Lyon et la Vendée seraient domptés, Landau serait débloqué (28 décembre 1793) et l'armée austro-prussienne rejetée au delà du Rhin et vers Mayence. Les échecs des colonnes françaises tentant de reprendre Poperinghe (24 novembre) et les succès des petites pointes poussées par les Autrichiens soit dans l'Aisne, soit vers Saint-Quentin ne pourraient compenser l'impression défavorable pour les alliés qui se dégageait de la campagne de 1793. Sans doute, ils occupaient glorieusement une partie du territoire ennemi et ils défendaient avec succès contre la France leurs propres frontières. Mais l'unité de direction et la fermeté de vues des conventionnels devaient triompher finalement des coalisés désunis, nourrissant les projets contradictoires que nous avons déjà exposés.

En ce temps là, un Belge illustre résumait ses impressions en des termes tels qu'ils présentaient une vue prophétique de l'année qui allait s'ouvrir. Le prince de Ligne écrivait à Catherine II ces lignes que l'on croirait tracées à la fin de l'année 1794 (1) :

« On fait des plans des campagne, mais je crains qu'avant » qu'on ne passe et repasse les mers, le Rhin et le Danube » les régicides ne passent la Meuse, la Sambre et la Lys par » trois masses considérables sur trois points éloignés, avant » qu'on ait fait le rassemblement nécessaire pour les prévenir » en sautant à la russe dans le camp retranché de Maubeuge, » chose que j'ai prié de faire tout l'hiver pendant que les » infâmes carmagnoles étaient massés les uns vers le Rhin et » les autres en Vendée... Mais depuis deux ans, j'ai passé » au Sénat. »

(1) Lettre datée de Vienne, le 27 février 1794. (Lucien PEREY, *La Comtesse Hélène Potocka*, p. 437.)

II.

L'hiver de 1793-1794 marqua tristement dans les souvenirs de nos aïeux. Si les grandes opérations militaires étaient suspendues, quarante ou quarante-cinq engagements livrés sur frontières de la Flandre et du Luxembourg entretinrent les alarmes et la terreur des populations. Entrepris dans un but d'exercice et de pillage, ces coups de main aboutissaient sinon à déplacer les positions des belligérants, au moins à la mise à sac des villages de la frontière, à l'incendie des fermes et au massacre de leurs habitants. L'intention hostile qu'ils révélaient s'annonça bientôt sans déguisement. Tandis que faute d'assistance de Vienne et de Berlin, Cobourg renonçait à toute marche en avant, le Comité de Salut public reprenait l'exécution du plan fort simple qui tendait à déborder l'envahisseur sur les ailes et surtout sur son flanc droit. Le 17 février 1794, l'armée du Nord recevait l'ordre de marcher vers Ypres, Nieuport et Ostende, tandis que, le 9 et le 18 mars, les armées de la Moselle et des Ardennes étaient requises de s'avancer la première sur Arlon et le Luxembourg, la seconde vers Bruxelles, pour couper les alliés de leurs bases d'opérations (1).

Les premiers mouvements des armées républicaines ne furent pas heureux. Elles échouèrent dans l'attaque du Hainaut à la fin de mars. Cobourg, qui avait offert sa démission et que l'arrivée de l'empereur François en Belgique avait quelque peu réconforté, profita d'un succès momentané pour mettre le siège devant Landrecies, le 17 avril, en présence du jeune souverain.

En dépit de tentatives répétées faites par les armées françaises, du 21 au 26 avril, pour attaquer l'armée de siège, la

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XI, pp. 214, 603; t. XII, p. 43.

ville dut se rendre le 30 avril et forma ainsi la quatrième forteresse qu'occupaient les alliés sur le territoire ennemi.

Au moment même où ces victoires, modestes d'ailleurs, étaient annoncées, les plans de Carnot s'accomplissant en partie sur les flancs de Cobourg, enlevaient aux alliés les fruits de leurs succès.

De la mer à Longwy, 187,000 républicains attaquaient la frontière, défendue par environ 150,000 coalisés. Vers le Luxembourg, 22,000 Français emportaient Arlon, le 16 avril, sur les 12,000 hommes de Beaulieu et s'étendaient dans les environs de la place pour les mettre à contribution. De Philippeville et de Maubeuge, des colonnes sortirent pour se saisir de Beaumont et s'établir sur la rive droite de la Sambre; elles tentèrent en vain, le 26 avril, de passer cette rivière, qui allait pendant deux mois être le théâtre de luttes opiniâtres. En Flandre, Pichegru précipitait 50,000 hommes sur Furnes, Ypres, Menin et Courtrai. Cette attaque, entamée le 21 avril, trouvait les coalisés épuisés par les efforts qu'ils venaient de faire vers Landrecies et la Sambre. Elle aboutissait à faire prendre et piller pour la quatrième fois Furnes, à faire bloquer 2,000 hommes dans Menin par 14,000 Français, et à jeter 30,000 Français dans Courtrai, ville ouverte, occupée par une garnison de 300 Autrichiens (26 avril). Sous les yeux même de François II, l'ennemi pénétrait ainsi audacieusement sur le territoire belge et menaçait tout à la fois les communications de l'armée coalisée avec la mer, et sa ligne de retraite vers le Rhin. Un ordre de service trouvé dans le portefeuille du général Chapuis, tué devant Landrecies, achevait d'éclairer l'état-major autrichien sur les desseins de Carnot à l'égard de la Flandre. Mais pour résister à ceux-ci, Cobourg eût dû accroître considérablement ses troupes, et l'on a vu les refus qu'il avait rencontrés à Vienne. Forcé de tenir tête aux Français avec des forces déjà insuffisantes, il allait s'épuiser en de stériles efforts, consistant à envoyer ses lieutenants tantôt en Flandre, tantôt vers la Sambre, et à perdre chaque fois sur un flanc le terrain que ses ordres tendaient à reconquérir ou à conserver sur l'autre.

En Luxembourg, Beaulieu, affaibli mais non découragé, profitait de ce que les Français s'étaient divisés et il reprenait, le 30 avril, à la tête de 10,000 hommes, la ville d'Arlon, défendue par 12,000 adversaires. Il repoussait l'ennemi jusqu'à Longwy, et par une pointe audacieuse emportait le camp des Montagnards établi au-dessus de Bouillon, et s'emparait de la ville de ce nom (19 mai) en jetant la terreur jusque dans Montmédy, Sedan et Charleville. Ce devait être le dernier succès du brave général belge, qui fut appelé à rejoindre le gros des alliés vers la Sambre, en abandonnant le terrain aux vaincus de la veille. C'est qu'en effet, en ce moment s'exécutait un ordre célèbre attribué à l'initiative de Carnot. Escomptant l'inactivité des Prussiens vers la Moselle et le Rhin, le grand stratégiste avait pris sur lui de dégarnir les armées de l'Est et d'envoyer une division de 25,000 à 30,000 hommes de l'armée de la Moselle à l'armée des Ardennes, pour renforcer celle-ci sur la Sambre (1). De la sorte, le coup de grâce serait donné vers les environs de Charleroi à la gauche de Cobourg, déjà embarrassé par les attaques de l'armée du Nord en Flandre, et les coalisés expieraient par l'abandon forcé des quatre forteresses conquises et par une retraite difficile leur téméraire occupation du territoire français.

En exécution de cet ordre, Jourdan entrait en Luxembourg le 20 mai, reprenait sans coup férir la ville d'Arlon (21 mai) et passant par Saint-Hubert, Rochefort et Dinant sans rencontrer aucun obstacle, venait joindre ses troupes aux forces disponibles de l'armée des Ardennes. Le 2 juin, l'armée nouvelle ainsi créée, comprenant 66,000 hommes, était baptisée d'un nom qu'elle devait immortaliser : un arrêté l'appela « l'armée de Sambre et Meuse » et la confia à Jourdan sous la haute direction de Pichegru.

Pendant que se formait l'orage à sa gauche, Cobourg s'était

(1) Ordre du 30 avril 1794, AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIII, p. 149.

efforcé de parer au danger menaçant de sa droite. Clerfayt, campé avec 10,000 hommes près de Tournai, attaquait bravement l'armée républicaine infiniment plus nombreuse commandée par le général Souham et assiégeant Menin. Il pénétrait jusqu'à Mouscron le 28 avril et réussissait à s'y maintenir. Mais le 29 il en était chassé par des forces supérieures et se voyait contraint, après avoir perdu 2,000 hommes, de se retirer sur Dottignies et Espierre. Sa retraite livrait définitivement aux Français la vallée de la Lys et la West-Flandre. Sans doute, les petites garnisons laissées dans les forts à peine relevés de Menin, d'Ypres, de Knocke et de Nieuport résisteraient quelques jours à l'invasion et formeraient comme des îlots dominant une contrée submergée. Mais le nombre restreint des défenseurs, l'absence de munitions et de vivres, la faiblesse de retranchements improvisés ou inachevés dicteraient bientôt des capitulations peu surprenantes. Quant aux villes ouvertes, elles résisteraient moins encore et leurs portes abandonnées par les coalisés s'ouvriraient sans efforts devant l'envahisseur jacobin. Différentes circonstances expliquaient cette attitude de la part de la population belge. Quand nous chercherons à retracer les sentiments de celle-ci, nous aurons à rappeler les motifs de cette conduite, à en fixer les limites et à en déterminer les responsabilités. Marquant ici les phases de la guerre, nous devons souligner les traits qui constrastèrent avec les infortunes fréquentes des armées coalisées. Ce fut en premier lieu la défense héroïque de Menin.

Cette petite ville de 3,317 habitants, démantelée comme les autres cités belges, était gardée seulement par quelques ouvrages antiques ou par des parapets élevés à la hâte durant l'hiver. Elle était défendue par le général hanovrien Hammerstein avec 2,020 hommes, dont 400 émigrés français. Il y était cerné depuis le 26 avril et il comptait se défendre bravement. Sa décision était partagée par les habitants qui, pillés cruellement par les Français en septembre 1793, redoutaient une nouvelle invasion, et par les émigrés, con-

damnés à une mort ignominieuse par les lois françaises en cas de capitulation. Ni les menaces de Souham ni l'insuccès de la tentative faite par Clerfayt, le 28, pour délivrer la place ne purent fléchir la volonté de ces hommes d'honneur. Le 28 après-midi le bombardement atteignait son plein développement et dès 2 heures de relevée le feu, éclatant de toutes parts dans la cité désolée, détruisait son beffroi, symbole des franchises condamnées à une perte prochaine. Le 29, les ruines continuaient à s'amonceler et 70 maisons déjà étaient détruites lorsque, sommé de se rendre, Hammerstein répondit laconiquement : « Nous sommes habitués à faire notre devoir. on ne se rendra pas. »

La nuit vint, et du haut des remparts en ruines les défenseurs purent voir au loin l'obscurité du ciel s'illuminer des incendies allumés de tous côtés dans les fermes et les hameaux des bords de la Lys. Aux incendies dévorant leurs foyers, répondait ainsi la terrible réalité, attestant la cruauté des assiégeants et l'éloignement de tout secours. Il fallut constater en même temps l'épuisement des munitions et des vivres. Alors encore, une courte délibération écarta le projet de capitulation, parce que les Hanovriens se refusèrent à livrer au bourreau français leurs compagnons d'armes du corps d'émigrés. Mais ce fut au tour de ceux-ci de lutter de courage avec leurs alliés. Ils décidèrent unanimement de séparer leur sort de celui de la garnison et de se faire jour, l'épée à la main. Hammerstein et ses hommes résolurent d'en faire autant. Le 30 avril, à deux heures du matin, la petite troupe forçait les lignes françaises et gagnait Roulers et l'intérieur de la Flandre. Elle laissait dans cette audacieuse entreprise près de la moitié de l'effectif des émigrés et 800 Hanovriens. Les survivants atteignirent Bruges, où le bruit de leurs exploits les avait précédés et où une pusillanimité excessive, dictée par la crainte des vengeances républicaines, leur fit refuser un abri. Fort des droits de l'hospitalité, Hammerstein signifia qu'il prendrait ce qu'on lui refusait injustement, et campa au milieu de la ville étonnée.

Pendant cette course précipitée, le général Souham entrait enfin, le 30 juin au matin, dans Menin en flammes et sans défense. Selon les expressions du farouche général Van Damme, « la ville offrait le tableau le plus désastreux : il n'y avait pas une seule maison qui ne fût endommagée et une grande partie était brûlée entièrement » (1).

Aux maux sans nombre des habitants vint s'ajouter un nouveau pillage de la part de l'armée envahissante. Le spectacle des barbaries de celle-ci à l'égard de ses prisonniers blessés accrut encore les horreurs de la mise à sac. Les vainqueurs se hâtèrent, en effet, de massacrer les émigrés tombés en leur pouvoir durant la nuit. Et l'on raconta longtemps le funèbre sort d'un jeune ingénieur qui, la jambe cassée, était tombé dans un fossé au cours de la fatale sortie et que Van Damme avait eu le triste courage de faire tuer sous ses yeux.

Pendant que les Jacobins s'installaient et que leurs déprédations et leurs excès jetaient la terreur dans Courtrai et ses environs, Clerfayt reformait ses troupes; retiré à Harlebeke sur la Lys, en aval des places occupées par les Français, il se préparait à leur livrer un assaut nouveau. L'attaque eut lieu le 10 mai devant Courtrai : elle dura toute la journée sans amener de résultat décisif, les faibles effectifs autrichiens ne pouvant l'emporter sur les bataillons infiniment plus nombreux de Pichegru.

La lutte reprit le jour suivant, tandis que le duc d'York venait du côté de Tournai au secours de Clerfayt. A la grande joie des habitants de la ville, la fin de la journée du 11 mai vit les assaillants s'approcher des remparts, en dépit d'une sortie vigoureuse tentée par Pichegru (2). Telle était l'impression de découragement ressentie par le général français qu'il expédia des bagages sur Lille durant la nuit et que Van

(1) *Récit abrégé des campagnes des deuxième et troisième années républicaines*, par le général VAN DAMME. (Brochure imprimée à Hazebrouck.) R. BITTARD DES PORTES, *Les émigrés à cocarde noire*, pp. 107 et suiv.

(2) Pichegru perdit 6,000 morts en ces deux journées, d'après un analyste contemporain, M. Goethals-Vercruysse, de Courtrai.

Damme proposa d'évacuer la ville, en amassant les poudres dans les tours situées au centre de l'agglomération et en les faisant sauter avec toute la cité après la retraite des colonnes républicaines. Les mesures étaient prises pour assurer l'exécution de cet ordre quand Pichegru, informé, refusa son adhésion, en disant avec une expression de dégoût : « C'est un projet de Van Damme » (1). La Providence récompensa cet acte d'humanité, car durant la même nuit du 11 au 12 l'arrivée de Mac Donald avec une partie de la garnison de Lille apportait un secours inopiné aux assiégés et décidait Clerfayt à se retirer vers le centre de la Flandre. Le général autrichien gagna Thielt où il établit son centre d'opérations, ayant devant lui la vallée de la Mandel, à sa gauche la Lys, à sa droite Ypres et Nieuport, derrière lui Ostende, Bruges et Gand qu'il fallait couvrir. Sa retraite, opérée pendant la nuit fut promptement découverte, et d'assiégés devenant agresseurs, les Français suivirent son arrière-garde, l'attaquèrent à Ingelmunster et en la forçant à hâter sa marche, s'installèrent à Iseghem.

Ainsi s'étendait l'invasion française en Flandre. La noble conduite de la garnison de Menin et la fière contenance de celle d'Ypres étaient cause que la conquête ne suivait pas une marche plus rapide.

Quoique lente et embarrassée, l'invasion n'était pas moins une menace terrible pour un avenir peu éloigné. Tandis qu'elle absorbait les ressources de Cobourg sur la droite, les événements se passant sur la gauche, aux bords de la Sambre, n'étaient pas moins significatifs. Battues le 26 avril, les colonnes françaises avaient reparu le 27, et leurs effectifs serrés avaient atteint la rive droite de la rivière jusqu'aux environs de Charleroi. Désormais, le pays d'entre Sambre-et-Meuse, au moins dans toute l'étendue située entre la frontière, Philippeville et Charleroi, leur appartenait sans con-

(1) Récit de l'officier chargé de ces mesures, à M. Goethals Vercruysse, de Courtrai.

testation possible; la guerre se résumerait, en cette région, dans la question de savoir qui des deux adversaires réussirait, l'un à passer le fossé naturel servant de défense à Charleroi et aux plaines du Brabant, l'autre à repousser les efforts journellement répétés et toujours plus violents d'un envahisseur sans cesse renforcé. Aux jours même où Clerfayt attaquait Courtrai, les colonnes françaises passaient la Sambre (10 et 11 mai), mais elles étaient facilement rejetées sur la rive droite. Le 13 elles étaient défaites à Grand-Reng et le 21 à Erquelinnes. Avec un courage digne d'éloges, le général Charbonnier les menait de nouveau à l'assaut de Charleroi le 24, mais il était battu et contraint à la retraite par le général belge comte de Baillet-Latour. Le 26 mai, 50,000 Français reprenaient la route de la Sambre et, passant la rivière le 29 investissaient Charleroi le 30. Les chefs autrichiens, réunissant aux 20,000 hommes de Kaunitz des auxiliaires envoyés par Cobourg, attaquaient, le 3 juin, l'armée assiégeante en présence de François II. Après des combats meurtriers engagés simultanément à Fontaine-l'Evêque, Gosselies, Lambusart et Pont-de-Loup, ils contraignirent enfin Charbonnier à lever ce second siège.

Le jeune empereur entrait en triomphateur dans Charleroi, où il était venu saluer ses défenseurs comme il avait porté ses encouragements aux troupes de droite chargées de garder la Flandre.

Après la prise de Landrecies, si rapidement compensée par les succès de Pichegru sur la Lys, l'état-major des coalisés avait décidé de couper la retraite de l'envahisseur par une attaque d'ensemble sur les corps français établis entre Lille et Courtrai. Clerfayt venant de Thielt et de Roulers, York quittant Tournai, d'autres forces arrivant des pays conquis, devaient se réunir sur la ligne de communication de Pichegru et l'enfoncer sous leurs efforts convergents. Cette grande opération de concentration, décidée vers le 14 mai, au lendemain des échecs de Clerfayt, fut entamée le 15 mai. Elle mettait en présence 70,000 Français et 62,000 coalisés, qui en vinrent aux

mains durant trois jours, du 17 au 19. Le défaut d'entente entre les chefs des six corps désignés, les distances considérables et fort différentes qu'ils devaient franchir, permirent aux troupes républicaines de résister à des attaques successives et chaque fois inférieures en nombre à leurs forces. Après trois jours de lutte, York et Clerfayt reprenaient leurs cantonnements le 19 mai, l'un vers Tournai et l'autre vers Thielt : ils laissaient sur le terrain plus de 4,000 hommes.

François II, séjournant à Tournai, avait assisté à l'échec des combinaisons de Cobourg. Le 28 mai, il assista à une victoire momentanée, qui dut le consoler des insuccès du 19. Pichegru, en effet, avait voulu affranchir sa droite des menaces incessantes des alliés. Il avait attaqué, le 22, les lignes austro-anglaises au nord-est de Tournai, vers Pont-à-Chin, Templeuve et Ramegnies. Malgré une lutte opiniâtre d'une journée, les Français, un instant arrivés jusqu'aux environs de l'Escaut, avaient battu en retraite et regagné les bords de la Lys. Pendant tout le combat, qui coûta 3,000 hommes à Pichegru et au moins autant à ses adversaires, François II avait accompagné ses troupes et encouragé celles-ci à la lutte. La martiale attitude du chef de l'empire, si elle avait été soutenue par les coalisés et par les ministres autrichiens, eût pu encore changer le cours des événements. On touchait malheureusement au moment où les chancelleries allaient décider l'évacuation de la Belgique. Cédant aux instances de ses conseillers, François II allait se dérober aux demandes et aux prières de l'Angleterre et porter ses efforts vers le centre de sa monarchie et vers la Pologne et l'Italie. Depuis le 21 mai le départ du souverain était décidé, et le 29, une dépêche circulaire envoyée aux États et un ordre du jour adressé à l'armée notifièrent la grande nouvelle.

Avant de se retirer, l'empereur avait voulu donner un dernier encouragement à ses troupes. Le 24 mai, il passait par Audenarde et se rendait au camp de Clerfayt à Thielt. Peu de temps après, il était à Charleroi où il assistait à la levée du siège. Ce fut la dernière opération militaire à laquelle il con-

courut. Le 3 juin il rentrait à Bruxelles; le 9 il visitait Anvers et le 13 il quittait définitivement la capitale pour regagner Vienne à franc étrier.

Si le petit-fils de Marie-Thérèse, atteignant les hauteurs bordant Bruxelles vers l'est, s'était arrêté un instant pour jeter un dernier coup d'œil sur l'héritage de ses ancêtres, peut-être eût-il deviné la longue suite d'infortunes et de hontes que son départ précipité inaugurait pour le pays et pour sa propre maison! Les contrées qu'il venait à peine de visiter et qu'il avait confiées à ses lieutenants étaient déjà livrées à tous les fléaux de la guerre. Ypres était en feu, Charleroi était cerné par 75,000 ennemis et le bruit sourd du bombardement pouvait parvenir jusqu'aux habitants du Brabant. Ce sont ces deux derniers épisodes de la campagne qu'il faut maintenant exposer.

Carnot ne pouvait oublier ses projets sur Ostende et sur la Hollande. Leur exécution aurait l'avantage de distraire Cobourg des grandes attaques décidées sur la Sambre. Le 25 mai, un ordre pressant était envoyé à Pichegru occupant Courtrai à l'effet de marcher sur Ostende (1).

Le 1er juin, l'armée du Nord entamait le mouvement prescrit et se dirigeait vers les côtes. Devant elle se trouvait Clerfayt, occupant à Thielt une position solide, en avant de laquelle le pays découvert favorisait les évolutions de sa nombreuse cavalerie. Pichegru se décida à contraindre son adversaire à quitter un terrain avantageux; pour attirer Clerfayt dans les contrées boisées qui environnent Ypres, il mit le siège devant cette place, défendue par des fortifications en ruines et occupée par 6,454 hommes. 30,000 hommes cernèrent la place et commencèrent à la bombarder, la nuit du 2 au 3 juin. En même temps une armée d'observation placée à Zonnebeke surveillait Clerfayt. Le 6, une vigoureuse sortie de la garnison, qui comptait sur l'arrivée d'un corps de secours, porta les assiégés jusqu'à Roulers. Mais faute d'assis-

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIII, p. 742.

tance au moment convenu, ils durent regagner leur point de départ.

Le même jour, Clerfayt s'était porté vers Hooglede; il marchait lentement, attendant des renforts promis par Cobourg et comptant de nouveau sur un mouvement simultané que devait faire le corps autrichien occupant le Tournaisis. Le 9, il atteignait les environs de Zonnebeke et projetait pour le surlendemain l'attaque des lignes françaises. Dans l'intervalle, Pichegru prenait les devants et se jetait, le 10, sur les colonnes autrichiennes divisées et hésitantes : il emportait Roulers, Hooglede et le fort de Knocke, et forçait Clerfayt à ordonner la retraite.

Cependant, les renforts promis étant arrivés à Thielt, Clerfayt reprenait l'offensive : le 13, il marchait de nouveau, à la tête de 20,000 hommes, sur Hooglede et Roulers : ses efforts ne pouvaient triompher des forces infiniment supérieures commandées par Souham et à la fin de la journée il rentrait à Thielt, définitivement convaincu de l'inutilité de toute attaque.

A Ypres, où le bombardement avait fait rage, au point de semer la terreur fort loin dans la Flandre jusqu'à Nieuport et jusqu'à Bruges, la résistance devenait impossible; la brèche étant ouverte, la ville étant en flammes, la garnison décida, le 17 de ne pas prolonger une résistance inutile (1). Le 18, les Français prenaient possession de la place. Le même jour, Cobourg était parti de Tournai pour percer les lignes françaises sur la Lys et s'approcher d'Ypres et de Thielt, mais informé de la capitulation, il s'arrêtait à Coeyghem et il rentrait le 19 à Tournai. Un exprès du prince d'Orange venait d'ailleurs de le rappeler vers la Sambre, où sa présence devenait indispensable. Entretemps, maître d'Ypres et garanti vers sa gauche, Pichegru marchait sur Deynze et assiégeait Audenarde du 24 au 30 juin. Ses bombes, toutefois, ne purent amener la garnison à capituler et une vigoureuse

(1) Les rapports officiels français rendirent hommage à la résistance opiniâtre des défenseurs de la place. (*Moniteur réimprimé*, t. XXI, pp. 8, 14.

résistance, encouragée par l'arrivée de l'armée du duc d'York (24 juin), empêcha les Français de passer l'Escaut pour cerner la place. D'autres colonnes françaises suivirent Clerfayt et l'attaquèrent sans l'entamer à Deynze (23 juin) et à Gand (24 juin). Les forces de l'armée du Nord eussent fini par l'emporter sur ce point encore, si un nouvel ordre de Carnot, du 18 juin, n'avait prescrit impérieusement à Pichegru de se porter sur Ostende.

Abandonnant le théâtre de ses succès, l'armée du Nord fit un demi-tour qui porta ses principales forces vers Bruges (24 juin) et Ostende (1er juillet). Ces deux cités, abandonnées par les alliés et traversées peu de jours auparavant par 10.000 Anglais que Lord Moira avait amenés à Ostende, le 15 juin, furent prises sans difficulté, à l'exemple des petites places de la Flandre, telles Poperinghe, Dixmude, Roulers et Thielt. Seule, la ville de Nieuport donna la mesure de ce que le pays eût pu offrir de résistance s'il avait été dirigé et aidé, au lieu d'être livré sans défense d'aucune sorte aux entreprises de l'envahisseur. Son sort mérite d'arrêter un instant l'attention.

Dans cette modeste localité, à peine égale en étendue et en population à un petit village, s'était retiré le général hanovrien Diepenbroeck avec 1.800 hommes; il était assisté d'un corps de 150 volontaires de la West-Flandre et d'environ 400 émigrés français de la légion de La Châtre, ceux-là mêmes qui venaient de se distinguer à la sortie de Menin sous le commandement de M. de Villaine. Depuis la fin de mai, le rapprochement des hostilités avait provoqué l'exécution de quelques mesures de défense. On avait préparé le réseau d'inondations qui permettait d'isoler la cité; on avait remis en état les fortifications gazonnées qui protégeaient l'enceinte. Le mois de juin s'était passé en alarmes continuelles. Du haut de leurs remparts, les habitants contemplaient avec terreur l'immense plaine liquide que l'inondation étendait autour de leurs demeures, en dévastant les cultures et les pâturages. Sur les routes restées libres, ils voyaient s'allonger

l'interminable cortège des fuyards, abandonnant Furnes, Dixmude. Ypres, ou des campagnards évacuant leurs demeures en feu.

Au delà de ces inondations, semblables à une mer, on distinguait partout des colonnes de fumée signalant les incendies allumés dans les villages et les hameaux voisins par les troupes de la Convention. Aux lamentations des malheureux en fuite et aux plaintes des blessés, se joignait le bruit lointain du bombardement d'Ypres. Le 18 juin, ce bruit cessa. Un instant, on crut dans Nieuport qu'une colonne de secours avait fait lever le blocus et la joie se marqua sur tous les visages. Bientôt détrompés, les habitants se préparèrent à une résistance que commandait leur conduite lors du siège d'octobre 1793. Le 4 juillet, le farouche Van Damme cernait la place avec 25,000 hommes et il entamait le bombardement le 6. En dépit d'un feu violent, qui contraignait la population à se retirer dans les caves, personne ne songea à capituler. On pensa seulement aux infortunés émigrés, dont une centaine gagna la haute mer au début de l'investissement et dont un nombre égal, descendant en chaloupes le chenal étroit de l'Yzer, le soir du 6, fut canonné par les Français et périt par le feu ou dans les flots. Tout espoir de secours par mer ou par terre venant à s'évanouir et l'incendie accroissant ses ravages, les courages faiblirent. Le 17 au soir, atteinte dans ses parties principales, privée de munitions, la vaste demi-lune qui couvrait la place sur la rive droite de la rivière amena son drapeau. C'était la fin du siège, car ce fort commandait la position. Le 18, la ville elle-même capitulait, et, dit le chroniqueur local auquel nous empruntons ces détails, « chaque bourgeois rentrait chez lui le cœur débordant de chagrin, comme plein des malheurs qu'il prévoyait pour son pays ».

L'honneur militaire protesta néanmoins. Sur la rive gauche de la rivière, un peu en dehors de la ville, s'élevait le petit fort de Viervoet. Depuis le 17 au soir, l'ordre de cesser le feu avait été donné, et cependant le canon du fort continuait à

tonner. C'était un vieux soldat hessois qui refusait de se rendre et qui, maniant habilement une pièce qu'il aimait, s'efforçait de prolonger une lutte inégale. Après vingt-quatre heures, le vaillant artilleur dut à son tour cesser le combat, faute de poudre. Il tira un dernier coup, avec une charge plus forte qu'à l'ordinaire comme pour saluer noblement le régime qui tombait, et fier et triste à la fois, ouvrit les portes du fort aux Français surpris d'y trouver un vieillard et non une garnison. Les assiégeants se consolèrent de leur déception en massacrant les émigrés qu'ils purent découvrir malgré les fraudes pieuses employées par les habitants pour sauver ces infortunés. Environ 160 de ces malheureux périrent ainsi aux pieds des remparts sur les ordres de Van Damme, et leurs corps abandonnés sans vêtements à l'issue de la ville vers Ostende contribuèrent à accroître les sinistres présages qu'engendrait l'invasion.

Cette fois encore, la fidélité aux devoirs militaires avait produit des fruits. Nieuport, en résistant, avait retenu le gros de l'armée du Nord et permis aux forces si inférieures en nombre de Clerfayt et de lord Moira de gagner le centre et l'est de la Belgique; elles échappaient ainsi à la double et formidable étreinte dans laquelle Carnot espérait les saisir, entre l'armée du Nord triomphant de la Flandre et l'armée de Sambre-et-Meuse dont nous allons retracer la marche victorieuse en Hainaut et en Brabant.

Dès que la Flandre maritime fut soumise, Pichegru reprit les routes qu'il avait naguère parcourues. Une partie de ses troupes, exécutant enfin les plans anciens de Carnot, abordait la Flandre zélandaise, où les forts de l'Écluse et de Cadzant devaient, quoique bien peu importants et peu garnis de défenseurs, les arrêter par d'honorables résistances. Le gros de l'armée du Nord pénétrait à Gand le 4, à Audenarde, à Alost et à Termonde le 5, le 6 et le 10, et enfin à Bruxelles le 9 juillet. Elle remplaçait dans la capitale les Autrichiens partis peu d'heures auparavant et elle y rencontrait l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Pour achever le tableau de la conquête, il reste à rappeler les événements qui se déroulèrent en juin sur les bords de la Sambre.

La victoire du 3 juin, remportée sous les yeux de l'empereur François, avait libéré Charleroi. Mais au moment où elle rejetait les colonnes françaises loin de la rive gauche et où elle semblait assurer aux alliés la paisible possession de ces lieux déjà marqués par tant de sang, un coup terrible se préparait pour accabler définitivement les défenseurs des Pays-Bas. Jourdan arrivait avec 45.000 hommes et 72 bouches à feu; il se joignait aux divisions envoyées par l'armée des Ardennes et par l'armée du Nord, et ces corps réunis formaient sous ses ordres l'armée de Sambre-et-Meuse, concentrée entre Maubeuge et Charleroi et prête à franchir de nouveau la rivière (4 juin).

Le 12 juin, 90,000 Français s'ébranlaient et 68.000 d'entre eux, passant la Sambre, cernaient et bombardaient Charleroi, tandis que le surplus faisait face vers Namur et vers Mons. Cette fois encore, la tenacité du commandant de la place, soutenu par l'espoir d'être bientôt secouru, devait venir à bout du nombre énorme des assaillants. La ville tint bon. Le 15 au soir, le prince d'Orange paraissait en face des lignes françaises, qu'il attaquait en débouchant de Nivelles et de Binche, tandis que le vaillant baron de Beaulieu l'appuyait du côté de Sombreffe et des Quatre-Bras. Les colonnes autrichiennes évitaient ainsi les forces françaises laissées sur la rive droite et concentraient leurs efforts sur l'armée de siège proprement dite. Toute la journée du 16 fut consacrée à une lutte opiniâtre, qui aboutit à la retraite des républicains. Au soir de ce succès, qui devait être le dernier pour les alliés, ils eurent la satisfaction de voir les généraux bientôt illustres qui s'appelaient Jourdan, Marceau, Kleber, Championnet, Lefebvre, Bernadotte, s'avouer vaincus et repasser la Sambre.

Il fallait cependant profiter à tout prix de la diversion causée par l'armée du Nord en Flandre, et utiliser la supériorité momentanée que donnait à la république sur la

Sambre l'arrivée des troupes de Jourdan. Sous l'impulsion vigoureuse de Saint-Just, dépositaire des instructions de Carnot, un nouvel assaut fut tenté, le 18 juin (1). Dès le matin de ce jour, 76,000 Français passaient pour la cinquième ou sixième fois la rivière et s'étendaient sur la rive gauche. Tandis qu'une partie bombardait sans relâche la ville de Charleroi défendue par 2,000 hommes et par de vieilles fortifications à peine remises en état, le gros de ces forces s'établissait solidement dans tous les villages, élevait des ouvrages de campagne et se mettait en mesure de braver les efforts que tenterait Cobourg pour faire lever le siège.

Battue par les obus et les boulets pendant sept jours, voyant s'évanouir tout espoir de secours, la garnison dut se résigner à capituler. Le 23, son feu ayant cessé, elle avait été sommée de se rendre, et elle avait refusé. Le 24, après qu'une journée nouvelle de bombardement eut étendu les ravages de l'incendie, le général Reyniac envoya un parlementaire pour discuter sous des conditions nombreuses la reddition de la place. Il espérait encore, en prolongeant les pourparlers, atteindre le moment où paraîtrait l'armée de Cobourg. Mais son stratagème fut déjoué par Saint-Just, qui exigea le 25 au matin une capitulation immédiate sous menace de passer la garnison au fil de l'épée. Devant ces paroles d'un forcené qui faisait fusiller ses propres officiers et qui ignorait les lois de l'honneur, les assiégés cédèrent. Le 25 dans la matinée, Reyniac rendit la ville, dont une grande partie n'était plus que poussière (2), et le même jour les assiégeants

(1) D'après les souvenirs du général Duchesne, Saint-Just, Lebas et Levasseur, sans observer aucune raison des choses de la guerre, poussaient les armées au combat « comme ils auraient fait d'une meute de chiens ». (AUBIER, *Un régiment de cavalerie légère, de 1793 à 1815*, p. 23 et suiv.)

CH. WALLON, *Les Représentants du peuple en mission*, t. IV, pp. 251 et suiv.

Z.-J. PIÉRARD, *La grande épopée de l'an II*, p. 149.

(2) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIV, p. 149.

C. LYON, *Le siège de Charleroi en 1794, d'après le manuscrit de D. Clayes*, p. 71.

Moniteur réimprimé, t. XXI, pp. 78 et 80.

pénétrèrent dans les murs où naguère les acclamations des habitants saluaient l'entrée triomphante du chef de la coalition.

Déjà deux fois, les coalisés avaient pu conjurer la fortune en libérant Charleroi. Espérant réussir de nouveau, et renonçant à percer vers la Flandre, Cobourg avait quitté Tournai et gagné Ath le 21 juin, et les environs de Nivelles le 22. Il s'y trouvait à portée de la capitale, sans s'éloigner beaucoup de ses réserves, occupant le pays conquis, ou de York et de Clerfayt campant l'un vers Audenarde, l'autre vers Gand. En même temps, il se rapprochait de la Sambre, où son intervention était réclamée avec instance par le prince d'Orange. L'hésitation qu'il apportait à secourir son lieutenant était dictée par des raisons importantes : il avait tout à la fois le désir de permettre aux forces de lord Moira, débarquées à Ostende, de renforcer Clerfayt et York, sur sa droite, et le secret espoir de contraindre les Prussiens, par l'imminence du danger, à intervenir sur sa gauche, le long de la Meuse. Mais ces calculs furent déjoués par la lenteur qui mit Moira à débarquer et à gagner le centre de la Flandre, par l'impétuosité des attaques de Jourdan sur la Sambre, et par l'inertie des Prussiens, présage de leur prochain retraite.

En ces conjonctures, un premier conseil de guerre fut tenu à Nivelles, le 25 juin 1794, entre les chefs de l'armée coalisée et Mercy, appelé de Bruxelles par Cobourg pour préciser les vues du gouvernement. On décida d'attaquer l'armée française le lendemain (1).

(1) L'intendance de l'armée, appelée « le commissariat général civil » ne déguisait pas les tristes impressions que lui causait la situation. Le 19 juin, le commissaire général Le Bidart écrivait déjà que « les Français avaient des forces formidables et que la crise était telle qu'il n'en avait jamais existé de pareille ». Le 21, son adjoint de Namur lui faisait part des mêmes appréhensions. Le 22, Le Bidard annonçait que des coureurs français s'étaient montrés à Genappe sur la route de Bruxelles, que Cobourg marchait de Nivelles vers Charleroi. Mais vu la faiblesse de l'armée, ajoutait-il, si elle n'est pas secourue « nous sommes décidément perdus ». A Bruxelles, disait-il encore, on emballait les archives, on expédiait vers l'Allemagne les dépôts des régiments, on organisait la

Le 26 juin un combat grandiose, au cours duquel le premier aérostat militaire fit son apparition, s'engageait autour de Charleroi. On l'a appelé la bataille de Fleurus, et il est devenu célèbre, moins par ses suites immédiates que par les conséquences que d'autres évnéements devaient lui attribuer.

Depuis le 18, Jourdan assiégeait Charleroi. Sous ses ordres 76.000 hommes étaient rangés au nord de la malheureuse cité en un vaste demi-cercle d'une étendue de six lieues environ, appuyé à ses deux extrémités sur la Sambre, en utilisant comme appuis les ravins descendant à la rivière, les bois, les hameaux, les villages et les retranchements élevés à la hâte dans les passages découverts. Contre lui s'avançaient 52.000 coalisés. Ils formaient trois grandes masses commandées à la droite de Cobourg par le prince d'Orange arrivant de Binche, au centre par Kaunitz descendant de Nivelles et des Quatre-Bras, et enfin à gauche par Beaulieu marchant de Sombreffe et de Ligny, et chargé spécialement d'aller tendre la main aux troupes assiégées dans Charleroi. A 3 heures du matin l'attaque commença. Orange ne put enfoncer complètement les forces opposées, et il lui fallut l'assistance de la valeureuse cavalerie du général de Baillet-Latour pour garder une partie du terrain conquis. Au centre, Gosselies et Fleurus furent emportés par les Autrichiens. Beaulieu, spécialement heureux à gauche, put percer les lignes françaises et s'approcher de Charleroi; son avant-garde fut arrêtée par le canon de la place, et alors seulement les alliés apprirent la reddition de la forteresse qu'ils s'étaient proposé de débloquer. Instruit de cette déconvenue, et peu satisfait du résultat indécis de ses attaques au centre et à droite, Cobourg ordonna la retraite au déclin du jour (1). Ses troupes évacuèrent en bon ordre les lieux qu'elles venaient de conquérir ou de défendre glorieusement,

défense de la forêt de Soignes vers Genappe à l'aide d'abattis. « Il y a de quoi devenir fol », concluait-il en terminant. (Commissariat général civil, liasse 130.)

(1) A 6 heures du soir, la lutte était encore indécise, dit Jourdan, le 9 messidor an II. (*Moniteur réimprimé*, t XXI, p. 95.)

et elles ne furent pas inquiétées ; elles laissaient plus de 10.000 hommes sur le terrain.

III.

Si les vainqueurs montrèrent par l'abstention de toute poursuite les dangers qu'avaient couru leurs positions, en cette longue et sanglante journée, les vaincus n'attestèrent pas moins l'incertitude du commandement suprême. Cobourg se retira sur Mont-Saint-Jean et Waterloo, que des luttes épiques devaient vingt ans plus tard rendre à jamais mémorables. Orange gagna les hauteurs devant Mons et le Rœulx. Beaulieu reprit la route de Gembloux. Retenus encore par le secret espoir d'un secours ou d'un revirement de la fortune, les coalisés ne pouvaient se décider à abandonner leurs vaillantes troupes occupant la portion conquise du Hainaut français, et les colonnes anglaises campées sur l'Escaut près d'Audenarde. Ils ne voulaient pas non plus s'éloigner du corps de Clerfayt couvrant encore la Flandre à partir de Gand vers Alost et Termonde En un mot, ils hésitaient à céder la ligne de l'Escaut, tout entière en leur possession, depuis Valenciennes jusqu'à Anvers. En massant leurs divisions, ils eussent pu former une armée capable d'arrêter soit l'armée de Pichegru, soit celle de Jourdan. Mais ne couraient-ils pas l'immense danger de faciliter la jonction de ces deux forces ennemies jusqu'alors séparées, et qui réunies devaient, par leur nombre, écraser infailliblement les armées de la coalition ?

Tous ces points furent débattus dans de nouveaux conseils de guerre tenus à Braine-l'Alleud, quartier général de Cobourg. En apprenant la défaite de Fleurus, les chefs du gouvernement, demeurés à Bruxelles, avaient été frappés de consternation. La prise de Charleroi ouvrait le chemin de la capitale, où pas un soldat ne se trouvait à la disposition de l'autorité. Mercy, Metternich et Bender, décidèrent, le 27, d'évacuer la ville, et de porter le siège de l'administration à Ruremonde.

Mercy fixa même son départ personnel au 29 (1). En même temps qu'il informait de ces résolutions le ministre Thugut, qui avait quitté Bruxelles la veille de la bataille, il recevait un appel pressant de Cobourg, le suppliant de venir délibérer avec les chefs de l'armée sur la direction à imprimer à la suite de la campagne (2).

Une première conférence tenue le 29 juin n'aboutit à aucun résultat. Mercy, consulté par Cobourg et Waldeck sur les volontés impériales, affirma qu'il fallait défendre le pays, sans toutefois mettre l'armée en péril. Cette réponse, la seule que le diplomate put faire sans manquer ni à la foi due aux traités ni à la vérité, laissait au général toutes ses indécisions. Un nouveau conseil de guerre eut lieu le 1er juillet : on y vit York, Orange, l'archiduc Charles, le prince de Waldeck qui avait remplacé Maeck comme chef d'état-major général, Cobourg, Mercy et les ambassadeurs étrangers. Les généraux anglais et hollandais interpellèrent catégoriquement l'archiduc sur les intentions de l'empereur au sujet des Pays-Bas. Entendait-il les défendre ou les abandonner? Les généraux autrichiens affirmèrent sur leur parole d'honneur qu'ils n'avaient reçu aucun ordre d'évacuation ou de retraite, et qu'ils se sentaient obligés de défendre le pays aussi longtemps que les forces humaines le permettraient. Un procès-verbal fut dressé pour conserver la preuve de ces affirmations (3). Et sur les propositions de Waldeck, un plan de campagne fut arrêté, pour défendre la Belgique en s'appuyant sur l'Escaut et sur la Meuse, de Gand à Mons et Namur, tout en choisissant Maestricht comme base d'opérations.

L'élément essentiel de ce plan consistait dans la répartition des points de défense entre les armées coalisées, et en tout

(1) Lettre de Mercy à Thugut, 27 juillet 1794. (VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte der Deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 302.

(2) Le même jour, Cobourg signait l'ordre de porter les dépôts des régiments à Ruremonde et le parc d'artillerie de Malines à Nimègue. (Commissariat général civil, liasse 139.)

(3) VON VIVENOT, *Herzog Albrech von Sachsen Teschen als Reichsfeld Marschall*, t. I, p. 121. VON VIVENOT, *Quellen...*, t. IV, p. 122.

premier lieu, dans la supposition que la gauche de Cobourg vers Namur et le Luxembourg serait couverte par les contingents prussiens (1).

C'était, en admettant la sincérité de ses auteurs (2), une double faute, car il y avait témérité à opposer séparément les petits corps alliés aux grandes masses françaises, et aveuglement à escompter l'assistance des Prussiens tant décriés et depuis si longtemps rebelles à toute intervention énergique. Aussi Waldeck, qui plus tard devait s'excuser d'avoir mal compris les intentions de l'empereur, fut-il considéré dès le 1er juillet, par les Anglais, comme ayant voulu organiser uniquement la « retraite décente » que préconisait Thugut en apprenant la défaite de 26.

Les événements allaient déconcerter les projets du chef d'état-major et précipiter une retraite devenue inévitable pour les alliés à défaut de forces suffisantes et de remparts qui pussent abriter même momentanément leurs soldats si inférieurs en nombre.

Ce fut vers l'Escaut que Jourdan, un instant arrêté par le défaut de munitions et de vivres, porta ses pas vainqueurs. Le 30 juin, il recevait un ordre de Carnot prescrivant de séparer Cobourg de sa droite, afin de récupérer avant tout les territoires conquis. Il se portait immédiatement contre l'armée hollandaise, campée le long de la Haine, depuis le Roeulx jusqu'à Mons, et il forçait Orange à se retirer sur Soignies. Ce succès valait aux Français la prise de Mons, évacué par la garnison hollandaise (1er juillet). Il contraignait York à abandonner Audenarde et à se porter vers le Brabant par Grammont et Ninove (5 juillet). Enfin, comme les Prussiens se refusaient à appuyer les efforts des généraux autrichiens vers la Moselle, où les armées françaises franchissaient les frontières et menaçaient Luxembourg et Trèves, Cobourg ne put continuer à défendre la vaste ligne de Gand, Mons, Namur, choisie le 1er juillet. Le 5 juillet, un nouveau

(1) Von Vivenot, *Herzog Albrecht*, t. I, p. 122.
(2) *Ibid.*, p. 123.

conseil de guerre décidait de renoncer à couvrir Bruxelles, et désignait, cette fois, comme ligne de défense Anvers, Malines, Louvain et Namur (1). Ce thème plus restreint comportait l'abandon de la capitale, qui fut évacuée le 9, tandis que les colonnes alliées gagnant directement les points assignés à leurs efforts se portaient de Gand et Termonde sur Anvers, de Grammont sur Malines, de Hal et Nivelles sur Louvain. Ce mouvement même n'eut pas lieu sans effusion de sang. Les 6 et 7 juillet, les troupes de Cobourg, occupant Braine-l'Alleud et Mont-Saint-Jean, étaient attaquées par des corps français marchant de Nivelles et de Genappe, et ne résistaient qu'avec peine à l'assaut des vainqueurs de Fleurus. Une canonade furieuse portait les échos du combat à Mons, Bruxelles et Louvain (2). Le général autrichien, fidèle aux conventions de la veille, tint bon assez longtemps pour faire croire à l'ennemi qu'il se préparait à la bataille en avant de la forêt de Soignes, puis il défila vers Louvain en suivant les rives de la Dyle.

Du côté de Namur, un insuccès pareil atteignait Beaulieu. Attaqué le 6 juillet devant Gembloux, il était forcé de battre en retraite et, de crainte d'être séparé de Cobourg, il se rabattait vers Tirlemont et Liége, abandonnant ainsi la haute Meuse et laissant les Français entrer sans difficulté le 17 à Namur et le 19 à Huy (3). Si les échecs particuliers de ses lieutenants avaient pu ouvrir les yeux du général en chef et triompher des divisions des puissances, peut-être eût-on pu profiter de l'occasion, masser les colonnes coalisées et, se jetant sur l'armée du Nord ou sur celle de Sambre et Meuse, partagées en corps multiples, les enfoncer et rétablir les communications avec la mer et l'Angleterre? Cinq lettres du représentant Gillet, attaché à l'armée de Sambre et Meuse, datées du

(1) P. DE BAS, *Prins Frederick der Nederlanden en zyn tyd*, t. I, p. 288.

(2) « La terre tremble depuis le matin », écrivait, le 6 juillet 1794, le chroniqueur Vander Auwera, retiré à Woluwe.

(3) A Namur, 400 hommes tinrent bon du 12 au 17, en dépit du bombardement.

2 au 4 juillet 1794, attestent qu'à ce moment l'armée française appréhendait vivement un retour offensif; elles supplient Carnot d'expédier du renfort et expriment toutes les angoisses de leur auteur (1). Malheureusement les buts immédiats poursuivis par York, Orange, Clairfayt, Mercy, étaient trop distincts pour qu'ils profitassent de l'occasion donnée. Devant le sentiment commun de découragement qu'inspiraient le départ de l'empereur et le refus d'envoyer des renforts, le souci de la sécurité personnelle l'emporta désormais sur l'intérêt général de la coalition. Les Hollandais entendaient se rapprocher de leurs frontières menacées; les Anglais ne voulaient pas s'éloigner de la mer et des bouches de l'Escaut, les Autrichiens ne désiraient pas se séparer de la ligne du Rhin sur laquelle ils avaient une armée; ils devaient couvrir les électorats et tendre la main aux forces concentrées dans Maestricht et dans Luxembourg; ils redoutaient d'ailleurs de voir les Prussiens, se tournant vers eux, leur couper le retour vers le centre de l'empire. En cet état des esprits la lutte engagée ne pouvait mener à une victoire sérieuse.

Ce fut à une suite de défaites nouvelles qu'aboutirent les plans du 5 juillet. Le canal de Louvain à Malines et les coteaux bordant la Dyle aux environs de Louvain, furent témoins de ces luttes perdues à l'avance que soutinrent d'un côté, près de Malines, Boortmeerbeek et Wespelaer, les troupes d'Orange, York et Clairfayt et, d'autre part, les soldats de Cobourg. Le 12 juillet, les avant-gardes françaises attaquaient Malines. Le 13 et le 14, des escarmouches avaient lieu le long du canal en amont de la ville. Le 15, toute la ligne française se portait en avant, de Malines à Louvain et de Louvain à Florival, près de Wavre. La lutte fut acharnée sur tous les points. La bravoure des Français, passant le canal à la nage près de Muysen et de Hombeek leur permit de jeter un pont et de séparer les Hessois défendant Malines du gros

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIV, pp. 666, 696, 715.

de l'armée anglo-hollandaise campée près de Wespelaer (1). De même, à l'extrémité opposée du champ de bataille, les troupes de Lefebvre et de Dubois, se saisissant du pont et de l'abbaye de Florival, compromettaient la gauche de Cobourg. Ce dernier, défendant la montagne de Fer, en avant de Louvain, et luttant depuis 5 heures du matin contre les efforts de Kléber, était contraint, vers 2 heures de l'après-midi, par l'arrivée de Lefebvre, à battre en retraite à travers Louvain. Il se retirait sur les collines de la rive droite de la Dyle et gagnait Tirlemont et Diest, tandis que l'armée anglo-hollandaise se rendait vers Anvers et la Hollande (2). Cette journée du 15 avait suffi pour assurer aux armées de la république toute la ligne que Cobourg avait espéré leur disputer le long de la Dyle.

Deux obstacles naturels permettaient encore aux vaincus de résister à l'envahisseur. C'était la vallée de la Ghète, aux environs de Tirlemont, et c'était la vallée de la Meuse, défendue par les citadelles de Liége et de Maestrict. Toutes deux furent utilisées par Cobourg, mais sans grand succès. Sur la Ghète, il ne tint guère : sa droite était dégarnie par la retraite des Anglo-Hollandais qui, préoccupés de l'invasion prochaine de la Hollande, s'efforçaient de gagner les places du Brabant septentrional, sans se soucier désormais des intérêts de la

(1) Du côté des assaillants, le Belge La Hure se distingua par son audace qui lui fit prendre l'initiative du passage du canal. Dans les rangs opposés on comptait les chasseurs émigrés de la légion de Damas, et parmi eux une femme, Mme de Bennes, que l'affection conjugale avait entraînée à suivre son mari, sous le nom de chevalier de La Houssaye. Le mari fut tué sur les bords du canal. Le pseudo-chevalier creusa lui-même une tombe pour son compagnon d'exil, et reprit ensuite les armes qu'il ne déposa qu'en 1801. Créée chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, Mme de Bennes portait encore aux grands jours de fête sous la restauration, l'uniforme de Damas en souvenir de ses campagnes et du compagnon qu'elle avait soutenu et encouragé avec un dévouement peu ordinaire.

Souvenirs et correspondance du comte de Neuilly, p. 90.

Le Correspondant, 10 mai 1894, p. 603.

(2) Un ordre formel du prince stathouder rappela les troupes hollandaises en Hollande. (Lettre du 9 juillet 1794. *Brieven van prins Willem V tot baron van Lynden van Blitterswyck*, p. 235.)

coalition. Sa gauche était menacée par l'inaction des Prussiens et par les succès des Français en Alsace, au Palatinat, sur la Moselle et sur la Meuse. Bientôt, il dut se retirer sur Liége, où il fut poursuivi par les coureurs de l'armée française et où il passa sur la rive droite de la Meuse, couronnée par le fort de la Chartreuse. La cité épiscopale bâtie sur la rive gauche tombait sans résistance aux mains des conquérants (27 juillet), et peu de jours auparavant l'armée du Nord était entré dans Anvers abandonné par les alliés (23 juillet).

Il semblait qu'aux deux extrémités de la Belgique les mêmes épisodes tragiques dussent accompagner le naufrage de la nationalité et marquer en traits de feu et de sang la date néfaste de la conquête étrangère. Tandis que les Autrichiens évacuaient la ville de Notger, la populace soudoyée par les jacobins assaillait leurs troupes défilant à travers les rues étroites et sur les ponts de la Meuse (1). Au sommet de la Chartreuse, les vaincus reprirent l'offensive et bombardèrent à leur tour les faubourgs hostiles s'étendant à leurs pieds. Trois jours durant, l'horrible spectacle continua, une mer de feu couvrant la ville, ravagée à la fois par les obus autrichiens et par les projectiles français de la citadelle. Déjà un millier de maisons étaient atteintes, dont 300 étaient détruites par l'incendie : 892 familles étaient privées d'abri (2). Du haut de leurs murailles, les artilleurs autrichiens pouvaient entendre, dans l'intervalle des détonations, les cris de désespoir d'une population éplorée. Le 30 juillet, après une accalmie d'un instant, un coup de canon qui sembla plus violent que les autres, retentit au-dessus des nuages de fumée et des torrents de flamme ; il fut répercuté longuement par

(1) Le passage des Autrichiens fut marqué par des réquisitions considérables et par des pillages analogues à ceux que les soldats impériaux avaient multipliés au cours de leur retraite. (MOUHIN, *Recueil de particularités*, t. II, pp. 475, 480. Manuscrit de la bibliothèque communale de Liége.)

(2) Rapport de l'administration d'arrondissement de Liége, 12 pluviôse an III. (Carton 437, administration centrale du département de la Dyle.)

les coteaux de la Meuse. Puis un silence lugubre succéda à ce dernier fracas, signal d'adieu du général autrichien à une cité qu'il ne devait plus revoir (1).

Pour achever l'exposé des événements militaires de 1794, peu de mots suffisent. Les armées françaises s'arrêtèrent à la Meuse durant un mois. On a cherché, dans des pourparlers de paix, la raison de cette suspension des hostilités. La situation des partis et les plans de Carnot expliquent à eux seuls le repos imposé aux conquérants. Carnot voulait, avant tout, reprendre les quatre places conquises, et l'on sait à l'aide de quelles armes barbares il entendait réduire leurs défenseurs à capituler (2). Landrecies se rendait le 16 juillet. Le Quesnoy, Valenciennes et Condé ouvrirent leurs portes le 15, le 27 et le 30 août. L'armée du Nord assiégeant l'Ecluse dans la Flandre hollandaise, ne prenait cette ville que le 25 août (3). Ces sucès, lentement obtenus, suivaient de près la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794) où Robespierre et ses amis succombaient sous les coups de la majorité de la Convention. On conçoit que cette révolution qui bouleversait les comités du gouvernement dut suspendre quelque peu leur activité.

Au début de septembre 1794, la campagne reprit et un vaste mouvement porta en avant les colonnes françaises sur le Rhin, la Moselle, la Meuse et les bouches de la Meuse et de l'Escaut en Hollande.

Vers le Rhin et la Moselle, le duc Albert commandant

(1) Souvenirs d'un témoin oculaire, le docteur Bovy. (*Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, 2e série, pp. 25, 26.)

(2) Un décret de la Convention du 27 mai 1794 avait défendu de faire des prisonniers anglais ou hanovriens.

Le 3 juillet, Carnot ordonnait de sommer les places envahies, sous peine, pour les soldats et les habitants, d'être passés au fil de l'épée. Le 4, la Convention décrétait que les garnisons étrangères occupant les quatre places du Nord fussent massacrées si elles ne se rendaient pas dans les vingt-quatre heures après la sommation des armées françaises. Le 5, Carnot transmettait ce décret aux armées et en pressait l'exécution. (WALLON, *Les représentants du peuple en mission*, t. IV, pp. 256, 261.)

(3) La place, insignifiante par son étendue, avait tenu vingt-deux jours; plus une maison n'était habitable. (Rapport du représentant du peuple Lacombe, 23 septembre 1794.)

l'armée impériale, appelait en vain à son aide les forces du général prussien Mollendorf. Contraint à évacuer Spire en juillet, il voyait Trèves ouvrir ses portes aux Français, le 9 août, et était obligé de consacrer tous ses efforts à la défense de Manheim et de Mayence. Le 20 septembre, il remportait une victoire à Kaisers-Lautern, mais ce dernier succès ne pouvait l'empêcher de céder lentement le terrain, en présence d'un refus nouveau et formel d'assistance de la part de Mullendorf. Le 25 décembre 1794, Manheim capitulait, et sur la rive gauche du haut Rhin, Mayence seul portait encore les couleurs impériales (1).

A l'autre extrémité des lignes françaises, l'armée du Nord reprenait le cours de ses victoires en enfonçant les Anglo-Hollandais à Boxtel (15-16 septembre) et elle voyait tomber devant elle les places fortes du Brabant septentrionnal et de la Gueldre hollandaise.

Ce fut dans ce mouvement d'ensemble qu'eut lieu la dernière bataille livrée sur le sol belge. Elle eut pour enjeu la forte position prise par l'armée autrichienne derrière la Meuse après le bombardement de Liége.

Découragé, Cobourg venait d'abandonner le commandement, le 9 août, et Waldeck l'avait suivi dans sa retraite. Ce fut à deux Belges qu'échut le périlleux honneur de leur succéder. Le 28 août, Clerfayt était nommé général en chef, et Beaulieu lui était attaché en qualité de chef d'état-major. Les ordres de la cour de Vienne exigeaient la défense des provinces encore occupées. Pour obéir, Clerfayt s'attacha à utiliser toutes les ressources naturelles qui l'environnaient. Sa droite s'appuya sur Maestricht, où de bonnes fortifications offraient une base d'opération sérieuse, permettant aux défenseurs de la Meuse de se relier par Ruremonde et Venlo aux

(1) Il est juste de rappeler que dans tous ces combats l'armée française était trois fois supérieure en nombre aux coalisés, d'après l'aveu de Carnot, consigné dans une lettre adressée par lui à ses collègues détachés à l'armée du Rhin. (AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVII, p. 87).

forces anglo-hollandaises de la Gueldre et du bas Rhin. Son centre occupa la Chartreuse-au-dessus de Liége. Sa gauche, commandée par Baillet-Latour, Belge également, campa dans une position en apparence imprenable, sur les hauteurs de Sprimont et d'Aywaille, situées au confluent de l'Ourthe et de l'Amblève. Couvert par les vallées qui se réunissaient à ses pieds, Baillet-Latour avait renforcé les difficultés des escarpements rocheux par des retranchements de campagne coupant les gorges, et par des batteries destinées à tenir à distance tout agresseur assez imprudent pour passer les deux cours d'eau. En avant de sa position, des corps détachés tenaient Durbuy et les routes vers Luxembourg et Trèves.

Suivant les instructions de Carnot, Jourdan avait résolu de forcer la ligne de Clerfayt sur la gauche de celui-ci, de manière à le séparer de Luxembourg et du Rhin. L'arrivée de 25,000 hommes rendus libres par la reprise des places du nord de la France permit d'exécuter ce plan.

Le 18 septembre, l'action s'engageait. Une forte démonstration de Kléber vers Maestricht, entamée le 17, attira de ce côté toutes les réserves de Clerfayt, persuadé que les Français tentaient d'enfoncer sa droite et de le rejeter vers le Rhin. En même temps, Schérer attaquait avec 34,000 hommes environ les 18,000 de Baillet-Latour (1). Les bataillons français emportèrent dans un élan irrésistible les escarpements de l'Amblève près d'Aywaille. Au haut de ceux-ci, ils se trouvaient face à face avec les lignes autrichiennes, et l'issue du combat eût pu être douteuse si de fortes colonnes républicaines passant l'Ourthe à Esneux et l'Amblève à Sougné n'avaient pris à revers et en flanc les défenseurs du plateau. Baillet-Latour céda, et renvoyant en premier lieu sa cavalerie pour occuper les défilés de la Vesdre, il se retira en bon ordre sur Herve qu'il atteignit dans la nuit.

(1) C'est le représentant du peuple Gillet, se trouvant sur les lieux, qui fixe ce chiffre dans son rapport. (*Moniteur réimprimé*, t. XXII, p 16. Voir aussi : AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVI, pp. 726 et 793.)

Clerfayt suivit son lieutenant. Laissant une garnison à Maestricht, il se retira vers la Roer. Le 19, il était à Henri-Chapelle et le 20 à Clermont, où les Français culbutèrent son arrière-garde. Abandonnant Aix-la-Chapelle, où l'ennemi pénétrait le 23, il prenait une position nouvelle derrière la Roer, et s'efforçait d'y faire face aux agresseurs. Mais les lieux qui avaient vu la victoire des étendards impériaux, en mars 1793, ne devaient plus, pendant longtemps, retentir que des accents triomphants de la Marseillaise. Le 2 octobre, l'armée de Sambre-et-Meuse enfonçait les Autrichiens à Retheim, Linnich, Aldenhoven et Duren, et se saisissait de Juliers. Le 6 octobre, Clerfayt passait le Rhin à Dusseldorf, et cédait la rive gauche du fleuve aux Français qui, deux jours après, entraient à Cologne.

Le territoire belge n'offrait plus de résistance, si ce n'est autour de Maestricht et autour de Luxembourg. La première de ces places fit vaillamment son devoir. Cernés depuis le 22 septembre, 10,500 hommes s'y défendirent contre 45,000 Français jusqu'au 4 novembre (1). Ils capitulèrent après douze jours de bombardement quand, privés successivement de l'aide des petites places de Ruremonde et de Venlo et destitués de tout espoir de secours, ils virent manquer les munitions et les vivres. Quant à Luxembourg, sa glorieuse résistance devait durer jusqu'au milieu de l'année 1795, et rattacher ainsi l'histoire du siège à la campagne nouvelle.

En résumé, à la fin de 1794, sur la rive gauche du Rhin, le pavillon autrichien ne flottait plus que sur les remparts de Luxembourg et de Mayence, et au milieu des forces peu nombreuses de la coalition qui s'étaient retirées sur le territoire hollandais. Alvinzi au bas Rhin, Clerfayt sur la rive droite de ce fleuve entre Cologne et Mayence, le duc Albert près de Mayence, enfin Bender enfermé dans Luxembourg, ainsi se trouvaient disséminées et séparées les armées impériales char-

(1) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVII, pp. 82 et 292.

gées naguère de défendre les Pays-Bas autrichiens et appelées en apparence à en refaire la conquête en 1795. Nul ne pouvait contester le courage avec lequel chefs et soldats avaient lutté contre l'envahisseur. Mais l'infériorité des forces, la faiblesse des plans de l'état-major, les incertitudes causées par la politique des cours, enfin, les divisions profondes séparant les cabinets naguère alliés et déjà presque ennemis, avaient transformé toute la campagne de 1794 en une longue et désolante retraite. Et l'on pouvait comprendre ce que disait en trop brutal langage le général Beaulieu, appréciant, après Fleurus, dans un moment d'abandon, la conduite de ses chefs et de ses collègues : « L'histoire ne fournira pas d'exemple des bêtises sans nombre que l'on a faites jusqu'ici. On laisse le centre à découvert et on s'avance inconsidérément des deux ailes. On aurait dû s'emparer d'une place forte telle que Givet. Enfin, des bêtes, des bêtes, non pas à manger foin, mais à manger chardons » (1). Les Belges les premiers allaient expier cruellement les suites de tant de fautes. Vingt années de guerres ruineuses et sanglantes puniraient non moins sévèrement les coalisés.

Si nous avons retracé avec quelques détails des événements aussi tristes, c'est pour tenter de peindre dans toute leur réalité les jours sombres que traversèrent à ce moment les populations belges. Quelques traits sont encore nécessaires pour achever cette esquisse des maux enfantés par la guerre. Il faut parler des réquisitions de tous genres, des violences et des pillages auxquels le pays fut soumis.

A la manière d'un ouragan, l'invasion de Dumouriez avait jeté les armées françaises sur la Belgique pour les ramener bientôt en arrière. En un mois, elles avaient évacué leurs conquêtes. Leur retraite précipitée avait désolé les routes menant vers la frontière. Dans leurs bagages elles emportaient les trésors des églises, le produit des impôts et le mon-

(1) Ch. Gendebien, *Histoire et anecdotes de mon émigration en 1794* par le chanoine Eloy. Gilly, Wilmet, 1904, pp. 20-21.

tant des emprunts arrachés aux populations terrorisées. La poursuite des alliés avait apporté de nouvelles occasions de troubles, l'arbitraire, né des circonstances, permettant de châtier des sympathies avouées ou supposées pour la cause républicaine. Ainsi vit-on Cobourg frapper Liége d'une contribution de 600,000 florins, et son lieutenant Mylius entrant à Diest, permettre à ses soldats de venger les injures de novembre 1792 en pillant une dizaine d'habitations et en massacrant neuf bourgeois (1).

Rapidement les colonnes autrichiennes, d'ailleurs bien accueillies en général, se portèrent vers la frontière. Après elles arrivèrent les corps de secours envoyés par les cours alliées. Anglais, Hanovriens, Hollandais, Prussiens, Hessois, émigrés français, défilèrent à travers les villes et les villages, exigeant partout des logements, des vivres, des chariots pour transporter leurs munitions et leurs bagages. Déjà le passage des gens de guerre en campagne, appartenant à des nationalités aussi diverses et ignorant pour la plupart la langue du pays, devait entraîner des conflits nombreux et des charges fort onéreuses. Mais ces dernières devaient être singulièrement alourdies dans la suite. Quand l'effort principal des coalisés se porta sur les places du Hainaut français, ce furent les agriculteurs qui furent spécialement atteints : partout leurs attelages furent mis en réquisition pour transporter le lourd matériel de siège et les munitions nécessaires à l'artillerie. Puis, la campagne se prolongeant, les mêmes attelages furent requis pour le transport des bagages, des fourrages, des vivres et des blessés (2). Il fallait enfin réparer, dans la mesure que

(1) Di Martinelli, *Diest in de 17e en 18e eeuwen*, p. 346.

(2) Pour se rendre compte du sort des populations, il convient de citer l'exemple de quelques villes, où des témoins oculaires ont relevé les logements et charges militaires à l'époque dont nous parlons. Courtrai, en une année, avait dû pourvoir trente-cinq fois à des logements militaires s'élevant parfois aux chiffres de 12,000, 15,000, 18,000 hommes. Audenarde avait eu les mêmes charges et avait logé parfois 20,000 hommes. Dixmude, ville de 2,600 habitants, est transformée de juin 1793 à juin 1794 en un véritable camp permanent abritant constamment une garnison de plus de 2,000 hommes, qui écrase la population par ses exigences.

permettaient les circonstances, les conséquences du démantèlement général exécuté sous Joseph II. Pour remettre en état de défense, au moins provisoire, Nieuport, Ypres, Menin, Audenarde, Charleroi, des pionniers en nombre considérable étaient nécessaires. On les réclama auprès des autorités locales qui les levèrent de force, on les enrégimenta, on les paya suivant d'anciens tarifs, et comme un salaire dérisoire ne pouvait retenir ces malheureux, qu'on s'efforçait d'attacher à des travaux lointains, des désertions incessantes et innombrables forcèrent les agents du gouvernement à renouveler perpétuellement ces réquisitions de travailleurs. Inopportunes au moment de la moisson et détestées par les populations à cause de l'appareil de contrainte déployé, ces mesures devaient aigrir les habitants, déjà indisposés par tant de charges. A tous ces maux il fallait ajouter les fournitures de toutes sortes demandées par l'autorité militaire pour l'entretien des armées en fourrages, farines, effets de campement et le fardeau non moins sensible des contributions ordinaires et extraordinaires levées par les Etats pour venir en aide au gouvernement (1).

Enfin, le droit des gens étant absolument méconnu, à l'égal de tout autre, les pillages militaires s'ajoutaient à tous ces maux pour rendre insupportable l'existence des malheureux habitants des frontières. Ici la plume est impuissante à décrire les impressions d'horreur que créent les annalistes contemporains quand ils retracent le sort des villes et des villages exposés aux coups de l'envahisseur. Qu'on s'imagine une

(1) Après Leoben et Campo-Formio, la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne calcula les dettes contractées par les coalisés pour les fournitures faites à leurs troupes, en Belgique, pendant les années 1793 et 1794. On réunit les relevés transmis autrefois par les administrations locales, et pour les seules provinces belges, en dehors de Liége, Stavelot et Bouillon, on établit les chiffres suivants : l'armée des émigrés, ou des princes français avait coûté 2,400,000 francs, celles des Prussiens 2,274,228 francs, celle des Anglo-Hanovriens 2,823,489 francs, soit environ 7 millions et demi de fournitures qu'avaient avancés les habitants du pays, sans compter les dégâts énormes faits aux habitations, exploitations et récoltes. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 79 (20 février 1798), registre 80 (17 novembre 1798, 26 février 1799, 7 août 1799), registre 81 (24 mars 1800).

bande large de 5 à 6 lieues, s'étendant parallèlement à la frontière depuis Adinkerke, au bord de la mer, jusqu'à Grevenmacher, sur la Moselle. Qu'on en excepte seulement la partie qui correspondait au Hainaut français entre Quiévrain et Tournai et qu'on se représente sur ce territoire restreint les armées ennemies constamment en mouvement! Les Français, animés au pillage par les ordres de la Convention, des comités, des représentants du peuple et de leurs généraux, ne cessent de passer la frontière pour saisir les bestiaux et les fourrages des malheureux villageois, pour piller les bourgs et les villes, violenter les habitants et souvent les massacrer. C'est par centaines de chariots que se compte le butin de chacun des coups de main. A chaque instant l'incendie anéantit ce que le pillard n'a pu emporter.

Les fermes sont détruites. Les villes sont à moitié abandonnées. Les églises que le feu n'a pas renversées sont laissées à l'état de ruines, veuves de leurs ornements, de leurs boiseries, de leurs cuivres, de leurs plombs. Furnes a subi quatre fois ce sort cruel; Poperinghe, Menin, Binche, Thuin, Beaumont, Chimay, Florenville, Virton, Arlon l'ont souffert à plusieurs reprises : autour de chacune de ces localités, les villages privés de toute défense, sont saccagés méthodiquement et mis en coupe réglée. Voici, à titre d'exemple, le résumé des infortunes subies par la petite ville de Chimay. Déjà pillée par les Français, en 1792, elle est occupée en octobre 1793 par 2.000 hommes de la garnison de Maubeuge. Pendant deux mois, cette troupe dévalise les habitants, menant vers Maubeuge et Rocroy les bestiaux, les fourrages, les argenteries, les cloches et cuivres des églises, les fers, même les grilles de fenêtre; elle saisit le numéraire, les effets de couchage, les meubles, y compris les miroirs, lunettes, violons, éventails; elle enlève, comme otages, les officiers municipaux; enfin, le pillage est tel que les habitants se cachent dans les bois.

Pour se venger, les soldats mettent le feu aux maisons, et dépouillent un malheureux agent de l'autorité jusqu'à le

laisser nu au milieu de la voie publique au mois de décembre. Les habitants sont réduits à manger du trèfle bouilli avec un peu de sel. En 1794, les violences, les extorsions, suivies de scènes de viols, recommencent. Certain jour, un général français engage les habitants, par une proclamation bienveillante, à rentrer dans leurs foyers. Les bourgeois obéissent et le lendemain, une troupe française fond sur la ville et enlève les dernières ressources des habitants; elle emportait jusqu'au dernier fer de la malheureuse cité. « Aussi, la disette y est-elle absolue, le pays ne se remettra jamais de ses pertes : c'est une ruine totale », dit la municipalité instituée par la France après la conquête (1). A Menin et dans les environs, les conquérants se vantent d'avoir volé une valeur de dix millions de francs (2). « Nous tirerons de ce pays tout ce qu'il sera possible », avait annoncé Pichegru (3). Et, de fait, les armées françaises transforment toute la zone qui vient d'être indiquée en une terre de désolation affreuse. Vers la mer, aux violences des hommes s'ajoutent les dégâts causés par les inondations : les eaux appelées à aider à la défense de Nieuport, couvrent une étendue énorme, et plusieurs années seront nécessaires pour rendre à la culture le sol occupé par l'élément liquide. Vers la Sambre et vers les Ardennes, la révolution a placé à l'avant-garde des armées républicaines, des hommes féroces qui font leur joie du massacre, de l'incendie et du pillage. Aussi voit-on sous Saint-Just, Charbonnier, Loison et De le Colle, maire de Givet, flamber les abbayes d'Aulne, de Lobbes, de Bonne-Espérance, de Villers, de Walcourt. Seule Bonne-Espérance résiste au feu. De même, dans les provinces de Namur et de Luxembourg, les abbayes et châteaux sont incendiés et

(1) Rapport des agents municipaux de Chimay, du 19 nivôse an III (Liasse 496. Archives de l'administration centrale du département de la Dyle.) Le mois d'octobre 1793 produisit à lui seul 1,200 voitures de pillage pour Chimay. (*Moniteur réimprimé*, t. XVIII, p. 374.)

(2) Rapport du représentant Isoré. (*Moniteur réimprimé*, t. XVIII, p. 310.)

(3) *Moniteur réimprimé*, t. XX, p. 350.

détruits à Orval, Clairefontaine, La Claireau, Latour, Montquintin, Pont d'Oye, Beaurain, Hastière. Le Luxembourg compte deux cents villages dévastés par la soldatesque, souvent même détruits par le feu ou pillés au point que les toitures ont été emportées en France (1). Entre Sambre et Meuse le pays est presque réduit en cendres (2).

La Flandre maritime n'est pas moins éprouvée. Au 4 janvier 1794, elle compte déjà plus de vingt villages saccagés et 3,000 personnes sans abri (3). Le beau village de Rousbrugghe, naguère habité par 1,800 âmes, a été détruit par l'incendie, sur ordre du général Van Damme, qui a donné une heure aux occupants pour évacuer leurs demeures (18 septembre 1793 (4). Et la campagne de 1794 décuple en Flandre ces cruelles infortunes en les étendant à toutes les localités voisines de la frontière, depuis la mer jusqu'à la Lys.

Comme on l'a dit, c'était là l'exécution d'un plan de campagne froidement combiné en vue de fortifier la république par l'affaiblissement de ses ennemis et de ses voisins. Les volontés de la Convention, des comités, des représentants en mission, des généraux, concordant toutes pour organiser la mise à sac de la malheureuse Belgique sont attestées par les documents déjà cités. Elles étaient, d'ailleurs, répétées journellement aux séance de la Convention, durant les derniers mois qui précédèrent Thermidor et où régna sans rencontrer

(1) PRAT, *Histoire d'Arlon*, t. II, pp. 59 et 60.

(2) Lettre du district de Binche, 27 messidor an III. (Carton 226, adm. du départ. de la Dyle.) VON ZEISSBERG, *Belgien unter generalstatthalterschaft Erzherzog. Carls*, t. III, p. 79.

(3) Plus de dix églises ont été brûlées. (TANGHE, *Geschiedenis van Iseghem*, p. 78) Le tiers des fermes de la West-Flandre est incendié, dit l'agent national de l'arrondissement d'Ypres, le 22 germinal an III. (Carton 5, correspondance de l'agent national. Administration centrale de la Belgique.) Rapport de Marannés, pensionnaire de Furnes, 4 janvier 1794. (Registre 394. Archives communales de Louvain.)

(4) Manuscrit appartenant à M. de Grave, président du tribunal de Furnes et intitulé : *Brand en destructie van Roesbrugghe*, par VANDER MEULEN.

de contradiction le néfaste gouvernement de la terreur (1).

« Tout ce qui se trouvera dans la Belgique doit être amené » en France : on payera en assignats ou avec des bons ce qui » appartiendra aux particuliers. Il faut dépouiller le pays et » le mettre dans l'impuissance de fournir aux ennemis les » moyens de revenir » (2). Tel était l'ordre donné par Carnot. Faut-il s'étonner si le soldat exécuta à la lettre ces instructions sauvages? Les chefs eux-mêmes durent se plaindre de l'indiscipline engendrée par l'habitude du pillage. « Je vous dirai avec douleur que le soldat s'est beaucoup trop occupé de pillage, et que les chefs n'ont pas toujours été écoutés quand ils ont voulu l'arrêter. Si on ne fait pas un exemple éclatant sur les pillards, je ne sais ce que nous deviendrons quand nous entrerons dans la Belgique. » Ainsi s'exprimait un commissaire des guerres, le 10 septembre 1793, et son avis était partagé par le général Dumesnil, qui écrivait le lendemain : « Les troupes se sont conduites avec infiniment de valeur, mais aussi j'ai bien à me plaindre du pillage et de leur indiscipline » (3).

Chefs et soldats partageaient souvent les mêmes sentiments. « Les troupes sont dans la jubilation à la pensée de se livrer au pillage aussitôt que nous seront entrés dans la Belgique », disait un général républicain (4). Il eût pu ajouter que même les aides de camp des généraux donnaient l'exemple du

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIV, pp. 61, 581, 472, 640, 718. *Moniteur réimprimé*, t. XIX, pp. 8, 69, 328, 336, 643; t. XX, pp. 37, 182, 291 303, 343, 519, 551, 565. Les objets enlevés en Belgique étaient vendus publiquement par les autorités militaires, ce qui achevait de montrer que ces prétendues réquisitions n'étaient qu'un vaste pillage. *Ibid.*, t. XX, p. 343.

(2) Ordre du 3 juillet 1794. (WALLON, *Les représentants du peuple en mission*, t. IV, p. 256. Voir également pp. 264, 266, 270. 271, 272, 285.

(3) FOUCART et FINOT, *La défense nationale dans le Nord*, t. II, pp. 112, 113.

Voir également t. I, pp. 586, 593; t. II, pp. 95, 115, 278, 350, 385, 301.

Voir aussi : A. CHUQUET, *Valenciennes*, pp. 104 et suiv.; *Hondschoote*, pp. 110, 209, 267.

(4) L. LE MAIRE, *L'armée et le péril social*, p. 75.

pillage, au témoignage de Duquesnoy (1). Il rencontrait, d'ailleurs, une confirmation éclatante dans une relation du combat d'Esneux faite par un témoin oculaire, et attribuant l'intrépidité des attaques françaises durant cet assaut et durant toute la campagne de 1794 à la passion de l'argent. « Les Autrichiens, dit-il, s'étaient enrichis à l'aide de pillages en opérant leur retraite, et les Français, sachant que l'Autrichien avait beaucoup d'argent, le poursuivaient avec fureur, ce qui prouve cette vérité historique que l'espoir d'un pillage bien ménagé peut faire d'autant de soldats autant de héros » (2). Il serait, sans doute, exagéré de voir dans ce portrait peu flatteur l'image de tous ceux que la fortune des armes françaises rendit maîtres de la Belgique. D'honorables exceptions pourraient être citées; on signale certaines localités où les colonnes françaises se bornèrent à des réquisitions normales. Des témoins dignes de foi ont relaté les sentiments et la conduite chevaleresque de certains offiiciers et soldats vis-à-vis de leurs adversaires (3). Mais, ces traits isolés ne pouvaient diminuer la longue liste des épouvantables dévastations et des horreurs commises par les sans-culotte, ni même atténuer la terreur inspirée par ces brigandages, qui sont encore aujourd'hui dans nos cités et nos campagnes l'objet d'un ineffaçable souvenir.

Le réveil des pires instincts de la nature humaine, le besoin brutal de détruire, la convoitise du bien d'autrui, les ordres officiels venus de Paris expliquaient déjà ces actes

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIV, p. 294, (Dépêche de Duquesnoy, du 13 juin 1794.) Voir aussi : VON SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. II, p. 420.

(2) Lettre adressée le 30 germinal an III à Pérès, représentant du peuple. (Carton 18, correspond. Bouteville.)

(3) Souvenirs du général de Chaudelot. Manuscrit inédit appartenant à M. L. Kervyn, à Bruges. Chaudelot, fait prisonnier avec la garnison autrichienne de Quesnoy, était destinée à la mort par ordre des représentants du peuple, sous prétexte d'émigration. Le conseil de guerre l'acquitta. Officiers et soldats rivalisèrent d'égards pour le prisonnier. Celui-ci devait être amené à Arras pour être jugé par un autre tribunal et vraisemblablement guillotiné, mais il parvint à s'enfuir.

odieux. Il est juste aussi de rappeler que les coalisés justifièrent souvent, par leur conduite, des représailles de la part de leurs adversaires. Ce n'est pas le moment de rappeler les excès commis en France par les alliés et surtout par les Croates ou Manteaux rouges, ces auxiliaires indisciplinés qui suivaient l'armée impériale en se livrant partout à la violence, au pillage, à l'incendie. L'histoire a retenu le navrant épisode du sac de Solre-le-Château par ces barbares; les détails en ont été rapportés par le comte de Neuilly, qui fut impuissant à réfréner des excès permis par les chefs impériaux (1). Il faut mentionner que, durant plusieurs semaines après le supplice de la reine Marie-Antoinette, les soldats autrichiens refusèrent de faire quartier sur le champ de bataille, malgré les efforts de leurs chefs et que, même gravement blessés, les soldats des deux armées ne pouvaient se trouver réunis dans un même hôpital, sans qu'on fût exposé à les voir en venir aux mains (2).

Enfin, un autre trait commun aux belligérants en présence était destiné à émouvoir profondément les populations: les Autrichiens fusillaient parfois les Belges engagés au service des Français avec autant de rigueur que les républicains en apportaient à massacrer les émigrés tombant en leur pouvoir. Nos villes furent attristées à plusieurs reprises par d'aussi cruels spectacles. L'un d'eux eut une victime qui ne fut pas oubliée, par suite des liens qui l'attachaient au Brabant, et de l'auréole qu'un courage incontestable assurait sinon à sa cause, au moins à sa personne. Albert Legros, seigneur de Nil-Saint-Martin, avait servi l'empereur en qualité de capitaine au régiment de Murray. En 1790, il avait

(1) M. DE BARBEREY, *Souvenirs et correspondance du comte de Neuilly*, p. 86.

SOREL, *L'Europe et la révolution française*, t. III, p. 480.

(2) METTERNICH, *Mémoires*, t. I, p. 16.

Journal manuscrit de R. Coppieters, bourgmestre de Bruges.

Voir aussi : Général baron DELLARD, *Mémoires sur les guerres de la république et de l'empire*. L'auteur, prisonnier des Autrichiens, raconte le massacre que ceux-ci faisaient de leurs prisonniers.

épousé le parti de ses compatriotes, et fait brillamment la campagne de la Meuse comme major d'infanterie. Ami de Vander Mersch, attaché par son mariage à l'un des chefs du parti vonckiste, et séduit par les idées nouvelles, il s'était engagé dans l'armée française où sa valeur et ses connaissances l'avaient promptement fait nommer chef de brigade. Le 17 août 1793, un parti autrichien le faisait prisonnier dans la forêt de Mormal. Cobourg, ému de la situation de l'infortuné que le hasard faisait tomber entre ses mains, tenta de sauver un ancien compagnon d'armes. Il fit offrir au détenu sa grâce et sa liberté s'il consentait à reprendre du service dans l'armée autrichienne. Legros refusa, préférant ses derniers serments à ceux qu'il avait prêtés naguère, et il fut fusillé à Raisme. Ce malheureux laissait deux fils, que la Convention confia à l'institut dirigé par le terroriste trop fameux Léonard Bourdon; leur mère refusa un secours qui répugnait à ses sentiments et préféra, en se consacrant à l'éducation des orphelins, s'imposer des privations destinées à lui valoir l'attention des pouvoirs publics sous le Consulat.

Tout étant poussé aux extrêmes, en ces temps désolés, l'exaspération des soldats de la coalition les portait à oublier leurs devoirs vis-à-vis même des Belges qu'ils venaient secourir. Et c'est ici que la leçon donnée par l'intervention étrangère devint particulièrement dure et aussi particulièrement digne de mémoire. Ces étrangers, défendant notre territoire non par égard pour lui ou pour ses habitants mais par suite des exigences de leur propre sécurité, oubliaient aisément qu'ils se trouvaient en pays ami et non en pays conquis. Ils réclamèrent volontiers les prérogatives de la guerre, et s'en prévalurent surtout quand la perspective d'une retraite leur permit de croire que plus rien ne devait être ménagé. En racontant les derniers moments du gouvernement autrichien en Belgique, nous dirons comment il encouragea, par ses décisions, une croyance aussi funeste. Il faut ici rappeler seulement les excès de la soldatesque, afin d'achever de marquer la triste condition que faisaient, aux habitants, leurs protecteurs légitimes.

« Amis, ennemis, tout est à craindre, les Autrichiens pillent comme les Français. » Ainsi se plaignait un fonctionnaire attaché au parti de l'empereur, l'écoutète de Heer, de Bruges (1). En parlant de la sorte, cet agent supérieur de la hiérarchie administrative disait vrai pour le passé et le présent, et surtout pour l'avenir. Les Flamands avaient vu leurs défenseurs à l'œuvre, à Reninghelst et ailleurs, puis à Menin et Furnes, lorsque ces deux cités, un instant disputées et reprises aux Français par les alliés avaient été mises au pillage par les libérateurs (18 mai, 2 juin 1794) (2). De même, certaines maisons de Charleroi avaient été dévastées par les troupes hollandaises et autrichiennes durant le siège de juin 1794 (3). Le corps d'émigrés français appelé la légion de Bourbon, campé dans le Brabant wallon au printemps de 1794, provoque par ses dévastations une émeute des bourgeois de Nivelles et met à sac le village d'Orp-le-Grand (4). Les Anglais se conduisent avec encore moins de réserve. Un d'entre eux explique l'insuccès des manœuvres ordonnées lors de la bataille du 18 mai 1794 par le désordre qu'occasionnèrent les femmes ayant reçu la permission de suivre les troupes, et surtout par les retards que causèrent à beaucoup d'entre elles les objets pillés dont elles étaient chargées (5).

Quand sonna la retraite, ces troupes « manquant de tout et exténuées de fatigue » (6) ne devaient pas manquer de

(1) Lettre du 19 juin 1794. (Liasse 1963, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(2) L. Allaeys, *Het Westland in den franschen tijd*, p. 167. Journal manuscrit de Goethals-Vercruysse, de Courtrai, 18 mai 1874. Saint-Martin, *Korte beschryving van de tyds omstandigheden*, 2 juin 1794. (Manuscrit inédit.)

(3) C. Lyon, *Le siège de Charleroi en 1794, d'après un manuscrit de D. Claeys, greffier du magistrat*, p. 14.

(4) Exposé de la veuve Michotte, d'Orp-le-Grand, 9 fructidor an IV. Liasse 617, Archiv. de l'admin. centrale du départ. de la Dyle. Délibérations du magistrat de Nivelles transmises au conseil des conférences le 10 avril et le 13 mai 1794. Secrétairerie de l'Etat et de guerre.)

(5) 18 mai 1794, *Extrait of an impartial journal of a detachement from the brigade of Foot guards 1793 1795*, by Robert Brown, corporal in the Coldstream guards.

(6) Lettre du 18 juillet, 1794 adressée à M[lle] de Stassart. (Carton 522, Arch. de l'admin. centrale du départ. de la Dyle.)

donner libre cours à des instincts de déprédation aussi peu combattus. Les deux lignes principales adoptées par les armées alliées pour évacuer la Belgique peuvent s'indiquer en se bornant à relever les témoignages contemporains sur les dégâts et les violences qu'elles se permettent librement et partout. Charleroi et Châtelineau, Nivelles et Hal, les environs de Bruxelles et de Louvain, Liége et sa banlieue, les bords de la Meuse et le Limbourg, le duché de Bouillon, enfin le quartier d'Anvers, conserveront pendant longtemps les traces de leur licence et de leur barbarie. Fermes pillées, châteaux brûlés, abbayes et cures rançonnées, les églises mises à sac par ces forcenés, qui n'épargnent pas même les jours de leurs victimes, tel est le bilan de la retraite des Hollandais, Autrichiens et Croates (1). On ne peut mieux l'établir qu'en empruntant le langage de Pelckmans, échevin de la ville de Louvain, témoin assurément impartial et bien renseigné, qui confiait à son journal, le 15 juillet 1794, la bataille livrée dans les rues de la ville par les Autrichiens aux Français. « O jour éternellement infortuné dans les annales de Louvain!... Cette retraite a été malheureuse pour tout notre pays et tous les gens de la campagne s'en souviendront longtemps, car les Autrichiens n'ont passé dans aucun village sans le piller, sans enlever les chariots, charrettes, chevaux, et ce que n'avaient pas pris les Autrichiens, les Français l'ont entièrement dévalisé. »

Pour tout dire, à l'odieux des dévastations s'ajouta parfois l'amertume de la trahison. On vit les mauvais éléments du

(1) Les sources locales donnent le détail de ces actes de violence. A Brusseghem, près de Bruxelles, par exemple, le 8 juillet 1794, les Autrichiens pillent le village, tuent un homme et une femme et mettent le feu aux fermes, dont 17 sont détruites. A Ixelles, Etterbeek, Woluwe, ils tuent et pillent au point que les villageois se réfugient dans la ville jusqu'à l'arrivée des Français. A Liége, ils tuent un vieillard infirme, M. de Groulard, et dévastent les monastères de Robermont des Chartreux, des Prémontrés et du Val des Ecoliers. Près de Bouillon, ils pillent les églises de Curfooz, Noirfontaine et Sensenruth, après avoir saccagé la capitale du duché et massacré 26 habitants, à la suite de leur victoire du 19 mai 1794.

peuple belge s'associer à l'œuvre de destruction du soldat étranger, soit alliés soit français. Poussés par la misère, ou désireux de disputer aux pillards un butin en apparence sans maître. conduits parfois par les réfugiés belges ou liégeois que l'armée française avait accueillis et placés à l'avant garde, des malheureux n'hésitèrent pas à s'unir aux pillages ou à les achever quand ils étaient demeurés incomplets. Ainsi en fut-il lors des incendies tristement légendaires d'Aulne (1) et d'Orval, du sac de Villers, et de l'abbaye de Saint-Remy à Rochefort, ou lors de la destruction de Rousbrugghe par Van Damme. Ces scènes se reproduisirent à Reikhem. Lors de l'évacuation de Gand par les troupes autrichiennes, la populace alla plus loin : pour se venger d'excès antérieurs de la garnison, elle attaqua les bagages militaires et réussit à les piller en partie (2). La lie du peuple de Bruxelles imita celle de Gand. Elle pilla les magasins de l'armée autrichienne, et elle se préparait à pousser plus loin ses dévastations si les volontaires armés ne s'étaient réunis et n'avaient mis fin aux rassemblements des pillards.

Tels furent les maux qui accablèrent nos pères durant l'inoubliable campagne de 1794. Aux calamités atteignant leurs biens et leurs vies, s'ajoutaient les anxiétés les plus vives au sujet du patrimoine moral jusque-là victorieusement défendu : je veux parler de leur religion, de leurs franchises et de leurs libertés. Pour tous, habitants des régions ravagées ou citoyens des contrées heureusement épargnées, chaque réveil n'était-il pas l'occasion d'une appréhension nouvelle? La faible barrière opposée par les troupes alliées au débordement de la terreur paraissait chaque jour sur le point de se rompre. En vain sonnait-on les cloches en signe d'allégresse pour célébrer la restauration de l'empereur,

(1) Le jacobin Mengal, de Thuin, retiré en France en 1793, se vanta d'avoir poussé à l'incendie de l'abbaye d'Aulne. (ROMBEAU, *Troisième rapport sur les archives de Thuin*, p. 71.) Pour Orval, voir LEFORT, *Histoire du département des Forêts*, p. 13.

(2) Requête du 14 août 1794 adressée par le cadet recruteur Jacqmin au conseil des finances. (Carton 2769 conseil des finances.)

la prise de Valenciennes, la délivrance d'Arlon, de Charleroi ou de Menin, ou pour annoncer la visite du souverain. Le grondement lointain du canon ne cessait de mêler ses menaces aux pompes officielles. Sa voix rappelait aux populations que malgré tant d'efforts l'ennemi était toujours debout et prêt à se jeter sur des provinces ouvertes et abondantes en richesses. L'inexorable réalité protestait contre les joies trompeuses du moment, et s'obstinait à annoncer la fin de la patrie à tous ceux que ne pouvaient abuser la stratégie de Cobourg et la politique des cours alliées. Ainsi en était-il en juin 1793, quand la fortune des armes paraissant sourire à Cobourg l'avait mené bien en avant sur le territoire ennemi, et quand malgré l'éloignement des armées alliées, les bourgeois de Bruxelles s'effrayaient d'entendre dans le silence de la nuit la répercussion du bombardement de Valenciennes (1). Ainsi encore, en juin 1794, la canonnade, incessante autour de Charleroi, se répercutait jusqu'aux environs de Bruxelles et de Louvain et paraissait, malgré les succès des alliés, sonner le glas funèbre de l'indépendance nationale et d'un passé regretté (2).

Quoique douloureusement éprouvés, les Belges ne désespérèrent pas. Les chefs légitimes de la nation luttèrent jusqu'au bout pour sa constitution et ses droits. Du côté du peuple, de loyaux efforts répondirent aux appels de l'autorité. Comment se produisirent et comment échouèrent ces dernières manifestations d'une vie nationale bientôt condamnée au silence, c'est ce que fera connaître l'exposé de l'administration intérieure du pays.

(1) Von Zeissberg, *Belgien unter generalstathalterschaft. Erzherzog Carls*, t. I, p. 46.

(2) Journal manuscrit de Pelckmans, de Louvain, 14 juin 1794. Journal de Goetval (Bruxelles), 20 juin 1794.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

Sommaire.

I. Comment naquit le désaccord entre le gouvernement autrichien et les Belges. Les premiers actes de Metternich donnent satisfaction à ceux-ci. Mais le programme de restauration n'est pas accompli intégralement en ce qui concerne la composition des conseils et du personnel administratif, la prépondérance de l'élément militaire et le rétablissement des couvents supprimés par Joseph II. Mesures prises contre le comte de Mérode. Préventions des ministres de Vienne contre Metternich. Au début, empressement des Belges à adhérer aux souscriptions en faveur du gouvernement. Les États sont prêts à fournir les secours demandés par le gouvernement, mais ils veulent défendre les libertés publiques et ils songent à une armée nationale. Refus obstinés du gouvernement pour ce dernier point.

II. Les levées nombreuses de pionniers réclamées par l'armée occasionnent les premiers conflits sérieux. Le règlement des dettes de 1790 et des arriérés dus au gouvernement, le remplacement du chancelier de Brabant, fournissent matière à de nouvelles discussions. Propos déplacés du comte de Limminghe, en présence de l'archiduc. Ce prince prépare l'emploi de la force contre les Etats. Embarras financiers du gouvernement. Les impôts ordinaires, votés par les États, sont insuffisants. Grâce à l'empressement de certains membres des États, les difficultés s'apaisent et la déclaration du 15 novembre 1793 satisfait les mécontents. Les souscriptions en donnent la preuve.

III. Les emprunts tentés en Belgique, en Hollande et en Angleterre échouent. La question des volontaires nationaux reste ouverte. Persistance des États à la soulever et du gouvernement à l'écarter. Exploits des volontaires en Flandre et en Luxembourg en 1793. Le prince de Ligne s'emploie à empêcher les États de Hainaut de lever une milice locale.

IV. Au fond, jalousie du gouvernement à l'égard des États et secrets désirs d'abandonner le pays. L'Autriche menace une première fois la Belgique de se retirer (11 et 12 janvier 1794); nouveaux plans de Cobourg et du gouvernement, pour renforcer les régiments impériaux. Ces plans échouent parce que les Belges appréhendent de servir dans une armée étrangère et préfèrent la levée nationale.

I.

Entre le gouvernement impérial, reprenant possession de la Belgique aux acclamations des habitants, et les Etats empressés à rappeler leur souverain légitime, il semblait qu'une entente parfaite eût dû régner. En observant loyalement les constitutions provinciales et les promesses échangées, on devait aboutir à rétablir l'ordre à l'intérieur, tout en soutenant la guerre extérieure. Nombreuses, sans doute, et importantes étaient les questions soulevées par l'administration quotidienne. Des ministres, habiles à discerner le caractère des Belges, instruits des leçons du passé et zélés pour le rétablissement de la concorde, auraient donné dans ces occasions la mesure de leurs talents. Il fallait, tout d'abord, rétablir les différents ressorts du gouvernement, depuis les collèges des bourgmestre et échevins jusqu'aux cours de justice et aux conseils collatéraux, et exclure de ces assemblées les personnages compromis par leurs complaisances vis-à-vis des jacobins ou par leur participation aux réformes intempestives de Joseph II. Il fallait ensuite refaire les finances, en obtenant des Etats les aides et subsides et en persuadant aux Représentants de la nation de voter des sommes bien plus importantes que celles qui avaient jamais été accordées : le gouvernement devait, en effet, réclamer des arriérés de recettes pour les années écoulées et des augmentations énormes pour faire face aux charges écrasantes de l'armée de Cobourg. Il fallait enfin amener les Belges à aider directement cette armée sous forme de contributions en logements, fournitures, vivres, transports et sous forme de levées de pionniers destinés aux travaux de siège ou de fortification. Et ces demandes multiples devraient être adressées à des populations appauvries par une invasion et par plusieurs années de guerre civile, et que de lourdes charges militaires ne cessaient d'accabler. A ces divers points s'ajoutait encore la question

des couvents supprimés par Joseph II et dont le rétablissement était promis.

Les premiers actes de la restauration autrichienne donnèrent ample satisfaction aux vœux des Belges, et furent tels que la sincérité du gouvernement parut absolue. Conformément à des désirs souvent répétés, le jeune archiduc Charles, frère de l'empereur François, fut nommé gouverneur général. On lui adjoignit Metternich comme ministre plénipotentiaire. Pour faciliter la besogne, une institution nouvelle, douée seulement de voix consultative, fut établie à ses côtés, sous le nom de *Conseil des conférences*. Elle avait pour mission de donner un avis écrit et motivé sur toutes les affaires de finances, travaux publics, administration, police, justice, religion, qui seraient soumises au gouvernement, soit directement, soit après avoir été étudiées par les conseils collatéraux. En dehors du prince, elle comprenait le ministre, le secrétaire d'Etat et de guerre et deux membres, l'un spécialiste en matière de finances, l'autre versé dans les autres matières attribuées au Conseil privé. La suspension provisoire des divers conseils et de la Chambre des Comptes, la promesse d'une amnistie et d'un respect absolu pour la Constitution, achevèrent les mesures générales par lesquelles débuta le nouveau gouvernement.

Les mesures d'exécution qui suivirent furent prises par Metternich dans le même ordre d'idées. S'entendant avec les pensionnaires des états de Brabant, de Hainaut et de Namur (De Jonghe, Gendebien et Fallon) et avec Raepsaet, greffier pensionnaire de la châtellenie d'Audenarde, il renouvela ou fit renouveler les magistratures locales en rétablissant les partisans des Etats ou les royalistes modérés.

Les Joséphistes les plus ardents furent exclus des cours de justice et des conseils collatéraux. Des partisans des Etats furent appelés à faire partie de la cour du gouverneur général. On offrit en vain à certains d'entre eux des charges au conseil privé et au conseil des conférences. Seul, le sage et réservé comte de Robiano, ancien conseiller au conseil de Brabant,

accepta de faire partie du conseil des conférences, où il eut fréquemment l'occasion de défendre ses amis des Etats. Le conseil de Brabant, rétabli dans les formes légales, vit exclure de son sein les magistrats que la restauration de 1791 lui avait irrégulièrement imposés, et se vit rendre le droit précieux de présentation des candidats aux places vacantes. Une amnistie complète, secondée par une répression énergique des réactions entamées dans quelques localités contre les jacobins, enfin la restitution à l'université de Louvain de ses antiques privilèges, semblèrent achever l'exécution du progamme d'apaisement que s'était tracé le cabinet de Vienne.

Bien des points importants demeurèrent malheureusement en réserve et les intentions qui dictaient la conduite des ministres apparurent par là sujettes à suspicion. Ni la chancellerie de Vienne, dont les préférences pour le troc de la Bavière étaient connues, ni la majorité des membres des conseils collatéraux, dont les préventions contre les Etats et contre les conseils de justice étaient manifestes, ne subissaient de changement. A côté du gouvernement régulier, on voyait Mercy, dont les tendances joséphistes s'étaient affirmées en 1791, et des chefs militaires tels que Bender, prêts à prendre dans la direction des affaires la part prépondérante que la guerre devait assigner aux généraux et à remettre en vigueur cette loi martiale qu'ils avaient proclamée en 1792 en dépit des constitutions du pays. Enfin, en ce qui concernait les milliers de religieux que Joseph II avait illégalement expulsés de leurs domiciles et spoliés de leurs biens, aucune mesure de complète réparation ne s'annonçait. Le sort de ces malheureux était pourtant extrêmement digne d'intérêt. Non seulement leurs grandes infortunes méritaient les sympathies, mais ils représentaient des droits spécialement chers aux Belges et absolument méconnus. Avec eux, en effet, avaient été atteints et le droit de propriété et la liberté d'association et le respect dû au culte, et même l'intégrité du premier ordre des Etats; car si l'empereur était le maître de supprimer les monastères au gré de son caprice, il pouvait, en anéantissant

les abbayes, supprimer l'ordre même du clergé ou le réduire à une complète dépendance.

Pourquoi, au jour même de la réconciliation, s'arrêtait-on ainsi à moitié chemin, alors que des promesses nombreuses faisaient espérer aux Belges le redressement de tous leurs griefs? Le but réel que poursuivaient les ministres de l'empereur était-il autre chose que la simple restauration du pouvoir de leur maître? Les correspondances de la chancellerie répondent à cette question. Si nous avons traité avec les Belges, disait Trauttmansdorf, c'est avant tout pour nous assurer leur argent. Il faut qu'ils nous soutiennent largement en subsides, en dons, en emprunts contractés sur les biens du clergé sous la garantie des Etats. Si ces secours ne sont pas obtenus, il ne nous reste rien à répondre au parti qui dispose de la majorité à Vienne et qui soutient que mieux vaut abandonner les Pays-Bas (1). Si nous consentons à déplacer des fonctionnaires suspects aux membres des Etats, c'est sous la condition expresse que ceux-ci les indemniseront, ajoutait-il (2). Et telle était la hâte avec laquelle le chancelier attendait les effets des proclamations impériales, qu'il s'étonnait, avant même que l'archiduc Charles eut été inauguré, de ne pas avoir vu arriver à Vienne des députés des Etats venant témoigner au souverain la reconnaissance et la fidélité des Belges et lui apportant comme tribut des dons gratuits en espèces (3). Dans sa première dépêche le chancelier, inaugurant la longue série des blâmes qu'il ne cesserait d'adresser à son subordonné durant les quinze mois de la restauration, critiquait déjà vivement Metternich au sujet des concessions faites au parti des Etats, bien qu'aucun acte saillant en dehors de la reconstitution du conseil de Brabant dans les formes légales, n'eût encore été accompli par le gouvernement de Bruxelles.

(1) Dépêches de Tauttmansdorf à Metternich, 17 et 19 mars 1793. (VON ZEISSBERG, *Belgien*..., t. I, pp. 11, 12.)

(2) Dépêche du même, 19 mars 1793.

(3) Id., du 27 avril 1793. (Registre 387, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

Vis-à-vis des couvents supprimés, les hésitations s'expliquaient plus simplement encore. A l'exemple de Kaunitz et de Mercy, les ministres autrichiens étaient des voltairiens peu sympathiques à la religion. Sous des formes adoucies, et à l'aide de ménagements qui l'amenaient à se lier d'amitié avec le chef du parti des Etats, Metternich partageait ces préjugés (1). N'avait-on pas vu Mercy, contraint en 1791 à rapporter les mesures prises par Joseph II contre la religion, déclarer que c'était là une révocation digne du XIV[e] siècle? (2) Et ne verrait-on pas bientôt Trauttmansdorf, appelé à s'expliquer sur le sort des monastères supprimés par la république dans les territoires conquis par Cobourg, ordonner à Metternich de promettre officiellement le rétablissement des maisons spoliées, et ajouter à cet ordre une injonction formelle de ne pas l'exécuter? (3)

Si telles étaient les arrière-pensées des gouvernants au sujet des problèmes naissants de l'administration courante, on devait concevoir de cruelles appréhensions au sujet de leurs projets pour l'avenir de la Belgique. Respecteraient-ils les serments des souverains autrichiens? Se sentiraient-ils liés vis-à-vis des Belges par le traité de La Haye, ou bien ne profiteraient-ils pas de la première occasion pour abandonner les Pays-Bas au moyen d'un troc après les avoir épuisés pour

(1) Metternich était lié avec le chanoine Duvivier, secrétaire du cardinal archevêque de Malines, avec de Jonghe, pensionnaire des États de Brabant, avec Nuewens, intendant du comte de Mérode de Westerloo et du comte de Lannoy. Ces relations ne l'empêchaient pas de critiquer vivement dans ses dépêches la procession expiatoire qui ramena à l'église de SS. Michel et Gudule le Saint Sacrement de Miracle éloigné durant la conquête française. (21 avril 1793, registre 387, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII[e] siècle*, t. I, p. 293.

(3) Dépêche du 3 novembre 1793. (Registre 398, Chancellerie des Pays Bas à Vienne.)

Trauttmansdorf obéissait à une préoccupation financière en donnant ces ordres. Le ministère comptait retirer plusieurs millions de florins des biens ecclésiastiques situés dans le pays conquis et se trouvant sous la main du gouvernement par suite des spoliations édictées par les lois françaises. Lettres de Thugut à Colleredo, 17 mai et 23 juin 1794. (VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe des freiherrn von Thugut*, t. I.)

faciliter cet échange? Ne tendraient-ils pas, à l'exemple de Joseph et de Léopold. à supprimer les garanties de la Joyeuse Entrée? Ces garanties précieuses n'étaient guère obligatoires aux yeux de Trauttmansdorf. Le sort du comte de Mérode en fournissait un exemple. Ce gentilhomme, rentré dans sa patrie en avril 1793, avait accepté la difficile mission de représenter le gouvernement aux Etats de Flandre, et il avait réussi à concilier ceux-ci aux vues de Metternich. Loyalement revenu à son souverain, il venait faire don de 40,000 florins au gouvernement pour subvenir aux frais de la guerre. En dépit de ces preuves de civisme, Trauttmansdorf, blâmant Metternich d'avoir eu recours à l'ancien ambassadeur du Congrès de 1790, enjoignit de mettre fin à la mission de Merode, et de chercher à mettre ce dernier, sans bruit, en prison. Le noble patriote, prévenu à temps, se retira dans ses terres, en attendant que des administrateurs plus éclairés fissent appel à son dévouement (1). S'étonnera-t-on que des motifs de défiance vis-à-vis des agents de l'empereur subsistassent dans le cœur des Belges?

Si l'on songe maintenant à l'indépendance entrevue en 1790, et aux luttes subies en 1792 par les Belges pour défendre leurs institutions contre les conquérants jacobins, on ne pourra être surpris des dissentiments qui allaient s'élever entre les gouvernants et les gouvernés, et qui devaient ajouter au fléau de la guerre le triste spectacle de discordes civiles. Seul, un gouvernement résolu à ne rien épargner pour se concilier les populations, convaincu de la justice de leurs réclamations, et décidé à les traiter en sujets loyaux et perpétuels, eût évité les extrémités auxquelles en vinrent promptement les partis en présence. Metternich, quoique voltairien, eût atteint un but aussi désirable. Sans cesse blâmé par Trauttmansdorf et Thugut, critiqué dans tous ses actes, désespéré au point d'offrir sa démission, ce ministre échoua

(1) VON ZEISBERG, *Belgien...*, t. II, pp. 7, 8. (Dépêche de Trauttmansdorf du 7 juin 1793.)

par suite des fautes de ses chefs; laissé à lui-même, il eût désarmé les préventions des Belges et obtenu d'eux, avec les secours nécessaires, l'appui moral qui allait faire défaut au gouvernement. Loin de recourir à l'habileté désirable, le cabinet de Vienne allait réveiller les susceptibilités des Belges, mettre ceux-ci pour ainsi dire en demeure de faire valoir leurs prétentions à une quasi-indépendance, et provoquer enfin un conflit dont l'issue serait également fatale aux deux parties. La Providence réserverait ainsi à l'envahisseur du Midi cette bonne fortune de rencontrer des divisions profondes, non seulement entre les puissances coalisées, mais encore entre ceux-là même, parmi ses adversaires, qui eussent dû être spécialement unis pour défendre en commun le sol belge.

Si nous avons insisté, en commençant le tableau de la lutte entre le gouvernement impérial et les Belges, sur l'état d'esprit des populations, c'est qu'en négligeant la situation spéciale où se trouvaient ces dernières on serait amené à juger faussement les péripéties du drame au cours duquel succombèrent les Pays-Bas Autrichiens. Des contemporains s'y trompèrent, et attribuèrent à un manque de patriotisme ce qui était dû aux ministres de l'empereur bien plus qu'à des prétentions excessives qu'on eût pu aisément redresser ou réduire. C'est ce qui apparaîtra clairement de l'exposé des principales difficultés qui ont divisé l'opinion.

Après l'expulsion des armées françaises, le premier effort qui s'imposait à l'activité du ministre était l'obtention des fonds nécessaires pour la guerre et l'administration. Aux Etats, accoutumés à se réunir deux fois par an pour délibérer sur ces matières, incombait le devoir de voter la levée annuelle des impôts ordinaires et la création d'impôts nouveaux pour subvenir aux besoins du gouvernement. Comme les Etats comprenaient des députés pris dans les magistrats des grandes villes, il importait de reconstituer avant tout les magistratures urbaines, et ce fut ce travail, entrepris par Metternich dès les premiers jours de sa rentrée, qui retarda la

convocation des Etats de certaines provinces telles que le Hainaut et la Flandre. Entretemps s'accomplissaient les actes de réparation dont il a été question, et ainsi dans la pensée du ministre, se préparait une session fructueuse des Etats, destinée à agréer sans difficultés toutes les demandes de l'autorité.

Les prévenances du gouvernement avaient rencontré un accueil favorable de la part de toute la nation. Empressement des députés des Etats, acclamations populaires, feux d'artifices, avaient salué dans la capitale la rentrée de l'archiduc Charles et celle de Metternich. Une souscription publique, ouverte pour aider le souverain à supporter les frais de la guerre, suscita bientôt des versements importants de la part de ceux-là même qui s'étaient montrés les plus fidèles défenseurs de la république belge de 1790. Le comte de Merode y versa 40,000 florins (1), le comte de Lannoy 13,000 florins (2), Malou, d'Ypres, 3,000 florins, le duc d'Ursel 100,000 florins, en prêt sans intérêt, et le duc d'Arenberg 7,650 florins par an pendant la durée de la guerre (3). Tels furent les premiers efforts individuels accomplis au lendemain de la restauration. Il eût été au pouvoir du gouvernement de les encourager et de les multiplier. On vient de voir comment le cabinet de Vienne agit à l'égard du brillant cavalier qui avait ouvert la liste de souscription. Cette politique malencontreuse devait se répéter à de nombreuses reprises.

Deux choses préoccupaient avant tout les chefs des Etats : pour éviter le retour d'une invasion jacobine, due en partie à l'abandon volontaire du gouvernement autrichien, ils voulaient fortifier les libertés publiques en les mettant à l'abri des entreprises des ministres joséphistes, et assurer au pays des défenseurs nationaux qui n'auraient pas pour unique souci la protection des domaines allemands de la maison de

(1) Dépêches de Metternich, du 1er et du 20 mai 1793. (Registres 387 et 388, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Dépêche du même, du 18 mai 1793, registre 388 (*ibid.*)

(3) Carton 2763, Conseil des finances.

Lorraine. La confirmation de leurs privilèges, et par voie de conséquence l'éloignement des fonctionnaires joséphistes, et le rétablissement des couvents supprimés, leur paraissaient des points indispensables à régler si l'on voulait lutter avec succès contre les idées révolutionnaires. La création d'une force armée nationale leur semblait tout aussi nécessaire afin de joindre aux troupes étrangères un contingent patriotique et attaché au pays. La réalisation de ces divers désirs allait occuper les Etats jusqu'au jour de l'évacuation des Pays-Bas. Ils devaient y consacrer une énergie incontestable et parfois aussi un zèle inopportun, pour ne pas dire maladroit.

A quelles conditions seraient votés les subsides demandés par le gouvernement? Les ministres se flattaient de l'espoir d'un vote spontané et immédiat. Ils demeuraient, bien à tort, dans l'idée erronée de Kaunitz et de Joseph II, qui prétendaient que les Etats n'avaient pas le droit de refuser les subsides. De leur côté, les délégués des provinces, forts de l'aide que le pays venait de donner à l'Autriche, énonçaient formellement leurs réserves. En visitant Trauttmansdorf à Vienne, le 20 mars 1793, le baron d'Overschie avait réclamé non seulement l'expulsion des fonctionnaires joséphistes, la réforme des conseils, la création d'un conseil de conférences, mais aussi la remise aux Etats de la gestion des domaines et des douanes; en échange il offrait la création d'un papier-monnaie garanti par les recettes des Etats. Il s'était avancé jusqu'à dire que le Tiers Etat refuserait de recevoir ceux de ses membres qui avaient prêté serment à l'empereur. Le ministre n'avait pas manqué de répondre avec raison que pareille menace aurait pour résultat de continuer le divorce entre le souverain et ses sujets (1). Et de fait, à la suite de transactions habilement menées, une année ne s'écoulerait pas sans que beaucoup de collaborateurs de la politique de Joseph II en Belgique fussent écartés des emplois actifs dans lesquels ils eussent pu miner

(1) Dépêche de Trauttmansdorf, 20 mars 1793. (Registre 386, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

l'autorité des Etats et la Constitution. La première prétention des Etats, excessive peut-être en certaine mesure, pouvait donc être admise avec certaines corrections : elle n'était pas de nature à entraîner une scission durable. La seconde, relative à l'armement, menait à des conséquences plus graves. Comme les États de Brabant étaient convoqués pour le 7 mai, on vit à la fin d'avril paraître un projet de levée pour une armée nationale, et les députés des Etats remirent au ministre Metternich un mémoire à l'appui de ce projet. Cette fois, ce fut Metternich qui riposta vivement en faisant appeler le pensionnaire de Jonghe et en l'invitant à faire en sorte qu'une innovation pareille ne vînt pas à s'accréditer parmi les membres de la représentation nationale (1).

Le 7 mai 1793, les Etats de Brabant s'assemblèrent pour voter les impôts. Le 8, ils arrêtèrent une réponse à la lettre par laquelle le ministre les avait convoqués (2). Cette pièce commençait par remercier l'empereur des mesures réparatrices prises durant le mois de mars précédent; elle insistait longuement sur les griefs que la nation avait à reprocher au gouvernement autrichien et sur l'expulsion des fonctionnaires joséphistes. Des pamphlets anonymes, désavoués d'ailleurs par les membres de l'assemblée, renforçaient ces demandes et réclamaient l'institution de l'armée belgique.

La nouvelle de ces exigences, fort peu en harmonie avec l'obéissance absolue qu'il attendait, irrita vivement le gouvernement. Elle déconcerta moins Metternich, qui se rendait compte des dispositions réelles de la majorité des Belges et qui se faisait fort d'atteindre le but demandé sans passer par toutes les prétentions des Etats. Au bout de quelques jours, en négociant avec le pensionnaire de Jonghe, il obtenait la promesse de s'abstenir de tout projet militaire, et le vote des subsides et dons ordinaires par les deux premiers ordres, que

(1) Dépêche de Metternich, 1er mai 1793. (Registre 387, *ibid.*) Le 11 mai, Trauttmansdorf approuva entièrement la conduite de son subordonné à cet égard et qualifia d'« absurde » la proposition de levée. (*Ibid.*)

(2) Registre 388. (*Ibid.*)

le tiers suivit peu de temps après. En même temps, l'assemblée vota une levée de 3,000 pionniers destinés à aider les armées (1). Tout en accordant leur adhésion, les syndics des métiers de Bruxelles avaient adressé, le 29 mai, au magistrat de la capitale deux mémoires qui développaient des idées chères au Tiers Etat. Pour fournir des ressources au souverain, disait-on, il faut des emprunts. Les Etats ne trouveront pas de crédit s'ils ne paient pas au préalable leurs dettes de 1790 et si les dettes des couvents supprimés ne sont pas payées. Il faut donc un arrangement financier. Les Etats offrent de lever 6,000 à 8,000 hommes de troupes nationales et d'y placer les officiers non employés de l'armée brabançonne. Ces arrangements ne pourront réussir que si l'on éloigne de l'administration les fonctionnaires hostiles aux couvents et aux Etats (2). On retrouvait ces mêmes idées, jointes à d'autres, telles que la codification des lois et leur uniformité dans les diverses provinces, la création d'une banque nationale, l'établissement d'un synode national, mais toujours compliquées ou complétées par l'érection d'une légion belgique, dans un mémoire que trois députés des Etats, le marquis de Lavalette, le comte de Lalaing et van Schoreel, présentèrent à Vienne en juin 1793 (3). Après examen de ces demandes, le ministre Trauttmansdorf et l'empereur décidèrent de n'y donner aucune suite.

Comme ses promesses étaient réalisées seulement par la réorganisation du conseil de Brabant et des magistratures

(1) Dépêches de Metternich, 21 et 22 mai 1793. (Registre 388. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Dépêche du même, 25 juin 1793. (Registre 390, *ibid.*) La réponse de l'empereur, dictée par Trauttmansdorf, fut un blâme énergique à l'adresse des signataires et de Metternich. « Loin de songer à ces innovations, disait le souverain, il faut s'appliquer à recruter mes régiments levés en Belgique. Si l'on ne pratique pas l'oubli du passé vis-à-vis des fonctionnaires qui m'ont été fidèles, je ne devrai pas le pratiquer vis-à-vis des Belges qui se sont si mal conduits envers moi. » (Dépêche du 10 juillet 1793, registre 201, *ibid.*)

(3) Dépêches de Trauttmansdorf, des 21 et 25 juin 1793. (Registre 390, *ibid.*)

locales, Metternich voyait monter le mécontentement des Brabançons sans être à même de l'apaiser. S'il avait pu, durant les deux mois écoulés depuis sa rentrée, accomplir les principaux articles de son programme de pacification, on ne peut douter qu'il eût réussi à terminer avec les Etats : il était d'accord avec eux en principe sur les ressources financières à obtenir, sur l'éloignement des fonctionnaires joséphistes, sur le rétablissement des couvents, sur le règlement des dettes de 1790 ; l'exécution seule de ces promesses tardait, et les Etats voyaient dans ce sursis le renouvellement des pratiques peu loyales de Joseph II et de Léopold II.

II.

Quand donc les pionniers et les charretiers promis par les Etats se trouvèrent au moment de partir, des récriminations unanimes, occasionnées par les besoins de l'agriculture au mois de juin, furent envoyées à Bruxelles. Les Etats, assemblés le 17, firent remarquer que leurs subordonnés ne pouvaient légalement être contraints de sortir des limites de leur province. Le commissaire autrichien, mécontent de cette opposition, leur demanda ironiquement s'il fallait, à cause des stipulations de la Joyeuse Entrée, suspendre le siège de Valenciennes. Metternich se hâta de provoquer une conférence, tenue le 21 juin à Bruxelles. Les représentants des Etats, de l'administration et du Conseil de Brabant, délibérèrent et arrêtèrent un arrangement d'après lequel le commissaire du gouvernement s'engagea à accroître les salaires des hommes et des équipages, et les Etats promirent d'accroître le nombre des chariots, pour diminuer le nombre de leurs jours de corvée, c'est-à-dire de lever 800 chariots destinés à marcher chacun cinq jours. Ils s'obligèrent en outre à fournir à leurs propres frais 500 chariots pendant quatre mois et 2,000 pionniers (1). C'était tout à la fois un triomphe per-

(1) Dépêche de Metternich, 27 juin 1793. (Registre 390, *ibid.*)

sonnel pour Metternich et l'aurore d'une politique de conciliation ou de transaction qui eût promptement procuré une pacification complète. Malheureusement, les instructions arrivant de Vienne ne permettaient pas à Metternich de suivre la voie que son esprit pratique lui suggérait et que les pensionnaires de Jonghe, Gendebien et Raepsaet lui indiquaient comme destinée à conquérir définitivement les suffrages des Etats. En apprenant les discussions soulevées en matière de réquisition, le cabinet de Vienne ne put contenir son mécontentement, et il reprocha amèrement à Metternich ses concessions nouvelles, qui paraissaient autant d'actes de faiblesse ou même de désobéissance (1). Ainsi entravé, le ministre plénipotentiaire devait s'arrêter, au moins momentanément, dans la réalisation des concessions promises, et chaque jour perdu accroissait les méfiances de l'opinion à juste titre surexcitée.

Ce n'était pas assez d'accabler les Etats de demandes d'hommes et d'argent pour la guerre. On les sommait de régler en même temps les indemnités dues au prince ou à ses adhérents pour les événements de 1790 (2). Là encore, un peu d'habileté eût permis d'aboutir, comme on finit d'ailleurs par le faire plus tard. Les Etats répondaient qu'on devait leur permettre de payer les dettes contractées par eux en 1790, et d'une manière générale que, pour réussir dans un emprunt destiné à réunir les sommes nécessaires, leur crédit et celui des couvents supprimés, devait être rétabli. Une transaction permettrait de fournir au gouvernement les fonds réclamés, tout en mettant à sa charge le règlement de toutes les indemnités et en autorisant les Etats à liquider les engagements pris par eux en 1790. Parmi ces engagements figuraient les promesses faites à de nombreux officiers de l'armée patriotique. L'organisation d'un corps belge levé aux frais des Etats per-

(1) Dépêches de Trauttmansdorf, des 7, 10, 16 juillet 1793. (Registre 391 *ibid.*)

(2) Dépêche du même, 24 juin 1793. (Registre 390, *ibid.*)

mettrait de placer un grand nombre de ces militaires, tout en venant en aide au gouvernement impérial.

Sur tous ces points, la discussion était vive et l'embarras de Metternich extrême. La difficulté grandit au milieu de juillet, quand le marquis de Lavalette, revenant de Vienne, rapporta l'insuccès de ses démarches et y ajouta des propos qui eussent suffi, au dire de Metternich, à fermer toutes les bourses et à aliéner tous les cœurs.

Lavalette parla ouvertement du troc de la Belgique contre la Bavière, comme d'une chose toujours désirée à Vienne (1). Informé de ce langage, que des récompenses pécuniaires accordées à son auteur semblaient autoriser, Trauttmansdorf le blâma, mais en des termes qui révélaient des arrière-pensées. « Il n'est pas et il ne sera pas question du troc, dit-il, à moins que les ingratitudes des Etats obligent le souverain à abandonner la Belgique. C'est tout ce qu'on a pu dire aux envoyés du Brabant. Que les Etats paient les impôts, les arriérés, les indemnités, et alors nous pourrons répondre définitivement » (2).

Malgré les hésitations que devaient engendrer de pareilles nouvelles, les Etats, à la prière de Metternich, continuèrent à négocier. Ils offraient les secours pécuniaires demandés : le premier ordre offrait de prêter 10 millions de florins sans intérêts durant la guerre; en échange, ils insistaient sur les réclamations que l'on a vues, sur le retour des Jésuites, et sur la nomination de d'Overschie comme chancelier de Brabant,

(1) Français d'origine, fixé à Hannut près de Landen, par suite de mariage, le marquis de Lavalette avait assumé un rôle de négociateur qui ne l'empêchait pas, semble-t-il, de s'aventurer sur le terrain de la politique extérieure. Un mémoire de sa main, remis à la Chancellerie de Vienne en 1793, examinait les indemnités que l'empereur pouvait réclamer et envisageait soit le troc de la Bavière, soit l'acquisition de l'Alsace-Lorraine, soit la création d'un *royaume de Belgique* avec annexion de l'évêché de Liége. On ignore si ses vues étaient l'objet des convictions de l'auteur ou si elles n'étaient exposées que dans le but d'arracher des aveux aux ministres autrichiens. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 389.)

(2) Dépêches de Metternich, 30 juillet 1793 et de Trauttmansdorf, 31 juillet 1793. (Registre 392, *ibid.*)

à la place de Van Velde de Melroy, que l'empereur désirait appeler à ces fonctions (1). Ils allaient jusqu'à désavouer les prétentions énoncées à Vienne par Lavalette et à répudier expressément les désirs qui leur avaient été prêtés en matière de levée de milice (30 juillet 1793). Le ministre s'efforçait de temporiser, d'une part en suspendant l'installation de Van Velde et en suggérant un accommodement au sujet des dettes et des indemnités de 1790; d'autre part, en pressant l'octroi des ressources extraordinaires destinées à aider l'armée. Il insistait avec vigueur sur cette assistance indispensable au gouvernement.

Cobourg ne cessait, en effet, de signaler au ministre l'état de détresse absolue de sa caisse : son armée n'était pas payée, ses fournisseurs refusaient de livrer, les pionniers et les charretiers désertaient, faute de salaire. Il devait recevoir environ 2 millions de florins par mois et cette somme, versée régulièrement grâce aux contributions payées par les Etats et aux envois d'argent effectués par le cabinet de Vienne, le laissait en déficit de 1.300,000 florins pour le mois d'août, à la date du 30 juillet (2). En même temps, le service des charrois se compliquait. Après des émeutes suscitées dans quarante-sept villages de la Flandre et dans plusieurs villages du Brabant, les provinces autres que le Brabant avaient fini par procurer les équipages demandés. En Brabant, où se concentrait le transport et où les exigences des administrations militaires s'accroissaient chaque jour, les députés des Etats avaient fort à faire pour satisfaire à la fois les commissaires autrichiens et leurs administrés. En outre des chariots promis, on en exigea 50 à 60 par jour pour huit jours, vers le 15 juillet. Les députés mirent la fourniture en adjudication et s'unirent à ceux de la Flandre pour demander que les tarifs de 1744 et 1749,

(1) Van Velde de Melroy avait coopéré aux réformes inconstitutionnelles de 1787 et avait été mal vu de ce chef.

(2) Conseil des conférences, 16 août 1793. (Registre 612, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

réglant les rémunérations des charretiers et propriétaires, fussent augmentés.

Malgré un avis favorable à ces demandes, émis par le conseil des finances, le conseil des conférences refusa de les écouter, à cause du vide de la caisse (1). En cet état des négociations, une nouvelle exigence de Cobourg, réclamant 50 chariots par jour, à lever par voie de réquisition en Brabant, porta les États à recourir de nouveau à une adjudication (7 août 1793). Ces circonstances furent l'occasion d'un échange de propos resté célèbre. Dans une conférence tenue devant l'archiduc Charles, le 5 août 1793, les commissaires autrichiens pressèrent les députés des États de fournir 500 chariots nouveaux à Cobourg. Comme les députés faisaient valoir les besoins de la culture et les mauvais traitements infligés aux pionniers et aux voituriers, et comme ils insistaient sur la nécessité de procéder par voie d'entreprise, en accroissant les tarifs, un commissaire répondit « que l'empereur serait en droit d'exiger par la force les prestations qu'il réclamait de bonne grâce ». — « Que l'on essaie seulement, répliquèrent les Brabançons, l'empereur le regrettera, mais il sera trop tard. » Et comme LeBidart, commissaire du gouvernement, observait qu'il s'agissait avant tout de préserver le pays des carmagnoles, le comte de Limminghe, député des États, ancien officier des armées françaises, ne put, malgré ses 71 ans, réprimer l'ardeur de ses sentiments patriotiques, et il riposta vivement « que le retour des carmagnoles était préférable aux vexations actuelles ». Le prince mit fin à la conférence pour éviter un éclat et, peu d'instants après, il notifia aux Etats qu'il leur ordonnait d'exclure l'intempérant Limminghe des députations destinées à paraître en sa présence. L'auteur des propos qui avaient justement déplu à l'archiduc s'en excusa quelque peu ; les États se déclarèrent désolés de l'incident et désavouèrent leur collègue qui se retira dans sa terre de Limelette ; à Vienne même, on affecta d'ac-

(1) *Ibid.*, 31 juillet et 14 août 1793. (Registre 611, *ibid.*)

cepter les excuses des Brabançons et l'on admit que, vu le caractère onéreux des prestations en voitures exigées d'eux, ils pourraient les fournir à l'aide d'entreprises et d'augmentations de prix (1). Mais il devait rester de cet incident des impressions profondes et telles qu'on peut dire qu'il marqua la séparation définitive entre le gouvernement et les États de Brabant. L'empereur se persuada aisément que les Belges avaient les ressources en argent nécessaires pour l'assister et pour payer les indemnités et les arriérés de 1789 à 1793, et il leur reprocha, non sans quelque fondement, de s'obstiner à tort à ne pas régler des dettes aussi incontestables. D'autre part, l'archiduc qui, dès ses débuts dans l'administration du pays, avait pris ombrage de l'influence exercée par les États, ne cacha plus ses défiances et son désir de rétablir à la première occasion ce qu'il croyait être l'autorité légitime et méconnue de son frère. Il écrivit à l'empereur que les États ne tendaient qu'à brider le gouvernement et à le réduire en tutelle; qu'on devait préparer l'emploi de la force contre eux et que, se méfiant des troupes wallonnes pour cet usage, il voulait être assisté de soldats allemands ou hongrois, dont la fidélité était assurée (30 août 1793) (2).

Même poussées à l'extrême, les difficultés entre gouvernants et gouvernés ne devaient pas encore aboutir à un éclat analogue au refus de subsides de 1791 et de 1792 ou à la révolte de 1789. Les Etats de Brabant voteraient les subsides

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 393 et 394; dépêches du 12 août et du 8 septembre 1793. (VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. I, pp. 119, 120.)

(2) VON ZEISSBERG, *ibid.*, t. I, pp. 55, 121, 125. Les mêmes sentiments étaient partagés par le conseiller privé de Limpens, qui allait devenir chancelier de Brabant et qui, en faisant un rapport sur les places fortes à joindre à la frontière, exprimait l'idée qu'elles serviraient à tenir les Belges en respect et à les empêcher de recourir à leurs constitutions (3 mai 1793, carton 2778, Conseil des finances). Thugut avait précédé l'archiduc Charles dans la même voie. Le 22 août 1793, il conseillait de dissoudre les Etats de Brabant, mais en s'assurant des moyens de force nécessaires pour les réduire, parce que, disait-il, vu le mauvais esprit du Conseil de Brabant, on ne pourrait tirer aucune ressource des voies légales. VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe des freiherrn von Thugut*, t. I, p. 32.)

qu'on leur demandait et ils seraient suivis par les autres provinces (1). De son côté, le ministre continuerait à éloigner lentement les fonctionnaires joséphistes : il sacrifierait Van Velde de Melroy et il le remplacerait par le conseiller privé de Limpens, personnage assurément attaché à la cause de l'empereur et aux idées de Joseph II, mais dont le caractère conciliant faciliterait l'adhésion des Etats. Pour les couvents, il procéderait par degrés, rétablissant successivement ceux pour lesquels des instances spéciales lui étaient adressées, et leur imposant de se contenter de ceux de leurs biens qui n'avaient pas été vendus. Cette façon de procéder, tout en donnant satisfaction dans une certaine mesure aux réclamations des Etats, trancherait négativement deux questions qui tenaient à cœur aux religieux en général, savoir, le sort des biens aliénés déjà au préjudice des couvents par le gouvernement, et l'abrogation d'un édit impérial fixant à 25 ans l'âge requis pour les vœux monastiques. Ces deux points étaient également importants et délicats. Les acquéreurs des biens vendus paraissaient sans doute être des détenteurs de bonne foi, trouvant leur titre dans une loi. N'étaient-ils pas, cependant, aux yeux des victimes de cette loi les complices d'une spoliation doublée d'un sacrilège? Et si la loi de spoliation était rapportée, n'en fallait-il pas rapporter le principal effet, c'est-à-dire l'expropriation abusive des conventuels? D'autre part, si le droit de mener en commun la vie religieuse était reconnu, de quel chef le prince interviendrait-il pour fixer les conditions de cette vie, et en particulier pour régler l'âge des novices? N'était-ce pas de sa part anticipation sur le spirituel et confiscation partielle d'une de ces libertés qu'il venait

(1) Dans les provinces, les Etats insistèrent en général sur le rétablissement des couvents, l'éloignement des joséphistes, le règlement des dettes de 1790. En Flandre, on signala deux points particuliers : l'exclusion de Marouex d'Opbrakel, conseiller procureur général au Conseil de Flandres, odieux à la population par suite de son attitude trop favorable à Joseph II, et la suppression des modifications constitutionnelles qui en 1754 avaient substitué le système d'un subside permanent au système de vote annuel en vigueur jusque là. La première prétention fut seule maintenue et accueillie.

défendre contre les attentats de la république voisine? (1)

L'énoncé de ces difficultés suffit à montrer qu'elles ne pouvaient entretenir indéfiniment les divisions et que, borné à ces questions, le différend eût pu s'atténuer au lieu de s'envenimer, si de nouvelles sources de discussion ne s'étaient rencontrées. Les levées d'argent et d'hommes devaient provoquer à leur tour des conflits insolubles, que ni les efforts de Metternich ni la bonne volonté des Etats ne pourraient apaiser, et qui devaient aboutir à un coup de théâtre désastreux au moment de la seconde conquête française.

Plus s'avançait l'année 1793, plus s'accroissaient les besoins de l'armée et ceux du gouvernement. Au mois d'août, la séparation ostensible survenue entre les coalisés isola Cobourg, persévérant dans la lente guerre de sièges, tandis que les Anglais se portaient vers Dunkerque. L'Autriche refusant d'envoyer des secours en hommes et en argent, parce qu'elle craignait de se dégarnir du côté de la Pologne et du côté de la Prusse, les demandes du général en chef devinrent de plus en plus pressantes. En moyenne, il lui fallait plus de 2 millions de florins par mois. Pas une séance du conseil des conférences n'avait lieu sans qu'on délibérât sur les réclamations de Cobourg et sur les moyens d'y faire face au moyen des recettes courantes, d'ailleurs insuffisantes, au moyen d'emprunts à faire en Hollande ou en Angleterre, ou à l'aide des fonds dont on implorait l'envoi de la part des ministres de Vienne (2).

(1) Pour trancher les points relatifs aux couvents supprimés une commission avait été instituée. Le savant évêque d'Anvers, Mgr de Nelis, s'efforçait d'amener une transaction entre le gouvernement et les religieux dépossédés. Les nombreuses lettres échangées entre Metternich et lui en 1793 et 1794 témoignent de son zèle à cet égard. (Liasse 1879, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Vis-à-vis du clergé, il prenait la même attitude en suggérant aux intéressés de renoncer à réclamer leurs biens vendus. (Lettres du 23 août et du 9 septembre 1793, adressées au chanoine van Beughem, secrétaire du cardinal de Franckenberg. Archives de l'archevêché de Malines.)

(2) Conseil des conférences, année 1793, séances des 2, 19, 26 30 août, 2, 4, 6, 11, 20 septembre, 4, 7, 9, 18, 21 octobre, 8 et 23 novembre, 7 et 8 décembre. (Registres 611 à 619, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

Ceux-ci répondaient par l'ordre de contraindre les Belges à faire les avances nécessaires. « Procurez-vous de l'argent à tout prix, disait Trauttmansdorf. Les Pays-Bas regorgent d'argent ; c'est une vérité incontestable » (1). Et quand, obéissant aux injonctions de son chef, Metternich pressait les États, le clergé, les villes, de prêter des fonds au gouvernement en ouvrant des emprunts, force lui était de reconnaître que, faute d'arrangement prompt et définitif au sujet des dettes contractées par les États en 1790 ou au sujet des dettes des couvents supprimés, le crédit des divers corps auxquels il s'adressait était totalement épuisé (2). En d'autres termes, l'opinion publique, si favorable à l'empereur au moment de la rentrée de ses troupes en Belgique, était devenue hésitante, et les bourses se fermaient devant les appels qui n'étaient pas appuyés sur la contrainte.

Il ne faudrait pas toutefois exagérer les refus devant lesquels se heurtaient les autorités impériales. Nombreux étaient les modes employés pour recourir à l'aide des populations belges, et leur succès variait d'après la nature des prestations demandées.

Le premier moyen d'assistance sollicité était l'impôt. On peut dire qu'au point de vue de la levée des contributions ordinaires, rien de ce qui s'accordait au gouvernement durant les années les plus prospères et les plus sereines des règnes précédents ne lui fut refusé. Les plus récalcitrants furent les États de Brabant, et encore votèrent-ils, après certains délais, les aides, subsides et dons gratuits qui leur étaient réclamés. Partout ailleurs, en Flandre, en Hainaut, en Luxem-

(1) Dépêche du 15 août 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 393, Archives générales du royaume.) Les exigences de Cobourg déconcertaient la direction des finances de Vienne, parce que, selon Metternich, les ministres n'avaient pas prévu la campagne de siège et les charges d'une occupation militaire aussi longue. « Nos conquêtes nous rongent », disait-il. Dépêche du 21 octobre 1793. (Registre 397, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Dépêche du 26 octobre 1793. (Registre 397. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

bourg, en Gueldre, en Limbourg, à Ypres, Tournai, Malines et Namur, les votes affirmatifs eurent lieu sans grande difficulté (1). Non seulement on accorda aux commissaires du gouvernement les sommes qu'ils sollicitaient, mais parfois on les accorda spontanément, comme à Gand, où les États allouèrent le double de certaines sommes demandées; presque partout on créa des impôts nouveaux pour faciliter l'acquittement des charges acceptées par les États. La bonne volonté fut poussée jusqu'à consacrer un principe particulier, déjà connu sans doute, mais non encore pratiqué généralement : je veux parler de la suppression des exemptions en matière d'impôts. Au conseil des conférences, c'était un axiome reçu sans contestation possible, « qu'il est contraire au principe fondamental de l'ordre social de voir des exceptions à l'obligation que tout individu a contractée, de contribuer aux besoins de l'État » (2). En 1778, les États de Brabant avaient admis la suppression des exemptions, et en 1790 et 1791, les États de Hainaut et de Namur avaient adopté la même proposition (3). Cette fois, la Flandre, le Hainaut, le Brabant, renouvelant leurs vœux, supprimèrent formellement les exemptions en frappant d'impôts spéciaux l'aisance attestée par la présence de domestiques, par la possession de chevaux ou de chiens ou par la propriété foncière, sans admettre d'exceptions en faveur des fonctionnaires, du clergé ou de la noblesse (4).

(1) Les dépêches de Metternich des 21 mai, 9 juin, 3 juillet, 20 août, 21 août et 13 octobre 1793, rendirent compte à Vienne des votes favorables émis en Brabant, en Flandre, à Namur, en Hainaut, à Malines, en Limbourg et en Luxembourg. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 388 à 397.)

Voir aussi : VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. I, pp. 105, 146; t. II, pp. 9, 16, 20 à 24, 128 à 143; t. III, pp. 56, 73 à 80.

(2) Conseil des conférences, 19 et 22 juillet, 19 août, 4 septembre, 9 octobre 1793.

(3) Conseil des conférences, 4 septembre 1793. Journal manuscrit de Gérard, 14 novembre 1793.

(4) Règlements pour la Flandre, le Hainaut et Tournai, du 17 février 1794, de la fin de 1793 et d'avril 1794 relevés par G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas Autrichiens*, pp. 69, 77, 105, 321. (Voir lettre de Du Bosch, commissaire du département de l'Escaut, 19 vendémiaire

Grâce aux délibérations des États, le budget de 1793 laissait un excédent, si on ne lui imposait pas de charges extraordinaires dépassant les forces des contribuables. Durant les années paisibles qui précédèrent la révolution brabançonne, le gouvernement central disposait communément d'environ 14 millions de revenus annuels, dont 4 millions en aides et subsides votés par les États, 4 millions en dons gratuits votés en vue des frais de guerre par les mêmes, et le reste en produits des douanes, des domaines et des recettes extraordinaires. Les dépenses de guerre s'élevaient à 4,200,000 florins. Les États des provinces disposaient d'un revenu total d'environ 13 millions de florins, dont ils allouaient 8 millions au gouvernement et dont le surplus était affecté aux charges d'intérêt et d'amortissement des emprunts, aux travaux publics et aux frais d'administration et de perception (1). Ces 8 millions furent alloués sans difficulté. L'autorité ajouta des demandes spéciales pour les contributions arriérées dues pour les années précédentes. Ces points furent également votés

Quand il fut question d'accroître les sommes à verser au gouvernement, et surtout de les augmenter jusqu'à fournir à Cobourg environ 24 millions de florins par an, la situation ne fut plus la même. C'est qu'en effet, à ces augmentations, qui tendaient à mettre uniquement les frais de la guerre à charge des Belges, venaient s'ajouter des dépenses excessives supportées soit par la caisse des Etats, soit par les habitants : logements militaires, prestations ou nourriture, charrois, travaux de pionniers, réparation des routes défoncées par le passage de l'artillerie et des convois ; enfin, entretien des blessés qui, durant quatorze mois, durent être soignés à grands

an V. [Carton 31, correspondance Bouteville.] Règlement voté en Brabant le 21 mai 1794. Carton 380, Conseil privé.) Pour Namur, consulte du Conseil privé du 2 avril 1794. (Registre 564. Conseil privé *ibid.*) Journal manuscrit de Gérard, 14 novembre 1793. Conseil des conférences 12 avril 1794. Pour Tournai, Conseil des conférences, 5 juin 1794. (Registre 628. Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(1) G. Bigwood, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas Autrichiens.* E. Hubert, *Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II.*

frais dans toutes les grandes villes, au point de transformer en hôpitaux la prison de Vilvorde et les auditoires des collèges universitaires de Louvain.

A titre d'exemple, voici quelques chiffres que les Etats de Hainaut citèrent au gouvernement impérial à la fin de 1794, pour se disculper du reproche d'indifférence qui leur était adressé (1). Indépendamment des dons individuels dont il sera question plus loin, la province avait versé en 1793 : 288,000 florins d'aides et subsides au lieu de 240,000 habituels; 70,000 florins au lieu de 35,000 pour l'entretien de la cour; 129,750 florins pour subsides votés en 1791 ; en outre, un don gratuit de 500,000 florins pour la guerre. En 1794, les mêmes sommes avaient été votées. A ces sacrifices s'ajoutaient pour 1793 : 50,000 florins de travaux aux chaussées; 96,000 florins pour provisions fournies aux garnisons; 210,000 florins payés aux pionniers; 600,000 florins pour charrois et plus de 30,000 florins consacrés au logement des gens de guerre chez les pauvres. Et pour 1794 des dépenses extraordinaires aussi importantes étaient indiquées en y ajoutant l'entretien des blessés. Si l'on rapprochait ces sommes de celle de 1,022,000 florins environ qui formait la recette annuelle brute des Etats en temps ordinaire, on constate que l'effort était considérable et l'appel au crédit ou aux ressources extraordinaires non moins important (2).

Pour l'année 1794, les ressources ordinaires, demandées aux impôts et aux dons, atteignirent au mois de juillet la somme de 15,233,914 florins versée dans les caisses impériales, et elles auraient produit 16 autres millions de florins si la retraite des armées n'avait mis fin à toute perception. Ces chiffres attestés par un rapport du chancelier Trauttmansdorf, daté du 2 juin 1795 (3), montrent toute l'étendue des secours accordés par les Belges à leur souverain.

(1) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, pp. 520 et suiv.

(2) Bigwood, *ouvrage cité*, annexe F.

(3) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XII, p. 501.

Sans doute, cette assistance eût pu se manifester d'une manière plus empressée, se donner dans des proportions plus larges, et s'abstenir de formuler autrement que sous forme de simples réserves, les exigences multiples que les Etats crurent devoir présenter. Mais il importe de ne pas perdre de vue que les députés de la nation étaient amenés à se défier des ministres impériaux, et que lourdes étaient les autres charges auxquelles les contribuables se trouvaient exposés.

On a rappelé les devoirs d'humanité que réclamaient les blessés. Les combats meurtriers de septembre et octobre 1793, ceux non moins sanglants livrés en avril, mai et juin 1794, avaient encombré les hôpitaux et les bâtiments publics de ces premières victimes de la guerre. La charité publique ne fit pas défaut à ces pauvres soldats. Autrichiens, Anglais, Hanovriens, Hollandais, Hessois, Français, furent soignés avec dévouement. Des souscriptions s'organisèrent, les médecins civils apportèrent leur concours et l'on vit alors le même mouvement généreux, dont nos cités devaient être le théâtre en 1815 et en 1870 (1).

On a vu aussi les multiples exigences de l'autorité militaire en matière de charrois et d'approvisionnements. Du côté des chefs de l'armée, c'était soit tendance à considérer la Belgique comme province reconquise, soit ressentiment des défaites infligées en 1789 aux drapeaux autrichiens. On multipliait les exigences, on allait jusqu'à proposer d'ériger un corps de 15,000 pionniers permanent et indépendant des provinces, ce qui eût créé une sorte de conscription aux frais des Etats et en dehors de leur contrôle (2).

En même temps, pionniers et charretiers étaient retenus de force bien au delà de leur temps de service, victimes d'extorsions d'argent sous prétexte d'amendes pour retards ou de libérations anticipées, souvent même criblés de coups par les agents militaires. Réussissaient-ils enfin à regagner leur

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien*... t. I. pp. 74, 75.
(2) Rapport du 10 mars 1794. (Registre 239, Commissariat général civil.)

domicile, ils ne pouvaient obtenir qu'un salaire dérisoire, qui fréquemment leur était refusé. Aussi, les campagnards en étaient-ils arrivés à se soustraire à tout service à la fin de l'année 1793. En Hainaut, le châtelain de Braine-le-Comte, magistrat important, le pensionnaire Gendebien et les députés des Etats se trouvaient d'accord pour attribuer aux procédés injustifiables des autorités militaires, l'opposition des populations rurales (1). En Brabant, où ces mêmes griefs produisaient les mêmes mécontentements, les plaintes abondaient. Les chefs mayeurs, dont les fonctions se rapprochaient de celles de nos commissaires d'arrondissement, se faisaient les échos convaincus de leurs administrés et les transmettaient à Metternich, avec l'appui des Etats. Par représailles, les agents militaires dénoncèrent le principal chef mayeur, Nuewens, receveur des comtes de Merode et de Lannoy, comme entravant le service de l'empereur. Une instruction judiciaire menée par l'office fiscal établit l'inanité des griefs articulés contre l'accusé; on lui reprochait d'avoir refusé d'obéir aux commissaires civils adjoints à l'armée et d'avoir détourné les voituriers d'aller subir une revue préalable instituée par ces commissaires. Il fut établi que Nuewens avait, en recevant des injonctions des commissaires impériaux, réclamé au préalable les ordres des Etats, ses seuls supérieurs, et que la revue consistait en une formalité illégale imposée aux charretiers pour les éloigner du lieu où ils étaient régulièrement convoqués et imaginée, sans doute, en vue de leur extorquer de l'argent à l'aide de dispenses. Mais l'instruction ne se borna pas à disculper l'accusé. Elle accumula les plaintes des charretiers contre leurs employeurs; elle établit la longue série d'exactions, de violences, d'arrestations, de pillages, dont les Brabançons avaient à faire grief. Et l'exposé de l'affaire, sou-

(1) Déclarations et dépêches du 11 novembre 1793, 18 janvier 1794, 1er février 1794, 11 mars 1794. (Farde 72, Commissariat général civil.)

Un rapport du prince de Ligne, grand bailli du Hainaut, personnage très attaché au gouvernement, confirmait ces plaintes. (Liasse 2000, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

mis au conseil privé, mit à nu des plaies vives que les Etats devaient ne pas oublier et que déjà l'ardent Limminghe avait signalées en des termes malheureusement excessifs et blessants pour le frère de l'empereur (1). En cette matière encore, l'absolutisme militaire, ennemi des constitutions nationales, créait une série de conflits qu'une extrême prévenance eût seule pu éviter ou adoucir. Mal renseignés par les autorités militaires, qui leur représentaient les Belges comme rebelles à toute assistance, les ministres de Vienne devaient persévérer dans leurs sentiments peu favorables aux provinces des Pays-Bas, et les envisager à leur tour comme des territoires difficiles à gouverner et mûrs pour un abandon ou un échange (2).

L'aide demandée aux Belges ne se bornait pas à des contributions plus élevées qu'à l'ordinaire, aux soins des blessés, aux fournitures militaires. Elle portait sur d'autres matières non moins importantes : emprunts et dons volontaires s'adressant aux bourses, levées d'hommes s'adressant au courage des habitants. L'exposé de ces diverses sollicitations et de leurs résultats se lie intimement aux discussions entre le gouvernement et les États et doit trouver place ici.

A l'exemple de ce qui s'était fait à Vienne, où des souscriptions volontaires avaient aidé le souverain à défendre une cause sacrée (3), les Belges saluèrent la rentrée du gouvernement autrichien par des dons importants et spontanés. Le devoir d'assistance apparut dès que la Convention, surmontant les troubles causés par la défection de Dumouriez, fit face sans crainte à ses nombreux ennemis, c'est-à-dire à la fin

(1) Dossier Nuewens, carton 1618. Conseil privé. Correspondance des chefs mayeurs du Brabant en 1793 et 1794 et dépêches des Etats de Brabant du 21 février 1794 et du 15 avril 1794. (Liasse 180. Archives du comte de Mérode Westerloo.)

(2) Les plaintes extrêmement vives des autorités militaires se retrouvent dans les dépêches de Trauttmansdorf du 29 septembre et du 3 novembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 395 et 398.)

(3) VON ZEISSBERG, *Aldenhofen, Neerwinden-Lowen*, pp. 11 et 12.

Le même, *Belgien unter generalstathalterschaft Erzherzog Carls*, t. II, p. 112

d'avril et au début de mai 1793. Un comité central à Bruxelles, des comités régionaux à Gand, Tournai, Mons et Namur, furent chargés de centraliser les recettes et de publier les résultats de leurs efforts. Les souscriptions des premières familles de la noblesse et des chefs du clergé attestèrent au début le loyalisme de la population, en sorte que, rendant compte à Vienne de ses efforts, le ministre Metternich pouvait se dire satisfait de l'élan donné et du succès de l'entreprise (1). Bientôt toutefois il apparut qu'à la suite des différends naissant entre le gouvernement et les États, l'opinion ne suivait pas l'exemple des gentilshommes, des abbayes et des évêques. On parla même tout bas de pression exercée pour amener des souscriptions (2). On avait enregistré, il est vrai, les offres généreuses de Merode, Lannoy, Nieuport, Ursel, Arenberg, de Malou, Riga, des conseils de Brabant et de Luxembourg abandonnant leur traitement, des députés des États de Brabant sacrifiant chacun 1,200 florins par an, les dons du cardinal de Franckenberg, des abbayes de Saint-Bernard, Tongerloo, Villers et Afflighem, des chapitres de Tournai, de Malines, de Lierre, de Sainte-Gudule, du clergé de Hal. Après ce premier élan, le zèle se ralentit. Craignant un coup de force qui supprimerait les constitutions ou un abandon par voie de retraite ou d'échange, la masse de la nation demeurait froide devant les appels. Le clergé hésitait, malgré les exemples de ses conducteurs et les exhortations de l'évêque d'Anvers, du cardinal de Franckenberg et de son secrétaire, le chanoine Duvivier, qui s'efforça d'animer le zèle des pasteurs de chaque diocèse. On vit même le cardinal proposer au gouvernement d'adresser en commun avec les évêques d'Anvers et de Namur une lettre pastorale à ses diocésains pour encourager les dons patriotiques. Ce fut le gou-

(1) Dépêche du 3 juillet 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 391.)

(2) Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle*, t. II, p. 284. Mémoire de Binard, de Charleroi, du 5 vendémaire an IV. (Correspondance de Bouteville.)

vernement qui écarta le projet, parce qu'il appréhendait, disait-on, d'avouer trop ouvertement l'état de détresse de ses caisses (1). Le projet fut retiré et remplacé par une circulaire conseillant aux doyens de prêter à l'empereur la valeur des argenteries hors d'usage ou brisées par les jacobins. Dans ce même ordre d'idées, le cardinal et l'évêque d'Anvers prirent l'initiative de diverses autres mesures destinées à servir la chose publique, mais au sujet desquelles l'esprit voltairien et tracassier de certaines autorités se révéla manifestement. Ils demandèrent au gouvernement l'autorisation d'aliéner les biens des menses épiscopales, pour en prêter le prix à l'empereur. Ayant obtenu l'octroi nécessaire (5 août 1793), ils sollicitèrent du pape la permission de vendre les mêmes biens sans l'intervention des chapitres, souvent opposés aux propositions épiscopales (2). La permission de Pie VI fut accordée sans peine (13 janvier 1794).

Les ministres de Vienne trouvèrent dans cet acte une grande inconvenance, tant de la part du clergé belge, taxé par eux d'indépendance blâmable, que de la part du Saint Siège, accusé d'ingérence dans des matières purement temporelles. Et ce qui était désintéressement et sacrifice patriotique fut critiqué amèrement par Thugut comme offre insolente et tentative de rebellion (3).

Un peu plus tard, un jubilé ayant été annoncé par le pape pour l'année 1794, le cardinal en avertit ses diocésains par son mandement de carême du 23 mars 1794, en affectant au soulagement des habitants de Furnes le produit des aumônes

(1) A. VERHAEGEN, *Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines*, p. 328.

(2) En s'adressant à Rome, Mgr de Nélis exposa, le 13 décembre 1793, que le cardinal et lui-même avaient déjà donné ou prêté à l'empereur tous les fonds dont ils pouvaient disposer. Pour en trouver d'autres, destinés à protéger leurs diocésains contre l'invasion française « A Gallico furore », ils demandaient la permission d'aliéner leurs menses épiscopales.

(3) Lettres de Thugut à Trauttmansdorf, 6 janvier, 2 février, 22 mars 1794. (Liasse 260, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)
VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. II, pp. 115-116.

que produirait la solennité. Cette démarche, qui fut suivie de souscriptions volontaires enrichissant la caisse des dons patriotiques d'environ 73.000 florins, fut représentée par le conseil privé, resté en majorité joséphiste, comme une suprême inconvenance, faute par le cardinal d'avoir soumis la bulle papale à l'avis préalable des autorités civiles. Déjà le conseil de Malines s'était ému : le conseil privé avait rédigé une consulte longuement motivée et préparé une lettre destinée au cardinal pour lui faire sentir en termes impertinents sa désobéissance. Le ministre Metternich avait signé la dépêche, quand on s'aperçut de ce que cardinal, nonce et ministre s'étaient mis d'accord depuis longtemps sur le mandement de carême, et qu'ainsi les foudres officielles devaient rentrer dans l'arsenal du conseil privé. On fut assez heureux pour arrêter le courrier porteur de la malencontreuse lettre et on épargna du même coup au cardinal un reproche immérité et au gouvernement une maladresse regrettable (1).

Ces petits conflits caractérisaient la situation malaisée dans laquelle se débattait la cour de Vienne, empressée à solliciter les secours du clergé mais ne cessant de traiter celui-ci comme un allié suspect ou dangereux. C'était en vain que Nélis avait suggéré des projets financiers grandioses : emprunts sur les biens du clergé, intervention des Etats pour donner leur garantie, synode de l'église belgique pour surveiller l'opération ; ce fut en vain qu'il offrit au nom du clergé de prêter à l'empereur 10 millions de florins sans intérêt pendant la guerre (2). Non écoutées en haut lieu, ces manifestations de zèle patriotique ne pouvaient naturellement trouver écho chez les fidèles.

Au milieu de ces difficultés, une éclaircie se produisit au cours de novembre 1793. On était absorbé aux frontières par

(1) A. VERHAEGEN, *Le cardinal de Franckenberg*, p. 121. Lettre de Mgr de Nélis, 31 mars 1794. (Liasse 1379, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(2) Dépêche de Metternich, 6 août 1793. Lettre de Nélis, 23 août 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 393 et 394.) Correspondance de Nélis. (Liasse 1879, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

la lutte contre les bandes jacobines, à Vienne par les compétitions territoriales, à Bruxelles par la discussion avec les Etats au sujet des indemnités et des charges de l'année 1790, quand tout à coup les débats entre le gouvernement et les députés du Brabant prirent une allure décidée. Poussés par les représentants du Tiers Etat, les députés exposèrent franchement aux mandataires du souverain leurs craintes et celles du peuple entier au sujet de la Constitution, sans cesse menacée par la force armée et par la présence de certains fonctionnaires qui avaient aidé à la renverser en 1787 et 1789. Cobourg n'allait-il pas proclamer de nouveau cette loi martiale que le gouvernement avait si imprudemment substituée à la Joyeuse Entrée en 1792? S'il évacuait le territoire français, n'allait-il pas transformer la Belgique en conquête, comme naguère il le faisait à Liége, et ne déclarerait-il pas abolis par sa seule volonté les privilèges des habitants? De nombreux et récents exemples autorisaient malheureusement les craintes des députés. L'ordre d'arrêter le comte de Merode, l'incarcération arbitraire de plusieurs citoyens sans intervention aucune de la justice régulière (1), la menace ouverte de lever de force les charrettes ou pionniers, toutes ces circonstances forçaient les représentants légaux de la nation à réclamer une nouvelle et solennelle garantie de la liberté individuelle. En insistant sur ce point, que stipulait particulièrement l'article 1 de la Joyeuse Entrée, ils firent remarquer à Metternich qu'il importait de donner une satisfaction éclatante au Tiers État pour éviter que celui-ci inclinât vers l'opinion démocratique. En conséquence, une dépêche de

(1) Le libraire patriote P. Coorbels, de Louvain et un autre citoyen avaient été saisis par la force armée, sous prétexte qu'autrefois ils avaient été soldat ou caporal dans les troupes impériales. L'intervention énergique des Etats put seule les sauver. L'ancien affidé de Dumouriez, Tort de la Sonde, fut incarcéré par ordre supérieur, à la citadelle d'Anvers, sous prétexte de correspondre avec son protecteur, en juillet 1793, et ne put obtenir justice durant la restauration autrichienne, nonobstant les observations des Etats. En Luxembourg, le général Schröder avait pareillement fait emprisonner sans forme de procès le baron de Schauwenburg, membre des Etats de la province.

l'archiduc, datée du 15 novembre 1793 et publiée avec une pompe extraordinaire, annonça aux États que le gouvernement garantissait le maintien intégral de la Joyeuse Entrée, et notamment l'observation de l'article 1 relatif à la liberté individuelle ; le même acte expliquait les intentions bienveillantes du gouvernement au sujet de la liquidation des dettes et charges occasionnées par les troubles de 1787 à 1790 (1).

Les témoignages de la joie populaire accueillirent la publication de la promesse princière. A Bruxelles, le son des cloches et une illumination générale manifestèrent la gratitude de la population (2). Le Tiers État, qui devait être réuni le lendemain 16 novembre, s'étonna de la coïncidence entre une concession si complète et la convocation adressée à ses membres. Aussi fallut-il consacrer une couple de semaines à des négociations laborieuses avec les doyens des métiers, insistant sur les griefs de la nation et en dernière analyse, sur le choix du chancelier de Brabant, seul point encore sérieusement en suspens ; les sommes demandées aux États au nom du gouvernement furent enfin intégralement accordées. Et Metternich put annoncer à Vienne que, grâce à sa politique de conciliation, en Brabant comme ailleurs, les votes des différents ordres s'étaient prononcés dans le sens espéré par lui.

(1) Dépêches de Metternich, 29 octobre, 16 novembre, 7 décembre 1793 et de l'archiduc Charles du 15 décembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 397, 398, 399 et 400.)

Voir aussi : VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. I, pp. 141 et suiv.

La frappante opportunité de la déclaration du 15 novembre 1793 fut démontrée plus tard par le chancelier Trauttmansdorf. En 1795, donnant son avis sur la politique à suivre en cas de reprise de la Belgique, ce ministre se plaignait de la déclaration donnée par l'archiduc Charles par le motif qu'elle faisait obstacle à ce qu'on poursuivît, comme on l'eût voulu, les cabaleurs brabançons, c'est-à-dire certains membres des États de Brabant, devant des juges de Vienne. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XIV, pp. 501 et suiv.)

(2) A Louvain, des excès profondément regrettables accompagnèrent la manifestation des sentiments des citoyens. La populace pilla une dizaine de maisons habitées, disait-on, par des jacobins ou des joséphistes (17 novembre).

Presque en même temps que la dépêche du 15 novembre, paraissait une circulaire ministérielle invitant les citoyens, au nom des intérêts de la religion et de la patrie, à participer aux dons patriotiques. Les Etats firent à leur tour un chaud appel au zèle de leurs administrés. Pendant un mois, les souscriptions reprirent et Anvers, où elles n'avaient guère rencontré de succès jusque là, se fit remarquer par quelques dons importants (1). Louvain, ville non moins attachée à la cause des Etats, apporta également un contingent notable à la caisse publique, au point qu'on y érigea en février 1794 autant de bureaux de recette qu'il s'y trouvait de paroisses(2). En dépit de ces succès momentanés, la souscription ne réussissait pas comme l'avait espéré le gouvernement ou comme l'auraient voulu Duvivier et Nelis, les deux ecclésiastiques qui semblent s'y être intéressés spécialement.

« Le résultat est mesquin et dérisoire », disait le conseiller d'Etat de Limpens, dans une note de mars 1794 (3). Nelis avouait également au secrétaire d'Etat que les versements étaient « à l'état de stagnation », et que la classe nombreuse n'y apportait aucune part (4). Et quand les organisateurs recherchaient les causes d'une tiédeur aussi déconcertante, ils n'en pouvaient déterminer d'autres que la crainte d'un abandon prochain par l'Autriche ou d'une brutale invasion de l'armée de Cobourg (5). La querelle au sujet de la place de chancelier de Brabant entretenant l'irritation populaire,

(1) Circulaire du 30 novembre 1793. Dépêches de Metternich, 3 et 4 décembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 399.) Lettres de Nélis, du 3 et du 9 décembre 1793. (*Ibid.*)

(2) Journal manuscrit de Pelckmans, 23 décembre 1793, 2 janvier 1794, février 1794. « Les dons patriotiques semblent pleuvoir », dit cet auteur, échevin de la ville et défenseur convaincu de la cause des Etats.

(3) Carton 2778, Conseil des finances.

(4) Lettres de Mgr de Nélis, 26 janvier et 19 février 1794. (Liasse 1879, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) « Dans beaucoup d'endroits on n'est plus sujet, on n'est plus chrétien que de nom », disait avec énergie le prélat.

(5) Lettre de Mgr de Nélis, 9 septembre 1793. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p. 249. Dépêche de Metternich, 30 décembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 400.)

l'hiver s'acheva sans amélioration notable (1). Quand, enfin, M. de Limpens fut nommé et installé à la place de Van Velde (mars 1794), on put espérer un retour de l'opinion. En ce moment, malheureusement, le jeune archiduc, placé dans les plus cruels embarras financiers, appréhendant avec une clarté de vues remarquable l'issue fatale de la campagne en présence de l'insuffisance des effectifs et des divisions des cours alliées, estima indispensable la présence de l'empereur François sur le théâtre même de la guerre. Le 21 mars, il partait pour Vienne afin de décider son frère à se rendre en Belgique. Malgré l'opposition de Thugut et de Trauttmansdorf, craignant que la bonté de leur maître fît des concessions exagérées aux alliés et aux Belges, le voyage fut décidé et, le 9 avril, l'empereur François arrivait à Bruxelles.

Le départ subit du prince Charles, joint au bruit de la défection de la Prusse, acheva de discréditer les souscriptions volontaires. Tandis que le bouillant de Faller les critiquait en les représentant comme provoquant la spoliation des autels, les masses populaires appréhendaient les vengeances terroristes (2). Les autorités mirent à profit la présence de l'empereur pour tenter de ranimer le zèle patriotique. A Mons, le jour de la visite du souverain, une collecte réunit en peu d'heures 70,748 livres qui lui furent offertes. Cet effort passager montre ce que l'enthousiasme eût pu obtenir des populations belges. Combien il faut regretter qu'au même instant des menaces échappées aux ministres vinrent rappeler le caractère éphémère de la domination du jeune souverain, dont les Belges acclamaient les vertus sans pouvoir estimer toujours les collaborateurs! Le mois de mai 1794 ne se passa point sans que le voile se déchirât et que le brusque départ de l'em-

(1) Lettre de l'archiduc Charles à l'empereur, 15 janvier 1794. VON ZEISSBERG, *Belgien*..., t. I, p. 158. Lettres du Comité des dons patriotiques au chanoine Duvivier, 17 février et 30 mars 1793. (Archives personnelles.)

(2) Lettres de Feller, 3 et 10 janvier 1794. (Manuscrit 21141-21142. Bibl. royale.) Lettre du magistrat de Furnes, du 2 avril 1794. (Carton 2774. Conseil des finances.)

pereur pour Vienne, coïncidant avec les défaites retentissantes de ses troupes et avec les nouvelles inquiétantes de la crise polonaise, mît fin aux espérances de la majorité des Belges. Le chanoine Duvivier, déplorant le succès médiocre de ses démarches personnelles et accusant avec raison les riches d'insouciance et d'égoïsme, leur reprochant même leur abstention comme un crime, l'attribuait avec fondement aux complications de la politique extérieure (1).

On tenta néanmoins un suprême effort. A l'exemple des États de Brabant, qui au cours de février 1794 avaient préconisé l'envoi de commissaires à domicile afin de substituer la propagande individuelle à des appels généraux restés peu fructueux (2), le comité central des dons patriotiques, encouragé par le conseil des conférences, proposa d'instituer une quête extraordinaire, à faire par ses délégués accompagnés des délégués des Etats (3). Malgré le découragement général, les Etats se mirent à l'œuvre. Tandis que le sol tremblait au bruit du canon de Charleroi, de Fleurus et de Mont-Saint-Jean, l'abbé de Gembloux et le baron de Peuthy quêtaient à Bruxelles de maison en maison; Nuewens, receveur de Merode et Lannoy, en faisait autant dans les terres de ses maîtres, à Grimberghen et à Everbergh; l'abbé Vanden Elschen, célèbre à Louvain par sa participation à la révolution brabançonne, parcourait la ville universitaire en sollicitant partout l'assistance pour les caisses impériales (4).

Les circonstances ne permettaient pas d'espérer le succès.

(1) Lettres du chanoine Duvivier au Comité des dons patriotiques, 30 avril 1794. (Archives personnelles.)

(2) Le baron d'Hooghvorst et le pensionnaire Moris entamèrent les quêtes à domicile en Brabant en février 1794. (Carton 2765, Conseil des finances.)

(3) Décision du comité du 5 juin 1794. (Registre 628, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Cette résolution faisait suite à une décision du Conseil des conférences du 29 avril 1794. (Registre 626, *ibid.*)

(4) Déclaration du baron de Peuthy en l'an III. (Carton 121, Archives du département de la Dyle.) Circulaire de Nuewens, du 17 juin 1794. (Liasse 1621, Archives du comte de Merode de Westerloo. Rapport de la municipalité de Louvain en l'an IV. Carton 115, Archives de la Dyle.)

La cause autrichienne, désormais perdue sur un territoire occupé en partie par les armées françaises, et sacrifiée à l'avance par ses principaux défenseurs, ne pouvait passionner l'opinion. On recueillit seulement par ces ultimes efforts quelques milliers de florins.

Au 1er juin 1794, le comité avait réuni en dons purs et simples, 1,267,869 florins, en dons annuels pour la durée de la guerre, 264,382 florins, et en prêts sans intérêt, 1,514,963 florins. Avec quelques sommes qui vinrent s'ajouter, c'était, au 5 juin, un secours total de 3,407,694 florins ou 6,167,920 francs que la population avait accordé sans contrainte à son souverain. Le clergé avait fourni les quatre cinquièmes de cette aide, la noblesse et les fonctionnaires presque tout le dernier cinquième, et la classe des banquiers et des commerçants n'avait apporté aucun concours sérieux à l'œuvre commune (1). Le produit de celle-ci était sans doute important, si l'on songeait aux charges de tout genre que supportaient en ce moment les contribuables. Mais la qualité des souscripteurs laissait deviner l'apathie ou le découragement dans une partie notable de la nation, influencée par les événements que nous avons déjà retracés.

III.

Lorsque l'institution de quêtes à domicile avait été une première fois agitée au conseil des conférences, le 29 avril 1794, Metternich avait hésité à se prononcer pour l'affirmative. A ce moment, en effet, il réglait avec les Etats de Brabant l'établissement d'impôts nouveaux dans la province, et il craignait de multiplier les appels à la bourse des citoyens (2).

(1) Rapport du Comité central, 5 juin 1794. (Registre 628, Secrétairerie d'État et de guerre.) Au 31 octobre 1794, on comptait en dons purs et simples 1,306,546 florins et en prêts volontaires 1,641,172 florins. (Cartons 2771 et 2772, Conseil des finances.)

(2) Conseil des conférences, 29 avril 1794. (Registre 626, Secrétairerie d'État et de guerre.)

C'était l'aveu de l'embarras dans lequel le plaçaient les exigences écrasantes de Cobourg et les médiocres ressources du pays. Pour faire face aux besoins de l'armée, le gouvernement ne recourait pas seulement aux impôts ordinaires, aux contributions extraordinaires, aux dons patriotiques; il avait ouvert des emprunts dans le pays, et son exemple était suivi par les Etats provinciaux, habitués depuis longtemps à recourir au crédit. Cette fois, pour les raisons qui ont été indiquées, les emprunts des Etats ne purent réussir. Le Brabant, qui demandait 900,000 florins, en reçut 200.000. Namur offrit en vain 5 1/2 p. c. d'intérêt, plus 1 p. c. d'avance, dans un pays où l'argent se levait d'ordinaire à 3 ou 4 p. c. La Flandre dut promettre des intérêts considérables pour décider les prêteurs (1).

L'autorité centrale ne pouvait espérer plus de succès que les représentants légaux de la nation. Un premier emprunt de 2,800.000 florins ouvert au nom du Gouvernement par l'intermédiaire de la banque de Nettine en juillet 1793 ne produisit, avec peine, qu'une somme de 2,552.000 florins, quoiqu'il fût recommandé au public par des personnages importants du parti des Etats, tels que le notaire Lecomartin, de Bruxelles, et Malou-Riga, d'Ypres.

Force fut de s'adresser aux banquiers hollandais, puis de nouveau à la maison de Nettine, puis aux prêteurs disposant de matière d'or et d'argent, et enfin aux banques anglaises (janvier 1794). Après plusieurs mois de négociations, au cours desquelles il fallut vaincre l'opposition de toute la haute finance de Londres, le gouvernement obtint la promesse d'un prêt de 3 millions de livres hypothéqué sur les revenus de la Belgique (6 mai 1794). L'évacuation qui suivit de près permit aux prêteurs de refuser de tenir leurs promesses, en sorte qu'une partie seulement de la somme stipulée put être encaissée. Il semble que le trésor impérial recueillit à l'aide

(1) Lettre de Mgr de Nélis, 9 septembre 1793. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p. 255. Dépêche de Metternich 29 septembre 1793. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 396.)

de ces divers emprunts une somme totale d'environ 14 millions de florins (1). On ne pourrait déterminer exactement la part des Belges dans ces sommes. Un état provisoire, dressé au 31 juillet 1794, calcule cette part à 5,961,328 florins, mais sans indications qui permettent de vérifier ce chiffre (2). On peut citer, il est vrai, quelques prêteurs de marque, tels que la ville d'Ostende (91,000 florins), l'université de Louvain (100,000 florins), le chapitre de Sainte-Gudule (1,000 florins), le métier des brasseurs de Bruxelles (116,083 florins). Si le détail des versements faits sous la forme de prêt à intérêt au gouvernement par la population de la Belgique demeure inconnu, on peut affirmer toutefois qu'ils s'élèvent à plusieurs millions, somme importante quand on la rapproche des sacrifices sans nombre qui étaient sollicités de toute part.

L'intérêt suprême de la défense nationale était invoqué à son tour pour provoquer l'assistance personnelle des citoyens, et cette demande, qui eût dû exclure toute controverse, acheva de révéler le regrettable dualisme qui divisait les premières autorités du pays.

Après les premiers mois de lutte, les succès remportés sur le territoire ennemi n'empêchèrent pas le généralissime d'appréhender un assaut vers sa droite, peu garnie et couverte seulement par les Anglais et les Hollandais. La nécessité de réparer la faute commise par Joseph II lui apparut avec évidence. A défaut de ressources dans les caisses militaires, il supplia Metternich d'inviter les provinces à mettre en état de défense les anciennes forteresses de Furnes, Menin, Tournai et Orchies (18 septembre 1793). Le ministre opposa un refus catégorique à cette demande, que les événements de 1794 devaient pourtant justifier. Il donna comme motif que la dépense incombait exclusivement à la caisse de l'armée

(1) Note du conseiller de Limpens, mars 1794. (Carton 2778, Conseil des finances.)

(2) Etat de la situation de la caisse au 31 juillet 1794 (Carton 2769, *ibid.*) Etat de la caisse au 30 septembre et au 30 octobre. (Carton 2771 et 2772, *ibid.*) Voir aussi : G. Bigwood, *Les origines de la dette belge. Annales de la Société d'Archéologie de Belgique*, t. XX, pp. 36 et suiv.

(21 septembre 1794). La raison de son refus se trouvait dans la crainte de voir les Etats fortifier des places à leurs frais et se ménager ainsi des points d'appui éventuels dans une lutte contre le souverain. Il fallut l'intervention du gouvernement anglais pour que les travaux de défense provisoire fussent enfin entamés à Nieuport, Ypres. Menin, Orchies, Tournai et Namur (1).

C'était surtout l'organisation des forces militaires qui allait donner aux craintes d'un ministère ombrageux l'occasion de se manifester sous une forme à jamais regrettable.

Les Brabançons avaient pris les devants, lorsque les troupes françaises occupaient encore la Belgique. Ils avaient, à plusieurs reprises, formé le projet de lever une armée nationale, et l'on a vu avec quelle insistance jalouse Metternich, guidé par ses chefs, s'était appliqué à détourner les Etats de toute tentative dans cet ordre d'idées. Au lendemain de la dépêche du 15 novembre 1793, le Tiers-État, appelé à ratifier les votes des deux premiers ordres, crut encore devoir revenir sur un intérêt aussi important; il offrit de lever un corps de troupes nationales pour aider celles de l'empereur, ce qui valut à Metternich les observations les plus désobligeantes de la part de Trauttmansdorf (2). En vain, un ami éclairé du gouvernement, Mgr de Nelis, insistant sur le côté financier de la question, supplia à son tour l'archiduc Charles d'employer les anciens soldats de l'armée belge de 1790; recrues précieuses, disait-il, pour une armée dont les rangs s'éclaircissaient; ils étaient prêts à marcher, si on faisait appel à leur concours en leur assurant quelques avantages, tels que des pensions pour les veuves et orphelins ou une retraite assurée après la guerre; le gouvernement se procurerait des auxiliaires précieux et il diminuerait d'autant les charges des Etats,

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne (Registre 395.) VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. III, pp. 352 à 355.

(2) Journal manuscrit de Gérard, 21 novembre 1793. Dépêches de Trauttmansdorf des 5, 7, 8, 14 décembre 1793. (Registre 399, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

engagés à procurer un sort ou des indemnités à cette classe intéressante de citoyens (1). Un refus obstiné des ministres de Vienne, refus dont les motifs vont être expliqués, fut la seule réponse qu'obtint le prélat. Et comme pour accroître la confusion des esprits, des affiches innombrables, placées partout et distribuées par ballots, apparurent, le 22 janvier 1794, dans la capitale, pour combattre la thèse de Nelis. Ces appels, que l'on crut inspirés secrètement par le gouvernement, suppliaient les citoyens de se défier de l'Autriche. Il était inutile et dangereux, disait-on, de lever 40,000 hommes, destinés à être battus si les coalisés ne les soutenaient pas énergiquement. Mieux valait s'armer et lutter uniquement pour réprimer les pillages des soldats français (2).

Cette thèse cadrait trop bien avec celle des ministres pour que sa publication ne parût pas due à leurs instigations. En ce moment même, en effet, elle était affirmée et maintenue avec une énergie inconcevable par les représentants les plus autorisés du souverain, à l'encontre des demandes réitérées des provinces les plus exposées à l'invasion ennemie.

Aux deux extrémités du pays, la retraite des armées françaises, au printemps de 1793, avait occasionné un même mouvement d'enthousiasme guerrier. En Luxembourg, les habitants de Dudelange avaient élaboré en mars 1793 un pacte fédératif, afin d'organiser entre eux un corps de volontaires pour résister aux incursions des soldats de la république. Sous l'inspiration du baron de Boland, seigneur du lieu, ils s'étaient, au nombre de 300, formés en compagnies, commandées par les échevins et dirigées par Hamilius, fils de l'écoutète de la localité. Un service journalier était réglé, afin d'épargner les forces des adhérents. L'exemple donné ne tarda pas à être suivi, comme nous le verrons plus loin (3).

(1) Lettre de Mgr de Nélis à l'archiduc Charles, du 17 janvier 1794. (Liasse 1879, Secrétairerie d'État et de guerre.)

(2) Journal manuscrit de Gérard, 22 janvier 1794.

(3) J.-C. Kohn, *Monographie de la seigneurie de Dudelange ou Mont-Saint-Jean*, pp. 137, 166.

Sur la Semois, Charles Massart, maître d'école de Florenville, commandait une troupe de volontaires qui, d'accord avec ceux des environs de Virton, lutta durant plus d'une année contre les garnisons de Longwy, Montmédy et Bouillon. Massart fut fait prisonnier et fusillé le 17 mai 1793, laissant à ses camarades le soin de venger sa mort. L'échevin de Virton, Ruolt, acceptant ce pieux devoir, aida à la défense des frontières durant tout l'été, et infligea aux Français une défaite marquée, à la suite d'une bataille de plusieurs jours, qui lui valut trois drapeaux et trois canons (23-25 octobre 1793) (1). A Ostende, où le peuple avait salué à coups de fusils le départ des Français, il sollicita du commandant autrichien l'autorisation de s'armer et de marcher à la frontière pour combattre l'ennemi commun, mais l'officier refusa d'encourager cet enthousiasme populaire (9 avril 1793) (2).

En dépit du froid accueil réservé à leurs démarches, les patriotes belges ne se découragèrent pas. Ils ajournèrent à des temps meilleurs l'exécution officielle et entière de leurs désirs. En même temps, ils continuèrent à entretenir les espérances de leurs anciens défenseurs, en vue de ménager au pays un appui immédiat lorsqu'il pourrait pourvoir lui-même à sa sécurité. Nous avons conservé les correspondances de Lorangeois, ancien lieutenant-colonel au service de la république belge, puis capitaine sous Béthune-Charost en 1792; cet homme d'action, retiré dans un collège de Louvain en 1793-1794, ne cessait de correspondre avec les dirigeants du parti des Etats en Brabant et en Hainaut, pour régler le payement des traitements et pensions promis par les Etats (mai-juin 1793) pour créer ou compléter des dépôts d'armes (28 octobre 1793), pour préparer la levée d'une armée nationale qui était dans tous les vœux, à Bruxelles, comme à Louvain et à Mons (1er juillet 1793 et 30 octobre 1793) (3).

(1) TANDEL, *Les communes du Luxembourg*, t. III, pp. 41, 962, 987. *Moniteur réimprimé*, t. XIV, p. 539.

(2) *Omstandige verhael van alle het voorgevallene binnen de stede en de port van Oostende, sedert 4 April 1793 tot 14 dito.*

(3) Lettre du baron de Sécus et de l'Enflé, de Mons, 1er juillet et 30 octo-

Les désastres qui atteignirent les coalisés à Hondschoote en septembre 1793 firent poser nettement la question que les autorités autrichiennes voulaient en vain écarter. Comme les troupes françaises pénétraient en Flandre, dans les environs d'Ypres, pour faire diversion au siège de Dunkerke, les Hollandais chargés de garder cette partie de la frontière plièrent devant cette attaque (1). La population, animée par quelques chefs résolus, décida de se défendre elle-même, et ainsi apparurent les volontaires de la West-Flandre, dont les nobles efforts devaient marquer de quelque reflet consolant les jours sombres traversés par leur patrie. Tout autour d'Ypres, des compagnies se formèrent. On cite celle de Locre comme organisée déjà à la date du 25 août. Selon d'autres, ce fut Belle qui vit naître en Flandre le premier groupement de ce genre. Ralliées autour de la capitale de la West-Flandre, les bandes villageoises aidèrent puissamment la garnison de 600 hommes à résister au siège et au bombardement du début de septembre 1793. Elles firent 200 prisonniers et tuèrent environ 400 ennemis (2). Le 6 septembre, une décision du gouvernement leur alloua une récompense de 1500 florins sur la proposition de Cobourg et fit répartir cette somme entre les volontaires des trois villages de Reninghelst, Westoutre et Locre. On alloua en même temps six médailles d'argent aux chefs des compagnies. L'exemple donné fut promptement suivi à Oostvleteren et Westvleteren, sous la conduite d'Hopsomer. A Menin, sous la direction de la petite garnison locale, les habitants firent le coup de feu contre les Français. A Nieuport, les pêcheurs prirent vaillamment part à la résistance opposée à l'armée française et aidèrent à la rejeter vers Dunkerque (29 octobre), en sorte que là encore des médailles témoignèrent à la population la gratitude du gouvernement,

bre 1793. (Correspondance de Lorangeois, Carton 496. Archives du département de la Dyle.)

(1) Rapport du procureur général au Conseil de Flandre, 14 septembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 395.)

(2) Rapport au trésorier Desandrouin, du 14 septembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 395.)

et qu'en janvier 1794 une compagnie de volontaires s'organisa spontanément parmi les bourgeois (1).

L'hiver devait être témoin de faits nombreux de ce genre, à Poperinghe, où à plusieurs reprises les assauts français furent repoussés, à Aelbeke, Lauwe, Reckem, où les volontaires se distinguèrent. On estime leur nombre en Flandre au commencement du printemps de 1794 à 2,000 ou à 2,600, et même au chiffre, probablement exagéré, de 6,000 (2). Ce mouvement s'étendit bien au delà des villages où il avait pris naissance. On vit, en effet, la ville d'Ypres demander officiellement au gouvernement la permission d'enrégimenter ses habitants pour assurer sa défense, et l'un des premiers magistrats de la province, le procureur général au Conseil de Frandre, proposer aux ministres d'appeler la jeunesse flamande aux armes dans les cantons de Grammont et du Franc de Bruges, où, disait-il, tout était prêt pour assurer le succès d'une levée de volontaires (14 et 17 septembre) (3). Des gentilshommes, tels que le comte de Foucault et M. Errembault de Beaurepaire, sollicitèrent l'honneur d'être préposés au

(1) Manuscrit de Rybens, *Beschryving der stadt Nieuport.*

(2) Chronique de Goetval, janvier 1794. (Archives générales du royaume.) *Journal de Bruxelles,* 2 avril 1794.

Les récits du temps mentionnent entre le 1er septembre 1793 et le 1er mai 1794 environ vingt-cinq combats livrés par les volontaires flamands aux bandes françaises. Parmi les chefs on remarque : à Locre, Pierre Lombaert et Pierre Bauw, tous deux morts au champ d'honneur, après avoir reçu la médaille des braves; à Crombeke, Valk et Prévost; à Stavele, le brasseur Mazière et Venant; à Westvleteren, le notaire Pleyn; à Proven, Pierre Van de Pypbakkers; à Rennighelst, les frères Reyphins, dont l'un fut tué le 3 juin 1794; à Woesten, De Cock; à Oostvleteren, Jean-Philippe Hopsomer, bailli du lieu et arpenteur juré, qui fit élever des batteries presque inaccessibles dans la région confiée à son commandement; à Poperinghe, Van Costenoble; à Loo, Ryas; à Knocke, Haeck, qui commandait 700 hommes. A Polinchove « presque tous les habitants ont porté les armes », disait un rapport de 1795. Il en était à peu près de même à Voormezeele. (Cfr. Allaeys, *Het Westland in den franschen tyd,* pp. 129 à 247.)

(3) Secrétairerie d'Etat et de guerre, liasse 635. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 395.

commandement des volontaires de la West-Flandre et du Tournaisis (8 et 26 novembre) (1).

Les parties wallonnes du pays n'étaient pas restées en arrière. Sitôt après la levée du siège de Maubeuge, et l'apparition menaçante des troupes républicaines près des frontières du Hainaut, les députés des États de Hainaut avaient proposé aux ministres d'appeler la population aux armes (2). Ce projet fut tenu en suspens par Metternich, comme on le verra plus loin. Il faisait suite à des offres instantes faites par la population de Chimay, de Mons, de Tournai et de Hal, offres qui furent déclinées au grand mécontentement des autorités qui les avaient recueillies et transmises au gouvernement. A Namur, la municipalité avait offert spontanément au général de Moitelle, commandant les citadelles, d'armer les bourgeois, mais le prudent officier n'avait pas osé agréer cette proposition (21 septembre 1793) (3).

Les échevins des villages luxembourgeois, tels que Bertrix et Etalle, et ceux d'Arlon, suppliaient pareillement le gouvernement de les autoriser à former une milice volontaire, à l'exemple de celle qu'avaient organisée les habitants de Dudelange, d'Esch sur Alzette et des environs (4).

Cobourg n'avait pu rester indifférent ni à la retraite des Prussiens dégarnissant la Flandre, ni à la faiblesse des effectifs anglo-hollandais demeurés seuls pour protéger une aussi vaste contrée. Il applaudit à l'idée de voir les populations prêter une assistance effective aux soldats de la coalition, et

(1) Conseil des conférences, 8 et 26 novembre 1793, registres 617 et 618, Secrétairerie d'Etat et de guerre.

(2) Mémoire des députés des États, du 21 août 1794. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, pp. 520 et suiv. ; Journal manuscrit de Pelckmans, échevin de Louvain, 28 octobre 1793.)

(3) Rapport du commissaire Perin, 30 mai 1793 (liasse 4, Commissariat général civil); du commissaire Bartensten, du 1er juin 1793 (liasse 138, *ibid.*); du commissaire Macau, du 7-10 juillet et du 2 septembre 1793 (liasse 4, *ibid.* Journal précité de Pelckmans. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 396.)

(4) Conseil des conférences, 15 et 21 novembre 1793. (Registre 618, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

répondre ainsi par une sorte de croisade ou de levée en masse aux multitudes armées que la Convention ne cessait de recruter. Informé des dispositions manifestées par les populations de la Flandre, du Hainaut, de Namur et du Luxembourg, il se décida à encourager un mouvement éminemment favorable à ses armées et il lança le 28 octobre un appel à la population du plat pays (1). Cette proclamation invitait les habitants à se lever pour défendre leurs foyers menacés par des envahisseurs sacrilèges, et leur promettait au nom de l'empereur des armes, des munitions et des chefs. Elle désignait comme organisateur provisoire du mouvement un officier flamand d'un mérite reconnu et destiné à une brillante carrière, le baron van Hoobroeck d'Aspre, lieutenant-colonel au régiment de Laudon-Vert. Pour enflammer les courages, elle annonçait que le gouvernement tenait cent mille fusils à la disposition des volontaires, et que d'Aspre s'était déjà mis en route pour visiter les villages ayant fait preuve de zèle pour la bonne cause. Elle terminait en fixant comme lieu de rendez-vous pour les milices nationales la ville d'Audenarde.

En apprenant par des notes de Cobourg, du 23 et du 25 octobre, le texte de la proclamation qui parut peu de jours après, le gouvernement de Bruxelles fut profondément embarrassé. Metternich, porté à avoir confiance dans les Etats et inclinant à croire qu'il les dirigerait selon les vues impériales, n'était point hostile à la mesure nouvelle. Autour de lui, l'archiduc et les fonctionnaires autrichiens, pressentant les critiques du gouvernement de Vienne, censuraient amèrement ce qu'ils appelaient une tentative d'armée nationale. Les deux opinions furent mûrement pesées et discutées au conseil des conférences, le 28 octobre 1793. La majorité décida qu'il fallait s'opposer à un armement qui créerait une force au profit des Etats et qu'en conséquence on écrirait à Cobourg de retirer avec habileté ses offres. On le chargeait

(1) P. Claeys, *Mémorial de la ville de Gand*, p. 17.
Journal manuscrit de Gérard, même date. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 398.

de répondre à tous ceux qui viendraient s'engager comme volontaires par des remerciements pour leur zèle et par une déclaration disant que ses projets étaient différés, les circonstances ayant changé et la campagne paraissant prendre fin. Mais pour ne pas décourager totalement le général et les villageois, le conseil résolut d'adresser aux États, qui allaient se réunir en novembre, une demande tendant à ce qu'ils organisassent des levées de volontaires par villages. C'était ce que l'on pourrait appeler la localisation du mouvement. Les volontaires de chaque paroisse frontière devaient être prêts à se réunir au son du tocsin. Ils trouveraient des armes dans un dépôt fixé à l'avance et surveillé par le gouvernement. Ils auraient pour chefs des officiers désignés par l'empereur. On leur ferait d'ailleurs prêter serment de fidélité au souverain. De la sorte, ajoutait-on, ils ne seraient pas distraits des utiles travaux des champs et leur concours, requis seulement en cas de pillages ou de nécessité urgente, n'exposerait pas leurs familles à de cruelles représailles. On désignait des chefs distingués pour présider à l'ensemble des opérations. C'étaient, pour les deux Flandres, le baron d'Aspre, assisté du lieutenant-colonel Zebro von Wackenburg et d'un cadet de Laudon-Vert; pour le Tournaisis, le Hainaut et Namur, le général marquis du Chasteler; pour le Luxembourg, enfin, le général comte de Baillet-Latour (1). Hommes de guerre déjà célèbres, gentilhommes estimés dans les provinces où les envoyaient les ordres impériaux, ces officiers semblaient devoir réussir, si leurs soins tendaient réellement à encourager les sentiments populaires. Une seconde mission, bien plus importante aux yeux du gouvernement, fut malheureusement confiée à des commissaires impériaux envoyés aux

(1) Délibération du 28 octobre 1793, lettres de Metternich à Cobourg, du 3 et du 16 novembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 398.)

Instructions du 12 novembre 1793 pour les commissaires envoyés aux États des provinces. (Carton 1613, Conseil privé.)

Lettre de Crawford à Auckland, 29 octobre 1793. (*The journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. III, p. 136.)

Etats et leurs démarches devaient, comme on va le voir, paralyser les efforts des délégués militaires.

Les périls de la guerre et les désertions affaiblissaient cruellement les fidèles régiments d'infanterie et de cavalerie levés en Belgique pour le service impérial et appelés les Régiments Wallons. Confiant dans l'esprit de ces soldats éprouvés et dans la loyauté de leurs officiers, le gouvernement voulait avant tout renforcer ces corps d'élite. Ses commissaires eurent donc comme première instruction de solliciter de la part des Etats des mesures spéciales destinées à encourager le recrutement des troupes wallonnes. Et tout ce qui devait être obtenu par celles-ci parut constituer gain et profit pour l'autorité centrale aux dépens des Etats provinciaux. Ce calcul devait réussir et malheureusement rencontrer un succès tel que les triomphateurs devaient perdre ainsi la possession même du territoire belge.

Tandis que les commissaires du gouvernement se rendaient dans les diverses provinces, des courriers portaient à Vienne et au prince de Cobourg le résultat des délibérations prises à Bruxelles. Cherchons à préciser l'accueil qui fut fait aux communications de Metternich.

Invités à fournir des subsides et des hommes, les Etats votèrent les impôts et les encouragements à la recrue des régiments officiels, tout en s'abstenant d'insister sur la levée des volontaires. Telle fut au moins l'attitude initiale des représentants de la nation (1). Elle constituait une satisfaction pour l'autorité supérieure. Mais l'effet obtenu fut médiocre. Les appels adressés à la population demeurèrent vains. On ne peut s'étonner de cet insuccès si l'on considère que la recrue officielle tendait à paralyser précisément les levées de volontaires préconisées par l'opinion publique; n'était-elle pas, d'ailleurs, fortement entravée par les réquisitions de pionniers? Et enfin, depuis les événements de 1787-1789, les recruteurs officiels avaient perdu une grande partie de leur

(1) Von Zeissberg, *Belgien...*, t. II, pp. 129 et suiv.

crédit. La force armée ayant été employée contre le peuple, celui-ci s'était habitué à voir dans les soldats les instruments de la tyrannie et de l'oppression. Les recruteurs, disséminés dans les villes et les villages, y paraissaient les personnifications les plus tangibles d'un système de gouvernement longtemps odieux. Leur conduite contribuait d'ordinaire à les rendre plus déplaisants encore (1). Usant d'artifices pour séduire les jeunes gens ou tromper les familles, jetant le trouble dans les villages par leurs prétentions à une indépendance absolue, réclamant même des privilèges exorbitants en matière de frais de logement et d'entretien, un grand nombre d'entre eux ne cessait de provoquer des plaintes énergiques de la part des magistratures locales et provinciales. Il n'était guère de réunions du conseil de conférence où ces réclamations ne retentissaient et où ne se discutaient de vaines mesures de répression. Le mal en vint à ce point que l'ami dévoué du gouvernement, Mgr de Nelis, voulant en juin 1794 tenter un suprême effort pour encourager la recrue officielle, éleva la voix pour supplier les ministres de n'envoyer dans son diocèse que des recruteurs « respectables ». Il insista pour que ces agents ne fussent « ni ivrognes ni blasphémateurs », ni propres à justifier l'opinion trop répandue qui estimait « qu'il ne faut que des gens tarés pour former la recrue, et presque le rebut de la société ». Cette opinion, disait-il, était une des causes qui empêchaient le plus le recrutement (2).

Cobourg dépendait trop des ministres, la situation de sa caisse l'exposait à trop d'embarras pour qu'il ne s'inclinât pas devant les ordres péremptoires qui lui étaient transmis. Il

(1) Conseil des conférences, séances des 9 et 21 août, 14 et 18 octobre, 17 décembre 1793, 9 et 21 janvier, 1er 4, 18, 22, 25 et 27 février, 1er et 27 mars, 19 avril, 3, 8, et 22 mai, 3 et 12 juin 1794. (Registres 611 à 628. Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Le nombre des recruteurs variait On proposa de le réduire en le fixant à soixante pour chacun des cinq régiments d'infanterie et à quinze pour le régiment de cavalerie de Latour.

(2) Lettre du 20 juin 1794. (Liasse 1879, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

donna les instructions nécessaires pour renvoyer d'Audenarde les volontaires qui s'y seraient présentés sur la foi de ses proclamations, et il rassura le gouvernement en lui affirmant que, tout danger étant passé, il se bornerait désormais à préparer l'armement des paysans par localité comme le voulait le conseil des conférences. Il n'en persistait pas moins, disait-il, dans son projet de demander la coopération de tous les habitants des frontières, mais les plans qu'il préparait à cet égard ne manqueraient pas d'être soumis au gouvernement (1).

A Vienne, les inquiétudes ressenties en apprenant les projets de levée et les résolutions du cabinet de Bruxelles, si timides qu'elles fussent, furent profondes et elles donnèrent aux ressentiments de Trauttmansdorf et de Thugut contre Metternich une nouvelle occasion de se manifester. Des rapports à l'empereur, des dépêches urgentes adressées à Bruxelles révélèrent toutes les angoisses du chancelier et la volonté évidente du cabinet de contrecarrer dans toute la mesure possible les levées de volontaires. Sans doute, on ne pouvait trouver mauvais d'armer quelques paysans fidèles et attachés à l'empereur, si les suites de pareil armement n'étaient pas à craindre. Mais on y voyait l'acheminement vers la création d'un corps franc de 12,000 hommes, dont les lettres venant de Belgique parlaient parfois, et ce corps, à son tour, ne serait qu'une milice nationale déguisée. Aussi répondit-on : « Sa Majesté n'en veut absolument pas entendre parler. » On se résignait à l'armement proposé par localité, mais on recommandait instamment d'observer les précautions annoncées pour les dépôts d'armes, l'absence de toute organisation permanente, le choix des chefs parmi les officiers impériaux. On blâmait en même temps le serment proposé, parce qu'on y voyait la consécration d'une importance exagérée au profit des paysans armés et un trait fâcheux de

(1) Lettres de Cobourg, 7 et 20 novembre 1793. (Registre 398, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

ressemblance avec l'ancienne armée belge. Enfin, tout en autorisant Metternich à agir comme il le faisait, on critiquait la procédure consistant à s'adresser aux États, parce que c'était, disait-on, reconnaître leur compétence en matière de défense nationale et les « allécher » ou plutôt les induire à « des rêves dangereux d'armée patriotique et d'indépendance » (1).

Le Brabant, où Metternich influençait directement les députés des États, et où les vœux d'armée nationale avaient été si promptement et si énergiquement réprimés, n'osa pas résister aux volontés impériales. Après la demande formulée par les nations de Bruxelles, le 21 novembre, et la réponse décourageante qui y avait été faite, le silence régna momentanément à Bruxelles, Louvain et Anvers. La Flandre, le Luxembourg, le Hainaut et le Namurois, exposés spécialement aux barbaries de l'ennemi, n'acceptèrent point sans protestations les décisions du souverain. En Flandre et en Luxembourg, l'organisation locale continua, les milices villageoises refusant de se séparer et de déposer les armes dont elles faisaient si bon usage. Les magistrats des bourgs de Bertrix, Etalle et des environs, ainsi que ceux d'Arlon, visant l'organisation existant dans le pays de Virton et de Florenville et dans les cantons allemands de Dudelange et Differdange, affirmèrent que toute la population demandait de s'armer et de former un corps de troupes, qu'ils offraient de lever. Ils adressèrent des demandes en ce sens au gouverneur général. Le conseil des conférences, délibérant sur cet objet, l'ajourna indéfiniment. Le secrétaire d'État et de guerre,

(1) Rapports de Trauttmansdorf à l'empereur, 8, 15, 24 novembre 1793. Dépêches de Trauttmansdorf à Metternich, 16, 22, 27 novembre 1793. (Registre 398 et 399. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

Ces dépêches se résument dans la phrase finale de la dernière : « Il » est très important d'éviter qu'on n'abuse pas d'un tel armement en » cherchant à le convertir en une milice nationale si vivement et si ardem- » ment désirée, ce qui serait surtout à craindre après qu'on a accordé » aux États une influence non seulement inutile et que le prince de » Cobourg voulait sagement éviter, mais dont il est important même » d'arrêter les effets par tous les moyens possibles. »

baron de Muller, qui fit prendre cette décision, observa que l'on avait, à plusieurs reprises déjà, ajourné des propositions semblables et il ajouta qu'en ce qui concernait spécialement le Luxembourg, il fallait attendre le rapport du général comte de Baillet-Latour, commissaire désigné pour cette province par Cobourg. On pouvait pressentir la conclusion défavorable de ce rapport par des avis déjà reçus du commissaire. Celui-ci, en effet, à peine rendu sur les lieux, avait écrit à Muller que l'exiguité de la population des villages et l'éloignement de ceux-ci rendaient impossible l'établissement de milices locales susceptibles d'être utiles. La création de petites troupes d'occasion ne rendrait aucun service et attirerait au contraire la vengeance de l'ennemi. Tout au plus, pourrait-on favoriser l'établissement de corps locaux dans les passages désignés naturellement aux marches de l'envahisseur et dont les habitants s'engageraient à assurer la garde. Le général terminait sa lettre en émettant la crainte de voir l'embrigadement des villageois porter un coup fatal à la recrue des régiments wallons (1). Sur une nouvelle demande du procureur général au conseil de Luxembourg, appuyant les habitants de Frisange, Dudelange, Bettembourg, Differdange et Orchimont, qui sollicitaient des armes, le conseil, s'en référant à ses précédentes décisions, ajourna toute discussion (2).

En Hainaut, les députés des Etats ne voulurent point se borner à encourager la recrue des troupes impériales. Ils chargèrent le comte d'Andelot d'organiser avec Chasteler les levées locales proposées, après avoir arrêté les termes d'un appel aux volontaires de la province (3). Ils rédigèrent une

(1) Conseil des conférences, 15, 21 et 28 novembre 1793 (Registre 618, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(2) *Ibid.*, 7 décembre 1793. (Registre 619, *Ibid.*)

Une pressante demande du commissaire civil de Godenne tendant à armer les paysans des frontières du Luxembourg, datée du 21 janvier 1794, n'eut pas plus de succès. (Registre 239, Commissariat général civil.) « Tout ce qui concerne l'armement est à suspendre » répondit le Conseil des conférences, le 28 janvier 1794. (Registre 622, Secrétairerie d'Etat et de guerre).

(3) Arrêté du 21 novembre 1793. (Registre 396, États du Hainaut, Archives du royaume, à Mons.)

adresse au souverain pour obtenir la permission de lever et embrigader les volontaires en leur accordant le précieux encouragement d'un uniforme particulier (1er décembre), et ils se présentèrent devant l'archiduc Charles pour le supplier d'accueillir favorablement leurs propositions. Conformément à la résolution prise le même jour par le conseil des conférences, le prince écouta les délégués, les remercia chaleureusement et, développant le thème qui avait été arrêté par ses conseillers, leur dit que les vœux de la province allaient au delà des désirs du gouvernement. Pour ne pas enlever des bras à l'agriculture, il suffisait, selon le prince, de créer des corps locaux, réunis seulement en cas de danger et lorsque le tocsin sonnerait; le gouvernement fournirait des armes, déposées en certains villages sous la garde de ses soldats, qui les remettraient aux volontaires au moment opportun. Sa Majesté se réserverait en tout cas le choix de tous les officiers (1).

L'exécution de ces ordres, destinés en réalité à paralyser le zèle des populations, fut poursuivie avec une habileté remarquable par le personnage important que les ministres désignèrent, selon l'usage, pour représenter le souverain auprès des Etats assemblés. Nul mieux que le prince de Ligne, grand bailli du Hainaut, ne pouvait réussir dans cette mission difficile.

Succès dans l'art de la guerre, lauriers littéraires, amitié des princes, louange des philosophes, admiration des foules, rien n'avait manqué à la renommée de ce grand seigneur dont le Hainaut pouvait s'enorgueillir à bon droit. Si, en dernier lieu, une fidélité dont on ne pouvait lui faire grief l'avait retenu auprès de Joseph II mourant et l'avait éloigné de la révolution brabançonne, on ne pouvait oublier que son second fils s'était mis à la tête des insurgés flamands en 1789

(1) Conseil des conférences, 12 décembre 1793. (Procès-verbal figurant dans le registre 40. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

Voir aussi : Carton 1532, Conseil privé, et DE VILLERS, *Inventaire des archives des États de Hainaut*, t. III, pp. 311, 314 à 321.

et que, tout récemment, son fils aîné, combattant au premier rang des troupes autrichiennes, avait trouvé une mort glorieuse dans les défilés de l'Argonne. Ce que le célèbre feld-maréchal demanda à ses concitoyens du Hainaut fut accordé sans difficulté. Ce qu'il voulut écarter fut pareillement passé sous silence ou différé par suite d'une adroite manœuvre où le politique et l'homme de cour se retrouvèrent tout entiers, et qu'il raconta à Metternich dans un rapport confidentiel :

« On divisa mes instructions reçues pour tenir cette assemblée extraordinaire en quatre feuilles. Celles qui regardaient l'argenterie, les dons patriotiques .. ne nous tinrent pas longtemps. Je trouvais que celle de l'armement donnait trop carrière aux espérances ou aux apparences d'une armée belgique. Le clergé paraissait se livrer un peu trop au choix des sujets qui devaient être *agréables*, le Tiers-État au mode d'organisation et à l'envie de suivre une espèce de levée qu'il me cita avoir été proposée dans la représentation imprimée des neuf-nations aux magistrats de Bruxelles. Je profitai de ce moment d'imagination pour proposer des lettres exhortatoires et un ducat de plus d'engagement pour les recrues des régiments wallons, qui avaient fait tant d'honneur à la nation dont ils étaient la partie la plus précieuse et la plus fidèle. Et lorsqu'après l'avoir obtenu, il fut question encore de faire des levées dans ce moment-ci, je représentai que ce serait une démarche contradictoire puisque, voulant payer leurs soldats à dix sols par jour, cela empêcherait le recrutement de ceux qui n'ont que six kreutzers. Le gouvernement arrêta très sagement toutes ces mesures par sa dernière dépêche à ce sujet en nous remerciant de notre zèle et le modérant, en le fixant à l'armement et rassemblement en cas de besoin des paysans de l'extrême frontière » (1).

En conséquence, le Hainaut dut borner son intervention à

(1) Note confidentielle du prince de Ligne, sans date. (Liasse 2,000, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Voir aussi les billets adressés aux États de Hainaut par le prince de Ligne, le 6 et le 13 décembre 1793. (Registre 580, États du Hainaut, Archives du royaume, à Mons.)

l'encouragement de la recrue, en attendant le concert avec Chasteler pour l'organisation locale et restreinte des villageois, concert qui n'eut jamais lieu.

A Namur, un autre grand seigneur, le prince de Gavre, manœuvra non moins habilement vis-à-vis des Etats (1). Il leur persuada d'attendre l'arrivée du général de Chasteler pour prendre avec lui les mesures que comportaient les circonstances. La ville même de Namur déclara ne pas intervenir, parce qu'elle estimait que la mission de Chasteler ne concernait que les campagnes. Et le conseil privé, approuvant sans réserve la conduite de son envoyé, fit observer « que le résultat en était éminemment favorable, parce que l'armement des volontaires eût été une cause de gêne et que même il était préférable que l'armement n'eût pas lieu ».

IV.

Ainsi finissait l'année 1793. Aux souvenirs de terreur qu'elle laissait dans les âmes des contemporains s'ajoutait en Belgique une impression spéciale de découragement et d'incertitude. La population avait contribué en argent, en fournitures, en levées de pionniers, à la défense nationale confiée à des mains étrangères. Celles-ci n'avaient pu conquérir la confiance au point de voir se ranger sous les drapeaux impériaux les habitants disposés à prendre les armes. Et refusant à son tour de croire à une fidélité dont il ne recevait pas toutes les preuves qu'il exigeait, le gouvernement s'était opposé à la formation des corps de volontaires nationaux que l'opinion ne cessait de réclamer. Cette situation embarrassée se reflétait avec exactitude dans les deux dernières dépêches que Metternich adressait à Vienne en clôturant la première année de son ministère. Par un courrier du 29 décembre, il rendait compte à son maître de la fête que

(2) Conseil des conférences, 24 décembre 1793. (Registre 620, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

les habitants de Bruxelles avaient voulu organiser pour célébrer l'anniversaire des célèbres élections du 29 décembre 1792, où le parti des Etats avait remporté un succès signalé. Le ministre, avisé des projets de la population, s'était efforcé d'empêcher leur exécution. Il avait correspondu avec les doyens et avec les députés des Etats. Voyant leur insistance, il n'avait permis qu'une messe solennelle à Sainte-Gudule en sa présence, une distribution aux pauvres et une réunion intime uniquement entre doyens, sous condition expresse que les mêmes cérémonies marqueraient en mars 1794 l'anniversaire de la rentrée des troupes impériales dans la capitale (1).

Ces marques d'une jalousie excessive et d'une susceptibilité craintive devaient être rapportées ici, parce qu'elles révèlent l'esprit dont était animé sinon le ministre, au moins le gouvernement de Vienne dont il craignait la censure. Elles caractérisaient une fois de plus le dualisme frappant dont souffrait le pays et sous le poids duquel il allait momentanément succomber. Les effets regrettables qu'elles produisirent, et qu'avaient déjà préparés les différends antérieurs, n'avaient pas échappé à Metternich, qui les exposa sans détour au cabinet de Vienne par un courrier spécial du 30 décembre. Toute la campagne de 1794 allait porter sur la Belgique. Le ministre se déclarait « atterré » en constatant le dénuement des caisses publiques, parce que Cobourg demandait 13 millions de florins pour ouvrir les hostilités et ne pouvait rien espérer en ce moment. L'affaiblissement de l'armée, dont les officiers parlaient de démissionner, et le découragement des Belges, hésitant à faire des sacrifices dont, en cas de victoire, les troupes républicaines tireraient une cruelle vengeance : tels étaient les motifs de profond découragement que le haut fonctionnaire signalait au souverain (2).

(1) Dépêche du 29 décembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 400.) L'église Sainte-Gudule fut trop petite pour contenir la foule qui vint assister à l'office célébré par Mgr de Nélis. (Journal manuscrit de Gérard, 29 décembre 1793.)

(2) Dépêche du 30 décembre 1793. (Registre 400, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

S'étant avancé aussi vivement et voyant l'insuccès de sa politique. Trauttmansdorf crut habile d'être franc On a relaté les énormes embarras d'argent du gouvernement de Bruxelles et les exigences pécuniaires des ministres. Tandis que les Etats, prompts à accorder les aides ordinaires qu'on leur demandait, votaient à cet effet des emprunts considérables, en même temps que des impôts nouveaux, l'opinion hésitait à favoriser les souscriptions patriotiques et les emprunts ouverts soit au nom de l'empereur, soit au nom des Etats provinciaux. Les entraves apportées à la levée des volontaires contribuaient à accroître ces hésitations en faisant croire aux Belges que l'Autriche songeait à les abandonner, après les avoir dépouillés. Ce fut à ce sentiment que Trauttmansdorf crut devoir répondre par deux dépêches du 11 et du 13 janvier 1794 (1).

La première, qui visait les moyens financiers, invitait Metternich à déclarer aux Etats qu'il était grand temps de venir au secours du gouvernement en faisant abstraction de toute considération personnelle, que leur sécurité et leur existence même dépendaient de leurs efforts, qu'autrement les armées, les abandonnant à leur sort, se consacreraient exclusivement à la défense de la monarchie. La seconde, relative à la recrue des régiments wallons et à la prohibition de toute espèce de milice nationale, insistait sur les moyens divers que possédait la Belgique pour satisfaire le souverain. Faute d'emploi de ces moyens, celui-ci serait forcé, disait-on. de délaisser les Belges pour se borner à protéger ses possessions héréditaires.

Désormais, une alternative cruelle était posée. Ou bien les Belges feraient tous les sacrifices demandés. ou bien ils seraient livrés sans défense aux territoristes de la Convention. Devant ces redoutables questions, on comprend que les esprits hésitèrent. Les chefs mêmes du parti des Etats, tels que les pensionnaires de Jonghe, Gendebien, Raepsaet. et les esprits indépendants. tels que l'évêque de Nelis, comprirent

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. II, pp. 131 et 148.

qu'il fallait serrer autour du gouvernement toutes les forces vives de la nation. Mais l'opinion publique, justement alarmée par les bruits de troc de la Bavière, de défection de la Prusse, de partage de la Pologne, ne put accepter sans réserve l'idée de fournir à l'empereur non seulement toutes les richesses du sol mais tous les hommes valides, sans aucune assurance sur l'emploi de ces forces. En même temps, les ravages exercés sur la frontière par les troupes républicaines venaient justifier de nouveau les levées de volontaires appelées si ardemment par les vœux de la population. Effrayé et désireux, peut-être, de faciliter une entente, Metternich crut l'occasion bonne pour reprendre ses projets du mois d'octobre. Consulté par lui en janvier et février 1794, Cobourg remit au gouvernement de Bruxelles de nouveaux plans pour une levée générale de volontaires. Il faisait valoir à l'appui de ses propositions l'insuffisance des petits corps existant dans les villages et l'impossibilité de compter sur un secours efficace de la part des paysans groupés seulement par occasion selon les ordres impériaux. Ces bandes villageoises, dépourvues de cohésion et d'esprit militaire, ne pouvaient résister à un ennemi un peu sérieux. Sans doute, il leur avait distribué 8.000 fusils en Luxembourg. 2.000 en Hainaut et dans le comté de Namur, 11,000 en Flandre et dans le Tournaisis. Sans doute, il avait reçu quelque secours de ces milices improvisées, mais force était de les soutenir toujours à l'aide de troupes régulières. De là, il concluait à l'inutilité d'une levée plus étendue et à l'impossibilité d'imiter en Belgique la levée en masse employée en France. En conséquence, il estimait nécessaire d'accroître à tout prix les régiments existants et d'y incorporer les habitants qui offraient de s'armer (1).

Sur rapports de Thugut et de Trauttmansdorf, l'empereur François se rallia officiellement à la manière de voir de son

(1) Dépêches de Cobourg, du 17 janvier et du 11 février 1794. (Von Zeissberg, *Belgien...*, t. II, p. 147, et Archives du conseil aulique de guerre à Vienne.)

lieutenant; il décida, le 23 janvier 1794, qu'il fallait borner l'emploi des volontaires à l'organisation momentanée par villages le long des frontières, comme on l'avait fait jusque là. Cette organisation était approuvée comme étant de nature à éviter des conséquences fâcheuses (1).

La décision impériale mettait fin momentanément à toute tentative d'armement. Elle n'apaisait pas, malheureusement, le conflit qui divisait le gouvernement et la population. Le mouvement d'opinion que Metternich avait compris et dont il se voyait empêché de faire bon usage, continuait à s'affirmer. Les Etats de Hainaut envoyèrent des députés à Metternich en janvier 1794 pour insister à nouveau sur l'organisation d'une milice provinciale. N'ayant pu réussir, ils reproduisirent leur motion dans une assemblée des députés de toutes les provinces tenue à Bruxelles le 20 février 1794 pour délibérer sur la question financière. Cette fois encore ils se heurtèrent à un refus absolu (2). Ce fut en vain que, pour faire taire tout scrupule, ils affirmèrent qu'ils ne songeaient pas à réclamer le droit de choisir les officiers (3).

Les députés des Etats de Namur ayant formulé des projets analogues et insistant sur une marque distinctive à accorder à leurs volontaires, ne furent pas mieux accueillis par le conseil des conférences. On ajourna leur requête, le 18 février (4).

Cependant, les exigences de la situation ne laissaient pas de faire naître des doutes dans les esprits les moins clair-

(1) Archives du conseil aulique de guerre à Vienne. Lettre de Thugut à Trauttmansdorf, du 23 janvier 1794. (Liasse 260, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

On craignait de voir à ce moment un van der Noot ou un van Eupen se mettre à la tête des volontaires belges. (VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. II, p. 145.)

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série t. III, pp. 520 et suiv. (VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. II, p. 133.)

(3) Mémoire des députés du Hainaut, du 30 août 1794. (Liasse 945, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(4) Conseil des conférences, 18 février 1794. (Registre 624, Secrétairerie d'Etat et de Guerre.)

voyants. Sur la demande de Cobourg, une circulaire de l'archiduc Charles adressée aux provinces les invita à faire tourner au profit de la recrue des régiments wallons le zèle louable dont la population était animée. Ce document réclamait une levée de 10.244 hommes, répartis entre les provinces au prorata du chiffre de leur population, de manière à faire fournir 4.000 hommes par la Flandre. 3.000 par le Brabant, 989 par la West-Flandre, 850 par le Luxembourg, 670 par le Hainaut et ainsi de suite. Il ajoutait qu'en vue de faciliter cette levée on défendrait dans les régiments toute allusion au passé, et il prenait soin de rappeler aux Etats que le gouvernement ne voyait dans tous les Belges que des sujets fidèles (1). Cet appel, dont les termes semblaient choisis pour mettre fin aux répugnances des populations, promettait encore trop peu pour rallier les hésitants. Pouvait-on espérer que le gouvernement accepterait les nombreux officiers et soldats que le licenciement de l'armée belgique avait privés de leur carrière? Pouvait-on compter que ces enfants du sol belge seraient appelés à le défendre, et ne seraient pas exposés à aller mourir au loin pour soutenir les prétentions de la monarchie autrichienne en Pologne, en Hongrie ou en Lombardie? Ces questions, et bien d'autres, demeurant sans réponse, l'accueil favorable fait par les Etats à la dépêche du prince gouverneur ne put amener un résultat proportionné à l'attente des ministres. Ce fut en vain que les Etats des provinces prescrivirent aux autorités locales de pousser à l'exécution des ordres venus de Bruxelles et qu'ils votèrent des encouragements à la recrue officielle sous forme de primes d'engagement (2). La population demeura indifférente, tant restaient grandes ses méfiances à l'égard des troupes autri-

(1) Dépêche de l'archiduc Charles aux Étas, du 16 février 1794. (Liasse 1532, Conseil privé.)

(2) Décision des États de Brabant, du 7 mars 1794. (Carton 2675, Conseil des finances, et carton 23, Etats de Brabant.) VON ZEISSBERG, *Belgien*. ., t. II, pp. 140 et suiv. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, pp. 520 et suiv. Proclamation des chefs collèges de la Flandre, de mars 1794. (Conseil aulique de guerre à Vienne.)

chiennes et ses sympathies pour une milice nationale (1).

Ce qui se passa à Namur à ce moment doit être rapporté comme dépeignant à merveille la situation des esprits au mois de février 1794. En recevant la dépêche de l'archiduc. les Etats s'assemblèrent et firent tous leurs efforts pour fournir leur contingent dans les 10,244 hommes demandés. Ils constatèrent bientôt que la population restait sourde à tout appel, bien que peu de jours auparavant ils eussent proposé un armement général au nom des villageois. Le conseiller pensionnaire Fallon, homme expérimenté, avisa son correspondant à Bruxelles de l'état de l'opinion et le supplia d'exposer au gouvernement que pour raviver l'esprit militaire dans les campagnes un seul moyen était praticable : c'était de lever des corps nouveaux, autres que les régiments wallons. Devant cette insistance, transmise à Metternich, celui-ci imagina une transaction heureuse. Il autorisa officieusement et sans bruit la province de Namur à former son contingent à l'aide des anciens soldats de l'armée belgique ou de l'armée liégeoise, et ainsi il esquissa une solution adroite qui, généralisée, eût peut-être satisfait à la fois les Etats et le gouvernement dans la difficile question du renforcement de l'armée impériale (2).

Les circonstances allaient se précipiter et exiger sans délai une décision définitive là où de longues négociations eussent peut-être amené un accord amiable. En attendant, le cabinet de Bruxelles persistait à suivre officiellement les ordres de Vienne. Un projet tendant à lever en Brabant, par voie de souscription individuelle, une légion wallonne appelée légion de Beaulieu, comprenant 2,400 hommes auxquels le gouvernement fournirait l'armement, fut soumis au conseil des conférences et demeura sans réponse (3). Le même dédain

(1) Rapport de Cobourg au Conseil des conférences, 3 et 10 juin 1794. (Registre 628, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(2) Baron Misson, *L'État noble de la province de Namur*, pp. 30-31. Lettre de Fallon à son agent à Bruxelles, 24 février 1794; réponse de l'agent, du 10 mars 1794. (Liasse 2013, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(3) Manuscrit 17293, Bibliothèque royale. Répertoire du Conseil des conférences, 27 février 1794. (Registre 404, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

accueillit une représentation respectueuse des députés des Etats des principales provinces, réunis à Bruxelles pour délibérer sur la liquidation des dettes de 1790. Par cette pièce, les signataires demandèrent au souverain de leur permettre d'intervenir dans la défense nationale (mars 1794). Un sort analogue fut réservé encore au projet d'un gentilhomme polonais, le comte de Wintz, qui proposait de lever un corps franc appelé légion de l'archiduc Charles, placé sous le commandement du jeune prince et comprenant exclusivement des officiers autrichiens. C'étaient autant de tentatives d'érection d'une milice nationale que l'autorité croyait déjouer (1).

Les appréhensions que l'on éprouvait dans les sphères gouvernementales à l'endroit d'une armée patriotique se manifestèrent de nouveau quand Cobourg demanda, en mars 1794, qu'une gratification fût versée par les Etats aux paysans armés de la frontière de Flandre, de Tournay et du Hainaut; on lui répondit que la somme nécessaire devait être payée par la caisse du commissaire général civil, c'est-à-dire par le gouvernement impérial. On excluait ainsi avec un soin jaloux les Etats d'une dépense qu'ils eussent pu faire à la décharge du gouvernement (2).

Ce que n'avaient pu obtenir les instances des principaux intéressés, ce que n'avaient pu réaliser indirectement les ménagements de Metternich, la nécessité allait enfin l'imposer. Mais les circonstances ayant changé, la levée serait sans effet, et à la douleur d'avoir perdu de belles provinces où avait succombé l'élite de ses armées, l'empereur ajouterait le regret d'avoir écarté bien à tort une coopération qui eût pu retarder ses défaites ou peut-être les conjurer.

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien* ..., t. II, pp. 148-149.

(2) Conseil des conférences, 4 mars 1794. (Registre 625, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) A cette date on parlait de 700 paysans à rémunérer. Au 1er avril 1794 on en citait 1,200 à 1,700 aux environs de Poperinghe. (Registre 626, *ibid.*)

CHAPITRE IV.

CHUTE DE LA SOUVERAINETÉ IMPÉRIALE EN BELGIQUE.

SOMMAIRE :

I. L'archiduc Charles va chercher l'Empereur à Vienne et le ramène en Belgique; inauguration du souverain, le 23 avril. Ses occupations militaires. Transaction (coup rompu) pour mettre fin aux difficultés relatives aux troubles de 1790. Pour l'avenir, l'Empereur réclame une assistance financière considérable, en menaçant le pays d'abandon si elle n'est pas fournie (30 avril) Lenteur des Etats à accorder les subsides sollicités : ils s'opposent à ce que des mesures spéciales soient prises contre les délits d'opinion.

II. Le 29 mai, annonce du départ de l'Empereur pour Vienne : il déclare qu'il retirera ses troupes si elles ne sont pas aidées à bref délai. Les Etats votent les secours demandés et insistent sur le recrutement à faire sous forme de milice nationale distincte. Enfin, le gouvernement cède et décrète la formation de la légion Archiduc Charles, et une levée en masse. Ces mesures restent sans effet. En Flandre, Hainaut et Luxembourg, conduite courageuse des volontaires locaux. Les Etats du Luxembourg essaient en vain d'organiser la levée d'une armée provinciale.

III. Départ des Etats. Ceux de Brabant tentent d'assurer la sécurité des environs d'Anvers. L'autorité autrichienne s'emploie vainement à organiser un gouvernement militaire. Elle réussit à exécuter les ordres de pillage, obtenus de l'Empereur lors de son récent départ. Elle saisit les caisses publiques et les archives des Etats, tant à la frontière qu'en Hollande.

IV. Ces derniers actes confirment chez les Belges les pensées d'indépendance. Les Etats se préparent à revendiquer celle-ci en cas d'abandon de leur pays par l'Autriche. Ils ne sont pas suivis dans leur politique par l'unanimité de la nation.

I.

Jusqu'au commencement de la campagne de 1794, on avait pu espérer à Bruxelles que les grandes difficultés apparues depuis la fin de 1793 seraient aplanies. On pouvait croire, en effet, que les combinaisons d'ordre général triompheraient

des vues particulières à chaque cour alliée, que les effectifs militaires seraient renforcés aux frontières, que l'unité du commandement se rétablirait, qu'enfin à l'intérieur l'entente entre les Etats et le gouvernement procurerait à celui-ci assez d'assistance pour qu'il pût affronter avec succès les luttes nouvelles. Tous ces espoirs avaient été déçus. Découragé, craignant les projets des chancelleries, convaincu de l'insuffisance des forces confiées à Cobourg, préoccupé non moins des résistances de l'opinion en Belgique, l'archiduc Charles prit soudain une résolution extrême. Le 21 mars 1794, il partit à franc étrier pour Vienne, afin d'exposer directement à l'empereur les dangers de la situation. Ce fut avec chagrin que Trauttmansdorf et Thugut virent arriver le jeune prince, dont ils redoutaient l'influence. Ce fut avec non moins de mécontentement qu'ils virent leur maître se décider à partir pour les Pays-Bas, où ils s'attendaient à le voir trop facilement céder aux vœux soit des alliés, soit des Belges et de Metternich. Les nouvelles de la Pologne arrivant à Vienne en ces mêmes instants contribuaient à justifier l'attitude des conseillers impériaux. En dépit de leur insistance, François II estima sa présence indispensable sur le théâtre de la guerre. Conformément à des promesses faites déjà en 1792 et réitérées en 1793, il résolut de partir sans délai, accompagné de ses principaux ministres. Le 2 avril, le cortège se mettait en route et le 9, il arrivait à Bruxelles (1).

La décision du jeune empereur était toute à sa louange. Non seulement elle témoignait de sa fermeté et de sa clairvoyance, mais elle était de nature à rassurer les Belges, doublement émus par le subit voyage de leur gouverneur et par les bruits sans cesse répétés de l'échange ou de l'abandon de leur pays (2). La présence du petit-fils de Marie-Thérèse ne

(1) Von Zeissberg, *Belgien...*, t. III, pp. 1 et suiv.

(2) Lettre de Mgr de Nélis, 9 septembre 1793. (*Compte rendus de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, p. 266.)

Lettre du chanoine Duvivier, 26 mars 1794, relatant « l'infernale nouvelle répandue partout avec la rapidité de l'éclair, que Son Altesse Royale serait partie pour se mettre en sûreté après avoir été informée

montrait-elle pas le prix qu'il attachait aux Pays-Bas? Sa bienveillance et sa droiture n'allaient-elles pas triompher de tous les obstacles extérieurs et intérieurs, et, déjouant à la fois les calculs de la diplomatie et les hésitations des Belges, achever l'œuvre de restauration commencée et malhabilement interrompue? Telles furent les espérances dont vécurent les cœurs pendant un mois. On a résumé les événements diplomatiques et militaires qui, en mai 1794, rappelèrent à Vienne le voyageur impérial avec autant de rapidité qu'il en était naguère parti. Il faut exposer maintenant les événements internes qui accompagnèrent ou suivirent ce départ subit quelque peu semblable à une fuite ou à une désertion.

Deux objets principaux allaient réclamer toute l'attention du souverain : la guerre aux frontières et l'administration intérieure.

A l'extérieur, les embarras de Cobourg, manquant d'hommes et d'argent, ne seraient pas allégés par la présence de l'empereur. A peine entré à Bruxelles, François II se rendrait à Mons, pour assister à la reprise des hostilités ; après un court séjour dans sa capitale, il reviendrait à l'armée durant un mois, serait témoin des batailles du mois de mai et se transporterait tour à tour à Thielt auprès de Clerfayt et à Charleroi auprès des défenseurs de la Sambre. Les échecs de ses troupes, les nouvelles de la Pologne, les instances de ses ministres, le décideraient à la fin de mai à abandonner la défense de la Belgique aux troupes insuffisantes de la coalition. Pouvait-on s'étonner que le voyage de l'empereur, suivi d'une retraite désastreuse, ait produit chez les Belges un résultat tout autre que celui que l'on s'en était promis?

A l'intérieur, il convenait de satisfaire au vœu général et aux lois qui réclamaient l'inauguration solennelle de l'empereur à Bruxelles en présence des Etats. Il fallait ensuite provoquer de la part de ceux-ci de nouveaux sacrifices en

de la défection du roi de Prusse. » (Liasse 1879, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

argent et en hommes, en proportion du dénuement des armées impériales. On devait, enfin, trancher la seule question administrative demeurée en suspens, celle du règlement des dettes et indemnités afférentes à la révolution de 1790. Programme vaste, dont la bonne grâce et les intentions droites du jeune souverain auraient pu assurer le succès, si de déplorables conseils, se joignant à des circonstances malheureuses, n'étaient venus paralyser les heureuses dispositions du maître et des sujets.

Déjà accueilli par des démonstrations de joie peu communes lorsqu'il entra dans le pays et qu'il passa par Louvain, Bruxelles, Hal et Mons, François II put constater, le 23 avril, combien demeuraient profondément gravés dans les cœurs les sentiments de loyalisme et de patriotisme monarchique. La fête de ce jour fut le dernier sourire de l'ancienne Belgique, ignorant encore le terrible réveil que lui ménageait le lendemain (1).

Dans la capitale du Brabant, où se déployaient les ornements des plus grands jours de fête, les Etats de Brabant et de Limbourg s'étaient rassemblés. L'empereur accompagné de ses frères assista d'abord au Saint sacrifice de la messe, célébré par Mgr. de Nelis, en l'église de Sainte-Gudule, et y jura de respecter les privilèges non seulement du chapitre de la collégiale mais du clergé brabançon tout entier. En un cortège magnifique où toutes les pompes religieuses, militaires et civiles se déployaient, les autorités se dirigèrent vers la place Royale, où une estrade ornée de tapisseries et de drapeaux s'élevait devant l'église Saint-Jacques. Là, se conformant aux anciens usages, le souverain, tête nue, jura solennellement, en langue flamande et en langue française, d'observer la Joyeuse-Entrée du duché de Brabant. Puis, s'étant couvert, il reçut la même promesse de la part des États. Et les hérauts d'armes, annonçant au peuple la définitive consécration des pouvoirs du nouveau souverain, s'écrièrent : « Vive François II, empereur, roi de

(1) Von Zeissberg, *Belgien...*, t. III, p. 16 et suiv.

Bohême et de Hongrie, duc de Lothier et Brabant, marquis du Saint-Empire ».

Les mêmes cérémonies ayant été observées à l'égard du duché de Limbourg, uni au Brabant depuis le moyen âge, les acclamations populaires saluèrent joyeusement le jeune empereur et ses frères, tandis que l'artillerie des remparts et le son des cloches solennisèrent l'accomplissement du rite traditionnel, cher aux citoyens. L'illumination de la ville, et la prolongation des sonneries de fête et des réjouissances publiques durant la journée du lendemain, achevèrent de témoigner la joie générale et d'attester l'union intime que s'étaient promise le pays et le monarque. Les cloches retentissaient encore, quand la nouvelle des efforts réitérés des armées républicaines à la frontière vint refroidir l'enthousiasme, comme pour présager la fragilité des espérances à peine conçues (1). Certains incidents, que l'on ne put tenir secrets, contribuaient à entretenir l'inquiétude. De longues négociations, en effet, avaient précédé l'accomplissement du cérémonial habituel. Les ministres autrichiens avaient refusé de respecter le droit incontestable qu'avaient les États de rester couverts devant le duc de Brabant, en souvenir de l'égalité régnant entre le prince et ses sujets. Non sans peine, et en réservant les droits des États, on avait obtenu de ceux-ci qu'ils renonçassent à user de leur prérogative. La même susceptibilité avait amené les ministres à exiger qu'aucune allusion ne fût faite au traité de La Haye, parce qu'ils considéraient cet instrument diplomatique comme inopérant au regard des Belges qui n'y étaient pas partie. Tout aussi ombrageux s'était montré le conseil privé, en prenant spontanément des mesures pour empêcher que si le nonce pontifical approchait de l'empereur, il parlât au souverain d'une matière quelconque en dehors d'un compliment de bienvenue banal. Les conseillers avaient été profondément déçus en apprenant que

(1) *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles, 1780-1827*, publiée par L. Galesloot, t. I, p. 161.

l'envoyé du saint siège avait eu l'occasion d'entretenir François II en dehors de leur contrôle (1).

Il fallait mettre à profit les bonnes dispositions du moment, d'autant plus que les progrès inquiétants des Français appelaient l'empereur aux frontières et exigeaient l'accroissement des forces confiées à Cobourg. Le point délicat des dettes, charges et indemnités occasionnées par les troubles de 1790 fut remis en discussion avec le Brabant, et l'on ratifia enfin une transaction proposée depuis longtemps et appelée « coup rompu » : moyennant des sommes importantes (4,500,000 florins pour le Brabant) versées par les Etats, et la faculté pour ceux-ci de payer les dettes contractées par eux en 1790, l'empereur supporterait les dommages causés à son domaine et ceux dont auraient eu à se plaindre les particuliers. Une commission composée de fonctionnaires impériaux et de députés des Etats devait évaluer les réclamations des particuliers, objet pour lequel la justice ordinaire était dessaisie de toute compétence. La nomination des commissaires du Brabant venait de se faire quand la conquête française mit fin à l'exécution de ces mesures de réparation (2).

Restaient les secours en argent et en hommes. L'accueil enthousiaste fait à l'empereur, à Mons, comme à Bruxelles, et la remise d'une somme de 70,000 florins recueillie en quelques heures, à l'intention de l'armée, dans la capitale du Hainaut, étaient de bon augure pour le succès des demandes gouvernementales. Le 30 avril, une dépêche impériale datée du camp de Catillon, annonça aux Etats des différentes provinces que des secours urgents leur seraient demandés par des commissaires spéciaux porteurs des instructions du souverain. Les ordres de l'empereur portaient qu'une somme de 8 millions de florins devait être fournie à l'aide d'impôts nouveaux; les commissaires devaient, en cas d'insuccès de leur

(1) Conseil des conférences, 12 avril 1794. (Registre 626. Secrétairerie d'Etat et de Guerre.)

(2) 6 juin 1794. Papiers du pensionnaire de Jonghe. (Registre 441*a*. Cartulaires et manuscrits.)

mission, faire entendre que les ressources du gouvernement ne permettaient d'assurer la défense du pays que jusqu'au mois d'août, et qu'après cette date, s'il n'était pas convenablement secondé, l'empereur devrait ramener son armée vers le Rhin (1).

L'ennemi était en Flandre, en Hainaut, en Luxembourg. Assemblés sans tarder, les Etats des provinces délibérèrent en faisant preuve d'une lenteur qui contrastait singulièrement avec les insistances du souverain et avec les ardeurs belliqueuses de la Convention. Les obstacles les plus divers se présentèrent successivement : hésitations reparaissant à la suite des perspectives d'abandon si malheureusement entr'ouvertes par les ministres; mécontentement à l'égard de ceux ci qui s'obstinaient à refuser l'organisation des volontaires du pays; méfiances au sujet des demandes répétées d'argent; vices d'une constitution démocratique qui accordait le droit de veto aux doyens des métiers des grandes villes. Le mois de mai s'écoula en négociations et ce fut seulement dans les premiers jours de juin que les subsides demandés furent enfin régulièrement et complètement votés partout où les circonstances le permettaient (2). D'aussi déplorables retards, suivis d'une inexécution presque totale, due à la retraite des armées impériales, devaient permettre au gouvernement d'affirmer que les Belges ne l'avaient point secouru. Ce grief, auquel on ne peut contester certain fondement, trouvait sinon une justification, au moins quelques excuses dans les circonstances assurément troublantes que traversait la Belgique. Ne s'opposait-on pas de toute manière à ce que ces mêmes citoyens, auxquels on demandait leur or, pourvussent à leur défense et à celle de leurs foyers? N'épiait-on pas leurs moindres gestes comme des signes de regrets criminels pour une indépendance

(1) *Compte rendu de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. I, p. 570. Von Zeissberg, *Belgien ..*, t. III, p. 74.

(2) Von Zeissberg, *Belgien...*, t. III, p. 75 et suiv.

En Brabant, où Bruxelles avait voté le 3 mai, Anvers vota le 8 juin. En Flandre le vote final eut lieu le 12 juin et en Hainaut le 2 juin.

perdue? Ne menaçait-on pas, sous prétexte d'état de siège et de gouvernement militaire, les libertés et les fortunes dont l'empereur venait de jurer le maintien? On comprend que les chefs de l'opinion aient eu quelque peine à triompher de pareils raisonnements, et que Nélis, de Jonghe, Raepsaet, Gendebien, Fallon, d'accord avec les membres du clergé et de la noblesse, aient dû manœuvrer avec habileté pour vaincre les résistances du tiers état, proportionnées à l'importance des sommes demandées par l'empereur.

Au cours des pourparlers avec les Etats, une proposition nouvelle émanant du gouvernement contribua à prolonger les hésitations. Depuis longtemps préoccupés des efforts secrets faits en Belgique par les révolutionnaires français, les ministres s'étaient convaincus de la nécessité d'une répression énergique à l'égard des propagateurs des doctrines jacobines et des espions de la Convention.

Tout en proclamant une amnistie générale et en recommandant l'oubli du passé, le gouvernement impérial avait, à plusieurs reprises, fait poursuivre les fauteurs de l'invasion française de 1792. Tel fut le cas pour Defuisseaux et Wolf à Mons, de Vrière à Ypres, Wouters à Bruges, Van Wambeke à Gand, Carlier à Nivelles, de Linoy à Gembloux, pour les administrateurs de la province de Namur, pour les officiers municipaux de Jumet et de Charleroi. On vit même battre de verges un habitant de Charleroi, Liégeois d'origine, pour avoir dit que les Français reviendraient.

Un ordre du 18 juin 1794, renchérissant sur ces sévérités, prescrivit de poursuivre tous les chefs des clubs de 1792 et tous ceux qui, dans ces assemblées, avaient fait des motions incendiaires. L'invasion française mit obstacle à ces poursuites (1). Il est juste d'observer que ce mouvement de réaction était appuyé par une partie de l'opinion conservatrice, à laquelle appartenait l'immense majorité des citoyens. Si les bons esprits blâmaient les voies de fait, réclamaient l'observation

(1) Conseil privé, carton 1613.

des formes légales et souhaitaient l'apaisement, les masses populaires, peu éclairées, entendaient ne pas pardonner aux auteurs responsables des excès de 1792-1793. Des vengeances locales, profondément regrettables et insuffisamment réprimées, déshonorèrent ainsi Bruxelles à deux reprises, le 24 mars et le 15 novembre 1793, puis Louvain, Diest, Puers, Afflighem, Lierre, Ath, Bruges, Mons, Tournai, Gembloux, Marche.

Assauts aux maisons des clubistes, destructions, pillages, parfois même violence contre les personnes, trahirent l'animosité de la classe la plus modeste et firent craindre aux plus réfléchis les vengeances de la minorité opprimée si elle venait à triompher de nouveau.

Cédant à ce courant, les ministres suivirent les avis des magistrats des villes et d'un comité de police constitué en 1793 pour surveiller les émigrés français. Ils se décidèrent à édicter des lois nouvelles, créant une procédure spéciale pour juger les délits d'opinion. Consultés sur ce projet, les Etats de Brabant firent valoir avec force les nombreux arguments qui devaient le faire écarter. Ils invoquèrent la constitution exigeant que les justiciables fussent traités par droit et sentence; ils insistèrent sur les serments tout récents du prince et sur la difficulté de caractériser les délits qu'on voulait réprimer. Ils ne manquèrent pas de rappeler la portée libérale de la Joyeuse Entrée et les malheurs qu'avait engendrés chaque infraction à ses dispositions (1). Ils n'oublièrent pas d'énumérer leurs griefs passés et en revenant ainsi sur les événements récents, que l'intérêt général eût dû faire oublier, ils montrèrent à combien de préoccupations diverses leurs cœurs étaient livrés en ces instants où l'empereur leur mettait le marché à la main. Rancunes certainement déplacées, qu'il faut blâmer, mais dont la renaissance avait été provoquée par les projets gouvernementaux (2).

(1) Délibération des Etats, du 27 mai 1794. (Cartons 1098 et 1613, Conseil privé.)

(2) En présence de la résistance des Etats, le gouvernement renonça à donner suite à ses projets, que le parti statiste sentait dirigés contre ses membres tout autant que contre les jacobins.

II.

Tandis que ces négociations se poursuivaient, les événements extérieurs marchaient avec une rapidité effrayante et contribuaient à refroidir le zèle déjà peu marqué des Belges. Le récit a été fait des insuccès des armées et des complications diplomatiques qui s'unirent en ce fatal mois de mai 1794 pour déterminer François II à quitter subitement les Pays-Bas et à regagner Vienne. Devinée par les populations, discutée depuis longtemps parmi les ministres, arrêtée enfin dans les conseils du 19 et du 21 mai, la résolution impériale fut officiellement annoncée le 29. L'effet inoubliable que sa publication produisit dans le monde diplomatique devait trouver un retentissement considérable auprès des Belges. Non seulement, elle justifiait l'attitude hésitante d'une partie des Etats, mais elle contribuait à discréditer la majorité qui avait soutenu l'empereur. Si ce dernier, après avoir refusé toute assistance militaire, quittait le pays en lui enlevant ses richesses, à quoi donc servait la protection du drapeau impérial ? Si Cobourg était déclaré à l'avance incapable de résister, pourquoi lutter pour l'honneur d'une armée condamnée fatalement à la retraite? Sans doute, une assistance virile de la part des Belges aurait rassuré les courages, fortifié les alliés et à défaut de l'Autriche, animé l'Angleterre et la Hollande à la continuation d'une lutte intéressant l'Europe entière. Mais cette assistance même était défendue, toute idée d'armée nationale étant proscrite et la pensée d'une entente avec les cours étrangères devant spécialement être bannie, à peine d'exposer les Etats aux accusations redoutables d'ambition et de trahison.

Ces questions qui s'imposaient nécessairement à tous les esprits, un appel officiel du souverain les signala nettement et directement aux Etats. Le 29 mai, une dépêche impériale adressée de Tournai aux provinces les invita à coopérer sans

nouveau délai à la défense du territoire et à éloigner les projets de corps spéciaux à organiser. Elle soumettait aux Etats le plan d'une levée générale destinée à renforcer l'armée régulière et elle exigeait une réponse dans le délai de huit jours. La levée devait comporter 1 homme sur 100 habitants ou 5 hommes sur 100 en état de porter les armes. Les recrues seraient réunies par compagnies de 180 hommes qui porteraient les noms des provinces et seraient jointes aux régiments wallons. Les chefs seraient choisis par l'empereur, parmi les officiers ou parmi les Belges. On autorisait les chefs qui amèneraient un certain nombre de recrues levées à leurs frais à en garder le commandement. Les ordres du souverain faisaient appel à « l'ancienne valeur » des Belges et disaient expressément que de leur exécution dépendait l'existence future des Pays-Bas. Un billet de Trauttmansdorf, joint à la dépêche de son maître, répétait ce que Metternich avait déjà été chargé, le 21 mai, d'exprimer verbalement aux états de Brabant, « que l'empereur abandonnerait le pays s'il ne se défendait pas » (1). Loin d'être le résultat d'une résolution hâtivement prise, les termes des ordres impériaux avaient été longuement discutés depuis plusieurs jours, notamment le 21 mai. Les délibérations avaient trahi les constantes préoccupations des ministres à l'égard des idées d'indépendance des Belges. Elles avaient porté, en effet, sur les besoins de l'armée et sur les projets de recrutement. Metternich avait parlé de ses idées favorites, et supplié le conseil de ne pas énoncer par écrit des menaces d'abandon dont l'effet serait plus fâcheux qu'utile. Trauttmansdorf, combattant ces propositions et s'appuyant sur l'avis du conseil aulique de guerre, s'était élevé contre les corps spéciaux de volontaires ; il avait appuyé le projet de levée renforçant les régiments wallons, tout en laissant entendre que l'empereur admettrait des protégés des Etats parmi les officiers. Ces dernières

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, pp. 83 et suiv. *Compte rendu de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. , I p. 572; t. V, pp. 371 et suiv.

opinions furent adoptées par le conseil. On réserva pour le cas d'insuccès la création éventuelle d'une légion « Archiduc Charles » dont il avait été question plusieurs fois, et dont la formation eût présenté, disait-on, le double inconvénient d'entraîner des lenteurs de plusieurs mois et d'entraver le recrutement des régiments wallons.

Ce qui suivit mérite d'attirer l'attention, par la diversité des attitudes que prirent les deux partis en présence et par l'effet inattendu que produisit la résolution impériale.

La seule province avec laquelle existaient encore quelques difficultés, le Brabant, répondit sans délai au souverain. Ses Etats votèrent, le 30 mai, une somme de douze fois 140,000 florins. Ses députés, envoyés à Metternich et à l'empereur, se déclarèrent prêts à traiter de la levée projetée et à voter les primes nécessaires; ils demandèrent seulement qu'on proscrivît toute idée de conscription, celle-ci étant contraire aux lois du pays, et qu'on supprimât dans la dépêche impériale les expressions qui paraissaient, en rehaussant le courage des Belges d'autrefois, mettre en doute la valeur des contemporains (31 mai, 3 juin) (1). En s'exprimant ainsi, les députés traduisaient fidèlement l'opinion du public, toujours hostile à l'idée de contrainte (2).

Transmises au conseil des ministres, ces observations y furent diversement appréciées. Trauttsmansdorf proposa d'y répondre par une dépêche contenant de vifs reproches au sujet de la conduite des Etats. Il ne fut pas suivi. L'empereur, adoptant un avis subsidiaire du chancelier, décida de faire répondre verbalement qu'il consentait à supprimer les termes critiqués dans sa dépêche, qu'il exigeait que les secours en hommes fussent fournis avant le 1er juillet et les aides en argent avant le 1er août, faute de quoi il retirerait ses troupes; mais le souverain, finalement, déclarait s'étonner qu'en

(1) Représentation du 3 juin 1794. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire,* 2e série, t. V, p. 371.)

(2) « L'on disait publiquement qu'il fallait s'opposer à une levée telle qu'on l'exigeait dans cette lettre. » (Journal de Gérard.)

présence d'un danger imminent on parlât de violation d'une constitution dont nul ne songeait à s'écarter. L'archiduc Charles fut chargé de notifier ces volontés aux Etats et de veiller à la levée des recrues en s'entendant avec leurs commissaires (1).

De nouvelles entrevues eurent lieu alors, coup sur coup, entre les députés d'une part, Metternich, l'archiduc et l'empereur d'autre part (11 et 13 juin). Elles aboutirent à une transaction qui créait enfin le corps nouveau, appelé *Légion Archiduc Charles*, souhaité depuis si longtemps, qui fut confié au lieutenant colonel Zebro von Wackenburg, chargé par le gouvernement de diriger la recrue des volontaires. Les députés proposèrent officiellement de nouveaux impôts pour procurer les ressources en argent sollicitées par le gouvernement, et l'érection de la légion ; elle serait formée de 4,000 volontaires levés dans toutes les provinces, portant un uniforme particulier, commandés par des officiers que nommeraient les Etats, sauf à exclure les militaires ayant déserté l'armée impériale. Ce ne fut pas sans peine que l'empereur se rallia à cette combinaison. Il y voyait la résurrection de cette milice nationale dont ses ministres se défiaient avec obstination. Il ne se décida à adopter le projet qu'en réservant pour le gouvernement la faculté de remplacer les officiers qui lui déplaisaient (2). Ainsi amendé, le projet fut voté par les Etats, en même temps que la décision créant de nouveaux impôts. Les revers terribles de la fin de juin 1794 devaient empêcher non seulement la mise à exécution de ces délibérations, mais même l'accomplissement des dernières formalités nécessaires à leur régularité, c'est-à-dire les votes des grandes villes.

Dans les autres provinces, les votes des États furent obtenus sans difficulté, mais l'invasion étrangère qui déjà s'étendait dans tout le midi de la Belgique, en occupant des parties

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien*..., t. III, p. 86.

(2) VON ZEISSBERG, *Belgien*..., t. III, p. 89. Papiers du pensionnaire de Jonghe. (Manuscrit 441A, cartulaires et manuscrits.)

importantes des territoires de la Flandre, du Hainaut, du Namurois et du Luxembourg, paralysait l'adhésion des mandataires de la nation (1). Le gouvernement se trouvait ainsi puni de s'être adressé tardivement aux Belges, en ne les appelant à coopérer directement à la défense nationale que quand tout effort était inutile et même impossible. La correspondance échangée entre le gouvernement et les États durant cette session de juin 1794, qui devait être la dernière de leur existence plusieurs fois séculaire, acheva de montrer de quels éléments importants l'autorité centrale s'était privée et à quels sentiments de jalousie elle obéissait encore en ces jours suprêmes où l'avenir se décidait. En Hainaut, on proposa comme en Brabant, d'établir la légion Archiduc Charles; par suite de l'acceptation du gouvernement, la levée, les primes et les subsides furent votés sans obstacle, le 15 juin. On distribua des proclamations et on établit un comité de recrutement (17 juin). En même temps, pour attirer les sympathies, on proposa de créer un corps de cavalerie, appelé « les dragons volontaires de l'Archiduc Charles ». C'était, disaient les États, le moyen d'obtenir le concours des jeunes gens de condition aisée auxquels le service du fantassin déplaisait, et qui étaient prêts à s'enrôler à leurs frais et à ceux des États s'ils pouvaient servir comme cavaliers (14 juin). Cette fois, un refus péremptoire du gouvernement arrêta complètement le zèle des Hennuyers (22 juin). Ceux-ci avaient déjà institué des bureaux d'enrôlement et réuni en peu de jours plus de deux cents recrues à Mons et plus de six cents adhérents dans les villages. On avait même décrété la levée en masse, sous la direction de Chasteler (2) La défaite de Fleurus (26 juin) et la conduite du gouvernement, qui détourna vers les régiments wallons les volontaires arrivant à Mons ou à Bruxelles, rendirent illusoire l'effort entrepris (3). En Luxembourg, où les

(1) Von Zeissberg, *Belgien...*, t. III, pp. 90 et suiv. Liasse 635, Secrétairerie d'Etat et de guerre.

(2) Archives des Etats du Hainaut, registres 596 et 632.

(3) Selon une plainte des députés du Hainaut, du 23 juin 1794, les volon-

États ne purent se réunir, leurs députés répondirent qu'ils avaient devancé le vœu du souverain, en organisant la levée d'un corps provincial de volontaires, pour lequel ils demandaient avec instance des officiers, des armes, des munitions et un uniforme particulier (1).

Au lieu de rendre justice aux sentiments patriotiques de la population et de les encourager, le gouvernement était arrivé ainsi à endormir les volontés et à émietter les efforts, en sorte que ni les petits contingents locaux dont nous avons relaté la valeur, ni les levées en masse circonscrites avec défiance et longtemps refusées, ne purent aboutir à un résultat sérieux. Les régiments wallons, loin de pouvoir se compléter, virent leurs rangs se décimer de jour en jour (2), et la légion Archiduc Charles, créée tardivement, ne put réunir sous le commandement du brave de Meys qu'environ 480 hommes, au 3 octobre 1794.

Les circonstances qui ont été exposées suffisaient à expliquer un aussi lamentable échec. L'imminence de la retraite des alliés et de l'invasion étrangère, les menaces terribles des agents de la Convention, les méfiances des autorités impériales, la multiplicité des secours demandés à des populations déjà surchargées, devaient contribuer à lasser les volontés et à endormir les initiatives généreuses. Les actes de la dernière heure vinrent encore renforcer d'aussi malheureuses impressions, en achevant de paralyser les meilleurs amis du gouvernement, ceux-là mêmes qui parmi les Belges ou parmi les ministres pouvaient amener la conciliation et l'accord nécessaire en des jours aussi néfastes.

taires étaient laissés sans solde et sans logement ; vingt huit d'entre eux, arrivant de Bougnies, avaient été dirigés sur les régiments wallons. Registre 580, *ibid.*)

Voir : Mémoire des députés du Hainaut, 21 août 1794. (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III, pp. 520 et suiv. Liasse 2000, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 91.

(2) Conseil des conférences, 10 juin 1794. (Registre 628, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

La discussion entre les Etats et le gouvernement s'ouvrait à peine, quand le jeune empereur François, donnant suite aux projets annoncés officiellement à la fin du mois de mai, abandonna la Belgique pour n'y plus revenir. En peu de jours, il avait porté ses pas ou plutôt sa course hâtive à Tournai, puis vers les fidèles troupes de Clerfayt campées à Thielt, et vers Charleroi assiégé et délivré sous ses yeux. Rentré en poste à Bruxelles, le 3 juin, il avait rapidement réglé les affaires les plus pressantes. Une visite à Anvers et à Gand fut suivie d'une audience d'adieu accordée aux députés des Etats du Hainaut et du Brabant. Le 13 juin il quitta la capitale des Pays-Bas, en laissant à Mercy la direction suprême des affaires. Ses dernières paroles aux mandataires de la Belgique avaient touché profondément ses auditeurs : insistant sur son attachement à la nation, il avait affirmé que c'était en vain qu'on avait tenté de lui aliéner les sympathies des Etats, à la conservation desquels s'attachaient le bien de son service et l'avenir du pays (1).

Sincères dans la bouche du prince, ces déclarations étaient

(1) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. III p. 520.

VON ZEISSBERG, *Belgien*.... t. III. p. 98. Les Etats n'avaient eu garde de manquer à leurs devoirs en de semblables circonstances. Les syndics des nations de Bruxelles, qui passaient pour hostiles aux ministres de Vienne, avaient remis au souverain une adresse affirmant leurs sentiments de fidélité et de dévouement. Une adresse analogue, émanant des Etats de Flandre, assurait l'empereur du succès d'une levée de volontaires et d'une demande de subsides, si on appelait en conférence à Bruxelles le greffier Raepsaet et le chanoine de Bast, passant pour diriger les Etats. (Liasse 984, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

La ville d'Anvers avait offert de lever 1,000 hommes et sur autorisation du gouvernement elle ouvrait une souscription qui réunissait des dons nombreux. (Conseil des conférences, 3 juin 1794. Registre 628, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) MERTENS et TORFS, *Geschiedenis der stad Antwerpen*, t. VI, p. 376 ; t. VII, p. 126.

Les Etats de Namur provoquaient une réunion des députés des provinces pour régler l'armement général, 13 juin 1794. (Liasse 2012. Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

Des offres de lever des volontaires étaient pareillement faites par le quartier de Termonde, la ville d'Ostende, la châtellenie d'Audenarde et la ville de Gand. (Liasses 1532 et 1963, Secrétairerie d'Etat et de guerre ; registre 441*a*, cartulaires et manuscrits.)

malheureusement démenties par les actes que lui imposaient des conseillers malhabiles. Des lettres sévères adressées par l'empereur à l'archiduc Charles, à Metternich et aux chefs des divers services, blâmèrent les concessions faites aux Etats et ordonnèrent à tous « de veiller désormais à la ponctuelle exécution des intentions souveraines, en rendant à l'autorité tous ses droits ». Le conseil des conférences fut supprimé, à cause de ses tendances trop favorables à la cause des Etats, et remplacé par une jointe d'Etat, où les doctrines joséphistes ou autoritaires devaient prévaloir. On y remarquait le secrétaire d'Etat baron de Muller, le conseiller fiscal du conseil de Malines, baron Goubau, l'ancien procureur général du Conseil de Flandre, Marouex d'Opbrakel, le président du conseil privé, baron de Fierlant, le président du conseil de Malines, Leclercq (1). A ces décisions, datées du 11 juin, s'en joignit une autre infiniment plus grave, appelée à produire des conséquences jusque sur la terre étrangère et à exaspérer des cœurs déjà indifférents sinon hostiles. Ce fut Trauttmansdorf qui prit l'initiative de cette dernière faute, regrettable testament politique d'un prince naturellement appelé à conquérir l'affection de ses sujets.

Le jour même du départ du souverain, Trauttmansdorf lui représenta la détresse des finances : le défaut de payement des subsides et l'échec des emprunts exposaient les soldats à manquer de pain et les forceraient à piller. Afin de créer des ressources par une voie que la nécessité paraissait légitimer, le ministre proposait d'ordonner en secret, pour le cas d'abandon du pays, la saisie de toutes les caisses publiques et un emprunt forcé de quelques millions, que l'autorité mili-

(1) Presque tous ces fonctionnaires étaient réputés comme adversaires décidés des Etats. Marouex, en particulier, avait été contraint par les Etats de Flandre d'abandonner ses fonctions au Conseil de Flandre. Le baron de Fierlant tout en ayant courageusement essayé de dissuader Joseph II de certaines réformes, avait servi fidèlement ses souverains et passait pour avoir dit « qu'il donnerait la moitié de son sang pour que les Français revinssent bientôt mettre les Belges à la raison ». (*Sixième et septième lettres historiques... dédiées à la nation belgique*, p. 101.)

taire lèverait en deux ou trois jours. Non sans hésitation, l'empereur approuva ce plan, dont il confia l'exécution à Mercy, tout en ajoutant qu'il espérait encore que les circonstances ne réclameraient pas l'accomplissement de ses volontés (13 juin) (1).

Comme le remarquait avec raison Thugut, un ordre aussi important n'eût dû être donné que par un maître possédant les moyens de se faire obéir et décidé à y recourir (2). Le gouvernement autrichien ne disposait ni des forces nécessaires pour agir ni d'une autorité suffisante pour imposer à ses subordonnés l'accomplissement intégral d'une mesure de spoliation manifestement injuste. Les populations étaient mises en garde à l'égard de semblables tentatives, et leurs susceptibilités avaient été tenues en éveil par des actes précurseurs de la confiscation générale. Déjà au mois de mars 1794, le dépositaire général du Hainaut, gardien légal des consignations et du produit des saisies, avait été contraint par ordre impérial de remettre une somme de 810,124 livres se trouvant dans sa caisse, afin de permettre aux États de verser la somme au gouvernement à titre d'avances sur leurs subsides (3). Un peu plus tard, un ordre de Bruxelles défendit au commissaire civil de verser aux administrations des arrondissements de la Flandre (Alost, Courtrai, Furnes, le Franc), une somme de 41,053 florins disponible entre ses mains, et que réclamaient les administrateurs pour payer des fournitures faites aux armées (2 juin 1794). Cette saisie déguisée désespéra le commissaire Orts, qui s'attendait à voir cesser les services confiés à ses soins; elle atteignit surtout les administrateurs du Franc qui, privés de toutes ressources, se déclarèrent dans l'impossibilité de faire aucune prestation pour l'armée impériale (8 juin 1794) (4). Quand donc, contraint par des ordres

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, pp. 96, 97, 98, 154, 156.

(2) Lettre du 23 juin 1794. (VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe der freiherrn von Thugut*, t. I.)

(3) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. II, p. 135. J. DE LE COURT, *Des saisies en Hainaut*, pp. 32 et suiv.

(4) Carton 1421, Conseil privé.

supérieurs, Metternich écrivit, le 21 juin, au conseil de Brabant pour l'inviter à remettre provisoirement entre les mains du commissaire civil Le Bidart, les fonds de la caisse de consignations instituée dans la province, les magistrats opposèrent un refus catégorique à la demande du ministre. Par une lettre respectueuse et par une députation envoyée à son audience, les conseillers lui firent observer que les fonds consignés appartenaient à des particuliers et n'étaient confiés au gardien de la caisse qu'à titre de dépôt ; qu'en conséquence le conseil ne pouvait en disposer (25 juin). Le 1er juillet, Metternich fit une nouvelle démarche dans le même sens, et le 2 juillet, le conseiller Evenepoel répondit au nom du conseil avec autant de fermeté que précédemment (1). Des ordres donnés, le 21, à Bender, afin d'exécuter de force la saisie ne purent être accomplis par le maréchal en présence des protestations des autorités locales (2).

Par une circonstance malheureuse ajoutée à toutes les autres, la direction des affaires était confiée à deux ministres peu faits pour s'entendre. L'archiduc Charles étant à l'armée, où il assistait aux derniers combats livrés aux environs de la Sambre, Metternich gouvernait la Belgique, et l'autorité centrale, destinée à coordonner les efforts de la diplomatie avec les combinaisons de la stratégie, était dévolue à Mercy. Metternich, lié d'amitié avec les chefs des États, était porté à espérer encore toujours des solutions amiables qui rétabliraient l'harmonie entre la nation et le souverain. Mercy, au contraire, le triomphateur de 1790, l'ancien protecteur des vonckistes de 1791, le diplomate élevé à l'école absolutiste de Kaunitz, continuait à ne voir dans les États et dans l'immense majorité des Belges que des sujets révoltés, qu'il fallait parfois ménager, mais dont il importait toujours de préparer le juste abaissement par la réforme des constitutions provinciales. Entre ces deux personnages, une lutte de tous les jours allait s'établir,

(1) Conseil de Brabant, registre de correspondance 260.4.
(2) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 135.

et de son issue dépendrait l'existence même des États, protégés par l'un et impatiemment supportés par l'autre. La saisie des fonds publics avait été la première occasion d'un conflit auquel ni la retraite des armées, ni la perte de la Belgique, ni même la suppression de tous les rouages administratifs concernant les Pays-Bas, ne devaient mettre fin. La levée des volontaires allait placer de nouveau les deux adversaires et les deux politiques en présence (1).

Tandis que se succédaient les dépêches, les jointes, les députations, les délibérations, l'armée française marchait à pas rapides, étendant ses ravages en Flandre jusque près d'Audenarde et de Bruges, en Brabant jusque près de Nivelles. Les levées d'hommes, offertes si spontanément naguère, se trouvaient enrayées par les circonstances qui ont été exposées. Une seule voie restait à suivre, si l'on voulait obtenir le concours des populations : c'était de respecter les vœux de celles-ci, en les appelant à se grouper comme elles l'avaient si fréquemment demandé. En un mot, il fallait proclamer cette levée en masse que l'on avait si soigneusement proscrite jusque là, et tolérer l'apparence d'une milice nationale en se contentant de lui tracer de justes limites. Telle était depuis longtemps l'opinion de Metternich. Quand il dut constater qu'à part le Hainaut les enrôlements pour la légion Archiduc Charles ne semblaient pas obtenir les faveurs populaires, il chercha à protéger Bruxelles exposé à supporter sans garnison aucune le choc des armées françaises

(1) Un trait est significatif au sujet des rapports existant en juin 1794 entre le ministre plénipotentiaire et l'ambassadeur impérial. Au moment où le tiers état d'Anvers fut appelé à se prononcer sur les subsides votés par le clergé et la noblesse, Metternich envoya à Anvers un affidé nommé Moins pour pousser à un vote favorable. Trauttmansdorf fit de même en envoyant un ancien doyen des armuriers de Bruxelles appelé Van den Zande. Les deux envoyés rivalisèrent d'efforts et comme il sembla que le second avait réussi là où le premier avait échoué, Moins fit arrêter Van den Zande, le 11 juin 1794, par le margrave d'Anvers, en vertu des instructions secrètes de Metternich. La perte de la bataille de Fleurus valut au prisonnier la liberté. (Mémoire de Van den Zande, du 27 mars 1795, liasse 1001, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

qui approchaient des défilés de la forêt de Soignes. Donnant suite à ses anciens projets, il invita, par une dépêche pressante, les Etats à assurer la sécurité du gouvernement et de la capitale, en convoquant les corporations ou serments, en appelant la jeunesse aux armes et en préparant un armement général provisoire des habitants de la campagne (20 juin) (1). Les nouvelles étant plus inquiétantes, le 21 juin, une assemblée extraordinaire réunit les députés des Etats, parmi lesquels le comte de Limminghe et les principaux fonctionnaires; on y décida de couper les passages de la forêt de Soignes, d'armer les émigrés français et de faire venir de Louvain des canons et des armes. Comme les députés faisaient remarquer que l'abstention systématique de tous les employés du gouvernement dissuadait les volontaires de s'enrôler, Metternich se déclara prêt à donner des instructions pour presser l'enrôlement de tous les fonctionnaires, ce qu'il fit par une dépêche du même jour (2). Nonobstant la bonne volonté de la majeure partie des assistants, un représentant du gouvernement, M. de Nieulant, crut encore devoir

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 132.

L'empressement que mirent les députés des Etats de Brabant à répondre et les termes dont ils firent usage montrèrent leur bonne volonté. Ils envoyèrent le même jour les instructions de Metternich aux principales villes du duché et ils instruisirent le ministre de leurs démarches par une dépêche du 20 juin, minutée par de Jonghe, disant : « Nous donnerons de même tous les soins possibles pour que l'armement volontaire ait également lieu avec célérité dans toutes les petites villes et au plat pays. Mais nous observons que pour que cet armement général puisse avoir tout le bien qu'on en attend, il est nécessaire de convenir avant tout d'une place tant pour les endroits de rassemblement et dépôt des armes que pour les autres conditions et objets y relatifs. D'après la voix publique, plusieurs militaires renommés par leur talent et leur bravoure ont remis sur cet objet au gouvernement des plans qui semblent même avoir eu l'approbation de Son Altesse le général en chef prince de Cobourg. Nous supplions Votre Excellence de nous faire remettre copie de ces plans afin que nous puissions sans perte de temps concourir à l'exécution de celui qui sera le plus convenable pour parvenir avec célérité à un armement volontaire général. » (Registre 193-15 Etats de Brabant.)

On a vu plus haut que, le 26 juin, les Etats de Hainaut décrétèrent également la levée en masse dans leur province.

(2) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 133.

s'élever contre les projets du ministre, en invoquant l'opposition que le gouvernement de Vienne n'avait cessé de montrer à l'égard de toute organisation permanente des paysans. C'était une répétition des sentiments d'hostilité dont nous avons rencontré trop de preuves et qui devaient se manifester ultérieurement encore (1). Heureusement, la majorité des assistants se trouva d'accord pour écarter l'opinion de Nieulant.

L'appel aux volontaires ne s'adressait encore qu'aux Brabançons, sollicités de venir défendre leur capitale. Si l'on voulait opposer un obstacle sérieux aux envahisseurs, pour permettre aux renforts étrangers de venir au secours de Cobourg, il fallait généraliser la mesure prise et l'étendre à toutes les provinces. C'est ce qu'avait compris l'envoyé anglais, lord Elgin. Instruit des dispositions des Belges, et désireux de renforcer avec leur aide la barrière que son gouvernement voulait édifier à l'encontre des armées conquérantes, l'ambassadeur se présenta tour à tour chez l'archiduc Charles, chez Thugut, chez Mercy, pour les supplier d'appeler tous les Belges aux armes. Bien que d'accord avec Metternich, le noble visiteur ne fut guère écouté. L'archiduc ne se prononça pas. Thugut et Mercy critiquèrent la mesure proposée, parce qu'ils y voyaient l'attribution de pouvoirs excessifs aux Etats et parce qu'elle n'était inspirée, à leur avis, que par un secret désir de montrer, par le refus probable du gouvernement, qu'il déclinait l'assistance des Belges. Revenant toutefois sur ce premier mouvement, Mercy changea de résolution, parce qu'il craignait que le gouvernement anglais lui reprochât d'avoir perdu la Belgique en refusant de suivre les avis de ses alliés. Il décida de donner une satisfaction apparente à lord Elgin en appelant les Belges aux armes, sauf à confier

(1) Par une lettre du 23 juin 1794, Thugut, quittant Bruxelles, manifesta le mécontentement que lui causait la mesure nouvelle prise par Metternich pour armer les Belges. (VON VIVENOT, *Vertrauliche briefe des freiherrn von Thu ut*, t. I.)

aux autorités militaires le soin d'organiser la levée. Ce fut l'objet d'une dépêche du 23 juin 1794, adressée à toutes les provinces et ratifiée par l'empereur le 5 juillet suivant, à cause de la nécessité qui, disait le souverain, imposait une mesure extrêmement périlleuse en tout autre temps (1).

Il en allait ainsi de la levée en masse comme de la plupart des désirs manifestés par les États. Après des refus énergiques, le gouvernement finissait par accorder ce qu'il avait écarté d'abord avec hauteur et proscrit longtemps avec opiniâtreté. Ses concessions tardives survenaient malheureusement à un instant où les volontés les plus énergiques devaient désespérer de la victoire des armées impériales. A l'annonce officielle du départ de l'empereur s'étaient jointes les fausses manœuvres de la politique intérieure. Les bruits d'une retraite imminente, causée par les événements en Pologne et par la défection de la Prusse, avaient été renforcés par les menaces non déguisées d'un abandon prochain et d'une spoliation voisine du brigandage. Depuis le mois de mai, villes et campagnes étaient désolées par l'appareil décourageant d'une émigration incessante se dirigeant vers la Hollande et l'Allemagne. Les départs avaient commencé lors des invasions subites des armées françaises en Flandre et en Hainaut, à la fin d'avril 1794. Suspendus un instant, ils avaient repris leur cours à la fin de mai, encombrant les villes de fugitifs, couvrant les routes de convois ininterrompus où se mêlaient les voitures des riches, l'équipage modeste des cultivateurs, les lourds chariots transportant les archives des administrations ou les épaves soustraites par le clergé à la fureur des modernes vandales. Chacun des progrès des armées françaises avait retenti dans la capitale en y semant la terreur et en y répandant le désordre en même temps que la consternation. Tandis

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 136. Les répugnances du gouvernement avaient cédé sur un théâtre plus vaste, si l'on en croit la note remise par Thugut à la diète impériale en mai 1794 pour provoquer une levée en masse dans tout l'empire. (BONNAL DE GANGES, *Les représentants du peuple en mission près les armées*, t. III, p. 129.)

que les principales autorités civiles et religieuses prenaient, dès le mois de mai, les mesures nécessaires pour mettre en sûreté les papiers, les fonds, les richesses confiées à leurs soins, les émigrés français reprenaient les tristes chemins de l'exil, et les citoyens belges, au nombre d'environ 80.000, se préparaient à les imiter. Ces moments affreux, dont les chroniqueurs locaux nous ont laissé l'émouvant tableau, se renouvelèrent plusieurs fois, le 22 avril, le 12 mai, le 23 mai, le 20 juin. A cette dernière date, s'il faut en croire Thugut, qui quitta la ville le 24, Metternich et Bender avaient perdu la tête au point de faire rougir de leur attitude le premier ministre (1). Le 21 juin, à la nouvelle de l'approche des Français, on prit les mesures de défense qui ont été relatées plus haut. Les jours suivants, tandis que les chefs des conseils collatéraux et les principaux agents de l'autorité, poursuivant les préparatifs de fuite entamés le 20 mai, emballaient leurs archives en utilisant les derniers bateaux et les derniers équipages disponibles dans la ville. Mercy conférait avec Cobourg à Braine-l'Alleud, et s'efforçait à son tour de rassurer les esprits. Le 26, enfin, pendant que le canon de Fleurus sonnant le glas funèbre de l'ancien régime retentissait jusqu'au delà de Bruxelles, une commission réunie d'urgence réglait l'ordre des départs des diverses autorités, en permettant aux fonctionnaires subalternes de s'éloigner immédiatement et en invitant les chefs des administrations à attendre des instructions nouvelles. Dans la nuit on apprit la désastreuse retraite de Cobourg, et immédiatement commença le long et lugubre exode qui allait arracher au sol de la patrie pour plusieurs mois, pour plusieurs années, parfois pour toujours, tant de milliers de ses enfants.

Est-il surprenant qu'en des jours aussi pleins d'anxiété, où les personnages investis des plus hautes fonctions civiles et militaires semblaient avoir perdu avec le calme nécessaire

(1) Lettre de Thugut, du 23 juin 1794. (VON VIVENOT, *Vertrauliche briefe des freiherrn von Thugut*, t. I.)

la claire notion du devoir, les masses populaires soient restées comme indifférentes au danger? Sans doute, l'autorité s'adressait à elles en des termes d'une vérité effrayante et l'on n'épargnait pas les démarches pressantes. Les appels distribués au nom des États de Brabant, et formant à la dernière page de leurs registres comme leurs paroles d'adieu, étaient véhéments dans leur simplicité (1). Le clergé y avait joint ses efforts (2), Metternich avait rédigé une proclamation analogue pour montrer aux Belges les maux affreux dont les menaçait un ennemi sans honte et sans pitié (3). Le lieutenant-colonel Zebro von Wackenburg avait fait de même (4). Il avait été plus loin. On avait pu voir l'officier supérieur autrichien conférer, au nom du gouvernement, avec les députés du Brabant, avec le même comte de Limminghe naguère chassé de l'audience du gouverneur et avec les pensionnaires des Etats et des grandes villes, pour enrôler les anciens officiers de l'armée belgique. A l'issue de la conférence, un exprès avait mandé à Bruxelles, chez Zebro, le lieutenant colonel de l'armée belgique Lorangeois, retiré à Louvain (5). On avait placardé à Bruxelles, Anvers et Louvain, des affiches invitant les volontaires à se réunir, le 24 juin, à 8 heures du matin, au Parc à Bruxelles pour s'y enrôler et y élire leurs officiers (6). En même temps on suppliait le comte de Merode, cet autre proscrit, de prendre le commandement des troupes nouvelles qu'on espérait réunir (7).

(1) Circulaire des Etats, du 20 juin 1794. (Registre 199-*15*, Archives des Etats de Brabant.)

(2) Lettre du nonce Brancadoro au cardinal de Franckenberg, juin 1794. (A. Verhaegen, *Le cardinal de Franckenberg*, p. 332.)

Lettre de Nélis à Metternich, 20 juin 1794. (Liasse 1879, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) A Louvain, le doyen Samen et le clergé qu'il dirigeait s'efforcèrent d'animer le peuple à prendre les armes. (Carton 115, Admin. du départ. de la Dyle.)

(3) Dépêche du 20 juin 1794. (Carton 486, Conseil privé.)

(4) Carton 2774, Conseil des finances.

(5) Lettres de Limminghe et de F. de la Tour à Lorangeois, du 20 juin 1794. (Carton 496, Administration centrale du département de la Dyle.)

(6) Journaux manuscrits de Gérard et de Pelckmans.

(7) Notes de la municipalité de Petersheim. (Liasses 1791 et 1796,

Ces efforts ne purent aboutir. Trop longtemps, on avait répété aux Belges que leurs seules forces ne pouvaient suffire pour assurer leur défense et que toute levée effective de leur part ne pourrait qu'exciter les représailles d'un conquérant impitoyable. Ce n'était pas quand l'ennemi occupait une grande étendue du pays et quand l'Autriche s'apprêtait à évacuer la portion non envahie qu'on pouvait espérer soulever les masses déjà accablées sous la double perspective d'une invasion barbare et d'un abandon presque subit. Tel était l'avis de Metternich, témoin bien placé pour peser toutes les circonstances du moment (1). Telle fut l'opinion de Merode, qui déclina la charge qui lui était offerte. Tel fut enfin le jugement de bon nombre de personnes haut placées, quand elles surent que le gouvernement avait naguère refusé le concours du duc d'Ursel et d'autres gentilshommes offrant de lever et de diriger l'armée des volontaires (2). Aussi, au jour annoncé, au lieu des 40,000 hommes dont avaient autrefois parlé les Etats, ne se trouva-t-il au rendez-vous que quelques volontaires de Bruxelles (3). Ni Louvain, ni Anvers, ni les campagnes n'en avaient envoyé (4). L'échec était complet. L'insuccès fut tout aussi marqué dans les quelques villages où les baillis tentèrent de réunir les paysans au son du tambour dans les derniers jours du mois de juin. Il faut le déplorer amèrement, en blâmant l'apathie des populations refusant de se

Archives du comte de Merode-Westerloo.) Voir dans le même sens la relation de Drugman, pensionnaire de la ville de Bruxelles, dans une note de 1815. (Registre 263-*17*. Correspondance de Drugman.)

(1) *Mémoires, documents et écrits divers, laissés par le prince de Metternich*, t. I, p. 339

(2) Lettre du comte de Starhemberg à Lord Grenville, 11 novembre 1798. (*Report on the manuscripts of J.-B. Fortescue*, t. IV, p. 379.)

(2) VON VIVENOT, *Herzog Albrech von Sachsen-Teschen, als Reichsfeld Marschall*, t. I, p. 127.

(3) Note du comte de Mérode en 1814. (Liasse 2697, Archives du comte de Merode-Westerloo.)

(4) Journaux manuscrits de Gérard et de Pelckmans. Voir aussi les avis des Etats de Limbourg et Namur et du Conseil de Luxembourg. (Liasse 635, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

défendre et en reconnaissant aussi que les ministres autrichiens avaient la responsabilité principale d'une aussi regrettable attitude. « Le gouvernement nous appelle aux armes pour protéger la religion et la Constitution, disait le sage échevin de Louvain, Pelckmans, dans ses notes journalières, maintenant qu'il est trop tard en tous points et que l'ennemi est attendu d'un jour à l'autre. Comment croire que cela peut aboutir? » Un ami dévoué de la monarchie, l'écoutète de Bruges, de Heer, ne parlait pas autrement quand il écrivait à Metternich : « Le peuple stupéfait est atterré et cherche un libérateur. Il s'étonne qu'on ne profite pas même de sa rage, et que son désir de vengeance n'est recueilli par personne » (1).

Des causes analogues, dont l'action serait renforcée par la propagande jacobine et par les intrigues de l'ancien parti patriote, devaient produire un effet semblable dans les Provinces-Unies, à la fin de l'année 1794. Quand le Stathouder se déciderait à appeler la population aux armes pour résister à l'invasion française, les proclamations et les efforts réitérés de ses partisans ne réussiraient qu'à réunir une petite troupe de quelques milliers de volontaires. (Août 1794) (2).

Ces pages tristes de l'histoire des Belges devaient en ouvrir d'autres non moins navrantes. Mais avant d'assister aux dernières heures de la monarchie et de la liberté dans les Pays-Bas, il est réconfortant de rappeler comment toutes deux trouvèrent dans la population certains défenseurs méritant d'être tirés de l'oubli, et comment des traits de virilité ou même d'héroïsme vinrent contraster avec l'effacement et la faiblesse qui semblaient régner en maîtres.

La Flandre, on l'a dit, s'était distinguée par le nombre et le zèle de ses volontaires villageois, spontanément armés en 1793 et demeurés sous les armes durant la pénible campagne

(1) Lettre du 19 juin 1794. (Liasse 1963, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(2) COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1841*, t. I, pp. 477, 547.

d'hiver. N'osant ni dissoudre des corps aussi utiles, ni les encourager franchement en leur donnant l'aide et l'extension que souhaitait l'opinion, le gouvernement avait suivi à leur égard une ligne de conduite incertaine. Il leur avait donné un commissaire civil, chargé de pourvoir à leurs besoins les plus urgents. et quand les efforts nouveaux des armées de la Convention menacèrent la droite et la gauche de Cobourg, les ministres citèrent à plusieurs reprises la conduite des Flamands comme un exemple destiné à encourager les Belges à s'enrôler dans les régiments autrichiens (1).

Une défaveur secrète s'attachait néanmoins à ces braves qui luttaient dans des conditions d'évidente infériorité. On les avait vus accourir particulièrement nombreux au printemps de 1794, quand une médaille d'honneur fut décernée au baron d'Aspre pour avoir, avec leur aide, défendu Templeuve. Ils s'étaient présentés en nombre tel qu'on crut même en avoir trop. Mais à ce moment étaient intervenus les ordres de l'empereur, proscrivant les levées en masse comme ressemblant trop à une milice nationale, et les bandes villageoises avaient été renvoyées dans leurs foyers (2). Les anciens corps, formés autour d'Ypres, de Poperinghe et de Dixmude, avaient été maintenus et leurs actes de vaillance ne se comptaient plus. A la fin de mars 1794, 2,000 volontaires avaient repris la ville de Poperinghe surprise par 3,000 Français (3). La guerre régulière se rapprochant, leurs chefs avaient laissé à Clerfayt et aux Hollandais la défense de l'Escaut et de la Lys, et avaient pris comme base d'opération la ligne de l'Yser, depuis Ypres jusqu'à Nieuport (4). Rangés au nombre de plusieurs milliers, sous la direction de leurs

(1) Conseil des conférences, 2 janvier 1794. (Registre 621, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Dépêches du 12 avril, 2 et 20 juin 1794. (Carton 1532, Conseil privé ; liasse 1963, Secrétairerie d'Etat et de guerre ; registre 199-(*15*). Etats de Brabant.)

(2) *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich*, t. I, p. 338.

(3) Liasse 1963, Secrétairerie d'Etat et de guerre.

(4) L. Allaeys, *Het Westland in den franschen tijd*, p. 242 et suiv.

chefs locaux, et aidés par des troupes régulières, ils arrêtèrent durant un mois et demi des forces infiniment supérieures. A la tête on remarquait Haecke, commandant 600 hommes à Dixmude, et Reyphins, occupant avec 2,000 hommes le fort ruiné de Knocke, au confluent de l'Yser et de l'Yperlé. Ni des assauts répétés, ni l'indifférence des autorités impériales, ni les divisions profondes existant entre les généraux coalisés, ni les horreurs auxquelles se livrait sous leurs yeux un ennemi sans pitié, ne purent ébranler leur courage. En vain les Français avaient-ils, à la fin d'avril, incendié Stavele, Eversam et Elsendam, « parce que les gens des environs avaient pris les armes pour défendre leur patrie et avaient longtemps résisté » (1). En vain, les envahisseurs avaient-ils annoncé de nouvelles vengeances en faisant distribuer des proclamations menaçant de fusiller impitoyablement les volontaires, rien n'avait pu ébranler la fidélité à la foi jurée (2). Et par leur fermeté, on peut juger des sentiments que le gouvernement eût pu mettre en œuvre par une politique plus habile. En faisant le

(1) Rybens, *Beschryving der stad Nieuport*, 25 avril 1794. (*Moniteur réimprimé*, t. XX, p. 351.) Lettre de Hutot-Barère, du 8 floréal an II. « Nous » sommes dans Furnes et à Vlammertingue... Les paysans ont fait » quelque part de la résistance : leurs propriétés et les châteaux ont » été livrés aux flammes. Depuis deux jours on ne voit que du feu » dans le pays ennemi, on n'entend que le bruit clair des canons. »

(2) Ces proclamations étaient distribuées par un espion brugeois nommé Goudesenne, qui plus tard sollicita des autorités françaises la récompense de ses services. (Carton 44, Correspondance de Bouteville.) « Les volon- » taires flamands, dit le général Van Damme, n'étaient autre chose que » des paysans qui sur la frontière s'étaient armés, formés pour ainsi » dire en troupes régulières, et auxquelles on avait donné des officiers » autrichiens pour chefs. Malgré les différentes proclamations qui leur » avaient été envoyées, ils continuaient à faire la guerre avec achar- » nement, et ne voulurent pas quitter leurs armes, quoi qu'on les eût » menacés de ne recevoir aucun d'eux comme prisonnier de guerre. » (*Récit abrégé des campagnes des deuxième et troisième années républicaines*, par le général Van Damme.)

On ne peut s'empêcher de rapprocher de l'attitude des Français à l'égard des Belges, les levées de corps francs ou de volontaires locaux que la Convention encourageait sur son propre territoire. (Foucart et Finot, *La défense nationale dans le Nord*, t. II, p. 164.)

siège d'Ypres, les Français jugèrent nécessaire d'affranchir leur gauche des efforts de la garnison de Knocke. Assaillie par des forces considérables, celle-ci lutta quelque temps avec succès, mais la mort de son commandant Reyphins la décida à la retraite. Les paysans abandonnèrent Knocke, le 10 juin, et la perte de ce point stratégique découvrant l'Yser facilita la prise d'Ypres (1). Rejetés en désordre vers l'intérieur de la Flandre, une partie des volontaires gagna le Vrybosch, où elle se défendit durant quelques jours encore. Une autre partie gagna Bruges. Elle s'efforça en vain d'animer à la résistance les habitants de la cité quand les Français se présentèrent devant ses portes dégarnies et abandonnées par les alliés. Réunis sur la grand'place, les volontaires refusèrent de rendre la ville et se préparèrent à attaquer l'envahisseur. Mais la masse des bourgeois, sentant son infériorité numérique vis-à-vis des troupes de Pichegru, s'opposa à toute sortie, et réussit à diriger les patriotes vers la porte d'Ostende, restée libre. A peine avaient-ils gagné les faubourgs que la cavalerie française traversant la ville se précipita à leur poursuite (2).

Un petit corps de 400 hommes, en retraite sur Ostende, devait laisser un souvenir durable. Il avait compté renouveler dans ce port la résistance de Knocke. Surpris par l'abandon des Anglais il regagnait Nieuport, le 12 juillet, quand il fut assailli sur la grève par la cavalerie française. Seuls, 150 hommes commandés par Van Vyve purent échapper et entrer à Nieuport où ils contribuèrent à prolonger jusqu'au 17 la défense héroïque de cette petite place.

Après la capitulation de la ville, Van Vyve fut arrêté par ordre du général Van Damme et paya de sa liberté l'effort fait par ses compatriotes pour protéger leurs foyers contre les

(1) Van de Putte, *Histoire de la ville de Dixmude et de ses châtelains.* Pieters, *Geschiedenis van Dixmude.*

Schel, *Der felzug der Kaiserliche Oestreichischer Armee in Flanderen zeit 1792 bis 1794.*

(2) « Evénements remarquables de la ville de Bruges », manuscrit appartenant à M. Coppieters t' Wallant, de Bruges.

sans-culottes (1). Chose triste à rappeler, les magistrats locaux, appuyés par Cobourg, avaient en vain tenté d'intéresser au sort de cette vaillante troupe les autorités supérieures. En avril et mai 1794, les échevins du Franc de Bruges avaient supplié le gouvernement de salarier et pensionner les volontaires, d'accroître leur nombre, de leur confier des canons. Cobourg et Clerfayt avaient, de leur côté, reconnu les services éminents rendus à leurs armées par les modestes auxiliaires des bords de l'Yperlé et de l'Yser, et demandé aux ministres d'accroître le nombre des volontaires (6 juin). Toujours dirigés par la crainte d'encourager la levée d'une milice nationale, les membres du conseil des conférences avaient, dans l'une de leurs dernières réunions « mis aux actes », c'est-à-dire renvoyé indéfiniment toute l'affaire (19 juin) (2).

En Hainaut, l'exemple des Flamands avait été compris et suivi, en dépit des oppositions gouvernementales. Ce fut surtout le pays de Chimay et de Beaumont, dont les malheurs ont été indiqués précédemment, qui ressentit le besoin d'une défense locale. Après l'insuccès des efforts des États, les habitants de Chimay, où naguère des volontaires au nombre de 7,000 avaient été réunis, en 1790 (3), avaient supplié Cobourg de les autoriser à pourvoir à leur sûreté. En vertu d'une permission du général en chef, ratifiée par le gouvernement, Charles Graux, chasseur au corps de Leloup, fut autorisé, en janvier 1794, à lever un corps de 150 volontaires pour protéger la contrée (4).

Le nombre de ces braves gens s'accrut au point qu'on leur envoya en avril et mai 1794 des officiers autrichiens. A leur tête, on remarquait le douanier Buffart, le receveur Losseau, le receveur Paris, de Binche, et un ancien soldat de Sivry,

(1) RYBENS, *Beschryving der stad Nieuport.*

(2) Protocole du Conseil privé, 18 avril 1794. Délibération du Franc de Bruges, 4 et 24 mai, rapport du général prince de Cobourg, 6 juin 1794. (Liasse 1963, Conseil privé). Conseil des conférences, 10 juin 1794. (Registre 628, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(3) Liasse 1001, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.

(4) Carton 1532, Conseil privé.

appelé Canivet (1). Après avoir défendu avec courage les bourgs et les villages de la frontière, ils furent débordés par les grands mouvements stratégiques de la fin de mai 1794, qui amenèrent sur la Sambre les armées de Jourdan. Réduits à occuper les bois, ils se firent tellement craindre que le général Balland dut être détaché avec 8,000 hommes pour les mettre à la raison (2). Quelques-uns de ces malheureux, faits prisonniers et fusillés à Nalines et à Chimay, expièrent à leur tour les courageuses tentatives d'une population excédée par les crimes de l'envahisseur et délaissée par ses protecteurs légitimes (3). Pendant plus de quinze jours, Paris retiré à Mariemont, y soutint victorieusement l'assaut des bandes françaises, qui ne purent le contraindre à la retraite qu'à la fin du mois de mai (4).

Le Luxembourg, enfin, où le signal de la résistance avait été donné en premier lieu, soutint sa réputation de loyalisme. Délaissés par le gouvernement qui refusait d'autoriser une levée générale, les chefs villageois avaient continué à garder les passages et à protéger les principaux villages de la vaste frontière confiée aux forces insuffisantes du général autrichien Beaulieu.

Celui qui, d'un coup d'œil, eût pu embrasser tout le relief du pays ardennais, aurait admiré la répartition des postes choisis par ces stratèges improvisés (5). A l'extrémité du duché, vers la haute Alzette et la Moselle, en face de Thion-

(1) Lettre de Thomas, 28 germinal an III. (Carton 274, Administration centrale du département de la Dyle. Liasses 261 et 1001, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Rapport de la municipalité de Chimay, 29 nivôse an III. (Liasse 496, Administration centrale du département de la Dyle.)

(3) Même rapport. Voir aussi le rapport de Gillet et Guyon, du 6 juin 1794. (AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIV, p. 183.)

A Chimay, on fusilla six volontaires, parmi lesquels Canivet ; à Nalinnes, on en déféra 45 à une commission militaire, qui en fit fusiller bon nombre. (J. KAISIN, *Annales historiques de la commune de Farciennes*, t. II, p. 197.)

(4) Mémoire de Paris. (Liasse 1001, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(5) W. ZORN *Des Luxemburger Kloppelkrieg*.

ville, voici Dudelange, où le Mont-Saint-Jean, colline isolée au milieu d'une plaine immense, permet de surveiller les alentours à plusieurs lieues à la ronde. Sous l'impulsion du baron de Boland, seigneur du lieu, les habitants sont formés en compagnies, commandées par le bailli Christophe Hamilius. Voici Frisange et Bettembourg, qui lèvent 200 volontaires. A Esch-sur-l'Alzette, les habitants, ayant à leur tête le baron de Schauwenburg, se défendent héroïquement, le 17 avril 1794, et voient brûler en entier leur village. En face de Longwy, dans les défilés de la Chiers, Differdange et Aubange sont commandées par le baron de Soleure et par Vesque, ancien officier au régiment de Murray et bailli du lieu. En face de Montmédy, les habitants de Virton, commandés par le maire Grosjean et l'échevin Ruolt, les habitants de Meix, les habitants de Saint-Mard, ceux d'Ethe, dirigés par leur curé (qui fut tué par les Français, le 16 avril), résistent longtemps aux incursions des sans-culottes et se cantonnent dans les bois quand Virton est pris et occupé. Bien armés, disposant même d'un canon, ils ne se retirent dans la forteresse de Luxembourg qu'en juillet 1794, après avoir fait le coup de feu dans les forêts pendant douze semaines (1).

Sur la Semois, Florenville s'est illustré par les luttes de ses habitants, dirigés par Massart, celui que l'on ne connaît plus que sous le nom obscur du « maître d'école ». Bellefontaine et Saint-Vincent sont commandés par Robert et poussent des pointes jusqu'en territoire français (2). En remontant en face de Sedan et Charleville, on trouvait les villageois des environs de Neufchâteau, soulevés contre l'armée de la Moselle, qui traversa le pays en mai 1794. Évacuant leurs villages, ils faisaient aux républicains une guerre d'embûches qui décon-

(1) Liasse 2025, Secrétairerie d'Etat et de guerre. (ZORN, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 47.)

(2) *Ibid.* et Conseil des conférences, 14 janvier 1794. (Registre 621, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

certa les généraux ennemis (1). A Bertrix, le maire Casin dirigeait ses concitoyens et méritait une médaille d'honneur pour sa bravoure(2). A Orchimont, les habitants étaient cités pour leur vaillance (3). Et dans le duché même de Bouillon que tenait en respect une armée française occupant le camp des Montagnards, on voyait les populations frémissantes préparer un soulèvement qui hâterait leur délivrance. En décembre 1793, les maires des villages de Paliseul, Jehonville, Fays et Sensenruth, s'étaient assemblés à Paliseul durant la nuit pour organiser le mouvement. Le général Michaux, qui commandait les troupes de la Convention, fut informé du complot et envoya un corps de cavalerie qui cerna la halle de Paliseul et ramena les maires dans les cachots de Bouillon. Après plusieurs semaines de détention, les prisonniers obtinrent la vie et la liberté grâce à de fortes rançons (4).

Telles étaient les dispositions vigoureuses que n'avaient pas craint de prendre spontanément les populations du Luxembourg durant l'hiver de 1793-1794. En avril et mai 1794, les mouvements qui poussèrent en avant l'armée de la Moselle la portèrent en premier lieu sur la ligne de petits postes que formaient les volontaires. Devant les masses considérables qui allaient enfoncer Beaulieu, les volontaires durent battre en retraite, non sans laisser des souvenirs émouvants de leur bravoure.

Au milieu d'avril 1794, Esch était mis en cendres et Difcertange pris par le général d'Abonval, qui triompha avec peine des soldats de Vesque (5). Six volontaires faits prisonniers

(1) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XII, pp. 689 et 690; t. XIII, pp. 731 et 762.

(2) Conseil des conférences, 6 mai 1794. (Registre 627, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(3) Conseil des conférences, 7 décembre 1793. (Registre 619, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(4) *Institut archéologique du Luxembourg, Annales*. t. XXXIX, p. 330.

(5) *Moniteur réimprimé*, t. XX, p. 321. Rapport du général Jourdan, du 3 floréal an II (22 avril 1794).

furent menés à Longwy pour y être pendus (1). Ethe était mis à sac par les Français, au cours de ce qu'ils appelaient dans le jargon révolutionnaire « une petite moisson au bénéfice de la république ». Son curé tomba au champ d'honneur, à la tête de ses paroissiens armés, tandis que les vainqueurs emportaient d'Ethe, Virton et Saint-Mard un butin qu'ils détaillaient complaisamment comme suit :

« Deux cents chevaux, 650 bêtes à cornes, des porcs, des » chèvres, des moutons en assez grand nombre, 200 voitures » de fer, 10 voitures d'ustensiles et vaisselle, 30 voitures de » cuirs et peaux, 150 voitures de blé, 200 voitures de four» rages (2). »

De toutes les localités du pays, Dudelange fut la plus éprouvée. Le 17 mai, le général Lefebvre, à la tête de 6,000 Français, assaillait ce petit village héroïquement défendu par sa population. Une erreur, bien excusable de la part de pauvres paysans qui croyaient voir arriver des pillards, provoqua la mort d'un parlementaire français, et à titre de représailles, l'incendie du village et le massacre de 74 habitants, les uns tués en luttant le fusil à la main, les autres emmenés prisonniers après le combat et fusillés en territoire français. Plus de 100 orphelins pleurèrent ce sanglant épisode, en mémoire duquel une messe solennelle est encore célébrée chaque année. Et la reconnaissance populaire a pieusement conservé les noms des victimes de l'invasion, en tête desquelles se remarquait le forestier Gaasch, tireur intrépide, que les soldats français torturèrent longtemps et d'une manière atroce pour lui faire expier sa patriotique résistance (3).

Si les volontaires luxembourgeois avaient dû reculer, ils n'étaient pas vaincus. Vesque avait battu en retraite vers le corps de Beaulieu, en unissant sous son commandement les

(1) Lettre du représentant du peuple Gillet, du 21 avril 1794. (AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XII, p. 730.)

(2) Lettre du général Debrut, du 8 floréal an II. (*Moniteur réimprimé*, t. XX, p. 343.)

(3) J.-C. KOHN, *Monographie de Dudelange au Mont-Saint Jean*, p. 186 :

petites troupes éparses que l'invasion française avait jetées dans les bois. Le baron de Boland avait fait de même. Telle était l'assistance procurée ainsi à l'armée régulière que, faisant en Luxembourg ce que faisaient en Flandre Clerfayt et Cobourg, Beaulieu écrivit le 8 mai à Boland pour lui témoigner sa gratitude et pour l'exhorter à coopérer à une levée en masse de tous les volontaires de la province (1). Au risque d'encourir la censure des ministres, les Etats de Luxembourg, qui n'avaient cessé de proposer une mesure analogue, décidèrent de donner suite sans tarder davantage aux indications de Beaulieu. Celui-ci recevait en ce moment même l'ordre d'abandonner le duché et de rejoindre Cobourg vers la Sambre, manœuvre qui laissait, en dehors de la forteresse de Luxembourg, une province considérable exposée aux fureurs de l'ennemi. Réduits par la nécessité, les Etats adoptèrent un règlement général pour la levée et la formation en compagnies des volontaires de tout le duché, en s'inspirant du règlement adopté à Dudelange en 1793, et ils confièrent l'exécution de ces mesures à l'un de leurs membres, le baron de Schauwenburg, organisateur de la compagnie d'Esch sur Alzette (24 mai 1794) (2). Une convocation adressée à 450 villages du duché ne réunit que 80 députés, qui répartirent sur l'ensemble du pays, en proportion du chiffre de la population, un total de 15,000 hommes, et désignèrent pour hâter les levées le commandant des volontaires de Differdange, Vesque. Cette fois encore, à l'exemple de ce qui se passait en Brabant, la décision qui eût pu naguère procurer au gouver-

« Les ennemis lui coupèrent les mains et les pieds. Pour prolonger son » agonie, on lui fit des incisions dans les bras et les jambes, de sorte » que tout son corps saignait et que le malheureux se tordait de dou- » leur. Ce ne fut pas assez : on lui fit à la figure des incisions que l'on » remplissait de poudre et alluma. Finalement, on lui mit dans la » bouche des cartouches que l'on fit éclater. »

Au village d'Ethe, les mêmes horreurs furent perpétrées sur des vieillards qui furent liés et brûlés vivants. (W. ZORN, *Luxemburger Kloppelkrieg*.)

(1) PRAT, *Histoire d'Arlon*, t. I, pp. 383 et 384.

(2) W. ZORN, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 84.

nement et au pays des défenseurs nombreux et dévoués, n'aboutit à aucun résultat sérieux. En présence des forces françaises occupant une partie du pays et de l'abandon probable du surplus par les Autrichiens, la population hésita. Les plus hardis parmi les habitants, sans déposer les armes qu'ils avaient prises depuis une année, n'osèrent pas s'éloigner des villages à la défense desquels ils s'étaient consacrés (1) Seuls les volontaires déjà organisés à Luxembourg par les soins du baron de Boland, au nombre de 415 hommes, offrirent leurs services pour la défense de la forteresse. Sous le haut commandement du baron de Gerden, et sous la direction de ses lieutenants le baron de Boland, Recht, De Feller et Leonardy, les exploits de cette compagnie d'élite durant le siège de 1794-1795 devaient montrer une fois de plus la fidélité du duché à ses serments et à son prince (2).

Flamands, Hennuyers, Luxembourgeois de langue allemande ou wallonne, ces héros modestes exposant leur vie sans compter, acquirent des droits impérissables à la reconnaissance publique nationale. Celui-là même qui avait dû refuser de les commander, quand un appel tardif lui avait été adressé, le comte de Merode-Westerloo, évoquant en 1814 les grands souvenirs de sa patrie devant le prince d'Orange et faisant valoir tout ce que les Belges avaient sacrifié pour les conserver, rappelait ces six mille volontaires qui avaient lutté en 1794 avec tant de courage, et dont beaucoup, disait-il, avaient versé leur sang pour l'indépendance du sol natal. C'était un suprême hommage que rendait la Belgique reconnaissante à ses enfants morts pour sa défense (3).

(1) Mémoire de Vesque. (Liasse 1001, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

Sur la haute Sûre, Gosse à Strainchamps et Schaack à Martelange continuèrent à tenir la campagne jusqu'à la fin de 1794. (W. ZORN, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 51.)

(2) KOHN, *Monographie de la seigneurerie de Dudelange au Mont-Saint-Jean*. W. ZORN, *Der Luxemburger Kloppelkrieg*.

(3) Mémoire au prince d'Orange, août 1814. (Liasse 2697, Archives du comte de Merode-Westerloo.)

III.

Il faut maintenant détourner les yeux des scènes sanglantes de la frontière, pour assister à des épisodes moins tragiques mais aussi attristants. Les dernières heures de la monarchie et de l'ancienne nationalité belge allaient présenter le dramatique spectacle d'une population que son souverain livrait sans défense aux soldats de la Terreur et qu'il s'efforçait de dépouiller, après avoir paralysé dans ses mains tout moyen sérieux de résistance.

Le 28 juin 1794, Metternich expédiait une dépêche officielle à toutes les autorités du pays, pour leur annoncer le départ du gouvernement vers Ruremonde, et pour les inviter à l'y suivre (1). Tandis que les principaux agents impériaux et les grands collèges administratifs se conformaient à ces ordres, les députés des Etats et les conseils de justice délibérèrent : l'obéissance à leur souverain pouvait-elle aller jusqu'à suspendre leurs obligations vis-à-vis de leurs concitoyens? Au Conseil de Brabant, et parmi les échevins de Bruxelles, la majorité décida que le devoir de distribuer la justice et de veiller aux droits des citoyens l'emportait. Les Etats reconnurent que l'invasion française aurait pour premier effet l'incarcération ou peut-être le supplice des députés, et en tout cas la suspension de leur pouvoir, dont l'exercice ne serait assuré que par la retraite. On décida de quitter Bruxelles et de gagner Anvers, d'où l'on continuerait à veiller aux intérêts du pays. En Hainaut, la même décision avait été imposée par les menaces de conquête de mai 1794, et les Etats siégeaient à Ath depuis le milieu de mai. On a rappelé les louables efforts faits en Hainaut, en mai et juin, pour fournir les caisses impériales et pour lever des volontaires. On a vu également que les Etats de Brabant n'avaient pas manqué à leurs obligations sur ces deux points. Avant

(1) Registre aux délibérations de la ville de Louvain, n° 395.

leur départ, les députés du Brabant tinrent à honneur de marquer spécialement leur zèle pour la bonne cause. Ils firent adresser à l'archiduc Charles, au camp de Braine-l'Alleud, une somme de 19,000 florins (34,200 francs) dont le destinataire remercia chaleureusement les députés, le 2 juillet (1). En même temps, les plus populaires parmi les membres de ce collège, le baron de Baudequin de Peuthy et dom Colomban Wilmart, abbé de Gembloux, faisaient avant leur départ une quête dans la ville de Bruxelles pour subvenir aux besoins pressants du gouvernement (2). Le 28 juin, les députés quittaient la capitale avec leurs archives et un fonds de caisse de 200,000 florins, destiné aux dépenses les plus urgentes; installés provisoirement à Anvers, ils avisaient de leur nouveau séjour les diverses autorités inférieures (1er juillet) (3).

Ils ne se bornaient pas à se mettre en sûreté. Sous leur direction, et sous l'impulsion des abbés de Saint-Bernard et de Saint-Michel, les pionniers revenus récemment de France étaient embrigadés et employés à préparer des travaux de défense autour de la métropole commerciale. Les travaux étaient en cours, quand la retraite définitive du gouvernement vers la Meuse et le Rhin, et l'évacuation complète du pays par les armées coalisées, interrompirent ce dernier effort et forcèrent les députés des Etats à gagner la Hollande (4). Un incident grave était d'ailleurs survenu, et sans les ressources de l'abbaye de Saint-Michel, il eût même rendu impossible l'opération tentée par les Etats autour d'Anvers.

Depuis longtemps, les autorités militaires, à qui l'honneur et la discipline, compromis en 1789, inspiraient un vif

(1) Déclaration de l'archiduc Charles, 2 juillet 1794. (Manuscrit 22120, Bibliothèque royale, Bruxelles.)

(2) Liasses 121 et 495. (Administration centrale du département de la Dyle.)

(3) Délibération de la ville de Louvain. (Registre 395, Archives communales de Louvain.)

(4) Interrogatoire de Bosmans, chef des pionniers. (Carton 358, Administration du département de la Dyle.)

mécontentement à l'égard des Belges, songeaient à des mesures de rigueur qui eussent réduit ce qu'elles appelaient volontiers un peuple révolté, et qui eussent pourvu aux besoins pressants des armées. Tel était surtout le sentiment du comte O'Donnel, nommé récemment aux fonctions de commissaire général civil et appelé en cette qualité à diriger les services financiers de l'armée. Convaincu du mauvais vouloir ou même de l'hostilité des Belges, poussé aussi par des besoins de luxe personnel qui n'étaient guère satisfaits en ces moments de gêne financière (1), il s'efforça d'obtenir l'exécution des ordres éventuels de saisie qu'avait donnés l'empereur à Mercy en quittant Bruxelles, et dont Mercy à son tour prescrivait l'exécution immédiate (2). En réponse aux résistances courageuses qu'avaient rencontrées les premières tentatives de Metternich, il prit l'initiative d'une guerre ouverte, préférable selon lui aux demi-mesures. Dans une lettre officielle adressée à Metternich, le 27 juin, il exposa la nécessité de saisir les caisses de consignations établies à Bruxelles, et de supprimer les autorités existantes, que remplacerait un gouvernement militaire : la suppression des pouvoirs constitutionnels devait assurer, selon lui, l'impunité à la confiscation projetée et à celles qui suivraient.

Qu'allait décider Metternich, que le départ de Mercy et l'éloignement de l'archiduc Charles appelaient à statuer seul sur un aussi redoutable problème? S'il agréait les propositions de l'armée, il s'assurait la reconnaissance des officiers et des soldats, il aidait à conserver de précieuses ressources pour la défense de son maître, conformément aux volontés indubitables de celui-ci. D'un autre côté, en agissant ainsi, il justifiait toutes les craintes des Belges au sujet de la violation de leurs privilèges ; il destituait des autorités encore en

(1) O'Donnel offrait, au milieu de mai 1794, à l'émigré Montgaillard un festin superbe, où se remarquaient des petits pois et des fraises, primeurs d'une rareté extrême à cette époque. (*Mémoires secrets de S. E. M. de Montgaillard*, par DE LACROIX, p. 14.)

(2) Lettre de Mercy à Thugut, 1er juillet 1794. (VON VIVENOT, *Quellen zur Geschichte des deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 315.)

exercice, notamment les États, simplement installés dans la seconde ville du duché au lieu d'être réunis dans la capitale, et le conseil de Brabant, encore assemblé et rendant la justice. Peut-être même susciterait-il une émeute, en un moment où la ville était gardée seulement par une garnison de 300 hommes (1)?

La « jointe d'État » ou « conférence ministérielle » fut consultée dans la personne de ceux de ses membres qui n'avaient pas encore gagné la Meuse. Le respect de la Constitution juré par l'empereur, l'observation du traité de La Haye, accepté par son père, la nécessité de ne pas indisposer en ces heures critiques les puissances qui avaient participé à cet arrangement international, l'emportèrent sur les arguments d'opportunité développés par O'Donnel. Le ministre répondit en ce sens à son puissant antagoniste et ajoutant que les fonds de la caisse des consignations formaient un dépôt sacré, il fit observer que seules des voies légales permettraient qu'on s'en saisît. Quant au gouvernement militaire, c'était une forme d'administrer contraire à la Constitution et « il n'y donnerait jamais la main » (1er juillet 1794). Comme O'Donnel insistait, le ministre adressa une demande au conseil de Brabant, qui refusa d'autoriser la remise des consignations, et ce refus fut notifié au commissaire général (2 juillet). Celui-ci revint à la charge, le même jour, en se plaignant de ce que le ministre, au lieu d'agir, avait consulté la jointe d'État et le conseil de Brabant. Une réplique de Metternich, rappelant le respect dû aux lois, et suppliant l'autorité militaire de ménager les Belges déjà si éprouvés, mit fin en apparence à la contestation (13 juillet).

Porté en haut lieu et déféré par Trauttmansdorf à l'empereur, le différend fut tranché par le souverain qui confirma ses regrettables instructions du 13 juin et encouragea des

(1) Lettre de O'Donnel à Metternich, 27 juin et 2 juillet 1794. Réponses de Metternich des 1er, 2 et 3 juillet 1794 et de Trauttmansdorf du 12 juillet 1794. (Liasse 822, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.) VON VIVENOT, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als reichs feldmarschall*, t. I, p. 126.

entreprises dont nous ne tarderons pas à voir la malheureuse portée. François II commençait par approuver les mesures prises pour le départ du gouvernement, tout en blâmant vivement la retraite précipitée des chefs des administrations, retraite injustifiée tant qu'une armée couvrait encore la capitale. Il ordonnait que dès que le gouvernement ne pourrait plus fonctionner, il fût remplacé par un gouvernement militaire. Venant ainsi aux propositions faites par O'Donnel, il les approuvait sans réserves et les déclarait conformes à ses ordres. « Toute loi et constitution doit se taire pour le salut public », disait le monarque. « Il ne peut que me déplaire beaucoup que mes premiers agents et les officiers revêtus par moi de leurs charges viennent toujours, et surtout dans des occasions comme celles-ci, citer la Constitution comme un titre à opposer à mes justes demandes, tandis que c'est moi-même qui ai donné cette Constitution et que j'ai tant fait pour prouver ma fidélité à la remplir. Si les États ne savent pas la faire cesser à propos pour la conserver, ce ne devraient au moins pas être mes ministres qui se laissent embarrasser et dominer par elle dans des circonstances pareilles à celles d'aujourd'hui » (12 juillet 1794) (1). Langage hautain, où se glissait une interprétation assurément surprenante des serments constitutionnels récents et où une singulière confusion dans les termes rappelait à la légalité des serviteurs et des sujets coupables seulement de n'avoir pas voulu s'en écarter!

Comme la pensée du maître était parvenue à la connaissance du public, soit par la divulgation qu'en firent les agents du commissariat civil, soit par les premières mesures d'exécution tentées avant la bataille de Fleurus, O'Donnel résolut d'agir en dehors de Metternich. Le commissaire n'avait-il pas pour lui la force, cet argument suprême aux heures de trouble où une société agonise? N'avait-il pas avec lui les ministres de Vienne? Metternich ne lui avait-il pas dit que si l'armée jugeait bon de s'emparer des caisses publiques, cela la regar-

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, liasse 832.

dait seule (1)? Appuyé sur l'armée, le commissaire procéderait directement aux saisies, puisque désormais l'élément civil ne devait plus être ménagé. C'était, il est vrai, introduire la guerre civile au moment où l'étranger accourait vers la capitale. Mais qu'importait à cet autre étranger, préoccupé uniquement des intérêts confiés à sa gestion?

Le 29 juin, le navire chargé de la caisse des Etats de Brabant, contenant 200,000 florins, et de leurs archives, stationnait à Lillo, non loin des lieux où travaillaient les pionniers, quand les agents de la douane, agissant sur les ordres du commissaire civil Ransonnet, y pénétrèrent de force, se saisirent des fonds et les déposèrent à la citadelle d'Anvers. En vain le pensionnaire de Jonghe s'adressa-t-il à Metternich. Il fit valoir sans succès l'autorisation écrite donnée par ce ministre, l'ordre de restitution émané du même, et la promesse signée par les Etats pour s'engager à ne pas transporter les fonds hors de la domination impériale. L'autorité militaire rejeta la responsabilité sur l'autorité civile, qui se déclara incompétente. Tour à tour Cobourg, Clerfayt, Bender et leurs subordonnés, invités à restituer des caisses sur lesquelles ils n'avaient aucun droit, donnèrent raison en apparence aux réclamations des Etats. Entretemps, les fonds voyageaient, étant portés à Malines, puis à Ruremonde, où ils étaient confondus avec le trésor impérial. Quand les députés des Etats se plaignirent de nouveau, Metternich ne put que déplorer avec eux un acte dont il avouait l'entière illégalité (6 juillet) (2).

Non content de cette entrée en matière, le gouvernement impérial faisait brusquement envahir le navire des Etats par des militaires, le faisait mener dans les eaux hollandaises, pour gagner Ruremonde ou le Rhin, et par M. de Peltzer, son représentant à La Haye, pesait sur les Etats généraux pour empêcher les députés des Etats de Brabant de se pour-

(1) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 141.
(2) Correspondance de de Jonghe. (Manuscrit 22120, Bibliothèque royale.) Récit de de Jonghe. (Manuscrit 875. Cartulaires et manuscrits.)

voir en justice. Les juges hollandais donnèrent enfin gain de cause aux légitimes possesseurs, qui rentrèrent en possession du navire à Bergen-op-Zoom, tandis que les agents autrichiens refusaient de payer les frais de la saisie et invitaient les députés à adresser leurs réclamations au général prince de Cobourg (20 juillet 1794) (1). On comprend que les Etats, auxquels le commandant d'Anvers avait adressé, le 1er juillet, d'instantes prières aux fins d'avoir des fonds pour les frais de défense de la citadelle, lui aient répondu, le même jour, que leur caisse étant saisie et déposée dans la forteresse, ils ne pouvaient agir. Le commandant proposa alors d'ouvrir les barils contenant les fonds et d'en extraire une somme de 54,000 florins, sous réserve des droits des parties. Outrés à bon droit des procédés de l'autorité militaire, qu'ils qualifiaient justement de « méfiance la plus outrageante », les députés refusèrent de se prêter à une mesure qui eût paru approuver une saisie assurément abusive. Le départ des fonds vers Malines devait mettre fin à ces pourparlers, dont la rupture contribua à laisser Anvers sans défense et engagea les coalisés à l'abandonner aux armées de la Convention (2).

La politique de confiscation entamée en Brabant allait être pratiquée durant toute la retraite de l'armée impériale à travers les grandes cités du pays. Après avoir assuré le départ de ses subordonnés, Metternich quitta Bruxelles, le 4 juillet, et se rendit par Malines et Averbode à Ruremonde. Sur ses instantes prières, un petit détachement de l'armée impériale, commandé par Kinski, était arrivé dans la capitale pour assurer l'évacuation des magasins militaires en s'entendant avec les volontaires des compagnies bourgeoises (3). Quand les principales ressources accumulées par l'armée eurent à leur tour pris la route de la frontière, les représentants de

(1) Récit de de Jonghe, *loco citato*.

(2) Correspondance de de Jonghe. (Registre 441*A*. Cartulaires et manuscrits.)

(3) Correspondance de de Jonghe. (Manuscrit 22120, Bibliothèque royale.)

l'autorité impériale, informés de l'approche des soldats français, quittèrent enfin la ville consternée. Ils laissaient derrière eux la perspective de voir succéder à la domination autrichienne si souvent décriée le joug plus terrifiant de la sanguinaire Convention. Le 9 juillet, à l'aube d'une belle journée d'été, les derniers soldats allemands prenaient la direction de Louvain, après s'être livrés à quelques pillages, tandis que dans les rues à peine éclairées par le soleil naissant se pressaient les villageois, réfugiés dans la cité pour fuir les violences des pillards croates ou pour se soustraire aux excès non moins redoutables des sans-culottes.

La populace à son tour tentait de profiter des incertitudes du moment pour se saisir des provisions abandonnées dans quelques magasins par l'armée impériale. Déjà les volontaires bourgeois avaient dû intervenir avec leur armes pour réprimer ces désordres, quand, vers midi, l'apparition des premiers soldats français rappela à tous, pillards et bons citoyens, le nouvel ordre de choses devant lequel il fallait désormais s'incliner (1).

De Malines, une invitation de Metternich, pressé sans doute par O'Donnel, fut adressée, le 4 juillet, au conseil de Brabant pour le requérir itérativement de se dessaisir des fonds confiés à sa garde, et de suivre le gouvernement. Les conseillers persévérèrent dans leurs refus antérieurs et décidèrent, le 6 juillet, de continuer l'exercice de leurs fonctions. Leur conduite fut imitée par les autres conseils provinciaux, en dehors du conseil de Malines, attaché spécialement au gouvernement et émigré en cette qualité (2). Si, à défaut de forces sérieuses, la saisie des fonds disponibles à Bruxelles échoua en partie, elle réussit cependant dans la capitale quand elle s'adressa à des autorités complaisantes ou faibles. Telle fut la jointe des monts-de-piété, qui remit sa caisse au commissaire civil, le 7 juillet (3). Dans les provinces, la confisca-

(1) Journal manuscrit de Gérard.
(2) *Ibid.*
(3) Liasse 495, Administration centrale du département de la Dyle.

tion, ordonnée plus ou moins secrètement par un ordre officiel de Mercy, adressé à O'Donnel, le 29 juin, s'opéra par la force, grâce à la présence et à la coopération des troupes impériales (1). Tel fut le cas, le 2 juillet, à Louvain et à Tirlemont et, le 9 juillet, à Malines, où la caisse des consignations fut confisquée sans difficulté, avec la connivence du grand conseil.

En Flandre, le commissaire Helias d'Huddeghem, sur ordre de son chef Orts de Bulloy, se mit en possession de force des caisses des villes de Gand et de Saint-Nicolas (29 juin).

Les députés des États de Flandre, qui venaient de verser au gouvernement 400,000 florins, chargèrent leurs archives et leur fonds de caisse, s'élevant à 158,000 florins, sur un navire qu'ils expédièrent à Rotterdam. Cette fois encore, déférant à la demande du représentant de l'empereur à La Haye, les autorités hollandaises firent saisir le navire et remirent l'argent aux agents de l'empereur. Elles restituèrent le surplus de la cargaison aux députés, non sans avoir remis à l'Autriche celles des archives des Etats qui concernaient la révolution de 1790. Le greffier de la châtellenie d'Audenarde, Raepsaet, emportant les fonds et les archives du collège qu'il administrait, ne réussissait qu'au prix de ruses sans nombre à soustraire ce dépôt aux recherches des agents impériaux, jusqu'au jour où il se crut obligé à le rapporter dans sa patrie en rentrant d'émigration (2).

En Hainaut, où la menace de l'invasion française avait depuis le mois de mai empêché les députés de continuer à siéger à Mons, les changements dans leur lieu de réunion empêchèrent l'autorité militaire de procéder à une prompte saisie. Sous la sage direction de Gendebien, la caisse provin-

(1) Liasse 136, Archives du commissariat général civil.

(2) Voir sur ces diverses circonstances : Cartons 29 et 34, correspondance de Bouteville ; traité du 5 mars 1828 réglant les dettes respectives de l'Autriche et des Pays-Bas; Cartons 44 et 46, Administration centrale du département de la Dyle; Liasse 822, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne; Carton 114, Administration centrale et supérieure de la Belgique en 1794-1795.

ciale solda toutes les rentes échues jusqu'au moment du départ, et les fonds restants, soigneusement emballés avec les archives, gagnèrent successivement et en secret Cologne, Francfort et Wetzlar, en déroutant les recherches des agents du comte O'Donnel. Grâce à une aussi patriotique conduite, les archives devaient échapper au risque d'être détruites à la suite des hasards de la guerre ou des voyages, et rentrer un jour à Mons au lieu d'aller s'égarer dans un dépôt lointain des bords du Danube ou du Rhin.

IV.

Peut-être ces détails paraîtront-ils un peu déplacés si tant est que rien soit superflu de ce qui anima les derniers jours d'un pays condamné à un long asservissement. Ne sont-ils cependant pas nécessaires pour achever de montrer l'étrangeté de la situation dans laquelle se trouvait la Belgique, et pour comprendre exactement les éléments des problèmes troublants en présence desquels se trouvaient les patriotes? On voit Metternich opposé à Mercy, l'autorité civile en lutte avec le pouvoir militaire, le gouvernement non seulement jalousant les Etats mais les traquant en malfaiteurs et bientôt en proscrits. A peine de proclamer leur impuissance et de préparer même leur déchéance, à peine de compromettre irrémédiablement l'avenir, les Etats n'avaient-ils pas le devoir de veiller à ces libertés publiques sans cesse compromises, à cette indépendance menacée, à l'existence politique du pays attaquée directement par des projets d'aliénation ou d'échange? Et qui donc eût rempli ce devoir en dehors d'eux, mandataires légaux, autorisés, respectés, du peuple belge? C'était à leur existence, liée ainsi au sort du pays, que s'attaquaient les ordres impériaux, quand ils prescrivaient la saisie des caisses publiques ou la confiscation des archives administratives. Car, pas plus qu'une voie de fait, la conquête française ne pouvait entraîner en droit la cessation de

la nationalité belge ou la suspension des lois en vigueur au regard du souverain légitime du pays. C'était lui-même qui avait reconnu et proclamé naguère ce principe élémentaire de droit public; il avait, durant l'occupation française de 1792-1793, traité avec les Etats des provinces belges émigrés vers le Rhin, et appelé les Belges à coopérer à la délivrance de leur patrie. Devant une nouvelle invasion, les prérogatives des Etats demeuraient intactes. Les dénier ou les enfreindre, c'était proclamer en réalité ce droit de conquête ou ce gouvernement militaire dont rêvaient sans cesse depuis Joseph II les ministres de Vienne; c'était supprimer la libre Belgique pour en faire une province soumise à l'arbitraire bureaucratique de la chancellerie; c'était substituer aux Pays-Bas jouissant d'une constitution garantie par l'Europe une colonie taillable à merci et toujours prête pour un échange.

Ces considérations, dictées par les événements qui s'étaient succédé depuis la victoire de Neerwinden et depuis la restauration du pouvoir impérial en Belgique, n'avaient cessé d'être présentes aux chefs des Etats. Les souvenirs des courts triomphes de 1790 et de l'indépendance un instant conquise, se présentèrent de nouveau à leurs esprits quand la perspective d'un abandon définitif de la part de l'Autriche apparut à leurs yeux, à la fin de 1793 et surtout en mars et avril 1794. Fidèles à leurs promesses, ils avaient salué avec bonheur le retour de la domination impériale, et ils n'avaient vu qu'à regret les intrigues de la diplomatie et les manœuvres des ministres détourner de leur pays les affections et les intérêts du souverain (1). Sans manquer à leurs

(1) Le gouvernement soupçonna, en juillet et août 1793, les Etats de Brabant de nouer une intrigue avec Dumouriez, parce que la saisie de la correspondance du général français avait révélé certaines relations existant entre lui et le marquis de La Valette, ce personnage remuant qui, depuis le mois de mars 1793, s'interposait entre les Etats et l'empereur. Les hautes faveurs accordées dans la suite à Lavalette démontrèrent que ces soupçons manquaient de fondement. (Dépêches de Metternich du 2 et du 25 août 1793. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 393 et 394.)

devoirs de sujets, ils s'étaient inspirés des enseignements du passé pour prendre des mesures que l'Autriche envisagea comme des trahisons.

On avait vu les Etats caresser l'idée d'une armée nationale et redoubler d'efforts pour lever cette milice patriotique, jusqu'au moment où la certitude de l'insuccès vint paralyser toutes les volontés. Vis-à-vis des cours étrangères, vis-à-vis surtout de Londres et de Berlin, où ils avaient naguère trouvé conseil et protection, les Etats prirent des précautions que la saine raison ne peut critiquer. Ils se rapprochèrent des envoyés anglais et prussiens pour demander une assistance que les circonstances rendaient nécessaire. L'intervention du gouvernement anglais, sollicitée une première fois par les Belges en 1793, rappela en faveur des Etats les stipulations du traité de La Haye et protesta contre l'éventualité d'un gouvernement militaire (1).

Un peu plus tard, les Etats, forts de l'appui des ambassadeurs étrangers, rappelèrent les dispositions du traité de 1790 pour obtenir la déclaration célèbre du 15 novembre 1793, ou pour définir dans le serment inaugural les obligations du souverain (2). Chaque fois, le mécontentement des ministres autrichiens fut affirmé sans détour. Quand, dans le désordre des derniers jours, on ordonna l'armement général depuis si longtemps sollicité par les Etats, ce fut encore lord Elgin qui par ses représentations décida le gouvernement à faire appel à la nation (3). On a vu l'accueil peu favorable que reçut cette démarche, et avec quelle restriction elle finit par être agréée. Lorsque, enfin, le gouvernement militaire fut annoncé en fait, sous forme d'un système de confiscations violentes et réitérées, ce fut la cour de Londres qui protesta au nom des traités en exigeant le maintien de la constitution et des

(1) Dépêche de Thugut à Starhemberg du 4 octobre 1793. (VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte des deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. II, p. 315.)

(2) Dépêche de Trauttmansdorf à Metternich du 27 novembre 1793. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre 399.)

(3) VON ZEISSBERG, *Belgien...*, t. III, p. 136.

immunités des provinces belges. Et ce rappel énergique des droits des Belges à la sauvegarde de leurs lois fut envisagé par les ministres impériaux comme un suprême attentat à la souveraineté de leur maître (1).

Ce qui à Vienne était objet de blâme constituait pour les Belges un motif de confiance.

Soutenus par le souvenir de leurs succès de 1789, comptant non sans quelque raison mais avec trop de confiance sur l'appui des cours de Londres, de Berlin et de La Haye, les Etats avaient été induits ainsi, par la conduite même du gouvernement impérial, à envisager l'éventualité d'une existence totalement indépendante pour leurs provinces. Qu'adviendrait-il quand l'armée de Cobourg les aurait évacuées?

L'orage qui s'avançait du côté de la France serait sans doute terrible, mais serait-il plus durable que les incursions des armées de Louis XIV, de Louis XV ou de Dumouriez? Incertaine sur la durée du mal, l'immense majorité des contemporains semble avoir été unanime pour penser que bientôt la trombe aurait passé et que les troupes de la Convention, une fois gorgées des richesses des Belges et des Hollandais, rentreraient dans leur patrie en abandonnant à eux-mêmes des peuples totalement différents du peuple français. Pour les esprits les plus confiants, la religion survivrait à une secousse terrible mais passagère, et sortirait épurée et raffermie de la tourmente. Pour beaucoup, la Belgique, nécessaire encore toujours comme barrière vis-à-vis des entreprises gauloises, reprendrait son rôle avec l'aide des puissances maritimes. Pour quelques-uns même, ce rôle se combinerait avec celui de la Hollande, et ainsi renaissait le projet d'une union des dix-sept provinces sous le Stathoudérat de la maison d'Orange (2). Quelle que fût la solution

(1) Dépêche de Thugut à Starhemberg du 17 juin 1794. (VON VIVENOT *ouvr. cité*, t. IV, pp. 282.)

(2) Les projets de la princesse d'Orange à l'égard d'une union au moins personnelle de la Belgique et de la république néerlandaise subsistaient

de l'avenir, il importait que les Belges, représentés par leurs Etats, continuassent à affirmer leur nationalité : ne devaient-ils pas maintenir leurs droits comme peuple distinct, de façon à discuter leur sort quand le problème de leur existence nationale viendrait à être posé, de façon surtout à faire obstacle à l'exercice de ce droit brutal de conquête qui souriait toujours aux ministres autrichiens, et que seul le maintien des Etats pouvait rendre inefficace ou au moins paralyser en principe?

Telles furent les considérations qui se présentèrent successivement à l'esprit des députés des Etats, au mois de juin 1794 (1). Quoique ne heurtant pas la fidélité aux serments constitutionnels, elles devaient profondément déplaire aux ministres autrichiens, qui rencontraient en elles la critique et même l'anéantissement de leur politique intérieure et de leurs plans diplomatiques. Elles justifiaient ainsi sinon le reproche de trahison ou de cabale qui devait se retrouver fréquemment sur les lèvres des agents du gouvernement, au moins l'hostilité manifeste qu'ils allaient déployer sur la terre étrangère à l'égard des Etats émigrés.

Les derniers jours de l'administration des Etats ne furent pas seulement marqués par la rupture entre eux et les autorités impériales autres que Metternich (2). Mal comprise

toujours. Dans une lettre datée d'avril 1793, adressée à son fils Frédéric qui séjournait à Bruxelles, la princesse rappelait les espérances que les provinces belges donnaient à sa maison. (F. DE BAS, *Prins Frederik der Nederlanden en zyn tyd*, t. I, p. 193.)

(1) Ces dispositions des députés des trois grandes provinces, révélées plus nettement par les événements qui suivirent, étaient signalées au gouvernement par un mémoire du baron du Val de Beaulieu, adressé à l'empereur le 7 juin 1794. Longtemps membre et député des Etats, l'auteur disait en connaître à fond les aspirations. Il représentait les Etats comme s'étant coalisés avec les autres provinces pour préparer l'indépendance du pays au départ des Autrichiens. Selon lui, les Etats avaient réservé leurs ressources et leurs soldats en vue de cette indépendance, et ils comptaient la préparer en se réunissant à la Hollande. (Liasse 984, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.) A l'appui de cette relation on peut consulter l'avis analogue de M. de Heer, écoutète de Bruges, du 19 juin 1794. (Liasse 1963, Secrétairerie d'Etat et de guerre.)

(2) A la différence des autres ministres, Metternich demeura reconnais-

par certaines personnalités du parti conservateur, la politique des Etats avait été censurée de plusieurs côtés. Quand ils avaient soutenu le gouvernement et espéré en ses promesses, une partie du Tiers-État, surtout à Bruxelles et à Anvers, et une partie du clergé, d'accord avec l'abbé de Fellar, avait refusé de les suivre et ne leur avait pas épargné des critiques parfois violentes (1). Quand ils avaient senti à quelles extrémités les menait la politique impériale, et quand, en acquit de leur devoir, ils avaient répété les plaintes et avaient fait observer que les sacrifices d'hommes et d'argent étaient demandés tardivement par le souverain, les reproches n'avaient pas manqué, cette fois, de la part d'une autre partie du clergé (2). Le Saint-Siège, le nonce Brancadoro et l'évêque de Nelis s'étaient rencontrés pour blâmer la conduite des Belges et des Etats à l'égard de l'empereur, et leur jugement, peut-être trop sévère, se basait sur

sant envers les Etats de leurs efforts. Des lettres de remerciements adressées par lui à de Jonghe et à Drugman, pensionnaires des Etats et de la ville de Bruxelles, témoignèrent de ses sentiments à l'égard des Belges. (11 avril et 6 juillet 1794.) Papiers de famille du baron Jules d'Anethan, et correspondance de Drugman. (Registre 263-*15*, Cartulaires et manuscrits.)

(1) En publiant, en octobre 1793, les procès-verbaux des séances tenues par les représentants provisoires de la ville de Bruxelles en 1792-1793, l'imprimeur De Braeckenier joignit des notes trahissant une hostilité à l'égard des deux premiers ordres des Etats (t. III, p. 387). L'abbé de Feller blâmait la déférence des Etats vis-à-vis de l'Autriche et l'armement général décidé en juin 1794. Il déclarait ouvertement qu'il ne plaçait aucun espoir dans l'Autriche et que seules les cours de Londres et de La Haye pouvaient sauver la Belgique. Ces sentiments devaient, sans doute, leur origine aux poursuites malencontreuses que les agents du gouvernement ne cessaient d'exercer contre le *Journal historique et littéraire* publié par Feller, poursuites que le Conseil des conférences blâma à plus d'une reprise. (Correspondance de Feller, manuscrit 21141, Bibliothèque royale.) Voir aussi : Conseil des conférences, 8 novembre 1793, 13 février et 22 mars 1794. (Registres 617, 623 et 626, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Plusieurs fois, des affiches imprimées et répandues en grand nombre soutinrent les opinions de Feller et de Braeckenier. (Conseil des conférences, 17 décembre 1793. (Registre 619, Secrétairerie d'Etat et de guerre.) Journal manuscrit de Gérard, 22 janvier 1794.

(2) Lettres du cardinal secrétaire d'Etat au nonce Brancadoro, du 12 juillet, du 27 août et du 3 septembre 1794. (Nonciature de Flandre, Archives du Vatican.) Lettre de Mgr de Nélis, du 25 mai 1795. (Liasse 261, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

ce que dans le danger universel qui menaçait la civilisation tout entière, ce n'était pas de trop de l'union de tous les dévouements pour conjurer le péril. De l'avis des prélats, mieux valait pour les Belges faire les sacrifices importants réclamés par l'empereur, abandonner même certains de leurs privilèges, pour protéger leur religion et leurs foyers contre un ennemi prêt à exiger des sacrifices incomparablement plus étendus et à infliger à l'Eglise et à la patrie un irréparable dommage.

L'appréciation de témoins aussi désintéressés, aussi étrangers à la lutte des partis, demeurerait importante. Mais la condamnation se tempérerait de beaucoup d'indulgence en songeant aux nombreuses fautes par lesquelles le gouvernement impérial avait provoqué, et pour ainsi dire dicté la conduite des Etats : il avait accrédité les bruits décourageants d'après lesquels il ne songeait qu'à abandonner la Belgique par voie de troc ou de cession, et ne consentait à la garder ou à la reconquérir qu'au prix de la destruction des constitutions nationales. Ni le nonce, ni le cardinal secrétaire d'Etat du Saint-Siège, ni même Mgr de Nelis n'avaient envisagé comme certain cet abandon que la Belgique avait depuis longtemps deviné avant d'en entendre l'aveu public. Tout au plus y voyaient-ils une éventualité que les efforts loyaux des Belges contribueraient à écarter. Ils ignoraient assurément l'aversion qu'éprouvaient à l'égard de la Belgique les ministres de Vienne, et leurs désirs si souvent manifestés de poursuivre un échange avantageux pour leur maître. Ces désirs, les combinaisons de la diplomatie et les hasards de la guerre devaient les transformer en une volonté arrêtée, et même bientôt en une réalité !

LIVRE IV

LA CONQUÊTE DE 1794-1795

CHAPITRE I

LA DIPLOMATIE ET LA GUERRE

SOMMAIRE.

I. *Fin de l'année 1794*. — Après le 9 thermidor, la Convention adopte un programme plus modéré que celui du régime précédent. Elle traite avec la Prusse et elle laisse entrevoir l'annexion de la Belgique, pendant que ses armées achèvent de conquérir la Hollande et de rejeter les coalisés sur la rive droite du Rhin. Le cabinet de Vienne oppose à ces progrès de la république une double politique, l'une officielle ayant pour objet la reprise de la Belgique, l'autre secrète tendant à troquer la Belgique contre la Bavière. La première doit provoquer l'intervention de l'Angleterre. L'autre, révélée seulement par les actes de Thugut et confiée à la cour de Saint-Pétersbourg, aboutit au traité du 3 janvier 1795, consommant le partage de la Pologne et garantissant à l'Autriche l'échange tant désiré de la Belgique.

II. *Le commencement de l'année 1795*. — La France et la Prusse s'entendant contre l'Autriche, font la paix (traité de Bâle du 5 avril 1795). Ce succès, suivi d'autres traités, encourage le parti militaire, qui exige l'annexion de la Belgique. En conséquence, on voit se multiplier les signes précurseurs de la réunion des provinces belges à la France. Les coalisés s'efforcent de s'entendre pour résister à cette éventualité. On propose diverses solutions pour la question belge. Aucune ne réunit l'assentiment général. Thugut se décide à abandonner le Luxembourg et la mort du duc de Deux-Ponts, de la maison de Bavière, le force plus que jamais à dissimuler ses plans, pour rassurer l'héritier du duc et pour satisfaire l'Angleterre et la diète germanique. Il traite avec l'Angleterre le 20 mai et ce nouvel arrangement est en faveur de la Belgique.

III. *L'été de 1795*. — Luxembourg capitule le 7 juin ; les armées françaises, rendues libres par le traité de paix avec l'Espagne, se rendent en Italie. Après quelques tentatives d'entente avec l'Autriche, la Convention fait passer le Rhin à ses troupes en septembre 1795. Jourdan et Pichegru, d'abord vainqueurs, sont rejetés sur la rive gauche du Rhin. Leurs premiers succès encouragent la Convention, qui vote sur le rapport de Merlin de Douai, l'annexion de la Belgique, du pays de Liége et du duché de Bouillon. A l'étranger, Thugut s'écarte de plus de l'idée de reprendre la Belgique. Il proteste en apparence de son respect pour l'intégrité de la Bavière, tout en intrigant auprès de la Russie pour la réussite de son idée

fixe. Mais le succès de la France et les craintes de la diète germanique le contraignent à revenir à l'entente avec l'Angleterre. Celle-ci, qui voit la Prusse offrir la Belgique à la maison d'Orange, et qui entend éloigner la France des Pays-Bas, traite de nouveau avec l'Autriche et la Russie, le 28 septembre.

IV. *La fin de l'année 1795.* — Le Directoire compense les échecs de ses armées sur le Rhin par des victoires en Italie. Clerfayt, qui avait libéré Mayence et Manheim et qui avait pénétré jusqu'à Trèves, s'arrête et accepte, le 21 décembre, un armistice qui reporte les armées impériales jusqu'aux bords du Rhin. Cette faiblesse s'explique par les desseins arrêtés de Thugut, qui ne veut à aucun prix s'engager vers les Pays-Bas, parce qu'il est absorbé par le partage définitif de la Pologne, accepté par la Prusse le 24 octobre; il appréhende un arrangement qui, affranchissant la Belgique, la donnerait à la maison d'Orange. En vain, l'Angleterre fait presser Thugut de profiter des avantages de Clerfayt. Thugut se dérobe ou laisse entendre qu'il exige des agrandissements de territoire, destinés dans sa pensée à faciliter le troc éventuel. L'armistice vient à point pour justifier l'inaction de Clerfayt et de ses subordonnés et pour fortifier le Directoire de la république.

La période qui se déroule depuis la conquête des Pays-Bas par les armées françaises jusqu'à la fin de l'année 1795 présente de grandes difficultés pour le narrateur qui l'envisage au point de vue de la Belgique. Ce petit pays est encore toujours l'un des enjeux de la lutte, mais désormais il n'est plus le principal. Son sort continue à occuper les chancelleries, qui doivent songer en même temps à l'avenir de la Hollande et des pays rhénans, occupés par la France, et à la situation de la Pologne, de la Bavière, et de l'Italie du Nord, convoitées ou menacées par les diverses puissances coalisées. Les problèmes soulevés sont si complexes et si enchevêtrés qu'il est impossible de les exposer séparément, et qu'en entrant dans leurs détails on court le risque de perdre du regard les grandes lignes de la politique européenne. Sous ce point de vue, l'année 1795 rappelle les années 1793 et 1794. Ce sont les mêmes incertitudes apparentes, les mêmes vues de conquête, déguisées sous des programmes d'affranchissement et de solidarité internationale, les mêmes âpretés passionnées à la recherche du bien d'autrui. Si la période nouvelle accuse des dissemblances avec celle qui la précède, c'est principale-

ment au point de vue des occupants de la Belgique que la différence apparaît. Désormais, en effet, c'est la France républicaine qui par ses armées et ses représentants exerce le souverain pouvoir sur les provinces belges. C'est, au contraire, l'Autriche qui paraît guetter aux frontières le moment favorable pour rétablir son autorité dans ces provinces, momentanément évacuées par ses régiments. En face de ces deux antagonistes, l'Angleterre ne cesse d'insister pour exclure la France de la possession du sol belge, comme elle a lutté en vain autrefois pour défendre celui-ci contre toute invasion gauloise.

La question débattue entre ces grands lutteurs restera indécise durant toute l'année 1795. A mesure que s'affermiront les prétentions de la France, décidant d'absorber notre pays et décrétant finalement l'annexion au point d'en faire un principe de son droit public, on verra diminuer les affirmations de l'Autriche au sujet de son intention de reprendre la Belgique. La note caractéristique sera pour les Belges l'incertitude absolue sur leur sort et leur exclusion de toutes les délibérations où leur avenir sera mis en jeu. N'ayant aucune force à opposer à l'envahisseur, suspects en même temps au maître qui les abandonnait, ils sont réduits à l'état d'esclaves dont les puissances voisines disposent au gré de leurs caprices.

Ce sont ces caprices qu'il faut raconter, tout en notant les patriotiques résistances que rencontre leur réalisation. Quatre phases les résument. Après l'entrée triomphale de juillet 1794, l'année s'achève au milieu des bruits de guerre par la conquête de la Hollande et de la rive gauche du Rhin au profit de la Convention. Les premiers mois de l'année 1795 sont consacrés par la France à rentrer dans le concert européen, en traitant ou en préparant des traités avec les puissances les moins acharnées à la lutte. Pendant l'été de 1795, l'Angleterre cherche à former une nouvelle coalition, tandis que l'Autriche désabusée hésite à s'occuper des Pays-Bas et voudrait appliquer tous ses efforts à la Pologne,

à la Bavière et à l'Italie. Enfin, les derniers mois de l'année 1795 voient la France attaquer la coalition en Allemagne, puis ramener au Rhin ses armées humiliées, mais annexer dans l'intervalle les provinces belges à son territoire. En même temps l'Autriche, heureuse d'avoir éloigné les armées françaises de ses Etats héréditaires, et rendue craintive par les insuccès de ses généraux en Italie, accepte un armistice qui laisse au Directoire la possession paisible de la Belgique et des territoires allemands situés sur la rive gauche du Rhin.

I.

La journée du 9 thermidor (27 juillet 1794), qui annonçait la fin de la Terreur et qui formait ainsi le point culminant de l'histoire de la révolution française, ne tarda pas à influencer la politique extérieure de la Convention. Si divisés que fussent les terroristes au sujet de cette politique, ils paraissaient se laisser conduire par Robespierre, qui, peu de jours avant sa chute, transmettait à Pichegru, entrant en Hollande, un programme savant et complet d'incorporation des pays du Nord (1). La mort du chef de la faction avancée et le réveil de l'opinion modérée devaient amener la Convention à reprendre les idées de Barthélémy et de Lebrun, c'est-à-dire à rentrer dans le concert européen, en désarmant l'une ou l'autre des puissances coalisées. Ce fut la Prusse qui s'offrit, précisément à l'instant où, contraints à rompre avec le système des hommes de sang par la nécessité de défendre leurs vies, les membres de la majorité nouvelle formée à la Convention inclinaient, sans s'en rendre compte, vers une ligne de conduite moins sauvage. L'année s'achèverait avec cette orientation nouvelle donnée à la diplomatie républicaine pour le plus grand bien de la paix; mais comme le sort de celle-ci ne devait pas être compromis par des annexions

(1) Lettre du 2 thermidor an II. (J. DESCOSTES, *La révolution française vue de l'étranger. Mallet du Pan à Berne et à Londres*, pp. 287 et suiv.)

précipitées, et comme d'ailleurs certaines parties de la rive gauche du Rhin n'étaient pas encore occupées, tant au Palatinat qu'en Hollande, toute décision officielle fut suspendue en ce qui concerne l'union de la Belgique à la France. L'indécision apparaît ainsi comme la note caractéristique de la politique française au regard de nos provinces. Mais de temps à autre un signe révélateur laisse présumer aux Belges l'avenir réservé à leurs foyers.

Ce fut au mois d'août 1794, quand le supplice des principaux organisateurs de la Terreur venait de bouleverser les comités de la Convention, que les premières ouvertures de la Prusse se produisirent, sous forme de propositions d'échange de prisonniers. Barthélémy, qui les transmit de Bâle à Paris, y vit avec raison l'amorce d'une entente depuis longtemps espérée, et s'appliqua à la faire réussir (1). On sait que ses efforts aboutirent au bout de huit mois au célèbre traité de Bâle consacrant la paix entre la France et la Prusse. Dès le début des pourparlers, les généraux prussiens, informés de la portée éventuelle des ouvertures engagées, suspendirent leur coopération à la lutte ingrate soutenue contre les Français sur la Moselle et dans le Palatinat par le duc Albert à la tête des Autrichiens (2). Par suite de cette défection, Trêves fut conquis. Bientôt, le mouvement préparé par l'état-major autrichien pour reprendre l'offensive d'Anvers à Trêves, fut rendu impossible, puis Clerfayt dégarni sur les ailes et incapable de résister au centre, après les défaites d'Esneux et d'Aldenhoven, dut regagner le Rhin; enfin, le duc Albert passa également sur la rive droite du fleuve, en ne laissant plus de forces autrichiennes qu'à Mayence et à Luxembourg. Tandis que ces deux places étroitement investies résistaient avec opiniâtreté en attendant des secours qu'on

(1) *Papiers de Barthélémy*, publiés par J. KAULEK. Lettres des 6, 8, et 10 août 1794, t. IV, pp. 230 et suiv.

(2) *Ibid.* Lettre du 15 août 1794, t. IV, p. 249. Voir aussi une lettre des représentants du peuple près l'armée du Rhin et Moselle du 12 août 1794. (AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVI, p. 62.)

ne cessait de leur promettre, les armées françaises profitaient au nord de la désunion des coalisés. Après avoir été sommé par le gouvernement anglais de tenir sa parole, le roi de Prusse avait dénoncé l'alliance, le 25 octobre 1794, et avait retiré ses troupes des bords du Rhin. Ce monarque craignait, non sans raison, d'être pris au dépourvu si le cabinet de Vienne jetait ses armées en Bavière (1); il était d'ailleurs étroitement absorbé par les affaires de Pologne, où les Russes, devenus maîtres de Varsovie, le 8 novembre, menaçaient de s'attribuer la part du lion en s'entendant avec l'Autriche.

Après des hésitations qui l'honorèrent, le roi se décida à couvrir ses frontières occidentales et à traiter avec la France. Le 1er décembre 1794, il signa des ordres en ce sens, se résignant à laisser les Pays-Bas autrichiens à la France, mais réservant pour les princes d'Orange, ces parents si proches de sa maison, la souveraineté en Hollande, ou tout au moins une indemnité si la Hollande venait à leur manquer.

Certains désormais de triompher le long du Rhin, où le fleuve leur assure une défense formidable, accrue par la défection de la Prusse et par les appréhensions de la Bavière, les conventionnels reportent toute leur activité militaire vers la Hollande. Là, une saison rigoureuse leur permet de traverser sans peine les fleuves et les canaux qui ont arrêté Louis XIV. Les armées des États-Généraux, inférieures en nombre, ne sont soutenues ni par les Anglais, qui, sous la conduite du duc d'York, abandonnent le pays le 2 décembre 1794, ni par le faible contingent autrichien que Clerfayt a envoyé sous la conduite d'Alvinzi. La nation elle-même ne coopère pas à la défense du sol natal. Frappée de stupeur par les commotions qui se succèdent, elle hésite à répondre aux appels réitérés qui lui sont adressés pour lui faire prendre les armes; elle écoute les innombrables agents que les émigrés bataves, suivant l'armée envahissante, font agir sous le cou-

(1) Lettre de Paget à Lord Grenville, 28 octobre et 15 novembre 1794. (*The Paget papers*, Londres, 1896, t. I.)

vert des sociétés de lecture. La Haye est pris le 23 janvier 1795 et le prince stathouder s'embarquant pour l'Angleterre, quitte pour toujours un sol où s'était illustrée la longue lignée de ses glorieux ancêtres.

Désormais, la Convention avait une liberté bien plus grande pour statuer sur le sort de ses conquêtes du nord. Non seulement elle en avait la possession effective à titre exclusif, mais ceux-là, parmi les coalisés, qui les lui avaient disputées avec le plus d'énergie en étaient écartés par des obstacles en apparence insurmontables ; l'Anglais aurait à franchir la mer et à braver toutes les difficultés d'un débarquement ; l'Autrichien devrait passer le Rhin et enlever des forteresses comme Landau, Coblence, Liége et Maestricht.

Aussi, les vues d'annexion se montrent dans la mesure où la possibilité de les réaliser apparaît plus clairement. Déjà, au mois d'août 1794, parlant de Bouillon, où les modérés tentent de punir les excès du parti terroriste naguère soutenu par les jacobins du département des Ardennes, le représentant De la Croix, envoyé en mission à Sedan, écrit à la Convention pour appuyer l'annexion du duché. Il parle au nom « des frontières naturelles » (1). Le principe ainsi posé devait logiquement mener à l'annexion de la Belgique. Son application pouvait toutefois se concilier avec certains tempéraments, par exemple. avec l'union à la France d'une large bande à prendre dans le midi de la Belgique (2), ou avec le projet primitif de Carnot, qui, comme on l'a dit, réclamait pour la France, Anvers et Namur, et proposait d'abandonner le territoire situé au nord de ces deux forteresses (3). Qu'aurait-on fait du surplus de la Belgique? Les réfugiés bataves, quoique condamnés à la modestie par leur condition d'émigrés, allaient jusqu'à solliciter pour leur pays érigé en république, cet ac-

(1) Rapport de De la Croix du 29 août 1794. (AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVI, p. 405.)

(2) Lettre du réfugié batave Valkenaer, du 13 août 1794. (COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland*, t. I, p. 407.)

(3) Voir *Supra*, livre III, chapitre I.

croissement de territoire (1). Parfois, les plus modérés parmi les conventionnels et les plus avisés parmi les politiques allaient jusqu'à envisager l'hypothèse de la paix avec l'Autriche et à proposer de la dédommager au moyen de la Bavière ou de favoriser le troc de la Bavière, en cédant à l'électeur une partie des provinces belges accrues des évêchés de Liége, Cologne et de Trêves. D'autres, en petit nombre, s'effrayaient de tant d'audace et proposaient timidement de borner les conquêtes de la France et d'évacuer les provinces belges en les érigeant en république (2).

Ces modérés avaient beau faire. Les clameurs de la masse couvraient leurs voix et trouvaient des échos passionnés dans les chefs du gouvernement. Les Représentants en mission en Belgique ne cachaient pas leur arrière-pensée d'annexion. Tout en se consacrant à la vilaine besogne consistant à piller la Belgique avec une brutalité sans exemple, ils entendaient préparer la réunion. Leurs discours adressés aux populations conquises ne cessaient de répéter que l'annexion aurait lieu, mais que pour en obtenir le bienfait, les Belges devaient se laisser pressurer sans résistance et livrer tout ce qu'ils possédaient (3). Leurs lettres aux comités de la Convention étaient tout aussi catégoriques, en insistant sur ce que les mesures à prendre devaient préparer l'absorption des provinces conquises (4). Et dans l'assemblée qui tenait notre avenir entre ses mains, pas une voix ne s'éleva pour réclamer au nom du droit quand, à plusieurs reprises, la question du sort à réserver aux conquêtes du nord fut posée.

Bien au contraire, le conventionnel Duhem, qui tentait

(1) Entretien avec le général Dandels, à Bois-le-Duc en octobre 1794, rapporté par COLENBRANDER. *Ouvr. cité*, t, II, p. 498, note 2.)

(2 Avis de Barthélémy en décembre 1794. (SOREL, *L'Europe et la révolution française,* t. IV, p. 149.)

(3) Discours de Portiez (de l'Oise) au Temple de la Raison, à Bruxelles, 30 brumaire an III, et proclamation de Briez du 17 nivôse an III.

(4) Lettres des représentants du peuple près des armées du Nord et de Sambre et Meuse. (AULARD, *ouvr. cité*, t. XVI, p. 665. (Lettres de Merlin (de Thionville du 15 décembre 1794.)(BONNAL DE GANGES, *Les représentants du peuple en mission*, t. III, p. 162.)

d'obtenir une réglementation pour les dévastations méthodiques exécutées en Belgique, fut violemment contredit par Tallien qui fit valoir les droits de la conquête et l'inopportunité des prétendues mesures de commisération sollicitées, et qui, faisant allusion à l'annexion future de la Belgique, quand celle-ci aurait été suffisamment pillée, obtint les applaudissements de la Convention (17 octobre 1794). Peu de jours après, comme on discutait la suppression des clubs, un des orateurs les plus écoutés réussit à faire admettre la fermeture des sociétés populaires, en représentant à ses collègues que le meilleur moyen de faire accepter sans résistance par les Belges leur union à la France, serait de mettre fin aux excès de la Terreur, afin d'offrir à ces nouveaux sujets une liberté exempte des crimes dont on venait de la souiller (22 octobre 1794) (1). Ainsi se développait insensiblement le plan d'annexion partielle tracé par Carnot et par les bureaux des comités. L'image flatteuse de la patrie agrandie et le tableau riant du règne de la philosophie propagé à travers l'Europe, allaient se répandant dans les esprits, en attendant que les circonstances permissent de les transformer en réalités. Ces circonstances seraient, à l'intérieur l'affermissement du pouvoir dans les mains des ennemis de Robespierre, et à l'extérieur, la dissolution de la coalition et l'éloignement, en apparence définitif, des drapeaux autrichiens.

Depuis longtemps, la cour de Vienne ne voyait dans la Belgique qu'une possession onéreuse, infiniment plus désavantageuse qu'utile. L'évacuation, imposée par les défaites successives de Clerfayt, de Cobourg et de Baillet-Latour, ne déplaisait guère aux ministres de l'empereur, surtout à Thugut.

Les apparences devant être ménagées, celui-ci eut désormais une politique double et son langage varia selon ses auditeurs. Certes, au point de vue des intérêts de l'Autriche, cette

(1) *Moniteur réimprimé,* t. XXII, pp. 274, 258 et 259. Dans le même sens, rapports de Merlin (de Douai) du 6 octobre 1794 et de Duhem du 3 novembre 1794. (SOREL, *ouvr. cité*, t. IV, p. 175)

conduite pouvait se justifier, mais elle n'excluait pas le reproche de duplicité, et ce grief deviendrait sans réplique quand on se placerait au point de vue des autres puissances et en particulier de la Belgique.

Il y eut, en effet, le programme officiel de l'empereur François et les vues secrètes de la chancellerie impériale.

Officiellement, l'empereur entendait maintenir tous ses droits à la possession des Pays-Bas et veiller, selon son devoir, à l'intégrité de l'empire germanique. Il ne cesserait d'affirmer sa volonté de défendre la rive gauche du Rhin ou de la récupérer après que ses troupes l'auraient évacuée. Ainsi, le cabinet de Vienne satisferait l'Angleterre dont les subsides lui étaient indispensables, et se réserverait, sinon en fait, au moins en droit, une valeur importante à céder lors des futures négociations de paix. En même temps, les ministres impériaux songeaient à se prémunir contre les agrandissements incessants de la Prusse et contre une prochaine défection de cette puissance qui, ayant traité avec la France, pourrait reporter toutes ses forces en Pologne ou sur les frontières de la Silésie. Aux progrès de la monarchie des Hohenzollern, ils voulaient opposer à tout prix l'accroissement de l'empire des Habsbourg, et où chercher cette extension, si ce n'était en Bavière ou en Italie? Et comme les ressorts de la puissance autrichienne ne pouvaient être tendus au delà d'une certaine mesure, on était d'accord à Vienne pour décider qu'on abandonnerait la petite Belgique, moyennant le plus grand profit possible, soit aux mains des Français, soit par voie d'échange aux mains de l'électeur de Bavière.

Ces deux programmes, l'un avoué, l'autre dissimulé et réservé seulement aux ministres et aux titulaires des principaux postes diplomatiques, peuvent être suivis tous deux sans difficulté dans les faits qui se déroulent à la fin de 1794. Parfois ils vont même jusqu'à se rapprocher au point de se confondre. L'habileté de Thugut consiste alors à superposer son programme avoué sur ses vues secrètes, à cacher

celles-ci derrière celui-là, de manière à préparer l'accomplissement de ses desseins les plus chers tout en paraissant s'incliner loyalement devant les volontés nettes et précises de ses alliés anglais au sujet de la Belgique.

Au moment de l'évacuation de juillet 1794, ce fut le programme belliqueux qui s'étala avec complaisance. Les généraux autrichiens avaient reçu l'ordre de défendre le pays tant qu'ils le pourraient sans compromettre le sort de l'armée ou de l'empire. Nul n'oserait dire qu'ils ne combattirent pas avec valeur. On a vu l'opiniâtreté avec laquelle ils résistèrent aux armées infiniment supérieures en nombre de la Convention, et comment ils ne cédèrent le Rhin qu'en janvier 1795. Ils laissaient derrière eux Luxembourg, où le vieux maréchal Bender illustra ses cheveux blancs et ne capitula qu'en juin 1795, après une héroïque défense. En abandonnant leur collègue, les généraux autrichiens lui promirent de venir le délivrer et cette promesse était sincère dans leur bouche. Durant toute l'arrière-saison de 1794, ils s'efforcèrent de reprendre l'offensive pour rentrer en Belgique, mais les événements que nous avons exposés déjouèrent leurs tentatives. Ainsi, la stratégie venait justifier les affirmations de Mercy mourant et confirmer les promesses de Thugut vis-à-vis de l'Angleterre, promesses portant sur la reprise des Pays-Bas par les coalisés.

Le programme secret était poursuivi en même temps. Il avait apparu dans le pillage des richesses publiques et privées, ordonné par l'empereur et suivi d'un commencement d'exécution en Belgique. Il avait entraîné la traque méthodique de toutes les valeurs emportées à l'étranger par les autorités belges. Il s'était révélé en même temps dans une proclamation suggérée à Cobourg par Mercy et datée du quartier général de Fouron-le-Comte, le 30 juillet 1794. Ce document, blâmé énergiquement par les ministres anglais (1),

(1) Lettre de Crawford à Lord Auckland du 8 août 1794. (*The journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. III, pp. 224 et suiv.)
Lettre de Starhemberg, 15 août 1794. (VON VIVENOT, *Quellen zur geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 387.)

appelait aux armes les habitants des pays rhénans, leur adressait de cruelles menaces pour le cas où ils demeureraient indifférents et contenait surtout de vifs reproches à l'égard des Belges qu'il accusait d'égoïsme et de lâcheté (1). Pareilles affirmations étaient tout au moins inopportunes, si l'on songeait à rentrer prochainement en Belgique et à recourir à l'aide ou aux sympathies des habitants. Les mêmes idées apparaissaient dans la correspondance de Thugut, qui ne cessait d'insister sur l'inutilité que présentait la possession de la Belgique pour son maître, et sur la nécessité de renoncer à la défense d'un territoire aussi dangereux à garder que difficile à gouverner (2).

L'archiduc Charles, qui ne devait pas tarder à se dépouiller du gouvernement de la Belgique, s'exprimait dans le même sens. En organisant la retraite de juillet 1794, il écrivait de Landen à l'empereur François pour lui exposer la triste situation de ses troupes et pour annoncer l'exécution du projet dont l'empereur lui avait parlé, de transporter peu à peu toute l'armée sur la rive droite du Rhin (3). Tout en insistant avec vigueur sur la reprise des Pays-Bas, le comte de Mercy Argenteau ne pouvait lui-même cacher aux ministres anglais, en août 1794, que ses promesses étaient éloignées d'une exécution immédiate. Les instructions dont il était porteur lui prescrivaient, en effet, d'annoncer la rentrée des Autrichiens en Belgique, parce que c'était là une condition absolue pour obtenir l'assistance et les subsides britanniques, mais elles stipulaient que l'Autriche se réservait toujours la faculté de troquer la Belgique, quand celle-ci, surtout accrue de quelques places françaises, serait rentrée en son pou-

(1) Bonnal de Ganges, *Les représentants du peuple en mission*, t. III, p. 610. (Von Vivenot, *Quellen zur geschichte der deustchen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 348.)

(2) Lettres de Thugut, 28 août, 14 septembre, 30 septembre et 22 décembre 1794. (Von Vivenot, *Vertrauliche Briefe des freiherrn von Thugut*, t. I.)

(3) Lettre du 18 juillet 1794. (Von Vivenot, *Quellen zur geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs*, t. IV, p. 342.)

voir (1). En conséquence, si habile que fût l'illustre diplomate, il ne put apporter aux ministres anglais qu'une demande de subsides accompagnée d'une promesse conditionnelle de rentrée aux Pays-Bas. Et dans ce langage, dénué de netteté, les ministres anglais ne virent plus qu'une feinte destinée plutôt à les abuser qu'à sauver la barrière hollando-belge (2).

Un incident dû au hasard vint achever de mettre en lumière les intentions véritables de Thugut à l'égard de la Belgique et de l'Angleterre.

La cour de Saint James avait affirmé à plusieurs reprises sa volonté arrêtée de protéger contre les vues de conquête de la France les provinces hollando-belges.

Tandis que Mercy lui était adressé, elle envoyait à Vienne deux diplomates, Thomas Grenville et Spencer, pour qu'ils joignissent leurs efforts à ceux de l'ambassadeur anglais, Morton-Eden, en vue de la continuation de la guerre. Quoique mourant, Mercy avait entamé non sans réserve un article particulier mentionné dans ses instructions. C'était une condition spéciale à laquelle était subordonnée la rentrée des Autrichiens aux Pays-Bas. Il fallait, disait l'empereur François, qu'on supprimât toute espèce de garantie donnée par les cours européennes aux constitutions des Belges, et qu'on lui permît de gouverner ceux-ci à sa guise, fût-ce sous forme d'un gouvernement militaire. L'ambassadeur autrichien Starhemberg, mis en possession de ces instructions par la mort inopinée de Mercy, crut devoir les communiquer aux ministres anglais, qui refusèrent nettement d'y donner leur agrément. Grenville et Spencer, de leur côté, énoncèrent à Vienne le même refus. Thugut fut, un instant, décontenancé par une attitude aussi ferme, et se vit obligé de désavouer Starhemberg. Il répondit aux plénipotentiaires anglais que la

(1) VON VIVENOT, *Thugut, Clairfayt and Wurmser*, pp. 601 et suiv. VON VIVENOT, *Quellen...*, t. IV, pp. 390 et 391.
(2) *The Fortescue papers preserved at Dropmore*, t. III, p. 516. VON VIVENOT, *Quellen...*, t. IV, pp. 387 et suiv.

demande de son ambassadeur ne portait que sur la période tout à fait transitoire de la rentrée des troupes impériales en Belgique, et que prévoir avec sagesse ce moment difficile serait précisément déférer aux désirs les plus vifs du gouvernement britannique (1).

Ces explications furent acceptées par les envoyés anglais, qui stipulèrent itérativement le respect des constitutions de la Belgique et exigèrent que la discussion se bornât aux opérations militaires. Les dernières nouvelles de la retraite définitive de Clerfayt sur la rive droite du Rhin mirent fin en octobre aux tentatives d'arrangement. Mais de ces essais malheureux resterait chez ceux qui y avaient été mêlés une conviction désormais inébranlable, celle de l'éloignement que ressentait l'empereur pour la Belgique, et de l'habileté avec laquelle Thugut préparait encore toujours l'échange de la Bavière, même en affectant de se prêter à reprendre par la force les territoires belges, ou en stipulant leur agrandissement à l'aide des places du nord de la France.

A l'égard des Belges eux-mêmes, cette préoccupation tendant à anéantir leur constitution pour transformer leur patrie en une colonie militaire aisément échangeable, s'accusait par une série d'actes qui ne peuvent être oubliés ici. On a rappelé les poursuites exercées en Hollande, en Westphalie, aux bords du Mein, en Franconie, contre les membres des Etats et du clergé auxquels était ainsi dénié le droit constitutionnel d'agir et de posséder en leur qualité officielle. Le 2 août 1794, un ordre impérial supprimait tous les corps administratifs belges réfugiés en Allemagne, et notamment les conseils collatéraux et les cours de justice. L'archiduc Charles était en même temps déchargé du gouvernement civil et après une vaine tentative faite auprès du duc de Brunswick pour qu'il acceptât de remplacer à la fois Cobourg et le frère de l'empereur, Clerfayt était appelé, le

(1) Lettre de Thugut à Colloredo, 25 septembre 1794. (Von Vivenot, *Vertrauliche Briefe...*, t. I. Von Sybel, *Histoire de l'Europe...*, t. III, p. 251.)

20 septembre 1794, à diriger ce qui restait des administrations civiles belges. Cette désignation du général en chef pour exercer les fonctions de gouverneur menaçait les libertés publiques, en ce qu'elle semblait annoncer le gouvernement militaire que ne cessaient d'appeler de leurs vœux les ministres de Vienne. La menace parut plus catégorique quand on constata que les lettres patentes du nouveau gouverneur, loin d'être rédigées en la forme accoutumée, où l'on stipulait en détail les droits et privilèges des gouvernés, se bornaient à recommander l'observation de la Constitution « excepté dans le cas où la nécessité et l'urgence des circonstances de la guerre exigeraient de s'en écarter (1) ». Certes, Trauttmansdorf, en sa qualité de chancelier des Pays-Bas, s'efforçait de détourner l'orage, et de préparer les voies à la reprise de nos provinces, pour consolider son autorité personnelle, battue en brèche par les autres ministres. A deux reprises, en août et en septembre 1794, il tenta d'amener Thugut et l'empereur François à se prononcer catégoriquement en faveur de la reprise de la Belgique. Les deux rapports faisaient valoir la nécessité d'une mesure officielle et, pour la rendre acceptable, ils proposaient d'apporter à l'avance à la Constitution certains changements qui eussent en quelque mesure facilité l'action du gouvernement (2). Thugut suggéra à son maître de ne pas répondre à ces sollicitations, dont il se disait « réduit à gémir ». Et en conséquence, les initiatives de Trauttmansdorf n'aboutirent qu'à renforcer les doutes si grands qu'éprouvait l'opinion au sujet du retour de la Belgique sous la domination allemande. Combien ces doutes se seraient encore accrus si le public avait eu connaissance d'un ordre de la même époque, donné par l'empereur pour faire rechercher et saisir les caisses des Etats du Hainaut,

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, Registre 169.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XII, pp. 501 et suiv.

VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe...*, t. I.

Lettre de Thugut du 28 août 1794.

VON VIVENOT, *Quellen...*, t. IV, pp. 411 et 419.

et motivé sur ce que « dans les circonstances présentes, il ne peut être question des Etats, lesquels n'existent plus dans ce moment ! (1) »

Il semblait qu'en ces mois de novembre et décembre 1794 Thugut avait réservé toute son activité pour les frontières orientales de l'empire. Autant vers le Rhin il paraissait se renfermer dans une politique d'expectative, autant il consacrait d'énergie à terminer la question polonaise. A Pétersbourg on discutait une dernière fois les conditions du partage. La Prusse finissait par se retirer des conférences, parce qu'elle refusait d'abandonner Cracovie à l'Autriche. L'Autriche et la Russie réglaient définitivement ensemble, par le traité du 3 janvier 1795, leurs parts respectives et celle réservée à la Prusse.

Thugut avait eu hâte de terminer parce que sa perspicacité lui avait montré qu'il pourrait, en flattant la Russie, arriver à faire triompher les vues les plus chères de la monarchie des Habsbourg. Non seulement, la Prusse était réduite à accepter les conditions de ses deux rivales, mais elle était battue sur un point d'une importance capitale. Le traité, en effet, était précédé d'une convention du 23 décembre 1794 par laquelle la Russie réservait à l'Autriche son droit à une indemnité au moyen du troc de la Belgique contre la Bavière, et au moyen de la Vénétie ou de places à enlever à la France (2). C'était un triomphe éclatant pour la diplomatie autrichienne, si celle-ci trouvait le moyen d'exécuter l'échange sans contrarier l'Angleterre. Mais si les projets d'aliénation et d'agrandissement ainsi arrêtés venaient à être révélés aux chancelleries sans être suivis d'accomplissement, ils seraient de nature à exposer l'empereur au double reproche de cupidité et de duplicité, et à lui enlever le secours de ses alliés, sinon à soulever contre lui toute l'Allemagne. Aussi

(1) Ordre du 30 janvier 1795. Protocole du 24 décembre 1796. (Registre 78, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) DE MARTENS, *Traités et conventions de la Russie*, t. II, pp. 237, 238 et 245.

vit-on Thugut, qui en ce moment même entrait de nouveau en rapports avec la cour de Londres, recommander à ses correspondants intimes de cacher à tous, même à l'archiduc Charles, au duc Albert de Saxe-Teschen et à l'archiduchesse Marie-Christine, tous trois intéressés en qualité d'anciens gouverneurs des Pays-Bas, les négociations tendant à abandonner définitivement la Belgique (1). Un moment Thugut crut même toucher au terme de ses désirs. « Sa Majesté probablement, ne possèdera plus les Pays-Bas », écrivait-il, le 22 décembre 1794 (2). Il faisait allusion à des négociations demeurées obscures, mais constatées par une lettre du 9 janvier 1795, qui relate des pourparlers secrets destinés à céder la Belgique à la Convention, moyennant, sans doute, l'aide de celle-ci contre la Bavière (3).

II.

Les habiletés de Thugut allaient rencontrer des résistances inattendues et tourner contre leur auteur. Les vues d'entente avec la France et d'annexion de la Bavière ne contrariaient pas seulement le cabinet anglais. Elles menaçaient tous les princes allemands, qui se sentaient à la fois atteints comme membres de l'empire par la conquête d'une partie du territoire germanique et exposés par leur faiblesse aux ambitions conquérantes des grandes puissances. La Diète obéissait à ces sentiments quand, le 22 décembre 1794, elle émettait un vote en faveur de la paix avec la France. Particulièrement visée par Thugut, la Bavière ne manqua point de porter ses justes craintes à la cour de Berlin. Sans que la diplomatie européenne fût exactement renseignée, les ouvertures que fit à plusieurs reprises à Paris le comte Carletti, ambassadeur de Toscane, en vue d'arriver au troc de la Bavière, suffirent à

(1) Lettre du 9 janvier 1795. (VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe der freiherrn von Thugut*, t. I.)
(2-3) *Ibid.*

alarmer les chancelleries (1). Et par une suite immédiate de ces bruits persistants, on vit non seulement la Prusse hâter ses négociations avec la Convention, mais d'autres princes entrer en relations avec la France républicaine.

Celle-ci achevait d'abattre les terroristes, de proscrire les jacobins les plus sanguinaires, de réduire les clubistes et d'étouffer les mouvements royalistes de l'ouest. Ainsi fortifiée à l'intérieur, elle accueillait les envoyés de l'Europe sans difficulté, et en peu de mois elle signait la paix avec la Toscane (9 février 1795), la Prusse (5 avril), la Hollande (16 mai), l'Espagne (22 juillet), puis avec la Hesse et la Bavière. Désormais rassurée sur plusieurs de ses frontières, et libre de porter toutes ses forces vers le Rhin et les Alpes, la Convention se trouvait en situation de dicter ses conditions aux deux seuls ennemis qui persistaient dans la lutte, à l'Angleterre et à l'Autriche.

Quelles seraient les conditions d'une entente avec la jeune république, fière de ses succès, et obligée de ménager les susceptibilités des armées instruments de son triomphe? Les modérés, comme Barthélémy, répondant à l'avance aux vues de l'Autriche, et voulant diviser les deux cours de Londres et de Vienne, proposaient d'érigér la Belgique et la Hollande en républiques indépendantes (2). A ce calcul bien digne du diplomate qui avait déjà réussi à séparer la Prusse de la coalition, le Comité de Salut Public opposa une fin de non recevoir catégorique : « La république, dit-il, le 15 janvier 1795, regarde le Rhin comme sa limite naturelle qu'elle est résolue de conserver (3) ».

L'annexion des conquêtes faites au nord de la Gaule s'im-

(1) Ce fut ce qu'on appela l'intrigue Carletti. Il est probable que Thugut recourut à ce diplomate, qui représentait à Paris l'archiduc Ferdinand, grand duc de Toscane, comme à un agent officieux, qu'on pourrait encourager en cas de succès ou désavouer sans peine si l'entreprise échouait. Le cabinet de Vienne protesta avec énergie contre les bruits qui couraient au sujet des ouvertures de Carletti.

(2) A. SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, t. IV, p. 149.

(3) *Papiers de Barthélémy*, publiés par J. KAULEK, t. V, p. 53.

posait donc aux dirigeants de la Convention. Mais on ne pouvait donner une suite immédiate de cette solution, pour divers motifs. D'abord, la conquête des territoires du nord n'était pas achevée, car Luxembourg et Mayence résistaient encore victorieusement aux armées républicaines. Puis, la sinistre besogne de vol et de pillage que les conventionnels avaient entamée n'était pas suffisamment avancée pour qu'on pût y mettre un terme par l'annexion (1). Enfin, la délimitation des nouvelles frontières dépendait évidemment des traités à faire avec la Hollande, la Prusse, la Hesse, et l'électeur palatin. Ces traités se négociaient durant les premiers mois de 1795, et leur conclusion devait nécessairement tenir en suspens le sort des provinces qu'ils enlevaient à ces voisins naguère ennemis. Aussi, durant l'hiver et le printemps de 1795, il n'y a nulle décision officielle prise à Paris au sujet de la Belgique. La Convention s'abstient encore toujours de prononcer la destruction de cette petite nation qui agonise sous la main oppressive des proconsuls français.

Mais le silence de l'autorité suprême n'est point imité par ceux qui ont droit d'intervenir dans la délibération définitive. Il importe de noter les avis ainsi émis parce qu'ils permettent, par l'importance de leurs auteurs, de présager la solution finale, et parce qu'ils montrent que s'il y eut quelque part des doutes et des hésitations sur l'avenir du peuple belge, ce ne fut certes pas dans l'esprit de la majorité des Conventionnels. Nulle part on ne vit, au moment dont il est question ici, le droit du peuple belge à l'indépendance arrêter un instant l'attention des maîtres du jour. En janvier 1795, le futur ministre de la guerre, Dubois de Crancé, rédigea un plan d'annexion totale ou partielle de la Belgique : si la France arrêtait sa frontière à la Meuse, on devait former du surplus du pays conquis une ou deux républiques (2). La frontière du Rhin est une limite naturelle à laquelle la

(1) SOREL, *ouvrage cité*, t. IV, p. 161.
(2) SOREL, *ouvrage cité*, t. IV, p. 221.

France ne peut renoncer, répétait le Comité de Salut Public, en donnant le 26 janvier, le 15 et le 19 février 1795, des instructions à ses représentants à Bâle. Boissy d'Anglas obtenait, en ces mêmes jours, les applaudissements unanimes de la Convention, par son discours du 30 janvier, réclamant la paix et montrant que celle-ci ne serait assurée que si la France prenait comme limites des frontières sûres, telles que de grands fleuves. En février et mars, des affirmations plus catégoriques se rencontrèrent. Les Conventionnels en mission en Belgique appelaient la réunion de tous leurs vœux (1). Cambacérès répétait leur demandes en lisant à la tribune de la Convention un mémoire sur les rapports internationaux, où il invoquait, pour régler le sort de la Belgique, « les conseils de la nature et l'expérience des siècles, exigeant qu'on traçât d'une main sûre les limites de la république française » (3 mars 1795) (2). Enfin, la paix de Bâle (5 avril) assurait à la France la neutralité de la Prusse et lui garantissait ses conquêtes du nord au moyen de la vague promesse d'indemnités à rechercher pour le prince d'Orange.

Ainsi, restait uniquement à régler le sort de la Hollande. Les mandataires de ce petit peuple sans défense s'estimèrent heureux d'obtenir leur soi-disant indépendance en cédant à la France Maestricht, Venlo et la Flandre zélandaise. Un instant, reprenant pour leur compte les idées d'annexion ou d'union qui avaient souri au stathouder, ils essayèrent d'obtenir l'érection de la Hollande et de la Belgique ou de partie de celle-ci, en une seule république, dont leurs diplomates tracèrent les frontières, mais ce rêve fut promptement déçu par les exigences hautaines de Merlin de Douai et de Siéyès, qui dirigeaient le Comité de Salut public (3).

(1) Lettre de Pérès du 26 février 1795. (*Moniteur réimprimé*, t. XXIII, p. 594.) Lettre des représentants, ses collègues, du 20 mars 1795, manuscrit 26318. (*Cartulaires et manuscrits*.) Lettre des mêmes, du 23 avril 1795. (*Moniteur réimprimé*, t. XXIV, p. 307.)

(2) *Moniteur réimprimé*, t. XXIII, p. 597.

(3) G. Vreede, *Geschiedenis der diplomatie der Bataafsche Republiek*, t. I, p. 71 et annexes, p. 8. Colenbrander, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis der Nederlanden*, t. I, pp. 662, 693 et 695.

D'innombrables dépêches envoyées par ces deux hommes d'État aux négociateurs français qui préparaient à La Haye le traité de paix, imposèrent aux Bataves non seulement la renonciation à leurs vues d'agrandissement, mais encore la mutilation de leur patrie. Et dans ces ordres se retrouvait en germe la décision qui prochainement effacerait la Belgique de la liste des nations, car on y lisait que « la France devait conserver les Pays-Bas autrichiens » (1). Et pour qui donc, si ce n'est pour elle, stipulait-elle les abandons de territoire imposés à la jeune république batave? Le principe barbare qui allait s'appliquer aux Belges était d'ailleurs énoncé sans ménagement aucun vis-à-vis des Bataves. Quand ceux-ci avaient invoqué le droit des gens, Siéyès leur avait répondu : « les principes sont pour les écoles, l'intérêt est pour l'Etat (2) ». Le jour n'était pas éloigné où cette maxime cruelle serait invoquée vis-à-vis des Belges après avoir été appliquée à leurs voisins.

Aussi, la signature du traité franco-batave, à la date du 16 mai 1795, clôture-t-elle nettement la période des incertitudes. Dorénavant, en dépit de quelques hésitations particulières, la Convention préparera et développera ses vues d'annexion sans les dissimuler. Fidèle à sa thèse du 3 mars, Cambacérès, formulant les bases de la Constitution que la Convention préparait, réservait le droit d'annexion sur les conquêtes faites au Nord et légitimait ce droit (3). Le Comité de Salut Public s'expliquait sans détour vis-à-vis de ses agents diplomatiques sur l'annexion des Pays-Bas : « C'est un point, écrivait-il, le 22 mai, sur lequel il ne peut y avoir aucune contestation, et qu'il nous est impossible d'abandonner » (4). Siéyès, résumant toute la politique de ses collègues, n'avait-il pas dit à ce moment que la France ne serait garantie

(1) COLENBRANDER, *ibid.*, t. I, pp. 606, 621, 622, 624, 692, 694, 695, 697, 698 et 641.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 642, note 4.
(3) 16 avril 1795. (*Moniteur réimprimé*. t. XXIV. p. 245.)
(4) *Papiers de Barthélémy*, publiés par J. KAULEK, t. IV, p. 284.

que par la possession de Flessingue et Anvers (1)? Des plans aussi précis ne pouvaient être énoncés que vis-à-vis d'adversaires désunis ou hésitants. Par bonheur pour la Convention, ses ennemis étaient profondément divisés; le plus décidé de tous, le gouvernement britannique, se trouvait isolé matériellement et moralement depuis que ses troupes avaient évacué le continent et que ses ambassadeurs avaient quitté Vienne sans avoir réussi à rétablir l'alliance.

Sans doute, le programme de Pitt demeurait aussi ferme qu'auparavant. Il n'entendait déposer les armes qu'après avoir arraché la Belgique à la France. C'était en ce sens qu'il s'était exprimé solennellement devant le Parlement britannique en janvier 1795 (2), et le langage de ses collaborateurs, diplomates et militaires, reflétait les mêmes pensées. « La possession d'Anvers double les forces de la France », disait à ce moment un plan de campagne du colonel anglais Hanger (3). Il faut soustraire la Belgique et la Hollande à la Convention, répétaient les agents anglais à Berlin, à Brunswick, à Vienne. Partant de ce principe, ils s'efforçaient de détourner le roi de Prusse de la paix avec la France, ou tout au moins d'une approbation de la république batave et d'un consentement au troc de la Bavière (4). A Brunswick, où le duc était particulièrement favorable aux projets de résistance dirigés contre la révolution, et où la cause du prince d'Orange rencontrait de vives sympathies, Malmesbury recueillait sans protester, en janvier 1795, le bruit d'une solution nouvelle de la question belge, je veux dire le projet d'appeler à la souveraineté des provinces belges le duc de Hesse, descendant des anciens ducs de Brabant (5). A Vienne même, un envoyé

(1) Lettre de Siéyès au représentant Richard. (LEGRAND, *La révolution française en Hollande*, pp. 102 et 104.)

(2) SOREL, *L'Europe et la révolution française*, t. IV, p. 206.

(3) DESBRIÈRES, *Projets et tentatives de débarquement aux îles Britanniques*, t. I, p. 9.

(4) *The Fortescue Papers, preserved at Dropmore*, t. III, p. 28.

(5) *Diaries and correspondance of James Harris, first earl of Malmesbury*, t. III, p. 201.

spécial de Londres arrivait à la fin de décembre 1794, et il obtenait de l'empereur François la promesse formelle de continuer la guerre (1).

Toutefois, ces encouragements demeuraient sans suite réelle. On voyait bien Clairfayt, retiré sur le Mein, annoncer qu'il se préparait à délivrer Luxembourg (2), mais en même temps le duc Albert de Saxe, commandant l'armée impériale dans le Palatinat, se retirait découragé et constatait que toute résistance aux progrès des armées françaises était impossible (3). La chancellerie de Vienne, contribuant à accroître l'impression fâcheuse causée par cette retraite, mettait fin officiellement aux pouvoirs attribués naguère à Clerfayt pour l'administration de la Belgique (4), et classait sans y donner suite un rapport de Trauttmansdorf sur la reprise éventuelle des Pays-Bas (5).

Aussi, ne comptant plus sur la restauration de l'autorité impériale en Belgique, Pitt fait-il un pas de plus et offre-t-il à Vienne et à Berlin une solution qui mettrait d'accord les trois cours : il propose de joindre la Belgique à la Hollande sous le sceptre de la maison d'Orange (6). Par une singulière coïncidence, les promoteurs de la république batave proposaient en ce moment à Paris la même union au profit de leur patrie. Le projet anglais n'eut pas de suite. La Prusse parut y adhérer, mais l'Autriche le laissa sans réponse, jugeant sans doute dangereux de renoncer à une possession théorique qui avait le grand avantage de ne point lui coûter et qui intéressait l'Angleterre à la lutte contre la France. Les événements,

(1) Lettre de Lucchesini, 20 décembre 1794. (HERRMANN, *Diplomatische Correspondenzen aus der Revolutionszeit*, p. 507.)

(2) 4 janvier 1795. (VON VIVENOT, *Thugut, Clairfayt und Wurmser.*)

(3) 25 février 1795. (WOLF, *Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche.* Traduction de L. Y., t. IV, p. 49.)

(4) Ordre du 24 janvier 1795.

(5) Rapport du 14 janvier 1795. (Liasse 261, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(6) R. DOLLOT, *Les origines de la neutralité belge*, p. 489.

VON SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. III, p. 370.

d'ailleurs, ne tardèrent pas à faire disparaître l'objet ou la matière même de la solution ainsi préconisée. Le stathouder avait fui la Hollande en janvier 1795 et les efforts de Pitt comme du parti orangiste tendirent désormais moins à accroître la monarchie du prince fugitif qu'à commencer par la restaurer.

On avait vu naguère l'empressement de Thugut à stipuler vis-à-vis de la Russie l'échange de la Belgique provoquer l'entente entre la Prusse et d'autres États d'une part, et la France d'autre part. La défection de ces belligérants ne laissait au roi Georges d'autre espoir d'assistance que du côté de l'empereur. En février 1795, quand on put prévoir la reprise des hostilités, Pitt reprit les négociations à Vienne. Il entendait plus que jamais persuader à l'empereur de faire passer le Rhin par ses troupes pour secourir Mayence et Luxembourg, et pour affranchir la Belgique et la Hollande (1). Ses ouvertures furent accueillies à Vienne où la perspective de l'isolement causé par la politique prussienne inquiétait Thugut. Ce dernier cherchait en même temps à apaiser les petits princes allemands, préoccupés du sort de la Bavière et de la situation faite aux territoires impériaux abandonnés à la France. Ainsi arriva-t-il que sinon avec la volonté de se voir obéi, au moins avec les apparences d'une décision excluant toute réplique, le gouvernement impérial envoya à plusieurs reprises des ordres énergiques à Clerfayt, qui commandait en chef les forces impériales sur le Rhin et qui dénonçait sans cesse l'infériorité numérique de ses troupes (2). En vain Bender multiplia-t-il les appels à ses supérieurs ! En vain les fidèles Luxembourgeois députèrent-ils des affidés qui, au prix des plus grands périls, apportèrent à Vienne l'assurance du loyalisme des assiégés et leurs demandes suppliantes d'affranchissement !

(1) Lettre de Malmesbury, 16 février 1795. (*Diaries and Correspondance* .., t. II, p. 245.)

(2) Ordres des 10 décembre 1794, 21 février, 21 mars, 10 et 17 avril 1795. (VON VIVENOT, *Thugut, Clairfayt und Wurmser*.)

La paix de Bâle devait rendre inutiles toutes ces tentatives et décourager tant de nobles efforts (1).

La politique secrète de Thugut, se révélant par degrés, contribuait à empêcher qu'on prît au sérieux les démonstrations belliqueuses du cabinet de Vienne. On savait que tout en affectant de vouloir reprendre Mayence et Luxembourg, Thugut ne cessait de songer à l'annexion de la Bavière ou d'autres territoires. Quand Trauttmansdorf lui remettait, en mars 1795, un nouveau rapport sur la reprise des Pays-Bas, où il développait un projet de Mgr de Nélis, évêque d'Anvers, pour joindre l'évêché de Liége à la Belgique et pour hypothéquer les biens du clergé au profit de l'empereur, la réponse de Thugut se borna à dire : « Il est si peu probable que nous rentrerons jamais en Belgique (2) ».

Ce fut une pensée analogue qui dicta à l'empereur les ordres ultérieurs transmis à Clerfayt au sujet de Luxembourg, quand ce général fit valoir toutes les difficultés que rencontrait la levée du blocus. Le 6 avril, l'empereur prescrivait déjà à son lieutenant la conduite à suivre, s'il renonçait à marcher sur la ville assiégée : il fallait, dans ce cas, publier que l'empereur n'entendait pas renoncer à la possession des Pays-Bas, qu'il n'agissait que dans l'intérêt de la paix, dont une des conditions serait la restitution de la Belgique à l'Autriche. Le 17, l'empereur conseillait à Clerfayt de tenter au moins un mouvement qui faciliterait à Bender une capitulation honorable, et le 3 mai, enfin, un ordre impérial autorisait Clerfayt à renoncer à délivrer Luxembourg et à borner ses efforts à Mayence (3). Un mois après, se sachant désormais abandonnée sans retour et succombant à la famine, l'héroïque garnison de Luxembourg capitulait (7 juin).

(1) Lettres de Clairfayt des 3, 9, 15, 20 et 24 avril 1795. (VON VIVENOT, *Thugut, Clairfayt und Wurmser.*)

(2) 24 mai 1795. (VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe der freiherrn von Thugut*, t. I.)

(3) Lettres des 6 et 17 avril et du 3 mai 1795. (VON VIVENOT, *Thugut, Clairfayt und Wurmser.*)

A ces hésitations de Thugut, une mort soudaine vint ajouter de nouvelles complications. Le duc de Deux-Ponts, de la maison de Bavière, décédait le 1er avril 1795 et son héritier, Maximilien-Joseph, devait craindre à bon droit que le règlement de la succession ouverte donnât occasion aux prétentions autrichiennes de se produire. La mort de l'électeur de Bavière n'avait-elle pas donné en 1778 le signal d'une guerre suscitée par les vues d'agrandissement du cabinet de Vienne? Aussi, le duc Maximilien se hâta-t-il d'entrer en relations à la fois avec Berlin et avec Vienne, pour assurer d'un côté la résolution de maintenir le statu-quo et de respecter la constitution germanique, pour affirmer d'un autre côté son attachement à la cause de l'empereur et de la patrie allemande. La question bavaroise venait ainsi à se poser indirectement, au moment le plus inopportun pour Thugut, c'est-à-dire à l'instant où la Prusse signant la paix avec la France, recouvrait toute sa liberté d'action, et où l'adhésion du cabinet anglais, opposé jusque là au troc bavarois, serait de première nécessité.

Immédiatement, la politique souple de Thugut procura satisfaction aux nécessités nouvelles. Le 9 avril, l'envoyé autrichien donnait à Maximilien les assurances les plus satisfaisantes au sujet des intentions de l'empereur (1). En même temps, les négociations avec l'Angleterre étaient poussées avec vigueur. L'ambassadeur anglais à Vienne recevait de sa cour l'ordre de traiter sur pied de la conservation de la Belgique par l'Autriche, l'idée de troc devant être absolument proscrite au nom de la sécurité de l'Europe et particulièrement au nom de l'entente entre les deux couronnes, dont la Belgique formait le principal trait d'union (2). Sur cette base, qui ne fut guère discutée, l'empereur et le roi signèrent, le 4 mai 1795, un accord promettant au premier des subsides en vue de la guerre. Une convention complémentaire du 20 mai stipula une alliance entre les deux monarchies, tout en laissant à des

(1) VON ZEISSBERG, *Zur deutsche Kaiserpolitik Oesterreichs*, p. 6.

(2) Instructions du 24 avril 1795. HERMANN, *Diplomatisch Correspondenzen aus der Revolutionszeit*, pp. 521 et 522.

négociations ultérieures le soin de régler la direction des forces militaires communes. C'étaient là d'heureux résultats pour le sort de la Belgique. Désormais la coalition paraissait reconstituée : l'entente de l'Angleterre et de l'Autriche, répondant aux traités qu'obtenait dans le même temps la France à Florence, Berlin et La Haye, puis bientôt à Madrid, semblait devoir balancer les succès de la diplomatie française, surtout si l'Autriche était appuyée par la Russie. Mais les incertitudes de la politique de Thugut allaient démentir ces apparences et faire perdre le fruit des arrangements si péniblement élaborés.

III.

Le 7 juin 1795, le maréchal de Bender, renonçant à défendre plus longtemps Luxembourg, à défaut de vivres, de munitions et d'espoir de secours, livrait la place aux armées de la république. Déjà disparaissait un des motifs principaux qu retardaient l'annexion de la Belgique à la France. D'autres causes de retard, d'ordre purement militaire, allaient disparaître avant la fin de l'été. On pouvait ainsi prévoir le moment où la Convention, dont les pouvoirs devaient expirer en octobre, pourrait décider de l'avenir des pays conquis, en même temps qu'elle donnerait une nouvelle constitution à la France. En juin et en juillet, la descente des émigrés et des Anglais en Bretagne attirerait l'attention, mais leur éclatante défaite rehausserait le prestige de la république, en même temps que la paix signée avec la cour de Madrid permettrait d'envoyer vers l'Italie toutes les forces françaises massées le long des Pyrénées. La sagesse commandait d'attendre l'issue de ces opérations avant de déclarer officiellement le Rhin frontière française et avant de provoquer ainsi un redoublement d'hostilités de la part de l'Angleterre et de l'Autriche.

D'ailleurs, les comités de la Convention inclinaient chaque jour davantage vers les idées modérées, par suite des nécessités de leur lutte contre les terroristes, et ne dédaignaient pas

d'esquisser des gestes de paix vis-à-vis de Thugut. Aux ouvertures de l'ambassadeur toscan Carletti, qui, à plusieurs reprises, insinua la possibilité d'une entente entre Paris et Vienne (1), les conventionnels répondirent par des missions données secrètement à des agents tels que Poterat et Theremine (2). Ces deux envoyés offrirent à Thugut la paix et l'appui de la France pour conquérir la Bavière en échange de la Belgique. Croyant à un piège que lui faisaient tendre la Prusse et l'électeur de Bavière, le cabinet de Vienne refusa d'écouter une combinaison qui eût revêtu toutes les apparences d'une trahison.

Quand, enfin, la Convention eut constaté qu'elle ne pouvait désarmer ou désunir la coalition, elle résolut d'assurer cette frontière du Rhin, qu'elle convoitait à titre définitif depuis si longtemps, et elle donna à ses généraux l'ordre de reprendre les hostilités en Allemagne. Durant les premiers jours de septembre 1795, Jourdan et Pichegru passèrent le Rhin, et par quelques succès remportés sur les armées impériales parurent inaugurer une nouvelle série de triomphes. Ces premières victoires encouragèrent la Convention à achever l'œuvre entamée depuis trois années sur la frontière du nord. A la suite de débats qui seront résumés plus loin, un décret du 1er octobre 1795 décida l'union définitive de la Belgique à la France.

La thèse des frontières naturelles ne pouvait être consacrée à Paris sans émouvoir les diplomates de Londres et de Vienne. Pressentant la suite que donnerait la France à ses conquêtes, Pitt venait de renouveler la coalition en traitant avec l'empereur. La reddition de Luxembourg avait permis à l'Autriche d'entamer des négociations destinées à lui permettre de suspendre les opérations militaires, d'observer simplement la

(1) P. Bailleu, *Preusse und Frankreich von 1795 bis 1807*, t. I, pp. 395, 405 et 406.

(2) R. Dollot, *Les origines de la neutralité belge*, p. 492.

H. Uffer, *Oesterreich und Preussen gegenüber der Franzosischen Revolutionszeit*, t. I, pp. 197, 198, 211 et suiv.

Von Sybel, *ouvrage cité*, t. IV, p. 57.

défensive le long du Rhin et de surveiller l'attitude de la Prusse. Autant, en effet, l'Angleterre poursuivait avant tout la reprise des Pays-Bas, autant l'Autriche, en dépit de ses promesses, envisageait toujours l'abandon de la Belgique et les accroissements de territoire en Bavière et en Italie. Les plans cachés de Thugut s'accompliraient ainsi, espérait-il, avec l'aide de l'or anglais, et la monarchie impériale sortirait du combat agrandie et fortifiée à l'égal de la république française. Mais une habileté aussi raffinée exposait son auteur à de cruels mécomptes qui devaient ne pas tarder à survenir.

Au fond, Thugut apparaît, en ces mois d'été 1795, comme décidé à ne pas reconquérir la rive gauche du Rhin. Trauttmansdorf, chancelier des provinces belges, essaie en vain de mettre à profit l'alliance anglaise pour rédiger et faire approuver des plans de restauration du pouvoir impérial en Belgique. Ses rapports du 20 mai et du 30 mai, du 2 juin, du 3 juillet et du 8 juillet, sont accueillis par des notes dédaigneuses suggérées à l'empereur par Thugut. Dans l'une, on lit que si les Pays-Bas reviennent encore sous la domination impériale, l'empereur n'y rentrera que par la force des armes et de façon que son autorité souveraine, délivrée de toute entrave, puisse rechercher les intrigues des Etats pour les châtier sur le champ et sans ménagement (1). Dans une autre, consulté sur l'accueil à réserver au nonce Brancadoro, en cas de restauration, le souverain fait remarquer que la rentrée en Belgique est purement éventuelle (2). Ces réponses révèlent les pensées intimes du ministre, qui n'acceptera la reprise des Pays-Bas qu'à condition d'y régner en maître absolu, libre de les troquer après les avoir remaniés à sa guise. Ajoutons que, le 28 septembre, la chancellerie des Pays-Bas est elle-même supprimée et que les quelques employés qu'elle occupait encore pour achever la liquidation des comptes sont adjoints

(1) VON VIVENOT, *Vertrauliche Briefe der Freiherrn von Thugut*, t. I, p. 214.

(2) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, Liasse 261. (VON VIVENOT, *ibid.*, 22 juillet 1795.)

au ministère des affaires étrangères. « Tant pis si cela alarme les Anglais », dit Thugut (1).

Pour retarder les opérations le long du Rhin, les prétextes ne manquent pas à la chancellerie impériale. A la retraite de Bender s'ajoute la désorganisation de l'armée de Clerfayt, qu'on ne peut renforcer parce qu'il faut laisser des régiments nombreux, en Pologne, le long de la frontière prussienne, et en Italie. Avec la Russie, vis-à-vis de laquelle il s'ouvre sans ménagement, Thugut s'explique nettement. Il déclare, le 16 mai, qu'il est décidé à éloigner ses troupes du Rhin et à les consacrer à la défense des Etats héréditaires de l'empereur, de manière à faire face à la Prusse (2). Et renoncer à la Belgique c'est, dans sa pensée et selon le traité du 3 janvier, se pourvoir vers la Bavière. La Russie accueille favorablement ces ouvertures et elle se montre disposée à faciliter la conquête de la Bavière par son alliée (3). Mais la Diète germanique est réunie en ce moment à Ratisbonne, et elle menace non seulement de suivre l'exemple que vient de donner la Prusse en traitant avec la France, mais aussi de prendre fait et cause pour les princes bavarois contre leur puissant voisin.

La perspective de perdre l'assistance de l'Angleterre et d'échouer dans ses tentatives d'agrandissement arrête un instant Thugut. Il désavoue bien haut toute idée de conquête à l'égard de la Bavière et il s'efforce de désarmer le duc de Deux-Ponts, héritier de l'Electeur (4). En même temps, toute sa diplomatie est absorbée par les assurances que réclament les petits princes rassemblés ou représentés à la Diète. Les électeurs de Cologne, de Trèves, de Mayence, et le prince-évêque de Liége, signalent avec amertume ou défiance l'abandon dans lequel les laisse le chef de la Confédération. Ils s'émeuvent des bruits répandus partout au sujet d'une

(1) Lettre de Thugut à Colloredo, 28 septembre et 11 octobre 1795. (VON VIVENOT, *ibid.*)

(2-3) VON SYBEL, *ouvrage cité* t. III, p. 435.

(4) *The journal and correspondance of William Lord Auckland*, t. IV, p. 307.

entente entre la France, la Prusse et l'Autriche, entente qui donnerait le Luxembourg à la première, l'Oost-Frise à la seconde, la Belgique à la maison d'Orange, et les pays rhénans à l'électeur de Bavière, en échange de sa principauté cédée à l'Autriche. Après avoir pris acte des protestations de Thugut, niant tout projet de ce genre, la Diète finit par approuver la paix séparée que la Prusse avait négociée avec la France, et par charger le roi Frédéric-Guillaume de négocier également la paix au nom de l'empire (29 juillet). Cette résolution, qui laisse à l'Autriche tout le fardeau de la guerre, est pour elle un avertissement sévère, attestant tout à la fois l'autorité que s'est acquise la Prusse vis-à-vis des cours allemandes et l'impossibilité momentanée de réaliser le troc de la Bavière.

Pour mieux accentuer encore le sens du vote des princes allemands, la Prusse prend soin d'énoncer les vues dans lesquelles la paix devrait être négociée à ses yeux. Parmi les bases des futures négociations, elle indique la restitution des Pays-Bas et des pays rhénans à leurs anciens possesseurs (25 juillet) (1). Elle ne fut pas étrangère non plus, dit-on, à une publication curieuse qui parut à ce moment dans le pays de Hesse. Le baron Cahill publia, à Hanau, ses « Gedanken über die Niederlande », où il mettait en lumière les atteintes portées par l'Autriche aux droits séculaires des Belges et où il revendiquait la Belgique pour la maison de Hesse, comme héritière des ducs de Brabant. Il proposait d'ériger la Belgique en électorat sous le nom de royaume d'Austrasie. C'était soumettre au public allemand et même européen des prétentions peu avouées jusque là, dont nous avons eu l'occasion de parler déjà (2).

Pitt est absorbé au mois de juin 1795 par la grande expédition que dirigent vers les côtes de Bretagne les royalistes unis

(1) VON ZEISSBERG, *Zur Geschichte Kaiserpolitik Oesterreichs*, pp. 19 et suiv., pp. 97 et suiv.

(2) VON VIVENOT, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als Reichsfeldmarshal*, pp. 343 et 344.

aux forces anglaises, et qui va aboutir au désastre de Quiberon (1). Il suit les débats qui divisent l'Autriche et les princes allemands, et forcément il attend l'issue de cette lutte de chancellerie dans laquelle les deux camps ont ses sympathies. Ennemi du troc de la Bavière, il applaudit à la résistance de l'Electeur. Ennemi des agrandissements de la France, il soutient Thugut qui seul résiste encore aux avances de la Convention et qui seul est en mesure de coopérer à la lutte contre elle. Pour abattre sa rivale et pour décider Pitt, l'Autriche se résout enfin à montrer son jeu : elle exige de la Prusse une adhésion pure et simple au traité du 3 janvier 1795 qui a partagé la Pologne et réservé à l'Autriche ses droits à une indemnité; en même temps elle met sur pied de guerre ses frontières du côté de la Prusse et elle affecte de réorganiser son armée du Rhin. Se tournant vers Pitt, elle l'alarme en lui représentant les dangers d'annexion que court l'électorat de Hanovre, ce patrimoine des rois d'Angleterre, exposé aux vues de conquête de la Prusse aidée de la France (2).

Ce n'était point assez des complications intérieures divisant l'Allemagne et partageant les défenseurs de l'ancienne Europe.

Une nouvelle intrigue se forme et elle tend encore toujours à résoudre la question, en apparence insoluble, du sort des Pays-Bas. L'Angleterre ne peut se résoudre à voir ceux-ci sous la main de la France (3) et elle encourage le prince d'Orange. Retiré à Hampton-Court, le stathouder reçoit des ouvertures de la part des patriotes néerlandais. Il songe à favoriser une insurrection en Hollande, et il organise à Osna-

(1) Plus tard, Pitt encouragea le comte d'Artois à descendre à l'île Dieu (octobre 1795); mais ces encouragements furent accompagnés de l'expression d'une volonté caractérisée à l'égard de la Belgique. Le cabinet de Londres exigea, en effet, des princes français des promesses de cession de territoires, soit aux colonies, soit le long des Pays-Bas, pour fortifier ceux-ci contre une invasion française. (SOREL, *ouvrage cité*, t. IV, p. 407.)

(2) VON ZEISBERG, *ouvrage cité*, p. 126. VON SYBEL, *ouvrage cité*, t. III, p. 516.

(3) Lettre de Pitt à son frère, août 1795. (SOREL, *ouvrage cité*, t. IV, p. 385.)

bruck, sur les frontières de la Westphalie, un corps de réfugiés commandé par son fils Frédéric (juillet 1795). La Prusse critiquant ce rassemblement, qui lui paraît contraire à la neutralité promise par le traité de Bâle, force les réfugiés à se séparer. En vain le prince héréditaire, fils aîné du stathouder et gendre du roi Frédéric-Guillaume, se rend-il à Berlin. Les ministres prussiens se montrent intraitables sur l'article de la neutralité. Mais ils ajoutent qu'ils refusent de reconnaître la république batave, et, comme leur visiteur nourrit encore toujours la pensée d'une union à établir entre la Hollande et la Belgique, ils lui parlent spontanément de le placer en Belgique lors de la paix prochaine. Un projet de ce genre aurait, d'après eux, le double avantage de plaire à Pitt et de former obstacle à tout troc de la Bavière (29 septembre) (1). Le jeune prince n'insiste pas et éloigne les 2,000 partisans qui s'étaient concentrés en Westphalie.

En présence des hésitations de la Prusse, qui cherche à faire échec à la politique belliqueuse et en présence des armées françaises, qui franchissent le Rhin, l'Angleterre renouvelle ses démarches auprès de Thugut. Le 28 septembre, elle signe avec l'Autriche et la Russie un traité d'alliance stipulant la continuation de la guerre contre la France. L'objet principal est d'arracher à celle-ci la Belgique qu'elle annexe, les pays rhénans qu'elle détient et la Hollande qu'elle domine à l'aide d'une alliance accompagnée d'une occupation militaire.

Ainsi, les destinées de la Belgique faisaient encore toujours l'objet des spéculations des chancelleries européennes. La France, fortifiée par les nombreux traités qu'elle venait de signer, se déclarait assez sûre d'elle-même pour accomplir les vues de Louis XIII et de Louis XIV. L'Angleterre, unie à l'Autriche et à la lointaine Russie, proclamait une fois de plus son inflexible opposition à l'effacement des Pays-Bas.

(1) COLENBRANDER, *ouvrage cité,* t. II, p. 881.

Le ministre prussien Hardenberg avait fait une ouverture dans le même sens à Barthélémy, à la fin d'août 1795. (*Papiers de Barthélémy.* t. V, p. 433.)

Entre ces deux prétentions, la valeur des armées allait prononcer comme en 1793 et en 1794, mais cette fois le champ de bataille se trouvait déplacé : ce seraient les vallées voisines du Rhin qui assisteraient au choc des combattants et aux scènes sanglantes dont nos provinces avaient été durant trois années le théâtre désolé.

IV.

Sortie victorieuse des luttes civiles, la Convention s'était séparée, le 26 octobre 1795, en faisant place au Directoire. Les triomphes de Jourdan et de Pichegru, qui s'engageaient en Allemagne, faisaient suite aux victoires de la célèbre assemblée et semblaient présager à ses successeurs le plus magnifique avenir.

Les cinq directeurs, héritiers de la politique de la Convention, étaient soutenus par le Corps Législatif, dont les deux tiers étaient formés de membres de la Convention. Esclaves du parti militaire, qui était leur principal soutien, ils avaient pour premier article de leur programme le maintien de l'annexion de la Belgique et, par conséquent, la continuation de la guerre. L'année qui s'achevait devait voir s'accomplir ce programme, mais en partie seulement.

Vers les Alpes, où les armées de la république se trouvaient accrues de toutes les forces naguère employées contre l'Espagne, des succès importants marquèrent la fin de la campagne poursuivie contre les Austro-Sardes. Non seulement les défilés des montagnes furent conquis, mais la victoire remportée à Loano, près de Gênes, par Scherer, le 23 novembre, ouvrit aux drapeaux français les routes du Piémont et de la Lombardie, où allait briller en 1796 le génie militaire de Bonaparte.

Sur le Rhin, les armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle, commandées par Jourdan et par Pichegru, débutèrent par des progrès rapides. La première, passant le fleuve à

Dusseldorf, pénétra jusqu'au Mein à la fin de septembre, et la seconde s'empara de Manheim le 20 septembre ; mais là devaient se borner leurs succès... Le feldmaréchal Clerfayt, commandant les armées impériales, réussit à séparer les deux corps ennemis et à les écraser successivement, de manière à rejeter Jourdan sur la rive gauche du Rhin et à débloquer Mayence le 29 octobre. Pichegru est ramené à son tour vers le fleuve et se voit reprendre Manheim le 21 novembre. Continuant sa vigoureuse offensive, Clerfayt pénètre dans le territoire occupé par la république. Il s'engage dans le Hunsdruck, où ses forces divisées rencontrent des détachements français supérieurs en nombre qui les arrêtent dans la vallée de la Nahe. S'il avait été soutenu, le brillant général eût pu changer la face des événements. Il était aux portes de la Belgique et ses avant-postes étaient en vue de Trèves, où leur arrivée suscitait un mouvement populaire (1). Déjà, les troupes françaises occupant la Belgique en petit nombre étaient envoyées en toute hâte vers le Luxembourg pour arrêter l'envahisseur (2).

En même temps, les patriotes belges s'agitaient, préparant un mouvement d'insurrection contre la France. Mais, absorbé par ses combinaisons politiques et ému de ses insuccès d'Italie, le ministère impérial refusa de se dégarnir vis-à-vis de la Prusse ou de s'engager à fond en Belgique. Il arrêta dans sa marche le Belge renommé qui s'apprêtait à affranchir sa patrie. Le 21 décembre, un armistice suspendit les hostilités le long du Rhin, en déclarant la neutralité de la vallée de la Nahe. C'était consacrer en fait la renonciation de l'Autriche à la souveraineté des Pays-Bas, en attendant que la force des traités vînt s'ajouter à la possession implicitement reconnue en faveur de la France. Celle-ci achevait la campagne de 1795 avec un incontestable succès, qui fortifiait entre ses mains la domination de la Belgique. Toutefois, le sort

(1) 20 brumaire an III, 10 novembre 1795. (*Moniteur réimprimé*, t. XXVI, p. 482.)

(2) *Ibid.*, pp. 514 et 529.

des armes ne devait pas assurer sans retour entre ses mains des conquêtes dues uniquement à la violence. L'approche des soldats autrichiens avait suffi pour ébranler la domination gauloise et pour en faire sentir toute la fragilité. Un frisson avait secoué les âmes dans les villes et dans les campagnes belges à la fin de cette année 1795 et devait se prolonger bien longtemps encore, en dépit des efforts des conquérants pour l'étouffer. Ce réveil des sentiments d'indépendance devait être noté ici, car il constituait un commencement de revanche de la part du peuple asservi et une légère, bien légère protestation du droit opprimé contre la force triomphante.

Les hésitations de Clerfayt avaient d'autres excuses que les calculs diplomatiques de Thugut. Les variations des chancelleries européennes continuaient à paralyser leur politique. Assurément, le cabinet de Londres était toujours décidé à exiger l'affranchissement de la Belgique. Sans se laisser déconcerter par les victoires de l'armée d'Italie, Pitt obtenait du Parlement les crédits nécessaires pour continuer la guerre, et se déclarait prêt à accepter la paix si la Belgique était évacuée par la France (octobre 1795) (1). En ce moment, la Prusse, émue des succès remportés par Clerfayt sur le Rhin, craignit de s'aliéner le vainqueur et de perdre toute part quelconque en Pologne. Elle se décida à adhérer à son tour au partage arrêté au commencement de l'année (13-24 octobre). Cette adhésion du monarque allemand à la politique austro-russe imposait de nouvelles défiances : elle autorisait, en effet, Frédéric-Guillaume à intervenir dans les questions d'indemnité laissées ouvertes par le traité en faveur de l'Autriche. Ce copartageant devait être ménagé désormais. Et l'Angleterre, comme l'Autriche, se sentirait obligée à des égards pour lui.

D'autres raisons commandaient la prudence au sujet des Pays-Bas.

Le prince héréditaire d'Orange, de son côté, songeait toujours à affranchir la Hollande. Il avait espéré réunir dans le

(1) SOREL, *ouvrage cité,* t. IV, p. 442.

Nassau, désormais affranchi par Clerfayt des menaces d'invasion française, les volontaires armés, naguère rassemblés à Osnabruck. Cette concentration fut combattue par Thugut, qui refusa de l'approuver parce qu'il y voyait une manifestation de ce qu'il appelait l'esprit orangiste, destiné à enlever à l'Autriche le bénéfice de ses droits sur la Belgique. Orange se retira chez le duc de Brunswick où, en novembre et en décembre 1795, une petite assemblée de militaires et de politiques, inspirée par le général de Stamford, ne cessait d'élaborer des projets d'affranchissement pour la Hollande et la Belgique. Le jeune prince d'Orange songeait plus que jamais à unir ces deux pays sous le sceptre de sa maison. « C'était là mon rêve depuis sept ans », écrivait-il, le 28 janvier 1795. Il se prépara même à envoyer en Belgique un agent secret, chargé de sonder le terrain. Au baron d'Yvoy était destinée cette mission de confiance, pour laquelle le désignaient des services analogues rendus en Belgique pendant l'année 1790. Mais la nécessité d'obtenir avant tout l'assentiment du Stathouder aux projets de son fils fit modifier le but assigné à Yvoy, qui se rendit en Angleterre au lieu de gagner nos provinces (1).

Ces combinaisons, tout en imposant des égards vis-à-vis de la Prusse, n'empêchèrent point Pitt de presser la cour de Vienne et de faire sentir que les subsides anglais n'étaient accordés que sous condition de déployer une action énergique sur la rive gauche du Rhin. A ses premières observations, Thugut répondit qu'il agirait dès la réception des subsides et qu'il emploierait ceux-ci conformément aux vœux de l'Angleterre. Comme l'ambassadeur anglais insistait pour savoir si ces derniers mots comprenaient la reprise de la Belgique, Thugut répliqua que l'empereur consentirait peut-être à se charger de nouveau de la Belgique, mais dans le cas seulement où cette possession serait augmentée au sud d'une ligne de forteresses françaises ainsi que du pays de Liége et du Bra-

(1) COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis der Nederlanden van 1795 tot 1840*, t. II, pp. XCI et XCII. 890 à 892.

bant septentrional. Il ajouta que vraisemblablement la paix allait se faire, la Prusse poussant l'empire à capituler, qu'ainsi c'en serait fait de la Belgique et que l'Autriche devrait chercher une compensation en Italie (15 octobre 1795).

L'entretien fut repris après les victoires de Clerfayt et de Wurmser; comme ces succès rendaient la paix peu probable, Morton-Eden revint à la charge à Vienne. Thugut reconnut que la paix était différée, mais il fit valoir qu'une entreprise au-delà du Rhin était dangereuse ou inutile, sauf en Alsace. Selon lui, c'était en Italie qu'il fallait combattre la république. Comme Morton-Eden s'étonnait de ces vues, le ministre s'emporta, disant n'être tenu qu'à ménager une paix honorable. Et, invité à préciser les conditions de celle-ci, il refusa de s'expliquer sans l'intervention de la Russie; il ajouta pourtant que son maître ne cèderait pas la Belgique à la France, mais aussi ne songerait à la reprendre qu'avec les agrandissements exigés précédemment (10 novembre) (1).

Ce que voulait exactement le cabinet de Vienne à ce moment, était exposé dans une dépêche qu'il adressait, le 23 novembre, à Cobenzl, son représentant à Pétersbourg.

Selon cette dépêche, l'empereur était bien décidé à abandonner la Belgique et à exiger une compensation qui fût plus à sa convenance. Il consentirait à continuer la lutte sur le Rhin, à condition qu'on lui promît la Bavière, ou bien l'Alsace, et peut-être la Lorraine. Comme ces désirs cadraient peu avec les sentiments de Pitt, le Cabinet de Pétersbourg était prié de s'en faire le patron et de prendre l'initiative de les exposer à l'allié anglais. Liée par ses promesses du commencement de l'année, et charmée d'entretenir un différend qui absorberait loin de la Pologne les deux cours de Berlin et de Vienne, Catherine II répondit en souscrivant aux projets de Thugut, et en approuvant l'échange souhaité. Mais en politique habile, elle déconseilla à son correspondant de révéler ses intentions et de parler ouvertement d'échange ou de

(1) VON SYBEL, *ouvrage cité*, t. IV, pp. 134 et suiv.

troc avant de s'être mis en possession effective de la Bavière. Quand l'Autriche se serait assuré la détention de ce territoire, la Russie s'engageait à appuyer sa voisine et à assister celle-ci contre toute contestation ou intervention de la part de la Prusse. A titre de retour pour ses bonnes dispositions, Catherine se bornait à demander qu'on continuât à défendre l'Europe, le long du Rhin, contre les entreprises des armées françaises (10 décembre).

Dans l'intervalle, les succès de Clerfayt et la pointe poussée par ses subordonnés jusque près de Trèves avaient montré à Pitt que les coalisés pouvaient accomplir ses projets de résistance énergique aux conquêtes françaises. Voyant dans les victoires des généraux autrichiens une première satisfaction accordée à ses plans, il supplia Thugut d'aller de l'avant. Le 22 décembre, une dépêche pressante expédiée à Vienne promit le versement immédiat des subsides offerts à l'Autriche et à la Russie, si une action vigoureuse était poursuivie sur le Rhin. Pitt voulait la paix, disait-il, moyennant la restitution de la Belgique à l'Autriche, et l'obtention par celle-ci des agrandissements demandés par Thugut, c'est-à-dire l'annexion d'une ligne de forteresses françaises, de l'évêché de Liége et du Brabant hollandais.

Au lieu d'une réponse catégorique, suivie d'une marche résolue sur Trèves et Luxembourg, et accompagnée d'un appui énergique donné aux mécontents belges, ce fut l'armistice de la fin de décembre qui parvint à la connaissance du gouvernement anglais. Celui-ci se sentit profondément atteint par cet acte de faiblesse, non moins contraire aux traités récents qu'opposé à l'honneur de la coalition. Des lettres de plaintes partirent pour Vienne le 9, le 22, le 29 janvier 1796, et attestèrent tout à la fois la volonté arrêtée de Pitt d'affranchir les Pays-Bas et les dissentiments considérables existant entre les alliés à ce sujet.

L'année 1795 finissait au point de vue de la domination française en Belgique par des satisfactions éclatantes pour la république conquérante. La possession du territoire belge

était désormais un fait accompli, consacré par le droit interne de la France et reconnu par une partie des gouvernements étrangers : l'annexion était acceptée par un armistice solennel, présage d'un abandon définitif ultérieur, et ce caractère était souligné expressément par celui de tous les défenseurs de la Belgique qui se montrait le plus décidé, par le ministère anglais. Les succès diplomatiques remportés par le Directoire en prenant les rênes du gouvernement faisaient oublier les défaites de ses soldats et valaient des victoires. Les liens étroits enserrant la liberté de notre patrie se rétrécissaient ainsi au moment même où, venant à peine d'être proclamés législativement, ils avaient paru se distendre et se relâcher à l'approche des blancs uniformes de la cavalerie de Clerfayt.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DE LA TERREUR

SOMMAIRE : Les événements de Paris amènent successivement en Belgique la terreur, puis un régime encore sévère, mais moins dur, qui prépare l'annexion.

I. Le programme sanguinaire et dévastateur de la Convention est confié à quatre autorités : représentants du peuple, chefs militaires, commissaires des guerres, agences d'extraction; à tous le Comité de Salut public dicte des ordres de dépouillement et de pillage (13 et 28 mai, 14 juin, 11, 13, 18 et 31 juillet 1794).

II. Portraits des principaux représentants de la Convention envoyés en Belgique. Leurs pouvoirs et leurs actes arbitraires. Laurent, Portiez, Haussmann. Leur double but : l'un de dévastation, l'autre de propagande; le second est absorbé par le premier. Les représentants se font assister de commissaires civils (de le Colle, Lamotze, Stévenotte) auxquels succède une organisation complète, comprenant une administration centrale et huit administrations d'arrondissement (16 novembre). Motifs qui dictent l'institution de ces ressorts gouvernementaux : restrictions nombreuses apportées à leurs pouvoirs; leurs membres finissent par prendre en mains, en une certaine mesure, les intérêts nationaux. Les représentants créent des tribunaux révolutionnaires doublés de comités de surveillance. Crimes commis par ces autorités. Anarchie résultant des procédés de ces divers dépositaires du pouvoir.

III. Exactions des agents militaires, officiers, commissaires, agents des services de l'armée. Pillages et excès des soldats. Les commandants militaires s'érigent en maîtres et revendiquent une autorité souveraine sous le couvert de laquelle ils commettent des excès innombrables. Protestations engendrées par ceux-ci. Les autres agents militaires imitent les officiers. Leurs malversations et leurs dilapidations.

IV. *Agences d'extraction*, chargées de dépouiller le pays : agents des commissions exécutives, notamment *agents du commerce* et *agents de la commission d'instruction publique*; leurs pillages. Les *commissaires au recensement* et les *commissaires aux scellés* s'enrichissent, les uns au détriment des campagnards, les autres au détriment des absents.

Pour s'affranchir du joug nouveau qui venait peser sur lui, le pays conquis devait compter avant tout sur ses propres forces. Si les appuis extérieurs étaient indispensables à la

cause de l'indépendance, celle-ci devait évidemment s'affirmer avant tout par les vœux et les actes des Belges eux-mêmes, provoquant les secours de l'étranger contre l'oppression française. Comment se révélèrent ces vœux et par quels actes furent-ils manifestés? Comment et dans quelle mesure furent-ils combattus par les maîtres récents qu'avait couronnés la victoire? C'est ce qu'il faut examiner maintenant, après avoir exposé dans le chapitre précédent les dispositions des chancelleries et les résultats des combats livrés le long des frontières.

Quand un orage violent a troublé l'atmosphère, ses effets ne cessent point en un instant. Ainsi en serait-il de la Belgique conquise au moment où le supplice de Robespierre mettait fin à la Terreur (9 thermidor-27 juillet 1794). En France, l'influence des modérés ne put se faire sentir que par degrés, en sorte que bien longtemps après thermidor on guillotina et on proscrivit; mais la nécessité de lutter contre la faction de Robespierre amenant les thermidoriens à s'appuyer sur l'opinion les contraignit à délaisser de plus en plus la politique sanguinaire, jusqu'à ce qu'enfin, après prairial an III (juin 1795), la réaction triompha à la Convention. Si la France ne ressentait qu'après de longs délais les conséquences bienfaisantes de la journée de thermidor, il ne faut pas s'étonner que la Belgique les ait éprouvées avec de plus grands retards. Aussi ce chapitre sera-t-il consacré à l'établissement du gouvernement de la Terreur en Belgique, à son règne et à son déclin sous l'influence des événements survenus à Paris, événements finissant par aboutir à la destruction de notre nationalité, après l'avoir préparée durant quinze mois par une longue et cruelle agonie.

Pour faire le tableau fidèle de l'époque que nous entreprenons de raconter, les termes, comme l'espace, font défaut. Il est nécessaire de se borner à peindre les traits principaux de la situation imposée aux Belges et d'examiner tour à tour les rouages administratifs institués par les conquérants et les résultats qu'ils produisirent. L'étude consacrée plus loin à

l'opinion en Belgique et aux résistances opposées à l'étranger par nos pères complètera l'objet de ce livre, en permettant de mettre en parallèle les procédés des conquérants et la profondeur des sentiments patriotiques de la population conquise.

I.

La guerre, avec son cortège de brutalités et d'horreurs n'était point, en 1794, une calamité inconnue de nos aïeux. A des degrés divers, chaque siècle de leur histoire avait connu les maux engendrés par les invasions étrangères, et en particulier les violences des armées. Ce n'était point choses surprenantes que des généraux rançonnant les populations ou les accablant de contributions et de réquisitions. Les progrès faits au XIXe et au XXe siècles n'ont pu même, hélas! mettre fin à ces excès. Mais jamais, sauf aux jours sombres des invasions des barbares, on n'avait vu la dévastation, la destruction, le pillage être élevés à la hauteur d'un système législatif froidement combiné, arrêté dans ses moindres détails et poursuivi jusque dans ses dernières conséquences, même les plus odieuses. Il était réservé à la révolution française de donner au monde le spectacle de cet aveuglement sans excuse et sans limite, consistant à piller tout ce que possédait une petite nation sans défense pour enrichir sa voisine momentanément triomphante et plus forte.

En dignes émules des Carrier, des Lebon, des Robespierre, dont ils avaient approuvé tous les crimes, Carnot et ses collègues du Comité de Salut public avaient énoncé avec soin l'affreux programme que les armées françaises devaient faire prévaloir. Il fallait « se faire précéder par la terreur, se venger des peuples étrangers, les accabler de contributions, les dominer en levant des otages ». Ces prescriptions générales, édictées en 1793, furent reprises et développées au commencement de la campagne de 1794.

Au moment où les armées franchirent de nouveau la fron-

tière, le Comité fournit à ses généraux et aux représentants du peuple un instrument destiné à faciliter leur sinistre besogne de dépouillement.

Le 13 mai 1794 (24 floréal an II), il institua quatre agences de commerce attachées aux armées opérant en Belgique, sur le Rhin, aux Alpes, et en Espagne. Il les chargea de transporter en France les objets d'approvisionnement, de commerce, des arts et des sciences qui seraient trouvés propres au service de la république. Ces objets devaient être mis à la disposition des commissions qui remplaçaient les divers ministres et qui étaient appelées à désigner tout ce qu'elles jugeraient utile d'enlever en pays conquis. Les agences étaient composées de trois membres autorisés à choisir des délégués (1). Poursuivant l'organisation ainsi ébauchée, un arrêté du 14 juin (26 prairial) chargea expressément l'agence fonctionnant en Belgique de « veiller à l'extraction du pays » ennemi des objets d'approvisionnement,de commerce, d'art » et de science. Les agents s'empareront de tout ce qui serait » utile à la république et qui appartient au gouvernement » ennemi, aux communautés, corps, congrégations ainsi » qu'aux particuliers, mais dans le cas seulement où ceux-ci » auraient quitté leur domicile (2) ». C'était organiser pratiquement le pillage décrété par l'arrêté du Comité du 28 mai 1794 (9 prairial an II), qui chargeait les Représentants et les généraux « d'évacuer en France toutes les richesses du pays conquis entre Sambre et Meuse et dans les contrées voisines (3) ».

Trois armées françaises pénétraient simultanément sur le territoire belge. L'armée du Nord, sous Pichegru, envahissait la Flandre et se dirigeait vers la Hollande. L'armée de Sambre et Meuse, sous Jourdan, entrait en Hainaut pour gagner la Meuse et le Rhin. Enfin, l'armée de la Moselle, sous Moreau, attaquait le Luxembourg. A chacun de ces corps

(1) Registre no 595, archives communales, Louvain.
(2) Liasse 614, Archives du département de la Dyle.
(3) Voir plus haut.

étaient attachés des représentants du peuple, un service d'intendance composé de commissaires des guerres de divers grades, et enfin des délégués de l'agence du commerce. Ce furent ces quatre ordres d'autorités, les représentants et leurs délégués, les chefs militaires, les commissaires ordonnateurs et leurs subordonnés, enfin, les agents d'extraction (comme ils s'intitulaient eux-mêmes) et leurs préposés, qui se partagèrent l'exécution des instructions du Comité de Salut Public.

On ne voulut plus, en effet, procéder comme en 1793, c'est-à-dire consulter les Belges sur leurs vœux. On savait trop bien que la majorité de nos aïeux était hostile au régime révolutionnaire. On se méfiait de cette majorité et même de la minorité Vonkiste ou Jacobine qui, malgré l'entraînement de ses haines antireligieuses, eût pu offrir quelque résistance au programme de spoliation. On décida d'établir le régime arbitraire et absolu du droit du plus fort, c'est-à-dire le régime de la conquête brutale. Le pouvoir souverain fut dévolu aux chefs des armées et à leurs collègues déjà cités. Et comme ces autorités étaient manifestement insuffisantes pour maintenir partout l'ordre et pour veiller à l'exécution des mesures de dépouillement préméditées ou prescrites, force fut de maintenir en fonctions en Belgique les pouvoirs locaux chargés de l'administration et de la justice ordinaire. Tel fut l'objet de l'arrêté pris le 22 juin 1794 (4 messidor an II) par les représentants du peuple délégués à l'armée du Nord. Cet arrêté, qui jeta les bases du régime suivi durant quinze mois en Belgique, attribua la police aux autorités militaires, et le droit de réquisition aux commissaires des guerres; il conserva les magistratures locales, et étendit à la Belgique le désastreux tarif connu sous le nom de « Maximum », qui fixait le prix au-dessus duquel il était défendu de vendre les principales denrées ou marchandises. Le 9 et le 11 juillet, les assignats, ce papier monnaie déprécié en France, recevaient le cours forcé en Belgique, à l'égal du numéraire, et des dispositions draconiennes punissaient ceux

qui refusaient ou décriaient cette monnaie républicaine. En même temps, dans chaque ville, les chef de l'armée envahissante remplaçaient par des Jacobins, quand il s'en trouvait, les autorités locales émigrées ou réputées trop réactionnaires, et imposaient partout des contributions écrasantes, suivies de réquisitions sans nombre.

Nous reviendrons sur le détail de ces exactions. Mais il convient avant tout de rappeler les instructions venues de Paris, car avant comme après la journée de thermidor, les membres du Comité de Salut Public étaient les véritables inspirateurs et les auteurs responsables de la politique que nous allons retracer.

Comme les armées, après quelques jours d'attente, reprenaient leur marche en avant, au début de juillet 1794, un premier ordre du Comité, rédigé, le 11 juillet 1794, par Carnot, leur prescrivit d'exécuter rigoureusement le décret ordonnant le massacre des défenseurs des places fortes occupées par les coalisés, et quant à la Belgique, « de prendre tout ce que l'on pourrait, de ne tendre ni à bouleverser, ni à fraterniser, mais de la dépouiller, parce que c'était un pays dévoué à l'empereur, un pays de conquête qui avait bien des restitutions à faire à la France » (1). Le surlendemain, une dépêche nouvelle du même Carnot enjoignait aux représentants en mission en Belgique « de dépouiller le pays même de ses œuvres d'art (2) ».

Les envahisseurs avaient imposé Tournai à 4 millions et Bruxelles à 5 millions, bientôt élevés à 10; c'était trop peu aux yeux du Comité qui prescrivit, le 14 juillet, de taxer Tournai à 10 millions et Bruxelles à 50 millions, de lever force otages, entre autres 600 à Bruxelles, de désarmer toute la population et de ne pas publier son arrêté (3). Le 18 juillet, il codifia les règles que devaient suivre ses mandataires. Son

(1-2) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XV, pp. 84 et 141.

(3) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XV, pp. 158, 557 et 640.

décret comprenait 51 articles (1). L'autorité suprême appartenait aux représentants de la Convention. La force militaire française devait seule exercer la police. Les magistrats locaux étaient conservés mais subordonnés aux autorités françaises. Toutes les caisses publiques étaient confisquées pour la caisse du payeur général de l'armée. On frapperait une contribution militaire égale à deux fois le revenu annuel des contributions anciennes. On saisirait toutes les matières utiles à l'industrie ou au commerce, telles que les cuirs, charbons, fers, bois, bestiaux, chevaux, céréales, fourrages, et on les expédierait en France. Enfin, tous les équipages du pays étaient mis en réquisition pour assurer les transports. A ces ordres, que les représentants ne manquèrent pas d'étendre et d'aggraver, Carnot ajouta, le 31 juillet, une nouvelle instruction prescrivant « de dépouiller le Brabant et de ménager le surplus du pays (2) ». Et le 3 août il acheva d'énoncer sa pensée et celle de ses collègues, en écrivant aux conventionnels en mission à Bruxelles : « Vous nous demandez la conduite à tenir » dans la Belgique. Nous vous avons dit : 1° de traiter ces » contrées en pays conquis, de ne point fraterniser, de ne » point municipaliser, de ne point s'occuper de réunion; » 2° de désarmer complètement les habitants, d'empêcher les » rassemblements; 3° d'accabler les riches, de faire des » otages, de respecter au contraire le peuple, ses chaumières » et même ses préjugés; 4° de dépouiller la Belgique de sub» sistances, de chevaux, de cuir, de drap, de tout ce qui peut » être utile à notre consommation comme aussi de tout ce » qui pourrait favoriser le retour des ennemis; 5° de faire » circuler les assignats, d'établir des contributions, d'enlever » tout l'argent possible; 6° enfin, de traiter beaucoup plus

(1) *Pasinomie*, année 1794. D'après Sorel, le 30 septembre 1794, un arrêté du Comité de Salut public sur l'administration des pays conquis aurait développé les principes posés le 18 juillet. (*L'Europe et la révolution française*, t. IV, p. 151.)

(2) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XV, pp. 158, 537 et 640.

» sévèrement le Brabant que la haute Flandre, le pays de » Liége et celui d'entre Sambre et Meuse. »

Si dans l'esprit des proconsuls envoyés en Belgique un doute pouvait subsister sur l'objet exact de leur mission, des lettres postérieures du Comité devaient le dissiper entièrement. « Nos besoins sont immenses. Tu es dans un pays où » les ressources sont grandes, et nous nous en rapportons à » ton soin et à ton activité pour faire exploiter tant de » richesses et pour les faire tourner promptement et avec » ordre, au bénéfice de la république. » (11 octobre 1794) (1).

En décembre 1794, les conventionnels de Bruxelles énoncèrent un programme analogue : « Lorsque les contributions » seront payées, les armées approvisionnées, les magasins » remplis ; lorsque les assignats auront remplacé le numé- » raire, et que les biens des moines et des absents seront par » le moyen de ces contributions devenus la propriété des » habitants, des cultivateurs, la révolution sera opérée de » fait, sans trouble ni secousse. En attendant, il convient » d'ajourner toutes ces demandes de réunion qui ne sont pres- » sées que par les intrigants, par ceux qui voudraient s'em- » parer de l'autorité et des biens des absents, ou par ceux qui » veulent échapper aux réquisitions et aux contributions. » Le Comité se rallia, le 21 décembre, à ces conclusions. Il déclara les adopter en exprimant de nouveau en ces termes sa véritable pensée : « Approuvé, en promettant néanmoins que » réunion sera effectuée aussitôt que les habitants s'en seront » montrés dignes par leurs sacrifices pour la défense de la » liberté (2) ».

Telles étaient les règles générales tracées aux nombreuses autorités que la conquête investissait du pouvoir souverain dans notre pays. Un patriotisme exalté pouvait seul les louer ou les pardonner, sous le prétexte, inexact d'ailleurs, de les rapprocher des principes adoptés en d'autres circonstances

(1) Sorel, *L'Europe et la révolution française*, t. IV, p. 154.
(2) Sorel, *L'Europe et la révolution française*, t. IV, p. 157.

par des conquérants peu scrupuleux (1). Car jamais on n'a pu citer des ordres généraux de pillage, ni des mesures de dépouillement total susceptibles de comparaison avec les arrêtés du Comité de Salut public. Incontestablement, dans la rédaction du plan de vol comme dans son exécution, les conventionnels de 1794 se géraient en dignes héritiers des dévastateurs du Palatinat et se montraient des pillards instruits par l'expérience qu'ils devaient à cinq années de révolution. C'est ce que l'exposé des mesures d'exécution prises en Belgique démontrera avec évidence.

II.

Arrivée au pouvoir par la violence, la Convention ne se maintenait à la tête des affaires que par la force. Non seulement elle s'était attribué une autorité sans limite en prétendant exercer tout à la fois le pouvoir judiciaire, le pouvoir législatif et l'administration, mais elle avait étendu à ses membres délégués auprès des armées, les privilèges tyranniques et le despotisme sans frein qu'elle avait créés à son usage (2). Ce sont les actes de ces représentants en mission en Belgique que nous devons rechercher et résumer. On ne s'étonnera point de les voir juger ici sévèrement, car ils sont la suite des crimes commis par ces mêmes représentants dans la France terrorisée, et la réaction de thermidor ne fera sentir ses heureux effets en Belgique que plusieurs mois après le supplice de Robespierre. Nous aurons soin, d'ailleurs, d'emprunter les traits qui suivent aux actes mêmes des personnages, ou aux témoignages de leurs amis, afin de ne pas nous exposer au facile

(1) *Ibid.*, p. 150. L'auteur admire la vigueur et fait ressortir ce qu'il appelle la justice des mesures prises par le Comité de Salut public en 1793 à l'égard de la Belgique.

(2) Voir : H. WALLON, *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire*

FABRY, *Les missionnaires de 1793.*

AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, ouvrage en cours de publication.

reproche d'écouter les appréciations suspectes des adversaires ou des victimes.

On a dit des représentants en mission que «les principaux ressorts du gouvernement étaient en quelque sorte entre leurs mains, qu'ils étaient revêtus de tous les pouvoirs de la Convention, et exerçaient de son nom le pouvoir législatif et même la plénitude de ses pouvoirs » (1).

Rien n'était plus vrai que cette définition émanée du fonctionnaire supérieur chargé en l'an IV de continuer à exercer en Belgique les attributions des conventionnels. On va voir, en effet, les délégués de la République ne pas se borner à appliquer les lois révolutionnaires, mais en édicter; ne pas se borner à appliquer le régime militaire autorisé par la conquête, mais mettre en vigueur les lois les plus sauvages de leur pays; ne pas se borner à exécuter leurs lois ou celles de la République, mais s'ériger en juges, nommant des tribunaux sanguinaires, leur désignant les victimes, et leur imposant les châtiments; enfin aller jusqu'à prononcer eux-mêmes des peines suggérées par leurs passions ou leurs caprices. Les temps néfastes du duc d'Albe et de d'Alton revivaient ainsi sous le régime de la liberté révolutionnaire. Au moins, ces deux despotes n'affichaient-ils point la prétention mensongère de propager la fraternité et l'égalité et de renouveler la face de la terre!

On a pu citer les noms de cinquante-deux conventionnels, régicides pour la plupart, envoyés en mission en Belgique et sur ses confins de 1792 à 1795, et ainsi mêlés aux infortunes de nos provinces. Une vingtaine de ces personnages marquèrent spécialement dans nos annales, pour avoir suivi de plus près les trois armées qui conquirent le pays.

Ce furent : Laurent, Gillet, Guyton, Lacombe Saint-Michel, Frécine, Joubert, Pérès, Portiez, Bellegarde, Briez, Haussmann, Lacoste, Roger-Ducos, Robert, Giroust, Berlier, Roberjot, Savary, Guyot, Richard, Ramel, Lefebvre (de

(1) Lettres de Bouteville du 9 nivôse et du 1 prairial an IV. (Registre 178, Correspondance de Bouteville.)

Nantes) (1). Si quelques-uns passèrent pour humains et modérés, d'autres laissèrent parmi nous une mémoire justement exécrée.

Le premier qui parut fut Laurent, médecin de Strasbourg, jacobin brutal, digne rival des Carrier et des Robespierre. « Il avait plus l'air d'un forcené que d'un représentant d'une grande nation... Toujours décolleté, un grand sabre sous le bras, jurant et menaçant tout le monde; avec Richard, Lacombe et Briez, il s'est logé dans un hôtel d'émigré, et y boit tout le vin, en se vantant d'en avoir consommé une quantité considérable. A trois ils injurient, brutalisent et repoussent plus de trois cents malheureux venus auprès d'eux se plaindre des excès de la soldatesque » (2).

C'est lui qui, entrant en Belgique à la suite de l'armée de Sambre et Meuse, écrit à la Convention une série de lettres dont le *Moniteur* a conservé le texte et dans lesquelles s'exhalent à la fois toute sa joie en dépeignant le butin qu'il va voler aux Belges, toute sa rage jacobine en énumérant les sans-culottes qu'il installe dans les places, et toute sa férocité en détaillant les massacres qu'il prépare ou ordonne. « Citoyen » président, écrit-il, le 8 juillet 1794, les églises des com- » munes évacuées par les uhlans regorgeaient de saints; ils » n'ont pas recouvré plutôt la liberté qu'ils ont voulu aller » voir la Convention nationale à Paris. Je leur ai donné des » ciboires, des calices, des remontrances, des galons, pour » faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence » de Maubeuge. Ils méritent de ta part un accueil d'autant » plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de deux millions » en numéraire que nous avons imposés, Gillet et moi, sur » les richards de Mons, et qui demain feront leurs adieux aux » rives de la Trouille. » Le 10 juillet, il ajoute : « Je pars

(1) Nous indiquons les délégués qui se signalèrent par les séjours les plus longs et les actes les plus importants. L'ouvrage de Fabry, cité ci-dessus, donne la liste des 52 conventionnels qui exercèrent le souverain pouvoir en Belgique ou sur les frontières (p. 296).

(2) Requête adressée à la Convention en 1795, par un soldat français. (Manuscrit 1300, Bibliothèque royale.)

» cette nuit pour Bruxelles, où il est instant d'aller faire la
» récolte pour la république. Dans le peu de temps que je
» suis resté à Mons, j'ai trouvé beaucoup de besogne à faire.
» Demain il partira en numéraire, autour de 600,000 livres
» à compte des deux millions que nous avons imposés, Gillet
» et moi, sur les aristocrates et les moines de Mons. Ce soir
» on a pris dix otages des plus riches... les deux millions
» ne seront pas le terme de la contribution ; il en est nombre
» qui n'ont pas été assez imposés proportionnellement à leur
» aristocratie et à leur fortune, et je compte sous peu reve-
» nir sur cet article. Les esprits vont être stimulés par une
» société populaire nouvellement établie, et qui paraît animée
» d'un bon esprit... J'ai réintégré dans leurs possessions tous
» ceux qui avaient été persécutés par le grand conseil de
» l'Etat et les agents de l'Autriche. Nous avons trouvé ici des
» émigrés qui sont saisis : il y en a encore de cachés que
» j'aurai bientôt, et de suite ils partiront pour le tribunal
» révolutionnaire établi à Cambrai. Les moines baissent pavil-
» lon ainsi que les aristocrates ; les cloches des couvents
» sonnent pour la troisième fois pour nos victoires, et les
» fenêtres à grands pans s'illuminent. Je sais que ce sont des
» grimaces hypocrites ; mais enfin, ils marchent, jusqu'à ce
» que, les ayant abattus par les espèces, je les mette dans le
» cas de se reposer plus qu'ils ne voudraient. »

Le même jour, il dit encore « qu'il a organisé à Mons les
» autorités constituées, et que ce sont les Sans-Culottes qui
» remplissent les places ». Enfin, voici comment il annonce
à ses collègues la reddition d'Anvers : « Anvers est pris avec sa
» citadelle, et je m'y transporterai demain pour le désarme-
» ment et la contribution. C'est la ville la plus riche de la
» Belgique. Toutes les précautions sont prises pour accélérer
» le désarmement complet ; dès que leurs fusils, leurs canons,
» leurs carabines, leurs sabres seront enlevés, que les intri-
» gants seront emprisonnés et que les émigrés seront fusillés,
» ils seront mis au pas de la république (1). »

(1) *Moniteur réimprimé*, t. XXI, pp. 197, 211 et 319.

C'était ce même bandit qui caractérisait cyniquement l'objet de sa mission en la qualifiant de « superpurgation », et qui résumait sa pensée dans l'affreux programme suivant : « Nous aurons soin de faire enlever de ce pays tout ce qui peut l'embellir et le rendre le plus beau de l'univers (1). »

D'autres de ses collègues le valent. Richard, suivant l'armée du Nord, écrit à la Convention en entrant à Ypres, qu'il y faut « sévir contre le peuple et contre les prêtres et qu'il va livrer au tribunal révolutionnaire ceux des habitants qui se sont distingués par leur haine contre la révolution ». Guyot se dit décidé à « favoriser les Sans-Culottes aux dépens des hommes riches » (2). Tel encore Portiez de l'Oise, qui passe par Hasselt où les magistrats locaux s'empressent d'aller le saluer le lendemain matin de son arrivée : les visiteurs rencontrent dans la cour de l'hôtel un homme à moitié nu, se lavant à la pompe, et lui demandent où se trouve le représentant du peuple. « C'est moi qui suis Portiez, répond l'inconnu. Vous êtes tous des aristocrates, fichez-moi la paix (3). » Tels aussi Haussmann et Joubert, que les Jacobins Meyer (de Gand) et Bassenge (de Liége) s'accordent pour dénoncer du chef de « violences, d'avidité et de conduite viziriale ». — Voici ce que pensait Bassenge d'Haussmann : « Si la morgue, la suffisance, la froide hauteur, je dirai même l'insolence, pouvaient faire aimer la république, le choix serait parfait. J'ai vu à Paris tout le monde en convenir. Sa conduite dans la Belgique et avec nous annonce un sot ou un… » (4).

(1) Aulard, *ouvrage cité*, t. XVI, p. 101.

Le même Laurent avait pris en entrant en Hainaut trois décrets punissant de la peine de mort à appliquer dans les vingt-quatre heures : 1° les juifs qui suivraient l'armée; 2° les habitants qui omettraient de continuer leur profession, industrie ou commerce ou d'entretenir les braves et estimés sans-culottes ; 3° les aristocrates modérés ou égoïstes qui se réunissaient à plus de trois. (Décrets des 16 et 17 messidor an II, 4 et 5 juillet 1794, Registres d'audience de la ville de Binche.)

(2) Lettres du 27 juin, 1er, 2 et 7 juillet 1794. (Aulard, *ouvrage cité*, t. XIV, pp. 561, 639, 662 et 787.)

(3) *Bulletin de la Société des Mélophiles de Hasselt*, t. XXVI, p. 24.

(4) Lettres de Bassenge et de Meyer. (Cartons 18, 20 et 24, Correspondance de Bouteville.)

Enfin, et tout en notant que les traits qui suivent émanent d'autorités qui étaient en conflit incessant avec les délégués de la Convention, rappelons le portrait que retrace un mémoire adressé en 1795 à la Convention par les administrations militaires : les représentants du peuple Portiez et Haussmann n'étaient guère dignes de sympathie, à en juger par leurs adversaires.

« Nommez un tribunal juste où nous paraissions avec nos accusateurs! Que ce tribunal juge qui d'eux ou de nous a fait manquer le soldat de pain ou d'habits, qui d'eux ou de nous reçoit avec insolence ceux qui les abordent, vit dans l'abondance ou dans la débauche, recueille manifestement les fruits amers de son incontinence, envoie ses sommeliers dans les caves des Belges absents, s'est emparé de leurs meubles, de leurs voitures, et consomme tous les jours leurs combustibles, aliène l'esprit des habitants par des inquisitions, des vexations, des réquisitions impolitiques, fait naître la disette et le mécontentement par le régime odieux de l'Hébertícisme, des menaces, et du pain noir, abuse du secret des familles et des spéculations du commerce par la violation du secret des lettres (1) »!

Deux programmes, l'un matériel, l'autre moral, s'imposaient aux proconsuls dont on vient de voir le caractère.

Le premier concernait « l'extraction », selon l'expression adoptée par les autorités du temps, et formait déjà une extension absolument injustifiée des facultés que la conquête attribuait aux vainqueurs. Car si ces derniers étaient en droit d'exercer les prérogatives du souverain dépossédé et d'entretenir leurs armées, le droit des gens ne leur accordait assurément pas le pouvoir de piller la Belgique pour enrichir la France ou de faire circuler leurs assignats sans valeur de

(1) Adresse à la Convention, nivôse an III. (Volume 263*16*, Correspondance de Drugman.)

Voir aussi : HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Histoire de Tournai*, t. 78, pp. 302 et suiv., rappelant les vols commis à Tournai par les délégués de la Convention.

manière à ruiner le commerce et l'industrie. Seule la politique de brigandage préconisée par la Convention et par le Comité de Salut Public pouvait autoriser ces procédés (1).

Le second, encore bien plus en contradiction avec le droit des gens, découlait des rêves de la philosophie révolutionnaire, qui prétendait asservir à ses soi-disant réformes toutes les nations de l'Europe. En bons républicains, les délégués de la Convention entendaient à tout prix satisfaire leur aveuglement antireligieux en même temps que leur passion du bien d'autrui. Et en dépit des recommandations du Comité de Salut public, insistant pour faire respecter ce qu'il appelait indécemment « les préjugés » des Belges, les représentants ne pouvaient s'empêcher de proclamer leurs vues destructives de toute religion et de souligner les efforts qu'ils faisaient pour entraver et saper le culte, dans lequel ils voyaient un des grands obstacles à l'absorption du pays par la France.

« C'est un pays abatardi par le long règne des despotes, écrivaient les représentants, réunis autour de La Coste, le 5 octobre 1794. Les assignats n'y ont point encore grand crédit et les momeries du ci-devant culte catholique n'en ont que trop. Nous espérons sur ces deux objets améliorer sensiblement l'esprit public. Nous n'épargnerons rien à ce sujet (2). » Et précisant leur pensée, le 28 octobre, ils s'exprimaient catégoriquement comme suit : « La haine contre les religieux mène à la destruction du fanatisme. Le régiment des prêtres ne peut plus se recruter, les évêques ont fui, les séminaires sont déserts : ainsi la graine manquant, l'arbre ne pourra plus se reproduire. Emparons-nous de l'enfance, et surtout de la jeunesse, qui, plus près de la nature sont plus disposés à entendre sa voix et à en défendre les droits. Si le

(1) Ces vues de dilapidation brutale et de pillage effronté, sont attestées par des lettres des représentants du Comité de Salut public, publiées par AULARD, *ouvrage cité*, t. XV à XVII, ou renfermées dans le registre 268-*18*. (Cartulaires et manuscrits.)

(2) AULARD, *ouvrage cité*, t. XVII, pp. 240 et 244.

triomphe complet sur le fanatisme doit être l'ouvrage du temps, il est possible de le hâter par de bonnes institutions. Hâtez-vous de nous les donner (1). »

Peu de jours après, ils étaient amenés à signaler les excès commis en Hainaut par les terorristes, qui s'étaient permis de saccager les églises. Flétrissant ces actes qui compromettaient la paix publique et entravaient la rentrée des réquisitions, les représentants s'écriaient : « Ces actes sont l'action de quelques hommes : si ces actes étaient l'ouvrage du peuple ou de la majorité, nous y applaudirions nous-mêmes (2). » Pérès et Portiez, les derniers agents de la Convention, faisant rapport en nivôse an IV (janvier 1796) sur leur mission en Belgique, ne s'exprimaient pas autrement quand ils formulaient un long réquisitoire contre les couvents et qu'ils terminaient leur philippique par ce cri de guerre : « Chasse aux moines, paix aux pasteurs », sachant bien que le combat contre les seconds suivrait fatalement la victoire souhaitée contre les premiers (3).

Dans la poursuite du but qui leur était commun, les nouveaux tyrans que la force imposait aux Belges ne suivirent pas une ligne de conduite entièrement uniforme.

Les divers conventionnels dont nous avons cité les noms se succédèrent dans nos grandes villes, où ils apparurent par groupes de deux ou trois, attachés à chacune des trois armées occupant le pays. La division de l'autorité entre ces collègues et les alternatives découlant nécessairement de la transmission du pouvoir et de la variété des caractères, eurent le bon côté d'entraver parfois les mesures les plus despotiques ou de faciliter le redressement des abus trop criants : elles eurent aussi le mauvais côté d'encourager par l'impunité les désordres

(1-2) Correspondance des représentants du peuple en mission en Belgique, 8 et 15 frimaire au III. (Registre 263*18*, Cartulaires et manuscrits.)

(3) *Compte de la seconde mission de Pérès et Portiez dans les pays réunis*, p. 16. Le même Pérès proposait de vendre les biens du clergé belge situés en France, afin de préparer les Belges à la confiscation des biens du culte. Il approuvait la saisie des argenteries des églises, mais il proposait l'ajournement de cette mesure parce que « les esprits n'étaient pas mûrs ». Lettres du 10 et du 12 ventôse an IV. (Registre 263-*18*, Cartulaires et manuscrits.)

dont nous aurons à faire le tableau. Mais dans l'ensemble et abstraction faite du caractère plus doux de Lefebvre et de Briez, dont se plaignirent amèrement les jacobins et les terroristes, tous les conventionnels devaient se montrer également fidèles au programme de destruction et de haine qu'avait tracé la trop célèbre assemblée française.

Ce serait sortir du cadre réservé à notre exposé que peindre en détail la vie publique et intime de ces successeurs de nos princes. Contentons-nous de rappeler que leur faste n'avait rien de la simplicité tant vantée des mœurs républicaines. Logés dans les plus beaux hôtels des nobles émigrés, jouissant des meubles les plus somptueux qu'ils se faisaient apporter par voie de réquisition, usant d'équipages de prix volés sur leur passage, consommant les vins des abbayes et des absents, sans même laisser trace de leurs réquisitions, ils menaient la vie des satrapes tout en affichant une prétendue austérité qui ne trompait personne. Autour d'eux, une assemblée de sept secrétaires, assistés d'un garçon de bureau, préparait ou exécutait leurs ordres (1).

Parmi ces jeunes gens, on remarquait Degon, dont le conventionnel Mallarmé nous a laissé le portrait peu flatteur que voici : « Secrétaire du représentant Laurent, il affecta alors d'être à la hauteur du terrorisme, puis secrétaire de Lefebvre, la commission devint son partage : demandait-on une radiation, on l'obtenait parmi une rétribution de quelques louis d'or (2). » Des femmes étaient mêlées à cette cour

(1) Chacun de ces huit subalternes était nourri et logé aux frais de la république et recevait, en outre, par jour, 40 livres pour les secrétaires et une livre pour le garçon de bureau. Ce traitement était payé en numéraire, chose inouïe à une époque où la république entendait imposer ses assignats aux Belges sous peine de mort. (Carton 400, Admin. du départ. de la Dyle.) Les deux conventionnels logés à l'hôtel d'Arenberg à Bruxelles avaient deux voitures, six chevaux, sept domestiques et un majordome en dehors du personnel de leurs bureaux. Lettres de Bouteville du 16 germinal et du 12 floréal an IV. (Registre 178, Correspondance de Bouteville.) Ils y donnaient des banquets, des concerts et même des bals. (Carton 346, Admin. du départ. de la Dyle.)

(2) Tableau de l'administration en l'an VI. (Carton 183, *ibid.*)

d'un genre assurément nouveau. L'une d'elles, qui accompagna en amie les représentants Ramel et Thiebaut, séjourna à Bruxelles, puis s'étant rendue à La Haye avec Ramel, elle écrivit au représentant Giroust et à ses compagnes restées à Bruxelles les détails de son excursion outre Moerdyck. La peinture des dangers du voyage succédait dans sa lettre à l'expression du chagrin de la séparation. « Ici, l'on tombe de Carribe en Silla (*sic*). Adieu, citoyen représentant, compliments de ma part, si vous voulez bien à vos dames. Agréez pour vous et le citoyen Lefebvre les choses les plus agréables. Salut et fraternité. (signé) Femme Priveau (1) ».

Retenus au centre de leurs opérations, et ignorant les lieux et les personnes, les représentants durent promptement reconnaître qu'ils ne pouvaient exercer par eux-mêmes les immenses pouvoirs que la Convention leur avait délégués. Ce n'était pas assez d'avoir maintenu en vigueur les lois du pays conquis et conservé en fonctions les autorités locales existantes. Il fallait surveiller et diriger celles-ci pour les contraindre à exécuter les mesures exceptionnelles décrétées par la Convention, telles que contributions de guerre, réquisitions, évacuations, saisies des biens des émigrés. Il fallait exercer une police minutieuse afin de commander à l'opinion et d'empêcher les Belges de revendiquer les libertés dont la révolution avait fait un pompeux étalage. Il fallait assurer le désarmement, faire circuler les assignats, confisquer le numéraire, piller les objets d'art. Pour accomplir ces multiples besognes, des auxiliaires étaient indispensables. Il s'en trouvait dans les autorités militaires, et ces rivales des fonction-

(1) Lettre du 13 vendémiaire an IV. (Carton 83, Correspondance du commissaire du Directoire près le département de la Dyle.) L'exemple des représentants était suivi par leurs inférieurs. Dans l'hôtel de l'émigré Van Overstraeten, à Bruxelles, la municipalité constata des dilapidations scandaleuses. Elle apprit que cet immeuble soi-disant occupé par les commissaires des guerres Robert, Lenfant et Dufort, avait été par eux rempli de filles publiques, qui l'avaient saccagé et qui se confectionnaient « des chemises et des nippes avec les rideaux et les draps de lit ». (Procès-verbal du 21 brumaire an IV. Carton 466, Admin. du départ. de la Dyle.)

naires civils ne manqueraient pas de revendiquer souvent leurs droits au point d'être cause d'embarras cruels. Mais à mesure que s'éloigneraient les armées vers la Hollande et vers le Rhin, les auxiliaires feraient défaut et les représentants ne se trouveraient plus pouvoir compter que sur des commandants de territoire ou de place immobilisés dans leurs garnisons, peu capables, disposant de peu de forces, bons pour en imposer aux populations mais hors d'état d'exercer une action administrative journalière.

Ainsi naquirent successivement les autorités nouvelles dont les représentants furent amenés à s'entourer.

Au lendemain de la conquête, une première délégation du pouvoir fut faite par les conventionnels au profit de commissaires civils, qu'ils chargèrent de l'organisation provisoire des pays conquis. Ces commissaires avaient des ressorts restreints et une compétence bornée à la désignation des autorités et à l'exécution des lois révolutionnaires. Tel avait été au moment de la première apparition de l'armée des Ardennes dans le Namurois, le féroce Delecolle, maire de Givet, qui brûlait les châteaux et les abbayes, et qui, de Namur, donnait à son tour une commission à un sous-délégué pour aller en son nom terroriser et rançonner Nivelles. Tels furent pour les provinces de Hainaut et de Namur Jasmin Lamotze, qui régna en souverain à Mons, pour le Luxembourg Stevenotte, et pour la Flandre successivement Defrenne, puis Jacobs et Bruslé, puis Mongrolle. Mais ces commissaires manquaient d'autorité et d'unité d'action. Au point de vue spécial des réquisitions et des contributions à lever sur le pays conquis, on sentit rapidement qu'un organisme central était indispensable pour assurer la pleine et égale exécution des ordres des conquérants dans toutes les localités. Ce fut ce besoin d'uniformiser le pillage qui engendra la création d'une administration régulière.

En dépit de leurs négations brutales qui refusaient aux Belges les droits d'une nation, les conquérants allaient se trouver contraints, malgré eux, de respecter l'unité du peuple

qu'ils réduisaient à la misère et à l'esclavage. Forcés de combiner leurs efforts, les représentants attachés aux armées du Nord et de Sambre et Meuse se réunirent pour délibérer, le 14 août 1794. Bruxelles, l'antique capitale, avec sa situation centrale, son réseau de routes superbes menant vers toutes les provinces, avec les traditions encore vivantes du gouvernement déchu, s'imposa à leur attention. Ce fut là qu'apparut sous leur plume la première mention d'un organisme unique chargé de présider aux destinés du pays conquis. Leur arrêté du 14 août 1794, codifiant les dispositions prises jusque là, annonça l'institution à Bruxelles d'un bureau central chargé de surveiller les contributions, les réquisitions, les agences, et l'observation des lois nouvelles (1). En exécution de cette mesure, un arrêté du 5 septembre créa à Bruxelles une administration centrale et militaire destinée à assurer le service des deux armées occupant le pays, et le surlendemain, les représentants arrêtaient une division générale de la Belgique en arrondissements correspondant aux anciennes provinces, y compris le pays de Liége.

Le caractère national s'imposait ainsi aux vainqueurs. L'union des provinces eût même, peut-être, été fortifiée par les mesures décrétées par les envahisseurs, si des tentatives antipatriotiques n'avaient entravé l'œuvre naissante, et si le cercle restreint d'activité tracé aux autorités nouvelles n'avait paralysé leurs efforts. Les tentatives dont nous parlons furent l'œuvre des jacobins belges. Quoiqu'en petit nombre, ces fauteurs de révolution entendaient mettre à profit les bayonnettes étrangères pour réaliser leurs vues et assouvir leurs vengeances, selon les plans élaborés à Paris en 1793. On vit donc, derrière les armées françaises, les jacobins belges, faisant appel aux grands principes de 1789, s'unir pour provoquer des élections, pour réclamer la création de clubs, et pour exiger le rétablissement immédiat des autorités provisoires instituées en 1793. En propageant ce mouvement, les agita-

(1) AULARD, *ouvrage cité*, t. XVI, p. 94. *Pasinomie*, première série.

teurs locaux répondaient aux vœux et aux instructions des réfugiés qui, de Paris, encourageaient des tentatives destinées à mettre les pouvoirs entre leurs mains.

Ces mêmes réfugiés, personnifiés par des Montois et par des Liégeois, assiégeaient en même temps la Convention et le Comité de Salut public de leurs réclamations, tendant à faire proclamer l'union de la Belgique à la France et à obtenir la mise à exécution immédiate des lois de la République dans le pays conquis. Peut-être même, sous les dehors d'une ambition et d'une passion regrettables, un sentiment secret de commisération se cachait-il? En sollicitant la reconnaissance formelle des deux départements de Jemmape et de l'Ourthe, déjà adoptée par la Convention en mars 1793 et suivie alors d'un commencement d'exécution, les Belges réfugiés songeaient sans doute à préserver leur pays des principales horreurs de la conquête?

On voudrait espérer que cette pensée a dicté la conduite des plus modérés parmi les réfugiés, quoique les sentiments de la majorité d'entre eux n'autorisent guère cette supposition. Toujours est-il certain que, dans quelques localités, des élections municipales eurent lieu en juin et juillet 1794, sous la direction des généraux français, pour établir des agents municipaux semblables à ceux qui existaient en France.

Tel fut le cas à Thuin, à Charleroi, à Binche, à Châtelineau, à Nalinnes et à Bousval. Le représentant Gillet approuva officiellement cette manière de procéder, le 2 août 1794. « Les officiers municipaux nommés par le peuple, disait-il, sont les seuls qui aient une autorité légitime. On ne doit plus reconnaître les officiers nommés par les ci-devant seigneurs. Le peuple doit recouvrer sa liberté et ses droits, et la république française protéger son indépendance contre tous ceux qui tenteraient de l'opprimer (1). » Par application des mêmes principes, les terroristes créèrent des clubs à Mons, à Thuin, à Ath, à Binche et à Bruxelles. Et l'on vit dans le

(1) Liasse 572, Administration centrale de la Belgique.

Hainaut rétablir les administrations de district qui se partageaient son territoire en avril 1793, en même temps que dans la principauté de Liége on rappela à leurs fonctions les municipalités choisies en mars 1793 et l'assemblée provinciale élue à la même époque.

Mais à peine ces mesures étaient-elles prises et les autorités nouvelles entrées en fonctions que les premiers contre-coups de la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794) se firent sentir. Les élus jacobins, appuyés sur les autres institutions dont nous parlerons plus loin, telles que les comités de surveillance et les tribunaux révolutionnaires, donnèrent à la machine administrative une impulsion tellement vive que les agents français se virent au moment d'être dépassés en terrorisme et crurent rencontrer en Belgique une prolongation de ce qu'ils appelaient le complot de Robespierre. Les tendances despotiques et sanguinaires des administrateurs jacobins alarmèrent d'autant plus les conquérants qu'elles risquaient de compromettre la plantureuse moisson espérée en Belgique; on craignit d'être forcé à partager avec les jacobins belges, ou de voir ceux-ci protéger leurs nationaux contre les pillages annoncés.

Aussi les représentants reconnurent-ils bientôt et firent-ils admettre sans peine par le Comité de Salut public qu'il fallait refuser toute réunion de la Belgique à la France et toute application des lois françaises. Si l'on voulait profiter de la conquête, disaient-ils, il fallait continuer à gouverner le territoire en pays conquis. Leurs motifs étaient simples : les jacobins « ne font parade d'attachement à la France que pour assouvir leurs vengeances : ils n'aiment l'indépendance que pour eux-mêmes et pour gouverner à leur manière ». En Hainaut et dans le pays de Liége, ils sont divisés et s'accusent réciproquement de terrorisme et de modérantisme. « Des emplois et de l'argent, voilà le patriotisme du jour (1). » Ajoutons que les énergumènes du pays de Franchimont, qui

(1) Lettres des 23 août, 13 et 26 septembre 1794, adressées par les représentants au Comité de Salut public, citées plus loin.

représentaient parmi les réfugiés l'élément le plus avancé, achevèrent de discréditer l'opinion jacobine en exigeant l'érection des pays de Franchimont, Spa, Verviers, Limbourg et Stavelot en un arrondissement distinct de Liége, ce qui les affranchissait d'un lien de sujétion immédiate vis-à-vis de l'administration liégeoise.

Devant ces divisions et ces rivalités, devant l'extrême différence qui s'accusait entre le régime auquel demeurait soumise la plus grande partie de la Belgique et le régime spécial qui aurait prédominé en Hainaut et à Liége, le Comité de Salut public et les représentants en mission ne pouvaient guère hésiter. Ils décidèrent de traiter les deux départements comme pays conquis à l'égal de la Belgique et de considérer comme non avenus les décrets de 1793 prononçant la réunion du Hainaut et du pays de Liége à la république (1).

La première conséquence de cette résolution fut l'érection d'une administration unique pour toute la Belgique. Mais l'étendue même du territoire à gouverner, la crainte de voir se reproduire les excès dont le Hainaut et Liége avaient été le théâtre, et surtout les principes d'absolutisme et de centralisation sans limite dont étaient imbus les maîtres du jour, devaient tempérer cette décision au point d'enlever aux Belges une grande partie des fruits bienfaisants qu'elle eût dû produire.

Le 15 octobre, un décret des représentants instituait à Bruxelles une administration centrale pour toute la Belgique, avec des administrations provinciales appelées à remplacer les états provinciaux; une disposition additionnelle réservait le sort futur du pays de Liége et des pays situés entre la Meuse et le Rhin, en considération de ce que ces territoires n'étaient pas encore définitivement conquis. A peine les citoyens appelés à faire partie de l'assemblée centrale étaient-ils entrés en fonctions que de nouveaux arrêtés parurent. L'un, du 14 novembre, créait une administration centrale du pays entre

(1) 23 août, 13 et 18 septembre, 27 octobre 1794.
Aulard, *ouvrage cité,* t. XVI, pp. 292, 665 et 769; t. XVII, p. 646.

Meuse et Rhin, ayant son centre à Aix-la-Chapelle et comprenant dans son territoire certains districts orientaux de la principauté de Liége et de l'ancienne Belgique ; l'autre, du 16 novembre, créait à Bruxelles l'administration centrale et supérieure de la Belgique, dont dépendaient huit administrations d'arrondissement, établies à Bruxelles, Gand, Ypres, Mons, Tournai, Namur, Liége et Saint-Hubert. Des arrêtés postérieurs organisèrent en détail les institutions nouvelles, en prenant soin d'adjoindre à la Flandre la rive gauche de l'Escaut jusqu'à la Hollande et d'attribuer à l'arrondissement de Liége le pays situé sur la rive gauche de la Meuse, sauf la Campine liégeoise.

Ces dernières mesures plaçaient sous l'administration d'Aix-la-Chapelle une grande partie du territoire liégeois et une partie des anciens Pays-Bas ; elles devaient donner lieu à des réclamations passionnées de la part des Liégeois et occasionner d'insolubles conflits au sujet de certains territoires mal définis, où les deux administrations centrales prétendaient exercer simultanément leur autorité et surtout lever les réquisitions et les contributions militaires. Les révolutionnaires liégeois, imités au début par les jacobins du Hainaut, tentèrent de s'affranchir de l'administration de Bruxelles. Ils ne pouvaient accepter, disaient-ils, la sujétion humiliante que créait l'organisation nouvelle, contrairement à leurs droits de citoyens français, et ils refusèrent, en conséquence, d'envoyer à Bruxelles les députés que le décret du 16 novembre les appelait à déléguer à l'administration centrale. En même temps, ils protestaient contre la division de leur patrie, division qui attribuait à l'administration du pays entre Meuse et Rhin la Campine liégeoise, le Condroz, les pays de Franchimont, de Spa, de Stavelot et de Logne. Mais leurs réclamations échouèrent aussi bien à Paris qu'à Bruxelles, et seule, l'absence de leurs délégués à l'assemblée bruxelloise marqua la douloureuse et tardive émotion des Liégeois en se voyant appliquer ces lois républicaines qui, depuis cinq années, faisaient l'objet de leurs vœux les plus ardents.

L'administration centrale établie à Bruxelles, et les administrations d'arrondissement chargées de gérer les provinces, ne rappelaient que de bien loin les anciens Etats. Elles étaient chargées d'appliquer les lois du vainqueur, de surveiller les administrations locales, de donner des avis aux représentants, mais là se bornait leur mission. Elles devaient répartir les contributions et les réquisitions et en assurer l'exécution, mais elles n'avaient ni autorité pour prendre des mesures, ni ressources pour exécuter leurs vœux, ni force pour assurer cette exécution. C'étaient, en un mot, des conseils subalternes, ressemblant plutôt à des assemblées de commis ou d'employés qu'à des collèges participant à l'action gouvernementale. Aussi, leurs efforts n'ont-ils guère laissé de traces. Composées de jacobins français et belges, auxquels furent mêlés quelques honnêtes gens, que leurs talents imposaient, et qui étaient « mis en réquisition » par la force armée, elles empêchèrent une certaine quantité de maux, firent un peu de bien, sans que leur carrière ait marqué dans l'histoire de notre pays. Les multiples mutations que des refus nombreux apportèrent dans leur personnel furent aussi la cause de leur faiblesse. Ajoutons qu'au début, inspirées par les passions de la Terreur, elles se montrèrent serviles envers les conventionnels, dont elles partagèrent les crimes, mais qu'encouragées à partir de février 1795 par la réaction thermidorienne qui s'enhardissait, et fortifiées par l'adjonction d'éléments modérés, plusieurs de ces assemblées osèrent durant l'été de 1795 défendre la cause de la justice et de la vérité. De persécutrices et sanguinaires qu'elles s'étaient montrées au commencement de leur carrière, elles devinrent débonnaires au point d'oser prendre en main les intérêts des émigrés sollicitant l'autorisation de rentrer, ou des religieux demandant la restitution de leurs biens séquestrés, ou des contribuables écrasés par les exigences des autorités républicaines.

En réalité, sous l'impulsion naturelle des événements, l'administration centrale de la Belgique devenait insensiblement un gouvernement belge, et quoique la patrie fût démembrée

au point de voir son territoire partagé et d'avoir dû céder à l'administration d'Aix-la-Chapelle la rive droite de la Meuse, c'étaient les intérêts généraux de la Belgique que les administrateurs se sentaient appelés à défendre. Et quand une proposition étrange fut faite, pour séparer de la Belgique le territoire du duché de Luxembourg, ce fut l'administration centrale de Bruxelles qui, par sa fermeté, réussit à faire écarter cette nouvelle amputation (1). C'était déjà assez qu'on eût séparé du comté de Namur le district de Couvin pour le joindre à la France, et qu'un décret du 18 janvier 1795 l'eût fait entrer dans la ligne des douanes françaises. Il ne fallait pas laisser s'accréditer la légende que les conventionnels tentaient de propager et qui représentait les Belges comme indifférents au maintien de leur unité nationale.

Ce n'était pas seulement l'administration du pays qui imposait ainsi aux conquérants un certain respect pour les éléments essentiels de la vie nationale. La nécessité de veiller aux ressources du pays et la volonté de s'en emparer amenèrent d'autres mesures de centralisation qu'il faut rappeler ici également. Les domaines du prince et de la nation étaient considérables; les lois républicaines y joignaient fort injustement les biens des absents et provisoirement ceux des communautés religieuses. Pour régir et exploiter cette masse énorme de richesses, on créa deux administrations des domaines nationaux, l'une pour la Belgique, l'autre pour le pays entre Meuse et Rhin (17 octobre 1794). Les douanes furent confiées à une administration distincte ; les forêts et les postes eurent le même sort. A chacune de ces institutions fut préposé un chef ou directeur général, résidant à Bruxelles, et ayant sous lui des collaborateurs répandus dans les arrondissements ou provinces. Pour veiller au maintien de l'ordre et pour assurer la prompte intervention de la force dans une contrée où ils devaient craindre à tout instant un soulèvement, les représentants centralisèrent le commandement militaire à Bru-

(1) Délibération du 9 floréal an III. (Registre n° 13, Admin. centrale de la Belgique.)

xelles en y établissant un général en chef, chargé de commander tout le pays conquis et de surveiller toutes les garnisons, sans distinguer l'armée à laquelle elles appartenaient. Ce commandement, exercé successivement par les généraux Ferrand, Chapuis-Tourville et Songis, comporta également l'institution d'une administration centrale militaire destinée à assurer l'entretien des armées, en veillant à leur approvisionnement, à leur habillement et à leur solde.

Ce n'était pas assez pour les conventionnels de s'être entourés de collaborateurs choisis à leur mesure et d'avoir renforcé à l'aide de rouages nouveaux la machine administrative qu'ils avaient trouvée en fonctions. Ils se rendaient compte de leur impopularité auprès du peuple belge, et cet aveu consigné dans leurs rapports les amena à recourir à l'instrument le plus cher aux révolutionnaires, je veux dire à la Terreur.

« Il nous faut la Terreur, sinon le peuple se soulèvera », ainsi parlait Richard, bientôt copié par Laurent et imité par Briez et Gillet (1). Ce sentiment allait dicter les plus affreuses mesures prises par les conquérants. Sans doute, ils disposaient déjà des tribunaux révolutionnaires français institués par les girondins et perfectionnés par Merlin de Douai : aussi divers Belges et divers prisonniers faits en Belgique furent-ils envoyés à Arras, Cambrai, Valenciennes ou Paris pour y être immolés, sur ordre des juges républicains. A côté de ceux-ci fonctionnaient les juges militaires qui suivaient les armées et qui, sous prétexte d'espionnage, de rébellion ou d'émigration, firent couler le sang à de nombreuses reprises dans nos villes et nos campagnes. Mais ces modes de répression parurent promptement insuffisants, soit que les châtiments prononcés en France fussent trop lointains, soit que les mouvements incessants des armées privassent les poursuites de la régularité et de la rapidité souhaitée.

Les conventionnels instituèrent alors des commissions

(1) Lettres des 22 et 23 juillet, 22 août 1794. AULARD, *recueil cité*, t. XV, pp. 361 et 385; t. XVI, p. 274.

militaires permanentes qu'ils chargèrent de juger les infractions déterminées par leurs arrêtés. Ainsi naquirent les tribunaux révolutionnaires de Mons, d'Anvers, de Bruxelles et de Liége (1). Composée en grande majorité d'officiers français, auxquels furent adjoints quelques sans-culottes belges, ces juridictions laissèrent un souvenir d'inexprimable horreur. Au bout de quelques mois, la réaction qui s'accentuait en France contraignit les représentants à modifier les tribunaux révolutionnaires, dont le personnel fut épuré et auquel on adjoignit des jurés. Ces adoucissements suffirent pour mettre fin aux sanglantes exécutions qui avaient marqué les débuts de l'institution. Mais ils n'empêchèrent point que jusqu'au moment où les lois de la république entrèrent en vigueur par suite de la réunion prononcée le 1er octobre 1795, les juges révolutionnaires continuèrent leur sinistre métier en condamnant à des peines de prison et d'amende des Belges coupables d'avoir refusé ou déprécié des assignats ou d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires.

C'est à l'histoire des tribunaux français qu'il faut demander le sort des victimes que leur envoyèrent de Belgique les proconsuls de la Convention. Nos annales locales ont gardé la mémoire de quelques-uns des malheureux que fusillèrent les armées au moment de leur passage ou durant l'an III, sur ordre des représentants. Parmi les morts dont notre pays doit s'honorer, il faut citer les infortunés volontaires de Chimay, massacrés à Nalinnes, ceux de Dudelange, fusillés à Tiercelet, le notaire Colle, de Wavreille, fusillé comme espion par un détachement de l'armée de la Moselle. A cette catégorie viennent s'ajouter les émigrés français, dont plus d'une centaine périrent sous les balles républicaines à Nieuport et dont d'autres succombèrent à Bruxelles (au nombre d'environ dix-huit), à Anvers, Gand, Bruges et Ypres (2).

(1) Le pays d'entre Meuse et Rhin fut pourvu d'une institution analogue.

(2) Une condamnation particulièrement odieuse fut celle du prêtre Martin qui, né en Belgique, avait exercé des fonctions pastorales à Cam-

Quant aux tribunaux révolutionnaires de nos grandes villes, ils firent fusiller en cinq mois vingt-deux infortunés accusés avec plus ou moins de fondement d'actes ou de propos contre-révolutionnaires. Rien ne peut égaler la barbarie qui présida à certaines de ces condamnations. Tel fut le cas pour sept paysans d'Anderlues que l'on fusilla à Mons pour avoir prétenduement tué des volontaires français lors de la retraite de Dumouriez et dont l'innocence était évidente; pour le Père Richard, vieux prêtre français, fusillé pour avoir écrit durant la domination autrichienne une brochure relative à l'assassinat de Louis XVI; pour l'arpenteur d'Herbe, de Bruges, coupable d'avoir écrit à un ami retiré à l'étranger que les jacobins terrorisaient le pays; ou pour les religieux Gobiert et Lemercier, de Tournai, accusés d'avoir dit au réfectoire de leur communauté que « si les paysans s'armaient les Français auraient bien des affaires (1) ».

En somme, ce furent environ deux cents vies humaines que faucha, en quelques mois, la fraternité républicaine. Un millier au moins de détenus, enfermés ou plutôt entassés dans des prisons trop étroites et malsaines, payèrent de leur liberté les soi-disant bienfaits de la conquête. Au mois d'août 1795, un rapport du général Chapuis Tourville constatait encore que dans le Brabant seul « plusieurs centaines de détenus languissaient depuis six, huit, dix mois, dans la misère, la pourriture et le désespoir, sans parvenir à être mis en jugement (2) ». L'absurdité des motifs de détention se joignait à l'horreur de celle ci pour révolter l'opinion. On vit, pour citer un trait qui ne fut pas isolé, le tribunal de Mons condamner à une année de prison quatre habitants d'Ath, pour avoir brûlé

brai et avait fui la terreur en se retirant dans son pays natal. On le fusilla à Bruxelles le 25 juillet 1794, en l'accusant d'émigration « parce qu'il avait exercé en France les droits des Français ». (*Journal manuscrit de Gérard*, 25 juillet 1794.) Avant de le tuer on le promena avec une barbarie abominable, durant toute une matinée, dans les rues de la capitale.

(1) P. VERHAEGEN, *Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles*.

(2) Rapport du 17 août 1795, 30 thermidor an III. (Carton 348, Admin. du départ. de la Dyle.)

l'arbre de la liberté en avril 1793, après la rentrée des Autrichiens dans leur ville natale (1). Sentence inique, car elle appliquait les lois abominables de la Convention à un lieu et à un moment où elles ne pouvaient en aucune manière se trouver en vigueur.

Pour préparer et faciliter la besogne des tribunaux révolutionnaires, les représentants créèrent dans les principaux centres des comités de surveillance. On a retrouvé les traces d'environ vingt-cinq de ces collèges. C'étaient des commissions d'espions, comprenant huit à quinze membres recrutés parmi les Jacobins les plus effrénés ; ils étaient chargés de surveiller les autorités et les citoyens, de dresser procès-verbal de leurs informations, d'arrêter les inculpés, de faire des perquisitions et les saisies nécessaires. On sent combien des pouvoirs aussi étendus, déjà dangereux entre les mains de magistrats expérimentés, durent enfanter d'abus de la part de gens passionnés, ignorants et irresponsables.

Les excès des comités furent tels qu'on supprima l'institution en février 1795. Pendant cinq mois d'existence, les membres de ces collèges se montrèrent les imitateurs serviles des fonctionnaires que la révolution leur avait donnés comme modèles en France. C'est à eux qu'il faut attribuer la responsabilité de la plupart des exécutions capitales ordonnées par les juges révolutionnaires. Fouillant les lettres confiées à la poste, pénétrant à l'improviste dans les familles, espionnant les conversations dans les lieux publics, ils s'attirèrent l'exécration des citoyens, en même temps que par leur prétention de régenter toutes choses, ils méritèrent le mécontentement des autorités françaises. Celles-ci reprochèrent avec raison aux comités de surveillance d'être allés jusqu'à s'immiscer dans l'administration, jusqu'à prendre des arrêtés, à faire des nominations, à adresser des représentations aux municipalités.

Tels étaient les maîtres que la conquête avait substitués

(1) Jugement du 28 thermidor an II (15 août 1794) contre L. Nève et consorts d'Ath. (Registre 148, Admin. centrale de la Belgique.)

aux ministres impériaux et aux États des provinces. L'organisation comme la composition des autorités nouvelles devait conduire à l'anarchie en même temps qu'à la tyrannie, par l'absence d'unité et par la division extrême qui se remarquaient, non moins que par les vues contradictoires et souvent despotiques qui animaient des agents si nombreux.

Le tableau du gouvernement ne sera complet que quand, aux portraits des représentants et de leurs délégués, on aura ajouté le tableau des agents militaires et des agents des commissions exécutives, autrement dit des *agents d'extraction*. Mais ce que nous avons dit permet déjà de mesurer l'étendue des maux que devait engendrer le système de la Convention victorieuse et l'oubli complet que professait cette assemblée pour les principes humanitaires prônés si hautement par elle. Quelques exemples feront comprendre l'arbitraire absolu des délégués de la Convention, en caractérisant les licences qu'ils se permirent, sans qu'aucun recours pût intervenir pour protéger la justice et le bon sens outragés.

L'ancien gardien du parc de Bruxelles, maintenu en fonctions par arrêté des représentants, gardait en dépôt, en vertu de son office et sur les ordres de ses chefs, de vieilles statues en métal destinées à être fondues. Dénoncé du chef de recel d'effets appartenant à la république, il fut condamné par les représentants, sans être entendu, à une amende de 4,000 livres en numéraire. Le malheureux versa 1,578 livres, toute sa fortune, et sollicita en vain grâce pour le surplus. L'affaire parut tellement injuste aux membres de l'administration centrale, qu'ils supplièrent les représentants de faire rendre la somme payée. « Cette affaire, disaient-ils, a fait un très mauvais effet dans le public, car les représentants ne peuvent ni juger ni exiger de numéraire ; ils ont condamné pour un délit qui n'existait pas et de la manière la plus illégale, puisque le condamné n'a pas été entendu (1). » Vers le même moment, les représentants autorisèrent la ren-

(1) Rapport du Conseil du gouvernement, 17 vendémiaire an IV. (Liasse 594, Admin. du dép. de la Dyle.)

trée à Malines de deux invididus bannis en mai 1794 pour blessures volontaires et pour homicide. Ce fut en vain que toutes les autorités de la ville et de la province protestèrent en faisant valoir qu'il s'agissait des auteurs d'un assassinat (1). Non moins abusivement, les Conventionnels arrêtent le cours de la justice civile par divers décrets que leur successeur, Bouteville déclara « illégalement pris » (2). Ils vont jusqu'à prescrire, à plusieurs reprises, à la municipalité de Bruges de prononcer un divorce, quand aucune loi n'avait encore ni autorisé en Belgique la rupture des mariages, ni attribué compétence à ce sujet aux municipalités. Ici encore Bouteville doit intervenir en l'an IV pour déclarer que les décrets de ses prédécesseurs « sont nuls et constituent une monstruosité (3)».

Faut-il s'étonner si des personnages aussi mal inspirés et aussi sévèrement jugés n'arrivent qu'à constituer un régime sanguinaire à l'origine, arbitraire à la fin, désordonné toujours au point de décourager ses auteurs et ses partisans. Voici ce que pensait le conventionnel Pérès de l'œuvre de ses collègues : « Depuis que je suis à Bruxelles, je cherche à débrouiller le chaos du gouvernement de la Belgique. Je dis chaos et vous ne trouverez pas le terme impropre lorsque vous saurez qu'il y a dix volumes d'arrêtés des représentants du peuple dont la plupart discordants entre eux, indépendamment des coutumes et usages anciens qu'on a laissé subsister et de certaines lois de la république qui s'y observent. Je vous avoue qu'il faut un grand courage pour entreprendre la besogne d'administrer au milieu de cette anarchie organisée (4) ». On comprend, en lisant ces lignes, l'exclamation indignée arrachée par la politique des conventionnels à la municipalité de Bruxelles, composée de jacobins : « Jamais

(1) Carton 13, Correspondance de l'agent national près l'administration de la Belgique.

(2-3) Lettres de Bouteville du 23 floréal et du 1 prairial an IV. (Registre 178, Correspondance de Bouteville.)

(4) Lettre du 10 ventôse an III. (Registre 263*18*, Cartulaires et manuscrits.)

nos prédécesseurs n'ont été traité par le ci-devant gouvernement autrichien comme nous le sommes ici par vous (1). » En un mot, on ne pouvait trouver pire que « ce mode de gouvernement révolutionnaire, arbitraire et toujours variable, adopté par les commissaires civils, les commissaires ordonnateurs et autres sangsues de cette engeance, secondés par les méchants du pays (2) ».

Cette appréciation formulée par un révolutionnaire, agent national à Mons, est déjà justifiée, comme celles qui précèdent, par l'exposé de la politique générale des représentants. Le résumé de leur administration au point de vue de la politique intérieure et des intérêts moraux et matériels des populations achèvera de montrer combien nos pères eurent à souffrir de l'apparition parmi eux de la liberté républicaine. Ce sera au cours de l'exposé qui va suivre que l'on verra aussi comment sous l'influence des événements de Paris le régime de la Terreur s'adoucit forcément au cours de 1795, jusqu'à former le singulier mélange d'anarchie et de despotisme qui régnait au moment de l'absorption définitive de nos provinces par la France.

III.

Représentants coiffés de grands chapeaux à panache et traînant d'énormes sabres, commissaires civils, juges, membres des comités de surveillance, administrateurs, n'étaient pas seuls à se faire craindre. Les Belges devaient compter en même temps avec d'autres maîtres non moins exigeants et non moins terribles : je veux parler des fonctionnaires attachés à l'armée et des agents d'extraction.

(1) Lettre signée de Verlooy, Torfs, Reniers et consorts aux représentants, 13 germinal an III.

(2) Lettre de Desmoulin, agent national, à Mons, 12 brumaire an IV. (Carton 2, Correspondance de Bouteville.)

En exposant les maux engendrés par la guerre, nous avons retracé le triste sort des populations conquises par les armées républicaines. Celles-ci s'étaient signalées par le pillage, l'incendie et le meurtre. Fort heureusement, les nécessités de la lutte détournèrent promptement vers la Hollande d'une part, vers le Rhin d'autre part, les fléaux qui avaient ensanglanté les frontières. L'éloignement des masses principales n'empêcha point le maintien de camps importants au centre du pays ou le long de l'océan, et surtout en Luxembourg où l'armée de la Moselle assiégea la forteresse de ce nom jusqu'en juin 1795. Cet éloignement n'affranchit pas non plus notre pays de la nécessité d'entretenir ses oppresseurs en leur fournissant des vivres, des fourrages, des habillements et du chauffage. Ces divers services appelèrent la présence de commandants de place dans les villes, de généraux dans les arrondissements, d'un général en chef dans le pays conquis; ils devaient aussi comporter des fonctionnaires innombrables dont les armées s'étaient entourées afin de pourvoir à leurs besoins. Commissaires ordonnateurs en chef, commissaires ordonnateurs, commissaires des guerres, agents des fourrages, agents de la navigation, agents des charrois, agents des vivres, ingénieurs, médecins, payeurs, affluèrent à leur tour, avec leurs délégués, leurs employés, leurs commis, et cette nuée nouvelle de despotes ne fut pas moins à redouter que les préposés civils dont on vient de parler.

Le soldat trouvait naturel de piller. Le principe fondamental de l'art militaire n'était-il pas, pour la république, de vivre aux dépens de l'ennemi? Un singulier abus de mots pouvait seul transformer en ennemies les populations belges que l'on venait soi-disant affranchir. Mais même en les traitant en adversaires déclarés, encore le vainqueur aurait dû procéder selon le droit des gens, c'est-à-dire exiger seulement le nécessaire, et agir par voie régulière, en respectant les propriétés privées. Loin qu'il en fût ainsi, les sans-culottes français se faisaient un jeu, partout où ils passaient, d'accabler les habitants d'exactions, dont ils se vantaient avec

cynisme (1). Même casernés dans les villes et fournis de tout ce qui leur était nécessaire, ils ne pouvaient s'empêcher de se répandre dans les villages voisins de leur lieu de garnison et de s'y livrer au pillage, saccageant les habitations, pillant les paysans, blessant et tuant à coups de sabre ou de fusil ceux qui leur résistaient (2). Parfois la fureur des bandits était telle qu'elle révoltait leurs chefs et que ceux-ci, avouant que « ces brigands ont commis tous les forfaits », cherchaient à faire punir « les plus coupables ». Parfois ces excès dégénérèrent en pillages affreux, accompagnés de la dévastation de villages entiers et d'actes de cruauté perpétrés sous les yeux des officiers (3). On ne saurait mieux dépeindre ces atrocités qu'en transcrivant le résumé tracé par les Conventionnels des horreurs commises par l'armée française dans la Biscaye et le Palatinat (4). Selon Tallien, les soldats républicains avaient en Espagne « exercé tout ce qui est de plus exécrable : la destruction, la débauche et le brigandage, mutilant les hommes, déshonorant les femmes, massacrant les prisonniers ». Selon Becker, la conduite des troupes françaises dans le Palatinat avait été « une compilation de monstruosités, de scélératesses, d'exactions, de vols et de rapines ». On avait vu « les soldats torturer les habitants, arracher à leurs victimes l'aveu de leurs trésors en les rôtissant, mettre les femmes en réquisition et les hacher à coups de sabre, après avoir abusé d'elles ». Telles étaient trop souvent les hordes qui traversèrent nos provinces, laissant derrière elles des garnisons composées souvent de soldats atteints de maladies

(1) Voir les lettres du soldat Janson, citées par H. SCHUERMANS, *Le perron républicain, Ambroise-Joseph Janson*, p. 31.

(2) Scènes de Meeuwen en août 1794, de Watermael et ses environs en 1795, Westcapelle en janvier, Meysse, Capelle, Merchtem en février, Escanaffle en mai, Assenede, Walle, Etterbeek en juin, Nieuport et Rhode-Saint-Genèse en juillet 1795. (REYNERS, *Over honderd jaren in de Kempen*, p. 47. Cartons 205, 350, 351, 353 et 387, Administration centrale de la Belgique ; Manuscrit de Rybens sur Nieuport.)

(3) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVII, pp. 91 et 268. *Journal de Bruxelles*, 27 septembre 1794.

(4) *Moniteur réimprimé*, t. XXIV, pp. 231, 414, 683 et 668.

honteuses et commandées par des généraux infirmes ou incapables (1). Par bonheur, la Hollande et le Rhin devaient pour longtemps retenir le gros des armées de la Convention et l'éloigner de notre territoire (2). Maintenir le régime de conquête, c'était forcément assurer la prééminence à ces tristes éléments. La cessation du gouvernement régulier et la remise du pouvoir dans les mains de l'autorité militaire attribuaient à celle-ci l'exercice incontesté du pouvoir suprême. Sans doute, la présence des représentants de la Convention devait tempérer les prétentions des chefs de l'armée, mais en bien des cas l'intervention de ces délégués passagers ne pourrait suffire pour faire obstacle à l'arbitraire des commandants. Ceux-ci resteraient imbus de l'idée que le régime de la conquête était avant tout militaire, et qu'ainsi nul agent civil ne pouvait refuser obéissance à leurs caprices ou à leurs exigences.

La Convention, qui avait semé les germes du conflit, ne pouvait blâmer les généraux qui revendiquaient les prérogatives d'une armée conquérante. « La Belgique est pays conquis. La

(1) Les représentants du peuple insistèrent à de nombreuses reprises sur l'« ineptie » des généraux que les armées avaient laissés en arrière pour commander les places de la Belgique. (Aulard, *ouvr. cité*, t. XVII, pp. 263, 291 et 366.) Voici, à titre d'exemple, le portrait officiel d'un de ces sans-culottes nommé Stéphane, qui, en qualité de chef de brigade, inspecteur de la remonte, terrorisait la Flandre en janvier 1795. Ce personnage exigeait dans les villages des chevaux dont il n'offrait qu'un prix dérisoire. Les cultivateurs qui refusaient étaient par ses ordres fouettés ou frappés. L'injure à la bouche, il poursuivait les fermiers, les faisait mordre par ses chiens, menaçait du pistolet ceux qui, effrayés, fuyaient sur les arbres, distribuait des coups de sabre à ceux qu'il atteignait. Il alla jusqu'à faire marquer du fer rouge destiné aux chevaux deux cultivateurs de Bouchout qui avaient osé lui résister. Ce misérable avait été signalé pour ses excès au Comité de Salut public par les conventionnels députés à Bruxelles, dans un rapport du 13 octobre 1794. Se disant bon patriote, il avait pu se maintenir dans son emploi et continuer ses brigandages. (Rapport du Comité de surveillance de Gand. Dossier 39, Carton 347, Administration centrale de la Belgique.) Lettre des représentants du peuple du 23 vendémaire an III. (Registre 263/*8*, Cartulaires et manuscrits.)

(2) Parfois le brigandage des sans-culottes fut enrayé par des chefs énergiques. A Bruges et à Aix-la-Chapelle, l'armée s'abstint de tout excès.

force armée y assure la grande police, le général commandant la division est provisoirement la première autorité politiatrice dans son arrondissement militaire ». Ainsi était défini le rôle supérieur de l'armée par les délégués officiels de la Convention formant l'administration centrale de la Belgique (1).

Aussi bien, les agents militaires avaient merveilleusement compris toute l'étendue des pouvoirs que pareille situation leur conférait. Dès leur entrée dans le pays, ils avaient défini leur programme avec une netteté entière. C'était la ligne de conduite tracée par le Comité de Salut Public et adoptée par les Conventionnels en mission, mais exprimée avec un laconisme et une brutalité sans pareils. « Je viens vous annoncer la mort ou la misère. Je ne vous laisserai rien que vos yeux pour pleurer », avait dit le farouche général Van Damme aux magistrats de Furnes (2). Et l'un de ses collègues avait adressé en octobre 1794 des menaces analogues aux habitants de Weert : « Nous sommes bien bons de vous laisser quelque chose, car nous avons conquis avec le sol les biens qui s'y trouvent (3) ». Aussi, selon un témoin républicain, « les agents militaires, du général au dernier infirmier, répètent *pays conquis* et agissent en voleurs, multipliant les réquisitions en blanc, pillant ou faisant acheter leurs services ou leurs complaisances à haut prix (4) ».

Si le soldat se montrait pillard, ses chefs l'encourageaient par leurs exemples. Pour détailler ceux-ci, il faudrait passer en revue toutes les villes de la Belgique, et narrer les actes arbitraires commis en grand nombre par les commandants de place en vertu de leurs pouvoirs. Nous citerons quelques

(1) 27 germinal an III. (Carton 376, Administration du département de la Dyle.) L'arrêté du 5 brumaire an III organisant l'arrondissement du Limbourg stipulait que les administrateurs étaient placés « sous la surveillance immédiate du commandant de la force armée ».

(2) 9 mars 1794. (F. DE POTTER, *Geschiedenis der stad Kortryk*, t. IV p. 223.) Un collègue de Van Damme tenait aux habitants du Palatinat le même langage. (*Moniteur réimprimé*, t. XXIV, p. 688)

(3) *Publications de la Société historique dans le duché de Limbourg*, t. XXV, p. 395.

(4) Rapport de Vossen. (Carton 33, Correspondance de Bouteville.)

traits empruntés aux nombreux dossiers administratifs consacrés aux plaintes des administrations civiles contre le régime militaire. La délicatesse paraît inconnue à la plupart de ces hommes. Ils usent de leur position pour exiger à titre gratuit la fourniture de denrées de prix pour leur table ou pour leur famille. C'est ce que font le général Souham à Bruxelles, les commandants de Louvain, de Tournai d'Anvers et d'Audenarde (1). Ce dernier requiert des quantités considérables d'objets de tous genres, qu'il paie en assignats au prix dérisoire du maximum et qu'il expédie en France à sa femme. A Bruxelles, le général Ferrand, logé à l'hôtel de Walckiers, où était la trésorerie, vend au poids les papiers formant la comptabilité, et les vins fins qu'il a récoltés dans les habitations des émigrés (2). La réserve du langage leur fait non moins défaut, et toute discussion entre eux et les autorités civiles finit par les plus basses injures de leur part; l'ivresse peut seule les faire excuser.

Les libertés individuelles et publiques n'existent pas à leurs yeux. Leur droit de police sert de prétexte aux décisions les plus étranges. Ils interdisent la chasse, ce plaisir qui était un droit consacré en faveur des Brabançons par d'antiques franchises, et ils se procurent ainsi de plantureux revenus en con-

(1) Voici l'invitation dont usait le général Dubois vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Denis, située près de Mons. Elle figure parmi une dizaine d'autres conservées dans le carton 396, Administration du département de la Dyle : « 14 vendémiaire an IV. Alexis Dubois au respectable prieur de l'abbaye de Saint-Denis, ou en son absence à don Ambroise. Je vous anvois mon fourgon pour charger chest vous des légumes, il me faut deux saques de pommes de terre, deux saques de choux, et autant de carottes. Vous voudré bien y joindre un pagnier de fruits. Ge compte acest sur votre honnêteté pour croire que cela ne fera pas de difficulté de votre part ge compte venir vous voir sou peut. J'ai quelque chose à vous dire qui vous fera plaisire. Si vous pouvé manvoier un peux de poisson, mes compliments à tous vos perres. Salut amitié mon cher prieure. (*s*) le général républicain Alexis Dubois » On a relevé des exactions du même genre de la part du général Souham. (*La Revue générale* 1895, p. 743.)

(2) Manuscrit de Goetval. (Archives générales du royaume.) Aux termes d'une lettre de Haussmann, Briez et Portiez du 9 brumaire an III, des dilapidations énormes étaient commises par les vivandiers, les officiers et peut-être même par quelques généraux. (Registre 263, Cartulaires et manuscrits.)

cédant des exemptions à titre individuel. Ils règlent l'organisation des théâtres et la liberté de la presse. Ils expulsent les religieux de leurs couvents ou les y réintègrent selon leur bon plaisir ou selon le prix mis à acheter leur protection. Ils arrêtent des citoyens paisibles et les maintiennent en prison sans jugement. Ils appliquent et perçoivent des amendes énormes sans décision de justice. Ils édictent des règlements sur les assignats. Quand les mesures absurdes prises par les représentants de la Convention font régner la famine, et qu'à tort ou à raison les soldats se plaignent de manquer du nécessaire, les commandants de place s'en prennent aux magistrats civils, qu'ils font incarcérer ou chez lesquels ils placent des soldats à titre de gardes. Tel fut le cas notamment pour les officiers municipaux de la châtellenie de Courtrai et des villes d'Anvers, de Deynze, de Vilvorde, de Malines, d'Ostende, de Saint-Trond et du Sas de Gand.

Parfois ils joignent le geste à la parole et frappent les magistrats qui osent leur répondre avec fermeté. Ainsi en arriva-t-il au président de l'administration centrale du pays entre Meuse et Rhin, qui fut souffleté en séance devant ses collègues par le général Legrand; ainsi encore Van Lancker, officier municipal d'Anvers, fut accablé de coups à l'hôtel de ville par l'adjudant de place Robin, puis terrassé et emmené en prison sur ordre de son agresseur. Pareils excès semblaient prémédités de la part de leurs auteurs, car au lendemain de son entrée à Anvers, le Belge Dumonceau, général français, promu au commandement de la ville, écrivait à la municipalité pour se plaindre de ce que les cultivateurs, craignant les assignats, délaissaient le marché, et il ajoutait : « Je vous déclare que je vous ferai payer de votre liberté la moindre plainte de ce genre qui me sera faite. Une seule plainte suffira pour me faire prendre ces mesures extrêmes. Assez longtemps vous m'avez mené. Il faut que cela finisse (1) ». Si tel était le

(1) Billet original du 25 fructidor an II (11 août 1794). (Carton 231, Admin. du départ. de la Dyle.)

brutal langage d'un compatriote, quel devait être celui de ses collègues étrangers?

L'arbitraire devait mener à des abus scandaleux. A Liége, le commandant Ribot, irrité de n'avoir pu arrêter un paysan accusé de coups volontaires faisait incarcérer le frère du prévenu, et s'emportait quand les autorités civiles réclamaient auprès du représentant Giroust. Son chef, le général Bonnet, faisait jeter en prison, tantôt sans motif aucun l'accusateur public Renier, tantôt un habitant de la ville qui ne payait pas ses dettes à la belle-mère du général. Le commandant de Condé, informé d'une rixe survenue entre un bourgeois de Condé et un paysan de Boussu, envoyait 20 chasseurs s'établir à discrétion dans ce village, avec une lettre chargeant l'ancienne maîtresse du commandant de désigner les gens dont elle aurait à se venger, et avec ordre d'arrêter tous les habitants indiqués par cette femme ou par le bourgeois molesté (1).

De tous côtés des protestations indignées se faisaient entendre de la part des administrations des villes et des arrondissements, pour dénoncer « la conduite viziriale », « le despotisme intolérable » qui tendait à s'introduire. La municipalité de Liége s'étonnait un peu tard, qu'on regardât le pays de Liége comme un pays conquis, traité en ennemi et morcelé de toutes parts (2). L'administration centrale déclarait que pas un seul honnête homme dans la Belgique ne voudrait à l'avenir se charger des fonctions publiques. « Le peuple belge se plaint, disait-elle, et ce n'est pas sans raison. L'on n'a rien fait encore pour lui sous un régime qui tient le peuple dans une exaction militaire continuelle, qui avilit le fonctionnaire public et le rend aux yeux du peuple le plus vil instrument d'un despotisme que le Belge n'éprouva jamais sous le règne des rois. (3) ». La municipalité de Saint-Trond, représentée par le jacobin Hubar, dénonce comme contraire aux droits

(1) Carton 362, Administration du département de la Dyle.
(2) BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, t. II, p. 513.
(3 Adresse du 8 thermidor an III. (Liasse mélanges, Archives de la préfecture de la Dyle.)

de l'homme et aux anciennes lois du pays la conduite de Duplan, commandant de place qui multiplie les arrestations, qui menace les municipaux de coups de bâton, et qui leur dit : « Vous êtes esclaves, vous devez l'être. » La municipalité de Bruxelles s'élève contre Chapuis-Tourville, commandant en chef du pays conquis, parce que ce général emprisonne et frappe d'amendes les citoyens à tort et à travers. « Jamais, dit-elle, nous ne reconnaîtrons un gouvernement militaire, comme le général prétend l'établir. »

Faisant siennes toutes ces remontrances, l'administration centrale de la Belgique dénonce enfin aux Représentants du peuple et à la Convention les excès des agents militaires; elle se plaint « des procédés arbitraires et tyranniques » qu'elle relève dans toute la Belgique et elle affirme « qu'on veut exaspérer l'esprit belge et lui rendre odieux le régime de la République (1) ». Par une suprême mais tardive mesure de réparation, le Comité de Salut Public, au moment de cesser ses fonctions, fit droit à ces requêtes tristement éloquentes, en destituant Chapuis-Tourville et Duplan, le 25 octobre 1795 (2).

A côté des officiers et des soldats républicains, l'armée comptait encore les membres des administrations militaires et de ce côté le despotisme n'était pas moindre. S'il ne s'exerçait point avec autant de licence que le caprice des commandants d'arrondissement ou de ville, il était cependant plus dangereux par le nombre d'objets auxquels il pouvait s'étendre et par l'absence de toute discipline astreignant les agents de ces administrations. Ce n'était pas sans inconvénients que la guerre durait depuis plus de trois années. Pour nourrir, équiper, entretenir, solder les nombreuses armées de la république, des services spéciaux avaient été successivement

(1) Adresses des 14, 19, 20 et 24 fructidor an III signées des jacobins Chapel, Lambrechts et D'Outrepont. (Carton 594, Admin. du départ. de la Dyle.)

(2) Carton 594, *ibid.* Ces mesures permettent d'apprécier ce qu'ont d'excessif les éloges des armées républicaines figurant dans SOREL, *ouvrage cité*, t. I, p. 88; t. II, p. 598; t. IV, pp. 150, 160 et 379, et dans THIERS, *Histoire de la révolution française*, t. IV, pp. 158 et 395.

organisés et développés. Les commissaires ordonnateurs et leurs subordonnés, les commissaires des guerres, les agents des transports militaires, les agents du service des vivres, du pain, de la viande, des fourrages, de l'habillement, de la poste, de la marine, les ingénieurs, les chirurgiens, les pharmaciens, les infirmiers attachés au service des hôpitaux, les payeurs, tous ces despotes en uniformes galonnés s'empressaient dans les villes de garnison, ou apparaissaient en réquisiteurs insatiables dans les villages, en multipliant les ordres et les exigences.

Les chefs publient des règlements et les sanctionnent par des peines ou font arrêter les citoyens qui n'obéissent point avec assez de zèle. Les subordonnés se font loger gratuitement, dilapident les meubles et les vins des absents, accablent les contribuables d'exactions et ne songent qu'à battre monnaie de leur autorité. Tel le commissaire Lumière, qui terrorise la ville de Courtrai au point que la municipalité démissionne, ou le commissaire Gailly, qui fait trembler la province de Namur au point que le jacobin Weissembruch, substitut de l'agent national près l'arrondissement de Liége, le dénonce en demandant « jusqu'à quand l'impunité sera-t-elle donc à l'ordre du jour dans notre pays? » Tel encore le commissaire Prieur, qui attaque en public les administrateurs de la province de Liége en disant : « L'administration de Liége » n'est composée que d'un tas de gredins et de jean-foutres ; » je leur rognerai les ongles; pour leur apprendre leur » devoir, je ferai mettre de mon autorité cent voitures en » réquisition, que j'enverrai à Ruremonde pour conduire les » munitions au Rhin. Je sais bien que je suis dénoncé par les » Liégeois, mais je prends leur dénonciation pour le plus beau » certificat de civisme, car toutes les autorités sont composées » d'autant d'intrigants et d'ignorants (1) ».

Certains délégués des autorités militaires courent le pays sous prétexte de rechercher des armes ou des biens d'émi-

(1) Cartons 447, 518 et 521, Administration centrale du département de la Dyle.

grés ; ils font des perquisitions, ils multiplient les saisies, ils enlèvent les chevaux et extorquent l'argent des villageois en menaçant de tout brûler. Et pour cette besogne de pillards, ils reçoivent un traitement de 9,200 livres par an (1). Le métier étant profitable, de faux délégués ou de faux agents, d'ordinaire militaires, viennent se joindre aux fonctionnaires authentiques et le scandale est tel que les Représentants doivent interdire en Belgique la confection de sceaux ou cachets, dont l'emploi favoriserait la création des fausses patentes employées par les escrocs.

Les autorités civiles, depuis les municipalités jusqu'aux représentants de la Convention, ne tarissent pas en reproches amers vis-à-vis des agents militaires. Souvent même, ces reproches sont échangés entre les agents militaires eux-mêmes ; les agents des trois armées se jalousent, ou les agents des divers services d'une même armée s'accusent réciproquement d'impéritie ou de dilapidation. Parmi les plaintes qui encombrent les correspondances de l'époque, nous nous bornerons à citer celles des représentants de la Convention, mieux placés que tous autres pour apprécier leurs compatriotes. Voici en quels termes ces représentants s'exprimaient : « Vous employez des agents qui se conduisent d'une manière indigne et qui ne négligent rien pour discréditer la république et la rendre en horreur dans tout le pays. Il s'est fait à Namur et dans plusieurs autres endroits les opérations les plus criantes et les plus vexatoires (2). Les agents militaires commettent des abominations : ils accumulent les dilapidations, les accaparements monstrueux, les vols, les brigandages, joints à l'insolence, à la débauche, à la paresse. » (21 octobre 1794) (3).

Les dilapidations et la malveillance des agents des charrois entravent l'approvisionnement des armées. Les commis-

(1) Cartons 352 et 366, Administration centrale de la Belgique

(2) 22 vendémiaire an III, 12 octobre 1794, lettre des représentants au Comité de Salut public. ((Registre 263*r8*, Cartulaires et manuscrits.)

(3) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XVII, p. 550.

saires ordonnateurs des armées du Nord et de Sambre et Meuse refusent de reconnaître l'administration centrale établie à Bruxelles, et leur indiscipline entraîne un désordre complet (7 frimaire an III, 27 novembre 1794). En dépit de réquisitions énormes, l'armée manque de chevaux. On ne peut songer à en acheter, parce que les fournisseurs s'entendent pour faire payer chèrement par la république les chevaux volés aux dépôts ou soustraits aux réquisitions par les villageois, auxquels viennent en aide les vivandiers, agents, officiers et généraux (9 frimaire, 29 novembre 1794). Les agents ou vivandiers dilapident les meubles des absents, se logent de force dans leurs maisons en brisant les scellés des autorités, et vendent ou brûlent des meubles du plus grand prix (17 frimaire, 7 décembre 1794). « Il faut à tout prix réformer les administrations militaires, le plus grand fléau de la république! Qu'on se hâte de réformer les vices de la détestable et exécrable administration des charrois! Il n'y a plus un instant à perdre pour cet objet, si on ne veut voir périr tous les chevaux de l'armée. » (23 nivôse, 12 janvier 1795.)

Pour achever ce tableau officiel, les Représentants envoient à Paris, le 9 floréal (27 avril 1795), les résultats d'une enquête instituée pour mettre en pleine lumière « les abus énormes » des agents militaires. « Ceux-ci, disent les Représentants, vendent comme avariés d'immenses approvisionnements de farines et de grains, cèdent ces denrées à un prix dérisoire à la suite d'un simulacre de vente publique, et l'acquéreur, qui n'est que leur prête-nom, gagne deux cents pour cent sur les marchés. Aussi les commissaires ordonnateurs et leurs subordonnés méritent d'être destitués sinon d'être mis en jugement (1) ».

(1) Correspondance des représentants du peuple en mission en Belgique. (Registre 263*18*, Cartulaires et manuscrits.)
Aulard, *ouvr. cité*, t. XXII, pp. 211, 107, 158, 197 et 570.

IV

La liste des pillards n'était pas encore complète, hélas. Il semblait qu'à l'occasion des brigandages officiels, toute l'écume que cinq années de révolution avaient fait monter à la surface de la France, se déversât sur la Belgique. Aux agents de la Convention et aux agents militaires, il fallait ajouter la longue liste des agents du commerce, autrement dit, des *agents d'extraction*. Ceux-ci comprirent trois catégories bien distinctes.

L'*agence de commerce*, attachée aux armées françaises, comme on l'a dit, était composée à l'origine de trois membres, qui en déléguèrent promptement d'autres, autorisés à leur tour à sous-déléguer. Ainsi la Belgique fut envahie par une légion de réquisiteurs dont nous ne tarderons pas à voir les opérations néfastes, accablant la population d'exigences brutales. Le mal fut poussé si loin que, le 16 novembre 1794, au moment où ils instituèrent les administrations provinciales pour introduire un peu d'ordre dans le chaos, les représentants de la Convention durent décréter la suppression de l'agence du commerce, à cause de ses vices et de ses malversations, ordonner la saisie de ses livres, et prescrire à ses membres de rendre compte de leurs opérations. Mais cette mesure radicale ne satisfaisait point les intérêts engagés dans l'agence qui était un excellent débouché et une plantureuse source de revenus pour les créatures du Comité du Salut public. Celui-ci intervint, prescrivit à ses délégués de rétablir l'agence supprimée, et dès le 23 novembre, l'institution tant décriée se trouvait remise en fonctions. Pour la forme, on la réduisait à six membres, auxquels les Représentants traçaient des règles minutieuses destinées à protéger quelque peu les populations conquises et le trésor de la république. En dépit de ces barrières trop fragiles, les abus recommencèrent, et en janvier 1795 les membres

de l'agence étaient au nombre de 53, logés luxueusement aux dépens des absents et entretenus aux frais du même public qu'ils accablaient de leurs exactions (1).

Si les agents du commerce avaient pour mission d'enlever tout ce qui pouvait intéresser les différentes commissions exécutives substituées en France aux ministres (2), plusieurs de ces commissions ministérielles eurent en Belgique des représentants particuliers, formant ainsi une nouvelle catégorie de réquisiteurs. La commission des *armes et poudres* eut des délégués spéciaux chargés de saisir tout ce qui, en fait de métaux, de bois, de charbon, de salpêtre, de chanvre, pouvait concerner son objet. Ces réquisiteurs se saisirent des plus beaux arbres, des mines et des forges, dévastèrent nos forêts et nos industries, revendant à beaux deniers les produits qu'ils saisissaient au nom de la république ou se faisant payer chèrement leur respect relatif pour la propriété privée. On dut finir par avouer leurs dilapidations et par les supprimer, le 3 août 1795 (16 thermidor an III) (3). La commission de l'*instruction publique* établit pareillement des délégués dont les déprédations eurent un caractère particulièrement odieux. C'étaient des réquisiteurs appelés à se saisir « des monuments et des richesses des arts et des sciences pour en enrichir la république. » Pareille mission, excessive par sa généralité, était déjà profondément injuste quand elle émanait d'une nation qui proclamait bien haut l'abolition des guerres de conquête et le respect du droit des peuples. Mais la forme dont elle fut revêtue acheva de lui donner un caractère inouï d'arbitraire.

Les agents des sciences et des arts chargés « de l'extraction

(1) Tableau des cinquante-trois préposés en pluviose an III. (Admin. du départ. de la Dyle, mélanges provenant de l'incendie.)

(2) Douze commissions remplaçaient en France les ministères depuis le 1er avril 1794.

(3) Plaintes de l'arrondissement du Brabant, 23 fructidor an III; de l'inspecteur des forêts Coget, du 13 messidor an III; du directeur des domaines, du 13 germinal an III; de l'administration du Hainaut. (Cartons 163, Admin. du départ. de la Dyle; 44, Correspondance de Bouteville; 100 et 350, Admin. du départ. de la Dyle.)

en pays conquis des objets de commerce, agriculture, sciences et arts », étaient autorisés à faire dans les municipalités où ils se porteraient « toutes les réquisitions qui leur paraîtraient nécessaires pour exécuter leur commission ». Ils étaient dispensés de faire inventaire, et autorisés à lever les scellés placés sur les biens des absents ou émigrés. On devine les abus que des pouvoirs aussi vagues entraînèrent (1). Nos grandes bibliothèques telles que celles de Bruxelles, de Louvain, de Malines, de Liége, celles des abbayes, les collections formées dans les principales villes, les admirables tableaux que les siècles avaient multipliés dans nos églises, dans nos monastères, dans nos hôtels de ville, ou dans les demeures des émigrés, toutes ces richesses, qui avaient résisté aux guerres civiles du XVIe siècle et aux invasions du XVIIe et du XVIIIe, furent indignement saccagées. Nos compatriotes virent avec un mélange d'irritation et de tristesse emporter leur patrimoine artistique vers la France, qui devait ne recevoir d'ailleurs qu'une partie de tant d'objets de prix. On tenterait un jour de voir dans ces vols le prix de la gloire militaire. Mieux inspirés seraient les administrateurs français s'efforçant d'en cacher les produits en les disséminant loin de Paris, dans des musées de province où ils échapperaient aux recherches, sinon aux regrets et aux remords. Bon nombre de tableaux de Rubens, de Van Dyck et d'autres artistes de génie, seraient ou tailladés à coups de sabre pour les enlever de leurs cadres, ou roulés brutalement en longs tubes et exposés pendant des mois aux intempéries, durant les voyages que leur imposerait la confiscation : d'autres disparaîtraient

(1) Arrêtés du 23 messidor an II déléguant du Haut-Pas et Couart. (Registre aux réquisitions, Archives communales de Louvain.) Arrêtés du 19 messidor et du 14 fructidor an II en faveur de l'agent Guinard. (Registre aux commissions, Archives communales, Nieuport.) Arrêtés du 3 fructidor an II, déléguant Leblond, De Wailly, Thonin et Faujas. Arrêtés de Frécine du 4e jour des sans-culottides an II et du 4 ventose an III, sur l'enlèvement des objets d'art. (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VII, p. 360, et carton 552-*G*, Admin. du départ. de la Dyle.)

pour longtemps, étant brocantés à vil prix par les auteurs de ces razzias effrontées.

Le résultat de ces rapines fut, comme l'avait annoncé le cynique Laurent, le dépouillement de nos villes de tout ce qui en constituait l'ornement. On eût été bien plus radical encore, et on eût transformé nos contrées en des localités dénuées de tout intérêt quelconque au point de vue scientifique et littéraire, si l'ignorance ou l'aveuglement des réquisiteurs n'avaient heureusement dédaigné une partie importante de nos richesses nationales (1).

Enfin, il y avait les commissions de recensement et les commis aux scellés, engeances non moins néfastes que celles dont on vient de rappeler la mémoire. Pour préparer et exécuter les réquisitions destinées à appauvrir le pays au profit des jacobins, pour assurer la moisson que se promettait la république dans les biens des citoyens émigrés, il parut nécessaire de procéder au recensement des denrées susceptibles d'être saisies et de mettre sous scellés les biens des émigrés afin d'en préparer la prompte mise en vente. Ce fut l'occasion de créer des commissions de recensement établies dans chacun des huit arrondissements de la Belgique pour dresser l'inventaire des objets de commerce et d'industrie mis ou à mettre en réquisition, et pour en prélever la majeure partie pour les magasins de la république (2). Ce fut aussi l'origine des innombrables commissaires aux scellés, chargés par l'agence du commerce de rechercher les biens d'émigrés, d'en dresser inventaire, d'y apposer les scellés et de vendre le mobilier. Ces deux dernières catégories d'autorités furent aussi néfastes que toutes celles que nous avons énumérées jusqu'à présent.

Les délégués au recensement courent les villes et villages, se font fournir le logement, la nourriture, le chauffage, le

(1) On sait que le conventionnel Frécine exigeait sous des peines terribles « toutes les éditions du XIVe siècle » (*sic*). Carton 522-6, Admin. du départ. de la Dyle.)

(2) Arrêté du 27 frimaire an III, 17 décembre 1794.

transport, pour eux et les membres de leurs bureaux. Ils jettent la consternation partout où ils arrivent, en faisant placarder de grandes affiches, sommant les habitants de déclarer leurs denrées et marchandises, puis en opérant des visites et des saisies, accompagnées « de menaces, d'insultes et de mauvais traitements dont les victimes ne se débarrassent qu'à prix d'argent ». Car ces républicains austères, qui prônaient avec tant d'ardeur les assignats, étaient toujours prêts à modérer leurs exigences en présence de la monnaie de l'ancien régime. Ils ne dédaignaient pas non plus de se faire compter largement le salaire de leurs journées, rétribuées à raison de 15 livres. Le recensement occupa ainsi en Brabant deux cent et sept personnes qui reçurent 69,998 livres et en West-Flandre vingt-trois personnes payées 20,665 livres; le Luxembourg coûta 15.949 livres (1).

Certains de ces envoyés sont qualifiés par les jacobins eux-mêmes de « tyrans d'Athènes exerçant leur rage sur des malheureux aux abois, faisant trembler tous les bourgeois ». Tel, l'agent envoyé au district de Binche. Il s'intitule « le grand ravageur des campagnes », et pour justifier son appellation il fait mille atrocités. Il dévalise les maisons, il arrête les habitants, il les menace de mort ou les fait mener en prison, à moins qu'on ne le paie pour aller ravager ailleurs. De même à Rixensart, à Wavre, à Neeryssche, les agents de recensement frappent les cultivateurs, enlèvent les vaches pleines à la place des bœufs, et exigent force argent sous prétexte d'exonérer les contribuables de leurs exigences. Ils extorquent parfois 800 livres dans une seule ferme. Le mal atteint un tel degré qu'à Neeryssche les paysans s'ameutent et chassent les commissaires et leurs gardes, dont deux sont laissés pour morts sur place (2).

(1) Rapports sur les commissaires envoyés en Flandre, Brabant, Namur, Luxembourg. (Cartons 8 et 9, Correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique, et 23, Correspondance de Bouteville.)

(2) Cartons 3 et 9, Correspondance de l'agent national près l'administration supérieure de la Belgique, et 950 et 981 de l'administration du

Plus habiles que leurs collègues, les commissaires aux scellés opèrent dans la solitude et le silence. Ils s'installent dans les maisons des absents, s'y placent bien à l'aise, avec leurs familles ou leurs amis. Leur principale, sinon unique préoccupation, est de prolonger leur mission de manière à ne pas mettre de terme à des labeurs aussi doux, payés 20 livres par jour, plus les frais de voyage. Tout au plus s'occupent-ils à faire plus ou moins exactement l'inventaire des biens meubles confiés à leur soin. Leur civisme autorise des licences dont la république aura soin de ne guère demander compte. Ils ferment les yeux sur la disparition des denrées de consommation, telles que le vin ou le bois de chauffage. Au besoin, en se montrant larges vis-à-vis de leurs collègues en pillages, qui réquisitionnent le vin, les liqueurs, le chauffage ou des meubles, ils obtiennent une certitude relative de n'être point inquiétés au sujet de ces objets. Et comme l'hiver est rude, ils ne se font pas faute de se chauffer aux dépens de l'absent, en brûlant non seulement son bois, mais ses meubles, et au besoin les portes, les fenêtres et les planchers. Quand enfin, on commence, au printemps de 1795, à mettre le mobilier en vente, les comptes ne s'obtiennent qu'avec la plus

département de la Dyle.

La moralité de certains de ces commissaires peut s'apprécier par les deux faits suivants. Le citoyen B .. chargé du recensement dans le pays de Namur s'y était acquis un renom tellement odieux que sa nomination aux fonctions de juge suppléant provoqua en l'an IV (1796) la démission des membres du tribunal de Namur. (Carton 23, Correspondance de Bouteville.)

Le citoyen Julien Deffourche, qui opérait aux environs de Tirlemont, écrivait à un collègue, le 14 février 1795, un billet dont nous extrayons ce qui suit : « Chere colegue. Je te dirai que je suis ainvitté dans un banqué dimanche le garçon de mon otte qui se marie aveque une fille du commissaire de cartié. Les plus riches du village. Je tainvitte si tu veux venir me voir tu me ferés comme je crois que tu peux plésir, mais je tainvitte detre plus Réservé à mon Egard parsque Jay une jolie maîtresse dans mon logement. Je suis heureux d'un voyage. J'espère que tu jouis du plaisir d'avoir le citoyen Gossart auprès de toi. Je luy commande de netre plus si fort amoureux qua Louvain, comme je sais que les citoyennes de Tirlemont Sont un peu froide à Legar des Républicains. » (Dossiers « Papiers de l'incendie », Admin. du départ. de la Dyle.)

extrême difficulté. C'est qu'en effet, les meubles de prix ont souvent disparu, pour orner l'appartement d'un jacobin, qui jusque-là n'usait que de chaises boîteuses (1), ou ont été vendus à un ami pour une somme dérisoire; si leur prix est entré dans la caisse du commissaire, il éprouve peine singulière à en sortir. Tel, le citoyen Chupiet, qui, étant reconnu comptable du mobilier de quatre-vingt-cinq absents, devait de ce chef 272.985 livres et qui soutenait avoir dépensé en frais divers 262,030 livres : ce citoyen était en vain poursuivi pour la différence, et deux ans après la clôture de ses ventes, il se trouvait encore n'avoir pas versé un centime dans les caisses publiques (2). Tel le citoyen Cobus, qui occupait simultanément trois ou quatre hôtels d'émigrés, dont ni les administrations locales, ni les ordres des représentants du peuple ne parvenaient à le faire sortir, et qui opposait à toutes les injonctions sa qualité de délégué de l'agence du commerce. Tel encore l'agent qui, après six mois d'occupation de l'hôtel du comte d'Arberg, se trouve n'avoir pas écrit une ligne d'inventaire, et menacé d'expulsion par les membres de l'administration centrale, les qualifie « d'intrigants et de fourbes qui font la guerre à tous les Français » (3).

La manne est du reste tellement abondante, qu'elle ne peut manquer d'attirer et de retenir les jacobins désœuvrés ou mis en appétit. A Bruxelles, il y a 253 hôtels d'absents à mettre sous scellés, et dans le Brabant il se trouve 130 couvents à inventorier sous prétexte d'émigration de partie de leurs membres : d'après ces chiffres, jugez du butin qu'offrent les autres villes et provinces de la Belgique. Voici, pour finir, le sommaire des comptes présentés par l'un des commissaires envoyé dans le canton de Wolverthem. C'est le citoyen Heger,

(1) Journal de Pelckmans, ancien échevin de Louvain, du 5 octobre 1794.

(2) Selon l'administration, Chupiet exagérait ses dépenses et était redevable de plus de 40,000 livres. Cartons 130 et 132, Admin. du départ. de la Dyle).

(3) Les irrégularités inouïes commises dans la gestion des biens des absents font l'objet de pièces innombrables dans nos archives. Cfr. Cartons 101, 103, 130, 132, 133, 135, 136, 139 et 268. Admin. du départ. de la Dyle.)

dont le civisme et l'instruction sont tristement attestés par le procès-verbal transcrit en note, et qui a parcouru les villages de Wolverthem, Meysse, Steenhuffel, Impde et Londerzeel « pour la découverte des châteaux des émigrés ». Sa tournée de quelques jours tendant à retrouver des châteaux peu ignorés et à y installer des gardiens, coûte 3,744 livres, en frais de logement, de rafraîchissements de tous genres. Il porte en compte notamment des légumes, envoyés aux représentants du peuple, pour 53 livres 14 sols, et le 21 frimaire : « dépense de bouche = 4 personnes, 252 livres et 15 sols », soit 63 livres par personne et par jour à la campagne! Ses collaborateurs le valent. Qu'on en juge par l'éloge qu'il adresse au concierge placé par lui à Londerzeel (1), et par ce fait que le garde placé au château d'Impde est un ivrogne, qui occupe le château avec femme et enfants, et qui en vend les meubles et les provisions de bois à son profit! (2). Aussi dut-on finir par rappeler ceux de ces pillards dont les fonctions n'avaient pas cessé par suite de la rentrée des émigrés. Un arrêté des Représentants mit un terme à la mission de tous les gardiens d'abbayes, « à cause des vexatîons qu'ils avaient commises » (5 juillet 1795 (3).

(1) « Procès-verbal de Londerzeel château appartenant au ci-devans » comte de Weltene près de Malines. Le 24me brumaire 3 an republ je » soussignes Charles Heger commissaire et receveur de la republic fran » çaise me suis transporter accompagnée du citoyen Gossens maître » d'école de Welfferthem qua testis au château de Londerseel on aient » requis le Bourgmestre nommés Hertzmager de nous accompagner dans » la visite que nous avons nous proposer de faire qui a satisfait à notre » Requisition Nous en avons retirer pour le service de la Commission » centrale et furni au magazin de Bruxelles au payeur Jehannot les effets » trouvés et enlevés Celon la note ci-jointes. Nous avons nommer et nommons et mis par les bonnes attestations di dit Bourguemaitre (qui nous » a rendi tous les services possibles pour avoir de chariots) le petre » Vanizaaus jardinier, et après avoire étez assasinés à cosses de nous » avoir donné des renseignements et s'avoir montrer avec entousiasme » pour la cosse commune en sa blace et pour soulager sa mère avec » 7 enfants son fils ainée.

« Nous avons mis le scellé ajours sur les portes ou les meubles sont restés. (S) Heger » (Carton 376, administration de la Préfecture de la Dyle.)

(2) Lettre de la municipalité d'Impde, 18 floréal an III. Carton 139, administration du département de la Dyle.

(3) Arrêté du 17 messidor an III.

CHAPITRE III.

LA LIBERTÉ ET LE CAPITAL

SOMMAIRE

I. Les effets de la conquête au point de vue moral. Suppression des libertés publiques, notamment de la liberté d'opinion et de la liberté de la presse; anéantissement du secret des lettres; attentats répétés contre la religion catholique, ses ministres, ses églises, ses possessions : culte sacrilège de la déesse Raison. Résistance des fidèles et du clergé.

II. Les effets de la conquête au point de vue du capital. Contribution de guerre d'environ cent millions de livres. Vente des biens des contribuables, abus qu'elles entraînent. Enlèvements répétés d'otages, entre juillet 1794 et février 1795. Les réquisitions en nature se succèdent à partir de la conquête et se poursuivent durant toute l'année 1795 : elles frappent le commerce, l'industrie et l'agriculture, sous prétexte de subvenir aux besoins des armées et en réalité dans le but d'enrichir la France.

III. Plaintes et vaines représentations des administrateurs locaux au sujet de ces exactions. Dilapidations auxquelles se livrent les agents français Scandale des réquisitions impayées ou soldées en assignats sans valeur. Aveux significatifs des Représentants du peuple au sujet de ces excès.

I.

On connait maintenant les instruments dont se servait la Convention pour dépouiller la Belgique en attendant qu'elle l'annexât. C'est le fonctionnement de ces rouages et le résultat obtenu par leur mise en mouvement durant quatorze mois qu'il faut désormais rechercher.

Le patrimoine moral de nos aïeux n'était pas moins convoité par l'envahisseur que leur patrimoine matériel, si l'on en juge par les programmes qu'énoncaient les Représentants du peuple au nom du Comité du Salut Public. Sous ce pre-

mier aspect, la terreur apparut à nos pères comme résumant fidèlement le caractère réel de la révolution, je veux dire ses tendances destructives de tout ce qui fait la vraie grandeur morale, religion, éducation, liberté de penser et d'écrire, libertés publiques.

Faut-il insister sur les libertés publiques? Tout en maintenant provisoirement les lois du pays, les conquérants avaient supprimé en fait toutes celles qui pouvaient les gêner. L'abolition des Etats, et la transformation des autorités provinciales et communales en collèges administratifs, privés de toute initiative et destitués de toute direction financière, mettaient fin à ces privilèges si enviés qui appelaient nos aïeux à participer aux affaires publiques. Non seulement le gouvernement du pays par le pays était anéanti, mais au droit d'y prendre part était substituée l'obligation d'y coopérer malgré d'invincibles répugnances. La conquête n'avait pas encore deux mois de date que les conventionnels, appliquant aux personnes l'odieux système des réquisitions, décrétaient l'ordre à tout citoyen requis pour occuper une place ou une fonction publique, de déférer aux décrets qui le nommaient, sous peine d'exécution militaire. Comme rien n'était plus contraire aux traditions nationales qu'un pareil régime de contrainte, les Belges ne purent s'incliner sans protester. A de multiples reprises, on vit les citoyens les plus honorables, être frappés de logements militaires ou être mis aux arrêts dans leurs demeures, parce qu'ils refusaient de faire partie des conseils administratifs nouvellement créés ou des municipalités (1).

La liberté d'aller et de venir était en même temps supprimée par l'introduction du régime français des passe-ports. En exigeant de tout citoyen qui sortait de sa commune un laisser-passer émanant des autorités civiles, ou même souvent des

(1) P. Claeys, *Mémorial de la ville de Gand*, p. 38. Ordre du général Delmart, chargeant une compagnie de fantassins de garder à vue la municipalité d'Ostende, 23 thermidor an II. (Registre aux réquisitions, archives communales d'Ostende). « On requiert les gens comme les bêtes et les sacs » disait le chroniqueur Pelkmans, de Louvain (4 octobre 1794).

autorités militaires, à peine d'être traité comme suspect, on empêchait de voyager ou de circuler tout habitant qui déplaisait aux maîtres du jour (1). Même en restant dans les limites de la commune où il était domicilié, le Belge ne pouvait point s'affranchir du joug de l'étranger; défense était faite de circuler sans être porteur d'une cocarde tricolore, et la prison attendait ceux qui oublieraient cet insigne de servitude. Enfin même dans sa demeure, le Belge était poursuivi par l'implacable volonté de ses tyrans. Ordre lui était donné d'arborer des drapeaux tricolores et d'illuminer aux jours de décadis et de fêtes nationales. Et ces prescriptions, renouvelées fréquemment sous des menaces sévères, attestaient tout à la fois la juste répugnance éprouvée par nos pères pour les couleurs de leurs dominateurs, et l'insolente fatuité de ces derniers, prétendant imposer à leurs esclaves les dehors d'une joie et d'un patriotisme assurément trompeurs (2).

Comme ils n'avaient réclamé la liberté que pour détruire celle des autres, et qu'ils ne pouvaient se résigner à respecter ces droits de l'homme dont l'usage eût mis promptement en évidence leurs fautes et leurs crimes, les révolutionnaires proscrivirent immédiatement chez nous, comme chez eux, la liberté des opinions. Sous des formules variées, et souvent répétées, une même prohibition revint à chaque instant dans les décrets et arrêtés du Comité de Salut public, des Représentants, ou de leurs délégués. Défense de tenir des propos contre-révolutionnaires; et cette règle, aussi monstrueuse dans son principe, que dans sa formule dépourvue de toute précision, était sanctionnée de la peine de mort. Ce furent des propos de ce genre qui entraînèrent les condamnations à

(1) Journal manuscrit de Coppieters, de Bruges, 7 juillet 1794. Fort heureusement, les administrations locales tempéraient souvent la rigueur des ordres de leurs supérieurs. Restées en majorité entre les mains de Belges honnêtes, elles délivraient facilement des passe-ports nécessaires aux bons citoyens. M. de Chaudelot, lieutenant au service autrichien et prisonnier de guerre, s'évada en août 1794 et traversa la Belgique pour gagner Luxembourg, grâce à de faux passe-ports qu'il se procura en Hainaut et en Brabant. (Journal inédit du général de Chaudelot.)

(2) Même source.

mort prononcées par les tribunaux révolutionnaires contre le Père Richard, à Mons, contre Nies et Marcel, à Anvers, contre d'Herbe, Gobiert et Lemercier, à Bruxelles, ou qui valurent la détention jusqu'à la paix prononcée, contre M[me] de Selliers et contre le carme Vispoel. Innombrables furent les poursuites instituées du chef de propos semblables sous le règne des Représentants du peuple, et aboutissant, sinon à la mort des coupables, au moins à de dures peines de prison et d'amende (1).

S'il n'était point permis d'exprimer librement sa pensée, la communication de celle-ci par la presse ou par la poste devait n'être pas moins suspecte aux révolutionnaires. Dans nos provinces, à dater de juillet 1794, la liberté de la presse fut entièrement confisquée. Défense fut faite d'imprimer sans le visa des généraux français. Ainsi furent brutalement supprimés plusieurs de nos journaux, et ainsi aboutirent les autres à une sujétion sans exemple (2). On arrivait par là à empêcher toute publication qui aurait exposé les justes critiques des vaincus contre les vainqueurs. En même temps, les comités de surveillance, les agents militaires, les municipalités jacobines se voyaient attribuer au sujet des correspondances des pouvoirs arbitraires, à côté desquels ceux de nos juges d'instruction, restreints au cas où une poursuite régulière justifie une saisie de lettre, semblent enfantins. Des espions à gages se rendaient dans les bureaux de poste, y

(1) P. Verhaegen, *Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles* (1794-1795). L'avocat Sirault, de Mons, avait critiqué publiquement le régime de conquête imposé à la Belgique. Mandé devant l'administration d'arrondissement, pour s'expliquer, il reconnut sans détour avoir critiqué le gouvernement et s'être plaint de voir ses concitoyens traités en vaincus. Il invoqua nettement la liberté d'opinion décrétée par les lois françaises. Cette attitude énergique fut dénoncée comme un crime par l'administration, le 1 août 1795. (Carton 445, administration centrale de la Belgique.)

(2) P. Verhaegen, *Essai sur la liberté de la presse en Belgique durant la domination française* (1792-1814). « Dans le pays conquis, il n'y a point de liberté de la presse » disait brutalement l'administrateur de la Buisse dans un rapport de messidor an III, approuvant la saisie d'une brochure qui critiquait les assignats. (Carton 361, administration du département de la Dyle.)

ouvraient toutes les lettres, retenaient celles qui leur paraissaient suspectes, et entamaient des informations sur ces pièces. Notamment, une lettre ouverte à la poste fut l'occasion de la mort de l'infortuné d'Herbe, de Bruges, fusillé à Bruxelles, le 17 octobre 1794 (1).

Le programme jacobin comportait des rigueurs spéciales à l'adresse de la religion, qui concentrait les haines des plus modérés comme celles des plus ardents parmi les conventionnels. Sans doute, la journée du 9 Thermidor commanda quelques tempéraments dans le déploiement de la persécution, mais celle-ci ne s'en montra pas moins odieuse dans ses débuts ou moins opiniâtre dans sa persistance.

Tout d'abord, ce fut aux personnes qu'on s'en prit. Sous prétexte d'émigration, ou de propos contre-révolutionnaires, prêtres et religieux furent traqués d'une manière odieuse. Nombreux furent ceux que les supplices moissonnèrent. A Namur, on fusilla deux religieuses sous prétexte d'espionnage. Bruxelles vit fusiller en six mois huit ecclésiastiques. Ypres vit arrêter seize prêtres et religieuses, dont bon nombre étaient retirés en Belgique depuis avant la guerre. Ces innocentes victimes furent envoyées au tribunal révolutionnaire d'Arras, présidé par le féroce Guillery, et y furent décapitées, le 30 juin 1794. Quand ces abominables massacres prirent fin, parce que les thermidoriens, désormais maîtres de la Convention, inclinèrent par nécessité vers la clémence, les rigueurs contre le clergé prirent des formes moins acerbes, sans cesser d'occuper les détenteurs du pouvoir. On vit enlever les ecclésiastiques comme otages et parmi eux Mgr de Lichtervelde, évêque de Namur. Ce prélat vénéré, seul membre de l'épiscopat qui fût demeuré en Belgique, abritait journellement dans son palais plus de quarante sans-culottes, hommes et femmes, et s'efforçait de satisfaire par ses prévenances des hôtes aussi incommodes. Il n'en fut pas moins jeté en prison, du 9 novembre 1794 au 3 janvier 1795. Ni ses quatre-vingts

(1) P. VERHAEGEN, *Le procès et la mort de J. B. d'Herbe, de Bruges, fusillé à Bruxelles le 17 octobre 1794.*

ans, ni les instances de ses diocésains ne purent abréger une incarcération aussi injustifiée qu'impolitique.

Arrestations, poursuites, menaces, se succédèrent sans discontinuer durant l'année 1795, à l'égard du clergé séculier et régulier (1). On emprisonne tous les curés de Malines, qui avaient refusé de publier au prône les décrets des Représentants du peuple. Le même sort atteint les religieux qui affichaient d'anciennes bulles annonçant des indulgences pour les princes chrétiens et les paysans qui rapportaient de Hal des bannières de pèlerinage ornées de couronnes.

Objet des convoitises non déguisées des réformateurs, les biens du clergé furent naturellement les premiers atteints. On séquestra le patrimoine des communautés religieuses (2); une partie de ces possessions fut même vendue à vil prix pour payer les contributions militaires dont il sera question plus loin. Les tableaux précieux furent dilapidés ou volés, et une petite partie arriva à Paris, où nous avons vu la Convention applaudir aux sarcasmes que Laurent y joignait (3).

Mais deux points devaient blesser spécialement l'attachement de nos pères pour leur culte. Les siècles passés avaient consacré au Créateur des œuvres incomparables, faisant l'orgueil de nos cités. C'étaient des églises superbes, élevant vers

(1) Le 8 septembre 1795, les jacobins de Liége surprirent et massacrèrent « pour cause d'aristocratie » le curé de Vottem. (Mouhin, manuscrit cité.)

(2) Les biens des évêchés furent confisqués et le cardinal de Franckenberg ne put, en rentrant dans le pays, obtenir la jouissance des revenus de sa charge. On ne lui accorda qu'un secours alimentaire. 22 brumaire an IV. (*Journal de Bruxelles*, 14 novembre 1795.)

(3) Les abominations perpétrées en France et poursuivies en Belgique amenèrent la disparition provisoire de beaucoup d'objets d'art consacrés au culte. Bon nombre de reliquaires et de reliques insignes furent emportés par les religieux et les prêtres émigrés au delà du Rhin. D'autres furent cachés dans des endroits sûrs et ne revirent le jour qu'après le Concordat. Nos églises se trouvèrent ainsi dépouillées bien avant le temps marqué par les conquérants pour leur spoliation officielle et définitive. Comment blâmer ces précautions quand on voyait la scène qui se passa à Mons le 18 décembre 1794? Le trésor du chapitre de Binche ayant été découvert chez un citoyen nommé Hossart, un bûcher énorme fut préparé sur la grand'place et la tourbe jacobine y jeta et brûla le contenu des reliquaires, qui furent brisés et envoyés à la monnaie. LEJEUNE. *Histoire de la ville de Binche*, p. 561 et suiv.

le ciel leurs flèches élancées et abritant sous leurs voûtes les productions les plus délicates des sciences et des arts. La rage des novateurs s'attaqua directement à ces temples et à leur ornementation séculaire. L'antique cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, fut condamnée à être démolie et sa destruction commença le 9 août 1794. Dans chaque ville, les églises dont on put s'emparer sous un prétexte quelconque, furent transformées en magasins ou ateliers. A Thuin, à Ath, à Mons, toutes les églises furent fermées, au moins provisoirement (1). Dans tout le Hainaut, les cloches furent saisies et envoyées en France, les argenteries du culte confisquées et expédiées à Paris pour être fondues.

Au scandale des profanations s'ajouta le sacrilège. Ce qu'avait fait la Convention en venant à Notre-Dame s'incliner devant une fille publique, transformée en déesse Raison, nos maîtres voulurent l'imposer à leurs esclaves nouveaux. Par une dérision inexcusable, ils choisirent pour ce suprême outrage les temples mêmes du vrai Dieu. On vit ainsi avec stupeur une populace égarée, et d'ailleurs peu nombreuse, conduite par les chefs du jacobinisme local et par les autorités françaises, souiller l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles, l'église de Saint-Michel à Louvain, l'église des Carmes à Anvers, celles de Sainte-Elisabeth à Mons, de Sainte-Pharaïlde à Gand, de Notre-Dame à Nivelles, de Sainte-Walburge à Bruges, de Notre-Dame à Tirlemont, de Saint-Michel à Courtrai, des Carmes à Grammont, la chapelle de Pitzenbourg à Malines, la cathédrale de Saint-Aubin à Namur, la collégiale de Huy, l'église de Saint-Martin à Ath, celle de Saint-Médard à Jodoigne, les églises paroissiales d'Assche, de Poupehan, de Florenville, de Thuin, d'Ypres, d'Ellezelles. Au cours de ces fêtes monstrueuses, un cortège de peu d'importance, composé de quelques fonctionnaires et rehaussé par la présence des troupes, traversait, au

(1) A Thuin, l'église des religieuses fut odieusement profanée. Les soldats ouvrirent les tombes pour les dévaliser et jetèrent sur le sol les cadavres décomposés au risque de compromettre, la santé publique.

son des cloches, les rues pavoisées par ordre, dansait autour de l'arbre de la liberté (1) et se rendait dans le temple dévasté pour y saluer une femme, parfois choisie par les plus indignes et placée sur l'autel sous le nom de déesse Raison (2). Des discours empreints de la rhétorique fastueuse et vide dont la révolution avait le secret, retentissaient ensuite pour exalter les principes des conquérants et exciter l'ardeur des amis de la liberté.

Souvent les orateurs, se laissant emporter par la chaleur de leurs sentiments, allaient jusqu'à découvrir ceux-ci tout entiers, et sous prétexte de louer la république, ils exposaient les vues réelles de leur parti à l'égard de la liberté et du culte des Belges. C'était alors un débordement d'outrages à l'adresse de la religion et de ses ministres, ou de menaces à l'adresse des populations auxquelles les orateurs reprochaient de ne pas faciliter leur réunion à la France et de ne pas satisfaire avec empressement aux innombrables exigences des vainqueurs (3). Des hymnes guerriers terminaient ces cérémonies qui ne purent séduire personne en dehors des jacobins belges.

(1) L'aïeule de celui qui écrit ces lignes se souvenait d'avoir été contrainte d'aller danser avec de petites compagnes, élèves d'un pensionnat privé, autour de l'arbre de la liberté, place Royale à Bruxelles, aux accents du *ça ira*. Toutes les écoles étaient requises par l'autorité à l'effet de se joindre aux parades sacrilèges qu'elle instituait.

(2) Nos chroniques locales ont gardé le souvenir des femmes qui se prêtèrent à ces odieux divertissements. On cite à Namur et à Courtrai des filles publiques, à Anvers la fille d'un perruquier W..., à Bruxelles, l'épouse d'Aubugeois, membre du Comité de surveillance, à Assche une personne de mauvaises mœurs, appelée Vosse Roze, à Florenville la fille de l'italien Antonelli, à Thuin la fille du révolutionnaire Mengal.

(3) Ce fut au cours d'une de ces fêtes, qui avaient lieu tous les jours de *décadis*, qu'on entendit le juge Balardelle célébrer la mesure qui avait « *tranché l'occiput de Capet* ». ou le juge Mongrolle s'attaquer « *aux prêtres et aux idiots amoureux de leurs reliques* ». En l'an IV, la municipalité révolutionnaire de Louvain caractérisait les harangues décadaires en disant « qu'une foule de ces discours ne tendirent qu'à faire détester la république. On y prêchait le Sans-Culotisme, on y outrageait la morale, on y versait à pleines mains le ridicule sur toute espèce de culte. Les organisateurs ont dû succomber à la défaveur, nous dirions presque à l'exécration du public. » (Carton 16, correspondance du Comité du Directoire près le département de la Dyle.)

et français (1). Des banquets organisés aux frais des vaincus, des émigrés et des absents, achevaient des journées commencées dans le blasphème. Longtemps durant la nuit se prolongeaient les discours et les chants, dont la population honnête écoutait les échos avec stupeur et désolation en opposant aux signes de joie de ses maîtres les ravages que ne cessait d'exercer la disette affreuse causée par l'invasion.

Tel était le spectacle que présentait au début, au point de vue religieux, le sol des Pays-Bas si longtemps appelés, à juste titre, catholiques. Quand la Convention eut marché vers une certaine tolérance en accordant la liberté des cultes, tout en continuant à proscrire leur exercice public (3 Ventôse an III, 21 février 1795), les Belges ressentirent en quelques points les heureux effets du principe admis à Paris. On adoucit les mesures prises contre le culte en pays conquis; on rendit certaines églises à leur destination. Les membres émigrés du clergé furent autorisés à rentrer dans leur patrie; le séquestre placé sur les biens des abbayes fut levé; l'appellation des temples de la Raison fut changée, et l'on intitula ces locaux « Temples de l'Être suprême » ou « Temples de la Loi ».

Cette modification d'étiquette ne put guère tromper la population. Elle annonçait des tempéraments dans la persécution dirigée contre le culte, mais elle ne pouvait déguiser l'esprit non seulement d'indifférence, mais d'hostilité déclarée qui continuait à diriger la politique des conventionnels. Les patriotes sincères se désolaient avec raison lorsqu'ils passaient par dessus les apparences et qu'ils considéraient la réalité, c'est-à-dire un gouvernement qui s'efforçait de préparer par degré l'abolition du culte. La Convention, en effet, s'attachait

(1) Les organisateurs du culte de la Raison avaient copié la religion au point de faire publier un office comprenant les discours, les hymnes et les prières en usages dans les cérémonies qui étaient chères à leurs cœurs. « *Office des décades ou discours, hymnes et prières en usage dans les temples de la Raison* », par CHENIER DUSAUSOIS, 1 volume in-12, Paris 1793. Le but poursuivi par les novateurs était avoué sans détour par un journal qui défendait les idées révolutionnaires « Ces fêtes sont organisées pour qu'elles remplacent les rites religieux de nos prêtres. » *Journal de Bruxelles*, 25 décembre 1794.

encore toujours à déconsidérer le clergé, en saisissant les biens religieux, en fermant les écoles religieuses ou en imposant aux écoles tolérées l'étude des droits de l'homme et la fréquentation des temples de la Raison (1); elle encourageait au-delà de toute mesure les moines désireux de quitter le cloître; elle prescrivait l'observation rigoureuse du repos lors des décadis; elle défendait toute espèce d'exercice public de la religion, notamment les processions (2). Dans ces actes, nos pères ne voyaient que trop clairement la vérité. Voici, en effet, comment s'exprimait l'administration centrale de la Belgique appelée à apprécier la décision par laquelle la municipalité de Courtrai lui dénonçait comme rebelles des curés qui avaient porté la soutane; elle répondait comme suit à ces subordonnés dont elle trouvait le zèle républicain « un peu excessif »:

« En un mot, citoyens, il faut surveiller les prêtres, il faut qu'ils sachent qu'on les surveille, mais il ne faut s'attaquer à eux que quand on est sûr de l'avantage, par exemple quand ils sont en contravention manifeste avec la loi. C'est par le mépris qu'on diminue l'influence du presbytérianisme, sur l'esprit d'un peuple fanatisé. Prodiguer les grandes mesures, c'est alimenter le fanatisme. Les bigots en prennent occasion de crier à la tyrannie » (3).

C'était aux mêmes sentiments qu'obéissait la municipalité jacobine de Louvain quand, au début de 1796, elle s'élevait contre l'institution des temples de la loi, parce que disait-elle « on aliènerait le peuple, s'il arrivait encore que des discours plus brûlants que prudents fissent croire au peuple que le vrai but du gouvernement est plutôt d'irriter que d'éclairer, de relâcher les mœurs que de corriger les vices, de proscrire toute espèce de religion que d'établir la liberté des cultes ». Les administrateurs de la Flandre occidentale exprimaient

(1) L'université de Louvain reçut l'ordre de mener les étudiants au temple de la Raison. REUSENS, *Analectes pour servir à l'histoire éclésiastique de la Belgique*, tome XXIX, p. 328.

(2) Décret du 4 thermidor an III, 22 juillet 1795.

(3) 14 germinal an III, 3 avril 1795. (Carton 386, administration centrale de la Belgique.)

encore la même pensée d'animosité contenue quand, dénonçant aux Représentants du peuple les pauvres gens du nord de la France qui chaque dimanche franchissaient la frontière pour venir assister à la messe en Belgique, ils s'élevaient contre ce qu'ils appelaient « un insupportable abus » et proposaient d'empêcher ces visites « sous prétexte de s'opposer à l'importation du numéraire » (1).

Durant cet orage déjà terrible, et plus funeste encore dans les conséquences qu'il laissait entrevoir, les énergies ne faiblirent point. La Terreur amena à émigrer un certain nombre de prêtres et religieux et surtout de chefs de communautés, que leurs richesses ou leur rôle politique désignaient aux coups des sans-culottes. Mais dès que la tourmente parut s'apaiser, on vit l'immense majorité de ces exilés s'efforcer de rentrer dans leur patrie, en sorte que l'émigration proprement dite prit fin pour la plupart d'entre eux en 1795. Le cardinal de Franckenberg et le plus grand nombre des chefs d'abbayes rentrèrent en fonctions le plus tôt qu'ils le purent; à Louvain, un ecclésiastique zélé réclama et obtint l'autorisation de donner les soins de son ministère aux soldats malades internés à l'hôpital militaire (2). A Courtrai, les religieuses carmélites, forcées de loger environ quarante soldats français, s'efforcèrent de les combler de prévenances, et furent récompensées de leurs efforts au point que leurs hôtes, loin de leur causer quelque désagrément, se montrèrent pour elles des amis et que l'un d'eux revint à la pratique des sacrements en faisant preuve des sentiments les plus édifiants (3). Et comme les moyens usuels d'ordination faisaient défaut, on vit les jeunes clers se rendre en grand nombre au delà du Rhin

(1) Lettre du 17 pluviôse an IV. (Carton 16, correspondance du Commissaire du Directoire près le Département de la Dyle.)

Lettre du 14 nivôse an III. (Carton 372, administration communale de la Belgique.)

(2) Journal manuscrit de Pelckmans, 9 avril 1795. La même faveur fut accordée à un prêtre catholique pour l'hôpital militaire installé dans la prison de Vilvorde.

(3) Notes de M. Goethals-Vercruysse, de Courtrai, août 1794.

durant l'été de 1795 pour y recevoir l'onction sainte. D'autres parmi eux, récemment ordonnés et non encore pourvus de charges spirituelles, se dévouèrent, sous le nom de missionnaires, à donner des soins aux paroisses du nord de la France, qui manquaient de pasteurs. Leur zèle pour le salut des âmes fut même dénoncé aux autorités comme constituant un grave péril pour l'État (1).

Si tels étaient les sentiments du jeune clergé, on devine que les pasteurs et les supérieurs ecclésiastiques furent à leur tour dignes de leur mission divine. Les curés demeurèrent en général fermes à leur poste, en dehors de ceux, en petit nombre, que l'incendie ou la crainte des mauvais traitements chassèrent vers le Rhin. Les évêques laissèrent des pouvoirs à des vicaires généraux moins exposés que les chefs diocésains, et ces délégués, que rien ne put abattre, continuèrent l'administration des diocèses avec une fermeté sans exemple. Ils étaient d'ailleurs encouragés par la présence de Mgr de Lichtervelde, évêque de Namur, que rien ne put décider à s'éloigner, et par les avis du cardinal de Franckenberg, qui n'avait point voulu s'écarter de son diocèse et qui s'était retiré non loin des frontières, de façon à saisir le premier moment d'accalmie pour rentrer au milieu de ses ouailles. Grâce à ces hommes admirables, ni les rigueurs contre les personnes, ni les sacrilèges perpétrés contre les lieux saints ou contre les objets du culte ne purent nulle part suspendre totalement le culte durant les premiers mois de la conquête. Partout on continua l'exercice de la liberté religieuse, en dépit des entraves qu'apportaient les autorités. Bientôt cet exercice, même restreint serait refusé aux consciences. Mais la Convention ne devait pas voir ce triomphe suprême de sa politique. Elle laisserait son œuvre inachevée et la lèguerait au Directoire avec des recommandations de haine dont il ne se souviendrait que trop fidèlement.

(1) Notes manuscrites d'Isbecque, de Tournai.
Lettres du 10 et du 13 thermidor an III. (Carton 357, administration centrale de la Belgique.)

§ II

Le respect que le despotisme avait refusé aux consciences ne devait pas être accordé davantage aux fortunes, fussent-elles modestes. Tel fut, au contraire, le sort réservé par les conquérants à la richesse, à l'industrie et au commerce des Belges, qu'on peut dire que jamais exploitation plus éhontée d'une nation au profit d'une autre ne se rencontra dans l'histoire. On peut la mettre en parallèle avec l'oppression de l'Irlande par les Anglais et avec celle de la Pologne par les Russes. Peut-être ces dernières annexions l'emportent-elles en cruautés? Elles le cèdent assurément en habileté, en célérité, en efficacité, au dépouillement méthodique imaginé par les conventionnels.

Ce fut l'armée qui donna le premier exemple d'exaction. En vertu du droit du plus fort tant de fois dénié par les révolutionnaires, mais invoqué impérieusement par eux quand ils se trouvaient maîtres du pouvoir, c'étaient les chefs militaires qui étaient investis de l'autorité suprême dans chaque localité où pénétraient les soldats français. Fidèles au programme de brigandage tracé par la Convention, les commandants militaires eurent pour premier soin de lever partout des taxes de guerre écrasantes. Ce fut ce qu'on appella la *contribution militaire*, dont le fardeau demeure encore aujourd'hui à charge de certaines de nos villes, sous la forme d'emprunts contractés pour satisfaire aux exigences de la soldatesque républicaine. Comme le caprice ou la faveur réglaient seuls ces levées improvisées et locales, les plus grands abus s'y révélèrent et le mal fut bientôt tel qu'il imposa aux Représentants de la Convention la création des administrations destinées à régulariser le service. Ce fut pour unifier la contribution et en assurer le recouvrement, comme aussi pour activer le rendement des réquisitions, qu'on

institua les autorités locales dont nous avons parlé sous le nom d'administrations centrales et d'administrations d'arrondissements.

Quand celles-ci eurent débouillé quelque peu le chaos des contributions imposées sur chaque province et sur chaque localité, elles constatèrent avec stupeur qu'en quelques mois les Français avaient établi des impositions supplémentaires de plus de 109 millions de francs en numéraire (1). Grâce à d'habiles tergiversations, cette somme énorme et d'ailleurs irrécouvrable, ne fut guère versée qu'à concurrence de moitié (2). Mais même réduite, elle ne fut levée qu'au prix des plus durs sacrifices pour le pays. Partout, pour répartir le chiffre décrété par les Français on recourut à des commissions

(1) Le rapport d'Haussman, du pluviôse an III, fixe la contribution à 80,171,875 livres (Carton 225, administration de la Dyle), mais il ne parle ni du Luxembourg, ni des territoires belges faisant partie de l'administration du pays entre Meuse et Rhin, c'est-à-dire la Campine liégeoise, la Gueldre autrichienne, le pays de Rolduc et de Fauquemont, le duché de Limbourg, le Condroz liégeois, le marquisat de Franchimont, les pays de Stavelot, Malmédy, et Logne. Le pays entre Meuse et Rhin fut imposé à 65 millions au moins et le Luxembourg à plusieurs millions.

(2) Pour faire comprendre l'exagération des sommes demandées, il est nécessaire de citer quelques chiffres officiels. La province de Namur imposée à 5 millions ne payait au gouvernement autrichien que 200,000 livres par an. Elle est donc grevée de vingt-cinq fois son revenu annuel, disait l'administration d'arrondissement. Le pays de Waes est taxé à une somme de un million, égale à cinq fois ses impôts annuels; la ville de Gand est imposée à plus de dix fois son subside annuel qui est de 700,000 livres (administration du département de la Dyle, cartons 222 et 109, *Moniteur réimprimé*, XXIII, pp. 622, 623.)

Les contribuables ressentaient naturellement l'effet de ces exigences immodérés qui étaient hors de toutes proportion avec les impositions de guerre levées par les troupes de la monarchie, au dire de la municipalité de Gand (Moniteur ibid.) L'université de Louvain et le chapître de Saint Pierre à Gand sont taxés à un million, le baron de Drak de Gand à 80,000 livres, l'abbaye de Villers à 700,000 livres, pour un revenu annuel d'environ 107,000 livres; à Anvers, on taxe le comte d'Oultremont à 150,000 livres et le négociant de Fraula à 100,000. Le chevalier Dierickx, Président du Conseil de Flandre, est taxé à 6,000 livres à Gand et à 5,000 à Alost. L'abbaye de Saint Bernard est frappée de 1,295,000 florins de contributions, soit environ 2,333,900 francs, celle d'Afflighem de 2,020,000 francs, celle de Ninove de 724,000 francs; celle de Tongerloo est grevée de 1 million à Anvers, celle de Beaupré de 362,000 livres sans compter les taxes levées dans d'autres villes et s'élevant pour Tongerloo, par exemple, à 136,000 livres.

composées à la hâte, et dépourvues des lumières et des renseignements nécessaires. Ces commissions arrêtèrent la liste des nobles, des prêtres, des riches, sur lesquels devait frapper l'impôt, en chargeant surtout les biens des absents (1). Et dans cette première mesure, déjà apparut tout le danger de ces taxes créées par localités, en dehors de tout système général. Car, dans le désir légitime d'exonérér leurs voisins ou leurs villes, les répartiteurs étaient amenés naturellement à surcharger les citoyens étrangers possédant des biens-fonds dans leur ressort. Ainsi se posait la question de savoir si la contribution nouvelle était territoriale, c'est-à-dire ne frappant que les biens-fonds de chaque localité, ou personnelle, c'est-à-dire proportionnée aux richesses possédées dans tout le pays par les contribuables. Question souvent posée, tranchée dans des sens divers, presque toujours à la défaveur du grand propriétaire absent.

Quant la répartition était achevée, il fallait exécuter la levée. Et ici le recouvrement immédiat, exigé par la cupidité des Français dans le plus bref délai, parfois dans les vingt-quatre heures, parfois dans les deux heures, était la source de difficultés et d'abus sans nombre (1). Les citoyens demeurés présents s'acquittaient de leur taxe non sans grande peine, en réalisant leurs argenteries, en aliénant à bas prix leurs bijoux et leurs meubles précieux, en hypothéquant ou vendant leurs immeubles au prix des sacrifices les plus durs.

(1) La répartition fut-elle toujours inspirée par l'équité? On en doit douter lorsqu'on lit dans un document officiel, qui n'est autre que le rapport des répartiteurs établis à Bruxelles, les considérations suivantes : (10 vendémiaire an III, 1 octobre 1794.) « Le civisme des personnes entrera aussi dans nos combinaisons. Il ne faut pas confondre le vrai républicain avec le partisan de l'aristocratie et du despotisme. Les grandes fortunes seront proportionnément beaucoup plus imposées, car le but du républicanisme est de niveler les fortunes pour faire disparaître autant que possible l'aristocratie des richesses. »

(1) A Charleroi, le commisaire ordonnateur Vaillant exigea 80,000 livres, dont les trois quarts dans les deux heures pour tout délai. J. KAISIN, *Annales historiques de la Commune de Farciennes*, II p. 274-275. A Ath Lamotze exigea 150,000 livres dans les vingt quatre heures. WALTRE, *Histoire de la ville d'Ath*, p. 96.

Pour les absents, l'autorité nommait des curateurs, qui s'emparaient des biens meubles et immeubles, et les faisaient vendre.

Ce fut alors que les pertes les plus cruelles se firent sentir, à la fois pour le pays et pour les contribuables. On jeta sur le marché des quantités considérables d'immeubles, hôtels somptueux, châteaux princiers, terres, prés et bois en plein rapport, alors que la hâte d'en toucher le prix, l'absence de numéraire et le petit nombre de citoyens disposés à acheter, en dehors des jacobins français ou belges, empêchait toute concurrence. Ainsi on obtint des sommes dérisoires pour les caisses publiques et on enrichit contre toute justice quelques acquéreurs impudents, assez osés pour braver l'opinion, et assez confiants pour escompter la continuation du régime de conquête.

Les Français eux-mêmes rougirent plus tard des désastres causés par leurs procédés. Quand, achevant leur programme de confiscation, ils mirent la main sur le patrimoine du culte, ils constatèrent que leur proie avait perdu une grande partie de sa valeur par suite des aliénations forcées de 1794-1795. Leur représentant le plus autorisé, Suin, directeur des domaines nationaux, révéla publiquement les effets désastreux de la politique de ses prédécesseurs (1).

Selon ce fonctionnaire, on avait gaspillé des millions au préjudice de la république. Il citait une ferme d'Heylissem vendue 13,400 livres et valant 250,000 livres, le château de Moerbeke (Waes) vendu avec 450 arpents de terres pour 12,000 livres, alors qu'il en rapportait 36,000 annuellement, le château de Tamise valant 50,000 écus et vendu 1,800 livres, l'hôtel de Gavre à Bruxelles, valant 50,000 écus et vendu pour 200 livres, ou les domaines du duc d'Arenberg, valant 1,500,000 livres et aliénés pour 150,000 livres (2).

(1) Suin, *Désastreux effets de la contribution militaire*. Brochure in 12 publiée en 1797, et reproduite par l'*Echo des feuilles politiques et littéraire*, 2 février 1797.

(2) Cfr. une lettre de l'agent national du Tournaisis, du 23 brumaire an III, se plaignant que les biens des monastères n'atteignaient pas en

Pareilles dilapidations, dues à la hâte fébrile des conquérants, ne révoltaient pas seulement les fonctionnaires qui furent appelés postérieurement à en mesurer l'étendue. Elles furent signalées aux autorités par les agents révolutionnaires qui en étaient témoins et qui s'en attristaient. « Jamais, disait le jacobin Du Bosch, de Gand, agent national auprès de l'arrondissement de la Flandre orientale, jamais il n'a existé un système de dilapidations comme celui des ventes forcées par les curateurs nommés pour satisfaire à la contribution militaire ». Et l'administration centrale de la Belgique, constatant de son côté les abus énormes existant dans cette matière, adressait, le 9 février 1795, un vœu itératif aux Représentants du peuple pour leur demander « un remède prompt et énergique à ces ventes dont, disait- » elle, la multiplicité a déjà occasionné des dilapidations » énormes, et qui deviendront des moyens inutiles pour faire » rentrer la quote-part des contribuables, parce que les prix » décroîtront à mesure que les irrégularités et l'arbitraire de » la cotisation augmentent l'incertitude » (1).

Les vies humaines furent menacées par les envahisseurs, pour contraindre les victimes de leur rapacité. Ils annoncèrent partout que, à défaut de paiement immédiat des contributions, des otages seraient enlevés et emmenés en France. En ces heures néfastes, voisines de la terreur, être interné dans une des innombrables bastilles dont la révolution avait couvert le sol français, équivalait à un arrêt de mort. Néanmoins, le numéraire s'était resserré au point qu'il était

vente la moitié de leur valeur. (Carton 142, correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique.)

La liste des dilapidations de ce genre serait infiniment longue. On peut citer encore, à titre d'exemple, l'hôtel Moretus à Anvers, qui valait au moins 45.000 florins et qu'un jacobin acheta pour 8,510 florins. En 1802, l'acquéreur consentit à rendre ce bien à son possesseur légitime moyennant 28,000 florins. THYS, *Bulletin de la Propriété Immobilière à Anvers*, 1892, p. 41.

(1) Lettre de Du Bosch, 16 brumaire an III ; arrêté de l'administration centrale, du 21 pluviôse an III. (Administration centrale de la Belgique. Carton 143, et registre 18 f° 44.)

impossible de satisfaire sur l'heure aux exigences d'un ennemi impitoyable. Aussi les menaces reçurent-elles une exécution presque immédiate.

« Il faut payer, ou je vous ferai prendre l'air à la petite fenêtre de notre bonne mère, sainte guillotine, » avait dit le forcené Laurent aux magistrats de Tournai. Et comme on ne pouvait payer, les enlèvements d'otages se succédèrent. Quelques chiffres suffiront pour rappeler sous quel aspect odieux apparut à nos pères la politique financière de la Convention. Mons était la première ville importante où avaient pénétré les drapeaux français. Elle eut le triste honneur d'être imposée la première à une contribution militaire de 1 million de livres, payable dans les vingt-quatre heures, et pour laquelle on enleva, le 10 juillet 1794, des otages au nombre de dix : ces premières victimes furent suivies de trente à quarante autres, quand la contribution eût été augmentée, et toutes furent choisies, comme on devait s'y attendre parmi les citoyens soupçonnés d'aristocratie. On en mena un grand nombre en France, d'où ils ne revinrent qu'en janvier 1795 (1).

Bruxelles partagea bientôt le même sort. On y avait exigé 5 millions de livres, et du 14 au 27 juillet, se succédèrent les enlèvements d'otages. Plusieurs milliers de soldats occupaient les rues avec des canons mis en batterie, pendant que chaque habitant entouré de quelque notoriété se sentait menacé dans sa liberté et dans sa vie. En six journées. 154 otages furent ainsi capturés et menés à Avesnes et à Maubeuge. C'étaient des magistrats, des nobles, des avocats, notaires, négociants, artistes, prêtres, des femmes même. Quatre d'entre eux succombèrent aux rigueurs de la prison, qui aggravaient les ravages d'une dysenterie contagieuse engendrée par la guerre. Trois autres, rentrés non sans peine dans leur patrie, périrent à la suite des fatigues et des émotions du voyage (2). Leurs

(1) Harmignies et Descamps, *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons*, pp. 93, 98, 102, 222.

(2) Le baron Ch. de Visscher de Celles, échevin de Bruxelles, quoique

noms méritent d'être inscrits au martyrologe belge, afin de préserver de l'oubli les victimes immolées pour le salut commun par un vainqueur sans pitié.

Au mois de septembre, la plupart des prisonniers de Bruxelles furent libérés, parce que les cinq millions étaient acquittés. Mais en janvier 1795, un ordre inattendu des conventionnels vint exiger brusquement de la ville de Bruxelles une nouvelle contribution supplémentaire de cinq millions, et une fournée nouvelle d'otages fut désignée et enlevée. La captivité de ces derniers détenus ne fut pas de longue durée. L'arrêté du Comité de Salut Public, du 10 février 1795 (22 pluviose, an III) adoucissant les mesures de rigueur prises contre les Belges, prescrivit l'élargissement des prisonniers, et à la fin de février ou au début de mars, tous les Belges détenus comme otages se trouvèrent enfin libérés.

A Anvers, 250 prisonniers enlevés entre le 7 août et le 9 février, puis d'autres, en nombre proportionné à l'importance des localités, enlevés à Liége, à Gand (1), à Bruges, Louvain, Namur, Tournai, Malines, Alost, Furnes, Tirlemont, Aerschot, Fosses, Lierre, Moll, Tongerloo, Saint-Bernard, soit environ six cents détenus; tel était le premier tribut que la Belgique payait dans la personne de ses enfants. En vain, tous les efforts étaient faits pour payer les lourdes contributions exigées en vertu du droit de conquête; en vain même, l'arrêté du 10 février 1795 venait-il défendre de saisir des otages; la cupidité des conquérants ne pouvait se déclarer satisfaite. Le 13 février 1795, l'administration d'arrondissement de la Flandre orientale constatait avec douleur que « l'on enlevait encore successivement tous les jours des otages dans son ressort », notamment parmi les citoyens qui avaient

gravement malade, fut emmené de Bruxelles à Avesnes, le 25 juillet 1794. Avec lui succombèrent MM. Geerts, Mosselman, de Villegas, de Bruxelles. MM. de Bareige, notaire général du Brabant, Gaumont et Mastraeten, rentrés à Bruxelles, décédèrent peu de temps après leur retour.

(1) L'histoire des otages de Gand a été retracée d'après les souvenirs de deux d'entre eux par le baron Kervyn de Lettenhoven, *Le journal des otages de la ville de Gand*, 1794.

acquitté l'intégralité de leurs taxes (1). Ce ne fut qu'à la fin de février et parfois au début de mars que les derniers prisonniers se trouvèrent rendus à leurs familles. Les retards subis par leur libération ne devaient point surprendre, quand on se rappelait que le jacobin Meyer, de Gand, signalait avec amertume à son ami, l'agent national attaché à l'administration centrale, la différence qui se manifestait dans le traitement infligé aux otages de Gand. Les riches, disait-il, obtenaient aisément leur élargissement, les plus pauvres demeuraient enfermés à Amiens, sans espoir de recouvrer la liberté, « parce que celle-ci s'achetait pour deux, trois ou quatre cents louis adroitement placés » (2).

La contribution militaire ne frappait que les citoyens aisés. Il fallait atteindre toutes les manifestations de la richesse chez tous les habitants, afin d'affaiblir les vaincus et de grossir les trésors des vainqueurs. Par suite de cette considération, les conventionnels ajoutèrent aux exigences que nous connaissons déjà d'autres calamités plus terribles encore, c'est-à-dire les réquisitions, le maximum et le cours forcé des assignats. La brutalité avec laquelle avait été levée la contribution militaire devait se retrouver dans ces nouvelles mesures, et ce qui a été dit de la première, dispense d'entrer dans le détail des dernières. Aussi bien, pour retracer le tableau complet des exactions commises par les envahisseurs à l'égard de l'industrie et du commerce des Belges, il faudrait plusieurs volumes. Il sera nécessaire de nous borner à caractériser les actes des conquérants par leurs aspects principaux, et à rapporter les jugements sévères qu'ils suggérèrent à des témoins dignes de foi.

« La république doit user de toutes les ressources que lui offre le pays conquis tant pour subvenir aux besoins de l'armée pour que l'utilité de l'intérieur, qui a fait d'énormes sacrifices

(1) Adresse des administrateurs de la Flandre Orientale, 25 pluviôse an III, (Carton 3, Correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique.)

(2) Lettre de Mayer, du 9 nivôse an III, (carton 44, correspondance de Bouteville.)

pour obtenir la liberté et l'apporter aux peuples qui en sont dignes. » Ainsi parlait Vaillant, commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Sambre et Meuse (1). Pour atteindre le double but énoncé en ces termes, rien ne devait être épargné. Voici, d'après les annotations de Pelckmans, échevin de Louvain, les principales réquisitions adressées à sa ville natale depuis le jour où elle fut conquise. Représentants du peuple, commandants militaires, commissaires ordonnateurs, agents civils, procèdent par réquisitions incessantes. Celles-ci atteignent tour à tour, le 16 juillet : 30,000 quintaux de froment, 20,000 quintaux d'avoine, 500,000 bottes de foin, 5,000 bêtes à cornes; le 24 juillet : les fers, toiles, draps, cotons, cuirs, peaux, fils, cordes, savons, aluns, potasses, laines, charbons, cuivres, plombs, harnais, éperons, selles, étriers, bois de charpente, planches, pierres précieuses, toute la matière d'or et d'argent, tous les métaux; le 29 juillet : tout le plomb, les cordes, fils, mèches, tout le fer étamé, tout le papier; le 30 juillet : les étoffes, goudrons, laines, câbles, lins, poulies, ancres, viandes salées, vieux fers; le 16 août : des bêtes à cornes pour nourrir chaque jour la garnison et les troupes de passage; le 17 août : tous les chevaux, harnais, voitures : le 21 août : tous les clous; le 6 septembre : tous les objets servant à mesurer le grain, les huiles, graines, toiles, indigo, les écorces, le bois de chêne, les bois de teinture, les bestiaux, les cuirs, les chapeaux; le 12 octobre : toutes les literies, le 16 octobre : diverses denrées au nombre de 204, comprenant entre autres toutes celles qui viennent d'être énumérées; le 16 novembre : les grains, foins, pailles, vêtements, bas et chaussures (2). Par un reste d'humanité, on consentit à abandonner aux malheureux contribuables une minime partie de leurs biens. On laissait à chaque ménage ce qui en denrées alimentaires était jugé nécessaire pour sa

(1) Observations importantes par Vaillant, 9 brumaire an III (carton 40, ibid.)

(2) « De telle sorte, ajoute Pelckmans, qu'on peut dire vraiment qu'il ne restera rien à la Belgique, si ce n'est des larmes pour pleurer son malheur. » (16 novembre 1794.)

consommation jusqu'à la récolte prochaine, et on consentait à ne prendre que la moitié des chevaux, sauf à enlever tous les poulains âgés de 18 mois à 3 ans.

Les mêmes exigences, accompagnées parfois de plus de rigueurs, parfois tempérées par des ménagements payés à prix d'or, se rencontrèrent dans toutes les localités du pays Parmi celles-ci, beaucoup en conservèrent le tableau sous forme de registres de réquisitions (1). Ces documents permettent d'apprécier toute l'étendue des maux soufferts par nos aïeux en ces années inoubliables. Nous y voyons, dans l'espace d'une année, Nivelles enregistrer 164 réquisitions, Tournai en inscrire 316, Tongres calculer qu'elle a versé 200,000 livres en objets de réquisition, Ostende évaluer sa part dans les réquisitions à 8 millions de livres (2), et Tirlemont devoir emprunter des sommes telles qu'en 1822 elle doit encore de ce chef 103,234 francs à ses prêteurs.

Tellement variées sont les exigences des autorités francaises, qu'on ne peut ni déterminer tout ce qu'elles mirent en réquisition, ni en calculer même approximativement la valeur. On requérait, en effet, tout à la fois les hommes, les bêtes, les denrées, les matières premières, les meubles, sans que rien permît de préciser ni l'étendue des besoins à satisfaire, ni la proportion entre le but poursuivi et les moyens mis en œuvre. Par centaines, par milliers d'hommes à la fois, on leva des pionniers pour relever les fortifications des villes maritimes (3), ou des ouvriers pour renverser l'abbaye d'Eversaeme (4), ou des boulangers pour activer les ateliers militaires de Louvain (5), ou tous les armuriers de Liége. En même temps, les diverses agences, se contrariant mutuelle-

(1) Voir à Ostende, Nivelles, Tournai, Louvain.

(2) Lettre de la Municipalité d'Ostende, 23 ventôse an IV, (carton 15, correspondances de Bouteville.)

(3) A Ostende, on requit 3,000 hommes sur une population de 7,000 à 8,000 âmes.

(4) Réquisition du 6 ventôse an III, (carton 111, administration centrale de la Belgique.)

(5) Journal de Pelckmans, 26 juillet 1794.

ment, réclamaient les mêmes objets à la fois pour le service des armes et poudres, pour les besoins du commerce et de l'agriculture en France, pour la marine, et pour les besoins des armées occupant le territoire. Ce chaos sans exemple devait paralyser les levées en nature ou favoriser les dilapidations. Aussi vit-on bientôt les arrêtés du Comité de Salut Public et des Représentants en mission s'efforcer de diminuer le mal en créant les administrations centrales et les administrations d'arrondissement, et en concentrant entre les mains de ces collèges la surveillance des réquisitions.

Désormais, un certain contrôle devait régner sur les abus inouis dont la Belgique souffrait. Mais le principe du droit aux réquisitions demeurant maintenu, ses effets désastreux ne purent être conjurés. Les exactions locales furent atténuées, sans que les exigences non fondées des chefs militaires ou des commissaires ordonnateurs pussent être sérieusement contrariées. Les autorités civiles s'efforcèrent en vain de limiter les réquisitions générales que leur adressaient les chefs de l'armée; elles durent se résigner à mettre à exécution des levées en nature dont elles reconnaissaient l'inutilité et l'injustice. Réduites au rôle effacé que l'on a décrit, elles ne pouvaient empêcher les agents français, invoquant la raison d'Etat et le salut des armées, de continuer leurs brigandages.

La Commission des armes et poudres prétendait, par exemple, requérir à son gré, les mines, les charbons, les fers, les salpêtres, sans s'occuper des autorités civiles. La Marine entendait, de son côté, saisir les chanvres, les toiles, les couvertures, ou faire vendre les bois les plus beaux, sans admettre aucun contrôle. Toutes ces autorités, et bien d'autres, accablaient les localités rurales de réquisitions de charrois, en sorte que la plupart des fermiers et cultivateurs et tous les propriétaires de chevaux de luxe, se trouvèrent dépourvus d'attelages au moment de la moisson de 1795. Ainsi, à Nivelles, la municipalité ne disposait plus d'un

seul cheval au 20 messidor an III (1); à Waerloos, près d'Anvers, sur 29 fermiers possédant environ 40 chevaux, on a levé 38 chevaux et 18 chariots; à Zellick et à Neder-Over-Heembeek, tous les chevaux et tous les chariots sont en réquisition. A Farciennes, un fermier contraint d'aller jusqu'à Rouen succombe aux coups de crosses des soldats, et un autre doit aller jusqu'à Paris avec son attelage; à Thollembeek, les chariots requis sont envoyés à Bruxelles, à Namur, et de là à Venlo, malgré les plaintes de l'administration centrale.

Mais celle-ci a beau signaler les abus que se permettent les agents français. Elle n'est qu'un rouage subalterne chargé, non pas d'exercer le pouvoir, mais de régulariser la condition des vaincus pour que rien ne se perde de ce que convoitent les vainqueurs. Aussi, ses séances sont-elles consacrées en grande partie à répartir les réquisitions nouvelles que décrètent les Représentants du peuple ou les autorités militaires, et à presser l'accomplissement de ces levées dont elle ne cesse de déplorer le fardeau.

A son entrée en fonctions, elle avait constaté que Bourcier, commissaire ordonnateur en chef des armées françaises, avait mis en réquisition au moins la moitié des subsistances de la Belgique (2), et qu'il ne cessait d'exiger le triple de ce qui était réellement nécessaire (3). Ces levées s'accomplissaient, disait-elle, en suscitant les réclamations les plus vives de la part des contribuables et des administrations locales, mais les Représentants de la Convention n'en persistaient pas moins à maintenir dans toute leur étendue les réquisitions exagérées de leurs subordonnés (arrêtés du 25 pluviôse et du 11 germinal an III).

En dépit d'une délibération du 16 Ventose an III, qui constatait que les réquisitions enlevaient presque toute la

(1) Régistre aux réquisitions, Nivelles.

(2) Observations de Vaillant, 9 brumaire an III (carton 40, correspondance de Bouteville.)

(3) Réquisitions de Bourcier, du 6 pluviôse an III, (carton 236, administration du département de la Dyle.)

substance du cultivateur, l'administration dut enregistrer et exécuter en peu de mois 13 réquisitions nouvelles, portant successivement sur des souliers d'une valeur de 6 millions de livres, 60 chariots, 2,400 chevaux, 100 chevaux, 160 chevaux, 130,000 quintaux de grain, 2,000 pionniers, 200 chevaux, 18,500 bêtes à cornes, 250 chariots, 200 chariots, 500 chariots, 500 chariots, enfin le 19 brumaire, an IV, 1,060 chariots (1). En même temps, elle luttait sans succès pour préserver ses administrés contre les exigences sans cesse répétées des agents militaires qui accablaient de leurs réquisitions arbitraires des villages ou des cantons éloignés. Tantôt c'était l'agent du chauffage qui entendait dilapider les bois de la Flandre (2); tantôt, l'agent du transport exigeait qu'on levât les trois quarts des chariots et chevaux de la Belgique (3). Parfois, ces agents usurpant l'autorité souveraine, allaient jusqu'à emprisonner les cultivateurs assez hardis pour leur résister, et on n'osait guère les blâmer, parce que l'administration civile de son côté usait du même procédé et faisait incarcérer à Ypres des tanneurs coupables de n'avoir pas satisfait assez rapidement à la réquisition des souliers (4).

Parfois, même, les réquisiteurs se trouvaient entre eux en guerre ouverte, et leur contestation avait pour résultat d'aggraver le sort du malheureux contribuable qui ne pouvait se libérer qu'en désintéressant à la fois les deux adversaires. Tel était le cas pour le territoire namurois situé à la droite de la Meuse. Faisait-il partie de la Belgique ou du pays entre Meuse et Rhin? Les deux administrations de Bruxelles et d'Aix-la-Chapelle le réclamaient tour à tour, et force était d'obéir à toutes deux. Après avoir supporté toutes les réquisitions imposées en Belgique, cet infortuné canton se vit réclamer soudain des chevaux en grand nombre pour l'armée

(1) Registres aux procès verbaux de l'administration centrale, du 21 pluviose an III au 16 brumaire an IV.

(2) Ibid, 21 floréal an III.

(3) Ibid, 24 floréal an III, et carton 226 (administration centrale de la Belgique.)

(4) Carton 236, administration du département de la Dyle.

de Sambre et Meuse, qui relevait d'Aix-la-Chapelle. Le 24 août 1795, un des chefs de cette armée, ordonnait, de Stavelot, à son adjoint d'aller lever de force trois cents chevaux sur le Namurois. L'adjoint et ses hommes coururent vers Rochefort et Dinant, enlevant les chevaux et vaches, sabrant les fermiers récalcitrants, et extorquant l'argent des cultivateurs. Soutenus par les autorités, les habitants s'entendirent, s'organisèrent et se préparèrent à tomber à main armée sur les cavaliers. Un conflit sanglant allait se produire : il ne put être évité que par la sagesse de l'administration d'arrondissement qui se hâta de se procurer 50 chevaux et de les envoyer à Stavelot, ce qui amena la retraite des pillards. Mais à sa grande stupeur, l'administration d'arrondissement, qui avait exposé sa conduite à l'administration centrale de Bruxelles, reçut pour toute réponse l'ordre de requérir de nouveau 60 chevaux sur le Namurois pour les envoyer à Bruxelles (1).

Peu de temps après, les administrateurs d'Aix levèrent pour l'armée de Sambre et Meuse une réquisition de la dixième bête à cornes, et le Namurois fut de nouveau contraint de subir cette levée, quoiqu'il eut participé à toutes celles qu'avaient faites l'administration de la Belgique (2).

A côté des excès dans l'étendue des réquisitions se remarquait la plus effroyable dilapidation des richesses extorquées aux populations belges. On avait levé des chevaux en quantités immenses : plusieurs milliers d'entre eux périrent de faim aux environs de Liége, tandis que les foins pourrissaient sur les bords de la Sambre (3). Les malheureux charretiers du Brabant et du pays de Liége étaient enfermés avec leurs équipages, durant un hiver dont la rigueur demeura proverbiale, dans des parcs sans abris où le tiers des chevaux périt. Aussi les cultivateurs étaient-ils réduits au désespoir, et ne voyait-on plus à Liége d'autres chevaux

(1) Carton 226, *ibid.*
(2) Carton 482, *ibid.*
(3) Lettre de Regnier, 24 ventôse an IV. (Carton 18, correspondance de Bouteville.)

de luxe que ceux des agents militaires (1). Par une aberration, contre laquelle les administrateurs belges s'élevèrent en vain, les Français prétendirent mener à Paris à l'aide de chariots de réquisition, au lieu de recourir au batelage, les fameuses colonnes de porphyre arrachées au tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle; la spoliation ajouta ainsi à l'apparence du sacrilège toute l'amertume d'une dilapidation révoltante (2).

Si l'on avait rémunéré les réquisitions avec exactitude, sur le pied de la valeur réelle des choses enlevées, la population conquise eut pu pardonner les iniquités dont on l'avait accablée. Malheureusement, l'empressement à lever des réquisitions n'avait d'égal que la volonté clairement manifestée de les laisser impayées. La plupart des fournitures et des prestations exigées des Belges demeurèrent sans rémunération aucune. Le chef de brigade, chargé de la levée des poulains, n'avait-il pas dit que les intentions du Comité de Salut Public étaient « de faire enlever tout des pays conquis, sans payer. pour les abandonner ensuite » (3).

Cette parole devait se trouver vérifiée pour la plus grande partie des réquisitions. Rien n'était payé en l'an IV (1796) et ne fut payé dans la suite dans la Flandre orientale, dans la Flandre Zélandaise ou pour les charrois et transports des cantons d'Ostende, de Chapelle-Saint-Lambert et de Heyst-op-den-Berg. A Ostende, sur les 8 millions de livres exigés en denrées presque rien n'était payé en 1796. A Ath, à Maestricht et en Luxembourg rien non plus n'était acquitté (4).

Et si parfois, certains contribuables plus exigeants ou plus adroits arrivaient à obtenir quelques paiements, leur décon-

(1) et (2) Carton 230, administration du département de la Dyle.

(3) Lettre des Représentants du Peuple Briez et Haussmann, du 22 vendémiaire an III. (Registre 263[18]. Cartulaires et manuscrits, archives générales du royaume.)

(4) Correspondance de Bouteville, cartons 4, 7, 10, 15, 22, 29, 36, et correspondance de l'agent national près de l'administration centrale de la Belgique, carton 1.

venue était bien grande, car les autorités ne payaient qu'à Bruxelles et en assignats sans valeur; pour les habitants des provinces, les frais de voyage coûtaient autant que la valeur du cheval, de la vache ou des denrées enlevés par la république (1). Les 300,000 paires de souliers requises, le 11 nivôse an III, pour une valeur de huit millions de livres, avaient été livrées à concurrence de 914.934 livres, lorsque la réquisition à leur sujet fut arrêtée par les conventionnels : les contribuables n'obtinrent d'autre indemnité qu'une modeste somme de 100,000 livres en assignats (2).

III.

Ces quelques traits font comprendre le concert de plaintes qui, de toutes parts, s'élevait au sujet des réquisitions. Force nous est de signaler cette unanimité de récriminations, parce qu'elle est une des notes caractéristiques de la déplorable période que nous étudions. On ne peut guère feuilleter un dossier administratif ou un registre de correspondance des années 1794 et 1795 sans y trouver la monotone répétition des griefs des Belges contre l'enlèvement arbitraire de leurs biens par la République. L'évidence est telle que les fonctionnaires jacobins, si attachés qu'ils soient à la France, et les conventionnels eux-mêmes, qui ne cessent de pratiquer le système des réquisitions, se trouvent d'accord pour le blâmer et pour en critiquer sans réserve l'application.

« A l'entrée des armées françaises dans la ci-devant Flandre hollandaise, une foule de fripons, sous le nom de réquisiteurs, chargés de subvenir aux besoins de nos troupes, les ont suivies dans cette contrée ; et à peine était-elle en notre pouvoir, que le brigandage le plus affreux y a été exercé. On y a

(1) Administration supérieure de la Belgique, carton 226. Journal de Pelckmans, 2 novembre 1794.
(2) Carton 233, administration supérieure de la Belgique.

enlevé non seulement les chevaux indispensables à l'agriculture et les bestiaux de tout genre et de tout âge, mais en outre on y a mis en réquisition tout ce qui se trouvait en denrées, sans que jusqu'ici la moindre indemnité ait été accordée aux propriétaires. Que dis-je, indemnité? La grande majorité n'a pas même de reçus. »

A ce tableau tracé par le jacobin Du Bosch, ajoutez celui-ci que consacrent au Luxembourg le jacobin Legier et son subordonné Dalden, échevin d'Arlon :

« Des vexations affreuses, des extorsions terribles, s'exercent par une foule d'individus soi-disant constitués par l'autorité légitime qui parcourent la province; quantité de villages se trouvent déjà privés de leur nécessaire; plusieurs même sont déjà hors d'état de pouvoir cultiver leurs terres; la désolation est à son comble dans tous les environs d'Arlon où ces injustices se répètent chaque jour. L'anarchie règne par le conflit de toutes les espèces d'autorités. Commissaires ordonnateurs, commissaires des guerres, commandants, capitaines, gardes-magasins, agents des soumissionnaires, requièrent, délèguent pour requérir. Les malheureux habitants ne savent auquel entendre, et sous ce prétexte on les vole, on les pille impunément. L'administration arrête-t-elle une friponnerie, d'un côté, il en naît mille autres d'un autre. La famille du membre Stevenotte a manqué être égorgée par un de ces soldats réquisiteurs (1). »

Les mêmes griefs se rencontrent de la part des Liégeois (2).

(1) Lettres de Du Bosch, 7 prairial an IV (carton 29 correspondance de Bouteville), de Dalden, échevin d'Arlon, du 1 germinal an III et de Légier, agent national en Luxembourg, du 15 germinal an III. (Carton 1, correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique.)

(2) Plaintes de Bassenge, 5 ventôse an III, et de l'administration d'arrondissement de Liége, 29 ventose an III. (BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, t. II, pp. 485-482-483.)

Dans un mémoire du 30 germinal an III, adressé au conventionnel Pérès le jacobin Précis signalait le « tableau navrant » que présentent les réquisitions. Il ajoutait que les soldats français « s'engraissaient » aux dépens de la population et qu'on voyait leurs chariots lourdement chargés de butin s'éloigner de la ville désolée. (Carton 18, correspondance de Bouteville.)

et ils devaient se retrouver avec une gravité et une insistance particulières dans la bouche autorisée de l'administration centrale de la Belgique. Celle-ci, recevant les doléances du pays entier, ne tarissait pas en plaintes vis-à-vis des Représentants du peuple. Sous la plume d'un de ses membres, l'avocat jacobin Meyer, à peine revenu de Paris, où il s'était réfugié durant la restauration autrichienne, les constatations mélancoliques et les reproches amers se succèdent pendant toute l'année 1795.

Le 17 ventôse an III, en voyant arriver de nouvelles réquisitions après toutes celles qui avaient accablé le pays durant l'année 1794 et le commencement de 1795, l'administration signalait aux Représentants du peuple « l'injustice des réquisitions qui en résultaient ». Elle ajoutait « que l'on épuisait la Belgique en exagérant toujours ses ressources ». « Ces hommes affament la Belgique », disait, en terminant, cette lettre énergique. Le 4 floréal, Meyer reprenait le même thème en insistant sur ce que « la famine était imminente » (1). Et comme ces insistances demeuraient sans effet, si ce n'est qu'aux abus existants venaient sans cesse s'ajouter de nouvelles exigences, trois mémoires furent adressés coup sur coup aux conventionnels, par les administrateurs, les 22, 23 et 24 floréal an III, pour exposer la situation affreuse du pays.

Il convient de résumer ces pièces, qui peignent en termes éloquents les maux supportés par nos pères (2). La première s'élevait contre les réquisitions de charrois « faites sans ordre ou régularité, compromettant la récolte nouvelle, et ruinant les cultivateurs qui doivent compter pour perdus les chevaux qu'on leur enlève. »

La seconde de ces lettres était plus énergique encore.

« Tandis que la Belgique est épuisée par des réquisitions vexatoires et irrégulières, tandis que le cri de disette retentit

(1) Carton 236, administration centrale de la Belgique.

(2) Carton 226 et liasse 614, administration centrale de la Belgique. Le 4 prairial an III, une nouvelle protestation de Meyer vint s'adjoindre aux précédentes. (Carton 236, *ibid.*)

de l'un bout de l'Europe à l'autre, les réquisitions de tout genre se succèdent si rapidement qu'il est impossible d'y satisfaire sans nuire à l'agriculture d'une manière étonnante. Vous connaissez les réquisitions en grains et fourrages, et l'enlèvement par la voie d'achat. Celui du bétail est considérable, mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est l'enlèvement des chevaux, et l'abus des réquisitions de cette espèce. Si l'on doit ajouter foi aux réclamations, la récolte prochaine s'en ressentira incroyablement. Les chevaux sont tellement épuisés qu'ils ne suffisent plus ni à l'agriculture, ni au service de la République. »

En dépit de ces représentations, les conventionnels venaient d'ordonner l'envoi à Venlo des trois quarts des voitures de toute la Belgique, pour aider au transport des vivres de l'armée de Sambre et Meuse. Ce fut l'objet d'une troisième lettre de Meyer, exposant « qu'il n'est pas possible de proposer une plus grande absurdité. La moitié des chevaux est enlevée, et l'autre moitié est épuisée par les réquisitions. Pour satisfaire aux ordres nouveaux, il faudra la force, et aucun des administrateurs ne peut y donner la main. Jusques à quand le vandalisme affreux étendra-t-il ses ravages sur ce pays? Le feu de l'insurrection est peut-être plus près de s'allumer que nous ne pensons, et vous n'avez pas de forces suffisantes pour l'éteindre. Le mal est à son comble. Nous n'y connaissons plus que le remède de la douceur. »

Sourds à ces prières, les représentants levèrent encore au début de juillet 1795 le quart de ce qui restait dû sur les réquisitions précédemment exigées des arrondissements de Liége et de Namur. L'administration centrale s'éleva en vain contre cette demande, en faisant valoir que « Liége est épuisé », que « Namur est requis, volé, gaspillé », qu'on avait promis en levant une réquisition au 1er mai précédent qu'elle serait la dernière, et « qu'il faut une fois se tenir à ses promesses. » Par une cruelle ironie, ces protestations furent suivies presque immédiatement d'une réquisition impérieuse

de Meynard, frappant, le 21 messidor, d'une nouvelle levée de bestiaux, les infortunés Liégeois et Namurois. Tout en obéissant, Meyer ajouta à ses lettres indignées une protestation véhémente, qui dénonçait l'ordre de Meynard comme contenant « une réquisition absurde, injuste et même inutile » parce que l'armée venait de passer avec des fournisseurs des marchés assurant la subsistance (26 messidor an III) (1).

Les conventionnels ne pouvaient s'empêcher de reconnaître le fondement des réclamations dont ils étaient assaillis. La faiblesse dont ils faisaient preuve à l'égard des administrateurs militaires et des agents d'extraction venus de Paris ne pouvait les aveugler au point qu'ils ne dussent avouer les déplorables effets de la politique suivie et reculer devant les responsabilités qu'elle engendrait.

La conquête avait à peine duré trois mois que Briez et Haussmann, ayant multiplié les réquisitions de tout genre, s'aperçurent avec stupeur que le Comité de Salut Public entendait étendre encore davantage par la force, l'expropriation des Belges.

Ayant reçu de Paris l'ordre de lever de force tous les poulains de la Belgique, ils protestèrent par une longue lettre du 13 octobre 1794 (22 Vendémiaire an III), dont voici un extrait (2) :

« Nous mettons tout en réquisition et nous mettons en usage jusqu'aux derniers expédients pour l'approvisionnement des armées et l'évacuation des matières et denrées excédentes sur les places frontières de la république. Voulez-vous que nous ne laissions plus aucun moyen d'existence dans le pays ? Des malveillants insinuent partout que nous voulons réduire tous les habitants de ce pays à la paille et ne leur laisser que des yeux pour pleurer.

» Nous levons des contributions en numéraires, nous pre-

(1) Carton 226, administration centrale de la Belgique.

(2) Cette lettre et les suivantes figurent dans le registre 263[18]. (Cartulaires et manuscrits.)

nons tous les grains et fourrages nécessaires à la nourriture et à l'approvisionnement des armées ; nous employons tous les chevaux du pays pour les transports, nous prenons toutes les étoffes, draps, toiles et autres marchandises pour l'habillement, l'équipement et tous les autres effets et fournitures militaires ; nous épuisons enfin ce pays de toutes manières ; partout on se récrie sur la privation des manufactures, du chauffage et des besoins de première nécessité en tout genre. Nous sommes obligés de voguer comme en pleine mer, sans base fixe, sans détermination précise sur vos intentions à l'égard du pays.

» Nous vous avons écrit différentes lettres, vous ne nous avez répondu en aucune manière. Et cependant, sur des indications et des insinuations particulières, vous prenez des mesures extrêmes sans nous en prévenir, sans nous dire vos vues et vos intentions. Vous employez des agents qui se conduisent d'une manière indigne et qui ne négligent rien pour faire discréditer la République et la rendre en horreur dans tout le pays. Il s'est fait à Namur et dans plusieurs endroits les opérations les plus criantes et les plus vexatoires ; il faut, enfin, que nous sachions si ce sont vos intentions... La Belgique est un pays immensément riche sous tous les rapports. Vous ne pouvez pas emporter les maisons. Si vous voulez en profiter, il ne faut pas les détruire. Une bonne et sage administration avec des moyens de prudence peut faire tout refluer dans l'intérieur de la République. Des mesures extrêmes et de rigueur feront manquer le but, soulèveront le pays, et vous mettraient entre deux feux. C'est aussi le moyen de favoriser les dilapidations que nous voulons éviter. »

A Aix-la-Chapelle, le représentant Gillet constatait les mêmes abus. Il s'en plaignait par une lettre du 27 vendémiaire an III, adressée à ses collègues de Bruxelles.

« Je suis, répondait Briez, aussi révolté que toi, et en même temps affligé de la malveillance, de l'ineptie et des vexations de plusieurs agents de la République. » Le commissaire Vail-

lant, ajoutait le lendemain Briez, a délégué dans le pays entre Sambre et Meuse un scélérat. Je lui écris pour le blâmer. C'est ainsi que les principaux agents entravent et bouleversent tout en donnant lieu à une multitude de plaintes et de réclamations qui ne sont que trop fondées » (1).

A Valenciennes, le représentant Lacoste, dont les attributions s'étendaient sur le Namurois et le Hainaut, s'émut enfin des malversations dont l'écho lui arrivait, et il prit, le 29 décembre 1794, un arrêté sévère, et d'ailleurs demeuré sans effet, par lequel il proscrivait toute réquisition qui ne serait pas adressée aux autorités centrales, seules en droit de les mettre à exécution (2). Les motifs de cette mesure méritent d'être rappelés, car ils sont sévères à l'égard des abus du moment. « Considérant, disait Lacoste, que depuis l'entrée des Francais sur le territoire de la Belgique le pays de Namur a principalement fourmill d'un essaim de réquisiteurs qui l'ont greyé d'une manière aussi nuisible à la prospérité des Namurois qu'aux intérêts de la République; attendu que la plupart des réquisitions faites l'ont été sans pouvoir, qu'elles ont rendu vaines celles qui l'ont été légitimement, qu'une grande partie ont été inconsidérées et extravagantes, ayant frappé sur des mines et des usines qui ont été totalement dépouillées et réduites à l'inactivité, tandis qu'elles devaient fixer toute l'attention des agents de la République et en être protégées; que le résultat de ces réquisitions est un dédale où l'on ne connaît ni les autorités d'où émanent les réquisitions, ni les agents chargés de l'exécution, ni les qualités et quantités requises, ni sur quels individus et quels lieux elles ont été faites, ni quel en a été le versement et l'emploi; que la presque totalité des matières mises en réquisition n'a point été payée, ce qui excite des réclamations sans fin ».

Ces mesures ne pouvaient aboutir à un résultat sérieux dans une organisation que la Convention assimilait à un gou-

(1) Lettres du 18 et du 29 vendémiaire an III (*ibid*).
(2) Arrêté du 8 nivôse an III. (Carton 2, correspondance de l'agent national près de l'administration centrale de la Belgique.)

vernement militaire et qui plaçait le souverain pouvoir dans la main de chefs exempts de tout contrôle.

Aussi, en janvier 1795, comme l'armée ne cesse d'exiger des réquisitions nouvelles, les représentants Briez et Haussmann s'adressent à la Convention elle-même, pour lui dénoncer le scandale et lui demander de prendre des mesures sévères contre les administrateurs militaires, « qui aussi perfides que cruels s'élancent comme des oiseaux de proie sur la subsistance des braves soldats, trafiquent du pain et des vêtements, et s'engraissent de la sueur du peuple ». Le même courrier porte au Comité de Salut Public une lettre des deux représentants signalant la difficulté de nourrir l'armée du Nord, à cause des administrations militaires qui sont « notre plus grand fléau ». « Hâtez-vous de réformer les vices de la détestable et exécrable administration des charrois » continuaient les deux signataires. « Il n'y a plus un instant à perdre pour cet objet si on ne veut voir périr tous les chevaux des armées » (1).

Au printemps de 1795, les mêmes griefs se renouvellent. Arrivé à Bruxelles, Pérès, délégué à son tour par la Convention. ne peut s'empêcher d'adresser d'éloquentes remontrances au Comité de Salut public. Il a dû s'absorber dans les soins que réclame l'entretien des armées, et réformer autant que possible le système suivi avant lui. Il a reconnu que « trop longtemps les Belges ont gémi sous le poids de contributions énormes et de réquisitions arbitraires de toute espèce, dont nous profiterons moins que ceux qui les ont frappées en notre nom. L'industrie est anéantie. Nos magasins soustraient les denrées à la circulation, et les industriels ou négociants doivent les payer dix fois le prix qu'en vertu du *maximum* nous leur en avons donné (2) ». Et mesurant toute l'étendue du mal, le même conventionnel renouvelait ses critiques peu de jours après dans des termes encore plus vifs (3). Il s'ex-

(1) Lettre du 23 nivôse an III.
(2) Lettre du 20 ventôse an III
(3) Lettre du 30 ventôse an III.

pliquait sur les menaces de soulèvement que l'on avait relevées dans divers endroits de la Belgique, et les représentait comme étant sans gravité. Mais il ajoutait : « Les Français n'y sont pas, à la vérité, fort aimés, à raison des injustices et des vexations de tout genre que l'habitant y a éprouvées de leur part. Les villes sont affamées, parce que les cultivateurs refusent de les approvisionner en recevant des paiements en assignats. Tel est le cas à Alost, Gand, Ostende, Nieuport. L'armée n'est pas moins à plaindre, ses magasins étant vides de foin, de paille et d'avoine; à Malines, 1,500 chevaux sont morts de faim en trois mois. »

Ces dernières constatations expliquaient en une certaine mesure les premières. Soit désordres ou dilapidations de la part des autorités militaires, soit erreur de calcul de leur part, les armées du Nord et de Sambre et Meuse, occupant l'une la Hollande et l'autre les bords du Rhin disaient souffrir d'une effroyable disette. Entre les cris de détresse des généraux et les plaintes des Belges, les Représentants ne pouvaient guère hésiter. Ils devaient écouter avant tout les voix des soldats auxquels étaient dûs la victoire et le maintien de la conquête; aussi, le 22 germinal, Pérès se voyait-il contraint à avouer « ses vives alarmes » au sujet des subsistances militaires et à promettre des mesures d'urgence, tout en répétant « que la Belgique était accablée de réquisitions et épuisée par les agents que le Comité de Salut public avait autorisés à venir y puiser. » Et le même jour, il se décidait à frapper sur ces Belges si éprouvés une nouvelle réquisition de 130,000 quintaux de grains, qu'il rendait exigible « sans miséricorde, sans égard aux réclamations » (1). Cette suprême expropriation allait donner lieu à tous les abus que les lettres précédentes des Représentants avaient prévus et dénoncés. Le 9 floréal, en effet, Pérès devait déjà signaler au Comité de Salut public la conduite des administrations militaires, en détaillant les abus révoltants auquels elle avait donné lieu.

(1) Lettre du 29 germinal an III.

Gaspillages, prévarications, fraudes gigantesques, tels sont les griefs qu'il relève contre Sabin-Bourcier, commissaire ordonnateur général, et contre ses subordonnés. Tous méritent, d'après Pérès, non seulement la destitution, mais l'arrestation et la mise en jugement. Toutefois, ces remarques amères n'empêchaient pas leur auteur d'annoncer à ses collègues de Paris, le 14 floréal, que les approvisonnements de l'armée de Sambre et Meuse marchaient et que les Représentants en mission à Bruxelles faisaient verser « tout ce qu'il peut dépendre d'eux de lui faire fournir de la Belgique ». En d'autres termes, les réquisitions continuaient à écraser un malheureux pays que depuis plusieurs mois on reconnaissait avoir indignement et totalement dépouillé.

Ainsi s'expliquent les lignes sévères que les représentants Pérès et Portiez, faisant rapport à la fin de 1795 sur leur mission en Belgique, consacrèrent aux abus dont ils avaient été les témoins ou les instruments, et dont ils semblaient garder quelque vague remords. « Dans la seule partie du territoire occupée par les troupes aux besoins desquelles le commissaire ordonnateur Luyt est chargé de pourvoir il se délivrait par jour 60,000 rations, et il n'y avait pas 20,000 hommes qui dussent les avoir... Il faudra bien que le peuple sache enfin ce qu'est devenu le fruit de ses sueurs, dans quelles mains sont passés ces torrents d'assignats engloutis dans les pays réunis et conquis, pourquoi, quand les fonds étaient destinés pour payer les objets mis en réquisition, ces objets n'ont pas été payés » (1).

(1) Sur les abus scandaleux des réquisitions dans le Tournaisis et sur les dilapidations des agents français, voir le témoignage du contemporain HOVERLANT DE BAUWELAERE, *Histoire de Tournai*, t. 78, pp. 309-310.

CHAPITRE IV

L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, LES CLASSES POPULAIRES

SOMMAIRE : I. — Les effets de la conquête du point de vue des producteurs. Désarmement général. On confisque les caisses des administrations locales, ce qui les paralyse et ruine leurs créanciers (rentiers, employés, ouvriers). Circulation forcée du papier républicain appelé « assignats », dont la valeur ne fait que baisser en dépit des mesures nombreuses et rigoureuses prises pour en maintenir le cours Opposition générale du pays à ce cours forcé ; sévérités multipliées employées par les conventionnels pour la vaincre. Poursuites contre Forslard, de Mons, pour avoir écrit une brochure intitulée *Le cri de l'équité*.

II. — Le *maximum* de Lille est mis en vigueur de juillet 1794 à février 1795, et l'application de ce tarif ruine les détaillants en donnant lieu à d'innombrables fraudes. Poursuites contre Bassenge, de Liége, qui se plaint de ces abus. Prohibition générale du commerce, non seulement avec l'étranger, mais, avec la France et même entre la Belgique et le pays de Liége.

III. — La Belgique est mise à sac par des sociétés de fournisseurs et de traitants sous prétexte de livraisons à faire au gouvernement français. Prohibitions spéciales portées en outre à l'égard de divers négoces ou industries. Conséquences de ces diverses mesures pour le pays entier.

IV. — Les effets de la conquête au point de vue des classes populaires. Les décrets des conventionnels privent les ouvriers de travail, de salaire et de pain. Epidémie causée par la guerre en 1794. Hiver rigoureux de 1794-1795. La disette commence à se faire sentir le 21 juillet, pour ne plus cesser durant l'année 1795. Tous les prix montent d'une manière prodigieuse. Mortalité excessive due à ces fléaux. Efforts des municipalités pour subvenir aux besoins des indigents, en distribuant du pain.

V. — Ces difficultés se reproduisent durant toute l'année 1795. Les pauvres se livrent au pillage pour obtenir des subsistances. Emeutes nombreuses contre lesquelles les autorités ont à lutter ou qu'elles ont à redouter. Désordres du Brabant wallon, suscités en août 1795 par Carlier.

I.

Il semblerait que la spoliation était complète, et qu'après avoir saisi tout le numéraire par la contribution militaire et toutes les denrées par les réquisitions, l'envahisseur ne pou-

vait pousser plus loin ses exigences. Celles-ci allaient atteindre encore des degrés infiniment supérieurs, inspirés par un raffinement sans exemple dans l'esprit de brigandage. Ce seraient le commerce, l'industrie, l'agriculture qui seraient taris dans leurs sources afin d'assurer les razzias gigantesques décrétées par la Convention. Le sort fait à ces diverses branches de l'activité des Belges doit nous retenir durant quelques instants.

En prenant possession de notre sol, l'étranger avait imposé en premier lieu les contributions militaires dont les chiffres écrasants ont été rappelés. A cette mesure dictée par la cupidité, s'en joignit une autre où se reflétait toute la méfiance ressentie par les sans-culottes à l'égard de la nation belge. Partout, dans les villes, comme dans les villages, on ordonna sous peine de mort de déposer entre les mains des autorités toutes les armes possédées par les habitants. C'était le moyen d'empêcher toute résistance de la part de la population conquise. C'était aussi l'occasion pour les commandants militaires de battre monnaie au préjudice des habitants qui étaient dépouillés de tout moyen de défense et de la faculté de chasser, si précieuse à leurs yeux. Les mêmes autorités qui présidaient au désarmement se réservaient d'accorder des exceptions à qui les payerait chèrement; et aux moments habituels de la chasse, ces faveurs ou privilèges rapportèrent aux partisans de l'égalité des revenus importants. Les faveurs des autorités furent recherchées avec d'autant plus d'ardeur par les malheureux Belges, obligés ainsi d'acheter le droit de jouir de leurs biens, que la peine de mort, comminée contre toute infraction aux décrets, était appliquée avec rigueur par le tribunal révolutionnaire (1).

Dévaliser leurs victimes et les empêcher de se défendre, telle était la politique des républicains français, si l'on en jugeait par leurs premiers pas dans le pays. La suite des actes

(1) Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles condamna à mort, le 6 décembre 1794, un cordonnier de Limelette nommé Hubert Daubremez, du chef d'avoir gardé un fusil et des pistolets en sa possession.

des envahisseurs ne fut que le développement de cette double idée directrice.

Derrière les armées arrivèrent les agents militaires et les Représentants du peuple. Le premier soin de ceux-ci fut d'enlever aux administrations locales qu'ils laissaient en fonctions la gestion des deniers publics. Toutes les caisses publiques que n'avaient pas vidées les Autrichiens furent saisies par les Français et leur contenu fut versé entre les mains des payeurs militaires, désormais seuls dépositaires des fonds publics pour la Belgique entière. Cette confiscation était injuste au premier chef, en ce qu'elle dépouillait les autorités belges de toute action sérieuse et les mettait à la discrétion des conquérants. Elle était particulièrement inique au regard des particuliers, dont la fortune dépendait en grande partie des caisses publiques. Tel était le cas pour les caisses de consignations, relevant des Conseils de justice, et que certains d'entre eux, comme le Conseil de Brabant, avaient énergiquement défendues contre les convoitises autrichiennes.

Ces caisses, jouant le rôle de nos caisses actuelles de dépôts et consignations, renfermaient les capitaux mis sous séquestre ou faisant l'objet de procès. D'autres caisses étaient destinées à payer les arrérages des emprunts considérables contractés par les provinces, les châtellenies ou les villes. Toutes furent également spoliées, et leur confiscation amena la ruine d'un nombre incalculable de familles ayant placé leur confiance et le plus clair de leurs revenus dans les finances publiques.

Mais ces mesures n'atteignaient qu'une partie des citoyens. Il fallait les frapper tous, afin de les désespérer par la terreur et de leur montrer dans l'union à la République le seul moyen de salut. Il fallait les associer tous par l'intérêt matériel à l'œuvre révolutionnaire. Et quelle œuvre résumait mieux les basses passions des jacobins, leur fanatisme, leur cupidité et leur jalousie, que l'immense confication des biens nationaux décrétée en France depuis 1789 ? Biens du clergé, biens des établissements publics, biens des émigrés, biens des condam-

nés, étaient mis en vente, et étaient représentés par une monnaie de papier sans valeur intrinsèque appelée « assignats ». La confiance publique avait manqué, non sans raison, à ces chiffons hypothéqués sur le crédit chancelant de la République et sur les produits d'un vol national. Les conventionnels décidèrent de réagir contre la baisse des assignats, et en les répandant en Belgique, de contraindre les Belges à prendre intérêt à la vente des biens nationaux.

Ces raisons fort simples amenèrent les spoliateurs à décréter, dès leur entrée, le cours forcé des assignats en Belgique. Ils ordonnèrent, sous peine de mort, de recevoir leur papier avili ; ils défendirent de faire deux prix, l'un en papier, l'autre en espèces; ils interdirent tout acte qui déprécierait les assignats. Ce fut même une des honteuses besognes qui absorbèrent le plus les comités de surveillance et les tribunaux révolutionnaires, concurremment avec la poursuite des opinions contre-révolutionnaires, que la recherche et la répression des infractions aux décrets sur les assignats. Les poursuites et les condamnations du chef de ces infractions abondèrent (1). Peut-être eussent-elles triomphé à la longue de la fermeté des Belges qui se refusaient obstinément à accueillir la monnaie sans valeur qu'on leur imposait par la force? Heureusement, la cupidité des révolutionnaires leur dicta des mesures qui encouragèrent la résistance, et elle leur imposa même, au bout de quelques mois, un adoucissement considérable à leur politique économique.

Tout en affichant, en effet, la plus grande confiance dans leur papier-monnaie, les républicains ne pouvaient dissimuler combien ils le méprisaient, et combien les espèces métalliques leur paraissaient préférables. De là, des décrets qui paraissent aujourd'hui incroyables, tant est grande leur iniquité. Ils prescrivaient de payer en *numéraire* la contribution militaire, d'acquitter en *numéraire* les anciennes

(1) P. VERHAEGEN. *Le Tribunal Révolutionnaire de Bruxelles*. On poursuivait encore, pour refus d'assignats, au 16 vendémiaire an IV (8 octobre 1795), c'est-à-dire après que la Belgique avait été réunie à la France.

impositions locales, de payer en *numéraire* les redevances dues à la République, du chef des domaines publics ou des biens nationaux, et même de payer en *numéraire* les fonctionnaires français. On voyait donc les fiers républicains, qui proclamaient si haut leur dédain pour « la monnaie frappée par les tyrans (1) », exiger impérieusement cette même monnaie pour remplir les caisses publiques livrées à leur dilapidations et dire ainsi aux Belges que seul le numéraire avait quelque valeur sérieuse. A cet aveu décisif se joignait le tableau du cours sans cesse baissant des assignats sur les marchés français et étrangers. Fait non moins caractéristique : en entrant en Hollande, en janvier 1795, les conventionnels durent renoncer à y imposer le cours forcé des assignats. Si les négociants Bataves refusaient d'avoir confiance dans la monnaie de leurs alliés ou libérateurs prétendus, il fallait admettre que les Belges avaient de non moins bonnes raisons pour se défier du papier républicain.

Ces motifs vinrent se joindre au spectacle de l'insurmontable opposition du pays tout entier, au désir de faciliter la rentrée des contributions militaires arriérées, et au besoin qu'éprouvait la Convention de s'appuyer sur les éléments modérés pour résister aux jacobins avancés. Ils dictèrent au Comité de Salut public l'arrêté du 22 pluviôse an III (10 février 1795), permettant de payer la contribution militaire moitié en assignats, moitié en numéraire. C'était proclamer ouvertement l'impuissance de la monnaie de papier. Comme celle-ci ne cessait de perdre sa valeur, un nouvel arrêté du Comité autorisa en germinal (avril 1795) le paiement de la contribution par le versement des trois quarts en assignats et du restant en numéraire. Enfin, le 9 prairial (28 mai 1795), une décision d'équité, s'inclinant devant les faits, disposa que désormais le cours des assignats n'aurait point d'effet rétroactif, et qu'on ne pourrait contraindre un créancier à

(1) « Un homme libre ne doit pas souffrir la vue d'un tyran, même en effigie », disaient Lacoste, Portiez, Berlier, Ducos, Briez, Haussmann, dans leur arrêté du 26 brumaire an III.

les recevoir en paiement pour des dettes antérieures à l'entrée des Français en Belgique. Peu après, on arrêta que le cours serait modifié d'après le chiffre que fixeraient tous les quinze jours les Représentants du peuple. Et comme le taux calculé d'après le cours moyen du moment ne cessait de baisser, la valeur des assignats et leurs effets néfastes allèrent en diminuant jusqu'à devenir insensibles, lorsque la République française les supprima en 1796 (1).

Mais cette tardive réparation n'empêchait pas le mal causé par les assignats d'avoir été considérable. Ici encore tout mode d'évaluation fait défaut, et nous devons nous contenter de quelques traits généraux. En quelques mois, le papier révolutionnaire avait perdu tout crédit. Au moment de la conquête, en juillet 1794, il ne valait déjà que 33 pour cent de sa valeur nominale calculée en numéraire, et l'écart s'accroissait sans cesse. L'assignat descendait à 22 en décembre 1794, à 19 en janvier 1795, à 10 en avril, à 8 en juillet, à 3 en septembre, pour arriver à 0.25 en novembre 1795 (2). Non seulement les particuliers, privés de numéraire par les exactions des Français, se trouvaient exposés à une gêne cruelle par suite de l'obligation de recevoir en paiement de leurs débiteurs des assignats dépréciés, mais des ruines innombrables furent engendrées par la circulation de cette monnaie fictive. Le négociant ne pouvait pas écouler les monceaux de papier dont il se voyait accablé. Le rentier se voyait rembourser en papier sans valeur des créances contractées sur la base du numéraire, et ainsi il perdait la plus grande partie de son avoir.

Le cas de Mme de Beelen peut servir ici d'exemple. Créancière de 20,000 livres à charge d'un habitant de Bruxelles, elle se vit forcée de recevoir le capital en papier, en

(1) Les mesures équitables décrétées par les conventionnels leur furent imposées par les soldats de la garnison de Bruxelles qui se mutinèrent pour ne plus recevoir leur solde en assignats (Journal manuscrit de Gérard, 23 Juin 1795).

(2) TAINE, *La Révolution*, III pp. 518-519. Carton 490, administration du département de la Dyle.

août 1794, et elle perdit ainsi plus de la moitié de sa créance (1).

Plus on s'éloigna du moment de la conquête, plus l'avilissement des assignats causa de perturbation économique. Et le mal était à son comble quand l'arrêté du 9 Prairial vint mettre un terme à la malhonnêteté des débiteurs républicains. « Avec des assignats, les fonctionnaires ne peuvent rien avoir », dit un administrateur du pays entre Meuse et Rhin, en mai 1795. « Je dois vous annoncer que nos assignats ne sont plus reçus dans la Belgique, et qu'on ne peut rien s'y procurer avec cette monnaye », écrit le représentant Lefebvre au Comité de Salut Public, le 29 Prairial an III. Il ajoute même ce détail qu'une couple de poulets valant en numéraire environ 2 livres lui coûte 300 livres en papier (2).

Et cependant, les sévérités ne discontinuaient pas. Les vérificateurs des assignats, chargés de rechercher les faux assignats, malheureusement assez nombreux et malaisément reconnaissables, se répandaient dans le pays. Ils activaient les autorités françaises et les tribunaux avec un zèle que stimulaient encore les Représentants du peuple et les commandants militaires, intéressés à écouler leur papier sans valeur. Sous le nom de vérificateurs, on voyait arriver des enfants de 17 ans, accompagnés d'adjoints, requérant logement, mobilier, chauffage, éclairage, fournitures de bureau, et terrorisant les municipalités un peu éloignées (3). Les poursuites se multipliaient à l'instigation de ces dénonciateurs officiels. D'innombrables arrestations et condamna-

(1) Manuscrit II 2158. Bibliothèque Royale de Bruxelles.

(2) Carton 40, correspondance de Bouteville. — Journal manuscrit de Gérard, 17 Juillet 1794.

On comprend en lisant ces détails l'attitude hostile qu'observaient à l'égard des assignats les Liégeois, soi-disant sympathiques à la Convention. Une proclamation émanant des administrateurs de l'arrondissement de Liége, datée du 5 nivôse an III, reprochait amèrement aux Liégeois leur manque de zèle et leur froideur à l'égard des assignats. (MOUHIN, manuscrit cité.)

(3) Carton I. Correspondance de l'agent central près l'administration cenrale de la Belgique.

tions frappaient les particuliers qui refusaient les assignats ou qui exigeaient pour recevoir le papier républicain un prix différent de celui qu'ils réclamaient en numéraire.

On voyait, en outre, instituer des procédures grotesques ou iniques, qu'il faut rappeler parce qu'elles témoignent de l'acharnement aveugle des conquérants et de la fermeté des vaincus. On poursuit une cabaretière de Saint-Nicolas qui a brûlé un assignat à la chandelle éclairant ses clients, ou le conseiller de Brabant t' Kint qui, dans une lettre privée, interceptée à la poste, s'est plaint à un ami de la dépréciation des assignats. On dénonce comme avilissant la monnaie de papier la municipalité de Turnhout qui a tenté de retenir contre paiement en assignats des grains saisis par les douaniers, et qui a allégué la difficulté de se procurer autrement des céréales requises par l'armée. On dénonce pareillement des experts qui, évaluant des fournitures faites à l'artillerie, ont invoqué le cours fort bas des assignats. Le même sort atteint l'avocat Barthelemy qui a fait une pétition adressée aux Représentants pour obtenir la prompte publication de leur arrêté supprimant, en juin 1795, l'effet rétroactif du cours des assignats. Les Jacobins anversois et l'administrateur De la Buisse sont d'accord pour protester contre une mesure éminemment équitable qui déconcerte les spéculateurs républicains, et pour traiter Barthelemy d'*intrigant* et de *contre-révolutionnaire* (1).

Un incident particulièrement typique de la lutte contre les assignats, fut la saisie de la brochure publiée à Mons par Foslard, secrétaire de l'administration d'arrondissement du Hainaut. Cet écrit, qui parut en juin 1795 sous le titre de *Le cri de l'équité ou réclamation de toute la Belgique,* sollicitait énergiquement les Représentants de mettre un terme aux abus engendrés par les assignats. L'auteur l'avait signé, en ajoutant à son nom sa qualité officielle. On commença par lui interdire cette adjonction, et comme il s'ob-

(1) Administration centrale du département de la Dyle, cartons 353, 368 372, 388, 390. Journal manuscrit de Gérard, 26 novembre 1794.

stina, on le suspendit de ses fonctions. L'écrit étant goûté du public, l'accusateur public s'irrita, et fit saisir toute l'édition chez l'imprimeur, en défendant à celui-ci de continuer à éditer l'œuvre. En même temps, une poursuite était intentée contre l'auteur du chef *d'écrit contre-révolutionnaire*.

En vain Foslard invoqua-t-il la pureté de ses intentions. la liberté de la presse e t la liberté d'opinion. L'arrondissement du Hainaut, puis l'administration centrale de la Belgique avouèrent se trouver très perplexes à son égard. Il avait usé de son droit et les événements ne lui donnaient que trop raison, puisque les Représentants avaient fini par statuer dans le sens qu'il avait indiqué. Mais il en coûtait trop à des Jacobins d'être justes jusqu'au bout.

Par la plume de leur collègue, le français De la Buisse, les administrateurs décidèrent et firent arrêter par les Représentants que Foslard devait s'estimer heureux de n'être point traduit devant le tribunal criminel, mais que l'édition complète de sa brochure devait rester saisie et être ainsi soustraite au public (1). Pouvait-on reconnaître plus brutalement qu'on refusait aux Belges le droit de se plaindre, et que leurs plaintes réitérées n'étaient que trop fondées?

Ainsi se justifient les tableaux désolants que certaines autorités ont tracés des effets des assignats. « Ceux-ci ont

(1) Administration centrale du département de la Dyle, cartons 361 et 362.

On lisait dans le rapport de la Buisse les considérations suivantes qui méritent d'être consignées ici : « son écrit ne peut produire que le plus » mauvais effet. Qu'on indemnise, si l'on veut, des frais d'impression, mais » que sa détestable brochure ne paraisse pas. La liberté de la presse, qu'il » réclame, ne met pas dans l'intérieur de la République, où le peuple est » souverain. les auteurs hors de toute atteinte, puisqu'ils sont toujours » responsables de ce qu'ils ont publié. Et, certes, dans l'intérieur, la » police a qualité pour empêcher la circulation d'une brochure qui serait » nuisible soit à la monnaie républicaine, soit à l'esprit public. On ne » peut y empêcher un citoyen d'imprimer ce qu'il veut, dès qu'il se soumet » à répondre de son ouvrage. Mais cette responsabilité serait vide de sens » si un ouvrage nuisible était aussi inviolable qu'un bon ouvrage. Dans le » pays conquis, il n'y a point de liberté de la presse à l'effet de décrier la » monnaie du vainqueur et de crier à l'injustice et au terrorisme contre » quelques-unes de ses lois. »

occasionné l'écroulement des fortunes privées et publiques, et causé des désastres incalculables; nos fortunes, celles des hospices ont disparu; le commerce est anéanti; toute confiance est perdue. » — Ainsi parlaient les municipaux de Courtrai. Et les administrateurs du département de la Lys ajoutaient que la monnaie de papier avait entraîné la désorganisation presque totale des administrations par les déficits causés à leurs caisses, en même temps que la ruine des citoyens par l'interruption du paiement de leurs rentes (1).

II.

On voudrait arrêter à ces navrantes constatations le récit des malheurs accablant nos provinces. La liste est malheureusement loin d'être close. Il reste à parler des entraves de tout genre apportées au commerce et à l'industrie, et pour être complète leur énumération exigerait un livre.

En vue d'assurer l'extraction de toutes les richesses mobilières de la Belgique, les terroristes sentirent qu'il fallait, à l'intérieur, empêcher les prix de monter, et à l'extérieur, s'opposer à toute sortie des denrées. De là deux mesures, également rigoureuses et iniques, le *maximum* et l'*interdiction du commerce*.

Par la première, publiée dès l'entrée des armées républicaines dans chaque ville, et généralisée en même temps que la conquête s'affermit, on interdit en Belgique toute vente, à un prix supérieur au maximum édicté en France par la Convention. On publia le tarif détaillé de la valeur ainsi assignée à chaque denrée, depuis les plus usuelles, comme le pain, la viande, les céréales, jusqu'aux objets de luxe les plus rares. C'était une double injustice; il était révoltant de voir l'acqué-

(1) Carton 368, administration du départ. de la Dyle, et carton 15, correspondance de Bouteville.

reur, c'est-à-dire le conquérant français, taxer les objets qu'il prétendait acquérir; d'autre part, l'incertitude des évènements, les maux de la guerre, et les exigences barbares des vainqueurs, rendaient nécessairement le numéraire plus rare et les prix plus élevés. L'injustice fut encore accrue quand on apprit que les Représentants du peuple ordonnaient de diminuer d'un quart les chiffres adoptés en France, sous prétexte qu'en Belgique les prix avaient toujours été inférieurs aux prix payés en France. On vit même une chose inexplicable : la Convention reconnaissant ses erreurs, abolît le maximum en France, le 11 nivôse an III, et ses députés le maintinrent en Belgique par un arrêté du 17 nivôse. Les clameurs suscitées par une aussi évidente contradiction furent telles qu'enfin, le 22 pluviôse (10 février 1795), le Comité de Salut public dut s'incliner et décider l'abolition du maximum dans le pays conquis.

Les désordres étaient, hélas, évidents. Nombre de Français, abusant des réquisitions, ou de privilèges qui leur étaient concédés sous prétexte d'encourager le commerce français ou sous prétexte d'alimenter les populations françaises, venaient en Belgique exiger au prix du maximum des denrées de tout genre, et les revendaient, en France, ou même parfois en Belgique sous les yeux éplorés des négociants ruinés, à 5 ou 6 fois le prix d'achat. On citait des cotons arrachés aux Belges à 230 livres le quintal, et revendus sur place à 1,000, à 1,600, puis à 2.400 livres. « Dans toutes les villes commerçantes cela a eu lieu », disait un mémoire adressé au Comité de Salut Public, en Nivôse an III au nom des Belges. « Les agents vendent au double de leur valeur, huit jours après livraison, les marchandises de réquisition que le fabricant ou négociant de chez qui elles ont été enlevées a la douleur de voir vendre sous ses yeux ». Ainsi parlait à la Convention le Représentant Lecointre, pour supplier ses collègues d'éviter à la Hollande conquise le triste sort fait aux Belges (1).

Une dernière amertume était réservée à ceux que frappait

(1) Séance du 23 Pluviôse an III. Moniteur réimprimé. XXIII, p. 498.

si cruellement le vainqueur. Comme un révolutionnaire liégeois, Bassenge cadet, avait publié une lettre énergique adressée à deux journaux pour protester contre le maintien du *maximum* en Belgique, quand la Convention le déclarait absurde et oppressif en France, les imprimeurs et l'auteur lui-même furent mis en prévention par le Comité de surveillance de Liége, et l'édition entière de la brochure saisie, en même temps qu'on en brisait les formes. C'était faire bon marché de la liberté de la presse, et rappeler brutalement aux girondins de Liége à quelle main de fer ils avaient livré leur patrie (1).

Ce n'était pas assez d'avoir paralysé ou plutôt tué le commerce intérieur ; il fallait empêcher toute sortie des denrées afin que les réquisiteurs eussent un jeu plus facile, et les spéculateurs une matière plus ample. Non seulement on maintint entre la Belgique et la France la ligne de douanes que l'ancien régime avait établie, et autour du pays de Liége les douanes que l'Autriche avait placées jalousement, mais un premier décret des Représentants du peuple vint défendre d'une façon absolue tout négoce avec la France. Développant cette mesure arbitraire, une seconde prohibition s'opposa à tout commerce entre Belges et Liégeois. C'était tarir les débouchés qui seuls eussent pu compenser pour le pays conquis la suspension du commerce intérieur et la cessation de ses relations avec l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne, par suite de la guerre.

Tout au plus permit-on, le 26 brumaire, le commerce intérieur pour les objets qui n'étaient pas nécessaires à l'approvisionnement des armées. Cette liberté ne portait que sur un nombre dérisoire de denrées. Elle était expressément refusée pour le surplus, et les Représentants, tempérant leurs sévérités par une vague perspective de clémence, annonçaient aux Belges comme un grand bienfait que leurs actions feraient la règle de la conduite de la France à leur égard, que s'ils faisaient les sacrifices nécessaires et assuraient le crédit des

(1) BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*. II, p. 462.

assignats, ils obtiendraient peut-être la faveur de pouvoir faire avec les Français le commerce des vins (1). Critiqués à Paris les Représentants écrivirent à plusieurs reprises au Comité de Salut public pour justifier leurs mesures prohibitives du commerce. Celles-ci étaient, d'après eux, le seul moyen d'empêcher qu'on tarit les réquisitions et le seul moyen d'enlever tout ce qui était utile pour l'intérieur. « Grâce à ces mesures, aucun objet de première nécessité ne pouvait échapper » (2).

III

L'enceinte étant ainsi nettement marquée, et des barrières infranchissables étant dressées autour de la proie qu'il s'agissait d'atteindre, les chasseurs se mirent à l'œuvre sans tarder. On a déjà énuméré les principaux d'entre eux. Il faut ici ajouter les rivaux que la cupidité ou le besoin déchaînèrent au milieu de la troupe déjà si nombreuse des exploiteurs et des réquisiteurs. C'étaient les traitants ou fournisseurs. Sous prétexte de procurer aux armées les vivres nécessaires, des associations de financiers cosmopolites, moitié belges, moitié français, s'étaient formées et elles obtenaient de la République, à titre de monopole plus ou moins absolu, le droit d'acheter en Belgique des grains ou des bestiaux. Les marchés ainsi contractés par le Gouvernement avec le banquier Walckiers de Vlieringhe, associé de Tort de la Sonde, puis d'Ottevaere, et de quatre ou cinq autres négociants, furent sévèrement appréciés dans la suite. En défendant Tort de la Sonde devant le tribunal criminel, Réal les qualifia *d'ordurière histoire*, et rappela les malversations et les concussions sans

(1) Lettre des Représentants du 27 brumaire, an III (registre 263[18]. Cartulaires et manuscrits.

(2) Lettres du 14 et du 18 frimaire an III, *ibid*,

nombre auxquelles ces traités avaient donné lieu (1). Si les fournisseurs spéculaient honteusement au préjudice du Gouvernement, on devine combien grandes devaient être leurs exigences vis-à-vis des populations exposées sans défense à leurs manœuvres malhonnêtes. Aux traitants agissant pour compte de l'État, venaient s'adjoindre ceux qu'une politique aveugle admettait à venir commercer en Belgique pour compte des villes françaises. Accablées par la famine, nombre de cités républicaines, et parmi elles Paris, obtinrent la permission de faire acheter des grains en Belgique, et leurs mandataires vinrent accroître le nombre déjà si élevé des intrigants qui se disputaient les dernières richesses de nos aïeux (2).

Aux prohibitions générales s'ajoutaient les mesures spéciales dirigées contre certaines industries et certains négoces en particulier. On a parlé du sort fait à l'agriculture par les réquisitions de céréales, de bétail, de chevaux et de chariots, et au commerce des villes par les saisies de denrées de tout genre. Pour faciliter ces réquisitions et ces saisies, les Représentants proscrivirent d'une façon absolue l'industrie si prospère de la brasserie qui faisait la richesse de plusieurs villes, et celle des distillateurs de grains, qui offrait aux cultivateurs un inappréciable débouché (3). C'était un coup mortel porté à une classe nombreuse et utile de citoyens. C'était, de plus, un nouveau prétexte à vexations et à concussions, car les

(1) « Cette manière d'établir des concurrents qui dévoraient le trésor public était depuis longtemps le péché d'habitude des comités gouvernants; elle était même une suite nécessaire du protectorat, du népotisme qu'engendrait l'apparition momentanée des membres qui se succédaient dans le gouvernement. Chaque arrivant avait une créature à placer: il en faisait un marchand de grains ou de bestiaux; les comités avaient les leurs; la commune avait les siens; la guerre en avait quelques-uns; la commission des approvisionnements en eut beaucoup ». RÉAL, *Plaidoyer pour Tort de la Sonde.*

(2) On peut citer au moins treize ou quatorze villes ou districts de France qui obtinrent ainsi la permission de faire des achats en Belgique (Cartons 193, 194, 196. Administration du département de la Dyle).

(3) Dans la Flandre Orientale seule ces prohibitions firent fermer cent quatre vingt et une genièvreries (Rapport de l'Administration centrale de la Belgique, an III carton 615, Administration du département de la Dyle).

autorités civiles et militaires furent chargées de faire les perquisitions les plus minutieuses pour empêcher les contraventions et de saisir dans tout le pays les appareils de distillation pour les mettre hors de service. Les mêmes infortunes atteignirent le commerce du chanvre, les exploitations de bois, les mines de charbon, les forges et les moulins d'Anvers et d'Ostende que la République confisqua pour son usage. La batellerie intérieure sur l'Escaut fut saisie par ordre du Représentant Lacoste qui se vanta d'avoir ainsi enlevé aux Belges 230 bateaux valant 4.500.000 livres (1). L'approche de la réunion et la prédominance des idées de modération dans la Convention ne purent modifier ce système barbare. On en vit une dernière et inique application dans un décret porté par les Représentants du peuple, le 5 août 1795 (18 thermidor an III) pour défendre à tout autre qu'aux agents français d'acheter du grain ailleurs qu'aux marchés. On détruisait ainsi la liberté du commerce des grains, même à l'intérieur du pays, au moment où la moisson nouvelle eût dû être vendue et adoucir par son prix une partie des souffrances du cultivateur (2).

En présence d'atteintes aussi répétées portées aux branches essentielles de l'activité humaine, on devine si un enthousiasme réel salua la fête célébrée à Anvers, le 10 août 1795, pour inaugurer l'ouverture de l'Escaut. Un navire français richement pavoisé remonta le fleuve et amena dans la vieille cité les représentants Lefebvre et Ramel. Reçus par la municipalité, les deux députés donnèrent lecture des décrets de la Convention proclamant la liberté du fleuve, et énumérèrent dans de pompeux discours les bienfaits que la république entendait procurer par là aux Belges. L'artillerie de la citadelle et des vaisseaux amarrés dans le port mêla ses détonations aux acclamations complaisantes des Français et des rares jacobins belges que la solennité avait attirés.

(1) AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, XVII, p. 312.

(2) Carton 40, correspondance de Bouteville.

Mais le vrai peuple anversois, suivi par l'immense majorité des Belges, demeura indifférent à ces transports trompeurs. Il ne pouvait s'attendre à voir la prospérité naître sous les pas des républicains avides et cruels qui l'opprimaient depuis une année. Il opposait aux manifestations officielles la famine qui désolait le pays. Peut-être même, en constatant que le fleuve soi-disant ouvert à tous, n'attirait que quelques bâtiments neutres, devinait-il que vingt années de guerres sanglantes et ruineuses, suites des désordres révolutionnaires, rendraient vaines et dérisoires les promesses fallacieuses de ses nouveaux maîtres (1)? Le Moniteur français fit valoir qu'au lendemain du 10 août 1795, on avait vendu à Anvers pour 60,000 florins des édifices dont la veille on n'eut pu obtenir la dixième partie de ce prix (2). Mais il négligea de dire qu'il s'agissait évidemment d'achats en assignats, seule monnaie légalement admise, et qui à ce moment était tombée à environ cinq pour cent de sa valeur nominale. L'offre antérieure, faite sans doute en monnaie du pays, avait ainsi pu être infiniment moindre, sans que la différence apparente put constituer un argument sérieux.

La sombre réalité était bien loin du tableau flatteur tracé par le journal français sous la dictée du représentant Lefebvre de Nantes. En fait, la Belgique était, selon Réal, « courbée sous une nuée d'intrigants qui sous le nom d'agents, de commis, de préposés aux réquisitions et sous mille autres dénominations, pillant d'une manière scandaleuse jusqu'aux baptistes les plus fines, jusqu'au fil pour fabriquer la dentelle, faisaient disparaître toutes les denrées qu'enfouissaient ensuite l'intérêt et la peur, gaspillaient en pure perte pour la République tout ce qui tombait sous leurs mains avides et desséchantes, aliénaient le cœur et l'esprit de ces mêmes Belges, que le sentiment de la liberté, que leur intérêt

(1) *Tijds gebeurtenissen*, par GOETSBLOETS. (Manuscrit 1492, II, Bibliothèque royale, t. II, p. 381, III, p. 209.)

(2) *Moniteur réimprimé*, 4 septembre 1795, t. XXV, p. 639.

bien entendu attachaient si nécessairement aux Français » (1).

Les jacobins belges signalaient eux-mêmes à la Convention « l'agriculture désolée, le commerce paralysé, les fabriques ruinées » (2). Et les conventionnels en vinrent à leur tour à être embarassés de leur œuvre néfaste, qu'ils attribuèrent complaisamment au terrorisme de 1794. Quand leurs armées eurent conquis la Hollande, et qu'au début de février 1795 se posa la question de savoir comment serait gouverné le nouveau territoire, l'assemblée nationale entendit divers orateurs s'élever contre le système déplorable suivi en Belgique, et contre le maximum, les réquisitions, les déprédations dont souffrait ce pays. Lecointre insista pour qu'il n'en fut pas de la Hollande comme de la Belgique et de tous les pays conquis jusque là. Pelet ajouta qu'à la suite de la conquête plus de cinquante mille citoyens venaient de solliciter des passe-ports pour la Hollande, et que le Comité de Salut Public les avait refusés « craignant de voir arriver en Hollande ce qui était arrivé dans la Belgique, c'est-à-dire qu'une foule d'intrigants, d'agioteurs n'y courussent pour s'y enrichir et la ruiner sans aucun profit pour la république » (3). On ne pouvait stigmatiser plus sévèrement l'avidité républicaine et les maux qu'elle entraînait à sa suite.

(1) RÉAL, *Plaidoyer pour Tort de la Sonde.*

(2) Adresse à la Convention par Bassenge, 23 février 1795.

BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, II, 485.

(3) Séance de la Convention 23 pluviôse an III, *Moniteur réimprimé*, XXIII, p. 438, 443. Les conventionnels envoyés en Hollande revenaient à chaque instant sur la nécessité de ne pas y employer le système qui avait dépouillé la Belgique en y rendant la république odieuse.

Lettres du Comité de Salut Public du 28 octobre 1794, du Représentant Cochon, du 3 et du 19 mars 1795, mémoire de mars 1795. COLENBRANDER, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, I, pp. 423, 619, 627, 671. AULARD, *ouv. cité*, t XXII.

IV.

Ce n'est jamais impunément que sont méconnues les lois économiques qui veulent le respect du travail et la liberté des contrats, ou les lois morales qui assurent l'inviolabilité des personnes et des pensées.

En poursuivant leurs pillages éhontés, les conventionnels s'éloignèrent de leur but politique, qui était de préparer l'annexion dans l'esprit des masses populaires. « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières » avaient-ils répété sans cesse. La guerre aux riches fut, par une suite nécessaire de la solidarité sociale, le signal de malheurs sans nombre pour les classes moyennes et indigentes. Ce sont ces malheurs, conséquences fatales des mesures qu'on vient de retracer, qu'il faut maintenant rappeler.

Les classes supérieures avaient été impitoyablement frappées par les contributions, les réquisitions, le maximum, les assignats, les exactions des agents français. Prévoyant les malheurs qu'apportait l'invasion, environ 800,000 Belges avaient émigré, en emportant une partie importante de leurs richesses. Après les avoir proscrits, les autorités républicaines constatèrent que l'éloignement de ces nombreux citoyens préjudiciait à la chose publique ; aussi, s'adoucirent-elles bientôt au point de faciliter à un grand nombre d'émigrés la rentrée dans le pays en 1795. Mais le mal causé par les absences n'en demeurait pas moins acquis, et dans les principales cités, il fut irrémédiable (1).

(1) La presque totalité de ceux qui avaient un rang ont quitté le pays, disait l'administration centrale de la Belgique, le 8 brumaire an IV (carton 32212, administration centrale du département de la Dyle). C'était au moins le quart de la population, selon le *Moniteur* (XXI, p. 145), Bruxelles avait perdu environ 30,000 habitants sur 80,000 ; Ostende 500 sur 10,000 ; Liége 20.000 sur 100,000 ; Dinant 162 sur 3,000 ; Thuin 861 sur 3,500. et Verviers 4,000 sur 15,000.

Les citoyens aisés qui étaient restés dans leur patrie et les absents qui rentrèrent dans leurs demeures dévastées, se trouvaient cruellement atteints par la fermeture des fabriques, la ruine de l'agriculture, la suspension des rentes. Non seulement les grands propriétaires étaient frappés, mais par une conséquence forcée, leurs créanciers étaient à leur tour ruinés par l'insolvabilité de leurs débiteurs. Si, par exemple, le duc de Croy, les seigneurs de Rochefort et de Fontaine, ayant perdu la moitié ou les quatre cinquièmes de leurs revenus ne pouvaient faire face aux charges publiques, *a fortiori* leurs fournisseurs et leurs prêteurs étaient du même coup privés de tout paiement (1). Si les villes et les provinces, les hospices, les églises et les monastères étaient dépouillés de leurs ressources, c'était la classe alors si nombreuse des rentiers, celle des employés, livranciers, ouvriers, qui supportaient le contre-coup de cette ruine en se voyant enlever leurs moyens de subsistance (2). Si un avocat calculait qu'en un an il avait perdu les deux tiers de sa fortune (3), les citoyens, dont la vie dépendait du salaire quotidien, devaient se trouver exposés à la misère, à la disette et même à la mort, quand le paiement de ce salaire devenait une impossibilité, soit par la cessation de l'industrie, soit par l'absence de toute rémunération sérieuse.

(1) G. LAMOTTE. *Étude historique sur le comté de Rochefort*, pp. 468, 509, 510.

DE MANET. *Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Évêque*. pp. 258, 259. Les créanciers du duc de Croy Solre, qui ne touchent pas d'intérêts ou arrérages de 1793 à 1815, doivent se contenter finalement des 3/5 du capital de leurs créances, selon une consultation de MM. les avocats Deprez et Gendebien, de Mons. Le duc ayant perdu les 4/5 de sa fortune, son offre de 1815 est représentée comme très généreuse. (Papiers de famille de M. Soenens, conseiller, à la Cour d'appel de Bruxelles).

(2) Toutes les rentes dues par les caisses publiques ou par les communautés furent suspendues. Le gouvernement autrichien, de son côté, suspendit le paiement des arrérages dus à la Belgique par ses caisses ou par la Banque de Vienne (décret du 30 octobre 1794).

(3) Lettre de De Meyere, avocat à Ostende, 4 décembre 1795. (Carton 15, correspondance de Bouteville).

Des milliers d'ouvriers étaient sans travail (1). et ceux qui trouvaient à s'occuper n'obtenaient qu'un salaire dérisoire, payé en assignats sans valeur. Leur sort malheureux se trouva encore aggravé, quand aux désordres économiques vinrent se joindre des fléaux inconnus de mémoire d'homme. L'incurie des troupes républicaines laissa derrière elle, en 1794, une trace profonde et cruelle. La dysenterie accablant les blessés français se propagea en quelques semaines dans les populations agglomérées des villes et des villages, et favorisée par les privations et par la chaleur de l'été, elle exerça ses ravages dans les classes populaires. Ce fut elle qui, frappant au départ les malheureux ôtages enlevés en juillet et en août 1794, en terrassa plusieurs dans les lointaines forteresses de la République. Ce fut elle surtout qui, sévissant en Hainaut, dans la Flandre, le Brabant anversois, le Limbourg, y provoqua des décès en nombre si considérable que les pasteurs, annotant leurs registres, et les annalistes relevant les évènements journaliers, leur consacrèrent partout des mentions douloureuses (2). Le fléau commençait à diminuer quand l'hiver de 1794-1795, sans précédents dans la mémoire des contemporains, vint ajouter la rigueur et les souffrances du froid aux infortunes des classes laborieuses. Une gelée continue, qui fermait les fleuves et qui entravait presque tous les travaux, commença le 17 décembre et se prolongea jusqu'en février. On vit le thermomètre descendre à plus de 16 degrés au dessous de zéro, comme si la nature voulait joindre ses châtiments aux aberrations sans nombre des conquérants.

Les conséquences de tant de maux devaient être terribles. Elles commencèrent à se faire sentir bien avant le moment que l'observateur le plus habile et le plus impartial eut pu prévoir.

(1) Dans le pays de Namur, qui comprenait alors Charleroi, on comptait 59 fabriques dont 10 étaient fermées et dont 19, qui naguère occupaient 4,484 ouvriers, ne pouvaient faire travailler que 713 personnes (Rapport du 1er complémentaire an III (17 septembre 1795), (carton 615, administration du département de la Dyle).

(2) A Anvers, l'épidémie avait comblé les hôpitaux civils et militaires;

Les troupes républicaines étaient entrées dans la capitale de la Belgique le 9 juillet 1794. Douze jours ne s'étaient pas écoulés que la disette faisait son apparition, et apportait aux administrateurs comme aux habitants des menaces qui devaient ne pas cesser pendant environ deux années. « Le pain manque et l'on voit la consternation peinte sur les visages de la plupart des habitants ». Ainsi s'exprimait le consciencieux bibliothécaire Gérard, en consignant à la date du 21 juillet 1794 la première apparition du fléau dont il ne soupçonnait guère encore, ni la gravité ni surtout l'exceptionnelle durée. « Les marchés sont déserts », répète sans cesse le même chroniqueur, en dépeignant le désespoir des acheteurs, et cette mention revient sous sa plume encore à la date du 4 août 1795. On la retrouve dans la bouche des chroniqueurs à Bruges, le 9 août 1794, à Anvers, à Louvain, à Gand, à Audenaerde, à Nieuport, comme à Liége, à Ruremonde, à Tournai, à Binche ou à Thuin (1).

En vain, les mesures les plus énergiques sont prescrites pour forcer les cultivateurs à approvisionner les villes. Dépouillés de la plus grande partie de leurs approvisionnements et appréhendant avec raison de devoir livrer le surplus au prix ridicule du maximum contre du papier sans valeur, les fermiers et les marchands restent sourds à tout appel. Faut-il s'étonner de voir alors le prix des denrées monter tout à coup et atteindre des chiffres inconnus jusque là ? Et ce n'est pas seulement le prix calculé en papier qui subit une ascension

elle fit un nombre considérable de victimes à Courtrai, à Gheluwe, à Moorslede, et dans les environs de ces villages, à Menin, à Westende, à Nieuport et Lombartzijde, à Stavele et dans tout le pays situé entre Ypres et la mer, à Audenaerde, à Berlaer, près de Malines, à Ruremonde, à Herten et à Sittard, dans le Limbourg, à Thuin sur la Sambre Dans cette dernière localité, la mortalité s'éleva à 244 décès sur environ 3,500 habitants, soit à 1/14 de la population ; à Courtrai, les décès atteignirent le 1/10 des habitants. A Audenaerde, il n'y eut pas une maison qui fut exempte de la contagion. Les décès s'élevèrent à 333, durant l'année 1794, alors qu'ils s'étaient élevés à 125, en 1792, et à 150 en 1793.

(1) Journal manuscrit de Gérard, 21 juillet 1794. La même constatation apparaît sous la plume du général Dumonceau à Anvers le 13 septembre 1794 (carton 231, administration centrale de la Belgique).

inouie. C'est également le prix calculé en numéraire qui s'élève en quelques jours de façon à engendrer une famine affreuse. Le froment, qui coûtait naguère 15 francs les 100 kilogrammes à Nieuport, y atteint 31 francs le 10 septembre 1794, et ce prix se maintient durant l'année 1795, pour ne descendre qu'à 30 francs quand la récolte nouvelle apparaît sur le marché en août 1795. A Bruxelles, il atteint après la conquête, 320 francs en papier ou 32 francs en numéraire au 15 avril 1795, puis, après la récolte de 1795, il monte à 48 francs au commencement de novembre 1795. Le seigle, qui est à la base de la nourriture du plus grand nombre et qui coûtait en 1791 le prix moyen de 1 florin 19 sols par rasière de 48 litres, s'élève à Bruxelles à 9 florins au 4 août 1795, et la moyenne de son prix pour l'année 1795 demeure à 5 florins 16 sols. A Liége, à Maestricht ou à Namur, le même accroissement se constate au préjudice de ceux-là surtout qui consomment le pain noir. Parfois même l'augmentation des prix défie l'imagination. Tel est le cas à Thuin, où en juin et octobre 1795, le sac de 100 kilogrammes de froment atteint 2,000 et 3,000 francs en papier, ou 90 et même 160 francs en numéraire.

« Si les grains ont été si chers, le reste a été en proportion (1) ». Cette observation d'un ancien fonctionnaire des finances autrichiennes n'était que trop justifiée. Le pain monte de un florin à une couronne, c'est-à-dire au quintuple, dans le pays de Ruremonde. A Liége, la livre de pain de seigle qui coûtait 15 centimes s'élève à 26: elle atteint 36 à Rochefort, fr. 1.80 à Namur et 3 francs à Tournai. La livre de viande qui naguère valait fr. 0.35 à 0.45, atteint bientôt le chiffre fabuleux de fr. 3.60 à Namur. Et pour finir par un exemple saisissant, le sel, qui valait 4 sols au pot en août 1794, monte à 26 sous en décembre, pour redescendre à 23 en janvier 1795 et atteindre définitivement en juillet 1795 le chiffre de 8 sols qui ne devait plus baisser.

Il faudrait maintenant décrire les effets épouvantables de

(1) Lettre de M. Braun, ancien receveur impérial, 30 novembre 1797. Papiers de M. Soenens, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

pareille crise économique si tant est que la plume consente à reproduire d'aussi navrants tableaux. La première conséquence d'une disette qui se joignait à l'épidémie et à la rigueur de l'hiver, fut une mortalité sans exemple, frappant surtout ceux-là auxquels la république triomphante annonçait en des termes emphatiques la fin de tous leurs maux et le bonheur sans mélange. Dans presque toutes les villes, l'autorité avait épuisé en peu de jours la série des mesures extrêmes que la famine excusait. On avait successivement créé des comités de subsistances, mis les boulangers en réquisition, saisi toutes les farines et tous les blés. Puis on avait limité la consommation des citoyens, et la fabrication du pain, en taxant minutieusement la quantité et la qualité que chaque boulanger pourrait cuire et chaque ménage réclamer par jour (1).

Enfin, il avait fallu organiser la distribution des cartes de pain, sans lesquelles il était défendu de se présenter à la boulangerie désignée pour chacun. En vain avait-on réglé le moment et le mode de la distribution des pains par les boulangers. En vain même ceux-ci avaient-ils cherché à assurer la régularité du service en ne délivrant leurs pains que par une porte ou une fenêtre entr'ouverte, et d'après l'ordre marqué par une corde à nœuds tendue le long de la rue. Ce n'étaient devant les boulangeries que rixes et batailles, dans lesquelles les plus robustes triomphaient des faibles et surtout des femmes et des enfants. « Tout le monde, assemblé devant la maison se battait, se déchirait, s'arrachant le pain hors des mains ». Ainsi le rapportait un témoin oculaire habitant Spa, et ce qui se passait à Spa, se répétait à Liége, à Weert, à Bru-

(1) A Bruxelles, on alloua une livre de pain par habitant par jour. A Liége, la ration fut d'une livre et demie, réduite en pluviôse (février 1795) à une demi-livre.

On défendait de cuire tout pain autre que *le pain de l'égalité* mélangé de froment et de seigle. « A Spa, ce pain était composé de sable et de favette. Si on en avait enlevé les deux croûtes et qu'on les eût jetées contre la muraille, elles y seraient restées collées. » A Nivelles, le pain est fait de pois ou de fèves réduits en poudre.

xelles, à Anvers, à Nieuport, à Tournai, à Nivelles ou à Mons, selon les annalistes contemporains (1).

Ces luttes brutales attestaient déjà que l'existence même des masses populaires était en jeu. Voici quelques chiffres qui justifient de plus près l'intérêt que présentait pour les classes peu fortunées la crise économique.

A Bruxelles, sur 60,000 habitants, on compte 20,000 et même 30,000 indigents; à Huy on en compte 3,500 sur 4,500 habitants; à Gand 16,000 sur 55,000; à Malines 5,543 sur environ 25,000; à Binche 2,760 sur 3,683; à Mellet 200 sur 400; à Verviers 5,548 sur 8,500, et à Tournai 12,000 sur 23,000. Dans ce nombre prodigieux de malheureux, la famine exerce bientôt ses ravages. On relève 3,000 décès à Verviers sur une population de 8.500 à 10,000 habitants, durant les quatre mois d'hiver; à Liége, « chaque jour des habitants périssent de froid » en janvier 1795 et l'administration révolutionnaire avoue « que la disette a conduit une multitude de ses concitoyens au tombeau ». A Bruxelles, la municipalité fait, le 20 janvier 1795, un pressant appel à ses concitoyens en faveur des indigents, en disant que plusieurs de ceux-ci étaient morts de faim et de froid (2).

Les habitants des campagnes n'étaient pas épargnés par le fléau. On lit en effet, dans le mémorial du bourgmestre de Jupille, que les deux tiers des pauvres de ses environs sont obligés de voler pour vivre, ou d'aller mendier jusque dans la Campine et le Brabant. « La mort, dit-il, a fait un terrible ravage parmi eux ; un tiers est mort de faiblesse et de faim, entre autres, presque tous les vieillards âgés de soixante-dix ans et au-dessus. »

(1) A Bruxelles, les rixes occasionnées par la disette furent telles, le 27 frimaire an III, que deux personnes eurent les bras cassés. (Carton 13, correspondance de l'agent du Pouvoir exécutif près l'administration centrale de la Belgique). A Liége, on devait faire queue chez les boulangers durant quatre heures avant d'être servi. Le pain de deux livres, qui coûtait quatre sous, se vendait dix et douze sous. (MOUHIN, manuscrit cité).

(2) Proclamation du 20 janvier 1795. A Renaix, on enregistra plusieurs décès dus au froid et à la faim. (Manuscrit de M. de Malander).

« A Flémalle, écrit un contemporain, on voit bien des gens qui meurent de faim et d'autres qui languissent dans une famine continuelle. On n'entend que pleurs, plaintes, et sanglots : « J'ai faim, je ne puis avoir de pain, je ne peux plus marcher de faiblesse », chose désolante pour l'humanité de voir ses semblables dans la plus grande des misères, sans pouvoir les secourir ». Ajoutez à cette peinture désolante, celle que fait de son canton le curé de Humain, près de Rochefort : « le grain devint introuvable et la disette se fit sentir. J'ai vu des personnes avec des louis en poche et d'ailleurs vivant à leur aise venir pleurer pour avoir du grain ou du pain à quelque prix que ce fût. Les chemins étaient couverts de mendiants de tout sexe et âge venant surtout des environs de Liége, la plupart gens de métier sans ouvrage ». Dans le pays de Ruremonde, la situation est tout aussi affreuse : « Des gens établis passent trois jours sans pain (1).

V.

Quand le Comité de Salut public adoucit sa politique en abolissant le maximum et les comités de surveillance, la confiance vint à renaître un peu. Les prix des denrées baissèrent en même temps que le travail reprenait, favorisé par la disparition progressive de l'hiver (février-mars 1795). Ce moment de détente survint à propos, pour permettre aux classes laborieuses de restaurer leurs forces. On vit les denrées les plus nécessaires reparaître sur les marchés, et la famine et la mortalité diminuer dans des proportions sensibles. Le 22 février 1795, Bruxelles apprit la cessation de la distribution

(1) *Conférence de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. La Révolution française à Liége*, p. 276.

Ch. DEJACE. *Une famille rurale du XVIIIe siècle au pays de Liége*, p. 29.

G. LAMOTTE. *Étude historique sur le comté de Rochefort*, p. 469. — *Société historique dans le duché de Limbourg*, tome XXV, p. 401.

des cartes de pain. Au bout de trois ou quatre mois, le mal reparut, quoique sous une forme moins sensible, quand s'évanouit l'espoir de la paix générale, encouragé un instant par les traités signés avec la Prusse et la Hollande. Pour approvisionner la France et les armées la République dut imposer en Belgique de nouvelles et nombreuses réquisitions. La disette se fit de nouveau sentir partout, en juin 1795; les marchés furent désertés et les premières récoltes de l'année purent à peine maintenir les prix.

Ce fut encore une crise de deux ou trois mois, moins affreuse à la vérité que la précédente, car elle fut moins longue et moins douloureuse. Mais le fléau ne laissa pas moins des traces inoubliables dans les annales de nos provinces, parce qu'il accabla d'angoisses les indigents, sans cesse menacés de se voir manquer de subsistances, et les administrations appréhendant les désordres inséparables de la famine. A Bruxelles, le 4 août 1795, « il n'y a pas de pain à trouver », et la municipalité réclame en vain 4,000,000 de livres nécessaires pour faire vivre trente mille indigents et une population totale de cinquante-trois mille âmes (1).

A ce peuple affamé on avait enlevé la plupart de ses conducteurs naturels, et ceux qu'on lui laissait étaient sans pouvoir pour l'assister. Aussi les masses populaires qu'une autorité respectée ne contenait plus, ne se firent-elles pas faute de donner libre carrière à leurs passions. Au contact des conventionnels pillant et terrorisant, les classes inférieures s'accoutumèrent à l'idée de se procurer par la force les subsistances que le travail ne leur donnait plus. Ainsi prit naissance un mouvement déplorable qui marque l'année 1795, et dont les caractères principaux doivent être rappelés ici. Pour l'appeler du vrai nom qui lui convient ce fut une épidémie de vol et de brigandage. Ce fut alors, en effet, que se formèrent les célè-

(1) Journal manuscrit de Gérard. *Journal de Bruxelles*, 6 juin 1795. Lettre de Barthélemy, officier municipal de Bruxelles à l'agent du Pouvoir exécutif près de l'administration centrale de la Belgique, frimaire an III; (carton 5, correspondance de l'agent du Pouvoir exécutif).

bres bandes de voleurs qui prirent à bon droit une place si prépondérante dans les légendes populaires, les chauffeurs, les compagnons de Backelant, de Wilde Mouwe, de Salembier et de Schinderhanes. Leurs sinistres exploits qui devaient signaler surtout les années suivantes, furent facilités par les désordres dus à la disette de 1795.

A côté du brigandage, des attentats d'une allure tout à fait différente se produisirent et se propagèrent d'une façon désolante; c'étaient à proprement parler des pillages à main armée opérés par la multitude, mais ne portant que sur les grains destinés à la consommation. A part Bruxelles, Anvers et Gand il n'y eut guère de localité importante qui fut exempte de ces mouvements populaires suscités par la famine, et bien peu de villes ou de bourgs où ces mouvements ne prirent pas l'aspect d'une émeute. Sans doute, le peuple ne se soulevait que pour exiger des subsistances, et souvent même il se contentait d'exiger une taxation qui réduisait le prix du grain ou du pain. Sans doute aussi, les émeutes nombreuses dont nos villes et nos villages furent les théâtres n'occasionnèrent guère de morts d'hommes ou de désordres graves. Il n'en demeurait pas moins établi que le lien social était profondément affaibli, que la société restait en défaut de procurer à une partie nombreuse de ses membres les moyens de subsister, et que seule la force publique, partout réclamée et à chaque instant déployée, pouvait assurer la tranquillité et procurer l'ordre nécessaire pour que le marché des subsistances put être approvisionné Car ces tumultueux attroupements et les violences qui les accompagnèrent avaient cet effet particulièrement fâcheux de faire obstacle à la circulation des subsistances, d'intercepter les routes, d'éloigner les vendeurs des marchés, et d'accroître ainsi le mal que leurs auteurs entendaient conjurer.

Tel fut le nombre et l'importance de ces émeutes et de ces pillages de grains que leur récit et leur relevé complet entraîneraient une regrettable monotonie. On devrait raconter environ cinquante scènes d'émeutes dues à la famine, depuis le

3 novembre 1794, jusqu'au 3 novembre 1795. Elles commencent à Tournai, où la populace s'assemble une première fois, le 3 novembre 1794, pour recommencer en février, en mai et en juillet 1795. Une fois le signal donné, il est suivi d'excès identiques à partir de février 1795, et pas une semaine ne se passe sans que l'administration centrale de la Belgique ne soit informée de désordres commis au son du tocsin, ou à la suite d'affiches appelant la multitude à se faire rendre justice. La plupart du temps, les gens ameutés assaillent la municipalité pour la forcer à taxer le grain ou le pain, et cernent les marchés ou les boutiques pour extorquer aux vendeurs leurs marchandises à bas prix. Parmi les désordres auxquels nous faisons allusion se place au premier rang l'émeute du Brabant wallon. Il faut lui consacrer notre attention parce qu'elle fournit pour ainsi dire, le tableau classique des scènes que nous devons évoquer.

Séparé de la capitale par la vaste forêt de Soignes, le Brabant wallon était un canton exclusivement agricole, où des moissons superbes enrichissaient le cultivateur et favorisaient le commerce de trois petites villes, Nivelles, Wavre et Jodoigne. Contributions, réquisitions, maximum, assignats, avaient dépouillé les fermiers et ruiné les négociants. La multitude ouvrière, s'indignant de voir enlever les grains que le sol produisait en abondance, et ne pouvant s'expliquer une disette sans précédent, prêta l'oreille sans peine aux discours de quelques agitateurs qui lui persuadaient que les autorités pouvaient empêcher la disette en taxant les subsistances. Parmi les démagogues qui prêchaient la loi agraire se remarquait un notaire et procureur de Nivelles, nommé Carlier. Au milieu de la bourgeoisie attachée au parti des Etats, cet énergumène avait autrefois prôné les doctrines de Vonck; depuis 1794, il soutenait les principes de Robespierre, et il luttait avec acharnement contre la municipalité composée de citoyens modérés et patriotes, qu'il accusait être des réactionnaires. Véritable illuminé, il ne cessait de poursuivre l'accomplissement de ses rêves tendant à instituer un gouvernement popu-

laire dont il eut été l'instrument. Il avait sacrifié sa fortune à ses convictions, car tous ses clients avaient abandonné son étude par éloignement pour ses doctrines.

La misère avait fortifié chez lui des opinions dont la sincérité était peu contestable, car de ses deux fils, l'un était mort en servant la France comme officier, et l'autre soutenait le parti terroriste à Jodoigne, où il devait mourir victime de ses sentiments exaltés. En lutte perpétuelle avec les autorités, Carlier avait tour à tour fait condamner ses adversaires par le tribunal révolutionnaire, puis succombé dans ses dénonciations passionnées adressées à l'administration supérieure. Ce procureur besogneux, piqué au jeu par les émeutes suscitées à Paris par la disette, vit dans les agitations du peuple nivellois et des environs l'occasion de venger ses anciens griefs. Sous sa direction d'abord cachée, puis avouée, les artisans et les femmes surtout, se réunissent une première fois à Nivelles. le 28 avril 1795, et s'attroupent pour piller le marché. La municipalité accourt et dissipe l'attroupement. Le 20 et le 29 mai, la scène recommence, mais il faut que la garnison intervienne, et elle ne réussit à rétablir l'ordre qu'au prix de longs efforts.

Devant l'intervention des soldats français, les organisateurs changent de tactique, et ils cherchent à faire donner par les campagnards des exemples qui décideront les citadins à un effort plus énergique. En juin et juillet, à Plancenoit, à Seneffe, à Arquennes, à Villers, le tocsin sonne, on affiche des billets sommant les négociants et fermiers de ne pas vendre au dehors et de céder leur grain à bas prix, puis la populace pille les principaux dépôts de blé. Quand ces débuts ont préparé l'opinion et divisé les forces militaires de la région, le coup principal est enfin tenté à Nivelles, le dimanche 9 août 1795.

Depuis quelques jours, des adresses circulaient, les unes pour forcer la municipalité à taxer le prix du pain, les autres, pour la renverser et la remplacer par des citoyens dont faisaient partie Carlier et ses amis. Le samedi 8, des affiches

manuscrites, de l'écriture de Carlier, furent apposées à Nivelles, à Lillois, à Arquennes, pour appeler « les frères et amis à écraser les tyrans » et pour les convoquer à Nivelles, le 9 au matin, lorsque le tocsin sonnerait, afin d'y exiger la taxation du prix du pain. Le soir du samedi, une assemblée secrète, à laquelle assistaient Carlier et les principaux meneurs, distribua les rôles pour le lendemain.

Le dimanche matin, 9 août, après la grand'messe, des attroupements se formèrent sur la place. A 11 heures, le tocsin sonna à Sainte-Gertrude, et la multitude, renforcée par des villageois accourus des localités voisines, se prépara à assaillir la maison communale. La municipalité fut heureusement secourue à temps par la garnison, composée de douze fantassins et de douze cavaliers, dont les charges répétées purent dissiper l'émeute et empêcher le pillage. Jusqu'au soir, la petite troupe dut être sur pied pour continuer la lutte et veiller sur ses prisonniers, dont l'un lui fut arraché par les émeutiers. Chose grave : des troubles éclataient le même jour dans les environs, à Seneffe et à Arquennes, où la populace obtenait de force qu'on taxât les grains, et où les dragons français tentaient en vain de rétablir l'ordre. Des arrestations successives, au nombre d'une vingtaine, firent jeter en prison les principaux organisateurs de ces soulèvements et notamment le notaire Carlier, le boucher Alardin, et la femme du gardien d'une des portes de la ville de Nivelles. L'instruction de ces procès agraires fut longue et laborieuse. Elle aboutit à des acquittements prononcés par le tribunal révolutionnaire en novembre 1795 (1). Mais l'incarcération des auteurs présumés des faits n'empêcha pas leur exemple de produire des effets déplorables. On vit, peu de jours après l'émeute de Nivelles, des soulèvements identiques éclater dans un rayon de quelques lieues, à Wavre, à Hal, à Seneffe et à Gosselies (septembre et octobre 1795).

Le mal se trouva si général que les rares localités où l'émeute

(1) Jugements des 9 et 10 novembre 1795. (Dossiers Martin et Alardin, Greffe du tribunal correctionnel de Bruxelles.)

n'apparut point se sentirent néanmoins menacées, et que dans leur correspondance les autorités affirmèrent leurs appréhensions au sujet d'un soulèvement qui leur paraissait fatal. La crainte d'une émeute annoncée ou presque certaine, parfois même inévitable, apparaît tour à tour à Anvers, le 1 février et le 26 avril; à Diest, le 1 juin ; à Liége, en mai et en juin ; à Malines, à Genappe, au pays de Waes, à Huy en septembre ; à Mons, à Charleroy et à Bruges, en octobre.

Menaces ou violences contre les autorités, dévastation des marchés, les désordres populaires accomplis sous le prétexte fallacieux de la nécessité d'une taxe du prix des denrées, respectaient encore quelque peu le principe de la propriété privée. En dehors des villes et des bourgs, ce principe même n'était plus respecté. Et si le détail des émeutes a dû être épargné au lecteur, combien davantage faut-il se borner en entreprenant de narrer les pillages de grains ou de subsistance, dont les récits lamentables encombrent nos archives administratives et judiciaires de l'année 1795.

Partout, le procédé est le même. Des bandes armées réunissant parfois cinq cents personnes, se forment la nuit, parfois même en plein jour, de préférence le long des routes ou des rivières suivies par les envois de grains. Elles arrêtent les transports, sous prétexte de s'opposer à l'enlèvement des subsistances, et elles se distribuent sans scrupule le chargement intercepté. Quand il n'y a pas de chariots ou de bateaux à dépouiller, elles se portent chez les gros fermiers qu'elles dévalisent en les traitant d'accapareurs. Quand les céréales en sac font défaut, elles dévastent les campagnes pour enlever les pommes de terre mûres ou le blé encore vert. Impuissants à résister, les négociants et les cultivateurs s'adressent en vain aux autorités locales qui, à leur tour, s'efforcent inutilement d'organiser des patrouilles ou d'appeler les soldats. Quand ces derniers accourent enfin, ils doivent livrer des combats réguliers qui dissipent les pillards pour un instant, mais qui ne tarissent pas le mal dans sa source. En peu de mois, on compte en Belgique 108 attentats commis ainsi en

bande sous prétexte de procurer des subsistances aux populations. Et à ces faits dénoncés officiellement aux administrations supérieures, combien il en faut ajouter qui demeurèrent impunis ou non déclarés, par suite du découragement des victimes et des autorités ! A Bruxelles et dans ses environs, des bandes de femmes vont chaque jour piller les champs, dit l'annaliste Gérard, et l'amman De Swerte constate avec chagrin que le « nombre des voleurs et des gens sans aveu augmente à un point qui effraie l'imagination ». A Louvain, le général commandant l'arrondissement se reconnaît impuissant et supplie les représentants d'armer les campagnards pour triompher du fléau. En Flandre occidentale, une bande de cinquante hommes résolus, campée dans la forêt d'Houthulst, étend ses ravages jusqu'à Menin. A Courtrai, « le pays est inondé de voleurs, de brigands et d'assassins ». En Flandre orientale, « il n'y a pas un jour sans crime », dit l'administration du Vieux-Bourg de Gand ; la municipalité de Gand déclare que « chaque nuit il y a des pillages ». Les femmes de Verviers, de Gand et d'Audenaerde vont piller les campagnes comme celles de Bruxelles. Et les agents nationaux attachés aux arrondissements ou provinces du Hainaut, de Namur et de Liége signalent avec effroi les mêmes excès, en suppliant comme les administrateurs des Flandres et du Brabant qu'on leur envoie des forces imposantes pour rétablir l'ordre partout compromis (1).

(1) Journal manuscrit de Gérard, 4 et 5 août 1795. Cartons 117, 351, 353, 358, 365, 396, 399, Administration du département de la Dyle. Cartons 2 et 83, correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique.

CHAPITRE V.

DÉSORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Sommaire

I. La conquête au point de vue administratif. Désorganisation qu'elle entraîne. Les administrateurs de tout rang sont soumis à une instabilité fâcheuse qui les prive d'autorité. Dans leurs fonctions, ils sont exposés aux mauvais traitements, à l'emprisonnement et aux critiques les plus violentes. En même temps ils rencontrent d'insurmontables difficultés provenant de la situation embarrassante que leur crée la conquête vis à-vis de leurs administrés. Ils sont sans caisses publiques et sans force et ils doivent procurer l'exécution de décrets odieux et innombrables, tout en luttant contre la famine et l'émeute. Leurs employés et leurs ouvriers refusent le service.

II. Vains efforts des villes principales pour pourvoir à leurs besoins au moyen d'emprunts forcés. On rend enfin aux administrations la disposition de leurs caisses (11 août 1795). Le mouvement général qui porte les administrateurs à démissionner ou à refuser les fonctions publiques n'est pas arrêté par ce décret réparateur.

III. Le nombre des démissions et des refus ne cesse de s'accroître jusqu'à la fin de 1795. Ce mouvement correspond à un sentiment général de défiance à l'égard des idées et des pratiques de la Convention. Découragement qu'il révèle de la part des partisans avoués de la république française : aveux des Jacobins sur l'anarchie générale qui règne dans le pays.

I.

Les appels incessants adressés au pouvoir central par les cantons, les villes et les villages, durant cette triste année 1795, trouvaient leur cause non pas seulement dans les désordres découlant de la famine, mais surtout dans la situation déplorable faite par la Convention aux autorités locales. C'est ce dernier aspect de la conquête qu'il faut rappeler,

parce que l'anarchie qui apparaît ainsi est une note caractéristique de l'année que nous étudions et demeurera la plaie de l'administration républicaine jusqu'à l'époque du consulat. Une orgie gigantesque, mêlée de tyrannie sanglante ou dévastatrice, menait à la destruction de tout lien social. Tel apparaissait en réalité l'idéal auquel les jacobins avaient voulu amener les populations soumises par leurs armes.

Pour apprécier tout le discrédit dans lequel sont tombés les fonctions administratives, si recherchées sous l'ancien régime, il faut envisager tout d'abord les conditions malheureuses dans lesquelles s'accomplissaient les devoirs des administrateurs.

Représentants des Etats, officiers des châtellenies et prévôtés, échevins des villes et des villages, ils avaient autrefois appris à trouver dans leurs charges l'honneur et la considération, en échange du sacrifice de leur temps et de leur savoir. Des mandats à long terme, susceptibles d'être renouvelés, leur assuraient l'autorité, que venaient confirmer des règles strictes sur la présentation des candidats ou parfois même sur leur élection par une assemblée populaire. L'invasion renversa ces traditions de vraie liberté, en établissant le régime de l'arbitraire le plus absolu. Après avoir sagement proclamé le maintien des institutions et des lois anciennes, les conventionnels s'arrogèrent le droit de bouleverser au gré de leurs caprices les organismes locaux. On a vu comment ils avaient avisé à créer les grands ressorts de l'administration, en partageant la Belgique et le pays Rhénan en deux grandes circonscriptions, divisées à leur tour en arrondissements correspondant à peu près à nos anciennes provinces. Les administrateurs locaux devaient, dans ce système, demeurer ce qu'ils étaient avant la conquête. Mais on s'écarta progressivement de ce principe, au point d'organiser dans notre pays les municipalités selon le mode français bien avant que la réunion à la France eut été décrétée.

On commença par déférer aux exigences des jacobins belges rentrés dans leur patrie sous la protection des bayonnettes

françaises, et on les nomma, ou on les fit nommer officiers municipaux par de prétendues assemblées populaires partout où se présentaient les armées françaises. Ce fut principalement en Hainaut, au cours de juillet 1794, que les élections de ce genre eurent lieu. Ailleurs, les conventionnels se bornèrent à combler, au moyen de jacobins, les vides laissés dans les administrations par les émigrés. Mais au bout de peu de jours les Représentants du peuple constatèrent avec consternation que le procédé employé allait tourner contre eux, en ce qu'il mettait l'autorité entre les mains d'énergumènes incapables de remplir des fonctions publiques. « Notre embarras est énorme, écrivait Haussmann, à chaque choix que nous faisons, on nous critique en nous citant un autre candidat plus patriote. Désigne-t-on un homme sage, un bon adminstrateur, c'est un aristocrate, ou un étatiste ou un Joséphiste. Prenez-vous un individu qui se montre chaud patriote, c'est un homme qui veut tout abattre, tout détruire, tout franciser. Voulez-vous éviter ces deux écueils? C'est un homme nul, inepte, ou un fripon » (1).

Cédant à la nécessité, et contraints d'ailleurs par les refus incessants qu'opposaient les bons citoyens aux offres d'emplois, les conventionnels furent obligés de refondre les administrations locales qu'ils avaient d'abord voulu respecter. Il fallait, leur disait-on, expulser des hôtels de ville les partisans de l'ancien régime. Il fallait, ensuite, mettre les administrations municipales en harmonie avec le système français, adopté en partie pour les administrations centrales. Et cette nécessité apparut surtout quand les refus d'accepter des emplois furent tellement nombreux que les Représentants décidèrent de mettre les citoyens nommés en réquisition comme des animaux ou des denrées, de frapper les refusants ou les démissionnaires de logements militaires et d'amendes, et même de la contrainte par corps (2). S'étant ainsi éloignés peu à peu

(1) Lettre du 15 Frimaire an III. (Registre 263[18]. Cartulaires et manuscrits.)

(2) Arrêtés du 11 Germinal, 10 et 12 Prairial. Nos archives abondent en

des règles suivies en Belgique, les Représentants franchirent sans peine le dernier degré en décidant enfin, le 12 juin 1795 (24 Prairial an III), que les municipalités belges seraient réorganisées sur le pied des lois françaises. Ce dernier décret n'avait reçu d'application que dans les localités importantes lorsque la réunion vint en rendre l'exécution inutile.

Si les petits villages ne ressentirent guère le contre-coup de ces bouleversements réitérés, les villes et les bourgs furent singulièrement troublés à la suite de changements aussi répétés et aussi profonds. L'instabilité devenait, en effet, pour leurs administrateurs, une cause de faiblesse que rien ne pourrait guérir. Citons l'exemple des principales villes du pays. A Bruxelles, le magistrat est complété par des jacobins lors de la conquête de juillet 1794 : il est destitué et remplacé par un Collège nouveau le 11 septembre ; ce dernier est à son tour destitué, le 8 janvier 1795, et ses successeurs sont remplacés en floréal (mai 1795). A Liége, un comité d'urgence administre en juillet et est remplacé en août par la municipalité de 1793, et celle-ci fait place, en octobre, à un collège nouveau, refondu en février 1795. A Gand, les échevins sont remplacés par un corps nouveau, le 13 juillet 1794, et ce dernier est destitué le 2 juillet 1795. A Tournai, on réforme l'administration par l'adjonction de 12 membres, le 15 septembre; on la remplace par un collège nouveau, le 17 janvier, puis par une municipalité instituée le 1er avril ; celle-ci, dont 9 sur 14 membres refusent tout emploi, est recomposée, le 14 avril; le 8 juillet on la modifie en y ajoutant un conseil général. A Mons, en un an, on crée successivement quatre municipalités, les 3 juillet, 17 septembre, 17 décembre 1794, 27 juillet 1795 ; à Ypres, à Verviers et à Thuin on en institue trois dans le même laps de temps. Parfois, les magistrats nommés ont à peine l'occasion de commencer à s'initier aux

exemples d'application de ces arrêtés. On envoyait des garnisaires loger chez les citoyens refusant d'être fonctionnaires publics et on prélevait en outre sur ces derniers des amendes de 200 à 600 livres. Ce cas se présenta à Bruxelles, à Malines, à Tournai, à Wavre.

affaires. Tel est le cas à Tirlemont où des municipaux nommés le 12 floréal an III sont remplacés dès le 25 prairial suivant, soit après 43 jours de fonctions. Est-il étonnant que les foules, perdant confiance en des conducteurs aussi souvent renouvelés, s'abandonnassent à leurs instincts et se livrassent à tous les désordres que nous venons de retracer?

Pour les bons citoyens qui consentaient à demeurer en fonctions, ou qui acceptaient les charges publiques, afin de rendre service à leurs compatriotes, la carrière administrative n'offrait qu'épreuves et amertumes.

Tout d'abord, dans les rapports entre les autorités elles-même, tout est désordre, confusion ou tyrannie. Le gens de loi des villages, demeurés en général fidèles à l'ancien régime, résistent adroitement et souvent avec succès, à l'impulsion venant des administrateurs d'arrondissement. Entre ces échevins rusés, dont l'attitude passive entrave les services, et leurs chefs que talonne la crainte des Français, la lutte est à l'état aigu. L'intervention des Comités de surveillance donne même à ces débats toute l'âpreté que doivent enfanter la délation et la terreur. Dans les villes, où les Comités entendent dicter la loi aux magistrats locaux, la rivalité entre ces derniers et leurs contrôleurs s'accuse tous les jours.

Même quand l'accord règne entre les échevins et les jacobins, les divergences éclatent à propos de leurs haines communes. Les maîtres du jour se divisent au sujet des arrestations qu'ils décident et des malheureuses victimes qu'ils destinent au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort. On les voit, à Thuin, à Binche, à Mons, à Liége s'entre-déchirer au sujet du degré de patriotisme des citoyens exposés à leurs coups et se combattre à l'aide de dénonciations et d'arrestations, au point de dégoûter les conventionnels eux-mêmes (1).

A la lutte entre modérés et avancés se joint la guerre

(1) Lettres des Représentants du peuple en mission à Bruxelles au Comité de Sûreté générale, 5 vendémiaire an III et 15 frimaire an IV. (Registre 263[18]. Cartulaires et manuscrits.)

entre les partisans de l'esprit local et les défenseurs de la centralisation nouvelle. Cette dernière est tout d'abord mise en œuvre par les autorités militaires; on a rappelé les excès qu'elles se crurent permis, et qui devaient se produire bien après la réunion de la Belgique à la France. Exigences abusives et même révoltantes, arrestations, injures, coups, les commandants militaires se croyaient tout permis en vertu du droit de conquête vis-à-vis des autorités civiles. L'exemple leur venait, d'ailleurs, de la part des autorités civiles supérieures. L'arbitraire tyrannique des Représentants du peuple, qui se trouvaient investis d'un pouvoir absolu, et qui s'arrogeaient même le droit de dicter ou de réviser les sentences de la justice, servait de modèle à la conduite des généraux ou commandants de place ou parfois même à celle des autorités civiles inférieures. Si les commandants osaient emprisonner des bourgmestres ou des échevins à Anvers, à Tongres, à Nevele, à Templeuve, à Nieuport, à Dinant, on voyait la municipalité d'Ypres faire arrêter à son tour les bourgmestres des villages voisins de la ville, pour les forcer à garnir de grains le marché municipal, puis les administrateurs de l'arrondissement réclamer l'arrestation de la municipalité d'Ypres du chef de résistance aux lois. On voyait pareillement les administrateurs de la Flandre orientale faire incarcérer les municipaux de Deynze et d'Audenaerde, sous prétexte d'atteinte portée à la circulation des subsistances (1).

Entre des collègues qui se traitent ainsi, la correspondance administrative ne peut manquer d'être difficile. Voici en quels termes Lamotze, commissaire civil pour le Hainaut et Namur, écrivait à la municipalité de Thuin, choisie naguère par lui parmi les jacobins du lieu : « Je suis informé, ci-
» toyens, que vous tenez des propos qui ne signifient rien
» moins que des intentions perfides et contre-révolution-
» naires. Je sais que, regrettant l'infâme régime autrichien,
» vous vomissez assez souvent des grossièretés contre les

(1) Carton 2, correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique.

» patriotes, enragés de vivre avec eux. L'on m'a dit que tous » les Français vous sont à charge, que vous paraissez douter » de mes pouvoirs dans ce département. Eh bien, citoyens, » levez la tête si vous osez, bavardez, formez des rassemble- » ments aristocratiques, exhalez vos souffles empoisonnés » d'aristocratie et je vous ferai voir si mon pouvoir est res- » treint, en vous livrant sans pitié au tribunal révolution- » naire et notamment le maire, qui, dit-on, est plus enragé. » Salut et fraternité » (1). Ce langage digne des clubs parisiens se trouvait dans la bouche des diverses autorités du temps. On ne parlait pas autrement dans le pays de Liége, où les discussions les plus vives s'élevaient entre les municipalités et l'arrondissement, entre l'arrondissement et l'administration centrale, ou entre les liégeois d'une part et leurs voisins de l'arrondissement de Spa et de l'administration d'Aix-la-Chapelle, d'autre part (2).

La capitale du pays était le théâtre des mêmes propos violents. Soit défaut de zèle de la part des jacobins locaux, redoutant des charges non retribuées, soit appréhension éprouvée par les Français à l'égard des exagérés, la municipalité de Bruxelles avait été recrutée parmi les modérés. La nuance Vonckiste dominait parmi les citoyens fort respectables, qui siégeaient à l'hôtel-de-ville. Soutenus par l'opinion publique, ces municipaux s'efforçaient de faire régner l'ordre dans la gestion des biens des émigrés, matière où les avancés de leur parti et les Français entendaient empêcher le contrôle. Tout au contraire, les administrateurs de l'arrondissement (3) et les membres de l'administration centrale, aiguillonés par les Représentants du peuple, insistaient pour qu'on vendit sans retard et sans formalités les biens nationaux. De ces vues divergentes naquit un dualisme déplorable qui se prolongea jusqu'au moment de la réunion d'octobre 1795.

(1) Lettre du 20 octobre 1794. *Ville de Thuin, archives communales.* 3e rapport par M. ROMBEAU, p. 158.

(2) BORGNET. *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, II, pp. 448 et suiv.

(3) L'administration d'arrondissement, qui recevait un traitement, avait été composée de jacobins décidés.

Blâmé pour la lenteur qu'éprouve la vente des biens du duc d'Arenberg, l'arrondissement écrit à l'administration centrale : « Il est bien dégoûtant pour des hommes sensibles » de recevoir des reproches aussi sanglants. Ne nous accusez » jamais légèrement; que la fraternité règne entre nous, au » lieu de nous piquer, de nous déchirer sans cesse! » (5 Nivôse an III). Mais comme le retard signalé provient du fait de la municipalité de Bruxelles, l'arrondissement la dénonce le 19 Nivôse, du chef d'incivisme et d'esprit réactionnaire. A son tour, la municipalité, recevant des ordres qui lui paraissent rédigés dans des termes offensants, renvoie à l'arrondissement sa circulaire du 15 Pluviôse en disant : « Elle ne répond pas aux égards que se doivent mutuelle- » ment les autorités constituées, en public plus encore qu'en » particulier, et que l'intérêt du peuple commande en tout » temps. Vous y usez d'expressions déshonorantes pour les » magistrats et pour les gens de loi qu'elle concerne, d'ex- » pressions toutes propres à les exposer au mépris et même » à la poursuite de leurs subordonnés, et vous leur imputez » d'ailleurs une faute qui paraît à bien plus juste titre pou- » voir être imputée à vous-mêmes » (19 Pluviôse). Et dans une réponse à une autre circuleire, les municipaux insistaient de nouveau, sept jours après, sur les procédés discourtois de leurs supérieurs : « Nous sommes bien surpris du ton d'aigreur » que de temps en temps vous laissez passer dans la corres- » pondance épistolaire que vous entretenez avec nous. Ce ton » d'aigreur perce de nouveau dans votre lettre du 23. Nous » ne pouvons nous empêcher de vous dire, comme nous vous » l'avons déjà dit plusieurs fois, que cette façon d'agir ne » répond nullement aux égards que dans une république » démocratique surtout les autorités constituées se doivent » mutuellement. Vous nous menacez de nous accuser auprès » des représentants. Nous aurions bien plus de matière, sans » doute, à leur dénoncer une aussi étrange aristocratie, mais » nous nous abstiendrons par respect pour la loi qui nous » commande l'harmonie avec les autorités constituées, à

» laquelle nous vous invitons fraternellement » (26 Pluviôse).

Les signataires de ces protestations n'étaient point suspects de royalisme, car ils s'appelaient Verlooy, Mosselman, Lehardy, Torfs, Narez, Fourmaux, et ces noms avaient acquis une juste renommée d'attachement à la cause populaire. Mais ils ne pouvaient voir sans douleur les dilapidations inouies que la révolution occasionnait, ni s'accoutumer aux procédés tyranniques des maîtres du jour. Le 30 Ventôse, poussés à bout par de nouveaux ordres, ils déclarèrent par écrit qu'ils refusaient de coopérer à la vente des biens des absents : ils furent dénoncés à l'administration centrale, qui les somma d'obéir, et ainsi les ventes du mobilier des émigrés belges purent enfin commencer. Toutefois, les municipaux prirent bientôt leur revanche. Assistant à ces ventes qui livraient pour des prix dérisoires les biens des absents à quelques jacobins ou à des personnes interposées, ils furent révoltés des abus dont la loi les contraignait à être les témoins. Ils notifièrent enfin à l'arrondissement, par une délibération du 25 Prairial (12 juin 1795) qu'ils refusaient désormais tout concours à des opérations aussi irrégulières. Le lendemain, ils étaient dénoncés par l'arrondissement aux Représentants du peuple et à l'administration centrale, comme « étant depuis longtemps réactionnaires » et « faisant parade de vertu » et de « fanatisme constitutionnel ». L'arrondissement exigeait la destitution de ces administrateurs « insubordonnés et insolents ».

La perspective des changements que la prochaine réunion devait entraîner fit ajourner la mesure sollicitée. Celle-ci, d'ailleurs, aurait été désastreuse pour la république; car on n'eût pu trouver des remplaçants pour les magistrats destitués. Déjà, les municipaux n'étaient maintenus en fonctions que par la force et chez plusieurs d'entre eux des garnisaires avaient été placés — même chez la sœur de l'un d'eux, nommé Viennet — pour les contraindre à remplir leur charge (1).

(1) Cartons 5, correspondance de l'agent national près l'administration

Les infortunés qu'un louable dévouement ou une consigne implacable attachait aux fonctions administratives se trouvaient devant des difficultés presque insurmontables qui devaient décourager les volontés les plus fermes.

Les moyens indispensables de gouvernement leur faisaient défaut. La France avait saisi leurs caisses et ils ne pouvaient disposer des fonds détenus par les payeurs militaires que sur mandats des autorités supérieures, contrôlés par les agents de la Convention. La force militaire leur était pareillement enlevée, et dépendait exclusivement des commandants français, rivaux ou surveillants jaloux des autorités du pays. Même en possession de mandats réguliers ou soutenus par des détachements de troupes françaises, les municipaux sont sans pouvoir, car les impôts ne rentrent pas, le commerce, l'industrie, l'agriculture, étant plongés dans une stagnation complète.

Ce sont ces autorités débiles ou déconsidérées qui doivent affronter des événements d'une gravité exceptionnelle. Elles doivent exécuter les mesures violentes du régime nouveau, c'est-à-dire faire payer les contributions militaires et les impôts, faire observer le maximum, faire circuler les assignats, faire rentrer les réquisitions, loger et nourrir les troupes et les agents de la république, procéder au recensement des denrées, assurer les subsistances, acheter des grains, répartir le pain de chaque jour, repousser des émeutes, empêcher les attroupements d'affamés et de pillards. En même temps, elles doivent surveiller l'opinion, déconcerter les malveillants, espionner les adversaires du régime français. Cette besogne écrasante doit s'accomplir sous l'œil sévère des commandants français ou des autorités supérieures, inlassables dans leurs exigences parce que au-dessus d'elles se trouvent les Représentants du peuple, qui ordonnent, qui menacent et qui punissent sous l'impulsion du comité de Salut public.

centrale, et 101, 118, 163, 284, 291, 364, administration centrale de la Belgique.

Les instruments font défaut pour une besogne qui en temps ordinaire eut défié la force humaine. Les services communaux, en effet sont suspendus. Faute d'argent. les employés des diverses administrations, réduits à mendier pour vivre, cessent leurs travaux en dépit des réquisitions. Faute d'argent, l'administration ne peut plus s'éclairer, ni se chauffer, ni acheter le papier et les plumes indispensables. ni faire les frais des poursuites criminelles nécessitées par des infractions, ni entretenir les détenus dans les prisons, ni subvenir aux dépenses des administrations charitables, ni pourvoir à la réfection des routes, des canaux ou des digues, ni fournir aux juges le salaire nécessaire pour leur permettre de vaquer à leurs fonctions, ni payer les professeurs des collèges. Aussi les administrateurs sont-ils accablés de réclamations et de plaintes de la part des créanciers des villes et bourgs, surtout des rentiers impayés, des fournisseurs qui sont ruinés, des ouvriers sollicitant leurs salaires, et des employés demandant leur traitement.

« Tous les jours, nous sommes douloureusement affectés par les plaintes multipliées et légitimes des ouvriers et livranciers réclamant un salaire nécessaire à leurs besoins journaliers et qu'ils se trouvent cependant obligés d'attendre plusieurs décades et souvent plusieurs mois. »

Ce que disait ainsi l'arrondissement de Liége, toutes les administrations du pays pouvaient le redire en des termes tout aussi explicites (1). Elles devaient même recourir à un langage plus expressif pour décrire les embarras de leur collaborateurs immédiats. Déjà, les rigueurs de l'hiver avaient entraîné à la désertion un grand nombre de ceux-ci, et les arrondissements de la Flandre Occidentale et de Namur

(1) Lettre de l'arrondissement de Liége, 21 floréal an II. (Carton 314, Administration centrale de la Belgique). Les ouvriers qui avaient réparé la route de Liége à Cologne en 1795 n'étaient pas encore payés en 1797. (Carton 27, correspondance de Bouteville). En 1798, la ville de Bruxelles invoquait « la situation affligeante » de sa caisse pour refuser de payer des fournitures faites en 1794. (Liasse 622, Administration du Département de la Dyle.)

demandaient de pouvoir employer la force pour contraindre leurs employés à demeurer au travail (1). Au printemps, et durant l'été de 1795, la désertion s'accrut. « Tous nos employés nous abandonnent, dit le Luxembourg (6 floréal). » Tous les fonctionnaires désertent « s'écrie Dargonne, d'Anvers ». Nos employés se retirent, faute de solde, déclare la ville de Bruxelles. Et voici ce qu'écrivait la châtellenie d'Ypres, et ce qui paraît résumer fidèlement la situation de presque toutes les administrations : « Dans peu, nous n'aurons plus ni écrivains, ni messagers, ni ouvriers : alors, abandonnés à nous-mêmes, sans finances, sans crédit, sans autorité, nous serons forcés de quitter nos postes. » (26 prairial, 14 juin 1795 (1).

II.

Avant d'abandonner le combat, les autorités des principales localités avaient tenté un suprême effort. Quelques-unes essayèrent de lever de l'argent, et ce moyen réussit dans des localités éloignées, où des biens communaux garantissaient l'emprunt, et où le désordre qui règnait dans les grands centres n'avait point encore produit tous ses effet. Mais les villes et les bourgs tels que Bruxelles, Anvers, Liége, Tournai, Mons, Malines, Nieuport, Fontaine-l'Évêque, Perwez, durent employer un expédient plus radical. On leva dans ces localités, au milieu de 1795, un emprunt forcé sur les riches pour secourir les pauvres, et on recourut aux menaces d'exécution militaire et de saisie pour en faire verser le montant dans les caisses publiques. A Bruxelles, on obtint ainsi 4 millions de florins. Cette mesure suprême, qui était inspirée par les précédents révolutionnaires et qui ne pouvait manquer d'être invoquée à l'avenir à titre d'exemple, permit d'at-

(1) Carton III, Administration centrale de la Belgique.

teindre, non sans peine, le moment où la récolte d'août fit descendre les prix. Sans mettre fin aux embarras cruels des administrateurs, elle adoucit les souffrances de la classe indigente.

Un autre soulagement s'offrit aussi, à la fin de l'été de 1795. Ce fut une mesure de réparation imposée aux conventionnels par la désorganisation dont était menacé le pays tout entier. Le 24 Thermidor (11 août 1795) un arrêté des Représentants rendit aux villes et aux villages la disposition de leurs caisses. Désormais, la vigilance apportée à remplir celles-ci, et la parcimonie dans les dépenses, permettraient de subvenir aux besoins principaux des localités. Malheureusement, les coffres restitués aux administrateurs étaient vides, et beaucoup de temps se passerait avant que le rétablissement progressif de l'ordre vînt permettre de les remplir.

Cet acte tardif de sagesse qui rendait aux autorités locales une partie importante de leurs attributions d'autrefois, ne pouvait suffire pour réparer les maux sans nombre que la conquête avait infligés aux administrations.

On y voyait une concession momentanée faite à l'esprit local, et non la reconnaissance du droit fondamental qu'avaient les villes et les villages de s'administrer librement. Aussi ne put-il arrêter la désorganisation qui s'accentuait de jour en jour.

Les refus et les démissions de fonctions publiques qui s'étaient multipliés depuis le printemps de 1795, s'accrurent durant l'été et l'automne de 1795 dans des proportions déconcertantes. On vit à Tirlemont, 13 refus sur 29 nominations, à Louvain 11 refus sur 13 nominations ; à Huy, les municipaux se « refusent effrontément de venir siéger » ; à Ypres, ils opposent la même attitude et l'arrondissement leur ordonne pour toute réponse, « de demeurer en permanence, nuit et jour » ; à Tournai, « le service va manquer entièrement », à défaut de municipaux (15 Prairial an III). On voit siéger à l'assemblée générale du pays de Liége, 14 membres sur 60, à Anvers 6 magistrats sur 35, à Tirlemont 7 sur 15, à Malines

21 sur 36, à Dinant 3 sur 8; à Mons, enfin, la municipalité se désorganise par les démissions au point que l'agent national déclare que « c'est une épidémie ».

Les administrations supérieures, loin d'être exemptes de la contagion, donnent l'exemple. On reçoit successivement à Bruxelles la démission du chef collège du pays de Waes (22 Ventôse) et des administrateurs du Vieux Bourg de Gand (13 Germinal). On apprend, peu après, que faute de fonds, le district de Binche a cessé ses fonctions. L'arrondissement de Namur, où manquent divers administrateurs se trouve sans agent national pendant plusieurs mois. Les arrondissements du Brabant, de Tournai, du Hainaut, de la Flandre occidentale, du Luxembourg sont administrés par une infime minorité, par exemple par trois membres dans la Flandre occidentale, et parfois même ces derniers serviteurs de la chose publique demandent à leur tour leur démission. A l'administration centrale, on voit les membres se retirer à tour de rôle, sous les prétextes le plus divers. Les Liégeois de Sélys et Digneffe, le brugeois De Deurwaerder (ce dernier par une lettre de démission renouvelée trois fois), le montois de Bousies, le namurois Bauchau, refusent leur concours aux Représentants français avec autant d'insistance que les administrateurs des arrondissements ou des municipalités.

Dans ces innombrables lettres de démission, qui encombrent nos archives, un sentiment commun apparaît : c'est le manque de confiance dans le but poursuivi et dans les moyens mis en œuvre pour l'atteindre : on y proclame bien haut l'impuissance du régime nouveau, tant en doctrine qu'en pratique.

Les Belges restés en fonctions ou appelés aux charges publiques, à défaut de candidats jacobins, ne se faisaient pas faute d'ailleurs, d'avouer publiquement le peu de considération dans lequel ils tenaient le régime français. Tel, Louis van den Hecke, membre influent de la noblesse de Gand où sa grande fortune lui avait fait attribuer depuis longtemps le poste de receveur héréditaire de la châtellenie du Vieux

Bourg (1). Comme on n'avait trouvé personne parmi les jacobins de la localité, ni parmi les partisans des États ou de l'Empereur pour occuper la charge de bourgmestre, on se décida à la conférer à van den Hecke (9 Messidor). En vain, l'intéressé refusa-t-il, en invoquant sa santé et ses fonctions de receveur, et faisant valoir que les décrets imposant l'acceptation des charges publiques ne s'appliquaient pas au cas de cumul. En vain revint-il à charge à quatre reprises, de Messidor an III à Vendémiaire an IV (juin à septembre 1795). On lui intima l'ordre de siéger, en le menaçant d'user de contrainte s'il se dérobait. Forcé d'obéir, et devenu bourgmestre malgré lui, van den Hecke envoya aux Représentants du peuple des textes de Montesquieu et de Beccaria, et il finit par cette citation de Rousseau, grosse de menaces : « J'obéirai à la force, mais n'oubliez jamais que la force ne fait pas droit et que le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître ».

En Hainaut, l'avocat Hoverlant de Bauwelaere, le prolixe auteur de l'histoire de Tournai, imitait son collègue flamand. Appelé aux fonctions d'officier municipal de Tournai, il avait envoyé refus sur refus, en invoquant des certificats de médecin et son ignorance des lois françaises : six fois, il avait adressé sa démission aux autorités de Bruxelles, et s'animant par degré, ils leur reprochait dans ses dernières « l'injustice » de leurs procédés. L'envoi de gendarmes fut la réponse qu'il obtint, et selon le chroniqueur Isbecque (2) « le séjour de ces garnisaires lui procura un complet rétablissement ». Il parut donc aux séances de la municipalité, mais dans un costume tellement repoussant et malpropre que ses collègues refusèrent de siéger avec lui et le dénoncèrent à Bruxelles comme « ennemi du peuple ».

(1) Cartons 446 et 508, administr. centrale de la Belgique.

(2) Cartons 446 et 516 et mélanges (15) ibid. *Chronique manuscrite sur Tournai*, par Isbecque.

III.

Plus à plaindre que les Belges, les Français que l'on avait appelés de l'intérieur ou enlevés aux armées pour en faire des fonctionnaires, se trouvaient à la fois déçus dans leur espoir d'un sort lucratif et atteints dans leurs illusions républicaines, si tant est qu'ils les eussent conservées. Aux portes de Bruxelles, l'officier Lefebvre, agent national à Nivelles, sollicitait sans succès le payement de son traitement pendant quatre mois. Il accablait l'administration de ses plaintes, qui le peignaient « mourant de faim et incapable de continuer à subsister plus longtemps (1), En Luxembourg, Charlet, administrateur d'arrondissement. annonce qu'il va rentrer en France « étant réduit à courir pieds nus et sans moyen d'acheter une redingote ». Son collègue Clesse fait mieux. Parti pour rejoindre son poste en Luxembourg, il s'y trouve tellement dans la gêne qu'il retourne à Bruxelles avec sa famille, sans avoir exercé ses fonctions, et qu'il est réduit pour vivre à solliciter et à obtenir un petit emploi d'écrivain chez un commissaire des guerres (2).

Ceux-là enfin qui, parmi les habitants du pays conquis avaient applaudi à l'entrée des armées républicaines, jacobins locaux ou émigrés revenus de Paris, ne dissimulaient pas que la triste réalité s'écartait de la riante image qu'ils s'étaient faite de la liberté. En Brabant, un administrateur croyait devoir, au cours de la fête civique d'avril 1795, reprocher à ses concitoyens républicains « leur criminel silence ». En Hainaut, les administrateurs annoncent « le

(1) Carton 367 et 370 Ibid. Carton 13, correspondance de l'agent national près de l'administration centrale.

(2) Correspondance de l'agent national près de l'administration centrale, carton 1. — Correspondance de Bouteville, carton 40.

cœur navré de douleur que l'anarchie va régner et que les administrations disparaissent. » Le plus célèbre des montois réfugiés à Paris en 1793, le jacobin Delneufcourt, membre de l'administration centrale, vient faire une enquête dans sa ville natale, et il écrit à ses collègues « que son âme est abattue à la vue des maux qui accablent sa malheureuse patrie ». En Flandre, le sans-culotte Meyer déclare « devoir se plaindre amèrement » et s'écrie que « l'opinion s'écarte de ses amis » (9 nivôse an III). A Malines, où l'on impose de force au jacobin de Villers les charges de bourgmestre et d'agent national, cet ami du régime nouveau s'écrie : « Convenez avec nous que pour peu que l'on continue, il ne restera rien d'autre à faire que de fermer les portes de la maison communale et de laisser aller la machine comme elle voudra ». Et il ajoutait cette protestation indignée : « Quelle est donc cette liberté dont le nom est empreint au-dessus de la sommation que vous venez de me faire ? A quoi sert-il de nous parler sans cesse de liberté, alors que nous sommes traités en esclaves ? Lorsqu'on parle sans cesse de justice et de liberté, tandis que sourd à l'une l'on agit contre les principes de l'autre, alors j'ai le droit de murmurer et de me plaindre » (1).

A Charleroi, l'agent national Chapel, quoique chef du parti républicain, démissionnait avec tout autant d'insistance (2). Mais c'était à Liége surtout, chez les partisans déclarés du régime nouveau qu'éclataient l'abattement et le dégoût. Sinon la majorité des habitants, au moins bon nombre d'entre eux, recrutés surtout dans la populace, avaient salué avec transport l'apparition des étendards de la Convention. Au bout de trois mois, les municipaux les plus en vue, tels que Regnard et Jaymart, sollicitaient leur démission (4 Frimaire, 24 novembre 1794) (3). En 1795, la municipa-

(1) Administration centrale de Belgique, cartons 413 et 594. Correspondance de l'agent national près de l'administration centrale, carton 7.

(2) 15 floréal an III, correspondance précitée, carton 12.

(3) Frécine, représentant du peuple, reprochait le 20 septembre 1794 aux Liégeois « leur lugubre aspect » et leur « morne silence ». Les démissions dues au découragement des patriotes liégeois avaient commencé en

lité entière renouvelait la même demande, en déclarant tristement aux représentants du peuple : « nous sommes inutiles à notre poste, nous ne pouvons y rester. »

Deux commentaires autorisés expliquaient ces retraites dues, non à l'impulsion du moment, mais une conviction depuis longtemps arrêtée. L'un émanait de Bouteville qui, ancien constituant et ami du conventionnel Merlin de Douai, exerçait les fonctions d'agent national près de l'arrondissement. Ce républicain sincère, recevant solennellement le 23 Floréal an III (12 mai 1795) le Représentant du peuple Robert, envoyé à Liége par la Convention, lui avait adressé un discours destiné, disait le procès-verbal de la cérémonie « à dépeindre la profonde douleur dont tous les cœurs purs étaient ulcérés ». L'autre se trouvait dans une lettre particulière adressée de Liége à un membre de l'administration centrale par le jacobin Chèvremont, le 25 juillet 1795. « Il paraît que pour récompense de notre dévouement on prenne à tâche de nous écraser. Car aucun pays ennemi n'est plus cruellement traité que nous. Il paraît, dis-je, que l'on veut nous dégoûter du système actuel en nous laissant à la merci d'un gouvernement arbitraire, d'un commandant tenant une conduite viziriale, au mépris, à la morgue, à l'insolence, à l'arbitraire des fripons, des intrigants, et de ce commandant despote. Aussi la municipalité découragée se retire. »

Ce que faisait la municipalité de Liége, le chef des girondins de la principauté l'avait fait avant elle. Hyacinthe Fabry, administrateur de l'arrondissement de Liége, avait cessé ses fonctions en Nivôse an III (janvier 1795), parce que la Convention qui supprimait le maximum en France avait refusé de le supprimer en Belgique. Il ne devait pas borner là son refus de concourir à l'établissement de la liberté républicaine. Peu de mois plus tard, appelé aux fonctions d'administrateur

octobre 1794 (Borgnet ouvr. cité II, p. 443, note 2). Le vote de la réunion n'y mit pas fin.

Le 9 Brumaire an IV, la municipalité liégeoise tout entière annonçait sa retraite pour le 30 du même mois (20 novembre 1795, carton 295, administration centrale de la Belgique).

du département de l'Ourthe, il devait se signaler par un refus retentissant, que les conventionnels Pérès et Portiez attribuèrent avec quelque perfidie à la crainte de voir les Autrichiens restaurer l'ancien gouvernement (1).

Pour résumer l'état de choses, au point de vue de l'ensemble du pays, il faut citer ce que disaient les représentants Lefebvre (de Nantes) et Meynard, en écrivant de Bruxelles au Comité du Salut public, le 17 juin 1795. « Toute disposition de fonds nous étant interdite, le gouvernement cesse tout à fait, et c'est là l'état fâcheux dans lequel nous nous trouvons. Tout touche ici au dernier terme de la désorganisation (2). « Je suis profondément découragé, » déclarait de son côté Weissenbruch, jeune révolutionnaire devenu substitut de l'agent national près l'arrondissement de Liége (3).

C'était bien là l'impression désolante que devait donner la situation à ceux qui, placés au centre des affaires, écoutaient ce concert de plaintes, de dénonciations, de démissions qui s'élevait de partout, depuis les bords de la mer jusqu'au voisinage du Rhin. Ainsi, après avoir débuté en Belgique par un despotisme sanguinaire, après avoir prodigué aux Belges les violences et les spoliations, le gouvernement de la terreur succombait au milieu des désordres dûs à la famine, à l'émeute, et au pillage, sous le poids du dégoût de ses propres amis et d'une honteuse anarchie.

(1) Voir sur Liége : correspondance de Bouteville, carton 18; administration centrale de la Belgique, cartons 437 et 521 ; Correspondance de l'agent national près l'administration centrale, carton 4. BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, II, pp. 457, 458. *Compte de la deuxième mission des représentants Pérès et Portiez en Belgique*, p. 4).

(2) Correspondance de Bouteville, carton 40.

(3) Lettre datée d'août 1795 (Carton 14 (2), correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique.)

Cette lettre était en harmonie avec les sentiments exprimés par Bassenge quand il représentait à la Convention, dans une adresse du 5 ventôse an III : « l'agriculture désolée, le commerce paralysé, les fabriques ruinées, au grand détriment de la république ». (MOUHIN, manuscrit cité).

ANNEXE I.

LE MOUVEMENT ANNEXIONISTE EN 1794.

Sommaire :

I. — Les partis à l'intérieur. Principaux groupes favorables à la conquête. Les Vonckistes se tiennent tranquilles. Les jacobins sont en petit nombre et leurs démonstrations peu dangereuses. A Liége, le nombre des opposants est plus considérable. Réactions excessives favorisées par le gouvernement épiscopal et aboutissant à trois exécutions capitales. A Stavelot, soulèvement des habitants du Comté de Logne, en juin 1794 : deux coupables sont condamnés à mort. A Bouillon, l'annexion est préparée par un petit groupe d'exaltés, tyrannisant la principauté avec l'aide des sans-culottes français.

II. — Les partis à l'extérieur. Les réfugiés belges et liégeois retirés en France sont au nombre d'environ 10,000. Opinions avancées des 8 000 soldats formant les bataillons belges au service français. A Paris, les réfugiés forment diverses sociétés politiques. On les divise en modérés et en avancés. Ceux-ci sont de loin les plus nombreux. En dépit de quelques actes de sagesse et de courage, les modérés belges et liégeois avouent un programme de révolution radicale, avec confiscation, guillotine, suppression des libertés publiques. Tout en décriant les avancés, ils se rallient finalement à ceux-ci.

III. — Le programme des avancés est celui des Montagnards de la Convention : il est défini comme tel par les modérés : pourquoi il ne reçut pas une entière exécution lors de l'entrée des Français en Belgique ; il exclut en tout cas une entente entre Liége et la Belgique indépendante. Il est répandu par les espions du Ministère des Affaires étrangères, par ceux du Ministre de la Guerre, et par ceux du Comité de Salut public. Ces publications terrorisent les Belges, déjà abattus par la perspective de la retraite des armées autrichiennes.

I.

Tandis que le programme d'une résistance courageuse et les projets, encore vagues, du rétablissement de l'indépendance réunissaient dans une même pensée les principaux membres des Etats, un mouvement d'opinion diamétralement opposé préparait l'effacement complet des institutions du passé et l'anéantissement même du nom séculaire donné aux provinces belges. Il importe de préciser les tendances et l'importance des partis qui soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du pays partageaient une façon de voir aussi antinationale. Sans un exposé

du programme ennemi dressé pour combattre les Etats et le Gouvernement impérial, le tableau des derniers mois de l'ancien régime serait forcément incomplet, et le récit des démêlés qui les assombrirent risquerait de demeurer incompris.

L'échec complet de leurs espérances en mars 1793 avait abattu les jacobins belges et éclairci notablement leurs rangs. Les plus bouillants avaient pris le chemin de l'exil où il faudra suivre leurs traces. Les plus prudents et les moins compromis, demeurés dans leurs foyers, s'étaient partagés : le plus grand nombre, découragé et désabusé au sujet des promesses de la philosophie, se résignait à une restauration, acceptée d'autant plus volontiers que le gouvernement s'efforçait de pacifier le pays et de mettre obstacle aux réactions provoquées par les excès des clubs. De sages réformes devaient désarmer définitivement ces Vonckistes refroidis et ces théoriciens repentis de leurs illusions généreuses ou passionnées. Elles se laissaient deviner en dépit d'une inévitable opposition. Les ministres n'avaient-ils pas en de fréquentes occasions laissé entendre combien ces réformes leur souriaient ? On avait vu le Conseil des conférences unanime pour blâmer les droits féodaux, la justice féodale (1), les impôts anciens, et pour réclamer un système nouveau, analogue aux institutions de la Constituante (2). Les Etats et le gouvernement s'étaient mis d'accord pour supprimer les exemptions et les privilèges en matière de contributions publiques. Le Congrès belge de 1790 n'avait-il pas été jusqu'à reconnaître la nécessité d'améliorer la représentation nationale en accroissant le nombre de députés du tiers état et du clergé séculier ? Ainsi les grandes questions d'ordre politique et économique demeuraient ouvertes et un observateur attentif pouvait entrevoir le moment où, sortant du discrédit que leur imprimait les violences révolutionnaires, les réformes raisonnables prévaudraient naturellement et sans effort. C'est ce qu'un conseil de justice, consulté en 1793 par le gouvernement sur l'opportunité de mesures spéciales contre la presse, faisait sentir avec infiniment d'autorité. Quels que soient les dangers de la propagande française, disaient les magistrats, on ne peut songer à enchaîner toute discussion d'idées nouvelles. Il faut admettre l'exposé des projets de changements, projets bien antérieurs à la guerre déclarée en 1792, et étrangers en réalité à la querelle jacobine. L'intérêt général com-

(1) Les observations adressées, le 23 juin 1794, par les États du Hainaut au Gouvernement pour justifier leur conduite énonçaient, comme premier article du programme à suivre, le redressement des abus de la féodalité. (Registre 580, États du Hainaut, archives de l'État à Mons.)

(2) Conseil des Conférences, 9 août, 23 septembre, 9 octobre 1793, 9 et 16 janvier 1794. (Registres 611, 614, 615, 621, Secrétairerie d'État et de Guerre).

mande au contraire que chacun étudie le moyen d'améliorer ou d'égaliser les impôts, d'affranchir et d'encourager l'industrie, de réduire les douanes, d'équilibrer le budget annuel de l'Etat, en un mot les modifications destinées à supprimer des privilèges surannés et dictées directement par ceux-ci (1). Un signe évident de l'entente tacite que ces promesses avaient engendrée, réside dans ce fait que le plus célèbre des jacobins belges, le professeur de Lambrechts, accablait en ces mêmes instants le gouvernement de ses demandes d'emploi et de pension, dans lesquelles il réussissait d'alleurs en partie, en attendant de gravir toute l'échelle des honneurs réservés par la république française à ses plus fidèles serviteurs (2).

Un plus petit nombre de Belges persévérait dans ses sympathies ardentes pour les jacobins français. Anciens clubistes, anciens membres de la légion des Sans-culottes, fournisseurs des troupes de Dumouriez, ils n'avaient pas désarmé, et sans affirmer tout haut un programme que leurs coreligionnaires, refugiés en France, nous feront connaître en détail, ils saisissaient les occasions favorables pour révéler leurs regrets et leurs espérances. Leur nombre était peu élevé, comme durent le reconnaitre les autorités françaises établies après la conquête. On le fixait à 51 à Bruges, à environ 100 à Gand. Certains rapports de police prétendaient qu'à Anvers les opposants atteignaient le chiffre de 6,000 ou même de 20,000, mais les enquêtes officielles démontraient que là, comme ailleurs, une exagération inouïe avait aveuglé les yeux des agents de l'autorité (3) C'étaient en réalité, d'après l'agent secret Quidor du Percy, chargé d'une mission d'exploration en mai 1794, de petits groupes très remuants dont les idées radicales contrastaient manifestement avec l'opinion de la grande majorité des citoyens (4). On trouvait de ces groupes à Bruxelles, Malines, Louvain, Lierre, Aerschot, Anvers, Nivelles, Rebecq, Ronquières, Genappe, en Brabant, à Gand, Audenarde, Bruges, Ostende, en Flandre, à Mons, Tournai, Charleroi, Thuin, en Hainaut, à Noville sur Mehaigne, dans le Namurois, à Housse et

(1) Avis du Conseil de Tournai, en réponse à la circulaire du 25 novembre 1793. (Carton 1613, Conseil privé).

Dans la principauté de Liége, une taxe nouvelle, instituée en 1794, frappait les nobles comme les non-nobles. (Mouhin, *Recueil de particularités*, II, p. 434 Manuscrit de la Bibliothèque communale de Liége.

(2) Cartons 1060, Conseil privé, et 631, Secrétairerie d'État et de Guerre.

(3) Conseil des Conférences, 13 février, 29 mars, 13 mai 1794. (Registres 623, 625, 627, Secrétairerie d'État et de Guerre). Protocoles du Conseil privé. (Carton 1613, Conseil privé.)

(4) Rapports du 18 mai 1794. (Carton 1613, Conseil privé.)

à Wandre en Limbourg, à Marche, enfin, en Luxembourg. Des affiches apposées une fois ou deux, des réunions de trente ou quarante personnes dans les auberges lors des mouvements subits qui jetaient l'armée française au cœur de la Flandre, parfois même un cortège un peu plus nombreux se portant bruyamment vers les portes de Gand ou de Tournai ou vers le port d'Anvers pour assister à la soi-disant arrivée des troupes républicaines, telles furent les manifestations extérieures de l'opinion jacobine. On était loin, on le voit, des chiffres d'adhérents que les jacobins, quand ils triomphèrent, soulignèrent dans des discours officiels, empreints de l'exagération habituelle à leurs partisans. Le futur représentant du peuple Michiels, parlant dans une fête publique, le 28 prairial an III, alléguait que la république comptait 500,000 partisans en Belgique en 1794. C'était une supposition oratoire dont on a vu et dont on verra la fragilité (1).

Dans les conciliabules, inspirés par les Belges émigrés en France ou par les agents secrets des ministres français, on préparait les voies de l'invasion terroriste, en renseignant les généraux français et les Représentants de la Convention, en distribuant les journaux républicains et en organisant la résistance passive au gouvernement impérial. Les plus connus de ces sortes de clubs se tenaient à Bruges, où on signalait à leur tête Jacques de Vaux, Goudesenne, de Deurwaerder, Bisschop, et à Gand où on remarquait parmi les chefs l'avocat Van Aelbroeck et Van Troyen, qui dataient leurs lettres expédiées en France « de l'an dernier de la tyrannie, du fanatisme et du cagotisme ». D'autres étaient organisés à Bruxelles, Anvers, Louvain, Ath, Mons, Charleroi et Tournai (2).

Au lendemain de l'invasion, plusieurs de ces précurseurs de la conquête réclamèrent le prix de leur trahison, en se vantant des services signalés rendus par eux aux armées de la Convention en les renseignant ou même en les guidant. Tel fut le cas pour Goudesenne et Bossaert à Bruges, pour Maillard à Gand, pour Trouet à Louvain (3). Le petit nombre de ces agitateurs expliquait la tolérance dont fit preuve à leur égard le gouvernement impérial, quoiqu'il

(1) Recueil de HUYGHE, IV, p. 146.

(2) Carton 1613. Conseil privé.

A Anvers, en mai 1794, circulait sous le manteau une chanson flamande empruntant l'air de la *Marseillaise*, et commençant comme suit : « Ik ben onlangs in gesprek getreden met eenen paep van onse stad, die tot my sprak met paepsche reden mits hy niets anders en bezat ». Huit couplets mettaient en scène un jacobin et un prêtre dont le dialogue faisait l'apologie de l'irréligion et de la République. (Dossiers du Tribunal révolutionnaire, greffe du tribunal de 1re instance. Bruxelles).

(3) Correspondance de Bouteville (Cartons 15, 19 et 44). Archives de l'Administration du Département de la Dyle, Carton 299.

fut informé de leurs menées. Ni la Convention, ni le Directoire n'eussent imité cette magnanimité, qui trouvait sa source dans l'infime influence exercée par les réformateurs.

Vainement on tenta d'assimiler à des mouvements républicains quelques troubles suscités à Bruxelles par une disette momantanée, à Anvers et à Gand, par des mesures maladroites des officiers anglais approvisionnant leurs troupes. Moins encore, on ne pourrait rapprocher d'une tentative d'insurrection quelques réclamations suscitées par les droits féodaux ou les dîmes, que des cultivateurs refusaient de payer en invoquant le décret de la Convention du 15 décembre 1792. Le gouvernement ne se laissa pas induire en erreur et il persista à ne pas confondre des mécontentements locaux et momentanés avec les efforts impuissants des jacobins. Ce fut seulement à la veille de sa chute qu'informé d'une nouvelle et active campagne entreprise par les clubs et les sociétés littéraires, à l'instar de ce qui avait lieu en Hollande (1), il songea à forger des armes pour sa défense. Son projet d'édit nouveau pour assurer la répression des délits d'opinion, formulé le 21 mai 1794, n'eut pas le temps d'aboutir (2).

De précieux encouragements venaient aux jacobins belges du côté de Liége, de Stavelot et de Bouillon. Ces petites principautés traversaient, en effet, une crise intérieure qui ne pouvait manquer de retentir bien au delà de leurs frontières.

Un instant dépossédé de sa souveraineté par Cobourg, le prince-évêque de Liége était remonté sur le siège de saint Lambert au milieu d'un calme apparent. Les menaces d'annexion qui avaient paru s'élever du côté de l'Autriche et qui se répétèrent parfois encore, semblèrent se dissiper sans laisser de traces (3). Les réunions des États et

(1) La politique des agents de la Convention et des émigrés bataves avait erigé en Hollande de nombreuses sociétés littéraires déguisant des clubs jacobins. Colenbrander, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland*, I, p. LVIII, 353. 394.

(2) Carton 1613, Conseil privé.

La fermeté de Metternich, appuyé sur les États, avait cette fois encore triomphé des conseillers de l'empereur, qui depuis longtemps réclamaient des mesures de répression sévères. Les partisans de la réaction à outrance confondaient avec les excès des jacobins le mécontentement de la majorité de la nation, et voyaient dans tous les Belges des sujets insoumis prêts à se révolter, en donnant la main aux troupes françaises. On retrouve cette opinion assurément inexacte, et résultant d'informations incomplètes, sous la plume de Trauttmansdorf, de l'académicien abbé Mannu, et de certains officiers anglais, Von Zeissberg, Belgien... III, 96, 109, 131, 137, 139, 157. GOETHALS, *Histoire des lettres en Belgique*, II, p. 356; CRAIK et MAC FARLANE, *The pictorical history of England*, VII, pp. 404, 405.

(3) Après la mise sous séquestre de la principauté par Cobourg, qui disait la prendre « en dépot », le territoire liégeois parut plusieurs fois tenter les puissances

les assemblées des magistratures locales eurent lieu sans orages. Méan y promit « une sage égalité politique », ce qui annonçait les réformes souhaitables (7 septembre 1793), et il fit voter des charges établies sur tous les citoyens de manière à supprimer l'inégalité devant l'impôt. Mais le feu couvait sous la cendre. La populace de Liége, de Huy, de Thuin, de Dinant, les cultivateurs et les ouvriers habitant les environs de ces cités, ne dissimulaient ni leurs regrets à l'égard du régime français, ni leurs espérances au sujet d'une nouvelle invasion. Si la majorité des habitants de la principauté restait attachée au prince, une minorité considérable accablait celui-ci de ses rancunes et de ses menaces. L'importance des dangers que courait le gouvernement épiscopal put se mesurer aisément quand on vit Cobourg réclamer, en janvier 1794, le désarmement de la population, l'évêque demander le secours de l'empereur contre ses sujets et les autorités impériales supplier le prince d'adopter une politique de conciliation (1).

Sans doute on se trouvait en présence d'excès odieux et nombreux, dont la récidive accroissait la gravité. Sans doute aussi, on ne pouvait empêcher les particuliers, cruellement lésés dans leur liberté, leur honneur et leurs biens par les révolutionnaires, de poursuivre en justice réglée la réparation du préjudice souffert. Ainsi se justifiaient en principe les nombreux procès en dommages et intérêts qui furent intentés pendant la deuxième restauration contre les jacobins liégeois, soit émigrés, soit demeurés au pays natal. Mais dans l'intérêt supérieur d'une pacification générale, le gouvernement eût agi sagement en s'opposant à trois exécutions capitales qui assombrirent la restauration, le 2 janvier, les 23 et 26 mars 1794. Les trois victimes n'étaient guère intéressantes, nonobstant l'auréole du martyre que le supplice leur valut aux yeux de leurs admirateurs et de leurs complices. Chapuis, jeune médecin, après avoir collaboré à la révolte

voisines et son nom figura à diverses reprises dans les échanges de vues de la diplomatie. Une annexion totale ou partielle eût souri, certainement, au souverain des Pays-Bas, soit pour étendre ses domaines, soit pour enrichir l'objet d'échange offert à la Bavière. Plusieurs fois, Bastin, chargé d'affaires de l'Empereur à Liége, rédigea des mémoires en ce sens pour la Cour. Il est juste de dire que la chancellerie blâma ce zèle, coupable tout au moins de divulguer trop tôt des convoitises destinées à demeurer secrètes. Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise de* 1789, II, p. 286. Protocoles du 17 novembre 1795, et du 25 août 1797. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 76 et 78).

(1) Conseil des Conférences, 14 janvier et 15 février 1794. (Registres 402 et 624. Secrétairerie d'État et de Guerre.

Lettre du prince de Méan au comte Westphalen, 2 juin 1793. (Registre 389. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne). Lettre de Metternich au prince de Méan, 13 juillet 1793. (Registre 391, *ibid.*).

de 1789, avait pris une part active à celle de 1792. Devenu officier municipal de Verviers, où une infime minorité jacobine terrorisait la population, il avait prêché la réunion à la France, toléré les pillages et les arrestations arbitraires; il avait, de plus, donné l'exemple de l'irreligion en procédant aux mariages civils pour anéantir le respect dû au culte. Enfin, bravant l'autorité légitime, il était revenu de l'étranger à Verviers après la restauration. De ces divers chefs, la peine de mort prononcée contre lui par les échevins pouvait être justifiée par les lois. Un exil eût mieux valu, et eût apaisé les haines au lieu de les accroître. Bouquette, à Dinant, et Behogne, à Jehay, avaient agi en émules de Chapuis. Sédition, brigandages, extorsions à main armée, arrestations arbitraires, sacrilèges, rien n'avait manqué à leurs antécédents, qui légitimaient assurément des peines sévères, mais qui pâlirent et furent oubliés quand le sang coula et quand la passion politique transforma les coupables en défenseurs des libertés publiques (1). Peut-être même eût-on mieux fait en suspendant les poursuites exercées en même temps au nom de l'évêque contre environ cent et trente patriotes de 1792, poursuites qui aboutirent à des peines de bannissement, de prison et d'amende, prononcées en général par défaut (2)?

Le résultat de ces sévérités impolitiques fut doublement à regretter. A l'arrivée des armées françaises, les cultivateurs des environs de Dinant les accueillirent avec des démonstrations amicales contrastant avec les coups de fusil tirés par les villageois des provinces belges. Entrant à Liége, les sans-culottes furent puissamment aidés par une partie de la population dans leur lutte contre la garnison autrichienne (3). De plus, discréditée à juste titre en mars 1793, l'annexion reprit faveur dans les esprits incertains ou faibles, que les excès des Jacobins avaient déconcertés et que les rigueurs de la restauration rejetèrent vers le parti de la France (4).

(1) DARIS. *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, 1721-1852. II, pp. 360, 420. BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de* 1789, II, p. 409. FRISON, *La justice criminelle dans l'ancien pays de Liége*, pp. 174 et suivantes.

(2) DARIS, *ibid*.

(3) Lettre du représentant du peuple Gillet, du 26 mars 1794. AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, XIV, p. 762. Lettre de Bastin, chargé d'affaires de l'Empire à Liége en 1794, datée du 29 janvier 1796. *Histoire de la Révolution liégeoise de* 1789, II, p. 417. P. BOVY, *Souvenirs d'un émigré liégeois*. *La Revue belge*, XIV, p. 57.

(4) L'exagération habituelle aux révolutionnaires amena les réfugiés liégeois à travestir les actes de justice des échevins de Liége en des massacres sans nombre. « La mitraille de Collot à Lyon, le feu de file de Fouquier au Tribunal révolution-

Certains sujets de l'abbé de Stavelot-Malmédy furent encore plus démonstratifs que ceux de l'évêque de Liége. Dégoûtée du régime français, si tant est qu'elle y eût été jamais favorable, la majorité de la population du petit État monastique avait résisté à l'annexion dans toute la mesurede ses forces. Elle avait salué avec joie le retour de son prince. Mais un groupe irréductible demeurait, parmi les habitants du comté de Logne. Ce petit canton, situé sur les bords de l'Ourthe et de l'Amblève, non loin de Spa, s'était en 1793 uni au marquisat de Franchimont, si connu par ses opinions exaltées. Deux ou trois procureurs, fanatisés par les discours de leurs voisins liégeois et franchimontois, avaient séduit les populations simples de ce coin d'Ardenne et menaient avec elles bruyante campagne contre leur souverain. Ce fut d'abord sous forme de refus de dîme et de droits féodaux que se manifesta leur opposition; celle-ci contraignit même l'abbé Thys à solliciter à Bruxelles l'assistance du gouvernement impérial, qui l'accorda à titre de bon voisinage (1). Des poursuites contre les auteurs de ces troubles et contre les fauteurs de la réunion votée en 1793 accrurent le mécontentement, en sorte qu'au printemps de 1794 les Lognards refusèrent le payement des subsides postulés par le prince et exigèrent une réforme de la représentation nationale dans le sens démocratique.

Quelques soldats autrichiens appelés du Limbourg en toute hâte avaient occupé les villages rebelles. Soudain se répandit le bruit de la marche victorieuse de l'armée de la Moselle, dirigée par Jourdan à travers le Luxembourg, et de la retraite de Beaulieu, qui devait couvrir les frontières belges et liégeoises. On crut même un instant que l'évêque de Liége avait quitté sa capitale, à cause de l'entrée imminente des troupes françaises. Les Lognards étaient organisés. Ils étaient dirigés par un comité qui avait préparé à loisir l'établissement d'un gouvernement terroriste, et qui depuis quelque temps déjà taxait et rançonnait en secret les modérés et les partisans du prince. Sous cette direction, les villages du comté se soulevèrent, le 5 juin 1794, et chassèrent les soldats impériaux.

naire n'eurent des effets ni plus prompts ni plus assurés », écrivait le jacobin Harzé. *La Belgique judiciaire*, 1877, pp. 1580 et suiv.), Bassenge et ses amis appelaient leur souverain « Le Tigre mitré ». (*J.-N. Bassenge, de Liége, à Publicola Chaussard*, p. 138.)

(1) Conseil des Conférences, 18 octobre 1793. (Registre 616, Secrétairerie d'État et de Guerre). Alexandre, *Histoire chronologique des abbés princes de Stavelot et Malmédy*, pp. 1145 et suiv. Mémoire de Deleveaux, commissaire du canton de Ferrières, en date du 15 fructidor an IV, (Carton 17, correspondance de Bouteville.) Borgnet, ouvrage cité, II, pp. 415, 539.

Le triomphe fut de courte durée, car les nouvelles de l'approche des Français étaient fausses et les troupes impériales ne pouvaient accepter l'affront d'une défaite infligée par quelques paysans. Le 9 juin, un corps imposant d'émigrés français pénétrait dans les villages coupables, saisissait vingt-cinq prisonniers, dont un vicaire et divers habitants, blessait plusieurs villageois et saccageait leurs récoltes. Une commission d'enquête procéda à l'examen des détenus, dont le plus grand nombre fut relâché. Quelques-uns furent condamnés à recevoir durant six jours vingt-cinq à trente coups de bâton par jour. Les chefs du complot, Charette et Wuidar, furent, l'un décapité, l'autre pendu, le 9 juillet 1794. Ce drame cruel s'achevait à peine, quand l'approche, cette fois certaine, de l'armée française, mit en fuite les autorités de la principauté durant la nuit du 10 au 11 juillet. Peu de jours après, l'entrée définitive des sans-culottes ouvrait les portes de la prison aux dernières victimes de l'insurrection du 5 juin et mettait fin non seulement au régime politique qu'elles voulaient renverser, mais à leurs franchises et à leurs libertés séculaires (1).

Plus significatifs encore pour l'avenir de la Belgique étaient les événements qui se déroulaient dans la petite principauté de Bouillon. On les a retracés au cours des chapitres qui précèdent. On a rappelé les excès de quelques jacobins, l'appui des autorités françaises donné à ces énergumènes, la neutralité du duché supprimée en fait par l'installation d'un camp de soldats républicains, enfin l'annexion réalisée avant même d'avoir été décrétée et acceptée par la majorité des habitants (2).

II.

Dans ces scènes où quelques exaltés, copiant les pires exemples de la Convention, s'ingéniaient à supprimer leur patrie, à anéantir le culte, à emprisonner et à mener à la mort les meilleurs citoyens, les Belges pouvaient déjà lire avec anxiété le sort qui leur était réservé. Les perspectives de l'avenir prochain auquel les exposait la conquête se trouvaient encore renforcées lorsque, par des journaux ou par des correspondances interceptées, les tendances des réfugiés belges et liégeois retirés en France apparaissaient aux yeux de la foule atterrée.

(1) R. Bittard des Portes, *Les Émigrés à cocardes noires*, pp. 141 et suiv.

(2) Les clubistes de Bouillon, dirigés par Weissenbruch, étaient au nombre de quinze à vingt. E. Tandel. *Les communes du Luxembourg*, VI, p. 520. *Institut archéologique du Luxembourg*, Annales XXXIX, pp. 306 et suiv.

Non sans douleur, on voyait les émigrés, s'associant au régime exécrable de la Terreur, faire tous leurs efforts pour y asservir le pays qu'ils venaient de quitter et auquel ils avaient bruyamment promis l'affranchissement.

La passion, et surtout cette manie d'exagérer qui caractérisait les jacobins, avaient extrêmement grossi le nombre de nos compatriotes retirés en France. En 1795, le pathos révolutionnaire faisait allusion à 20,000 Belges entrés au service militaire de la Convention ; un peu plus tard, ce chiffre montait à 40,000, selon les discours échangés sous le Directoire, sans compter les réfugiés non militaires, les femmes et les enfants (1). Selon des sources plus autorisées, il faut fixer à un total bien inférieur le nombre des infortunés que les défaites de mars 1793 précipitèrent vers la France, à la suite des armées françaises en retraite. On comptait dans les troupes de la Convention 5,422 hommes qualifiés de Belges et Liégeois, en novembre 1793 ; et encore, ce chiffre comprenait en réalité bien plus de Français et de Bataves que de Belges. Au printemps de 1794, ces corps soi-disant belges, soigneusement passés en revue, présentaient 8,000 hommes et 800 femmes (2). Parmi ces combattants, les Liégeois comptaient 157 hommes au 4 floréal an II (2 avril 1794) et les Bouillonais, disait-on, 300 ou 400 hommes, chiffres assurément exagérés (3). Quant aux civils, les listes dressées à Paris pour répartir les secours alloués par la Convention n'atteignaient que le chiffre peu élevé de 159 personnes. En ajoutant à ce nombre les réfugiés inconnus, cachés ou éloignés de Paris, et ceux fort rares qu'une certaine aisance aurait fait écarter des relevés officiels, on atteindrait avec peine le total d'environ 1000 personnes étrangères à l'armée et réfugiées des Pays-Bas en France. Si l'on faisait le compte total, on pouvait ainsi fixer à 10,000 Belges environ, au maximum, le chiffre des émigrés qui s'étaient retirés sur le territoire de la république (4).

(1) Discours de Michiels, 28 prairial an III, et 9 vendémiaire an VII, *Recueil de Huyghe*, IV, p. 146· *Le Rapporteur*, 20 vendémiaire an VII.

(2) Foucart et Finot. *La défense nationale dans le Nord*, II, pp. 297-298. *Moniteur* réimprimé, XIX, pp. 113, 587. Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, IX, pp. 45, 101, 188, 260, 283, 354, 399, 657, 727 : X, pp. 39, 647, 657, 727 ; XVIII, p. 3.

Cinq de ces bataillons comptaient ensemble un total de 861 hommes, dont 319 officiers et sous-officiers, Bonnal de Ganges, *Les Représentants du Peuple en mission*, II, p. 193, note 1.

(3) *Moniteur réimprimé*, XIX, p. 185. Adresse des tirailleurs liégeois, du 4 floréal an II. (Carton 335, Correspondance de Bouteville).

(4) Des rapports du 23 mars et du 18 mai 1793 calculaient à six ou sept mille pour la principauté de Liége, et à trois ou quatre mille pour la Belgique le nombre des réfugiés. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registres 386 et 155).

Il serait peut-être difficile de caractériser exactement les sentiments qui animaient les réfugiés embrigadés au service de la Convention. Anciens soldats de Vonck, retirés à Givet, Maubeuge ou Lille en 1790, ou recrutés en 1792, anciens partisans de Béthune-Charost, passés sous les ordres de Dumouriez, en septembre et octobre 1792, volontaires entrés au service de l'éphémère république belgique de 1792 et bientôt absorbés dans les armées françaises, enfin, volontaires liégeois et bouillonais, ces contingents d'origines si diverses présentaient deux notes communes. C'était, en premier lieu, une incontestable valeur, qui faisait oublier des désordres passagers, et qui devait procurer aux plus marquants des officiers de ces trente-cinq bataillons une renommée glorieuse. Environ trente-cinq généraux sortiraient du rang de ces modestes collaborateurs, et parmi eux l'histoire retiendrait les noms de Boussart, Dumonceau, Evers, Jardon, Ransonnet, L'Olivier et Lahure (1). Un second point commun se remarquait parmi ces hommes si divisés par leurs nationalités et par leurs aspirations d'autrefois : c'était l'énergie de leurs convictions révolutionnaires. Poussant, en effet, à l'extrême les conséquences de ses réformes, et feignant d'ignorer la contradiction évidente qu'elle établissait entre sa pratique et sa doctrine, la révolution avait associé intimement les armées à la politique intérieure et transformé les défenseurs du pays en sans-culottes obligés. Les 8,000 soldats belges et liégeois, affiliés aux clubs et soumis aux scrutins épuratoires des jacobins, liés par des serments répétés au gouvernement de la Terreur, seraient les premiers agents de la conquête de leur pays et les plus décidés à soutenir en tous points le joug de l'étranger. Le récit des événements postérieurs permettra de les voir à l'œuvre et de constater que Dumonceau et Jardon, comme beaucoup d'autres, mettront à opprimer leur patrie autant de zèle que des Français d'origine.

Les expatriés civils s'étaient retrouvés en grand nombre à Paris. A part de petits groupes demeurés près de la frontière, à Givet, Maubeuge, Valenciennes ou Lille, le gros des émigrés avait gagné la capitale de la France, où les appelait la présence de Lebrun au ministère des affaires étrangères. S'ils avaient été ces proscrits malheureux que des panégyristes ont parfois dépeints, ils eussent mené une vie effacée, s'efforçant de s'unir pour combattre l'adversité et préparer des temps meilleurs. Loin qu'il en fût ainsi, les quinze mois de leur existence à Paris furent témoins d'agitations et de troubles qui contribuèrent à

(1) On a calculé que 850 officiers subalternes, 66 officiers supérieurs, 33 généraux, se trouvèrent au nombre des Belges qui servirent la République et l'Empire. F. Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France*, 1789-1815.

discréditer leur indépendance nationale, si tant est qu'elle pût être encore discutée.

Copiant servilement les maîtres du jour, nos compatriotes avaient transporté en France les divisions qui naguère avaient apparu en Belgique. Belges et Liégeois étaient partagés en modérés et avancés, et ces factions, comparées non sans raison aux partis de la Gironde et des jacobins, se portaient autant de haine que leurs modèles et tendaient aux mêmes excès.

Comme la révolution n'avait d'autres ressorts que les clubs, plusieurs sociétés politiques, affiliées au célèbre club des jacobins, se partageaient les réfugiés des Pays-Bas. Les habitants du Hainaut, au nombre de trente-deux, formaient, sous la direction de Delneufcourt et des trois Defacqz, la société populaire appelée « Les jacobins de Jemappes » et plus tard « Les montagnards jemappois ». Unis aux citoyens du Brabant, de la Flandre et aux Namurois, ils formaient « L'Assemblée générale des Belges réfugiés en France ». Les Liégeois avaient créé « L'Assemblée générale des réfugiés ci-devant liégeois », où l'élément avancé prédominait. Celui-ci, personnifié dans les anciens sans-culottes liégeois et dans les Franchimontois, possédait un organe spécial dans « L'Assemblée des réfugiés de Franchimont, Stavelot et Logne ». Enfin, toutes les associations se trouvaient fusionnées dans « La société des Belges, Liégeois et Jemapiens » que présidait Lafaye, ancien chef de la légion des sans-culottes de Bruxelles.

Bien peu nombreux étaient dans ces diverses sociétés les défenseurs des idées modérées. Quelques personnalités sans caractère les représentaient parmi les Belges du Hainaut. Une trentaine de citoyens liégeois, dont les plus connus étaient Digneffe, les frères Bassenge et les Fabry, passaient pour défendre les mêmes opinions de sagesse et de prudence parmi les réfugiés de Liége. Il est juste de rendre hommage à certains actes de fermeté que ce parti modéré osa accomplir en ces temps d'universelle lâcheté. Les uns témoignèrent quelque sympathie à Lebrun, guetté par la guillotine, réclamèrent leurs compatriotes dénoncés et arrêtés par le gouvernement de la Terreur, ou revendiquèrent les droits du citoyen auprès des sociétés de réfugiés qui obéissaient aux avancés, et même auprès de la Convention. Les autres, et à leur tête se trouvaient les anciens administrateurs du Hainaut, continuaient une affirmation timide des droits de leur patrie à l'indépendance et réclamaient le respect de la vie et de la fortune de leurs concitoyens. On les voyait s'assembler en qualité d'administrateurs du département de Jemappes et tenir régulièrement les procès-verbaux de leurs réunions, s'exposant ainsi au reproche de fédéralisme qui pouvait à lui seul entraîner une condamnation

capitale. On les voyait aussi insérer dans le programme de la société générale des Belges réfugiés une mention qui assignait comme but aux sociétés de veiller « aux intérêts de la Belgique » (11 ventôse an II, 1er mars 1794), ou rédiger et remettre à la Convention une adresse protestant contre le régime militaire auquel on proposait, en septembre 1793, de soumettre les Pays-Bas. Pourquoi faut-il ajouter qu'à côté de ces preuves de courage et de ces marques d'attachement à une patrie regrettée, les modérés donnèrent des marques non équivoques de faiblesse et même d'adhésion complète aux pires doctrines et aux programmes les plus terroristes? Pourquoi firent-ils croire qu'à part des rivalités personnelles, enfantées par les divisions antérieures, aucun obstacle infranchissable ne les séparait des soi-disant avancés?

Dans cet ordre d'idées, il faut rappeler que les administrateurs du Hainaut se crurent en droit d'apporter à la barre de la Convention les argenteries volées par eux aux églises de leur patrie (18 juillet 1793). Ils adoptèrent comme base de leur association la proscription de tout prêtre et de tous ceux qui avaient critiqué le décret du 15 décembre 1792 préparant l'annexion de la Belgique (décision du 1er mars 1794). Ils s'affilièrent à la société des jacobins de Paris, et dans leur adresse à la Convention, du 18 septembre 1793, ils proposèrent, à la rentrée en Belgique, la confiscation de toutes les richesses nationales, l'exclusion des élections de tous les privilégiés, le serment imposé aux prêtres nécessaires au culte, et « *tout au moins* l'enlèvement des autres ainsi que la destruction de l'aristocratie de l'argent ». Pour ceux auxquels la phraséologie révolutionnaire aurait laissé des doutes, un programme détaillé, rédigé le 14 septembre 1793 par Meyer, avocat gantois, achevait de préciser les intentions des réfugiés modérés, et un mémoire analogue de l'anversois Charles d'Or complétait au point de vue brabançon l'exposé des vues du flamand. Sous le titre de *Points et articles pour le salut de la Belgique*, Meyer demandait la réunion immédiate de son pays à la France, le désarmement, la circulation forcée des assignats, la réquisition de toutes les marchandises et productions, et l'enlèvement de tout le numéraire. Il faut, disait-il, « faire la guerre aux écus », chasser et exterminer les moines, « favoriser les gazettes républicaines » et en créer de nouvelles en langue flamande, mais « empêcher qu'il y en aurait d'autres ». « Il faut des guillotines pour punir les ennemis de la France et recher. cher ceux qui, à l'évacuation de la Belgique et depuis, se sont rendus coupables. Ceci n'est pas difficile », ajoutait Meyer, alléché par le sang. Et il continuait, en constatant que l'aristocratie régnait en majorité dans la Belgique, et en citant une trentaine de Belges

particulièrement odieux aux réfugiés, notamment Malou-Riga, les frères Raepsaet, le bailli de Smet, le curé de Bast. « Il est aisé de gagner le peuple, disait en terminant le proscripteur, mais il faut que la loi sévisse et que les têtes de ceux qui, après l'union à la France, ont conspiré contre elle, tombent, et le peuple y applaudira. Les guillotines en permanence dans toutes les villes feront un grand effet, mais il faut, pour rendre plus sensible au peuple le règne de l'égalité, que les têtes des riches tombent les premières. Car sous le despotisme, l'on ne pend que les petits. » *Dat veniam corvis, vexat censura columbas* (1).

Les girondins liégeois n'étaient pas moins explicites dans leurs vœux de réaction à outrance et de gouvernement terroriste.

Un pamphlet qui eut un moment de célébrité, et qui était dû à la plume de J.-N. Bassenge, parut en mars 1794 à Paris, pour répondre aux accusations que les avancés, assistés de Publicola Chaussard, ne cessaient de diriger contre leurs adversaires (2). Comme on lui reprochait surtout de n'avoir admis la réunion de Liége à la France que sous certaines conditions, notamment sous réserve quant à la circulation des assignats, l'auteur se défendait de toute intention coupable et s'efforçait de rivaliser avec ses contradicteurs par son zèle révolutionnaire. Si son but réel était d'obtenir pour ses amis et lui un certificat de « purisme jacobin » ou de terrorisme à outrance, il avait atteint et même dépassé le résultat désiré. Dans ces 191 pages, écrites d'un style boursoufflé et fatigant, Bassenge se vantait d'avoir provoqué la réunion de son pays à la France, et d'avoir rédigé l'adresse destinée à notifier cet événement à la Convention. Il affirmait sa haine contre « le tigre mitré » son mépris pour la Constituante, « qui serait si petite dans la postérité », et son admiration sans limite pour la Convention, pour Robespierre, Marat, Couthon et Billaud-Varennes. Il protestait de son attachement pour le gouvernement de la terreur, « seul gouvernement qui convienne à des hommes », et il allait jusqu'à dire : « Je bénis chaque moment le gouvernement révolutionnaire parce que je suis intimement convaincu que seul il est en mesure de sauver la patrie ». Et esquissant l'organisation qu'il sou-

(1) FOUCART et FINOT. *La défense nationale dans le Département du Nord*, II, p. 260. Le mémoire de Ch. d'Or se trouve dans le carton 40, Correspondance de Bouteville.

Les auteurs de ces deux programmes étaient des amis des autres réfugiés belges. *Voir* DELPLACE, *La Belgique et la Révolution française*, p. 231, n°s 46 et 48.

(2) Bassenge était le porte parole des Girondins liégeois. On en a fait « le brave Bassenge, l'Achille des légendes de la Révolution ». BORGNET, ouvrage cité, II, page 376.

haitait pour son pays dans l'avenir, il appelait de tous ses vœux « un plan ferme », et il détaillait avec complaisance les mesures de confiscation qu'il entendait par là, et le régime de conquête qu'il rêvait pour la principauté (1).

Mais ce n'était pas à quelques intellectuels formant la Gironde liégeoise qu'il fallait demander le programme de la prochaine invasion. A côté de vingt ou trente modérés, dont on vient de voir les haines et les espérances, se trouvait le gros du parti, c'est-à-dire environ 175 à 200 avancés, dont l'adhésion au système terroriste le plus féroce s'étalait sans restriction ni réserve. C'étaient des plagiaires des clubistes les plus forcenés de Paris. Ils pleuraient Marat, envoyaient des adresses de félicitation à « la Sainte Montagne » de la Convention, dans les moments où la politique la plus sanguinaire prédominait ; ils faisaient arrêter bon nombre de Belges et de Liégeois pour les faire guillotiner comme les autres victimes de la terreur (2). Ils proposaient de faire du pays de Franchimont un département séparé, celui des *Eaux Minérales*, où ils auraient régné en maîtres. Ils appelaient de tous leurs vœux la saisie et la confiscation des biens de tous les adhérents du prince en Belgique, et annonçaient qu'ils installeraient à Bruxelles et à Liége des « Luxembourg », c'est-à-dire des prisons, où l'on internerait pour les mener à l'échafaud « tout prêtre, tout noble, tout homme de loi » (3). Ils comptaient exterminer en rentrant à Liége, « tous les aristocrates et tous les modérés » (4).

Un programme aussi odieux n'était pas seul à caractériser les forcenés qui s'en faisaient gloire. Le prêtre défroqué De Many, les Mahon, qui s'étaient débaptisés et s'appelaient l'un « Romarin Ail », l'autre « Ajonc », et le troisième « Epinard », les terroristes Lyon, Wilmotte, Pondavy, Briart, Colson, et leurs pareils, étaient justement appréciés par leur adversaires. Pour les modérés, en effet, les avan-

(1) *J.-N. Bassenge, de Liége, à Publicola Chaussard*, sur ce qu'il dit dans ses mémoires concernant la Belgique du ci-devant pays de Liége. Paris, an II.

(2) Thermidor procura la vie et la liberté aux détenus belges et liégeois. Certains d'entre eux, après dix mois de captivité, se trouvaient encore en prison deux mois après Thermidor. *Adresse des Belges réfugiés à la Convention nationale*, septembre 1794. Mémoire du détenu Robinet (Carton 375, Administration du Département de la Dyle).

D'autres, tels que Bassenge, passèrent plus de deux mois dans les prisons de Paris.

(3) Adresse des réfugiés de Franchimont, Stavelot et Logne à la Convention nationale en 1793, portant vingt-trois signatures, dont celles de De Thier, Brixhe, Chapuis, Derchain. *Voir* aussi J.-B. Henoul, *De la justice et de la politique envers les absents des neuf départements réunis.*

(4) Lettre de Fabry, du 12 novembre 1793. (Borgnet, ouvrage cité, II, p. 344).

cés étaient des « bêtes, gredins, vils serpents, pendards, lâches insolents, sales et méchants fous, animaux, singes ridicules et malhabiles, voleurs, scélérats, assassins, cannibales, des monstres qui ne rêvent que sang et carnage » (1). Ces épithètes paraissaient singulièrement justifiées si l'on observait que les réfugiés avaient à leur tête le bruxellois Lescot-Fleuriot, qui était substitut de Fouquier-Tinville, et qui devait devenir maire de Paris en avril 1794 et périr avec Robespierre le 10 thermidor.

III.

Et cependant, des querelles personnelles plus que des principes divisaient ceux qui se traitaient de la sorte, ces jacobins provoquant le massacre de leurs malheureux compatriotes, ces modérés jugeant si sévèrement les basses passions de leurs adversaires. On eut la preuve de la faiblesse des girondins liégeois et belges lorsqu'ils vinrent capituler devant le nombre et solliciter leur réintégration dansles sociétés dont ils avaient été exclus par les avancés. Réconciliés avec ceux-ci, les modérés se rallièrent sans réserve au programme de leurs adversaires, le 28 février 1794, et complimentèrent en leur nom la Convention, le 29 mai 1794, deux mois avant thermidor (2). Une fois encore se vérifiait cette vérité d'expérience que dans les révolutions les plus violents l'emportent toujours.

On vit les Fabry, les Bassenge et leurs amis peu nombreux mendier le pardon des misérables qu'ils devaient mépriser. Ils s'unirent à des énergumènes détestés afin de se maintenir dans la voie politique que leur dictaient leurs haines et leurs ambitions, afin de se procurer des complices qui les aideraient à renverser pour toujours l'antique principauté liégeoise et à l'asservir définitivement à la Convention. Cet abaissement, qui faisait suite aux complaisances et aux faiblesses antérieures des modérés, était gros de conséquences. Il menait fatalement à une politique de massacre sans trêve ni merci, instituant en Belgique et à Liége le sanguinaire gouvernement de la Terreur, sous la direction des « assassins » que maudissaient naguère Bassenge et Fabry. Si le coup de théâtre du 9 thermidor n'était pas survenu, au jour même où les sans-culottes français et liégeois chassaient de Liége

(1) Borgnet, ouurage cité, II, pp. 298 et suivantes,

(2) Borgnet, ouvrage cité, II, pp. 339, 342, 348, 367, 368, 399, 383.
Modérés et avancés « s'étaient embrassés comme des frères » disait, en 1796, le réfugié Falisse, qui avait contribué à la réconciliation, (Carton 19, Correspondance Bouteville).

l'armée autrichienne et les défenseurs du prince, les modérés eussent capitulé une fois de plus et cédé la direction des affaires aux hommes de sang, dont les actes et le programme leur avaient répugné si profondément à Paris. Bassenge et ses amis n'avaient-ils pas, d'ailleurs, arboré un drapeau bien peu dissemblable de celui des « enragés »? On a vu les idées politiques et les projets énoncés par le groupe girondin au cours de son exil, et on a pu mesurer aussi la faible distance qui le séparait de la masse compacte des avancés. Cette distance diminuait encore lorsque la perspective de la rentrée au pays de Liége apparut aux yeux des exilés. Les modérés ne rougirent pas de placer leur espoir dans des conventionnels tels que les montagnards Choudieu et Gossuin, et formulèrent le vœu de voir ces députés régner comme proconsuls à Liége, pour y préparer le dépouillement de tous ceux qui ne pensaient pas comme eux (1).

L'absorption de leur pays natal dans la lointaine et sanguinaire république parisienne, tel était l'idéal à la poursuite duquel se consacraient les réfugiés belges et liégeois, tant avancés que modérés. Ces projets politiques pouvaient trouver quelque justification dans les circonstances passées et notamment dans les sévérités du gouvernement épiscopal ou dans les fautes des partis conservateurs ; ils ne méritaient pas moins une condamnation complète, au nom de la patrie indignement sacrifiée. Si cette patrie s'était trouvée hostile ou fermée aux émigrés, n'avaient-ils pas à se reprocher d'avoir provoqué les rigueurs et donné le signal des violences? Tel serait le sentiment des masses, quand elles seraient appelées, après la conquête, à juger entre la politique des envahisseurs, français et réfugiés, et la politique conservatrice qui évoquait les meilleurs souvenirs du passé, sans exclure pour l'avenir la possibilité des réformes indispensables. Les masses refuseraient leur confiance au régime de sang et d'anarchie apporté par les révolutionnaires et ne se rallieraient jamais complètement au système nouveau, même lors des plus belles années de l'épopée impériale.

A un autre point de vue encore, les Belges d'aujourd'hui devraient reprocher aux réfugiés de 1793 leurs vues politiques. En dépit des liens étroits que la communauté d'infortune, d'origine et de but eût dû créer, les émigrés liégeois s'étaient séparés totalement de leurs camarades belges. Les modérés, suivis sur ce point par les avancés, déclamaient hautement contre les Belges, qu'ils appelaient « de religieux voisins, incapables de marcher à une régénération philosophique », et déclaraient que dans le cas où l'annexion de Liége à la

(1) Lettre de Fabry, du 9 mars 1794, et de Ransonnet, du 14 juillet 1794. (BORGNET, ouvrage cité, II, pp. 369 et 416).

France n'aurait pas lieu, l'union de Liége et de la Belgique serait en tout cas impossible (22 avril 1794). A la veille du 9 thermidor, au moment où la tyrannie de Robespierre atteignait son maximum, Fabry demandait à ses amis s'il ne serait pas opportun de rechercher et de dénoncer les Belges tels que Walckiers et ses camarades (26 juillet 1794) (1). Les réfugiés semblaient ainsi prendre à tâche de faire échouer à jamais l'union sollicitée en 1789, d'approfondir au contraire le fossé qui séparait les Liégeois et les provinces autrichiennes, et de jeter entre ces deux nationalités voisines un infranchissable fleuve de sang.

Menaces cruelles proférées soit par la Convention, soit par ses proconsuls ou ses généraux, projets terrifiants des exilés belges et liégeois, luttes fratricides entre les malheureux réfugiés, rien ne demeurait caché aux habitants de la Belgique et du pays de Liége. En cherchant à décrire l'état de l'opinion jacobine dans les Pays-Bas, on a rappelé les appuis secrets qu'elle fournissait par trahison aux autorités civiles et militaires françaises. Goudesenne et Bossaert, de Bruges, Maillard, Van Troyen et Van Aelbroeck, de Gand, Trouet, de Louvain, ne se bornaient pas à tenir les généraux français au courant des moindres mouvements des armées impériales. Ils correspondaient avec les agents secrets ou les espions qu'entretenait le ministère des affaires étrangères de Paris tout le long de la frontière belge (2). Ces agents, au nombre de trente à trente-cinq, avaient la double mission de recueillir des renseignements sur la situation intérieure des provinces belges, et de répandre dans celles-ci les journaux et les pamphlets édités en France pour défendre la cause de la Convention.

Réunis en petits comités locaux, les jacobins belges fournissaient les renseignements que centralisait le ministre et qui formaient la matière des correspondances de Bruxelles enregistrées par le *Moniteur*. Les mêmes se chargeaient de distribuer sur place les paquets de journaux jacobins arrivant de Paris, et les proclamations des généraux sans-culottes dissuadant les Belges de recourir aux armes, ou comminant entre les populations les plus terribles menaces. Parmi les plus actifs agents de ce vaste réseau d'espionnage se trouvaient Dignesse, de Liége, qui circulait sur la frontière sous prétexte de procurer des armes à la Convention, le père et le fils Weissenbruch, de Bouillon, Charles Duvivier, de Mons. Dans leurs rangs figurait aussi un journaliste de Valenciennes, Melletier de la Ranche, qui rédigeait dans cette ville le journal intitulé : *L'Argus du département du Nord*,

(1) Borgnet, ouvrage cité, II, pp. 391, 396.

(2) J. Masson. *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution* p. 300, note 1.

et qui ajoutait aux profits peu élevés de sa profession d'homme de lettres les honoraires plus fructueux d'organe secret du gouvernement de la Terreur (1).

A côté des intrigues des correspondants civils, un second réseau non moins bien organisé comprenait les espions aux gages du ministère de la guerre et du comité exécutif provisoire. Carnot et ses collègues consacraient, en effet, de grosses sommes à répandre les journaux terroristes, à acheter des renseignements sur les forces et les plans de leurs ennemis coalisés. Le plus célèbre de leurs correspondants fut l'aide de camp Fischer, qui consentit à livrer les plans de Cobourg, trahison qui peut être mise en balance avec celle qui livrait à l'Angleterre vers la même époque les secrets des comités de la Convention, ou plus tard les détails des délibérations tenues en présence de Napoléon (2).

Espions civils et espions militaires, jacobins du dedans et jacobins du dehors, tous s'efforçaient d'ouvrir aux armées de la république le chemin des provinces belges. Par leurs soins, la révolution était dépeinte à la fois comme le terrifiant châtiment de tous ses détracteurs et comme la protectrice de tous ceux que l'ancien régime opprimait ou lésait. Et les passions cruelles obtenant peu à peu le dessus en ce moment d'universel désordre, le régime de la Terreur prit rapidement le premier rang, au point d'occuper presque exclusivement les feuilles publiques françaises avec le récit des victoires soi-disant incessantes des armées républicaines. Répandues et commentées dans les salles de lecture et dans les lieux publics, ou passant de bouche en bouche, ces nouvelles étaient destinées à ébranler la confiance des Belges dans leur souverain et dans le régime ancien.

Bien qu'imparfaitement atteint, ce résultat se joignait à celui qu'avait produit à l'intérieur la politique de la chancellerie de Vienne. Tous deux préparaient le pays à la perte de son indépendance, en lui enseignant comme suprême sagesse l'inertie et l'indifférence qui tolèrent toutes les conquêtes et facilitent toutes les servitudes.

(1) KAULEK. *Papiers de Barthélemy*, II, pp. 137 et suiv.; AULARD. *Recueil des actes du Comité de Salut public*, IX, p. 438; Papiers de Ch. Duvivier; CHUQUET, *Valenciennes*, p. 271.

(2) BONNAL DE GANGES. *Les Représentants du peuple en mission*, I p. 132: CHUQUET, *Valenciennes*, p. 154.

ANNEXE II.

LA RÉUNION DE 1795.

Sommaire :

I. — Petit nombre des Belges partisans de la réunion. Le retour des réfugiés les encourage La Convention surseoit à l'annexion pour pousser à fond le dépouillement du pays conquis ; en même temps, la réaction contre les terroristes amène les Conventionnels à se méfier des Jacobins belges. Ainsi naît une opposition entre la politique française et les vues des révolutionnaires belges.

Cette opposition se manifeste par diverses mesures prises en 1794 contre les « enragés », notamment par le refus d'envisager Liége et le Hainaut comme des départements français.

II. — Mais les Représentants du peuple préparent indirectement l'annexion par d'autres mesures de modération qui adoucissent peu à peu le régime de conquête. Ils abolissent le maximum, et les comités de surveillance, et ils libèrent les otages (10 février 1795, 22 pluviôse). Ils favorisent la rentrée des émigrés, en dépit des protestations des jacobins belges. Ils font appel aux citoyens d'opinion modérée et ils rendent au culte quelque liberté.

III. — A la fin de l'été 1795, les décrets précurseurs de la réunion se succèdent. On établit le régime judiciaire et administratif de la France en Luxembourg. On institue les municipalités selon les lois françaises : on crée un Conseil de gouvernement, et on décrète la division du pays en départements et cantons selon le mode suivi en France (14 fructidor, 31 août).

IV. — Historique de cette division importante. Environ cinquante adresses des autorités révolutionnaires de la Belgique ont provoqué la réunion : texte de l'adresse signée par Sélys. Quelle est leur portée exacte, surtout de celle votée par les délégués des communes réunis à Bruxelles en janvier 1795 ? Comment, à la réunion, on substitua la réforme administrative destinée à la préparer. Études de d'Outrepont pour la division en départements et cantons. Critiques des Belges et des Liégeois à l'égard de ce travail. Comment on y eut égard et comment elles amenèrent heureusement la rédaction définitive, qui rendit à la Belgique son unité territoriale.

V. — Effets de la publication du décret du 14 fructidor. Luttes des agents des divers partis à Paris. Brochures de Raoux, Morren et autres La réunion est décrétée par la Convention le 1er octobre 1795.

VI. — Comment est accueillie en Belgique la nouvelle du vote. Fêtes officielles en octobre 1795. Tristesse de la grande majorité des habitants.

I.

Quand les mesures qui ont été retracées eurent enlevé à la Belgique tout ce qui pouvait lui être arraché, le premier article du programme révolutionnaire se trouva accompli. Le second, qui concernait l'an-

nexion du pays à la France, réclama l'intervention de la Convention par une suite nécessaire au moment où les événements extérieurs exigèrent qu'on décidât du sort des territoires conquis. Le vote du 1er octobre 1795, dont on a raconté les détails, ne faisait guère de doute à Paris. C'est sur la préparation de cet événement en Belgique que doit porter l'attention afin de rechercher dans quelle mesure il rencontra l'adhésion des habitants. Il faut dire tout d'abord, à l'honneur de nos compatriotes, que l'immense majorité des Belges devait résister aux projets d'annexion et les combattre vigoureusement. Un chapitre spécial racontera les épisodes divers de cette lutte de l'esprit national contre l'envahisseur. C'était ainsi à une minorité extrêmement faible et d'ailleurs divisée que revenait le triste privilège d'applaudir à l'effacement de la patrie. Il convient d'ailleurs de rendre à la minorité cette justice, qu'elle suppléa par une incessante activité à ce qui lui manquait en nombre et en autorité.

En dehors des jacobins et des partisans des États, on ne trouvait pas de partis influents sur lesquels les conquérants pussent compter.

Les vonckistes avaient disparu, étant absorbés dans les impérialistes ou dans les jacobins (1).

Les impérialistes avaient perdu confiance dans la maison d'Autriche et à part ceux d'entre eux qu'un loyalisme respectable ou des serments non encore destitués d'efficacité attachaient à leur ancien souverain, ils se ralliaient à la politique de résistance personnifiée par les États. Les jacobins belges, infiniment clairsemés dans les campagnes, où ils ne comptaient comme adhérents importants que quelques procureurs ou agents d'affaires, étaient représentés dans chaque ville par quelques centaines de partisans, recrutés en général parmi les classes moyennes et la populace. Ces recrues purent faire illusion aux conquérants lors des premiers jours de la conquête. Elles furent renforcées par les deux ou trois mille émigrés qui, en 1793, s'étaient rendus en France pour fuir la restauration impériale. En apparence, révolutionnaires demeurés au pays sous une dure contrainte de quinze mois, et proscrits revenant dans leur patrie après de longues et cruelles souffrances, n'avaient désormais qu'une même pensée : affranchir la Belgique du joug allemand et de celui des États. Les votes de 1793 et les décrets de la

(1) « Les partisans de Vonck le sont de la réunion », disaient Pérès et Portiez (de l'Oise), dans le *Compte-rendu de leur seconde mission en Belgique*, p. 47.

On peut se faire encore une idée du diapason auquel étaient encore montés les Vonckistes, en novembre 1794, c'est-à-dire après quatre mois de conquête, quand on lit le *Traité de Droit naturel*, publié par l'avocat Poringo, le 3 novembre 1794. L'auteur préconisait la doctrine de Rousseau et traitait les États de « Porcocratie », (Journal manuscrit de Gérard, 3 novembre 1794).

Convention, qui les avaient accueillis, traçaient un programme qui s'imposait et à l'égard duquel pas une voix discordante ne s'éleva du côté des révolutionnaires. L'union pure et simple de leur patrie à la France, tel fut, dès juillet 1794, et tel devait être durant toute l'année 1795 le but poursuivi par tous les partisans des idées nouvelles.

Sans doute, il était triste de constater que plus rien ne restait de l'idée sage et généreuse de Vonck, qui voulait simplement modifier les institutions chères aux Belges. Inspirés par les doctrines françaises, et se trouvant dans l'impossibilité de créer immédiatement un régime transactionnel, les réformateurs n'hésitaient plus : ils préféraient l'annexion, abaissant tout ce que le pays avait respecté jusque-là, à un régime qui eût laissé l'ombre d'une liberté à leurs adversaires. Telles étaient les funestes conséquences de quatre années de luttes civiles, où les fautes et les crimes des partis avaient creusé entre eux un fossé presque infranchissable.

L'accomplissement de l'annexion entrevue en 1793 et poursuivie sans trêve depuis lors, devait toutefois diviser ceux qui paraissaient se trouver confondus sous la même bannière. La réunion, en effet, contrariait les vues des conquérants si elle s'opérait immédiatement, et elle effraya promptement une partie des révolutionnaires belges, en sorte que sa réalisation fut différée par ceux-là même qui l'annonçaient ou qui la promettaient avec le plus d'insistance. L'exposé de ces controverses ne peut manquer d'intérêt, parce qu'il permet de caractériser les mobiles exacts auxquels la Belgique dut la perte de son indépendance. En s'emparant de la Belgique, les conventionnels avaient promis à de nombreuses reprises de l'unir à la France. Sur ce point ils étaient d'accord avec les révolutionnaires belges. Fêtes décadaires, banquets célébrant les journées révolutionnaires, solennités marquant l'arrivée ou le départ des Représentants du peuple, tout était prétexte pour annoncer au peuple belge qu'il aurait l'honneur d'être confondu avec le peuple français, dès qu'il aurait payé cet avantage par les sacrifices qu'on lui imposait (1). Plus on avançait dans l'année 1795, plus ces promesses officielles devenaient fréquentes et positives (2). Mais la condition à laquelle elles étaient subordonnées et surtout les événements de la politique extérieure dont, manifestement, elles dépendaient, montraient bien qu'une réalisation immé-

(1) Discours de Portiez, au Temple de la Raison, à Bruxelles (20 novembre 1794), et à l'Administration de Liége (4 décembre 1794). Discours de Briez, du 6 janvier 1795.

(2) Discours de Lefebvre du 20 messidor an III. Discours de Lefebvre et Ramel, prononcés à Anvers, le 17 août 1795, à l'occasion de l'ouverture de l'Escaut, et prescrivant aux navires du pays de porter *le pavillon national.*

diate n'était point dans les intentions de la Convention. Celle-ci entendait dépouiller les Belges avant de disposer de leur sort, soit en les annexant, soit en les rendant à la liberté ou à l'Empire. Et comme toute mesure d'annexion eût permis aux populations de résister à la spoliation qu'on comptait pratiquer à leur détriment, la république devait éloigner provisoirement la réunion au lieu de la favoriser (1).

A cette première cause de conflit s'en joignit une autre qui résultait des événements survenus en France à partir du 9 thermidor. Pour sauver leurs têtes, les ennemis de Robespierre s'étaient faits modérés et la réaction contre la Terreur s'affirmait progressivement par des mesures de tardive réparation. Clubs, comités de surveillance, assemblées de section, tribunaux révolutionnaires, étaient successivement muselés, modifiés ou supprimés. Les législateurs, quoique tenant leurs pouvoirs d'une longue série d'émeutes, prenaient désormais les mesures les plus sévères pour se protéger contre toutes les manifestations des volontés populaires. Ainsi se trouvèrent bientôt en opposition en Belgique les Représentants du peuple envoyés de Paris et les jacobins belges, demeurés en grand nombre fidèles aux traditions de 1793. Comme les énergumènes, que nous avons vus en France à la tête des réfugiés, continuaient à diriger le parti réformateur, la contestation entre eux et les gouvernants français allait mettre aux prises les conquérants et leurs meilleurs soutiens.

Ce fut aux jours mêmes de la conquête, au milieu de l'ivresse du triomphe, que le différend éclata.

Tout entiers aux doctrines qu'ils avaient admises avec enthousiasme en 1792, les réfugiés belges et liégeois avaient suivi à Paris les exagérations de la Terreur, et l'on a vu à quelles extrémités ils s'étaient portés en imitant les exemples de leurs hôtes. Sous la conduite de Bassenge (de Liége), de Delneufcourt (de Mons), de Meyer et Dubosch (de Gand), ils avaient adhéré à toutes les horreurs perpétrées sous les yeux et avec l'assentiment de la Convention. N'étaient-ils pas venus, avant et après Thermidor, saluer la célèbre assemblée, et en lui faisant part de la conquête de la Belgique, réclamer d'elle l'union immédiate de leur patrie à la république? Ces vœux criminels furent répétés à plusieurs reprises par des groupes de réfugiés quittant Paris pour rentrer dans leurs foyers (2). Sous l'impulsion de ces exilés, que

(3) Lettre des Représentants du peuple au Comité de Salut public, du 13 septembre 1794. AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, XVI, p. 665. Lettre des mêmes, du 26 septembre 1794. (Registre 263[18]; Cartulaires et manuscrits.).

(2) Adresse à la Convention nationale par les patriotes belges réfugiés. Plaquette de trois pages, datée de septembre 1794. On y supplie la Convention de décider l'annexion immédiate de la Belgique.

ramenait une armée victorieuse et que fortifiait le double prestige des malheurs passés et du triomphe éclatant de leurs doctrines, les révolutionnaires belges se mirent à l'œuvre. On vit les administrateurs, élus par le peuple ou installés par les autorités françaises, voter des adresses enflammées à la Convention pour solliciter la réunion à la France. Tel fut le cas à Thuin le 14 juillet 1794, à Binche le 12 novembre 1794, à Liége, le 20 octobre et le 25 novembre. Le magistrat de Bruxelles émit le même vœu le 28 juillet et chargea une députation de le porter sans délai à Paris. Ce dernier vote, amèrement critiqué par les bons citoyens, ne fut obtenu qu'à la suite de l'entrée de plusieurs jacobins ou vonckistes dans le collège des échevins et encore fut-il attribué à juste titre, non pas à la sympathie pour la France, mais à la crainte des excès qu'un régime provisoire devait enfanter (1).

Cette dernière préoccupation inspira un grand nombre de votes dont nous aurons à parler et qui seraient émis par divers collèges administratifs en 1795. Elle ne pouvait manquer de déplaire aux conquérants, dont les vues de pillage se heurtaient directement aux désirs d'annexion.

A ce principal motif, qui dicterait l'attitude des conventionnels, s'en joignit un second qui leur fit plus d'honneur.

La Terreur était encore à l'ordre du jour quand Mons, Bruxelles, Liége furent conquis. Les réfugiés belges et liégeois, d'accord avec les conquérants, s'empressèrent d'exécuter leur programme de bouleversement et de sang dont on a rappelé les principaux articles. Conquis en tout premier lieu, le Hainaut avait vu s'installer des municipalités, des comités de surveillance, un tribunal révolutionnaire et déjà, en deux mois de temps, une dizaine d'exécutions capitales avaient satisfait la première rage des révolutionnaires. D'autres, bien plus nombreuses, se préparaient et de multiples arrestations désolaient la province. Des clubs installés à Thuin, à Binche, à Ath et à Mons dirigeaient cette affreuse besogne. A Bruxelles et Namur, des clubs étaient pareillement installés et ils se préparaient à imiter l'exemple du Hainaut. A Liége, un comité d'urgence prétendait gouverner la cité et la province et décider de la vie et de la fortune des citoyens. Sous son impulsion, les jacobins s'étaient livrés aux plus graves excès en allant piller et massacrer dans le pays de Limbourg, sous le prétexte

(1) L'annaliste Goetval attribue le vote des magistrats à la crainte d'un pillage général dont aurait menacé le commandant français. Ce vote obtint fort peu d'adhésions, car il fut suivi d'un ordre *obligeant* les citoyens à illuminer sous peine d'une amende de 100 Livres. (Journal manuscrit de Gérard). D'après le premier de ces deux témoins, il fallut mettre la garnison sous les armes, et placer des canons en batterie pour décider les magistrats à se prononcer pour l'annexion.

que les Limbourgeois étaient restés fidèles à la cause impériale (1).

Tous ces abus étaient de nature à compromettre la cause de la république, en suscitant des troubles entravant la rentrée des réquisitions et des contributions. Ils trouvaient leur source dans une prétention commune aux jacobins de toutes les provinces, et particulièrement chère aux habitants du Hainaut et de Liége. En vertu des votes de 1793, acceptés par la Convention, on avait dans ces deux provinces exécuté la réunion avant la retraite de Dumouriez, au moyen de la création provisoire d'institutions françaises. C'étaient les fonctionnaires institués à la suite de cet établissement qui avaient émigré à Paris, où ils avaient continué à tenir leurs assemblées. Invoquant des titres qu'ils trouvaient dans un passé peu éloigné, ces administrateurs se prétendaient fonctionnaires français, et affirmaient que leurs provinces constituaient des départements de la grande république. C'était parmi eux ou parmi leurs amis que se recrutaient les clubs et les autres organismes dont la conquête venait de favoriser l'installation. Echappée, par suite du coup d'état de Thermidor, au règne de la guillotine, la Convention devait désormais craindre le retour de la Terreur et se méfier en Belgique comme en France des partisans de Robespierre. On verrait donc les Représentants du peuple témoigner de leur attachement à la république en affirmant leur éloignement pour les terroristes belges, et ces affirmations seraient suivies de mesures sévères prises contre les jacobins les plus avancés comme contre les partisans de la réunion immédiate.

Sur les deux points où la lutte s'engagea ainsi, l'issue ne pouvait être douteuse. Après avoir, dans leur correspondance, traité de « comédie » les vœux de réunion émis par les villes de la Belgique en juillet 1794, les Représentants du peuple s'opposèrent à l'émission de tout vœu de ce genre et chargèrent les commandants militaires de veiller à l'exécution de leur ordre (arrêté du 5 août 1794) (2). Poursuivant alors dans leurs retranchements les principaux défenseurs de l'annexion immédiate, ils s'attaquèrent résolument aux causes mêmes du mouvement jacobin. Les clubs ou assemblées populaires furent fermés en Hainaut, à Namur et à Bruxelles, et interdits à Liége. Les comités de surveillance du Hainaut, le tribunal révolutionnaire de Mons, le comité d'urgence de Liége furent dissous et remplacé par des autorités nouvelles, où un élément moins avancé prédominait. Sans doute, ce n'était point encore le règne de la modération, car les Représentants instituaient en même temps des tribu-

(1) Lettre des Représentants du peuple, datée du 26 septembre 1794. AULARD, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, XVII, p. 91.

(2) AULARD, ouvrage cité, XV, p. 659. ISBECQUE, Journal manuscrit sur Tournai.

naux révolutionnaires à Bruxelles, à Anvers et à Liége, et y joignaient une trentaine de comités de surveillance recrutés parmi les terroristes de la Belgique et de l'armée française. Mais, quoique restreinte, c'était déjà une victoire pour le parti de l'ordre que de voir imposer quelque réserve à de fougueux démagogues, conjurés pour tyranniser le pays.

Une autre mesure décidée à Paris et aussitôt exécutée en Belgique acheva d'assurer la suprématie du parti modéré, et son importance fut telle que certains parmi les jacobins ne purent se résigner à y obéir. Sur l'avis conforme des Représentants députés en Belgique, le Comité de Salut public refusa d'envisager le Hainaut et Liége comme départements français. Il maintint à ces deux provinces le titre de pays conquis, ce qui les soumettait au régime général institué pour toute la Belgique (1). Par là on mettait fin aux prétentions des clubistes de Thuin, de Binche, de Mons, d'Ath, et à celles des jacobins liégeois, qui entendaient ne pas relever des Représentants du peuple, des autorités de Bruxelles ou des chefs militaires, mais recevoir directement les ordres de Paris. On mettait un terme au système particulariste, qui eût pu amener une fâcheuse division du territoire national si la France, donnant suite à des projets de partage dont on a tracé le résumé, se bornait à garder le Hainaut et Liége et rendait à la liberté le surplus de sa conquête. Par là aussi on préludait à l'amalgame entre Liégeois et Belges, conformément aux vœux émis en 1790 par les chefs de la révolution brabançonne.

Cette fusion, qui soumettait l'arrondissement de Liége à l'administration centrale de la Belgique, siégeant à Bruxelles, blessa cruellement la vanité des patriotes des bords de la Meuse. Ils refusèrent systématiquement, durant toute l'année 1795, d'envoyer des députés à l'administration centrale, conformément au décret du 16 novembre 1794.

Dans cette attitude un peu farouche il y avait un hommage indirect rendu à la patrie liégeoise, dont les jacobins ne pouvaient dépouiller totalement le souvenir. Il y avait aussi dans la conduite des Liégeois une protestation contre l'organisation administrative nouvelle, qui avait mutilé l'ancienne principauté épiscopale en attribuant la Campine liégeoise et toute la rive droite de la Meuse à l'administration centrale du pays entre Meuse et Rhin, c'est-à-dire à un pays allemand et conservateur. Non seulement l'arrondissement de Liége était subordonné à Bruxelles, mais son territoire restreint ne comprenait plus qu'une minime partie de ce qui constituait autrefois le patri-

(1) Lettres des Représentants du peuple, 13 septembre 1794, du Comité de Salut public, du 4 et du 27 octobre 1794; Aulard, ouvrage cité, XVI, p. 695, XVII, pp. 211 et 646.

moine de saint Lambert. En particulier, on avait soustrait aux Liégeois les districts de Verviers, Franchimont, Spa et Logne, qui comptaient de chauds partisans de la révolution et également des amis exagérés du terrorisme. Les Franchimontois, pour les appeler du nom employé communément pour les désigner, avaient applaudi d'abord aux mesures qui les séparaient des girondins liégeois et qui semblaient leur promettre une administration séparée, sous l'hégémonie lointaine d'Aix-la-Chapelle. Comme l'administration centrale d'Aix, et l'administration d'arrondissement de Spa passèrent bientôt en des mains modérées, les Franchimontois furent réduits en 1795 à faire appel à leurs vieux amis de Liége pour solliciter leur réunion à la patrie ancienne. A ce point de vue, la leçon de l'année 1795 devait profiter à ces populations trop amies des changements et sujettes à céder sans réflexion à leurs emportements.

II.

Ce n'était pas assez d'avoir nettement affirmé la double volonté, d'une part, de maintenir en Belgique le régime provisoire de conquête et de spoliation, et d'autre part, de conserver l'unité territoriale du pays. Il fallait prémunir les autorités nouvelles contre les dangers et les crimes qui menaçaient la Convention à Paris. Il fallait aussi lutter contre la famine, l'émeute et l'anarchie, et sans encourager les ennemis de la république, réprimer les démagogues prêts à exploiter les malheurs causés par l'invasion et à prêcher l'insurrection et le pillage. Ainsi, on préparerait les esprits à une annexion que les bons citoyens accepteraient d'autant plus volontiers qu'elle leur apparaîtrait comme la fin de leurs maux et comme l'aurore d'un régime de sagesse et de modération. Telle fut, dans ses grandes lignes, la marche suivie par les Représentants et par le Comité de Salut public à l'égard de la question de l'annexion, durant les dix premiers mois de l'année 1795.

Les mesures de modération et de réparation qui réalisèrent ce programme commencèrent en février 1795, quand les protestations énergiques des Belges eurent attiré l'attention des conventionnels sur la situation affreuse faite aux classes indigentes par la politique de conquête. En France, la famine était telle, à la fin de 1794, que la Convention avait supprimé la malheureuse taxation des denrées connue sous le nom de *maximum* (23 décembre). Mais le Comité de Salut public avait refusé obstinément d'étendre à la Belgique le bénéfice de cet acte de justice, et les Représentants du peuple arrêtèrent, le 31 décembre 1794, que le *maximum* continuerait à être appliqué dans les

pays conquis. Une telle explosion d'indignation accueillit la publication de leur arrêté qu'on dût renoncer à le maintenir (1). Le 6 janvier 1795, un nouvel arrêté des Représentants abrogea le *maximum* pour les denrées peu nombreuses dont le trafic avec la France était permis, mais établit une augmentation énorme des contributions militaires : celle de 5 millions précédemment exigée de la ville de Bruxelles était portée à 10 millions; à Liége, on devait verser un million avant le 20 mars; chaque jour de retard entraînerait un accroissement de 10,000 livres et l'emprisonnement d'otages.

De nouveau, les protestations s'élevèrent. Les réformateurs belges et liégeois n'avaient point protesté contre le régime d'inquisition et de sang que favorisaient les comités de surveillance et les tribunaux révolutionnaires, ni contre les contributions qui avaient frappé les riches et les partisans de l'ancien régime. Cette fois, ils se sentirent menacés, et des protestations véhémentes se firent entendre de toutes parts. L'arrondissement de Liége adressa des réclamations au représentant Haussmann et à l'administration centrale de la Belgique. La municipalité de Bruxelles chargea une députation de notifier à Haussmann qu'elle se refusait à publier l'arrêté du 6 janvier : « Savez-vous, riposta Haussmann, qu'il y va de votre tête? ». — « Il en jaillira du sang et non de l'or », répliqua fermement l'avocat Barthélémy, qui dirigeait la députation. L'écho de ces résistances fut porté jusqu'à Paris, où N. Bassenge, qui s'efforçait d'amener la réunion immédiate de son pays à la France, dénonça à l'opinion par des articles de journaux l'arrêté du 6 janvier. Ses articles, reproduits par des feuilles liégeoises, valurent les honneurs d'une poursuite répressive à plusieurs imprimeurs, et même une captivité dans la prison de Saint-Léonard à l'un d'entre eux. De nouvelles plaintes s'élevèrent de la part des administrateurs locaux contre ces mesures de rigueur, décrétées par les avancés du comité de surveillance de Liége, en contradiction manifeste avec la liberté de la presse. Elles retentirent également jusqu'à Paris, où, coïncidant avec le mouvement de réaction contre la terreur, elles aidèrent à provoquer un retour à la clémence. Leur effet ne devait pas tarder à se faire sentir.

Le 10 février 1795 (22 pluviôse an III), un arrêté bienfaisant du Comité de Salut public vint adoucir le sort critique fait aux Belges. On supprimait le maximum; on libérait les ôtages; on permettait de payer en assignats la moitié des contributions militaires encore dues; on accordait remise des amendes énormes encourues à défaut de paiement; on abolissait les odieux comités de surveillance; enfin, on con-

(1) A Liége, le révolutionnaire H. Fabry abdiqua avec éclat les fonctions d'administrateur de l'arrondissement pour protester contre le maintien du maximum.

fiait la police aux municipalités. Peu après, la liberté du commerce avec la France fut rétablie (15 février); les tribunaux révolutionnaires furent épurés et leurs décisions tempérées par l'adjonction du jury, qui refusa de prononcer désormais des condamnations capitales. Des poursuites sévères furent ordonnées également contre les fonctionnaires coupables d'exactions (13 mars).

Le mouvement de réaction ainsi inauguré fut encore affirmé par une mesure générale prise à l'égard des Belges qui, en si grand nombre, avaient fui devant les armées françaises. Comprenant l'injustice évidente qu'il y avait à assimiler ces absents aux émigrés français et l'intérêt puissant qui commandait de faire rentrer dans leur pays des citoyens riches et influents, les Représentants du peuple prescrivirent des mesures de police destinées à faciliter considérablement le retour en Belgique des Belges réfugiés à l'étranger (29 mars). Le parti révolutionnaire, personifié dans les membres d'administration d'arrondissement du Brabant et dans ceux de la municipalité et de l'arrondissement de Liége, dirigés par Bassenge, Hauzeur, Danthine, Soleure et leurs amis, s'opposa de toutes ses forces à ces ordres dictés par la sagesse politique (1). Voyant dans ces oppositions l'effet de rancunes passionnées ou l'expression de convoitises malsaines dirigées contre les biens des absents, les Représentants passèrent outre avec une énergie que le parti de Fabry et de Bassenge leur reprocha avec amertume. Peut-être des arguments de nature pécuniaire, employés par les défenseurs des absents, aidèrent-ils la bonne cause à triompher des intrigues jacobines? Les récits du temps permettent de le croire. Mais cette faiblesse ne supprime pas le mérite qu'eurent les conventionnels en résistant aux exigences de leurs amis les révolutionnaires belges.

A vrai dire, ceux-ci avaient compromis leur cause par leurs excès. Déjà, les pillages commis dans les maisons des absents et les désordres constatés lors des ventes de leurs biens, avaient causé un scandale rejaillissant sur le parti réformateur. A Liége, on voyait les jacobins armés de bâtons, courir les rues pour assommer les aristocrates (2). A Mons, les avancés ne rêvaient que vengeance et exigeaient la suppression immédiate et totale du culte catholique. A Tournai, l'agent national Auverlot, parlait de couper soixante mille têtes pour que les choses marchassent (3). A Châtelineau, l'agent national Bertrand

(1) Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise*, II, pp. 529, 531.

(2) Arrêté de l'administration d'arrondissement de Liége, du 13 floréal an III. (Carton 437, administration centrale de la Belgique). Lettre de Ribot, commandant de place, 18 floréal an III. (Carton 83, Correspondance de l'agent national près de l'administration centrale de la Belgique).

(3) Cartons 274 et 350, archives de l'administration centrale précitée.

composait et répandait une pièce de vers provoquant au pillage et au massacre des fermiers et des prêtres (1). A Spa, à Gand, à Anvers, la petite minorité jacobine soutenait les mêmes doctrines.

On comprend le sentiment d'aversion que ces exagérations inspiraient aux conventionnels, rendus soucieux à l'égard de tout désordre par les terribles insurrections dont Paris fut le théâtre en germinal et en prairial an III. «Des emplois et de l'argent, voilà le patriotisme du jour », avait dit Gillet en parlant des novateurs liégeois (2). « Les patriotes de Mons sont des intrigants qui ne parlent de patriotisme, qui ne pressent la réunion que pour s'emparer des pouvoirs, pour exercer des vengeances, pour voler impunément et pour soustraire leur ville aux contributions et aux réquisitions (3). » Tel était le portrait que traçait Briez, le 6 janvier 1795 des jacobins du Hainaut. De pareils alliés ne pouvaient être écoutés dans leurs revendications passionnées.

Non seulement on écarta leurs réclamations, dirigées contre les émigrés, mais les autorités françaises s'adressèrent, à partir du printemps de 1795, par sympathie ou par nécessité, aux plus modérés parmi les novateurs, parfois même à des partisans de l'ancien régime. Par l'effet des réquisitions, on vit appeler à l'administration centrale Marannès et Bonaventure, anciens conseillers pensionnaires de Furnes et de Tournai, à l'arrondissement du Brabant, Wyns de Raucour, à l'administration de Maestricht, Roemers, tous partisans modérés du

(1) Adresse au peuple brabançon réuni à la République française une et indivisible :

« Peuple réveilliez vous
» Le long de la Sambre assemblons-nous,
» Contre les accapareurs de grain
» Quy veuille nous faire mourir de faim.
» Faisons voir quy nous somme,
» Arretons tous cest drole,
» Et vous sacret calotain
» Qui font pourir le grain,
» Brave républicain
» Exterminons tous sé coquins. »

J. Kaisin, *Annales historiques de la commune de Châtelineau*. p. 356.

(2) Aulard, ouvrage cité, XVII, p. 91.

Ces appréciations sont confirmées par l'aveu suivant, échappé au révolutionnaire De France, qui recommandait pour l'emploi d'officier municipal à Verviers son ami Chapuis, frère de l'infortuné médecin décapité en 1794 : « Il a le plus grand besoin pour faire subsister sa famille, d'un poste lucratif, dont ses talents et ses principes le rendent digne à tous égards. » (8 frimaire an IV). (Carton 18; Correspondance de Bouteville).

(3) Registre 263[18]; Cartulaires et manuscrits.

régime ancien, à l'arrondissement du Hainaut, de Bagenrieux, et même Raoux, ancien membre du conseil du Hainaut, à la municipalité de Tournai, l'avocat Hoverland de Bauwelaere, à la mairie de Gand, le trésorier général van den Hecke, enfin, à la municipalité de Bruxelles, des juristes intègres, tels que Barthelemy, Reniers et Mosselman (1). En même temps, on poursuivait des énergumènes tels que Lamotze, l'ancien commissaire civil envoyé successivement à Mons et à Aix-la-Chapelle, ou Nahon, de Liége, ou Carlier, de Nivelles, ou les administrateurs de l'arrondissement de Namur, Grar et Fliniaux, inculpés d'avoir été complices de Lebon à Arras. Ainsi s'affirmait la volonté de faire respecter l'ordre établi et prédominer l'opinion réformatrice modérée.

Durant l'été de 1795, le mouvement réparateur s'accentua encore, et l'on y vit clairement la préparation d'une annexion qui se rapprochait chaque jour. Déjà on avait prescrit de réorganiser toutes les administrations communales en y substituant des municipalités instituées selon les lois françaises, chose inutile et même souverainement déraisonnable si elle ne préludait pas à une prochaine réunion du pays à la France (12 juin). A ces municipalités réorganisées, on accordait des crédits pour subvenir à leurs besoins les plus pressants, et ces crédits atteignaient en peu de mois 5,760,000 livres. On leur remettait ensuite la gestion de leurs caisses, ce qui leur rendait la liberté et la vie (21 août). L'équité, elle aussi, recevait satisfaction. Les absents, rentrant au nombre de plusieurs milliers, recouvraient leurs biens moyennant quelques formalités que la complaisance des municipalités s'empressait de faciliter ; le séquestre placé sur les biens des monastères était levé partout où la majorité des religieux était rentrée en Belgique (27 juin); les assignats voyaient leur valeur réduite au cours

(1) L'autorité française, qui avait fait choix de ces officiers, ne tarda pas à les dénoncer à cause de leur respect de la justice. Des rapports circonstanciés signalèrent comme suspects, et méritant une révocation, l'avocat Reniers, « fanatique royaliste », qui avait refusé d'aider à la saisie des biens des absents, et l'avocat Mosselman, qui, avec ses collègues, appelés à juger comme échevins les procès relatifs aux paiements offerts en assignats pour des dettes stipulées payables en espèces, avait refusé de se prêter à cette spoliation comme étant contraire aux droits de l'homme. « L'échafaud ne ferait point départir de sa résolution cet homme dont la fermeté est connue à plusieurs d'entre nous », disait l'administration centrale. (Carton 276, et Mélanges n° 15, archives de l'administration centrale).

C'était le même Mosselman qui, exerçant les fonctions de Maire à l'Hôtel de ville de Bruxelles en 1795, suspendit une séance de l'administration pour s'agenouiller en voyant passer une procession. Cette attitude pieuse lui fut reprochée en l'an VII par les chefs du parti avancé. (Carton 50, Correspondance du Commissaire du Directoire près l'administration du département de la Dyle.)

du jour, et leur emploi pour rembourser des dettes antérieures à la conquête cessait être autorisé (30 juillet). On révisait même les sentences les plus iniques prononcées par les juges révolutionnaires et en proclamant les affreux abus de pouvoir commis par ceux-ci au nom de la république, on rendait à la famille de l'infortuné d'Herbe, fusillé le 17 octobre 1794, les biens du condamné, ou on reconnaissait que les sept habitants d'Anderlues massacrés le 5 et le 6 août 1794 et le P. Richard, fusillé le 16 août 1794, avaient péri innocemment sous le poids des dénonciations des jacobins de Mons (1).

Le culte n'était pas oublié. La Convention avait été amenée à proclamer, le 21 février 1795, que les cultes étaient libres. Cette reconnaissance tardive devait trouver du retentissement en Belgique, où, selon le représentant Briez, « la masse du peuple se soucie fort peu de la forme du gouvernement pourvu qu'on lui laisse son culte, ses prêtres et qu'on respecte ses préjugés religieux » (2). Non seulement on rendit au culte plusieurs des églises qu'on lui avait enlevées, et on permit aux prêtres de remplir leur ministère dans les hôpitaux militaires, mais on substitua à l'appellation ridicule de « Temple de la Raison » celle de « Temple de la Loi », qui était destinée à ne point froisser les consciences (5 août).

Durant une grande partie de l'été de 1795 les processions publiques, chères aux populations par le déploiement des splendeurs du culte, furent permises sans difficulté. Dans la Flandre zélandaise, on permit aux populations catholiques, jusque là opprimées par le protestantisme, d'exercer leur culte en toute liberté. On poussa même la condescendance apparente jusqu'à maintenir la perception des dîmes, demeurées exigibles comme toutes les redevances admises par l'ancien régime, puisque provisoirement les lois antérieures à la conquête demeuraient en vigueur. Il ne fallait pas exagérer la portée de ce maintien, dû non pas à un respect sincère pour les droits du culte, mais à un calcul pratique. Les dîmes, en effet, formaient une part considérable du revenu des établissements religieux, des ecclésiastiques et des établissements publics. Leur suppression eût appauvri dans une notable mesure les plus riches contribuables, appelés à participer à la contribution de guerre, ou les patrimoines séquestrés ou confisqués

(1) P. Verhaegen, *Le procès et l'exécution de P.-J. D'Herbe, de Bruges.*

Rapports de Willems, agent municipal de Mons; de Demoulin, agent national et de Lengrand, agent près de l'administration d'arrondissement, concluant à poursuivre les juges de Mons pour assassinats. (Cartons 2, correspondance de Bouteville et 349, administration centrale de la Belgique),

(2) 5 vendémiaire an III. (Registre 263[18], cartulaires et manuscrits).

par la république. On les toléra donc par nécessité, non par justice ou sympathie.

Acceptées avec une reconnaissance parfois trop empressée, ces diverses mesures eurent un double résultat. Elles entraînèrent le retour d'un nombre considérable d'émigrés belges, heureux d'abréger un pesant exil. Elles rassurèrent même certaines consciences promptes à accepter le fait accompli et à s'imaginer un avenir conforme à leurs désirs. « On croit que vous reviendrez avant trois mois et que le plus fort de la crise est passé; on vit comme à l'ordinaire, aux grands dîners près, » écrivait de Bruxelles un émigré rentré, s'adressant à un Belge réfugié à Munster (1er avril 1795). « Depuis quinze ans, les Belges n'ont pas été si heureux qu'ils le sont aujourd'hui, à part les maux de la guerre »; ainsi s'exprimait le prieur de l'abbaye de Gembloux, le 14 mai 1795, en invitant l'abbé de son monastère à rentrer en Belgique (1).

Mais même en accordant aux fidèles une liberté que la raison ne permettait pas de leur refuser, les conventionnels ne pouvaient abdiquer leurs sentiments antireligieux ou refuser toute satisfaction aux novateurs belges, dont le plus grand nombre était imbu de l'esprit persécuteur de la révolution française. Aussi les concessions étaient-elles tempérées par des actes de rigueur destinés à réjouir cet esprit fanatique qui caractérisait bon nombre d'autorités nouvelles. On défendait toute procession au dehors des églises (22 juillet 1795); on tolérait la rentrée du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, mais on lui refusait la jouissance des biens attachés à sa charge et on bannissait au delà du Rhin son secrétaire, le chanoine Duvivier.

Des questions délicates étaient soulevées par la rentrée des curés émigrés, trouvant leurs cures occupées par des prêtres intrus qui avaient été élus par les paroissiens ou désignés par les autorités civiles; on adoptait, pour trancher ces débats, des solutions souvent contradictoires, mais toujours inspirées par l'esprit le plus antilibéral. C'était surtout dans le pays de Liége que des compétitions de ce genre s'étaient produites. Les administrateurs jacobins de l'arrondissement s'empressèrent de donner tort aux curés légitimes et de favoriser les intrus. L'administration centrale refusa d'approuver ces solutions, qui eussent permis trop facilement aux paroissiens de rappeler parmi eux, soit les curés anciens, soit des pasteurs en communion avec l'autorité épiscopale. Elle pencha vers un avis qui consacrait, bien à tort, une ingérence déplacée du pouvoir civil. Sur son

(1) Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, liasses 261 et 1001.

rapport, en effet, les Représentants interdirent toute élection de curés dans les paroisses et chargèrent les administrations d'arrondissement de désigner les titulaires des cures en cas de vacance. Ils annulèrent en même temps les élections qui avaient eu lieu pour remplacer des curés occupant effectivement les fonctions pastorales (29 juillet). Chose digne de remarque, cette décision n'intervint qu'après de longues discussions avec Danthine, député révolutionnaire liégeois; cet administrateur s'était rendu à Bruxelles pour soutenir le prêtre intrus que les jacobins de Melen avaient élu et que l'administration d'arrondissement avait fait installer de force, contre les droits évidents du curé légitime (1). Les mêmes sentiments, inspirés à la fois par les exigences du bon sens et par l'hostilité vis-à-vis des croyances religieuses, se retrouvaient dans la décision que prirent les conventionnels au sujet de la dîme de 1795. Lorsque le moment de la récolte nouvelle approcha, les réclamations contre cet impôt de caractère ecclésiastique se renouvelèrent; les révolutionnaires s'efforçèrent de persuader aux populations rurales qu'elles seraient débarrassées du clergé par le régime nouveau. On décida néanmoins que cette année encore la dîme serait maintenue, mais qu'elle serait perçue de force par la république qui dédommagerait en assignats les ecclésiastiques justifiant de leur droit (5 août). Singulière solution, dictée par les besoins incessants des conquérants, mais inexplicable au point de vue de la raison, car l'emploi de la dîme au profit du gouvernement français ne suffisait évidemment pas à justifier un impôt représenté par les novateurs comme absolument abusif et vexatoire pour l'agriculture!

III.

Tout en refrénant les plus avancés parmi les jacobins belges, les conventionnels n'avaient pas omis d'encourager les modérés du parti novateur. Aux concessions qui viennent d'être rappelées, la fin de l'été 1795, coïncidant avec l'expiration de l'an III de la république, vit s'ajouter quelques mesures décisives, annonçant comme imminente cette annexion qu'une minorité agissante réclamait avec tant d'impatience.

(1) Cartons 114 et 493, administration cent. de la Belgique.

L'administration liégeoise demeurait fidèle à l'esprit persécuteur du début de la conquête. L'arrêté de Frécine, du 5 brumaire an III, chargeait les administrateurs de l'arrondissement du Limbourg de nommer les curés dans leur ressort, dans le but évident de placer le culte sous la domination des conquérants.

Ce fut tout d'abord la solennité célébrée le 7 août, à Anvers, pour fêter l'ouverture de l'Escaut. Les orateurs louèrent avec chaleur une mesure qui effaçait un outrage plus que séculaire; ils saluèrent le pavillon français comme étant le drapeau national; enfin, ils ne manquèrent pas de faire ressortir que leurs démonstrations constituaient les premiers pas vers une réunion pleine de promesses pour le négoce. Le 10 août, un décret des Représentants organisa la justice dans le Luxembourg, selon les lois françaises : dans cet arrondissement, conquis définitivement depuis deux mois, on créa des tribunaux criminels, civils, correctionnels et de paix, semblables à ceux qui étaient établis sur toute la surface de la République ; le 11 septembre, l'œuvre fut achevée par un décret instituant pareillement en Luxembourg toute l'organisation administrative française (1).

Une dernière étape acheva de fixer les convictions, si elles pouvaient être encore hésitantes. Le 31 août 1794 (14 fructidor an III), deux décrets du Comité de Salut public consacrèrent, l'un, la division administrative de toute la Belgique selon un plan identique à celui suivi en France, l'autre, la création d'un conseil de gouvernement établi à Bruxelles pour éclairer de ses avis les Représentants du peuple. Ce dernier rouage, installé le 20 septembre, allait promptement se fusionner avec l'administration centrale, dont il ne se distinguait guère. Son rôle, consultatif au début, ne devint important qu'après la réunion de la Belgique à la France, et ce sera seulement en étudiant les conditions de cette réunion que nous aurons l'occasion de rappeler ses débats. Mais autant le conseil de gouvernement attira peu l'attention lors de sa création, autant l'acte que l'on a appelé « la division de fructidor » parut capital et exerça dès sa publication une influence qui dure encore aujourd'hui. Aussi est-il nécessaire de rapporter les origines et de préciser la portée de cette grave mesure.

Depuis longtemps, l'organisation « à la française » était réclamée par les jacobins du pays, comme un prélude à l'annexion. Leurs vœux se manifestaient avec une incontestable énergie, en dépit des oppositions et des interdictions formulées par l'autorité supérieure. Il serait contraire à la vérité de nier le nombre et le caractère pressant des adresses qui portèrent à la Convention l'expression des désirs d'une partie de nos concitoyens.

Les quatorze mois qui s'écoulèrent de juillet 1794 à septembre 1795 virent arriver à la Convention environ cinquante adresses, émanant presque toutes des administrations de la Belgique et tendant à faire décréter la réunion. L'exemple des administrations centrales de

(1) Le Hainaut était depuis plusieurs mois organisé « à la française » au point de vue judiciaire et administratif.

Bruxelles et d'Aix, des administrations d'arrondissement du Brabant, du Hainaut, des deux Flandres, de Liége, du Luxembourg, de Spa, et des villet comme Bruxelles, Anvers, Gand, Liége, Mons, Malines, Charleroi, Thuin, Binche, fut suivi par des particuliers agissant au nom de l'opinion locale. Tantôt 156 habitants du Namurois, ou les délégués de 83 villages du Hainaut, tantôt les représentants des cultivateurs de la Flandre, ou les délégués apportant 27 pages de signatures des habitants de Gand, imitaient l'initiative des pouvoirs publics (1).

Ces démarches exposaient à de trompeuses illusions les membres de la Convention.

Il fallait rapprocher de ces démonstrations les témoignages multiples dont nous parlerons bientôt et qui constataient le nombre infime des partisans de la réunion. Les administrateurs, signataires des adresses, comprenaient une majorité de Français ou de jacobins; ils ne pouvaient être censés représenter l'opinion de la majorité du peuple, qui ne les avait ni choisis, ni confirmés. Rien ne garantissait l'authenticité des signatures apposées sur les pétitions des Gantois, des cultivateurs de la Flandre, du Hainaut ou du Namurois. N'était-il

(1) A titre d'exemple, nous transcrivons ici l'adresse envoyée par l'administration de l'arrondissement de Liége à la Convention, le 9 ventôse an III (3 mars 1795) :

« Représentants,

» L'évêque de Liége et ses suppôts ont emporté dans leur fuite, l'or, l'argent et tous les riches hochets de la superstition et du fanatisme ; mais ils nous ont abandonné les métaux qui vomissent la mort sur les tyrans et leurs satellites ;

» Organes du vœu manifesté plusieurs fois par le peuple, Liégeois, nous vous offrons les fers, les cuivres, les cloches de nos églises, et toutes les dépouilles inutiles qui ont échappé à la rapacité des prêtres fugitifs ;

» Déjà la ci-devant cathédrale, ce monument de l'orgueil ecclésiastique, commence à s'écrouler ; déjà les cordes de toutes nos églises servent à l'usage de la marine française. L'anniversaire de la mort du dernier tyran Roi a été célébré au bruit du brisement des cloches ;

» Que tout ce qui fut inventé par ces tyrans hypocrites pour abrutir et enchaîner le peuple tourne au profit de la Liberté ! Nous ne voulons conserver de nos anciens bourreaux que le souvenir de leurs crimes ;

» Les Liégeois dégagés de tous les préjugés politiques et religieux sont mûrs pour la Liberté, sont dignes de l'adoption de la France. Comme les Français, ils rendent un hommage pur à l'Être suprême par l'exercice des vertus républicaines ;

» Représentants, hâtez le moment heureux qui doit nous associer à la gloire du nom français. Vos collègues nous ont donné en votre nom l'assurance d'une union prochaine : notre espérance ne sera pas trompée ;

» Vive la République. (*S*.). M. Sélys, *président*,
Dufour, *secrétaire-général*.

(Carton 437, administration centrale de la Belgique, et du département de la Dyle).

pas bien étrange que dans tout l'arrondissement de Namur, qui comprenait des territoires liégeois, où les idées nouvelles devaient rencontrer quelque crédit, on n'avait pu recueillir que 156 adhésions ?

En les supposant sincères, les vœux en faveur de la réunion étaient-ils éclairés ? Question qu'un juge non prévenu devait résoudre négativement, s'il songeait aux manœuvres employées pour obtenir le consentement des adhérents. N'avait-on pas obtenu leur concours en promettant de mettre un terme à un régime d'exactions et d'arbitraire devenu insupportable, et d'anéantir certains abus comme la dîme et la féodalité (1) ? N'avait-on pas recouru à des actes de pression destinés à intimider les autorités inférieures ?

Divers documents administratifs de 1795 permettent de croire à ces interventions des autorités supérieures imposant à la population des vœux contraires à ses sentiments. Telles sont : une circulaire de l'arrondissement de la West-Flandre, datée du 4 mars 1795 (14 ventôse), faisant des reproches aux magistrats des communes pour la froideur qu'ils témoignent à l'égard du projet de réunion de la Belgique à la France; une autre, de l'arrondissement de Saint-Hubert (Luxembourg), prescrivant de réunir les mayeurs pour leur faire signer au nom de leurs villages le vœu de réunion (février 1795); et encore, une lettre de l'arrondissement de Namur sollicitant de l'administration centrale l'autorisation de rédiger et faire signer dans les communes une formule de pétition à adresser à la Convention pour obtenir la réunion (2 complément., an III) (2).

Parmi tant de demandes suspectes, il y en eut une dont la portée doit être signalée, à cause de l'importance exagérée que les conventionnels lui attribuèrent dans la suite. « Toutes les communes du pays ont sollicité récemment la réunion », disait Haussmann à la Convention en faisant allusion, dans un rapport sur sa mission en Belgique (28 février 1795, 6 ventôse an III), au vœu dont nous allons parler (3). Affirmation singulièrement hasardée et qui était bien loin de la vérité ! Quand les conventionnels eurent multiplié les exigences au point de créer un chaos inextricable, enfantant des désordres et des abus sans nombre, ils convoquèrent à Bruxelles des délégués de toutes les administrations du pays, afin d'aviser à une plus juste répartition

(1) Les pétitions des cultivateurs flamands, faites à Vosselaere, Nevele, Wonterghem, Landeghem et Tronchiennes, en messidor an III, tendaient à faire supprimer la dîme, et à obtenir la réunion comme garantie de cette suppression. (Carton 307, administration centrale de la Belgique).

(2) Diegerick, *Essai de bibliographie yproise*, p. 375 ; Lefort, *Histoire du département des Forêts*, I, pp. 43,44. (Carton 307, administration centrale de la Belgique).

(3) *Moniteur* réimprimé, XXII, p. 551c

des contributions et des réquisitions et à la prompte rentrée de ces charges. Les délégués se réunirent en janvier 1795 à Bruxelles, sous la direction des membres de l'administration centrale de la Belgique. Ils étaient une vingtaine, envoyés par les municipalités des principales villes du pays. On y remarquait de Moor pour Anvers, Thielens et Vander Veken pour Louvain, Van Ruymbeke pour Menin, de Latre de Capelbrugge pour Furnes (1).

L'assemblée délibéra du 5 au 20 janvier, en présence des conventionnels Haussmann et Roger-Ducos, ce dernier passant par Bruxelles pour se rendre en Hollande. Elle discuta longuement les moyens à employer pour fournir les subsistances nécessaires aux armées et elle arrêta la proportion selon laquelle les divers districts du pays devaient contribuer à ces fournitures. Certains de ses membres, notamment les députés de Louvain, insistèrent sur la nécessité de mettre fin au régime de conquête, et proposèrent de solliciter la prompte réunion du pays à la France. Ce vœu, qui finit par être adopté, fut vivement combattu par les députés des villes flamandes, animés par de Latre. L'opposition dirigée par ce dernier, triompha en ce sens que la majorité émit un vœu mitigé tendant uniquement à obtenir la réunion ou un gouvernement démocratique sous la garantie de la France. Et encore le courageux de Latre refusa-t-il son adhésion à cette solution adoucie, qu'il estimait étrangère à son mandat. Il eut l'honneur de défendre ainsi la cause de l'indépendance que trahissaient d'autres députés, organes de municipalités presque toutes composées de jacobins belges, amis de la France (2).

Peu de jours après, une réunion des délégués de six villes du Brabant et des comités de surveillance institués dans ces villes, fut convoquée à Bruxelles pour donner son avis sur le moyen de faire observer le *maximum* et circuler les assignats. Ces représentants, choisis parmi les jacobins belges de marque, tels que de Haen, d'Anvers, Gens, de Louvain, Fourmeaux, de Bruxelles, proposèrent l'adoucissement du maximum, la vente des biens nationaux et surtout la réunion immédiate du pays à la France (25 janvier 1795 (3). L'opi-

(1) De Moor, Thielens et Vander Veken appartenaient notoirement à l'opinion jacobine.

(2) Lettres des Représentants du peuple, du 18 et du 30 livrôse an III. (Registre 263[18], cartulaires et manuscrits).

GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique*, III, p. 662 ; ALLAEYS, *Het Westland in het Franschentijd*, p. 258 ; Liasse 614, administration centrale de la Belgique et du département de la Dyle ; *Moniteur* réimprimé, XXVI, p. 99. Discours de Roger Ducos, affirmant que les députés belges étaient au nombre de sept à huit cents quand ils sollicitèrent la réunion.

(3) Cartons 247 et 488, administration centrale précitée.

nion publique attribua les votes de la majorité au vif désir d'alléger les misères du peuple, et elle imputa aux conquérants la faiblesse des vaincus. « Grand Dieu, qui eût cru que la France aurait pu produire tant de monstres », s'écriait l'annaliste Goetval en relatant ces tristes incidents.

Le châtiment suivit promptement les défaillances ou les trahisons des députés des municipalités. Quand l'administration centrale de la Belgique se fit l'organe des deux assemblées dont nous venons de parler et quand elle offrit leurs vœux au représentant Haussmann, celui-ci lui répondit froidement « qu'on ne demandait la réunion de la Belgique à la France que pour se soustraire aux contributions forcées et aux réquisitions » (1). C'était reconnaître le caractère peu sincère des vœux d'annexion et leur enlever toute valeur.

Devant une attitude aussi peu encourageante, confirmée bientôt par la politique de modération dont nous avons parlé, les partisans de la réunion changèrent de tactique.

A côté du droit public qui devait affirmer solennellement l'union des Belges à la République, il y avait le droit administratif à modifier dans le sens des lois françaises. Plus l'importance de ces lois serait complète, plus la France verrait le pays conquis s'assouplir à ses usages, plus aussi elle serais disposée à se l'annexer définitivement. En ces matières les réformes étaient facilitées par les exigences des conventionnels à propos de contributions, de réquisitions et d'assignats et par la résistance opiniâtre que rencontraient ces prétentions. Environ deux mille municipalités, protégées par les administrations intermédiaires appelées Châtellenies, Prévotés ou Chefs-collèges, entravaient l'exécution des décrets des conquérants. Leur autorité, à la fois administrative et judiciaire — car les échevins étaient juges en premier ressort en beaucoup de cas — était d'autant plus gênante que vu leur nombre on ne pouvait songer à leur trouver des remplaçants parmi la minorité jacobine si restreinte.

Le mal, disait-on, du côté des novateurs, ne pouvait être guéri que par un remède radical Il fallait introduire le système français, c'est-à-dire, séparer la justice et l'administration, en créant des juges de paix et des municipalités de canton : ces deux ordres de fonctionnaires étant moins nombreux parce que leur ressort serait plus étendu, pourraient être choisis parmi les partisans de la révolution ; ainsi les lois nouvelles seraient exécutées par des serviteurs aussi empressés que les anciens magistrats se montraient récalcitrants. A ces raisons

(1) Entrevue entre l'administration centrale et le représentant Haussmann. Procès-verbal du 25 pluviose an III (13 février 1795). (Carton 207, administration centrale de la Belgique).

tirées de l'intérêt de la République s'en joignaient d'autres, tirées des justes griefs que l'on avait depuis longtemps dirigés contre l'organisation judiciaire ancienne. On comptait, en donnant satisfaction à des critiques incontestablement fondées, attacher au nouvel ordre de choses et à la République les nombreux adversaires des justices échevinales et seigneuriales.

IV.

Insistant sur ces considérations, l'administration centrale de la Belgique entama auprès des Représentants du peuple la campagne qui devait aboutir par une voie détournée à la suppression de l'ancienne Belgique. Cette campagne ne devait pas étonner de la part d'administrateurs qui ne comptaient que des Français et des Belges presque tous du parti de Vonck. Commencée le 22 avril 1795, poursuivie pendant quatre séances, elle fut approuvée, le 8 mai, par des Représentants du peuple qui chargèrent l'avocat d'Outrepont, membre de l'administration de préparer la division du pays en départements et en cantons. Le délégué soumit à ses collègues un projet qui fut adopté le 21 juin et envoyé au conventionnel Ramel.

Le rapport de d'Outrepont dénotait un travail consciencieux, mais trop rapide. Œuvre d'un jurisconsulte habile, auquel le temps avait manqué pour faire un travail de division complet et définitif, il fut dans la suite l'objet des critiques les plus vives, surtout au point de vue des limites proposées pour les cantons. En dehors des erreurs géographiques trop nombreuses qui y furent relevées, et que nous laisserons de côté, le projet renfermait un principe qui fut ratifié par toutes les autorités, et qui mérite d'être énoncé, parce qu'il régit encore partiellement aujourd'hui la division de notre territoire.

Conformément aux dispositions que l'on discutait en ce moment à la Convention pour la Constitution de l'an III, d'Outrepont partageait le pays en 8 départements contenant chacun enviton 350,000 âmes, et en 201 petits cantons comprenant chacun soit une ville, soit plusieurs communes. Il fallait, disait-il, diviser le duché du Brabant, trop étendu et dont l'esprit contre-révolutionnaire était connu. On devait aussi diviser la Flandre et en attribuer une partie à la West-Flandre : la réunion de plusieurs villages sous le nom de canton était nécessaire pour diminuer le nombre des fonctionnaires. A ces diverses circonscriptions, le rapporteur proposait de donner les appellations françaises de départements et de cantons, « afin de décourager les aris-

tocrates et d'encourager les patriotes ». Pour les départements, les noms étaient empruntés aux cours d'eau et aux montagnes (1), en suivant l'exemple de la Constituante. On proposait ainsi, pour le vaste territoire soumis à l'administration centrale de la Belgique, les départements appelés : Lys, Escaut, Deux-Nèthes, Dyle, Meuse Inférieure, Jemmappes, Sambre et Meuse, Ardennes Orientales ou Semoy. Pour le Luxembourg, le rapporteur hésitait, comme on le voit, entre deux appellations. Pour la Meuse Inférieure une étrange démarcation était proposée : comme la Belgique ne comprenait, en juin 1795, qu'une partie fort restreinte de l'ancienne principauté de Liége, on érigeait en département, cette partie, étendue le long de la rive gauche de la Meuse, on y joignait l'arrondissement de Maestricht et la Campine liégeoise, et on lui donnait Maestricht pour chef-lieu. C'était la consécration des mutilations imposées à l'évêché de Saint-Lambert et aux Pays-Bas autrichiens par la Convention (2).

Quand l'œuvre nouvelle fut connue des principaux intéressés, elle provoqua une émotion considérable. Il faut faire abstraction des critiques de détail, qui pendant plusieurs années se présentèrent et qui furent reconnues en grande partie fondées ; villages importants oubliés, lieux dits érigés à tort en communes malgré l'absence d'habitants, circonscriptions établies de manière à contrarier des habitudes reçues et en dépit des exigences des routes, du négoce, de l'industrie ou des langues. Mais ce fut le principe même de la division qui fut attaqué par les amis de la France, et non sans quelque raison.

Il y avait tout d'abord les anciennes capitales de provinces, comme Ypres, Tournai, Malines, qui réclamaient contre la privation d'un rang plusieurs fois séculaire.

C'était ensuite la Flandre zélandaise qui élevait la voix ; érigée momentanément en un arrondissement distinct, elle était destinée par le projet à être jointe au département de l'Escaut, ayant Gand pour chef-lieu. Les Zélandais protestaient contre la distance énorme qui allait les séparer de leurs administrateurs et contre la différence considérable des intérêts unis dans un même département, où l'agriculture et l'industrie seraient en opposition avec les besoins d'une population de marins et de commerçants.

C'était surtout le pays de Liége qui était l'origine ou l'occasion de protestations violentes. Les girondins liégeois s'élevaient contre un système qui, après leur avoir enlevé les neuf dixièmes de leur patrie,

(1) Sauf pour le Hainaut, où le souvenir de la victoire de Jemmapes avait fait donner à la province, en 1793, un nom qui ne paraissait pas pouvoir être effacé.

(2) Carton 293, administration centrale et supérieure de la Belgique et du département de la Dyle.

soumettait le restant à l'administration flamande de Maestricht. Ils s'indignaient de voir leur belle cité perdre le titre et les prérogatives d'une capitale, pour descendre au rang modeste de centre de district ou de simple canton. Ils réclamaient avec insistance l'antique hégémonie de leur ville sur Verviers, Spa, Franchimont ou la prééminence que la révolution leur donnait sur Stavelot et Logne. Deux autres groupes, les révolutionnaires de la Campine liégeoise et ceux de Franchimont s'attendaient à être dominés par la majorité conservatrice des populations auxquelles on voulait les attacher, et ils multipliaient les démarches pour être disjoints les uns de Maestricht, les autres d'Aix-la-Chapelle. En s'élevant contre l'administration d'Aix, les patriotes de Spa ne manquaient pas de réclamer leur indépendance et de protester contre une union avec Liége, union qu'ils dénonçaient comme *une proscription*. Ils insistaient sur leurs anciens projets de former un département séparé sous le nom d'*Eaux Minérales*, avec adjonction du territoire d'Aix-la-Chapelle.

En sens contraire, l'administration centrale d'Aix suppliait les Représentants de ne point l'affaiblir en lui enlevant la Campine liégeoise et les arrondissements de Maestricht et de Spa.

Enfin, par un vœu, aussi sage que désintéressé, l'arrondissement de Maestricht émettait le désir de voir diminuer la longueur démesurée du département de la Meuse-Inférieure, esquissé par d'Outrepont. Cette province se serait étendue à tort comme un ruban étroit le long de la Meuse, depuis les portes de Namur jusqu'à Venlo, sauf à s'élargir un peu en Campine. Mieux valait restreindre le département en le bornant à des populations de langue flamande, sauf à l'étendre sur la rive droite. On reconnaissait dans ces observations l'esprit judicieux de Roemers, qui craignait pour ses compatriotes les entraînements qu'une union trop intime avec les Liégeois semblait faire craindre (1).

Saisi de ces diverses protestations, le Représentant Ramel résolut d'y faire droit en partie et prescrivit à d'Outrepont de remanier son projet de manière à satisfaire les Liégeois et les Franchimontois. Il estima que le département de la Meuse Inférieure devrait avoir Liége pour chef-lieu, et qu'il fallait créer un département de l'Ourthe, ayant Verviers pour chef-lieu. On élargissait ainsi le territoire belge, naguère réduit, et on lui restituait les territoires cédés à l'administration d'Aix (16 août 1795) (2).

Cette fois, le jurisconsulte bruxellois s'efforça de réaliser les vœux de ses amis de Liége en les conciliant avec les observations des admi-

(1) Observations de Rœmers, du 27 thermidor an III.

(2) L. DE LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique*, I, pp. 15-16.

nistrateurs de Maestricht. Revenant aux limites séculaires qu'avait connues sa patrie, il traça pour les départements belges des lignes de démarcation qui respectaient l'unité territoriale du passé et qui consacraient la fusion entre Belges et Liégeois. Sous son compas, l'ancienne Belgique reparut toute entière. Entre le 20 et le 25 août 1795, son travail fut achevé. Il reprenait les anciens territoires belges à l'administration d'Aix et il partageait le pays de Liége.

La Campine épiscopale, la Gueldre, les pays de la rive droite de la Meuse formaient la Meuse Inférieure. Liége, le Condroz, Franchimont, Stavelot et Malmédy, Huy, formaient le département de l'Ourthe. Le département des Forêts était composé de la plus grande partie de l'ancien Luxembourg, précédemment appelée département de la Semoy ou des Ardennes orientales. C'était, à peu de détails près, la répartition actuelle de nos provinces.

Pour donner plus d'autorité à son travail, d'Outrepont proposa de le faire adopter par le Comité de Salut Public, dont l'approbation intervint le 31 août 1795 (14 fructidor, an III).

V.

A la nouvelle du décret d'approbation, des sentiments divers se manifestèrent de la part de ceux qui s'intéressaient au sort de la Belgique. Les patriotes sincères virent avec tristesse s'effacer les divisions territoriales de l'ancienne Belgique et pressentirent de plus grands déchirements. Pour les novateurs, la solution appelée par leurs vœux parut avoir franchi un pas immense et n'être plus douteuse. On fit circuler en Belgique des lettres venant de Paris, annonçant la publication du décret, et on les représenta comme contenant la nouvelle de l'union officielle du pays à la république. En Hainaut, l'arrondissement dut prendre des mesures pour empêcher les démagogues de fêter la réunion comme une chose désormais accomplie (6 septembre).

Ce fut surtout à Paris que la décision du comité sur la « division de fructidor » provoqua une agitation profonde, dont les manifestations furent comme les derniers épisodes du combat dans lequel allait succomber la nationalité belge.

Depuis longtemps, les comités de la Convention étaient assiégés par des solliciteurs venus de Belgique pour tâcher d'influencer les décisions de la grande assemblée. Au lendemain de la conquête, des députés de Bruxelles, de Thuin, de Liége, avaient apporté dans la capitale des vœux de réunion. Les liégeois Bassenge et Renard continuèrent à séjourner à Paris, pour défendre les thèses chères à leurs

concitoyens, le caractère de département français appartenant à la principauté, l'indivisibilité de ce département, le maintien des autorités élues en 1793, c'est-à-dire des administrateurs de nuance girondine. En opposition avec Bassenge, des terroristes liégeois séjournaient aussi à Paris, où ils continuaient à entretenir avec les démagogues des relations intimes, commencées en 1792 et destinées à durer autant que le parti de Robespierre ; ces délégués de l'opinion avancée s'efforçaient de contrebalancer l'influence de leurs rivaux et cherchaient à faire ériger le pays de Spa en département séparé.

Enfin, quand les idées modérées parurent prendre le dessus à la Convention, on vit apparaître à Paris les représentants du parti de l'indépendance de la Belgique (1).

Défendant tour à tour la cause des absents, celle des couvents séquestrés ou celle des administrations désorganisées, ces ambassadeurs modestes et peu répandus au début acquirent au bout de peu de temps assez d'autorité pour se faire redouter de leurs adversaires. Ecoutés par ceux d'entre les conventionnels qui composaient ce que l'on appelait " la faction des anciennes limites ", ils invoquaient le droit public des nations, l'intérêt de la France, et l'exemple suivi naguère en Hollande. Pour combattre les efforts de ces patriotes dévoués, les révolutionnaires crurent devoir multiplier leurs défenseurs. Et ainsi se fit-il qu'aux mois d'août et de septembre 1795 les comités de la Convention étaient assiégés par les agents des divers partis existant en Belgique.

A l'image de leurs mandants, les délégués sollicitant la réunion étaient divisés en deux groupes, les modérés et les avancés. Aux uns comme aux autres l'anéantissement de leur patrie et l'adoption du régime français avec toutes ses conséquences et surtout avec la destruction du culte, paraissaient le premier but à atteindre. Ces partisans de l'annexion se séparaient quand on passait aux moyens d'exécution, c'est-à-dire à l'application des lois françaises en Belgique. En possession des places administratives, sûrs de l'appui du gouvernement, les modérés n'entendaient à aucun prix se laisser évincer, soit par les vrais patriotes, formant l'immense majorité de leurs pays, soit par les démagogues encore toujours inspirés par les sanglantes traditions de la terreur. Aussi étaient-ils opposés à toute manifestation des vœux populaires, et réclamaient-ils énergiquement la création d'un gouvernement dictatorial, à peu près militaire, dont ils seraient les agents. Les avancés, au contraire, brûlant de monter à l'assaut du pouvoir pour réaliser le programme jacobin dans son intégrité, sou-

(1) Lettre de Lambrechts, 25 nivôse an III. (Papiers de Cornelissen, Bibliothèque de l'Université de Gand.)

haitaient ardemment la mise en pratique de la souveraineté populaire; ils sollicitaient des élections, celles-ci ne pouvant manquer, pensaient-ils, de leur être favorables dans beaucoup de localités par suite de l'abstention de la masse des citoyens.

Dans ce tournoi émouvant, on remarquait Nicolas Bassenge, de Liége, qui mettait un style brillant au service de convictions ardentes, et le prudent Bouteville, cet ancien député de la Picardie à la Constituante, nommé agent national à Liége, par Merlin, de Douai, en novembre 1794. Bassenge et Bouteville, envoyés par les girondins de Liége, préconisaient l'annexion, sur pied de la division de fructidor. A côté d'eux, on comptait comme défenseurs de la même thèse des représentants de l'administration centrale de la Belgique, comme l'avocat Meyer, de Gand, et Mazeman, d'Ypres, un français, représentant du Luxembourg (Duportail), et des députés de certaines villes comme Louvain, Hasselt et Charleroi.

Le parti avancé avait envoyé des sans-culottes de Liége et de Spa, des jacobins de Gand, comme van Aelbroeck et Maillard et surtout un groupe nombreux d'habitants du Hainaut. Parmi ces terroristes avérés, on voyait l'affreux Jaubert, ancien « mouton » dans les prisons de Robespierre, et à ses côtés les principaux soutiens du sanguinaire tribunal révolutionnaire de Mons, Grenier, Balasse, Descamps, Broutard. Ces énergumènes, que la police parisienne allait retrouver dans les rangs des sans-culottes, lors des journées de Vendémiaire an IV(1), se dépensaient pour obtenir non seulement l'annexion mais la convocation d'assemblées primaires; celles-ci étaient, d'après eux, appelées à voter l'adoption de la Constitution, à élire les administrateurs, à choisir des juges, et à désigner des membres du corps législatif.

Ces divers solliciteurs multipliaient leurs démarches, visitant les conventionnels, remettant des mémoires aux comités du gouvernement, parfois pénétrant jusqu'à la Convention elle-même pour exprimer les vœux de leurs commettants.

Un troisième élément intervint dans la bataille, avec un courage digne d'une meilleure issue. C'étaient les défenseurs de l'indépendance de la Belgique. Envoyés par le clergé belge, tant séculier que régulier, ces négociateurs reprenaient les chemins déjà parcourues en mars 1795 par leurs prédécesseurs pour plaider la cause des absents et des monastères. Ils utilisaient les relations qu'avaient nouées en 1790 auprès de la Constituante les représentants du Congrès Belge, et ainsi ils arrivaient à se faire écouter par quelques membres du côté droit de la Convention, tels que Lesage, d'Eure-et-Loire, ou Harmand,

(1) *Mémoires de Barras*, I, 270.

de la Meuse, ou par d'anciens terroristes convertis à une politique de modération et d'apaisement. Parmi ces avocats d'une cause fortement compromise, on remarquait le doyen Werbrouck, vicaire général d'Anvers, l'ancien conseiller au Conseil de Hainaut Raoux (1), et les avocats Barthélemy et Buydens, de Bruxelles (2). De Liége était venu également un personnage étrange, rallié aux idées modérées, après avoir défendu le programme révolutionnaire, l'avocat Léonard Libert.

En ordre principal, ces divers négociateurs s'employaient à obtenir que la Convention reconnut les droits des Belges et des Liégeois à l'indépendance, sauf à ériger leurs territoires en une république amie de la France. Accessoirement, ils sollicitaient des élections, étant persuadés qu'elles donneraient le pouvoir à des élus modérés, si pas même hostiles au régime français. Thèse logique et pratique, mais qui devait effrayer les conquérants et les amener à une défiance peu surprenante.

Ces courageux efforts, qui devaient être malheureusement stériles, laissèrent des traces honorables sous forme de brochures distribuées aux membres de la Convention et répandues dans toute la Belgique. Raoux, que la pratique des lois comme avocat, comme magistrat, et comme administrateur, avait familiarisé avec l'argumentation en usage dans lee sphères officielles, publia, le 26 septembre, un écrit remarquable. Son *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique à la France*, parut tellement concluant que les orateurs de la Convention crurent devoir y répondre du haut de la tribune nationale. On vit même un jacobin de Mons faire insérer dans le *Journal de Bruxelles* (3) et dans le *Moniteur*, de Paris, une lettre pleine de critiques grossières dirigées contre la personnalité de l'auteur du Mémoire, et ce procédé de discussion révéla combien les raisonnements de Raoux demeuraient irréfutables.

D'autres écrivains encore apportèrent leurs concours à la défense

(1) Raoux représentait le chapitre de la cathédrale de Tournai et divers monastères du Hainaut, savoir : les abbayes de Bonne-Espérance, de Lobbes, de Saint-Feuillen, de Cambron, du Val des Ecoliers, de Saint-Denis et de la Thure.

(2) Ces deux jurisconsultes étaient envoyés par le chapitre de Saint-Rombaut et par les vicaires généraux du diocèse de Malines. Le conventionnel Lefebvre dénonçait Barthélemy à Merlin de Douai, dès le 17 avril 1795, et annonçait qu'il mettrait cet agent « dans l'impossibilité de nuire ». AULARD, *ouv. cit.*, XXII, p. 196.

(3) 3 novembre 1795. Lettre de Lorenzo, de Mons, du 6 brumaire an IV.

Trois habitants de Mons, agents des jacobins du Hainaut, répondirent à la brochure de Raoux par un écrit intitulé : *Réponse au mémoire d'Adrien-Philippe Raoux*. (Paris, 7 vendémiaire an IV.)

Le général péruvien Miranda, qui avait servi en Belgique sous Dumouriez, publia une brochure pour proposer l'indépendance des Pays-Bas, sauf à annexer à la France les places de Tournai, Mons et Luxembourg.

nationale. Un liégeois, qui usait du pseudonyme de Ferréol Cotentin, publia de son côté contre la réunion une brochure écrite d'un style alerte et intitulée : *Faut-il réunir la Belgique à la France ?*

Tenu au courant par ses correspondants de Paris, le clergé belge suivait avec une vive anxiété les événements. Vint le rapport de Merlin (de Douai) — sur l'annexion de la Belgique, — rapport que nous allons analyser, et où l'on attaquait les prêtres, et surtout les religieux, en les représentant comme des êtres décriés et avilis, dont le joug révoltait la population. Les membres du clergé d'Anvers répondirent sans délai par les soins de l'avocat Drugman, et leur protestation motivée fut distribuée à Paris et en Belgique (1).

En dépit de leur bon droit, les partisans de l'indépendance furent vaincus. L'immense majorité de la Convention suivit l'avis de Merlin, et quelques conventionnels seulement consentirent à voter contre une annexion commandée par l'intérêt et suggérée par les instincts conquérants de la France du XVIII[me] siècle. L'influence qu'exerça sur notre pays le décret de réunion du 1[er] octobre 1795 nous engage à en retracer brièvement l'histoire.

Pour beaucoup de conventionnels, les succès militaires exigeaient des satisfactions à donner à l'armée. En outre, l'agrandissement de la Prusse et de l'Autriche en Pologne paraissait justifier une extension du territoire français. Aussi vit-on décrier et conspuer à Paris « la faction des anciennes limites », qui avait oser parler des avantages de la paix et des droits de la Belgique à l'indépendance. Barthélémy, qui partageait les vues du groupe modéré, reconnut bientôt avec chagrin que l'immense majorité des membres de la Convention était décidée à annexer la Belgique et la rive gauche du Rhin (2). En même temps, les Représentants du peuple français envoyés en Belgique encoura-

(1) Correspondance de Drugman, 30 septembre 1795. (Registre 26316, Cartulaires et Manuscrits).

L'argumentation de Drugman était la suivante. Merlin avait invoqué l'intérêt des Belges et en particulier du clergé séculier à s'affranchir des ordres religieux. On lui répondait que l'intérêt bien entendu des Belges réclamait le maintien du culte, et que celui-ci, à la différence de l'ancien régime français, exigeait la conservation des couvents.

Nous n'avons jamais connu ni les abbés commandataires, ni les abbés de salon, disait Drugman. Notre clergé séculier, insuffisant comme nombre, a besoin de l'assistance du clergé régulier. Si les abbayes sont riches, c'est parce qu'elles ont favorisé l'agriculture et qu'elles lui servent de soutien : leurs revenus subviennent aux besoins de l'instruction et de la charité. Si vous voulez la paix le long des frontières du Nord de la France, laissez les Belges régler eux-mêmes leur sort et organiser leurs libertés comme ils le jugeront nécessaire.

(2) Entretien du 8 juin 1795. P. Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*, I, p. 7.

geaient les vœux émis en faveur de la réunion par les autorités officielles, composées en majorité de Français, et insistaient sur ce que l'annexion seule mettrait fin aux maux sans nombre infligés aux populations conquises. « Nous sommes chargés de vous assurer de la part de la Convention nationale que la Belgique est irrévocablement attachée à la France. » Ainsi se terminait le discours par lequel Lefebvre (de Nantes), célébrait à Bruxelles, le 8 juillet 1795, l'anniversaire de l'entrée des troupes françaises dans l'antique capitale des Pays-Bas.

Forts des encouragements partis de si haut, les Jacobins belges multipliaient les adresses à la Convention afin de voir leur patrie définitivement unie à la France. Ces vœux s'harmonisaient trop bien, en tous cas, avec les tendances des maîtres du jour pour n'être pas pris en sérieuse considération à Paris. La Convention les centralisait entre les mains du Comité du salut public au nom duquel Boissy-d'Anglas promit, le 8 juillet, de déposer incessamment le rapport sur les dispositions à prendre au sujet des pays conquis (1). Pour faciliter l'adoption des conclusions qu'on devinait, les réfugiés du Palatinat et des pays allemands de la rive gauche du Rhin résolurent de provoquer un mouvement d'opinion qui attirerait l'attention sur leur sort, en montrant les malheurs réservés aux pays conquis s'ils rentraient sous la domination de leurs anciens souverains. En août 1795, un concours fut ouvert sur l'initiative de l'allemand Hoffmann, promettant des prix de 4,000 et de 2,000 francs aux meilleurs discours sur l'intérêt qu'offrait à la France la frontière du Rhin (2). Cet appel rencontra quelque succès. Une série de 56 mémoires, publiée par les soins du réfugié mayençais Boehmer, eut pour objet de démontrer qu'à aucun prix les territoires conquis ne pouvaient être abandonnés (3). Ce qui paraissait vérité politique aux yeux des réfugiés allemands était encore bien davantage évident pour les Jacobins belges et pour leurs amis qui dominaient la France.

A partir du milieu du mois d'août, à mesure que la Convention touche au terme de ses travaux, les manifestations de l'esprit conquérant se multiplient et les vues d'annexion s'affirment coup sur coup. Voici dans le grave *Moniteur* des plaintes nombreuses émanées de négociants parisiens et fondées sur la décadence du commerce ; ce journal répond que seule l'incorporation de la Belgique peut guérir des plaies aussi profondes : suit alors l'énumération des ressources

(1) 20 messidor an III, *Moniteur réimprimé*, XXV, p. 186.

(2) Sorel, *L'Europe et la Révolution Française*, IV, pp. 400-472.

(3) *La rive gauche du Rhin, limite de la République française*. Un vol. par G. G. Boehmer. Paris, an IV.

qu'offrait le pays conquis et qui ouvraient aux négociants français des débouchés énormes (1). Peu de jours après, ce même journal reproduit les détails d'une fête organisée à Anvers pour célébrer l'ouverture de l'Escaut et il énumère avec complaisance les vœux de réunion à la France émis à cette occasion par les autorités (2).

Des Belges viennent à plusieurs reprises solliciter la fin de leurs maux et demandent leur union à la république : la Convention ordonne qu'un rapport soit fait dans les trois jours sur leur pétition; même, elle applaudit Pelet, disant que « la gloire et la dignité de la France défendaient d'abandonner une contrée qui faisait désormais une portion inaliénable et qu'il était temps de fixer l'opinion publique à ce sujet (3) ». Tandis que des lettres particulières de Merlin de Douai promettent aux Belges la réunion en des termes qui ne laissent place à aucun doute, Boissy d'Anglas dépose enfin le rapport promis sur les vues diplomatiques du Comité de Salut public. Il laisse entendre des dispositions favorables à la cessation de la guerre, mais il réserve formellement « les annexions nécessaires », ce qui implique évidemment la réunion de la Belgique à la France (23 août) (4).

Au moment où les armées de Jourdan et de Pichegru franchissent le Rhin, un nouveau polémiste entre en lice à Paris. C'est le député Roberjot qui, après une mission en Belgique, dépose un rapport volumineux sur l'état de ce pays, discute la question de l'annexion, et après avoir examiné celle-ci sous toutes ses faces, conclut sans hésiter à une incorporation immédiate (2 septembre) (5). Il fait d'abord un tableau saisissant des richesses des contrées qu'il a étudiées. Il les décrit comme étant le pays le plus riche et le plus abondant de l'Europe. Après ce préambule tracé pour tenter la cupidité, l'auteur discute les trois partis qui seuls sont possibles selon lui; abandonner la Belgique serait encourager l'Autriche : s'arrêter à la Meuse, donnerait à la république une frontière peu sûre, et laisserait encore à l'Autriche un pays trop riche : annexer la Belgique, enfin, c'est dépouiller l'ennemi d'un territoire servant à nourrir son ambition. Des arguments particuliers se joignent à ces motifs tirés de la politique géné-

(1) 17 août 1795. *Moniteur*, XXV, p. 477.

(2) 17 août 1795, *Moniteur*, XXV. p. 593.

(3) 13 août 1795, *Moniteur réimprimé*, XXV, pp. 502, 552.

(4) Sorel. ouv. cité, IV, pp. 399, 400, 401.

Le rapport de Boissy avait été précédé de notes de Merlin et de Rewbell; tous deux insistent sur la nécessité d'entretenir la guerre afin de nourrir les armées et d'éviter leur présence à l'intérieur; ils signalent le besoin qu'éprouvait la république d'incorporer les biens nationaux des pays conquis, pour maintenir quelque valeur aux assignats. (Sorel, ibid., pp. 351, 378).

(5) *Moniteur*, XXV, pp. 617 et suiv.

rale. C'est d'abord le vœu de la majorité des habitants, vœu dont Roberjot affirme l'existence. C'est encore la facilité que rencontrera l'exécution des lois républicaines, si on respecte le culte des Belges. C'est aussi l'obligation de respecter les promesses faites aux Belges. C'est enfin, et surtout, la nécessité dans laquelle se trouve la République de rechercher une indemnité pour les frais et les malheurs de la guerre, en s'efforçant de relever ses finances et d'accroître son commerce.

En terminant son exposé, l'auteur s'élève avec force contre une éventualité qu'il ose à peine signaler, tant elle lui paraît inadmissible, et ses paroles sont dignes d'être transcrites, parce qu'elles révèlent la véritable pensée des législateurs qui allaient bientôt consacrer par leur vote le vœu de leur collègue. Roberjot, signale en ces termes à la Convention la plus déplorable des conséquences qu'entraînerait à ses yeux le refus de l'annexion. « Il règne encore une opinion sur le sort des pays conquis par les Français, qui sans être encore bien développée et propagée, peut cependant, lorsque les circonstances le permettront, rendre complètement nos victoires nulles et illusoires, c'est celle de *l'indépendance*, soit que ces pays fassent un corps unique, soit qu'ils soient divisés en États ou Provinces. Cette opinion, n'en doutez pas, prendra faveur si vous prononcez leur abandon, et si vous les soumettez de nouveau au despotisme de leurs électeurs ou princes dont ils désirent depuis plusieurs années secouer le joug » (1).

Désormais, la question était posée nettement, et tous les éléments nécessaires à la discussion se trouvaient réunis. Ni la politique intérieure, ni les orages extérieurs, ne réclamaient plus de délai. Thugut avait décliné les ouvertures de paix, et ses soldats étaient aux prises avec ceux de la République sur la rive droite du Rhin, où les armées françaises semblaient marcher de succès en succès. La constitution nouvelle de la France, votée le 22 août et destinée à entrer en vigueur en octobre, réclamait la détermination définitive du territoire français. Aussi Rewbell insista-t-il, le 18 septembre, pour que le Comité de Salut public fît connaître ses propositions précises au sujet des pays conquis. Le 24 septembre, Merlin de Douai déposa le rapport impatiemment attendu (2).

Telle était la hâte qu'éprouvait la majorité, prévenue et sans aucun doute décidée, que des voix nombreuses s'élevèrent pour proposer d'adopter sans discussion les conclusions qui tendaient à l'annexion de la Belgique. Lesage obtint le renvoi de la délibération à trois jours. Délai illusoire, en présence des dispositions d'une majorité gagnée

(1) *Moniteur*, XXV, p. 636.
(2) *Ib.*, XXVI, p. 44.

d'avance et dont le vote était escompté à l'égal d'une certitude par le député Roberjot dans des lettres du 21 et du 24 septembre (1).

L'importance de la discussion qui s'ouvrait faisait souhaiter que les débats égalassent en ampleur la matière à traiter. Loin qu'il en ait été ainsi, les rapports et les discours que nous devons analyser témoignent d'une absence presque absolue d'idées libérales. Ils révèlent une ignorance ou une mauvaise foi ainsi qu'une cupidité qui devaient demeurer comme des stigmates indélébiles au front des conventionnels et qui devaient déshonorer pour toujours leur œuvre de spoliation. Avant de rappeler les traits principaux d'une délibération qui allait décider le sort de trois millions de Belges, et de chercher à saisir la portée exacte des arguments employés, il faut rapprocher des rapports de Roberjot et de Merlin, les autres éléments d'appréciation soumis à la Convention.

L'état exact de l'opinion des Belges importait peu à la nombreuse assemblée qui devait disposer de leur liberté. Une majorité de régicides, qui avait non seulement toléré, mais approuvé les abominables excès de Robespierre, Tallien, Fouché, Carrier, Lebas, Lebon, Schneider, Saint-Just, Dumont et de tant d'autres (2), une majorité qui avait déchaîné sur la Belgique les bandes de sans-culottes, dont on a rappelé les sinistres exploits, et dont on verra bientôt les œuvres postérieures à la conquête, cette majorité n'avait guère souci des vœux réels des Belges.

En recherchant la vérité sur la portée de ces vœux, il était aisé de constater qu'ils étaient loin d'indiquer de la part de l'unanimité des citoyens une abdication de la patrie. Seuls les Français besogneux que l'invasion avait mis à la tête des administrations nouvelles et les jacobins locaux peu nombreux que la conquête avait appelés à partager le pouvoir, souhaitaient une réunion qui leur assurait la continuation de leurs fonctions et la satisfaction de leurs haines contre le régime déchu. L'immense majorité des habitants était hostile à l'annexion. Déjà cette hostilité s'était révélée avec une incomparable énergie lors des votes sur la réunion en février et mars 1793, et lors des soulèvements qui éclatèrent ou s'annoncèrent au moment de la retraite de Dumouriez. Les milliers de volontaires qui s'étaient armés en 1793 et 1794, le long des frontières, étaient là pour confirmer des sentiments d'opposition qui ne pouvaient être douteux pour personne.

(1) Lettres de Roberjot à des Belges, des 21 et 24 septembre 1795. Carton 307, administration centrale de la Dyle. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII siècle*, II, p. 357, note 1.

(2) Voir par exemple le vote unanime de la Convention approuvant les massacres de Lebon. *Moniteur réimprimé*, XXI, p. 84.

N'était-ce pas commettre une confusion étrange que vouloir trouver les sentiments du peuple belge entier dans les prétendus vœux absolument sans valeur, émis en faveur de la réunion par quelques localités belges en 1793, sous la pression des sans-culottes, ou dans les adresses remises à la Convention par quelques administrateurs de la Belgique conquise? S'il était exact que ces actes officiels exprimaient les vœux de la majorité, combien un scrutin général, permettant à celle-ci de se manifester régulièrement, s'imposait au nom des principes révolutionnaires. On va voir que, comme presque toujours quand ses principes ne menaient pas au résultat souhaité, la Convention les écarta sans hésiter. Mais en les foulant aux pieds, elle devait avouer implicitement qu'elle se défiait des opinions des Belges et qu'elle entendait les braver.

Le 30 septembre 1795, la délibération suprême fut entamée par la Convention, désormais aussi pressée de statuer qu'elle avait paru antérieurement désireuse d'ajourner. Merlin (de Douai) exposa l'avis du comité et les motifs principaux qui le justifiaient. Son discours fut adroit, digne peut-être de la réputation de jurisconsulte qu'avait acquise et que devait conserver l'orateur, mais marqué des faiblesses coupables que la postérité impartiale doit reprocher à l'odieux terroriste.

Cet homme avait été l'organisateur et le complice de toutes les horreurs de 1793 et de 1794, après avoir aidé en février et mars 1793 à piller la Belgique et à y imposer de force les prétendus vœux de réunion. Il devait n'éprouver aucun scrupule à méconnaître la souveraineté du peuple belge ou son droit de disposer de sa liberté. Aussi, son discours ne fut-il autre chose qu'un panégyrique de la spoliation doublé d'appels réitérés aux plus mauvaises passions de ses collègues. Sa thèse fut simple. « La justice, la politique, l'accélération de la paix, et surtout la restauration de nos finances, exigent la réunion de la Belgique et du pays de Liége au territoire de la république » (1). Et voici comment ces vues furent développées. Les votes de 1793 indiquaient les vœux des Belges, et en acceptant ces vœux la Convention avait contracté un engagement sacré. L'intérêt de la république exigeait des frontières nouvelles, rapprochées du Rhin, afin d'éloigner l'ennemi du territoire français et de lui enlever les richesses de la Belgique, car « il importe à la république que les Belges et les Liégeois ne soient libres et indépendants qu'autant qu'ils seront Français ». Enfin, la politique extérieure commandait l'annexion afin d'imposer par la grandeur nouvelle donnée à la France la pacification générale tant souhaitée.

(1) *Moniteur réimprimé.* XXVI, p. 90.

L'objection tirée de l'hostilité des Belges, et de l'absence de vœux unanimes ou complets, émanant de toutes les localités des pays conquis, n'échappa point au juriste. Il y répondit en affirmant la sincérité des vœux émis en 1793, en soutenant dédaigneusement que quelques gardes chasse seuls avaient osé tirer sur les troupes républicaines. Il ajouta que, si certaines provinces n'avaient pas été consultées, la république française devait s'indemniser des maux et des dépenses de la plus injuste de toutes les guerres, et se mettre en état d'en prévenir une nouvelle, par de nouveaux moyens de défense; aussi pouvait-elle soit retenir à titre de conquête, soit acquérir par des traités des pays qui seraient à sa convenance, sans en consulter les habitants.

Dépouillée des sophismes et des artifices qui la gonflaient, l'argumentation apparaissait comme fondée exclusivement sur le besoin urgent qu'avait la France de s'approprier le bien d'autrui (1).

Un député, Harmand de la Meuse, osa s'emparer de cet aveu pour faire la critique du projet de loi. Il s'éleva avec une réelle émotion contre une annexion qui violait les vœux manifestes des Belges, ou qui reposait sur des vœux extorqués par la violence. « On parle d'indemnité des frais de guerre, s'écria-t-il, mais vous avez donc oublié que ce n'est ni aux Belges, ni aux Liégeois que vous avez fait la guerre, mais à leur gouvernement; et cependant, c'est sur les mêmes Belges et Liégeois que vous voulez vous indemniser! » Il fut appuyé par Lesage (d'Eure et Loire) qui, reprenant les projets du général Miranda, proposa d'annexer à la France les forteresses indispensables à sa sécurité, et de reconnaître, pour le surplus, aux Belges, le droit de disposer à leur gré de leur avenir. Poussant à fond son argument, l'orateur alla jusqu'à rappeler que tous les peuples ont le droit de changer la forme de leur gouvernement, et que devant la justice et la raison, la puissance des bayonnettes n'est rien. L'annexion de la Belgique n'est pas plus légitime continua-t-il, que le partage de la Pologne; l'une est un brigandage comme l'autre. Et si l'on invoque les vœux prétendus des Belges en 1793, la Convention doit s'incliner devant tous les vœux sanguinaires émis à cette même époque sanglante par la commune de Paris (2).

(1) Le soir du même jour, un Belge éclairé répondit au discours de Merlin par une brochure de 16 pages, dans laquelle il rappelait les scènes inqualifiables de mars 1793 et il protestait contre les prétendus vœux de réunion. Il faisait appel à la souveraineté d'un peuple de 3 millions d'hommes, aussi respectable que celle d'une nation de 25 millions d'habitants. *Réflexions soumises au comité de Salut Public*, par J.-D. MOREN, habitant de Bruxelles.

(2) *Moniteur réimprimé* XXVI, pp. 94, 96,

L'ambassadeur Barthélemy appréciait l'annexion de la Belgique avec autant de sévérité que Lesage. (J. KAULEK. *Papiers de Barthélemy*, V. p. 440.)

Des murmures couvrirent plusieurs fois d'aussi courageuses paroles. Peut-être trouvèrent-elles chez plusieurs Conventionnels des échos secrets? On voudrait qu'il en eut été ainsi, pour l'honneur du nom français. Le procès-verbal de la séance ne fait nulle mention d'interventions autres que celles des deux opposants dont les noms viennent d'être cités. Nombreux, au contraire, furent ceux qui se levèrent pour appuyer le régicide Merlin. On eut dit un assaut entre les complices d'un crime pour en revendiquer l'honneur et le profit. Eschassériaux invoqua le droit de conquête; « elle devient légitime quand elle devient un moyen de repousser l'attaque. » Louvet rapporta les instances des Belges pour être réunis à la France. Roger Ducos, l'un des auteurs responsables des récents massacres de Valenciennes, se leva pour confirmer des instances qu'il avait, disait-il, encouragées par ses promesses. Portiez de l'Oise, enfin, prenant à partie Raoux, invoqua les votes des Belges et l'intérêt supérieur de la France, en se basant sur cette maxime bien digne des temps affreux où la Terreur régnait sans partage : « Le vœu d'un peuple, c'est son intérêt ».

Déjà, les Conventionnels qui avaient tenté de couvrir la voix de Lesage s'estimaient convaincus ; quand Portiez se rassit, des voix nombreuses demandèrent le vote. Defermon, député breton, s'opposa à la clôture de la discussion parce qu'il désirait être éclairé sur une question économique de la plus haute importance à ses yeux. Il demanda avec force si le commerce français ne souffrirait pas de la concurrence que lui ferait le port d'Anvers. Comme Merlin se levait pour répondre, le débat fut reporté au lendemain.

Le 1er octobre (9 Vendémiaire an IV), la discussion fut reprise et achevée, si tant est qu'on put appeler de ce nom une suite de discours favorables à l'annexion et répétant les arguments présentés la veille. Pérès, Roberjot, Lefèbre (de Nantes), Gossuin, Boissy d'Anglas, Merlin, Carnot, prirent successivement la parole pour justifier le droit de conquête, pour mettre en lumière les immenses ressources qu'offraient les biens du domaine et du clergé en Belgique, et le dernier, pour insister sur l'avantage incontestable que présentait une frontière défendue par le Rhin et appuyée sur Luxembourg et Maestricht (1). Lefèbvre qui avait fait un long séjour en Belgique en qualité de repré-

(1) *Moniteur*, XXX, p. 121. L'attitude de Carnot en ce moment était conforme aux vues qu'il avait cessé de développer en 1793 et 1794. Aussi s'en vanta-t-il plus tard. (*Mémoires sur Carnot par son fils*. Paris, Charavay, 1893, I, p. 562). Mais il semble qu'arrivé au poste de Directeur et mieux informé de la politique générale Carnot regretta en 1796 son vote de 1795 et se déclara prêt à restituer la Belgique à l'Autriche. G. Duruy. *Mémoires de Barras*, II, pp. 234. 235.

sentant du peuple, s'appliqua à combattre les scrupules de Defermon au sujet de la concurrence des commerçants belges. Son argumentation montra combien peu l'intérêt des Belges préoccupait ces conventionniels soit-disant soucieux du bien des pays conquis. Selon cet orateur, un bon réglement de douane empêcherait qu'Anvers retirât un avantage important de son union à la France. « Le Comité de Salut Public avait déjà prévu ce désavantage, dit-il, et dans une instruction particulière, il nous recommande surtout d'empêcher par des réglements le tort que le commerce d'Anvers pourrait faire à celui de la France. » Aussi la conclusion qui s'imposait était la suivante : « Par une augmentation sagement combinée de droits sur les marchandises entrant dans le port d'Anvers, faisons en sorte que le spéculateur n'y trouve pas plus d'avantages que de se rendre dans les autres ports français. »

Sur ces harangues où vibrait bien plutôt l'esprit jaloux et dominateur des anciennes monarchies que la fraternité républicaine, on passa au vote, et l'annexion de la Belgique fut proclamée sans avoir rencontré d'autre opposition que celle qui fut citée, ou occasionné d'autre scrupule que celui de Defermon. Telles étaient les sympathies réservées à cette œuvre d'injustice que différents conventionnels, renonçant à prendre la parole, firent publier les discours composés pour la circonstance. Sur la proposition de Jean de Bry, l'ensemble des discours prononcés ou écrits au sujet de l'annexion des Pays-Bas fut imprimé aux frais de la Convention (1). Parmi les opinions qui ne furent pas émises à la tribune, une seule fut remarquée et doit être résumée ici, comme preuve de l'ignorance à peine croyable de certains votants. Lesage-Senault, député du Nord ne pouvait guère ignorer l'histoire d'un pays voisin de son lieu natal; il développa pourtant cette idée que la France en s'unissant à la Belgique ne faisait autre chose que « récupérer ses propriétés ». Selon lui, les provinces belges appartenaient primitivement à la France, parce que leurs princes descendaient de la famille royale, et parce que la dernière héritière de la puissante maison de Bourgogne, étant morte sans postérité, avait laissé tous ses biens à la France (2). Ce tissu d'inexactitudes qui ou-

(1) *Recueil de discours sur la question de la réunion de la Belgique à la France*, imprimé par ordre de la Convention. Un volume de 175 pages. Paris, Bailleul, an V.

(2) Ibid. p. 156-157.

La même prétention erronée avait déjà été énoncée par Bourdon, président de la Convention nationale, quand il avait accueilli les députés de Liége en leur rappelant qu'ils étaient des Gaulois arrachés à la grande famille par leurs tyrans (23 février 1793). BORGNET, *Histoire de la Révolution Liégeoise de* 1789, II, p. 486.

On devait entendre en 1797 les mêmes doctrines dans la bouche de Marbot,

bliait l'existence de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint et qui négligeait les liens séculaires unissant la Belgique et Liége à l'Allemagne, eut peut-être servi les prétentions d'un prince de la maison de Bourbon. Il était piquant de l'entendre dans la bouche de ceux qui avaient aboli la royauté et ses droits, la souveraineté héréditaire et ses priviléges.

La date du 1 octobre 1795 ne devait pas seulement signaler la fin de la nationalité belge.

Les auteurs de l'annexion tinrent à marquer d'un sceau spécial leur œuvre de violence. Ils se rendaient compte en effet, de leur impopularité auprès des Belges, et du danger qu'offrait la mise en pratique des principes de la Révolution. Si les règles primordiales du régime révolutionnaire étaient appliquées en Belgique, on devait appeler les Belges à voter l'acceptation de la Constitution, puisque selon la doctrine révolutionnaire, le contrat social ne pouvait lier des citoyens qui ne l'auraient pas accepté. Si l'annexion était réellement faite dans l'intérêt des Belges et selon leurs vœux, il fallait les appeler au plus tôt à élire des députés au corps législatif et à se choisir des administrateurs et des juges, comme les citoyens français en avaient le droit selon les lois françaises.

Loin qu'il en fut ainsi, la Convention couronna son vote d'iniquité en réservant le point de savoir si les lois françaises recevraient application en Belgique. On soumettrait ainsi les Belges au caprices de quelques proconsuls continuant les pratiques des conventionnels, et on empêcherait toute espèce de manifestation de l'opinion publique.

Par un dernier trait, bien digne des précédents, les Représentants rappelèrent en même temps au Comité de salut public, à la demande de Baudin, député des Ardennes, le sort encore incertain de la petite principauté de Bouillon, voisine de Sedan. Et au jour même où la Convention se sépara, elle ajouta à ses décrets innombrables deux mesures proposées par le sinistre Merlin de Douai, et destinées, comme tant d'autres, à peser sur sa mémoire. La première ajournait l'application des lois françaises en Belgique. La seconde prononçait l'annexion du duché de Bouillon et sa division entre les départements français voisins. Le rapporteur de cette dernière mesure avait poussé le cynisme jusqu'à ses dernières limites. Il avouait que la majorité des habitants du duché était opposée à la réunion, et que deux villages seulement sur les cinquante composant le duché la sollicitaient. Mais

membre du Conseil des Cinq cents. Ce député consacra un discours à démontrer que les Belges étaient Français par leurs origines et par la disposition des lieux, et qu'ils n'avaient été que temporairement séparés de leur véritable patrie depuis la fin du moyen-âge (*Le Républicain du Nord*, 11 mai 1797).

celle-ci, disait-il, s'imposait dans l'intérêt de la France et elle était proposée sans hésiter parce que « l'indépendance du pays de Bouillon n'est au fond qu'une supposition ». L'assemblée qui agonisait, vota ces résolutions sans les discuter (26 octobre) (1).

VI.

L'exposé des vicissitude traversées par l'annexion de notre pays à la France appelle le tableau de l'accueil fait par nos concitoyens à la nouvelle du vote de la Convention.

Le télégraphe aérien récemment établit entre Paris et Lille par Chappe annonça la grande nouvelle à la Flandre et de là à la Belgique entière. Pendant un mois, des réjouissances publiques, dont le détail était complaisamment annoté dans les procès-verbaux officiels et relevé par des journaux amis de la Convention, semblèrent attester la satisfaction de la population belge. Les chefs-lieux des neuf départements nouveaux et des villes secondaires comme Malines, Lierre, Louvain, Ostende, Courtrai, Tournai, Charleroi, Huy et Verviers, manifestèrent par des fêtes, dont il suffira de rappeler les traits généraux, la joie que leurs administrateurs prêtaient aux populations. La réalité, encore une fois, était bien loin de ces apparences trompeuses.

Ce n'étaient plus ces démonstrations populaires dont nos cités avaient le secret et qui confondaient dans les mêmes marques unanimes et grandioses d'enthousiasme ou de deuil tous les citoyens sans distinction aucune. Vers le milieu du jour, un froid et banal cortège composé de la garnison française, des administrateurs nommés par la Convention, et parfois de quelques enfants ou vieillards mis en réquisition, traversait la ville étonnée pour se rendre sur la place principale ou bien au Temple de la Loi. Là, on donnait lecture du décret d'annexion, on écoutait les discours emphatiques des administrateurs et des officiers français, puis on se rendait à un banquet officiel qui terminait la cérémonie.

A part les applaudissements obligés des fonctionnaires, rien ne trahissait la part prise par la population belge à ces réjouissances incolores et dépourvues d'intérêt, qui se répétaient, à peu de chose près, lors de chaque décadi, depuis la conquête. Tout au plus, des distributions gratuites de vin ou de bière pouvaient-elles amener la présence

(1) *Moniteur*, XXVI, p. 343.
L'opposition des habitants du duché de Bouillon à leur annexion ne faisait point mystère et était avouée par les conventionnels eux-mêmes. AULARD, *Recueil des Actes du Comite du salut public*, XVI, p. 405.

de quelques déshérités de la fortune. Nulle part, on ne put enregistrer les témoignages d'une joie générale et spontanée. Bien au contraire, presque partout des signes certains des désillusions et du mécontentement des citoyens apparurent.

S'il était une localité où le régime nouveau avait rencontré des sympathies, c'était bien Liége. L'esprit philosophique y avait préparé les voies à l'annexion. La lutte contre le pouvoir épiscopal avait excité les passions au point de transformer les chefs du mouvement réformateur en ennemis déclarés de l'indépendance, parfois même en terroristes. acharnés. Girondins et sans-culottes liégeois, quoique se combattant naguère, se réjouissaient au même titre de la décision qui les faisait Français. Une circonstance spéciale rendait leur satisfaction plus grande. Ces deux fractions du parti révolutionnaire se trouvaient, en effet, intimement unies désormais, en dépit de leurs rivalités antérieures. En lutte avec les énergumènes de Franchimont, de Spa et de Logne, et de Verviers, les modérés de l'arrondissement de Spa avaient protesté contre la réunion qui entraînait comme conséquence leur subordination à Liége. Ces protestations avaient amené les avancés à se retourner vers les Liégeois, à s'unir à ces frères longtemps combattus, pour résister aux efforts des modérés qui souhaitaient encore toujours d'être unis à Aix-la-Chapelle ou de former un département de l'Ourthe ayant Verviers pour capitale.

L'enthousiasme des amis de la France était donc sans mélange. Il éclata, le 6 octobre 1795, à la nouvelle du décret d'annexion, reçu la veille. La municipalité vota une adresse préparée par Bassenge et attestant à la Convention la reconnaissance du peuple entier. On y affirmait que des milliers de voix avaient acclamé la réunion, que les yeux de tous étaient baignés de larmes en l'apprenant, et que le pays de Liége, depuis longtemps français, saurait rivaliser avec les anciens départements de la république. Sur un rapport non moins enthousiaste de Bassenge, du 7 octobre, le conseil arrêta le programme d'une fête civique qu'il fixa au 12 octobre.

Au jour indiqué, le cortège des autorités civiles et militaires se forma à l'hôtel-de-ville, où il assista à un discours du même Bassenge, puis il se rendit au faubourg d'Amercœur, au milieu des ruines amoncelées par le bombardement de 1794, et il y entendit lecture d'un décret par lequel la république assurait un secours au quartier d'Outre-Meuse. Quittant ces lieux désolés, il rentra dans la ville pour gagner le marché aux chevaux où l'autel de la liberté avait été élevé en face des ruines gigantesques de la cathédrale de Saint-Lambert, dont la démolition se poursuivait par les soins des girondins liégeois. Là, on donna lecture du décret de réunion, et Bassenge

s'avança de nouveau pour mettre le feu à un bûcher qui symbolisait l'ancien régime et pour prononcer le serment de fidélité à la République. Les autorités répétèrent la formule solennelle qui les liait à la France, et qui déchirait à jamais, semblait-il, les pages d'un passé abhorré par leur ignorance et leur aveuglement. Le soir, on illumina l'hôtel de ville et les murailles à moitié détruites de la cathédrale, afin de perpétuer le souvenir du double affranchissement que les novateurs se faisaient gloire d'avoir provoqué et réalisé, l'anéantissement de la patrie et le renversement du culte.

Enfin, quatre députés furent chargés d'aller porter à la Convention les remerciements et les vœux de l'arrondissement et de la municipalité. Ces envoyés, dont Bassenge encore une fois faisait partie, et au nom desquels il prit la parole, parurent à la barre le 25 octobre. « Convention nationale, s'écria-t-il, c'est donc comme membre reconnu, avoué de la grande famille, que le Liégeois paraît aujourd'hui dans cette auguste enceinte. Que de fois elle a retenti des cris de sa vive impatience ! que de fois elle entendit sa voix solliciter l'exécution d'un décret dont il se sentait digne ! Il était Français ; il l'était par son cœur : il l'était par un vœu dont la solennité, dont l'unanimité n'eurent jamais d'exemple. Convention nationale, reçois par notre organe le serment qu'il vient de renouveler avec un si brûlant enthousiasme à l'autel de la patrie, le serment d'un inviolable attachement, d'un dévouement absolu à la république, à la représentation nationale qui en fait la base, le serment de mourir plutôt mille fois que de permettre que les saintes lois sur lesquelles tu viens de la fonder reçoivent jamais la plus légère atteinte. Convention nationale, c'est son cœur qui a prononcé ce serment, ce cœur éprouvé par les plus terribles persécutions, par tous les raffinements de la haine des tyrans, de leurs effrénés complices, et toujours plus dévoué à la cause sacrée de l'humanité. Convention nationale, l'univers peut périr, ce cœur ne peut changer. »

Avec ce discours, dont le passage transcrit ci-dessus donne une juste idée, Bassenge remit le vœu de ses commettants, qui réclamaient des élections, l'application immédiate des lois françaises, c'est à-dire entre autres des lois supprimant et spoliant le culte, et surtout des mesures sévères contre les partisans de l'ancien régime et contre les absents.

En proclamant ainsi les sentiments de haine et de cupidité ou le besoin d'oppression qui les guidaient, les Liégeois, partisans de la réunion, avouaient combien peu ils se sentaient d'accord avec l'opinion publique. Si leurs adversaires étaient en petit nombre, pourquoi fallait-il les craindre ? Ce Bassenge qui apparaît à toutes les dates d'octobre, et dont les déclamations remplissent les procès-verbaux,

devait être bien seul et bien isolé pour que nul à Liége ne vînt à son secours afin d'exprimer les transports de la multitude. N'était-ce pas aussi un signe certain de l'accablement ou de l'abstention de la très grande majorité des citoyens, que le décret par lequel la municipalité de Liége priait les habitants de ne pas illuminer le soir du 12 octobre? En pouvait-il être autrement quand la belle cité de Notger, naguère reine incontestée des bords de la Meuse, comparaît la splendeur d'autrefois avec l'aspect déplorable d'octobre 1795? Son prince et ses premiers citoyens avaient fui, laissant leurs demeures à l'abandon. Ses industries chômaient, son commerce était anéanti, ses ouvriers sans ouvrage dépérissaient au milieu des ruines d'Amercœur, et la municipalité venait encore d'intercéder auprès des autorités supérieures pour 20 à 30,000 habitants qu'elle disait exposés à mourir de faim. Non, ni la masse des Liégeois, ni aucun patriote sincère n'avait lieu de se réjouir, et l'on comprend la protestation d'un témoin oculaire qui, attristé par le spectacle menteur du 12 octobre, écrivait au tréfoncier de Ghysels, retiré en Westphalie qu'il s'en fallait de beaucoup que la satisfaction fut générale (1).

La lutte entre l'ancien et le nouveau régime n'avait revêtu nulle part ailleurs en Belgique la violence qui l'avait caractérisée à Liége. Aussi l'abstention, le mécontentement, l'hostilité non déguisée apparurent-ils bien plus nettement encore dans les autres villes du pays conquis lorsqu'on y fêta la réunion. En vain, l'administration centrale avança-t-elle des sommes considérables — contrastant avec la pénurie qui affligeait les caisses publiques — pour encourager les démonstrations populaires (2).

A Bruxelles, ni le cortège des autorités, ni les discours prononcés dans l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, souillée naguère par le culte de la Raison et devenue le temple de la loi, ni un festin suivi de bal, ne purent galvaniser les cœurs ou empêcher les annalistes de constater que « tous les bons citoyens gémissaient » (3). A Louvain, l'ancien échevin Pelckmans annota que la proclamation de l'annexion avait eu lieu au grand chagrin de tous les habitants, et qu'en signe de deuil presque toutes les maisons avaient été fermées. A Malines, le

(1) Lettre du 27 octobre 1795. (Fonds Ghysels, liasse 529, archives du royaume à Liége.) « Bien des patriotes regrettaient amèrement leurs votes. » BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de* 1789, II. 528.

(2) On alloua 10,000 livres à Bruxelles, 2,000 à Anvers. 1,000 à Louvain, 1,000 à Malines pour les fêtes. Chaque vieillard présent reçut deux escalins, soit fr. 1.20 de l'époque. Conseil du gouvernement, 15, 22, 25 Vendémiaire, 8 Brumaire an IV. (Registre 160, administration centrale de la Belgique.)

(3) Journal manuscrit du chanoine Nys (archives de la ville de Bruxelles).

greffier appelé à lire à haute voix le décret de réunion dans la salle même où siégeait jadis le grand conseil des Pays-Bas, fut subitement saisi d'une poignante émotion et il trembla au point qu'on craignit de le voir tomber sans connaissance : les habitants soulignèrent par leur abstention leur antipathie pour la mesure annoncée, et ils applaudirent la Confrérie de l'Arbalète qui, invitée à céder l'usage de son local pour la fête du jour, avait refusé cette marque de complaisance. Ils applaudirent encore davantage la confrérie quand la municipalité, vexée du refus, menaça de s'emparer de force du local; les confrères répondirent avec à-propos que si l'on était en droit de les dépouiller, on n'avait point à leur demander d'autorisation, et qu'au surplus, en présence des menaces faites, ils envoyaient à la ville les clefs de leur salle en souhaitant, disaient-ils, que celle-ci servit à fêter la vraie liberté et le vrai respect des droits de l'homme, choses qui semblaient inconnues du régime nouveau (1).

A Anvers, la cérémonie du 8 octobre fut marquée par des incidents analogues. En dépit des ordres de la municipalité le curé de Sainte-Walburge refusa de faire sonner les cloches de son église, et on n'osa point le poursuivre. Les discours d'usage ne furent applaudis que par une trentaine de polissons et l'illumination décrétée pour la nuit ne fut exécutée que par cinquante citoyens. Une circulaire anonyme, signée par le « Lion secret » et que le parti des États avait fait distribuer dans toute la ville, avait traduit avec une énergie sauvage le sentiment général en menaçant de pillage « quiconque illuminerait pour les bandits ».

A Lierre et à Bruges, il avait fallu des ordres précis de la municipalité pour forcer les habitants à illuminer. Là, comme à Tournai, à Charleroi et à Mons, on remarqua que quelques citoyens seulement avaient consenti à être témoins de la fête patriotique et que les appels adressés aux assistants après les discours, pour les provoquer à applaudir, n'avaient été suivis que d'une glaciale abstention. A Mons en particulier, selon l'avocat Harmignies, on s'efforça en vain d'exciter l'enthousiasme par deux journée entières consacrées à des réjouissances; cloches et carillons, détonations du canon, discours prononcés au coin de chaque rue, distributions de bière, illuminations, aboutirent « à ce que la tristesse était peinte sur les neuf dixièmes des visages, et qu'un morne silence régnait dans les rues » (2). La douleur générale

(1) Carton 345, administration centrale de la Belgique.

(2) Harmignies et Descamps, *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons* (1789-1814), p. 116. Hoverlant de Beauwelaere, *Histoire de Tournay*, t. LXXVIII, p. 294. Selon ce dernier auteur, la nouvelle de la réunion produisit « la stupeur et la consternation »,

était traduite avec éloquence par le chroniqueur Goethals, de Courtrai, quand il faisait suivre le texte du décret de l'annotation émue que voici : « Le règne de nos comtes a pris fin, et jusqu'au nom même de Flandre tout le passé est effacé (1)!

(1) Goethals-Vercruysse, Manuscrit sur Courtrai.

ANNEXE III.

LES DÉFENSEURS DE L'INDÉPENDANCE EN 1795.

Sommaire.

I. — La majorité de la nation belge ne se laisse pas abattre. Elle oppose à l'invasion étrangère un double programme, intérieur et extérieur.

II. — Résistances de l'opinion à l'intérieur. Elles sont constatées par les autorités françaises à l'égard du pays entier, et en particulier à l'égard des principales localités. Etat de l'opinion en West-Flandre, Flandre, Hainaut, Brabant, Namur, Liége, Limbourg, Luxembourg.

III. — Programme des chefs des États réfugiés en Hollande et en Allemagne. Les Belges sont dirigés par le pensionnaire des États de Brabant, de Jonghe, qui inspire le *Comité de Dusseldorf*, appelé ensuite *Comité d'Emmerich*. Après quelques hésitations, engendrées par la politique du Cabinet de Vienne, de Jonghe se rallie à l'entente avec la Hollande sous le patronage de l'Angleterre. Dépêches de M. de Pelser, chargé d'affaires de l'empereur à La Haye, relatant cette entente. Les ministres anglais encouragent les Belges dans cette voie. Ils refusent d'approuver le Cabinet de Vienne qui eut voulu rentrer en Belgique en suspendant la Constitution. Ils appuient au contraire l'idée de créer une armée belge sous le commandement du duc d'Ursel ou du comte de la Marck, et de la mettre en rapport avec les mécontents de l'intérieur.

IV. — Après un essai d'entente avec la France, fait d'accord avec les Etats Généraux et le prince d'Orange, les Belges sont forcés de placer tout leur espoir dans l'union Hollando-Belge. Leurs efforts, suspendus au début de 1795, reprennent au printemps et durant l'été, quand le prince d'Orange organise en Westphalie le rassemblement d'Osnabruck. Alarmes que les ministres de l'Empereur ressentent à cet égard, en mai, juin et juillet 1795. Ils n'en persistent pas moins à supprimer les dernières institutions qui rappelaient l'ancien gouvernement des Pays-Bas, et ainsi ils contribuent à pousser les Etats dans la voie d'une politique séparée.

V. — Dans l'intérieur du pays, les États ont une organisation armée. Elle est préparée par les volontaires de 1793-1794, qui continuent à tenir la campagne en Luxembourg. Luttes énergiques des populations Luxembourgeoises contre les envahisseurs français, pendant l'hiver de 1794-1795. En février et mars 1795, plan de soulèvement préparé par Vesque dans tout le pays autour de Luxembourg. La reddition de la ville y met fin. Vesque se rend à Vienne pour attester les intentions de ses compatriotes qui demeurent prêts à agir. Dans le restant du pays, des préparatifs analogues sont faits. On réunit des armes, des fonds et des hommes. Charles Jacqmin, surnommé Charles de Loupoigne, dirige le mouvement. Il s'installe à Loupoigne près de Genappe. Son action est secondée par des appels à la révolte. Elle est destinée au début à demeurer secrète, mais elle se révèle par divers indices.

I.

Il semblait que désormais la cause de l'indépendance de la Belgique avait succombé, et que le décret du 1er octobre 1795 assimilait pour toujours notre pays à l'Irlande et à la Pologne. Tel était le cri de victoire des jacobins belges pendant les fêtes qui célébrèrent la réunion. Si le sentiment national avait été à l'unisson de ces triomphateurs, l'histoire de la Belgique devrait s'arrêter devant leurs applaudissements et se fermer avec le XVIIIe siècle, pour considérer les Belges du XIXe siècle comme un peuple nouveau. Pareil silence, tendant à laisser de côté vingt années de nos annales, serait en contradiction avec des faits importants qu'il convient de mettre en lumière par respect pour la vérité et par égard pour le courage de nos aïeux. Ceux-ci surent envisager avec sangfroid les maux de l'invasion et les exigences du patriotisme; ils surent se défendre contre les uns et se placer à la hauteur des autres. Allant plus loin, beaucoup d'entre-eux et non des moindres, surent préparer l'avenir en sacrifiant les rares bienfaits du présent.

Certes, cet avenir ne se présentait point sous des apparences encourageantes.

Au point de vue international, il fallait conserver à la Belgique une importance telle que les chancelleries consentissent à compter avec elle; au point de vue intérieur, il fallait maintenir dans la nation non seulement le souvenir de son passé et la confiance dans ses anciens représentants mais les fortes traditions de foi religieuse et de liberté politique. On arriverait ainsi à contrebelancer l'influence néfaste des doctrines révolutionnaires et les prétentions excessives des ministres impériaux. Un jour viendrait peut-être, où le dénouement des complications internationales permettrait à la Belgique de reprendre son rang, soit comme république séparée, soit comme principauté quasi indépendante, mais en tout cas soumise à ses propres lois.

Pour préparer cette résurrection, une double tactique serait suivie. A l'intérieur, une discipline sévère unirait tous les bons citoyens pour résister à l'oppression étrangère, tandis qu'à l'extérieur une action énergique affirmerait avec persistance la volonté des Belges de conserver à leur nation une existence distincte. Celle-ci serait également éloignée de la servilité que les ministres impériaux avaient paru exiger et de l'effacement qu'une alliance trop étroite avec la France ou la Hollande entraînerait sans retour. Les patriotes chercheraient à obtenir le maintien de leurs constitutions séculaires en recourant à l'appui

traditionnel de l'Angleterre; forts de cette assistance, ils tenteraient de renouer soit les liens constitutionnels qui les avaient unis à la Maison d'Autriche, soit les pourparlers naguère entamés avec la Maison d'Orange.

C'était encore toujours le programme des chefs de la Révolution Brabançonne qui demeurait debout : on y ajoutait un tempérament consistant à reconnaître la nécessité d'un pouvoir central plus fort que le Congrès belge de 1790, et capable de remplacer le souverain ancien. République renforcée par une Convention, ou dirigée par un Stathouder, la Belgique devrait avoir assez de force pour demeurer intangible entre les influences gauloises et germaniques, et pour continuer ainsi le rôle séculaire que les traités d'Utrecht avaient consacré.

Quoique vaste dans ses lignes et compliqué dans ses moyens, le double programme qui vient d'être esquissé fut accepté par l'opinion et exécuté avec une remarquable unité. Les masses populaires, comme les membres des États, l'adoptèrent et s'efforcèrent de l'accomplir avec une fidélité qui honora la patrie en un temps particulièrement désolé. Nous aurons ainsi à retracer successivement l'opposition des esprits à la conquête française dans l'intérieur du pays et les efforts faits à l'extérieur des frontières pour préserver la patrie belge contre une destruction définitive. Nous décrirons pour finir, les résistances à main armée qui se manifestèrent ou se préparèrent en 1795.

II.

Si l'on ajoutait foi aux relations officielles, les Belges auraient applaudi à l'établissement de la domination étrangère. Les faits obligent à contester formellement cette impression, les conquérants et leurs partisans s'étant chargés d'en démontrer la complète inexactitude. Les témoignages à ce sujet sont si abondants et si précis que force nous est de les condenser et d'énumérer seulement les plus significatifs d'entre-eux.

En exposant l'organisation des administrations et le mode suivi pour réaliser l'annexion des provinces belges à la France, nous avons déjà noté des symptômes caractéristiques du sentiment de nos compatriotes. L'opposition sourde mais constante des municipalités locales, les refus réitérés d'occuper des fonctions publiques, le découragement même des chefs du parti jacobin, enfin le silence glacial avec lequel le peuple accueillit les fêtes de la réunion, toutes ces circonstances révélaient l'antipathie profonde qui se manifestait contre la Convention. Il faut voir maintenant comment les représentants de cette assemblée et

leurs délégués étaient contraints de proclamer tout haut l'hostilité évidente de leurs nouveaux sujets.

Deux ordres d'idées étaient abordés dans les documents que nous allons analyser. C'était, d'une part, l'impression générale donnée par l'attitude de la population et, d'autre part, l'opposition marquée qui apparaissait dans chaque localité. Les observations particulières aux diverses régions venaient corroborer les considérations émises au sujet de l'ensemble du pays, et ajouter à leur portée tout le poids de témoignages locaux irrécusables.

Voici d'abord comment nos nouveaux maîtres appréciaient l'attitude de l'ensemble des Belges à l'égard des doctrines et des promesses de la Convention.

« La Belgique est un pays dévoué à l'empereur, c'est un pays de conquête qui a bien des restitutions à faire à la France. ». Ainsi parlait Carnot en traçant le programme de dépouillement que devait suivre fidèlement le Comité de Salut Public (11 juillet et 3 août 1794). « C'est un pays abatardi par le long séjour des despotes, où le nombre des patriotes purs est extrêment resserré », disait le conventionnel Haussmann (5 et 7 octobre 1794 (1). » On ne peut se dissimuler qu'il y a beaucoup de malveillants et que les Français dans ce pays ne sont pas généralement entourés d'amis. Peuple Belge, vous laisserez-vous donc toujours aveugler par l'imposture? » (2) A ces aveux, consignés dans un réquisitoire de Frison, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, il faut ajouter ceux du conventionnel La Coste se plaignant de ce que presque tous les magistrats locaux sont « ennemis de la république » (28 décembre 1794) (3), et ceux de l'avocat Meyer, jacobin gantois, membre de l'administration centrale, écrivant, le 29 décembre 1794, que « l'opinion s'écarte du gouvernement au point de faire craindre en Belgique tous les maux de la Vendée (4) ».

Quant on avançait dans l'année 1795, les constatations des autorités demeuraient les mêmes. Un mémoire remis aux conventionnels pour les éclairer sur la conduite à tenir en Hollande affirmait « qu'en Belgique l'esprit public était entièrement tourné contre la France » (mars 1795) (5). Les Représentants en mission à Bruxelles déclaraient

(1) Aulard. *Recueil des actes du Comité de Salut Public.* XX, p. 84, 640. XVII, p. 243, 289.

(2) *Journal de Bruxelles*, 30 septembre 1794.

(3) Carton 1, Mélanges, adm. centrale de Belgique. Voir, dans le même sens, une lettre des représentants du Peuple, du 10 Ventôse an III (registre 263[18], cartulaires et manuscrits) et une lettre du général Reed, du 10 Vendémiaire an IV. (Carton 386, administration centrale de la Belgique).

(4) Carton 44, Correspondance Bouteville.

(5) Colenbrander, *ouv. cité*, I, p. 671.

« que les Français ne sont pas, à la vérité fort aimés en ce pays » 20 mars 1795) (1). C'est ce que traduisait avec quelque brutalité l'administration centrale de la Belgique en affirmant « que partout l'opinion est contre les partisans de la France, appelés Fransquillons « (6 juin 1795) (2). Et l'un de ses membres, le jurisconsulte Lambrechts, futur ministre de la Justice du Directoire, répétait ces plaintes en écrivant de Bruxelles à son ami Cornelissen, élève à l'école normale de Paris des lettres où il ne cessait de s'indigner contre « l'opinion réactionnaire de leurs concitoyens » (22 avril, 21 juin, 9 août 1795 (3).

Ce n'était pas seulement dans le ressort de l'administration centrale de la Belgique que la banqueroute des doctrines révolutionnaires frappait tout observateur attentif. Dans le vaste territoire confié à l'administration centrale du pays entre Meuse et Rhin le sceptique Descamps, de Mons, attaché en qualité de substitut à l'agent national Caselli, notait que « la domination française trouvait en ce pays là moins de sympathie encore que chez nous. » (4)

Si l'on passait à l'examen des diverses provinces entre lesquelles était partagé le pays, l'éloignement des esprits pour les doctrines des conquérants apparaissait encore avec plus de netteté.

La West-Flandre, voisine des frontières françaises, eût dû se ressentir des idées révolutionnaires. Bien loin qu'il en soit ainsi, « tout y est contre les Français », déclare le conventionnel Richard, le 27 juin 1794. « On ne parle que du rétablissement de la royauté, et partout je vois régner le même esprit », ajoute le contrôleur des impôts Wissocq, le 7 mai 1795. L'administration centrale constatait au même moment qu'il n'existe à Ypres » qu'un petit nombre de patriotes ; les uns sont dans le magistrat, les autres composent l'administration d'arrondissement » (15 mai 1795). Et le maire révolutionnaire d'Ypres donne sa démission, le 13 mai 1795 parce que, dit-il, « riches, pauvres, nobles, clercs, dévôts, fanatiques, impies, tous m'en veulent. Je suis l'ennemi de tout le monde, l'objet de la haine du public ». Il ajoute le motif de l'hostilité de tous : il a consenti à donner lecture au Temple de la Raison de discours républicains : « En faut-il davantage ? me voilà déclaré héritique ! Me voilà perdu ! » (mai 1795). A Ostende, à Menin, à Nieuport, à Iseghem, le sentiment est le même. Dans la dernière de ces localités les habitants se réunis-

(1) Registre 26318. Cartulaires et manuscrits.

(2) Registre 14, administration centrale de la Belgique.

(3) Correspondance de Lambrechts, Bibliothèque de l'université de Gand. Manuscrit 675.

(4) Souvenirs manuscrits de Nicolas Descamps, appartenant à M. Descamps, juge de paix du canton de Schaerbeek (Bruxelles).

sent pour assaillir et accabler de coups leurs rares concitoyens qui se disent jacobins, et pour promener leurs violences jusque dans les villages voisins (1).

En Flandre, « l'aristocrate et le royaliste ont d'autant plus beau jeu que le canon ennemi se fait journellement entendre sur la côte ». Ainsi parle le jacobin Meyer, et l'administration d'arrondissement adresse à ses subordonnés, le 10 juin 1795, une proclamation les menaçant des plus terribles châtiments à cause de leur mauvais esprit. En communiquant ses menaces à l'administration centrale, l'arrondissement lui expose que prêtres, Etats, Anglais s'unissent pour la résistance, et il ajoute qu'il rougit du langage que lui impose la situation (23 juin 1795). Dans la Flandre zélandaise, c'est l'aristocratie qui domine, au dire de Du Bosch, jacobin convaincu, secrétaire de la Municipalité du Sas de Gand. Enfin, à Saint-Nicolas, le chef-collège du pays de Waes, invité par l'autorité supérieure à s'associer à des vœux en faveur de l'annexion, ose arborer fièrement ses couleurs et reprocher à ses maîtres leur conduite anti-patriotique. « Nul ne peut solliciter la réunion, si ce n'est le peuple lui-même. Vous alléguez abusivement que l'annexion est demandée par les habitants. C'est là une allégation douteuse et équivoque : on ne les a jamais consultés » (28 mai 1795) (2).

Dans le Hainaut, la Terreur avait régné au début de la conquête, en s'annonçant par des condamnations capitales, par des arrestations et par des proscriptions. Cette province dérogeait-elle à la règle générale ? Les autorités se chargeaient de répondre négativement avec une unanimité qui mérite d'être remarquée. Mons regrette amèrement l'Autriche, au témoignage de Marbot ; à Thuin, les aristocrates sont de loin les plus nombreux, selon la municipalité et selon le commandant de place. A Tournai, les patriotes, *apparent rari nantes*, au témoignage de la municipalité, et selon un chroniqueur désintéressé, « la plupart des habitants détestent les Français ».

Deux circonstances particulières soulignèrent cette disposition des esprits.

A Mons, l'avocat Sirault, administrateur des orphelins, s'éleva publiquement, en juillet 1795, contre les fêtes célébrées en l'honneur de

(1) Aulard, *ouv. cité* XIV, p. 561. Kaulek. *Papiers de Barthélemy*, V, p. 238. (Cartons 358, 389 et 397, adm. centrale de la Belgique).

Lettre de Finet au sujet d'Ostende, 14 Nivôse an III, registre 161, même administration.

Rembry-Barth. *Histoire de Menin*, III, p. 144.

Rybens, *Beschrijving van Nieuport*, année 1795.

(2) Carton 44, Correspondance de Bouteville ; carton 511, administration centrale de la Belgique : carton 14, Correspondance de l'agent national près cette administration ; carton 351, même administration.

l'anniversaire de l'entrée des Français et déclara être honteux de ces manifestations qui heurtaient son patriotisme. Émus de ce langage, les administrateurs de l'arrondissement mandèrent le courageux citoyen à leur barre, où il revendiqua fièrement les droits du pays. On aime à transcrire ses paroles qui furent applaudies par l'immense majorité de ses concitoyens, heureux d'une aussi énergique attitude. Sirault, disait le procès-verbal qui fut dressé séance tenante, revendiqua le droit « de parler comme il l'avait fait, parce que depuis la conquête le peuple était en souffrance et avait supporté des contributions en tout genre que l'on ne fait supporter que par des peuples vaincus, que les vaincus ne se réjouissaient pas, mais bien les vainqueurs ». Il revendiqua le droit pour les Belges « de critiquer les autorités et d'user de la liberté d'opinion ». Comme cette liberté n'était guère tolérée par les républicains, on répondit à l'avocat-patriote en le déférant à l'administration centrale pour être poursuivi devant le tribunal révolutionnaire. Mais telle était la force de l'opinion toute entière, s'intéressant au sort d'un homme énergique, que les bureaux de l'administration centrale, quoique approuvant les poursuites, négligèrent de les prescrire et laissèrent le dossier dans leurs cartons. On eût dit que les administrateurs redoutaient qu'un débat public révélât toute l'adversion qu'inspirait au pays le régime de la conquête.

A Tournai, un événement analogue eut lieu vers le même moment. Dans cette ville, alors capitale d'une province distincte, les excès des terroristes avaient surrexcité les esprits. La masse des habitants, reprenant la tradition des « chasse-clubistes » de 1793, ne cessait de se livrer à des manifestations attestant son hostilité contre les Français. Les poursuites pour « propos inciviques » abondaient : en quelques jours, au début de juin 1795, la police avait arrêté 19 habitants coupables de violences exercées contre des jacobins. En guise de protestation, toute la ville se porta, comme à une manifestation grandiose et spontanée, aux obsèques d'un modeste maréchal-ferrant nommé Lecouf, que ses excès comme chasse-clubiste au moment de la restauration autrichienne en 1793, avaient entouré de célébrité, sinon d'estime. Lors du service funèbre qui eut lieu à l'église Saint-Jacques, la foule s'écrasa dans le temple et dans les rues voisines, comme si le peuple entier avait voulu saluer dans le défunt un des sauveurs même de la patrie (27 juillet 1795) (1).

(1). *Mémoires de Marbot*, III, p. 379. *Troisième rapport de M. Rombeau sur les archives de Thuin*. p. 107. Rapport de la Municipalité de Tournai, 2 germinal an III. (Carton 382, administration centrale de la Belgique). Manuscrit d'Isbecque et Doignon sur Tournai aux dates d'août 1794, 7 juin 1795, 27 juillet 1795. Dossier Sirault. (Carton 2, Correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique).

Le vaste duché de Brabant était craint par les Français à cause de son hostilité manifeste. C'était *son mauvais esprit* que l'on avait entendu combattre en divisant cette antique province en deux départements. Pour justifier cette appréciation, qui était toute à l'honneur des habitants, les preuves abondaient. « Il faut dans le Brabant faire régner la terreur en y amenant des forces militaires importantes, sous peine de voir le peuple se soulever ». Ainsi s'exprimait, au lendemain de la conquête, le conventionnel Richard (22 juillet 1794). Un an après, les administrateurs de l'arrondissement ne pensaient pas autrement, quand ils constataient que « la plupart des habitants sont bons mais aveuglés, et animés d'une véritable rage contre les Français ». (13 juin 1795).

Ce que l'on reconnaissait au sujet de l'ensemble de la province se vérifiait dans chaque ville. Bruxelles, capitale du duché, était « une ville fanatique, animée des sentiments les plus hostiles » au dire du conventionnel Laurent (23 juillet 1794). L'opposition aristocratique et la rareté extrême des partisans de la France y étaient signalées par le Moniteur en mai 1795. Un agent secret du gouvernement impérial, fort ennemi de la cause de l'indépendance des Belges, écrivait à Vienne le 12 juin 1795 qu'à Bruxelles les adhérents des Français étaient très peu nombreux et le mécontentement du peuple très grand, au point de faire renforcer la garnison par crainte de révolte.

Anvers l'emportait encore sur Bruxelles. « C'est la ville la plus fanatique, la plus malveillante » disait Laurent le 28 octobre 1794. « Il n'y a point de commune dans toute la Belgique où le peuple ait plus d'antipathie contre la Révolution française », déclarait le conseil de gouvernement en octobre 1795. « On n'y compte qu'un petit nombre de partisans des Français, et bientôt il n'y en aura plus un seul, observait l'administration centrale, en avril 1795 ; les citoyens qui osent accepter les fonctions municipales encourent la haine et l'exécration de tous, les huées et le mépris public. » Et voici comment Dargonne, agent national auprès de la municipalité confirmait ces jugements sévères : « Vous me demandez des personnes de bonne volonté, où les chercher ? L'opinion est tellement contraire aux principes actuels que quiconque leur est attaché et a le courage de l'avouer est perdu dans l'esprit public. Celui même qui est attaché à la cause de la liberté n'ose s'avouer tel » (9 mai 1795).

L'administration municipale de Malines déclarait de son côté que ses administrés étaient dans une disposition d'esprit telle qu'ils haïraient même celui qui montrerait quelque estime pour la nation française (6 avril 1795). A Assche, les habitants fermaient leurs volets en signe de mépris, le jour du décadi, et refusaient avec une unanimité

remarquable de loger l'agent national du Chastel, envoyé de Bruxelles pour les régenter. A Louvain, l'agent national déclarait, le 22 mai 1795, que « la malveillance atteint le comble », tandis qu'à Diest, le républicain Di Martinelli proclamait avec tristesse qu'il « n'y a pas de républicains ou très peu » (24 mars 1795).

A Tirlemont, l'agent national Coenen représentait son ressort « comme un pays d'obscurité habité uniquement par des hommes outrés et par des malveillants animés d'une haine indissoluble » (25 avril et 5 mai 1795).

La partie wallonne du Brabant était à la hauteur du restant de la province. Le notaire Simonart, de Wavre, jacobin convaincu, qui exerçait depuis la conquête les fonctions de grand bailli du Brabant wallon, déclarait que le plat pays était livré « à une horde accablante de Vendéens », et que Wavre même se distinguait par « son fanatisme et par son opposition à la République » (17 novembre 1794 et 16 septembre 1795). Jodoigne est pareillement dénoncée par les Français comme aristocrate, et Nivelles est représentée comme « infectée du venin aristocratique et d'une haine mortelle contre les Français » au point qu'on y compte à peine deux pour cent des habitants comme favorables au régime nouveau (11 mai 1795) (1).

Le comté de Namur tout entier est hostile à la république. « Ce pays regrette ses chaînes », disent les conventionnels, le 24 novembre 1794. A Namur même « l'esprit public est détestable, les amis de la liberté sont rares », et à Dinant les réactionnaires, ennemis de la république forment « une imposante majorité », au témoignage du conventionnel Guyton (24 juillet 1794) et du commandant de place (1795). Aussi l'administration d'arrondissement s'élève-t-elle avec indignation contre « le froid égoïsme d'une partie de ses administrés » (25 janvier 1795) (2).

Le ressort de l'arrondissement de Liége est dénoncé dans son ensemble par les amis de la France avec autant et plus d'amertume

(1) Aulard, *ouv. cité*, XV, pp. 361, 385, 409, administration centrale de la Belgique, cartons 239, 284 361, 364, 366, 367, 377, et liasses 573, 594, 617.

Moniteur réimprimé, XXIV, pp. 345 442. Lettre du doyen des armuriers van de Sande, du 12 juin 1795. Liasse 1006, chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Registre 26318, Cartulaires et manuscrits.

Desmedt, *Geschiedenis van Assche*, pp. 93, 94, 95. Correspondance de Di Martinelli, conservé par M. J. Di Martinelli, juge de paix à Borgerhout.

G. Poffé, *Antwerpen in de XVIIIe eeuw, na den inval der Franschen*, p. 162.

(2) Cartulaires et Manuscrits, registre 26318.

Aulard, *ouv. cité*, XV, pp. 449, 684. Administration centrale de la Belgique, cartons 362 et 383. Correspondance de l'agent national près l'administration centrale, carton 14.

qu'ils en apportent à se plaindre des autres provinces. Peut-être y a-t-il dans leurs récriminations quelque déconvenue, née de ce que ce pays leur avait été représenté comme spécialement dévoué à la république ? « Toutes les municipalités sont hostiles à la France », — dit l'arrondissement, le 17 janvier 1795. « La masse du peuple est réactionnaire », écrit le représentant Gillet, le 23 août 1795. « Les républicains sont dégoûtés, les réactionnaires l'emportent », s'écrie l'administration départementale au moment d'entrer en fonctions. (13 novembre 1795).

Le mouvement devient tellement prononcé que l'ancien agent du gouvernement impérial à Liége, Bastin, croit devoir le signaler au cabinet de Vienne comme formant le point de départ d'une campagne tendant à réunir le pays à la Belgique en cas de restauration autrichienne.

A Bouillon, le peuple manifestait les mêmes sentiments en s'opposant à la vente des biens ecclésiastiques et en poursuivant les jacobins et leur chef Weissembruch. A Stavelot, les habitants convoqués à plusieurs reprises pour voter l'annexion de leur pays à la France, refusent d'assister aux réunions fixées et empêchent ainsi qu'on donne suite à l'anéantissement de leur patrie (1).

Comme il a été exposé plus haut, les conquérants avaient démembré l'ancien pays de Liége; ses districts du Nord et de l'Est, auxquels étaient joints les territoires impériaux de la rive droite de la Meuse, avaient formé les arrondissements de Maestricht et de Spa, relevant de l'administration centrale d'Aix-la-Chapelle. Ces divers cantons demeuraient fidèles à leurs traditions en dépit de la séparation, qui en faisait provisoirement des pays allemands. « Le Limbourg professe un attachement fanatique pour l'empereur, écrivait le *Moniteur* en septembre 1794. » Tout est opposé en ce pays aux Français, surtout à Maestricht, Verviers et Spa, « observe de son côté le substitut de l'agent national attaché à l'administration d'Aix. Et les administrateurs confirment cette observation en se plaignant de ce que « la ville de Saint-Trond est absolument réactionnaire » (11 décembre 1794) (2).

Le Luxembourg, enfin, où le drapeau impérial flotta sur les remparts de la capitale jusqu'en juin 1795, se signala particulièrement par la résistance opposée aux conquérants. « Ce pays s'obstine à rester

(1) Administration centrale de la Belgique, carton 437. Aulard ouv. cité, XVI, pp. 292, 375, 405. Correspondance de Bouteville, carton 33 : chancellerie des Pays-Bas à Vienne, liasses 943 et 944. TANDEL, *Les communes de Luxembourg*, VI, p. 551. ALEXANDRE, *Histoire chronologique des abbés de Stavelot.*

(2) *Moniteur réimprimé*, XXII, p. 146. Souvenirs de Nicolas Descamps, de Mons. Correspondance de Bouteville, carton 18

fidèle au passé, il est égaré par les malveillants », dit le commissaire civil Stévenotte (19 décembre 1794 et 13 janvier 1795). « La malveillance fourmille dans ce pays, il faut y créer un tribunal révolutionnaire », ajoute l'agent national Légier (9 février 1795). Et le bourgmestre jacobin de Saint-Hubert, Grandjean, signale à l'administration supérieure que s'il est républicain, le gros du peuple est aristocrate et que les aristocrates occupent dans le pays toutes les premières places.

Un récit inédit du général autrichien de Chaudelot, qui s'évada de Luxembourg en juin 1795, confirme ces dires. Simple lieutenant dans l'armée assiégée, et exposé par la capitulation à être fusillé à cause de son origine Lorraine, Chaudelot s'échappa avec l'aide des affidés qui avaient pendant toute la durée du blocus facilité les relations entre la ville et le gouvernement impérial. Il fut conduit, pendant la nuit, par des gens sûrs à travers les lignes françaises, et il gagna le Rhin en se rendant de village en village, se cachant le jour, marchant la nuit, toujours accueilli chez les bourgmestres ou les curés, qui lui donnaient les guides et les indications nécessaires pour atteindre sans danger la frontière. Ces aventures étaient pleinement démonstratives des dispositions des esprits dans les campagnes (1).

III

Après avoir caractérisé l'attitude des habitants, il faut rechercher l'impulsion que leur donnaient les chefs des États émigrés à l'étranger. Les principaux membres de la noblesse et du clergé, après avoir dirigé les affaires pendant la restauration autrichienne, allaient continuer à lutter pour l'indépendance de leur pays. Leurs persévérants efforts dans cet ordre d'idées vont nous retenir un instant.

Pendant deux mois, le long et triste cortège des émigrants s'était déroulé sur les seules routes que l'invasion laissait ouvertes, celles de la Hollande et du Bas-Rhin. Les témoins oculaires et même quelques-unes des victimes de cette fuite précipitée ont noté des incidents navrants de ce voyage qui pour beaucoup devait être la dernière étape de la vie et pour tous une marche vers un but inconnu, plein de périls ou d'amertumes. Ces récits ont dépeint la file ininterrompue des voitures ou des chariots, la course pénible des piétons chargés de

(1) Administration centrale de la Belgique, registres 148 et 161 et carton 172. Correspondance de l'agent national près l'administration centrale, carton 9. Mémoires manuscrits du général de Chaudelot.

bagages et tombant de fatigue au bord des chemins, l'encombrement des villes frontières et des hôtelleries, enfin les brusques émois inspirés par l'approche des soldats républicains à ces multitudes effarées, contraintes à chercher plus loin sur la terre étrangère un abri plus sûr, sinon plus stable (1).

L'histoire de l'émigration belge de 1794 est encore à faire, et elle réserve à ses lecteurs des récits émouvants ou dramatiques, analogues souvent à ceux qui abondent dans l'histoire de l'émigration française. Tel, le patriote d'Ypres, Malou-Riga, qui, après avoir aidé à la révolution brabançonne et avoir même sympathisé avec les révolutionnaires français en 1791 et 1792, avait reconnu ses erreurs en 1793. Revenu de son aveuglement, il s'était rallié à la restauration autrichienne. Cet ancien organisateur des troupes belges en West-Flandre avait émigré en juin 1794, se sentant proscrit par les conquérants. A Hambourg, il avait eu le malheur de perdre sa femme, et il s'était consacré tout entier à Dieu, au point d'entrer comme obscur frère jardinier dans un couvent de la Compagnie de Jésus. Un compatriote le rencontra par hasard en Russie, et le désignant à l'attention de ses supérieurs, l'amena à faire les études théologiques. Malou devait mourir missionnaire en Amérique.

Moins variées, mais marquées souvent aussi au coin de la douleur et du revers, les aventures du plus grand nombre des émigrés belges devaient prendre fin par leur retour en 1795. Un petit nombre rentrerait sous le Consulat, et les derniers en 1814, Seules, une vingtaine de familles se fixeraient pour toujours sur le sol étranger, surtout en Autriche, et oublieraient, par suite de l'exercice prolongé de charges militaires ou civiles et par suite de mariages, le chemin du retour.

Parmi ces fugitifs, évêques, prélats de nos principales abbayes, grands seigneurs, nobles, magistrats, avocats, prêtres, moines, religieuses, artistes, bourgeois ou cultivateurs, un groupe surtout attirait l'attention. C'étaient les membres des États des provinces. Tandis que les États de Brabant, de Flandre, et de Namur, gagnaient la Hollande, ceux du Hainaut, conduits par Gendebien, se rendaient à Cologne et de là à Wetzlar. Si éloignés qu'ils fussent les uns des autres, les défenseurs de la constitution et de l'indépendance de la Belgique allaient continuer leur politique traditionnelle et porter tout

(1) *Souvenirs du comte de Mérode. Journal d'émigration de l'abbé Henry. Histoire et anecdotes de mon émigration*, par le chanoine Eloy. Souvenirs manuscrits du chanoine van Beughem, du recteur Van de Velde, de M. Marcq, de Nivelles Correspondance de H. Van der Noot, de O'Hearn, de Nuewens, de E. de Jonghe.

le poids d'une lutte difficile. Leur nombre apparent diminuerait quelque peu par suite du temps, mais les principaux d'entre eux resteraient unis et persévérants jusqu'en 1801. Leurs desseins, leurs tentatives, leurs espérances trop souvent déçues, nous retiendront à chaque phase de l'histoire de la domination française.

Le plus important des représentants de notre pays était Égide-François de Jonghe. Jurisconsulte éminent, administrateur aussi actif qu'éclairé, patriote convaincu autant que dévoué, cet homme de talent était Conseiller de Brabant quand les États du duché demandèrent de pouvoir se l'adjoindre comme Conseiller pensionnaire. En cette dernière qualité, il était devenu l'âme de l'administration provinciale. Cumulant deux fonctions qui le mêlaient à toutes les grandes affaires du pays, de Jonghe avait dirigé la résistance aux prétentions excessives du gouvernement autrichien mais il avait préconisé en même temps le respect de la foi jurée à l'Empereur. Ami personnel de Metternich, il avait déploré avec ce ministre les écarts répétés des conseillers de François II et, en particulier, les malencontreuses poursuites exercées sur la terre étrangère contre les caisses des Etats. Dépositaire de toutes les traditions, esprit ouvert aux justes réformes, il était indiqué pour diriger les patriotes émigrés, et nous verrons qu'il sut demeurer à la hauteur d'une aussi lourde tâche.

Autour du pensionnaire de Jonghe on remarquait des représentants du Brabant, comme les comtes de Duras, de Limminghe, de Lannoy, de Nassau-Corroy, les barons de Peuthy, d'Overschie, d'Hooghvorst, et de Hove, les abbés de Villers, de Grimberghen, de Gembloux, de Saint-Bernard, de Tongerloo; les bourgmestres de Bruxelles et d'Anvers (Locquenghien et Baillet), des représentants de Namur, comme le baron de Néverlée et comme divers abbés, des représentants de la Flandre comme l'abbé de Baudeloo et Raepsaet, d'Audenaerde. La mort devait promptement enlever le baron de Hove (12 juillet 1794). En outre, la rentrée au pays séparerait en apparence les survivants, car, seuls, les irréconciliables demeureraient à l'étranger, à l'exemple de de Jonghe, de Locquenghien, et de quelques prélats. Mais cette séparation n'empêcherait point la continuation de l'entente entre émigrés et patriotes de l'intérieur. Nous aurons à plus d'une reprise l'occasion de donner des preuves de ces relations secrètes et fréquentes (1).

(1) Le dossier du messager Horion est instructif à cet égard. Cet habitant d'Alost, émigré en juin 1794, fut envoyé de Hollande en Belgique par les membres des États, et arrêté au moment où il regagnait le Rhin avec divers messages (27 septembre 1794). Il fut gardé en prison jusqu'au 1 mars 1795, date de son acquittement par le tribunal révolutionnaire (administration centrale de la Belgique, carton 114).

L'harmonie à maintenir entre les patriotes commandait une certaine unité de vie. Il fallait conserver l'action commune permettant de parler au nom des États, sans cependant donner de l'ombrage aux gouvernements étrangers, dont on empruntait l'hospitalité. De là vient qu'à la différence de la masse des émigrés belges, répandus d'abord en Hollande, ensuite en Allemagne, depuis le Rhin jusqu'au fond de l'Autriche, les chefs des États veillèrent à ne pas s'écarter de la frontière de la république et à ne distancer leurs diverses résidences que dans les limites commandées par la prudence.

La conquête de la Hollande rejeta vers la Westphalie les Belges réfugiés sur le territoire des États Généraux. Mais à ce moment même la Prusse traitait avec la France et son adhésion à des préliminaires de paix aidait à arrêter au Rhin la marche victorieuse des troupes républicaines. Ces circonstances permirent aux États de ne pas s'enfoncer en Allemagne ou en Westphalie. Ainsi, de Jonghe et ses amis purent se fixer sur la rive droite du Rhin et ne pas s'éloigner beaucoup de leur pays. Ils se répandirent aux environs d'Emmerich, petite ville située dans la Gueldre prussienne, non loin de la frontière hollandaise. Là était retirée une partie du clergé belge, qui devait y revenir lors de la persécution amenée par le coup d'État de Fructidor (1797). Ce fut le centre de l'organisation patriotique. Dusseldorf, et plus près, Wesel, Borcken, Dorsten, Bocholt, Duisburg, reçurent les divers membres de ce qu'on appela désormais « le Comité de Dusseldorf », puis, « le Comité d'Emmerich ». Cette dernière appellation devait subsister, avec le groupe qui en faisait l'objet, jusqu'à l'époque du Consulat.

La brusque retraite de juin 1794 surprenait les États belges non moins que l'Angleterre et la Hollande. Nombreuses et difficiles étaient les questions qui surgissaient à cette occasion au sujet du sort des Pays-Bas. Comme on l'a exposé au début de ce livre, les puissances coalisées étaient profondément divisées. L'Empereur se réservait de reprendre la Belgique, afin de faciliter l'acquisition de la Bavière. L'Angleterre voulait soustraire la Belgique à l'influence française, et entendait ou bien y maintenir la domination autrichienne, ou bien y établir un gouvernement commun avec la Hollande. La maison d'Orange, enfin, s'absorbait dans la défense de son territoire, mais se voyant abandonnée par l'Empire, songeait à chercher une solution qui ménagerait ses possessions tout en désarmant la Convention. C'était à concilier ces politiques opposées et parfois même contradictoires que devaient se consacrer le pensionnaire de Jonghe et ses amis. Besogne ingrate, dans l'accomplissement de laquelle le succès immédiat ne fut pas à la hauteur du travail accompli, mais qui sauvegarderait l'avenir et l'honneur national !

Les agents impériaux avaient traqué les membres des États, des abbayes, et des chapîtres, pour les dépouiller. A leurs mesures inopportunes et injustifiées venait, vers la fin de 1794, s'ajouter la suppression officielle du gouvernement des Pays-Bas. C'était, de la part du Cabinet de Vienne, la renonciation de fait à ses droits sur la Belgique, car il ne la possédait que sous condition de gouverner selon les constitutions nationales. Mais cette renonciation n'était pas absolue. L'Empereur n'annonçait-t-il pas à ses alliés qu'il se proposait de reconquérir la rive gauche du Rhin ? Ne gardait-il pas deux armées sur la rive droite du grand fleuve allemand, et n'étaient-elles pas destinées à secourir à bref délai Mayence et Luxembourg, qui toutes deux résistaient vaillamment ? Sa chancellerie n'écrivait-elle pas officiellement aux députés des États, retirés en Hollande, pour liquider les prestations fournies par leurs soins à l'armée impériale (5 septembre 1794) ? (1). Par la plume autorisée de leur pensionnaire Gendebien, les États du Hainaut adressaient successivement à l'Empereur, au prince de Ligne, au comte de Metternich, et à l'archiduc Charles, des mémoires justifiant la conduite de leur province en 1794 ; Metternich répondait à ces démarches en promettant aux Hennuyers ses bons offices, et en leur laissant espérer une restauration dont il n'osait toutefois garantir ni la réalité, ni la date (14 janvier 1795) (2). Un agent dévoué des États de Brabant, Nuewens, qui cumulait avec la charge de chef-drossard de Grimberghen celle de receveur du comte de Mérode, entretenait à la même époque une correspondance suivie avec Metternich. Celui-ci répondait aux interrogations de « son cher ami » en affirmant son espoir de revenir à Bruxelles pour y faire refleurir la constitution sous la suzeraineté de l'Autriche ; ses lettres démentaient en même temps les bruits qui couraient sur l'échange de la Bavière et sur l'abandon définitif des provinces belges par la maison impériale (3).

Telles furent les dernières relations officielles entretenues en 1794 et 1795 entre les représentants légaux de la Belgique et leur ancien souverain. La disgrâce de Metternich et la déclaration de l'Empereur « qu'il ne reconnaissait plus les États » devaient forcément mettre fin à toute entente de ce côté (31 janvier 1795). A la décevante politique

(1) Manuscrit 22120, Bibliothèque royale.

(2) Lettres des États du Hainaut, 21 août 1794, 30 août 1794, 16 et 17 décembre 1794. (Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, liasse 945 ; secrétairerie d'État et de guerre, liasse 635.) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. III.

(3) Archives de M. le comte de Mérode-Werterloo à Bruxelles : liasses 1344 et 1592. Lettres de Nuewens, écrites de Hollande à Metternich ou à son secrétaire, du 22 août 1794 au 20 juin 1795. Réponse de Metternich ou de son secrétaire, du 29 août 1794 23 septembre 1794, 4 mars 1795, 29 et 30 mai 1795.

du gouvernement de Vienne, qui préparait le troc des Pays-Bas au moment même où il affectait d'en hâter la délivrance, les Belges opposèrent une attitude en harmonie avec les circonstances.

Ainsi qu'on va le voir, leur principal espoir résidait dans l'appui du ministère britannique. Comme celui-ci persistait à vouloir le rétablissement de la barrière austro-belge, force était aux Belges de respecter les apparences et de se dire encore toujours prêts à recevoir et à appuyer la suprématie de l'Autriche. En d'autres termes, invoquant leur constitution, ils devaient logiquement admettre la suzeraineté du prince que cette constitution plaçait à leur tête. S'ils voulaient un drapeau, ils ne pouvaient en arborer d'autre que celui des Habsbourg.

Mais la prudence commandait aussi de se préparer à l'hypothèse, déjà vraisemblable, où les Belges délaissés par leurs protecteurs légitimes, se verraient exposés sans défense aux armes de la république française. Un devoir impérieux exigeait que les Etats portassent leurs regards vers cet avenir qui menaçait d'être prochainement une réalité. Ils ne manquèrent point à cette obligation dont ils ne se dissimulèrent ni l'urgence, ni l'extrême gravité.

L'indépendance de leur pays, telle qu'ils l'avaient entrevue en 1790, demeurait pour tous l'idéal auquel il fallait tendre. Une douloureuse expérience montrait toutefois qu'au milieu d'une conflagration générale la Belgique, laissée à elle-même et convoitée par tous ses voisins, ne pourrait subsister qu'avec l'appui de l'un ou de l'autre. L'aide de la France emporterait l'annexion brutale et le régime sanglant de la Terreur. L'assistance de l'Angleterre comportait, à défaut de la restauration autrichienne, une entente avec la Hollande. Ce fut de ce côté, déjà fréquemment entrevu, que penchèrent de Jonghe et ses amis. Cette combinaison devait être facilitée par les hasards de l'émigration, qui amenèrent pour quelques mois en Hollande les députés des Etats, puis les exilèrent en Westphalie, simultanément avec les serviteurs de la maison d'Orange fuyant la Hollande.

L'orientation donnée ainsi aux calculs des Etats n'échappait pas à la critique. Ne devait-elle pas mettre les Belges à la discrétion du cabinet de Londres ? Ne ferait-elle pas de tout ou partie de leur patrie un objet d'échange entre les mains de ces nouveaux protecteurs ou aux mains de la maison d'Orange ? En tous cas, si elle ne réussissait pas, ou si elle ne devait réussir qu'après de longs délais, elle exposait les Belges à tous les pillages et à toutes les horreurs que la Terreur avait enfantées en France.

Ces considérations frappaient certains membres des Etats, comme le comte de Limminghe. Emigré avec ses collègues, mais inspiré par

d'anciennes sympathies pour la France d'autrefois, qu'il avait servie comme officier sous le maréchal de Saxe et sous Löwendael, ce vieillard était conduit aussi par de vifs ressentiments contre les agents autrichiens (1). Il croyait, non sans quelque fondement, que la révolution touchait à son apogée, que l'annexion de la Belgique à la France était inévitable, et que mieux valait pour les défenseurs du pays traiter avec l'envahisseur pour réserver à leur patrie les conditions les plus favorables.

Avec Limminghe, des patriotes comme l'abbé de Feller et l'avocat Henri van der Noot, partageaient l'idée de s'incliner devant la force des conquérants. Chez ces deux exilés, dont le dernier demeurait totalement étranger aux négociations des Etats, les perspectives d'avenir atteignaient une élévation à laquelle il faut rendre hommage ; reconnaissons toutefois qu'à côté d'une sorte de divination surprenante, leur pensée paraissait empreinte d'une résignation excessive. Voici ce que pensaient et écrivaient van der Noot et de Feller, unis sans le savoir par la même conviction. C'est un nouvel ordre de choses qu'a enfanté la révolution, fille elle-même de la philosophie du XVIII[e] siècle : dans le cataclysme effroyable qui s'accomplit, les formes extérieures auxquelles sont rattachés l'organisation sociale et même le culte viendront à sombrer : la République annexera fatalement la Belgique, et y supprimera les privilèges tant nobiliaires qu'ecclésiastiques. Mais ces réformes ne pourront vaincre la religion elle-même. L'œuvre divine survivra aux efforts des novateurs, et elle sortira de l'épreuve rajeunie et fortifiée. Ce seront de cruels moments à traverser, et c'est à Dieu qu'il faut demander la force nécessaire pour les surmonter (2).

Refusant de partager ces vues, et utilisant ses amitiés d'autrefois avec l'ambassadeur anglais et avec Van de Spiegel, grand pensionnaire de Hollande, de Jonghe se consacrait à renouer des relations qui préparaient l'Union Hollando-Belge. Il avait eu à lutter à la fois contre Limminghe d'une part et contre les amis de l'Autriche, d'autre part. Limminghe fut promptement arrêté dans ses tentatives (3) L'Autriche,

(1) On a raconté précédemment les persécutions organisées contre Limminghe par les autorités autrichiennes, en 1789 et 1791, les différends nés entre elles et lui en 1793, et la mise à sac de son château de Limelette par les troupes impériales en 1794.

(2) Lettres de van der Noot, des 19 août, 30 septembre, 10 et 27 octobre, 18 et 30 décembre 1794.

Lettres de l'abbé de Feller, du 9 juillet 1794.

Correspondance de H. van der Noot (archives générales du Royaume) et correspondance de l'abbé de Feller (Bibliothèque royale, manuscrit 21141).

(3) Lettre de de Jonghe aux députés des États, datée d'Amsterdam, le 25 août 1794 (Manuscrit 22120, Bibl. Royale. Il semble que certaines ouvertures furent

à laquelle les Etats de Brabant, comme ceux du Hainaut, firent parvenir des justifications, dédaigna de répondre aux démarches suprêmes des sujets qu'elle eût pu encore s'attacher, et elle acheva de se les aliéner pour toujours. Une solution mixte apparut un instant, sans obtenir plus de durée que l'idée analogue émise en novembre 1790 : elle consistait dans la cession de la Belgique à l'archiduc Charles qui épouserait une princesse anglaise (1) : incompatible à la fois avec les prétentions des ministres de Vienne et avec les exigences des ministres anglais pour la solidité de la barrière hollando-belge, ce rêve fut promptement délaissé à son tour. Restait l'entente avec la maison d'Orange, comme seule issue pour l'avenir. C'était à en préparer les conditions à la satisfaction de l'Angleterre qu'allait s'employer principalement l'activité des exilés.

Déjà la coalition fléchissait, au point que l'on devait prévoir le moment où ses armées évacueraient la Hollande comme la Belgique. Le prince Stathouder, ou plutôt la princesse sa femme, en qui la Providence avait placé une énergie virile, envisageait avec effroi la perspective de défendre seulement avec la petite armée des États généraux le territoire national. Il songeait à une entente qui le laisserait à la tête de son pays, tout en neutralisant celui-ci, et qui serait fortifiée par un sort semblable réservé à la Belgique. De cette dernière, on ferait ou bien une annexe de la Hollande, ou bien un Stadhoudérat pour le second fils du prince. Tels étaient les projets que formait la princesse assistée du pensionnaire van de Spiegel et du receveur Motman.

Les États Belges adhéraient à ces espérances tout en réservant l'observation intégrale de leur constitution. Ils préféraient former un stahoudérat distinct, mais si la politique internationale exigeait une une union plus intime entre leurs provinces et les provinces hollandaises, sous un seul souverain, ils stipulaient d'avance le respect de leurs franchises religieuses et civiles. Ces grandes lignes d'une entente

faites vis-à-vis des conventionnels en mission en Belgique, au nom de quelques membres des États : elles eurent lieu, sans doute, à l'occasion des démarches des émigrés pour obtenir de pouvoir rentrer dans leur patrie. On ignore la portée exacte de ces négociations dont se plaignait M. de Pelser, chargé d'affaires de l'Empereur à la Haye. Les Représentants du peuple, dans une lettre du 13 septembre 1794, firent allusion à des pourparlers de ce genre, et l'agent Toscan Carletti en affirma l'existence dans une conversation du 2 juin 1795. D'après Carletti, les chefs brabançons auraient eu pour principal objectif de se faire garantir par la France contre une restauration autrichienne ou contre le troc bavarois (Archives impériales de Vienne. Lettre de de Pelser du 31 octobre 1794. — AULARD, ouvrage cité, XVI, p. 665. — BAILLEU, *Preussen und Frankreich...* (1795 bis 1807), I. p. 395

(1) Lettre de H. van der Noot du 9 août 1794, *loc. cit.*

encore lointaine ne devaient se préciser que plus tard, notamment en 1799 : mais les bases de l'accord étaient énoncées dans le sens que nous venons d'indiquer.

La cour de Vienne en eut la preuve dans les lettres de son chargé d'affaires de La Haye, M. de Pelser, rapportant en détail ce qu'il appelait « l'intrigue Hollando-Belge ». Après avoir relaté les pourparlers, dont nous avons donné l'analyse, ce diplomate signalait l'appui que les Etats recevaient incontestablement de la part du ministère britannique, en dépit de l'opposition de lord St. Helens, ambassadeur du roi Georges à La Haye : il ajoutait avoir eu sous les yeux des correspondances justifiant ses affirmations, et montrant que le roi de Prusse se prêterait volontiers à ces combinaisons (19 septembre, 24 octobre, 31 octobre 1794) (1). Les courriers secrets portaient à Bruxelles de la part des États des nouvelles analogues dont l'écho se retrouvait dans la correspondance des patriotes les plus zélés (2). En même temps, les États voyaient à son passage en Hollande l'agent anglais Spencer, envoyé à Vienne pour insister auprès de l'empereur sur la nécessité de reconquérir les Pays-Bas; ils recevaient de cet ambassadeur les assurances les plus encourageantes au sujet de l'aide que son gouvernement promettait à la Belgique et à la Hollande (3).

Deux circonstances importantes devaient révéler l'appui sérieux que les Belges trouvaient dans le gouvernement anglais, et par là même contribueraient à encourager les partisans de l'indépendance. La première, qui faisait suite aux promesses de Spencer, consista dans l'attitude énergique que prirent Spencer à Vienne et Pitt à Londres au sujet de la constitution belge. Le gouvernement impérial sollicitait de ses alliés en août et septembre 1794 l'autorisation de s'affranchir des privilèges des provinces belges s'il rentrait en possession de celles-ci, et il faisait de cet affranchissement la première condition de tout effort militaire pour reprendre les Pays-Bas. Les représentants du gouvernement anglais opposèrent des refus catégoriques à ces ouvertures, destinées à supprimer les précieuses garanties assurées aux Belges par les traités de 1714 et de 1790. Un second incident plus caractéristique vint renforcer les déclarations diplomatiques et ajouter aux espérances des États en même temps qu'aux défiances du gouvernement de Vienne.

(1) Lettres de B. de Pelser au baron de Thugut (Archives impériales de Vienne). — Voir aussi : VON VIVENOT, *Herzog Albrecht von Saxen-Teschen als Reichsfeld-Marschall.* I, p. 274, 282, 295, 319.

(2) Lettres de Poyart à Mac-Mahon, d'Anvers, du 19 septembre au 6 octobre 1794 (Carton 592 (9) administration centrale de la Belgique.)

(3) Correspondance de H. Van der Noot, 27 octobre 1794 (*loco citato*).

L'institution d'une force armée à mettre au service de la Belgique demeurait sur le tapis. Les États et les ministres anglais, représentés par lord Elgin, avaient en vain lutté en 1793 et 1794 pour organiser en régiments réguliers les volontaires des diverses provinces. On a vu les craintes que la perspective d'une « armée nationale » faisait éprouver à l'Autriche, et l'échec presque total des tentatives patriotiques sur ce terrain. Malgré l'incontestable responsabilité qui incombait de ce chef à son souverain, et peut-être pour essayer de soustraire l'empereur aux reproches de ses alliés, le ministre Mercy fit publier sous la signature du maréchal de Cobourg une proclamation reprochant aux Belges « leur inertie » et aux États « leurs trahisons », et appelant aux armes les populations du pays situé entre la Meuse et le Rhin (Fouron-le-Comte, 30 juillet 1794).

La réponse à ce document ne se fit guère attendre. Le gouvernement anglais, comme les États, avait compris que la cause de l'indépendance de la Belgique devait être défendue par les habitants eux-mêmes; il fallait, selon lui, que l'action étrangère ne fut qu'une intervention secondant les populations intéressées et les aidant à reprendre l'exercice de leurs droits : le rôle réduit assigné aux coalisés aurait le double effet d'exiger la participation énergique du peuple belge à sa défense, et d'exclure le caractère de conquête que trop aisément certaines puissances coalisées seraient tentées d'attacher à leurs entreprises. Tel fut l'objet d'une longue dépêche adressée de Bonn, le 8 août 1794, à lord Auckland, par le colonel Crawford, agent anglais attaché à l'armée impériale. L'auteur préconisait la création de régiments nationaux, formés des émigrés belges, dont plusieurs milliers l'entouraient, et demandaient des armes et des chefs.

A l'intérieur du pays, disait-il, le peuple était prêt à se soulever, si l'on venait à son secours. Pour populariser et régulariser le mouvement, Crawford proposait de mettre à sa tête un personnage de la grande noblesse, doué de considération et d'influence, et il citait le duc d'Ursel ou le prince Auguste d'Arenberg, comte de la Marck, comme tout disposés à commander la petite armée. Crawford ajoutait que de nombreux émigrés flamands lui avaient promis des fonds pour assurer le succès de l'entreprise. Il affirmait, en terminant, que La Marck avait écrit dans le même sens au comte de Mercy qui venait de partir pour la Hollande et l'Angleterre.

La brusque mort de Mercy et les succès incessants des armées françaises mirent fin à ces tentatives à peine ébauchées. L'Autriche les apprit avec une irritation, dont la trace se retrouve dans une lettre postérieure de Crawford, suppliant Auckland de faire rendre à La Marck

la lettre adressée à Mercy, mais insistant encore sur l'enrôlement des émigrés belges sous forme d'armée nationale (1).

IV.

Pendant que les États s'avançaient, non sans hésitation, dans ces voies nouvelles, les événements se chargeaient de dénouer les ambiguités de la situation. Arrêtées en août 1794, les armées de la Convention reprenant à la fin de septembre le cours de leurs succès, atteignaient bientôt le Rhin et le cœur de la Hollande. Délaissés par la coalition, le stathouder et les États-Généraux des Provinces unies tentaient un suprême effort. Ils envoyaient, le 16 décembre 1794, deux représentants à Paris pour offrir à la Convention la neutralité de la Hollande à la condition d'avoir la paix. Les envoyés devaient ne pas négliger d'appeler l'attention sur le sort de la Belgique, qu'ils proposeraient de neutraliser également, peut-être même de joindre à la Hollande.

Tandis que les commissaires Repelaer et Brantsen se mettaient en route, un négociateur officieux leur était adjoint. C'était un agent des États belges, attaché spécialement à la cause de l'union Hollando-Belge, le baron d'Hartemberg. Il avait pour mission de suivre les démarches des deux envoyés et de parler au nom des Belges qui offraient la paix à la France en stipulant l'indépendance de leur pays ou son union à la Hollande (2). Si les circonstances suggéraient cette mission, destinée d'ailleurs à demeurer secrète en cas d'insuccès, la politique internationale paraissait la légitimer à tous les points de vue. En ce moment même, en effet, les chancelleries s'émouvaient des bruits officiels au sujet du troc de la Bavière, agréé par la Russie à la demande instante de l'Empereur : les patriotes se transmettaient ces

(1) *The journal and correspondence of William lord Auckland*, III, pp. 224 et suiv., 235 et suiv. A l'appui des ouvertures faites par Crawford, les membres des États faisaient valoir l'imposante clientèle qui, selon eux, était prête à se soulever dans leurs terres patrimoniales. Le comte de Lannoy affirmait pouvoir disposer de 12,000 hommes, d'après de Pelser (24 décembre 1794). (Archives impériales, Vienne).

(2) Lettre de B. de Pelser, au baron de Thugut, 24 décembre 1794. (Archives impériales à Vienne).

Mémoire adressé au roi Guillaume I[er] par le baron d'Hartemberg en 1817. (Archives de la Maison royale d'Orange, La Haye.)

Lettre de B. de Pelser, du 25 janvier 1795, citée par von Vivenot, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als Reichsfeldmarschall*, II, p. 351.

nouvelles avec l'indignation que l'on comprend (1) : la sage Angleterre elle-même, quoique désireuse de ménager un allié ancien et futur, cédait au courant, en offrant officiellement à l'Autriche de la débarrasser de la Belgique au moyen de l'union de celle-ci à la Hollande, union que la Prusse déclarait ratifier (2).

Rarement, le vaincu est entendu. Orange avait d'ailleurs trop intimement lié sa cause à celle de la coalition pour qu'on pu l'écouter à Paris comme on y accueillait les ouvertures du roi de Prusse. Quant aux Belges, on pouvait d'autant moins admettre leurs supplications, fussent-elles présentées du ton le plus humble, que toute entente avec eux eut compromis le pillage général auquel la Convention entendait soumettre leurs riches territoires. Les ambassadeurs hollandais et l'envoyé des États belges, prévenus d'ailleurs par la rapidité des événements et par la subite retraite du stathouder (18 janvier 1795) ne purent obtenir aucune promesse. On leur répondit que la Convention traiterait à La Haye avec le peuple Batave.

Ainsi s'évanouit tout espoir d'entente avec la puissante Convention, qui affirmait implicitement sa volonté arrêtée de garder en Belgique ses conquêtes après les avoir dépouillées. De cette tentative à peine connue une chose restait : c'était l'idée de l'union Hollando-Belge, idée qui se reproduit sans cesse, et que les agents de la future République batave devaient, au début de 1795, mettre encore en avant sans plus de succès (3).

Quand le cabinet de Vienne fut informé des démarches des États, son mécontentement fut extrême. Non pas que les manifestations de son dépit pussent être publiquement affirmées, car Thugut ne voulait pas déplaire trop ouvertement à la cour de Londres, ou compromettre le troc de la Bavière en rendant difficile la rentrée en Belgique des troupes impériales. Mais, à dater de janvier 1795, les dispositions prises à la chancellerie de Vienne reflétèrent indirectement la volonté

(1) Lettres de Du Rondeau, employé du gouvernement impérial, datées de Dusseldorf, le 5 décembre 1794 et le 5 janvier 1795, adressées à Nuewens, receveur du comte de Mérode Westerloo, en Hollande. (Archives du comte de Mérode Westerloo, liasse 1352).

Lettre de B. de Pelser au baron de Thugut, 31 octobre 1794. (Archives impériales à Vienne). Von Vivenot, *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen als Reichsfeldmarschall*, II. p. 318.

(2) Von Sybel. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française* III, p. 370.

(3) *Colenbrander*, ouvrage cité, I, p. 498.

Vreede, *Geschiedenis der diplomatie van de bataafsche Republiek*, I. p. 71 et annexes, p. 8. On proposait l'unité de la représentation nationale, l'uniformité des lois criminelles et civiles, des monnaies, des poids et mesures, la liberté de chaque culte, l'interdiction de l'exercice public des cultes, le respect des corporations religieuses établies.

arrêtée de ne reprendre la Belgique que par voie de conquête et en méconnaissant les droits des États provinciaux. Après avoir déclaré les États abolis, l'empereur écarta les tentatives de Trauttmansdorf pour obtenir des ordres annonçant la reprise de la Belgique : Metternich, toujours favorable aux Belges, fut définitivement congédié, et Trauttmansdorf, à son tour, privé de la charge de chancelier des Pays-Bas. C'était annoncer bien haut qu'aux yeux des ministres de François II la Belgique n'existait plus.

Elle existait encore, la petite nation que ces hommes d'État croyaient effacer d'un trait de plume. Car tout en la déclarant rayée de la carte de l'Europe, diplomates, généraux, ministres étaient forcés de s'occuper d'elle, et d'avouer sa vitalité au point de s'en montrer jaloux, comme l'indiquera la suite de ce récit.

L'Angleterre, abritant déjà les princes d'Orange à Hampton-Court, devait, à son tour, être l'objet des démarches du pensionnaire de Jonghe et de ses amis.

Nous avons dit qu'au commencement de 1795 les ministres du roi Georges avaient repris les négociations pour nouer une nouvelle coalition et suppléer à la défection de la Prusse. Les États s'employèrent à n'être point oubliés dans les combinaisons suscitées par les agents britanniques, et nous verrons que leurs efforts ne demeurèrent point stériles. Une complication surgit, qui rendit les décisions difficiles à préparer et malaisées à exécuter. La perspective de l'abandon définitif de l'Autriche et d'une annexion certaine à la France fit rentrer en Belgique le plus grand nombre des émigrés belges, au printemps et durant l'été de 1795. Beaucoup de membres des Etats suivirent ce mouvement. Parmi ceux qui avaient le plus de notoriété, on pouvait citer le duc d'Ursel, les comtes de Limminghe, de Lannoy, de Nassau-Corroy, les barons de Peuthy et d'Hoogvorst, Raepsaet, les abbés de Tongerloo, de Villers, de Saint-Bernard (1). Entre ces voyageurs et les exilés demeurés sur la rive droite du Rhin, les relations furent néanmoins maintenues de façon à conserver une ligne de

(1) Tout en restant fidèle à la cause de l'indépendance, le comte de Mérode de Westerloo s'était séparé des États, pour s'enfoncer en Allemagne. Son beau-père le comte de Lannoy, le baron de Peuthy, le comte de Nassau-Corroy et le comte de Limminghe ne purent rentrer en Belgique qu'au prix de grands efforts. L'administration d'arrondissement du Brabant, invitée à donner son avis, s'évertua à retarder celui ci, pour prolonger la détention à laquelle étaient soumis les intéressés. Ses rapports, traitant ceux-ci de « brigands » portaient que « ces Messieurs sont faits pour attendre ». Mécontents de pareilles lenteurs, les Représentants du Peuple autorisèrent les intéressés à rentrer en possession de leurs biens et à être mis en liberté sans attendre l'avis de l'arrondissement. (Carton 115, administration centrale de la Belgique.)

conduite uniforme (1). A l'intérieur, on entretiendrait l'agitation en appelant sans cesse l'attention sur la constitution et sur l'indépendance, parfois même en préparant des mouvements d'insurrection destinés à affirmer le maintien de l'esprit national. A l'extérieur, on solliciterait l'union Hollando-Belge d'accord avec les vues de l'Angleterre et les désirs de la maison d'Orange, et vraisemblablement avec l'appui du roi de Prusse (2).

Au printemps de 1795, quand le prince Stathouder et ses amis eurent retrouvé le calme nécessaire pour faire des plans sérieux, on vit naître une entreprise qui occupa l'attention pendant plusieurs mois. Les Orangistes se préparèrent à organiser dans la jeune république Batave, à peine constituée et mal assise, un soulèvement en faveur de l'ancienne dynastie. Un rassemblement armé, établi à Osnabruck en Westphalie, était destiné à concentrer tous les émigrés hollandais en état de faire la guerre : cette troupe, commandée par le prince Frédéric, second fils du Stathouder, tendrait la main aux insurgés néerlandais, avec la protection de l'Angleterre. A ces plans devait correspondre une action parallèle de la part des Belges, et le succès serait suivi de l'union entre les deux pays. Sur cette entente nouvelle, les documents que nous possédons ne fournissent guère de détails, tout en permettant d'affirmer ses grandes lignes. C'est à un témoin désintéressé que nous devons les renseignements les plus anciens en date. Une série de lettres adressées au gouvernement de Vienne par un exilé, Mgr. de Nélis, évêque d'Anvers, en mars 1795, signalent, en effet, l'entente entre les membres des Etats, la maison d'Orange et la Prusse. Le prélat se disait tellement convaincu de « l'intrigue » dénoncée, qu'il croyait devoir soumettre un plan complet destiné à y faire face.

Il proposait, à l'extérieur, l'annexion du pays de Liége à la Belgique, et la création à La Haye d'une ambassade spéciale, dont il serait chargé, pour surveiller et déjouer les menées des États : à l'intérieur, il suggérait l'idée d'un vaste emprunt garanti par les biens du clergé et destiné à refaire une armée (3). La correspondance adressée au

(1) L'administration centrale de la Belgique signalait, le 28 Ventôse an III, les conciliabules secrets entre Raepsaet, revenu en Belgique, et les autres patriotes bruxellois. (Carton 353, administration centrale de la Belgique.) Voir aussi le rapport de van den Sanden, doyen des armurîers, et agent à Bruxelles du gouvernement autrichien (Liasse 1001, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(2) Le roi de Prusse était frère de la princesse d'Orange et père de la princesse héréditaire d'Orange.

(3) Liasse 261. Chancellerie des Pays-Bas. Les rapports de Nelis, remis par Trauttmansdorf à l'Empereur, furent suivis d'une note de Thugut les traitant d'intempestifs et ajoutant : « il est si peu probable que nous rentrerons jamais » (24 mars 1795. VON VIVENOT. *Vertrauliche Briefe der Freiherrn von Thugut*, I).

nonce Brancadoro par O'Hearn, professeur de Louvain, émigré à Brême, et ancien ambassadeur du Congrès belge de 1790, montre au même moment la conviction que les Belges obtiendront, grâce à l'Angleterre, le rétablissement de leur indépendance (1). Et les efforts faits en ce sens par les États paraissaient au représentant du Saint-Siège tellement importants qu'il croyait nécessaire de blâmer les patriotes belges et de les rappeler à ce qu'il estimait être leur devoir vis-à-vis de leur souverain légitime (2).

Les observations de Mgr Brancadoro ne pouvaient suffire pour ramener à la Cour de Vienne la confiance de ses anciens sujets. Tandis que l'abandon de Luxembourg, où la garnison appelait en vain l'assistance de l'Empereur, révélait clairement les intentions du Cabinet de Vienne, la nécessité d'une intervention active apparaissait chaque jour davantage aux yeux des patriotes. C'est à elle qu'il faut attribuer sans doute, les préparatifs d'insurrection intérieure, que nous aurons à rappeler et, un événement peu important en lui-même, mais qui devait un jour avoir des conséquences importantes. Je veux parler de l'arrivée à Brême de l'un des principaux négociants du port d'Ostende, dont le nom demeura secret.

Débarqué le 21 avril 1795, cet ambassadeur eut avec les chefs de la flotille anglaise des conférences qui furent dénoncées aux agents de la république française (3). Nous ignorons le résultat de ces démarches, qui ne devaient produire que plus tard des fruits apparents : elles attestaient toutefois les désirs du parti national et à ce titre elles devaient être mentionnées ici.

A compter du mois de mai 1795, comme les préparatifs d'action se succèdent de la part des partisans d'Orange, on voit se multiplier les avis au sujet de l'action parallèle tentée par les patriotes belges et les anxiétés des agents du gouvernement impérial.

« Les États de Brabant, de Hainaut, de Flandre et de Namur, en relation avec l'intérieur, avec l'Angleterre et avec la Prusse, peut-être même soutenus secrètement par Metternich et ses amis, ne cessent d'intriguer pour s'affranchir à la fois de la domination française et de la suzeraineté de l'Empereur. Ils organisent sur la rive droite du Rhin des conférences auxquelles viennent se joindre des prélats comme les abbés de Saint-Pierre, de Waulsort, de Gembloux et le baron de Néverlée. On organise une nouvelle Vendée, en vue de laquelle on a

(1) Lettres du 15 mars et du 20 avril 1795. (Correspondance du cardinal Brancadoro.)

(2) Rapport de Metternich, du 5 juillet 1795 sur le départ de Mgr Brancadoro, rappelé de Munster à Rome. (Liasse 261, chancellerie des Pays-Bas à Vienne.)

(3) J. KAULEK, *Papiers de Barthélémy*, V, p. 254.

fait mander de Belgique un ancien chef des volontaires de 1790 nommé de Marneffe.» Tel était le contenu de deux rapports adressés à l'Empereur par Trauttmansdorf, le 20 et le 30 mai 1795 (1). En juin, un agent autorisé du gouvernement impérial, ancien doyen du métier des armuriers de Bruxelles, retiré à Keizerweert, écrivait à Vienne pour dénoncer les mêmes faits; il signalait les vœux d'indépendance des États, les conférences tenues entre leurs membres, et l'active correspondance échangée avec leurs collègues rentrés en Belgique par de Jonghe, par l'abbé de Gembloux et par des notables d'Anvers (2).

Au commencement de juillet, les mêmes avis se répétèrent. Ils vinrent de Francfort au baron de Muller, ancien secrétaire d'État et de Guerre du gouvernement des Pays-Bas, et ce fut Cuylen, ancien substitut fiscal auprès du Conseil de Brabant qui en prit l'initiative. Selon ce magistrat, l'intrigue Hollando-Belge nouée entre les États et la princesse d'Orange en 1794 ne discontinuait pas : des conférences incessantes tenues en Westphalie tendaient à l'entretenir : les États professaient « une vraie haine contre le gouvernement impérial » (3). Trauttmansdorff, de son côté, signalait de nouveau à l'Empereur les menées récentes des États de Brabant et de Hainaut, attestées par l'envoi d'émissaires à Vienne, à Berlin, à Londres, et par des conférences tenues au château de Benrad, propriété de l'Électeur Palatin, situé sur la rive droite du Rhin, non loin de Dusseldorf (4). Cette fois, l'archiduc Charles, avisé des informations reçues, encouragea le chancelier jusque là peu écouté et il obtint

(1) Liasse 261. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Thugut ne put déguiser mécontentement que lui causait la relation faite par son subordonné. « C'est une chose insupportable que tous ces tours de *faccendone* avec lesquels l'on cherche à attribuer de l'importance à ce que font et pensent les ci-devant États des Pays-Bas, afin que de cette importance il rejaillisse de l'intérêt sur la vigilance et les occupations de la chancellerie. Et que font à S. M. les dispositions d'une douzaine d'intrigants expulsés de leur patrie, errants de ville en ville, et dénués dans leur état actuel de tout moyen et de tout appui ? Si les Pays-Bas reviennent encore sous la domination de l'Autriche, ce n'est pas par la faible ressource de faibles intelligences et de négocialleries obscures que S. M. doit y rentrer, mais par la force majeure des circonstances, et de façon que son autorité souveraine délivrée désormais de toute entrave, n'ait plus d'autre intérêt à rechercher et à suivre la conduite des intriguailleurs que pour en châtier sur le champ les écarts avec sévérité et sans nul ménagement. » (Lettre du 20 mai 1795 au comte Colloredo). von VIVENOT. *Vertrauliche Briefe der Freiherrn von Thugut*, I, p. 214.

(2) Carton 1001, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.

(3) Lettre de Cuylen, du 5 juillet 1795, même source.

(4) Liasse 261. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Rapport de Trauttmansdorf, du 5 juillet 1795.

de l'Empereur la promesse d'une surveillance spéciale à exercer sur les patriotes belges (1).

Tandis qu'en août et septembre 1795 Trauttmansdorf continuait encore à attirer l'attention de son souverain sur la politique des États belges (2), ceux-ci se trouvaient contraints de suspendre momentanément leurs démarches. Le rassemblement d'Osnabruck, que le roi de Prusse refusait d'autoriser, avait dans ses débuts encouragé leurs espérances : sa dispersion, décidée le 7 août 1795, imposait forcément un sursis pour les opérations militaires à tenter au dehors. A l'intérieur, le dernier acte du drame qui unissait la Belgique à la France se jouait à Paris et exigeait une intervention active. Plus seraient resserrés, en effet, les liens unissant la Belgique à la France, plus il faudrait d'efforts pour recouvrer l'indépendance. Si l'on pouvait obtenir, soit le maintien de la République française dans ses anciennes limites, soit tout au moins la conservation du statu quo, avec ses caractères provisoires, l'avenir serait réservé et les projets d'affranchissement demeureraient possibles.

Les négociations à suivre à Paris incombaient en tout premier lieu aux patriotes rentrés en Belgique ou restés dans leurs foyers. On a vu que loin de s'y dérober, les représentants des États envoyèrent auprès de la Convention des agents dévoués qui n'épargnèrent point leurs peines. La campagne ainsi poursuivie ne pouvait échapper à l'attention des autorités françaises, qui la réprimèrent en Belgique aussi vigoureusement que le permettait leur situation. « Les vœux d'indépendance se propagent sourdement dans tout le pays », disait avec dépit le conventionnel Roberjot (28 août 1795) (3). Et pour arrêter dès sa naissance un mouvement qu'ils considéraient comme factieux, les Représentants du peuple expulsaient de la Belgique et faisaient conduire jusqu'au-delà du Rhin deux Belges célèbres par l'influence qu'ils avaient exercée durant la révolution de 1790, le chanoine Duvivier, secrétaire du cardinal-archevêque de Malines, et le prélat Hermans, abbé de Tongerloo. Le vote de la Convention annexant les Pays-Bas à la République vint mettre un terme aux tentatives des États à Paris

(1) Carton 1001, même source. Billet de l'archiduc, adressé à Trauttmansdorf le 5 juillet 1795 « Mon cher comte, S. M. a eu la bonté de me dire qu'Elle fera observer le conventicule que des membres des États tiennent en Westphalie et à Benrad Je souhaite que nous puissions apprendre par là à quoi ils travaillent et quelles sont leurs relations avec les puissances étrangères et surtout avec les Prussiens. »

(2) Rapports du 12 août et du 28 septembre 1795. (Liasse 261, *ibid.*). VON VIVENOT. *Vertrauliche Briefe der Freiherrn von Thugut*, I, 28 septembre 1795.

(3) *Moniteur* réimprimé, XXV, p. 636.

et rejeter les patriotes vers la seule éventualité possible, celle que leur offrait la politique anglaise.

Au moment où l'activité de de Jonghe et de ses amis était ainsi reportée vers la Cour de Londres, les événements conduisaient sur le continent le fils aîné du Stathouder. Le prince héréditaire d'Orange, gendre du roi de Prusse, avait espéré que son beau-père aurait aidé le rassemblement d'Osnabruck à agir en Hollande. Mais le roi Frédéric Guillaume avait invoqué la neutralité stipulée par le traité récemment signé à Bâle entre la France et sa couronne, et il avait exigé la dispersion des partisans réunis en Westphalie. En vain, le prince était-il venu supplier les ministres du roi de revenir sur leur décision ! Son voyage à Berlin avait abouti à ce qu'on lui offrit la souveraineté de la Belgique (29 septembre) (1). Sans se prononcer sur ces ouvertures, le jeune prince s'était retiré, envoyant ses troupes en partie vers les possessions héréditaires de sa famille dans le Nassau, et en partie vers Brême où les vaisseaux anglais les attendaient Cette déconvenue contraignait le prince d'Orange à placer désormais toutes ses espérances dans le gouvernement britannique. Elle le rapprochait des patriotes belges à un moment où ils devaient, eux aussi, recourir à la Cour de Londres comme à leur unique protectrice.

En même temps qu'on apprenait en Belgique et aux bords du Rhin l'annexion décrétée à Paris, on y était informé des ordres édictés à Vienne pour mettre entièrement fin aux dernières institutions qui rappelaient l'existence de la Belgique. L'Empereur avait décidé de supprimer la chancellerie des Pays-Bas, de n'en garder que deux ou trois employés, et de former avec eux, sous la direction du conseiller d'État de Limpens, un bureau relevant du Ministère des Affaires étrangères. « Tant pis, si cela alarme les ministres britanniques », avait dit Thugut (28 septembre 1795) (2). C'était un défi que les membres des États n'allaient pas tarder à relever, comme on le verra dans le récit des premières années du gouvernement du Directoire en Belgique.

(1) *Colenbrander*, ouvrage cité, II, p. 881.

Lettre de Genotte, agent autrichien, au secrétaire d'État et de Guerre, baron de Muller, 22 septembre 1795. (Archives impériales à Vienne).

(2) von Vivenot, *Vertrauliche Briefe der Freiherrn von Thugut*, I, 28 septembre, 11 octobre, 29 novembre 1795.

V.

Si les États n'avaient été représentés que par un petit nombre d'exilés, fuyant de ville en ville et dépourvus de tout crédit, comme Thugut les dépeignait à son souverain, leurs efforts eussent été condamnés à l'avance à demeurer stériles. En vain, ils auraient multiplié les démarches, stimulé le zèle des ministres anglais, enflammé l'imagination de la Princesse d'Orange, ranimé la sympathie de la Prusse, promis le concours financier et les soulèvements armés de leurs compatriotes. Ni les puissances étrangères, exigeant des garanties au sujet des affirmations des États, ni les Belges eux-mêmes, rendus défiants par le malheur, n'auraient écouté ces chefs destitués à la fois de l'autorité morale et des moyens de se faire obéir.

Ces considérations n'avaient pas échappé aux patriotes. Déjà le gouvernement impérial s'était appliqué à affaiblir les États en s'opposant au recrutement des volontaires provinciaux. Tout en rendant plus difficile la mise en pratique des projets conçus sous le régime autrichien, l'émigration mettrait en pleine lumière l'utilité et même la nécessité des plans qui tendaient à armer les citoyens pour la défense de leurs libertés et de leurs biens. Il fallait, à peine de déchéance, que les États continuassent à avoir en mains le cadre, et peut-être même le personnel d'amis dévoués qui, en cas d'intervention étrangère, formerait le noyau d'une armée nationale. Il fallait que ces troupes pussent aider à expulser les garnisons françaises et prendre possession du pays à l'exclusion de toute autre force armée. Une action générale de la part des adhérents, aisés à recruter parmi les anciens partisans de la révolution brabançonne, ne devrait avoir lieu qu'au cas où un puissant secours étranger viendrait à se produire,

En attendant l'événement heureux qui donnerait le signal de l'affranchissement, les patriotes s'agiteraient, remueraient l'opinion, et prépareraient ainsi par une action incessante une intervention effective. Tel fut le plan arrêté de concert entre les émigrés et leurs amis demeurés au pays. Sans en pouvoir citer le texte ou la date, on peut en affirmer l'existence, en se basant sur les faits qui le révèlent clairement et sur les déclarations que firent à différentes reprises, durant une époque postérieure, les chefs du mouvement national (1).

L'exécution de ces desseins serait assurément malaisée. Ils suppo-

(1) Ce fait sera attesté par divers documents concernant la résistance et les plans des Belges en 1799-1800.

saient un personnel discipliné et dévoué, doué à la fois de la forte conviction qui soutient les courages, et de l'abnégation qui les tempère. Il faudrait recruter et entretenir des soldats et en même temps les retenir jusqu'au moment opportun. A cette armée secrète et disséminée, il faudrait des chefs, occultes aussi — car tout personnage un peu connu serait trop surveillé pour espérer la liberté de ses mouvements. — Il faudrait des armes dissimulées. Il faudrait enfin des ressources matérielles.

Toutes ces difficultés allaient se rencontrer successivement et se multiplier sous les pas des patriotes. On verra dans quelle mesure la plupart purent être surmontées, et comment d'autres, tenant surtout à la discipline, ne purent être entièrement vaincues.

Ce n'étaient pas seulement les régiments autrichiens que les troupes de la Convention avaient eu à combattre pour prendre possession du sol belge. En Flandre, en Hainaut, en Luxembourg surtout, les habitants s'étaient organisés pour défendre le sol natal, et l'on a dit au prix de quels efforts de la part des États, et de quelles résistances de la part du gouvernement impérial cette intervention des principaux intéressés avait réussi à se produire au cours des campagnes de 1793 et de 1794.

En West-Flandre, la conquête complète du pays par l'armée du Nord et l'absence de défenses naturelles mirent promptement fin à toute résistance à main armée, et les derniers volontaires nationaux mirent bas les armes quand capitula Nieuport, où ils étaient enfermés. Pendant longtemps encore, les souvenirs de ces temps héroïques devaient demeurer dans la population ; les plus vaillants des volontaires se feraient gloire des luttes soutenues contre l'envahisseur; leur renommée demeurait telle qu'après la réunion de la Belgique à la France, l'autorité supérieure se reconnaîtrait impuissante à trouver des agents municipaux dans beaucoup de villages, à cause de la participation de tous les habitants aux combats contre la France.

Plus on s'éloignait de la frontière maritime, où les conquérants avaient pénétré en une masse formidable qu'aucun obstacle naturel ne permettait d'arrêter, plus allait se caractériser la résistance. Vers l'Est, en effet, l'envahisseur rencontrait les difficultés du sol, et avec elles l'éloignement des villages, l'impossibilité de ravitailler des corps d'armée nombreux ou même de les faire mouvoir commodément. Ainsi, les volontaires du pays de Chimay, protégés par des bois impénétrables et par les accidents d'une région montagneuse, résistèrent jusqu'au milieu du mois d'août 1794, et ne cédèrent que devant un corps français de 8,000 hommes envoyé avec ordre de les exterminer. Ainsi surtout en fut-il de la province de Luxembourg, où l'esprit pa-

triotique soutenu par la fidèle garnison commandée par Bender et aidée par tous les obstacles qu'offrait une contrée abrupte, devait accomplir des merveilles.

Depuis la fin de 1794, dans l'énorme espace séparant le Rhin de l'Océan, deux forteresses seulement portaient encore les couleurs impériales : c'étaient Mayence et Luxembourg. Cette dernière, sorte de boulevard avancé établi désormais en plein pays ennemi, n'était qu'une petite cité de 8,600 habitants, défendue par une garnison de 11,377 hommes, et confiée à un vieillard de 82 ans. Mais chez Bender l'âge n'avait affaibli ni les facultés de l'âme, ni la vigueur corporelle (1). Aidé par une population dont il ne put assez louer la fidélité absolue, et s'aidant des ressources prodigieuses que la nature et l'art des ingénieurs avaient mises à la disposition de la défense, il opposa aux 25,500 hommes et bientôt aux 39,000 hommes de l'armée de siège une résistance insurmontable. Il avait promis de ne point capituler, étant certain d'être secouru, et tout l'hiver se passa sans que les promesses d'assistance fussent réalisées.

En vain rappela-t-il à plusieurs reprises à Clerfayt, au duc de Saxe-Teschen, à l'empereur lui-même, l'exiguité de ses ressources en vivres et en munitions. On lui répondit d'abord de tenir jusqu'au printemps; puis, quand la paix de Bâle vint détourner l'attention du Cabinet de Vienne, on lui prescrivit de capituler lorsque toute résistance deviendrait impossible, et de sauvegarder seulement l'honneur de l'armée. Le 30 mai 1795, après six mois d'un blocus étroit, marqué par de nombreuses escarmouches, le conseil de guerre reconnaissait la nécessité de cesser la résistance, faute de vivres, et décidait, malgré l'opposition des volontaires luxembourgeois, de rendre la ville. En vertu d'une capitulation signée le 7 juin, Bender et ses régiments évacuèrent, entre le 10 et le 12 juin, les remparts illustrés par leur tenacité et dignes assurément d'un sort plus heureux (2).

A cette fière défense, les habitants avaient collaboré. Un corps de volontaires luxembourgeois joint à la garnison avait contribué énergiquement à la résistance, au point que ses chefs furent poursuivis par les Français après la reddition de la place. Le plat pays s'était associé tout entier à la population de la cité et avait contribué dans la mesure de ses moyens à faciliter et à prolonger sa défense.

(1) « Le bombardement ne lui fera pas rendre la place un jour plus tôt » écrivait le général Hatry, commandant l'armée de siège, le 6 Prairial an IV, (carton 83, correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique).

(1) A. Lefort. *Histoire du département des forêts*. I. pp. 20 et suiv., 57 et suiv. — *Ons Hemecht*, 1897, pp. 199 et suiv., 666 et suiv. — Zelle et Knaffe. *Die blockade der Festung Luxemburg. Publications de la section historique de l'Institut royal Grand-Ducal de Luxembourg*. Vol. XLII.

Pendant longtemps, on conserverait le souvenir des villageois et des citadins qui, étroitement unis par l'esprit patriotique, entretinrent à travers les lignes françaises les relations entre la garnison d'une part et le restant du pays et les armées autrichiennes d'autre part. Une organisation ingénieuse de relais, une connaissance approfondie des rochers, des ravins et des bois, permettaient aux émissaires de traverser les postes français en rampant, parfois sur des distances considérables, puis de gagner Arlon, Bastogne, Neufchâteau ou Wiltz ; de là on se dirigeait vers le Rhin, en s'aidant de la nuit et d'abris sûrs où se trouvaient des guides et des secours ; puis enfin on passait le grand fleuve, et on atteignait le territoire allemand. Mais au prix de quels dangers ! Jusqu'au dernier moment, une mort cruelle guettait l'audacieux voyageur exposé aux balles des sentinelles et des gendarmes français. Parfois, pour éviter ceux-ci, il devait traverser le Rhin à cheval sur une poutre en pleine nuit.

Tel avait été le cas pour l'avocat Leurs, de Luxembourg, qui fit plusieurs fois le périlleux voyage pour porter à l'empereur des dépêches de Bender et les supplications des bourgeois, et qui fut récompensé par l'octroi d'un titre de noblesse et d'une pension (1). On citait avec orgueil à côté de Leurs, les chefs des volontaires comme le baron de Boland, Lengers, Léonard, de Feller, de Gerden, ou encore de modestes cultivateurs qui en six mois de temps avaient fait environ vingt-cinq voyages entre Luxembourg et leur village natal pour porter des dépêches ou des ordres (2).

C'est qu'à côté de l'appui moral donné à la forteresse existait un puissant soutien matériel, qui constituait un témoignage important de l'esprit national et un indice précieux pour les luttes de l'avenir. Tandis que 270 volontaires environ s'enfermaient dans la ville et que les villageois des environs immédiats de Luxembourg faisaient le coup feu avec la garnison contre les assiégeants, le reste de la province ne demeurait pas indifférent au sort de la capitale du duché. Les volontaires locaux avaient, il est vrai, refusé de s'enrégimenter sous les ordres d'un chef unique, qui les eût éloignés de leurs foyers, et vraisemblablement les eût enfermés également dans la ville assiégée. Mais nul d'entre-eux ne songeait à déposer la carabine qu'il avait décrochée et à baisser la tête pour toujours devant l'envahisseur.

Dès que fut démontrée la nécessité d'une défense énergique et géné-

(1) Zelle et Knaff. Ouvr. cité, 22 novembre 1794, 14 mars et 26 avril 1795. Von Vivenot. *Herzog Albrecht von Sachsen Teschen als Reichsfaeldmarschall*, II, pp. 573-575. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne. Liasse 951 et registre 80. Von Vivenot, *Thugut, Clerfayt und Wurmser*, pp. 95 et 109.

(2) W. Zorn. *Der Luxemburger Kloppelkrieg*, p. 96.

rale contre un ennemi impitoyable, dès que les habitants des campagnes, paysans, hommes de loi, prêtres, seigneurs, se sentirent livrés à leurs propres forces et appelés à décider de leur sort, ils n'hésitèrent point. Les derniers jours de l'automne de 1794 virent renaître les associations paysannes ou ligues de défense destinées en tout premier lieu à prémunir les villages contre les pillards français et bientôt organisées en petites armées de district, communiquant avec Bender, inquiétant l'armée de siège, coupant ses communications et se préparant par des luttes quotidiennes, à jouer un rôle important. Au jour prochain où Clerfayt et le duc de Saxe-Teschen viendraient au secours de l'inébranlable Bender, les contingents locaux se soulèveraient et joindraient leurs efforts à ceux de l'armée impériale, de façon à lutter pour la patrie entière après avoir combattu pour la défense de leurs foyers.

Aux effroyables pillages du printemps de 1794 avaient succédé en automne 1794 des scènes aussi affreuses. Un corps de 16,000 français, poursuivant vers le Rhin les généraux autrichiens traversa en septembre et octobre tout le territoire du duché en semant la terreur sur son passage. En novembre, l'armée de siège vint s'établir autour de Luxembourg en portant des postes avancés vers Trèves, Bastogne et Arlon. Ce fut l'occasion de nouvelles atrocités perpétrées dans les villages laissés sans défense : en onze jours sept villages étaient brûlés (1), le vol et le massacre désolaient tout le pays dans un rayon de cinq lieues autour de la capitale, et aux auteurs de tant de maux, le peuple atterré décernait le surnom avilissant et non encore oublié aujourd'hui de « l'armée des pillards », « Raubarmee ». Le trait suivant, emprunté aux exploits de ces bandits, suffirait à justifier une aussi sévère appellation. Dans le village de Feulen, ils avaient massacré tous les vieillards qui n'avaient pu fuir, et qui demandaient en vain grâce pour leurs cheveux blancs : les hommes valides qui avaient été surpris avaient été torturés pour leur extorquer leurs richesses, puis cruellement mis à mort : l'un d'entre eux avait été entaillé à coups de sabre, et dans ses atroces blessures, les soldats avaient introduit des cartouches qu'ils firent éclater quand ils consentirent à mettre enfin un terme au supplice de leur victime (2).

Contre de pareils excès, tout était de bonne guerre. La résistance individuelle se produisit en premier lieu, et pendant longtemps le

(1) Le général français Ambert devait avouer plus tard que deux de ces villages avaient été brûlés sans nécessité. Rapport de l'an III. Lefort. *Histoire du département des forêts*, I, p. 329.

(2) J. Engling. *Geschichte des zogenannte Kloppelkrieg*, p. 12. — W. Zorn. *Der Luxemburger Kloppelkrieg*.

peuple se transmit comme une sorte de légende patriotique, les récits des hauts-faits de ses plus hardis chasseurs ou bergers, ou même de modestes villageoises qui s'étaient défendues contre les soldats français et avaient réussi à en mettre à mort. Tel le berger de Dauvelshausen en avait tué sept, disait-on ; trois chasseurs avaient abattu vingt-cinq fantassins à Hagen ; un chasseur de Gosdorf se vantait d'avoir couché dans la poussière vingt-deux pillards en peu de jours (1).

Au moment où le cercle de fer formé autour de Luxembourg fut définitivement achevé, les malheureux habitants des campagnes sentirent qu'une action commune s'imposait. Ils reformèrent entre eux des milices communales analogues à celles que le midi du Luxembourg avaient organisées avant la conquête. De là, au cours du mois de novembre d'innombrables petits combats où parfois même les villageois employaient de l'artillerie, et qui formaient comme le siége de l'armée assiégeante. De là surtout, à l'instant où le blocus fut complet, l'extension de la révolte des campagnes, en ce sens que de simple résistance elle devint une insurrection combinée.

Des hommes d'élite avaient compris la nécessité inéluctable d'une organisation générale, englobant toutes les milices locales, et se mettant d'accord avec l'armée de Bender. Le centre de cette armée était fixé à Heiderscheid, non loin d'Esch sur la Sûre. A la tête du mouvement se trouvait Richard, bailli d'Esch, assisté des chefs des localités voisines, telles que Arsdorf, Martelange, Strainchamp, Wiltz, Bourscheid, Feulen et Vianden. Sous l'impulsion de l'ancien chef des volontaires de Differdange, Vesque, qui avait repris ses projets formés par les Etats en avril et mai 1794, un plan complet avait été élaboré le 8 novembre et accepté.

Tandis que Vesque s'enfermait avec ses hommes dans Luxembourg investi, Richard ralliait sous son commandement les contingents des villages. L'un de ses lieutenants, Klein, alors jeune étudiant en théologie, a laissé le récit pittoresque de l'enrôlement de ses compatriotes dans l'armée locale. Le 6 décembre 1794, les villageois d'Arsdorf, petit village situé près de la Sûre, entre Martelange et Esch, s'étaient assemblés sous un vieux tilleul pour délibérer sur les moyens de défendre leur communauté contre les détachements français. Tandis qu'ils causaient, un cavalier arriva et fit résonner une trompette en signe de ralliement.

On s'empressa autour du nouveau venu qui, se disant envoyé par le commandant en chef de l'armée des Croisés, adressa à tous un vigoureux appel pour les engager à marcher d'accord avec les patriotes du

(1) Engling, Ouvr. cité, pp. 12. 38, 39.

pays, et promit des armes, des munitions, et une solde. Le messager disparut bientôt, continuant sa course vers d'autres villages, et, en peu d'heures, les campagnards d'Arsdorf décidèrent de suivre le conseil donné. Ils partirent le 7, au nombre de 60, après avoir élu comme capitaine le jeune Klein. A Gros Bous, le 10 décembre, la petite troupe se réunit aux volontaires des paroisses voisines, formant ensemble 2,000 hommes dirigés par Richard. C'était, désormais, une armée qui était réunie et elle entrait en campagne.

Les opérations de Richard ne furent pas de longue durée. Une couple de coups de main aboutirent à faire prisonniers des commissaires français opérant des razzias dans des villages éloignés. Les bandes villageoises se partagèrent alors la défense des vallées menant de l'Alzette vers les plateaux du Nord : en barrant les chemins, on empêchait tout pillage de l'armée française campée autour de Luxembourg et cherchant à utiliser les routes naturelles. Après avoir tenu bon pendant trois ou quatre jours, les paysans furent attaqués, le 12 décembre, par une colonne française composée de 700 fantassins, de 100 cavaliers et de plusieurs pièces de canon. Ces forces, habilement disposées et conduites de manière à diviser l'armée de Richard, l'enfoncèrent après plusieurs jours de lutte. Le 18 décembre, les paysans étaient vaincus et réduits à fuir : leurs villages étaient pillés par les soldats, cherchant à venger des camarades tués par les insurgés, et les chefs des patriotes étaient réduits à se cacher dans des grottes ignorées ou à se livrer aux Français, comme le fit Richard, pour obtenir la grâce des vaincus.

Tandis que la fortune décourageait ainsi les amis de Vesque sur les bords de la Sûre, les plateaux plus éloignés et plus élevés, situés vers le Nord du duché, assistaient à des scènes moins dramatiques mais plus fécondes en conséquence que celles que nous venons d'analyser. Là-bas, où une grande distance séparait les villageois insurgés de l'armée française, celle-ci ne pouvait opérer que difficilement et temporairement. Les soulèvements organisés par Vesque avaient abouti, sous la direction de Eyschen, de Baschleiden, à une organisation permanente fédérant les hommes valides de tous les villages, et entourant les mouvements des colonnes françaises d'une armée d'invisibles « guérillas ». Profitant des terribles leçons reçues par les compagnons de Richard, les hommes du Nord évitaient les engagements en masse, se dispersaient devant les détachements français, mais se reformaient derrière eux pour les harceler sans cesse, pour surprendre les traînards, et pour enlever les vivres.

Plus de quinze villages appartenaient à cette association qui avait ses assemblées secrètes, ses chefs, et son commandant général. Les

chroniqueurs ont conservé les noms des localités affiliées à cette ligue patriotique et des habitants courageux qui consentirent à prendre la tête du mouvement. Nobles et seigneurs, hommes de loi, curés, se rencontraient dans la même pensée héroïque. On citait à côté d'Eyschen le notaire Reuter, les du Prel, de Breidenbach, de Custine, de Rousseau, de Tornaco, de Soleure, de Monterey, tous châtelains du pays et tous coopérateurs dans l'œuvre de défense nationale (1). Vers Arlon et Neufchâteau, dans le vaste territoire de forêts qui s'étendait depuis Virton jusqu'à Bastogne, une entente analogue régnait entre les habitants. Une colonne française fut dirigée également contre ces patriotes à la fin de décembre ; cédant en apparence devant la force, ils se dispersèrent après un premier engagement, tout en maintenant leurs cadres et leurs projets. Le centre du mouvement national, de ce côté était à Malepierre, entre Virton et Neufchâteau (2).

La vigoureuse répression de décembre sembla dompter momentanément les résistances locales. Le feu couvait cependant sous la cendre, et le plus léger signal pouvait ranimer la flamme mal éteinte. Désireux de préparer les voies à l'armée de secours, Vesque et un sous-officier de la garnison de Luxembourg sortirent de la forteresse, le 12 février 1795, pour gagner le Nord du duché. Ce fut à Wiltz qu'ils s'établirent. Ils visitèrent ou firent visiter par des affidés les principaux chefs des villages et préparèrent avec ceux-ci l'exécution d'un plan de soulèvement. Ils se proposaient de lever environ 36,000 hommes, dont 10,000 dans les cantons wallons et 26,000 dans les cantons allemands du duché. On rassemblerait ces volontaires dans cinq localités convenues. A l'aide de ces volontaires, on formerait des corps assez nombreux pour masquer les garnisons françaises de Trèves, Thionville, Longwy et Arlon, et le surplus, tendant la main à l'armée impériale venant du Rhin, irait attaquer l'armée de siège. Les affiliés s'engageaient à fournir également les subsistances et les fourrages nécessaires à l'armée allemande (3).

Après avoir fait accepter ces projets par les villageois et promis l'arrivée prochaine des auxiliaires autrichiens, Vesque et son compagnon rentrèrent à Luxembourg, où ils remirent à Bender un mémoire détaillé sur leurs opérations (14 mars). Dans la nuit, le courageux

(1) Zorn, ouvrage cité, pp. 112 à 115.

(2) A. Reniers. *Luxemburg unter der franzosischen Republick.* Etude de M. Dumont, *Annales de la Société d'archéologie*, 1849, t. I, p. 378.

(3) Plan de février ou mars 1795. (Liasse 1001. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne). Zelle et Knaff, ouvr. cité, p. 131. Rapport de Houry, daté de Bourcy, le 11 ventôse. an III. (Carton I, correspondance de l'agent national près l'administration centrale de la Belgique).

Leurs partit pour le Rhin, afin d'en rapporter des assurances officielles sur le secours promis. On sait que ce périlleux voyage, poussé jusqu'à Vienne, fut rendu inefficace par suite de la paix de Bâle, et par suite de la décision prise à Vienne d'abandonner Luxembourg. Le 26 avril, Leurs rapportait à Bender ces tristes nouvelles, qui empêchaient de donner suite à tout projet de soulèvement. Vesque, qui les ignorait au début insista en vain auprès du général en chef pour qu'on lui permit de lancer à ses affiliés le signal des hostilités générales à ouvrir. Bender refusa et on ne peut aujourd'hui que féliciter le vieux général d'une décision, dont bientôt apparut la sagesse. La capitulation de la forteresse, décidée le 30 mai, mit fin provisoirement à tous ces efforts.

Il était temps que la vérité entière fut connue, parce que, cédant aux premières instigations de Vesque, et anticipant même sur ces instructions, les confédérés avaient, en mars 1795, repris la campagne. Les autorités françaises avaient dû envoyer de nouveau des troupes vers Wiltz, au nord du duché vers Neufchâteau, à l'ouest ; des arrestations et des mesures de police vigoureuses exécutées à Wiltz, à Neufchâteau, à Assenois, à Habay, à Virton, avaient révélé toute l'inquiétude des conquérants, informés des démarches de Vesque (1). Mais si ce dernier et ses amis des campagnes devaient momentanément remettre au fourreau des armes trop tôt sorties, la pensée qui les avait unis demeurait vivante, et ils se tenaient prêts pour les nouveaux sacrifices que la patrie réclamerait. Ce fut ce que l'indomptable Vesque s'empressa de venir affirmer à l'empereur François, en sortant de Luxembourg devenu français. Le 23 juillet 1795 l'organisateur des troupes villageoises remettait au chef de l'empire un mémoire affirmant la fidélité de ses compatriotes et leur volonté arrêtée de se soulever à l'approche des soldats impériaux. Suprême protestation qui dans la bouche de sujets abandonnés par leur souverain traditionnel avait quelque chose de profondément émouvant (2) !

Si nous nous sommes étendu sur les événements dont la province de Luxembourg était le théâtre, c'est qu'ils attestent la vigueur du sentiment national de nos compatriotes. Nous voulions rappeler ces traits, parce que, mis en rapport avec la conduite du restant du pays, ils aident à comprendre des faits qui, sans ce préliminaire, demeureraient peu intelligibles. Le centre de la Belgique, privé de toute communication officielle avec les coalisés, occupé par de nombreuses

(1) Arrêté de l'arrondissement de Saint-Hubert. du 28 Ventôse an III. (Carton 351, administration centrale de la Belgique.) LEFORT, *Histoire du département des forêts*, pp. 39, 51, 309. Correspondance des représentants du peuple, 30 Ventôse et 16 Germinal an III. (Registre 2631s. Cartulaires et manuscrits.)

(2) Liasse 1001. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.

garnisons étrangères, et destitué des ressources qu'offraient les Ardennes pour une guerre défensive, ne pouvait songer à un soulèvement immédiat. Les insurgés eussent été écrasés entre les garnisons des villes françaises, l'armée du Nord occupant la Hollande avec au moins 25,000 hommes, l'armée de Sambre et Meuse occupant la ligne du Rhin avec 150,000 hommes, et les 39,000 hommes assiégeant Luxembourg. Il fallait entretenir l'espoir patriotique des habitants, mais se garder de compromettre dans d'inutiles entreprises les chefs et les soldats de la cause de l'indépendance. Le drapeau national, ou pour mieux dire le drapeau impérial abritant le programme des Etats, serait conservé comme un symbole, autour duquel on rallierait toutes les bonnes volontés, tandis qu'une milice prête à agir serait recrutée parmi les citoyens les plus décidés. Le feu sacré serait entretenu avec un soin pieux, mais on se garderait de tout éclat, jusqu'au moment où les circonstances permettraient de déchainer l'insurrection pour renverser l'édifice de la puissance française.

Ni les chefs, ni les armes, ni les ressources, ne firent défaut aux partisans de l'indépendance. La direction venait des Etats émigrés ou rentrés, et de leurs principaux subordonnés, demeurés en Flandre et en Campine (1). Les rentrées successives des émigrés en 1795 procurèrent des chefs nouveaux qui devaient donner à la politique intérieure une direction active. Parmi les artisans de l'œuvre patriotique on peut citer à Bruxelles les principaux membres du conseil de Brabant, tels que Evenepoel, Van Doorslaer, peut-être même le chancelier de Brabant, de Limpens, qui avait, comme eux, refuser d'émigrer. Ajoutons à ces noms ceux des organisateurs de la révolution de 1790 ; le chanoine Van Eupen, le chevalier de Roode, et l'échevin Le Grelle (2) à Anvers; les amis de Raepsaet, dispersés autour d'Audenaerde; en Campine, les chefs du mouvement de 1790, inspirés par l'abbé de Tongerloo; enfin, dans le Brabant wallon les prélats des grandes abbayes de Villers et de Gembloux, et leurs clients tels que Constant, notaire à Rouxmiroir. Au printemps et durant l'été de 1795, divers membres des Etats, revenus d'émigrations vinrent reprendre dans leurs foyers le combat pour l'indépendance entamé durant

(1) On lit, dans un rapport adressé au gouvernement anglais par son agent Gordon, le 22 mars 1800, que les membres des États entretenaient en Flandre et dans la Campine une sorte d'organisation politique préparant un soulèvement et que cet état de choses durait depuis plusieurs années.

(2) Le 9 août 1794, les Représentants du peuple, constatant à Anvers l'existence d'un rassemblement aristocratique destiné à combattre la république, firent arrêter les personnages dont nous parlons, et les firent emmener en France, où ils restèrent en prison jusqu'au 22 mars 1795 (administration centrale de la Belgique, carton 397).

l'exil, tels, les comtes de Nassau et de Limminghe, le comte Roose de Baisy, le baron d'Hooghvorst et avec eux l'actif Nuewens, agent du comte de Mérode.

Les moyens furent aisés à trouver. Au temps de la révolution brabançonne, de grandes distributions de fusils avaient été organisées par les Etats et des commandes importantes étaient encore en cours d'exécution au moment de la chute de la république belge. Les saisies faites par le gouvernement autrichien n'avaient pu mettre sous sa main la totalité des armes distribuées, ni surtout les dépôts créés à l'étranger, en Hollande et en Prusse (1). La confiscation générale ordonnée par les conventionnels à leur entrée dans le pays en 1794 n'avait pas non plus abouti à un désarmement complet. En beaucoup d'endroits, et surtout dans les régions un peu éloignées, les villageois avaient caché leurs armes pour les reprendre après que les premiers mois de la conquête seraient écoulés (2). La poudre serait achetée ou soustraite aux magasins de l'armée républicaine. L'argent ne faisait pas défaut non plus. De nombreux patriotes feraient des sacrifices pour contribuer à l'affranchissement de la patrie. Les riches abbayes interviendraient également, et la politique française faciliterait leurs avances. Car en accablant les abbayes de contributions, on les obligeait à réaliser leurs biens-fonds, et ces ventes forcées, dont le produit ne pouvait être contrôlé ou serait aisément dissimulé avec la connivence des acquéreurs, mettraient les vendeurs en état d'alimenter la caisse patriotique à l'insu des conquérants.

Restait à trouver les hommes, à les enrôler, à les préparer pour l'action sous la direction d'un chef militaire. Du choix de ce dernier dépendrait le succès de l'entreprise. L'homme habile à la mission si délicate qu'il s'agissait de remplir, apparut au printemps de 1795, sous les traits d'un personnage demeuré depuis légendaire, Jacqmin, dit de Loupoigne.

Divers indices avaient révélé non seulement le mécontentement des Belges mais leur ferme volonté de voir cesser la domination de la Convention. Ce n'était pas encore le signal d'une révolte, mais c'était le grondement précurseur d'un soulèvement populaire. Et ces signes

(1) La preuve de l'existence de ces dépôts apparut en 1792 et en 1795, par des tentatives réitérées faites auprès des autorités françaises par des spéculateurs, comme Beaumarchais, Tort de la Sonde, et d'autres, pour leur livrer des marchés énormes de fusils disponibles en Hollande et provenant des patriotes belges.

(2) Sur les armes cachées en Belgique en 1794, voir G. Lamotte, *Étude historique sur le comté de Rochefort*, p. 469. Lettre de B. de Pelser, au baron de Thugut, du 24 décembre 1794, citée plus haut. Souvenirs manuscrits sur Borsbeke (Flandre orientale), par le bisaïeul de M. Tibbaut, membre de la Chambre des Représentants.

révélateurs du sentiment national était d'autant plus frappants qu'ils étaient au début, entièrement spontanés, si même pas en contradiction avec les instructions des Etats, décidés à s'opposer à une insurrection inutile (1).

Dès le début de la conquête, et durant toute l'année 1795, les affiches, les bruits de retour prochain des Autrichiens et de l'apparition des Anglais le long de la côte, furent autant de circonstances qui entretenaient les émotions populaires en attestant les sympathies de la nation pour le régime déchu.

Ce fut à Tournai qu'apparurent les premiers symptômes de l'aversion générale à l'égard des envahisseurs. Des affiches répandues la veille de la fête de la Toussaint 1794, appelaient le peuple aux armes. Elles n'eurent d'autre effet immédiat que d'entraîner l'injuste supplice de deux religieux augustins, Gobiert et Le Mercier, accusés d'avoir au même moment tenu des propos séditieux.

Peu après, des imprimés semés en grand nombre dans la ville d'Audenaerde appelèrent à l'insurrection le peuple de Bruxelles, de Gand, et de Bruges. Et ce fut sans doute à ces écrits que l'on dut attribuer une agression violente dirigée contre les troupes françaises, vers le 15 novembre 1794 : une colonne républicaine envoyée de Tournai à Audenaerde fut attaquée à mi-route à coups de feu par les villageois, et elle ne put se faire jour qu'après avoir livré combat. A Louvain, des écrits contre-révolutionnaires circulaient à la fin de novembre, et les autorités fouillaient en vain, pour s'en saisir, l'imprimerie du patriote Corbeels. Non loin de là, aux environs de Jodoigne, les paysans se rassemblaient dans le bois de Melin, sous la direction d'un garde du chancelier de Limpens; ils annonçaient que les Autrichiens reviendraient dans peu de jours, qu'il fallait s'unir contre les Français, et que chacun devait préparer son fusil (2).

Le bruit de la prochaine arrivée des armées impériales apparaît d'ailleurs à chaque instant dans les conversations populaires, et il est épié avec une sorte de terreur par les agents de la Convention, empressés à le réprimer. On l'entend tout à la fois à Alost, en août 1794; à Waesmunster et à Tournai, en novembre, à Tirlemont, à Jodoigne, à Alost, à Audenaerde, en décembre; à Bruxelles en janvier 1795 et de nouveau à Tournai au cours de février 1795. Il coincide avec des récits

(1) Lettre de H. van der Noot, blâmant les projets d'insurrection en Belgique, 18 et 30 décembre 1794. (Correspondance de H. van der Noot, Cartulaires et manuscrits.)

(2) Lettres du général de Paux, commandant de Tournai, du 31 octobre 1794 et du 27 brumaire an III (Archives communales de Tournai). — Administration centrale de la Belgique. Cartons 141, 366, 480, 522*bis*.)

de défaite des armées françaises, répandus dans tout le pays au point d'alarmer l'administration centrale (14 décembre 1794) (1). Il est d'ailleurs confirmé par un fait que les Jacobins les plus décidés se communiquent avec appréhension : c'est l'apparition de navires de guerre anglais qui ne cessent de s'approcher de la côte de Flandre, qui font mine de débarquer, et qui échangent force coups de canon avec les batteries d'Ostende et des bouches de l'Escaut. Jusque bien loin dans les terres retentissent ces détonations qui apportent aux masses l'espoir de la délivrance, et aux oppresseurs la crainte de voir finir leur règne éphémère (28 décembre 1794) (2).

En présence de ces dispositions des esprits, les États ne pouvaient hésiter. Il fallait diriger l'esprit public qui s'affirmait ; il fallait prendre en main la cause nationale, afin de coordonner les effort et de les discipliner. Ces considérations s'imposèrent aux patriotes au moment où précisément le gouvernement de Vienne, achevant de supprimer les liens séculaires qui l'unissaient aux Belges, annonçait implicitement qu'il ne rentrerait dans les Pays-Bas qu'en conquérant et en maître, c'est-à-dire en foulant aux pieds les constitutions nationales. A cet instant apparut le chef souhaité pour l'entreprise des États. Comme ce personnage étrange sera souvent mêlé à notre récit, nous devons nous arrêter un instant pour le faire connaître au lecteur.

Charles-François Jacqmin, âgé alors de 34 ans, appartenait à une famille modeste, répandue dans le Brabant wallon, notamment à Braine-l'Alleud et à Nivelles (3). C'était un bel homme, dont la tête puissante un peu enfoncée dans les épaules, attirait l'attention et dont les yeux bleus commandaient la sympathie. Il avait éprouvé des revers dans un commerce de vins établi à Bruxelles, puis des malheurs conjugaux avaient brisé son foyer.

Ces malheurs l'avaient conduit à offrir ses services au gouvernement autrichien dans des circonstances que les patriotes auraient de la peine à oublier : il avait accepté de remplacer en 1789 un employé des États de Brabant, lorsque le gouvernement avait illégalement cassé ceux-ci et révoqué leurs subordonnés. En 1793, toujours en proie aux mêmes disgrâces de fortune, quoique remarié et père de famille, il était devenu recruteur au service de l'armée impériale,

(1) Cartons 369 et 375, administration centrale de la Belgique.

(2) Journal manuscrit de Rybens, de Nieuport (Beschrijving van Nieuport) 12 novembre 1794.

Lettre de Meyer de Gand, 9 Nivôse an III, (carton 114 correspondance de Bouteville.)

(3) Un des membres de la famille Jacqmin fut fusillé par les Français en 1794. C'était un horloger de Nivelles, auquel on reprochait d'avoir détenu de faux assignats.

avec le grade de cadet au régiment de Laudon-Verd : il avait suivi la retraite des corps autrichiens jusqu'à Dusseldorf, où il avait été finalement fait prisonnier par les Français, le 5 ou 6 octobre 1794. Interné à Charleville, sur sa parole d'honneur, il s'était évadé et était rentré en Belgique au commencement de 1795.

Ce fut alors que les agents des États le rencontrèrent et s'entendirent avec lui. On ignore les détails de l'arrangement qui intervint, et qui vraisemblablement fut réglé par l'intermédiaire de Dom de Chentinne, procureur de l'abbaye de Villers, dans le voisinage de laquelle Jacqmin comptait de proches parents, attachés au service du monastère. Ce qui est hors de doute, c'est l'accord qui s'établit entre les représentants des États, d'une part, et l'ancien recruteur autrichien d'autre part, pour lever et enrôler une troupe armée destinée à agir quand les circonstances le permettraient (1). Avec une certaine habileté, les organisateurs décidèrent d'agir au nom de l'Empereur, puisque celui-ci n'était pas officiellement déchu de ses droits de souverain ; avec moins de prudence, ils donnèrent au chef de la milice nouvelle le titre trompeur de « général-commandant l'armée de Belgique au nom de l'Empereur ».

Au moment où Vesque et ses compagnons se répandaient dans le Luxembourg pour organiser la résistance, Jacqmin entamait une première campagne, qui devait être de courte durée. Accompagné d'un jeune ouvrier originaire de Louvain, nommé Thielens, qui lui servait d'aide de camp, il parcourait le Brabant et la Flandre. Alost lui servait de centre d'opérations ; de là, il rayonnait, recrutant en secret des adhérents, traitant avec les moines de la célèbre abbaye d'Afflighem, et ayant avec eux des relations mystérieuses et fréquentes. A ses recrues, il annonçait le prochain retour des Autrichiens, et il signalait la nécessité d'être prêt à leur donner aide et assistance. Ces démarches, peu cachées en un pays où les amis des Français étaient rares, arrivèrent aux oreilles du commandant de place d'Alost, qui fit arrêter les deux voyageurs en mars 1795. Ceux-ci comparurent devant le tribunal Révolutionnaire de Bruxelles, qui

(1) *Vie privée et publique de Jacqmin*, par Barafin, p. 16.

Un cousin germain de Jacqmin, nommé Le Cocq, était ardoisier au service de l'abbaye de Villers, et un autre Le Cocq était régisseur des biens de l'abbaye sous l'autorité du procureur Dom de Chentinne.

Par suite d'une coïncidence que Jacqmin exploita sans doute, un de ses homonymes, le général Jacquemin, originaire des frontières du Luxembourg, avait glorieusement servi dans les armées impériales, où il avait acquis l'estime de Joseph II ; sa famille avait obtenu le titre de baron.

Le baron Jacquemin était décédé en 1792, laissant un fils qui était officier au service impérial.

les acquitta, le 12 avril 1795 (1). Cette première aventure devait profiter à l'organisateur de la future armée des États : elle lui enseigna l'art de dissimuler ses efforts qu'il réussit à cacher durant quatre années : ce serait en oubliant finalement cette leçon qu'il succomberait en 1799.

Ceux des fonctionnaires nouveaux qui connaissaient le pays apprécièrent avec exactitude toutes ces manifestations du sentiment populaire. D'après une lettre de l'arrondissement du Hainaut, les affiches émanaient du parti des États ; on les attribuait aux anciens volontaires de la révolution brabançonne, dont on avait saisi à Mons des lettres circulaires convoquant les compagnies pour être prêtes à tout événement. Tout le Hageland, pays dévoué aux États, est en feu, dit l'agent républicain de Tirlemont (14 juin). Les environs de Genappe sont prêts à un soulèvement, et une nouvelle Vendée va éclater, déclare l'agent jacobin Ponlot, de Frasne (25 juin et 5 août). En Flandre hollandaise, on crie « Vive Orange » et on arbore la cocarde des Nassau (25 juin) (3).

En même temps, les autorités apprennent que leurs adversaires secrets se préparent à employer la force des armes En Flandre, on constate des envois de poudre en quantité considérable, et dont l'autorité a peine à retrouver 500 livres chez un destinataire : le surplus est caché à Audenaerde et à Renaix, chez des acquéreurs appartenant au parti réactionnaire. Des inconnus distribuent ces munitions à bas prix, sous le nom de « poudre d'ognons » et répètent qu'elle est destinée à « chasser les Français comme des bêtes fauves » (mars 1795). En Hainaut, des inconnus corrompent des soldats de la garnison de Charleroi, et obtiennent que par des vols incessants ceux-ci dépouillent de poudre et de projectiles les magasins de la garnison (3-5 septembre 1795) (4).

Au printemps de 1795, quand on espérait encore que Luxembourg serait secouru et que la Belgique serait affranchie, la campagne de Jacqmin fut reprise. Le signal en fut donné par d'innombrables placards imprimés répandus dans les villes et les campagnes. En mars et en avril 1795, on en voit apparaître à Mons, à Tournai, à Renaix, à Leuze, à Bruxelles, puis à Malines, Louvain et Hasselt. Non seule-

(1) Jugement du 21 Germinal an III (registre aux jugements du tribunal révolutionnaire établi à Bruxelles) Dossier Jacqmin (carton 357, administration centrale de la Belgique.)

(2) Administration centrale de la Belgique, registre 149, lettre du 14 Prairial an III, et cartons 364, 367.

(3) Ibid., cartons 369, 379, 367, 353.

(4) Ibid., cartons 353, 384, 396, liasse 615. Lettres des représentants du peuple, 25 et 30 Ventôse an III (registre 2631S, cartulaires et manuscrits).

ment on les affiche la nuit, mais on s'obstine à les répandre, en dépit des poursuites exercées par les autorités françaises. On va jusqu'à les glisser sous la porte des jacobins belges, tels que l'avocat Verlooy, comme pour diriger spécialement contre eux les menaces de courroux populaire que contiennent les écrits patriotiques. Le texte de ceux-ci est presque partout identique. Ils appellent la nation belge aux armes, au nom du Lion Belgique, qui commence à grincer des dents, et qui va se lever contre les tyrans français. Ce sont des productions naïves, capables de frapper l'imagination des classes inférieures et dont le style peu soigné rappelle les adresses analogue de 1787 et de 1789. Tout en faisant mention de l'Empereur, les rédacteurs de ces écrits louaient trop la politique des États pour qu'on put mettre en doute leurs sympathies à l'égard de ces derniers (1).

Au mois de juin, les appels à l'insurrection continuèrent; on en vit apparaître au fond des campagnes du Brabant, comme à Lombeek (2 juin) et à Genappe (25 juin) (1).

Quand l'opinion fut suffisamment préparée par les affiches et les circulaires, Jacqmin apparut de nouveau dans les environs de Bruxelles. Il choisit avec un tel bonheur son champ d'action, que six mois s'écoulèrent avant que les autorités républicaines fussent mises au courant de ses desseins. Encore ne le furent-elles que par suite d'un retentissant éclat.

Au Sud-Est de Bruxelles s'étendait la vaste et superbe forêt de Soignes, trois fois grande comme le massif boisé qui, comme une ruine grandiose, en conserve le souvenir au vingtième siècle. Cette

(1) Voici le placard qui circulait à Bruxelles, le 9 mars 1795. « Au nom des chrétiens, aux armes, Belges! Il est temps. Le pain va nous manquer. Enveloppons le tyran français, joignons-nous à l'Empereur. Vive l'Empereur. Au diable les tyrans français, anciens patriotes, à présent royalistes XVII, XVII, XVII ». Le 13 mars, un imprimé de quatre pages était distribué sous le titre de « Réponse du peuple Belgique au citoyen N. Haussmann » On s'y élevait contre ce conventionnel qui avait affirmé que le vœu des Belges pour la réunion était général. Les administrateurs qui ont émis ce vœu sont exécrés, disait-on. Qu'on essaie de retirer les troupes françaises, et l'on jugera! D'ailleurs, voyez les XVII volumes de protestations du peuple belge contre les excès de Joseph II en 1789, et les faits de 1792-1793, si vous voulez apprécier le vrai sentiment du peuple. Celui-ci est ennemi de la France qui veut, par une tyrannie sans exemple, miner la religion et établir la conscription. Le Lion Belgique commence à grincer des dents, il va susciter 40,000 Belges qui se lèveront contre la France (administration centrale de la Belgique, carton 369). A Mons, les placards portaient en mars 1795 : « Au diable les Français. Vivent les Houlans! Ils nous faisaient manger du pain blanc ». En avril et mai, le texte variait : « Venez braves soldats d'Autriche. Venez nous tirez d'embarras! Venez secourir la Belgique. Et vous François, notre père, venez délivrer vos enfants! » (administration centrale de la Belgique, cartons 359, 369).

solitude, défendue par ses taillis et ses ravins contre toute action militaire un peu étendue, bordée de monastères et de hameaux où une clientèle nombreuse restait attachée à ses anciens bienfaiteurs, offrait un refuge tout indiqué à des bandes d'insurgés.

Non seulement la forêt était un abri assuré, mais sous son couvert presque impénétrable les affidés des Etats pourraient entretenir des relations secrètes et fréquentes avec la capitale et avec tout le pays. Les futaies de la forêt touchaient, en effet, du côté de l'Ouest, aux routes du Hainaut, du côté du Midi, au Brabant wallon, du côté de l'Est, aux bois d'Héverlé et de Meerdael, et par ceux-ci à Louvain et au Hageland; au Nord enfin, elles s'arrétaient seulement aux portes de Bruxelles, et se limitaient par la grande chaussée menant de Bruxelles vers Louvain, Liége et l'Allemagne.

Ceux qui l'occuperaient pourraient non seulement se ravitailler aisément, grâce aux habitants des villages voisins, mais surtout en imposer à leur adversaire sur leur nombre, leurs forces et leurs retraites, car ils pouvaient en peu d'heures et sans être découverts, se porter de Bruxelles à Nivelles, Villers ou Wavre, de Hal à Louvain, des bords de la Senne à ceux de la Dyle. Avec la connivence assurée des rares villageois habitant dans les espaces découverts ou défrichés à la périphérie de la forêt, comme à Saint-Job, Boendael, Boitsfort, Auderghem, Eyzer, Waterloo, les rebelles pourraient se procurer des cachettes où les troupes républicaines ne pourraient jamais les poursuivre, à moins qu'un traître n'en vendit le secret. Ce fut en ces lieux, rendus célèbres au début du XVIIIe siècle par un chef de partisans nommé Jacques Pasteur, que vint se fixer à son tour Ch. Jacqmin au milieu de l'année 1795.

Après avoir traversé la forêt de Soignes, la grande route menant de Bruxelles à Charleroi, descendait dans la vallée de la Dyle à Genappe, remontait le côteau en face de ce dernier bourg pour atteindre les Quatre-Bras où elle rencontrait la route de Nivelles à Namur. A peu de distance de la chaussée, dans un pli de terrain formé par la Dyle, en amont de Genappe, se cachait le petit village de Loupoigne, dissimulant dans la verdure le château seigneurial du comte Roose de Baisy, membre des Etats. Le moulin du seigneur et trois fermes étaient occupés par des cultivateurs qui, étant tous parents entre eux, se traitaient de cousins. Au mois de juin 1795, le meunier vit arriver un inconnu de bonne mine, envoyé par le comte Roose, qui priait les tenanciers de bien traiter son protégé. Comme celui-ci avait de l'argent et l'employait à se faire bien voir, il fut non seulement accueilli, mais accepté bientôt comme un fils de la maison. Il devint le « *cousin Charles* », surnom qui devait lui rester en concurrence avec l'appella-

tion plus connue de Charles de Loupoigne. En peu de temps, le nouveau venu, assisté de son parent Lecocq, jeune ardoisier de Villers-la Ville, eut recruté les jeunes gens du village et bon nombre d'habitants des localités voisines telles que Genappe, Houtain, Frasne et Villers. Le dimanche, la petite troupe se réunissait, sous prétexte des fêtes locales appelées ducasses ou kermesses et Jacqmin l'exerçait au maniement des armes (1).

Ce n'était encore qu'une menace peu grave à l'adresse du régime nouveau, et cet embryon de Vendée ne paraissait redoutable que dans ses conséquences bien lointaines. Néanmoins, le crédit de Jacqmin, qui était originaire du pays, l'appui de l'abbaye de Villers, l'aide des membres des Etats, possessionnés dans les environs, comme le comte Roose, le comte de Nassau, le comte de Limminghe, le baron de Peuthy, le baron de Gentinne, donnèrent une telle faveur à l'entreprise qu'elle ne put demeurer entièrement ignorée. Bien avant le coup retentissant auquel aboutirait, à la fin de décembre 1795, la tentative de Jacqmin, elle fut dénoncée aux autorités françaises. On signala à l'administration centrale de Bruxelles les rassemblements séditieux de Villers et d'Houtain, préludes certains d'un soulèvement; on précisa en indiquant qu'à la tête de ces jeunes gens se trouvaient les deux fils Lecocq, de Villers, et que parmi les chefs, on avait remarqué des déserteurs autrichiens. Des dragons envoyés de Genappe pour désarmer les jeunes gens revinrent sans avoir réussi, déclarant n'avoir rencontré nulle part de rassemblement suspect (août 1795) (2).

Une sorte d'intuition, une divination vague, dérivant plutôt de la conscience de leur impopularité que d'une vue exacte de la situation, dictait à ce moment même aux conquérants des mesures de défiance attestant la crainte d'une guerre civile en Belgique. Ces mesures étaient telles qu'elles paraissaient donner aux projets des partisans de l'indépendance une consistance et une importance qu'ils ne devaient posséder que plus tard. Au moment, où nous parlons, en effet, la Convention se préparait à aborder la discussion de l'union de la Belgique à la France (août et septembre 1795). Des raisons majeures poussaient les États à porter tous leurs efforts à Paris et à suspendre en Belgique une action immédiate qui eut été non seulement inutile, mais profondément inopportune, en ce qu'elle eut paru provocation ou défi.

(1) Notes manuscrites de M. le comte de Nicolay, possesseur du château de Loupoigne.

(2) Lettres de V. Ponlot, de Frasne près Genappe, 7 Messidor et 18 Thermidor an III. Procès-verbal de la gendarmerie de Namur du 9 Thermidor an III. Informations tenues par la municipalité de Hollers (Villers) le 3 Fructidor an III. (Cartons 364, 366, administation centrale de la Belgique.)

Malgré ces considérations qui firent suspendre jusqu'à nouvel ordre tout acte d'insurrection, on voyait les autorités françaises se montrer singulièrement inquiètes et prendre soin d'affirmer publiquement, pour ainsi dire, le mouvement du pays entier en faveur de son indépendance Elles font envoyer vers la Flandre 30,000 hommes qui passent à Gand, le 5 juillet 1795, et qui ont pour mission de parer à une descente des Anglais (1). Ceux-ci apparaissent de nouveau le long des côtes, où la présence de leur pavillon répand le bruit du retour prochain des armées autrichiennes (2). Douze de leurs frégates croisent, le 5 août devant Nieuport, et bombardent Ostende à la fin du mois (3).

En septembre, la côte est garnie de fortifications légères, destinées à la protéger contre la descente des troupes britanniques. Enfin, quand la réunion de la Belgique à la France a été officiellement annoncée et que les fêtes officielles ont commencé, les Représentants du peuple forment un camp près d'Anvers, un autre à Tirlemont, et ils concentrent à Bruxelles toutes les troupes dispersées dans les villes voisines. Ils créent ainsi un corps d'armée imposant qu'ils entendent avoir, soit comme garde, soit comme réserve à envoyer sur les points menacés (4).

C'est qu'en effet, tout en renonçant à une intervention effective, les défenseurs de la nationalité belge sont loin d'avoir abdiqué. Les protestations en faveur de l'indépendance éclatent à la manière des rugissements populaires. Non seulement, les conventionnels croient deviner ce sentiment général, mais ils en relèvent des preuves particulièrement significatives (5). Ce sont, à Bruxelles, de nouvelles affiches provoquant à l'insurrection, vers la fin du mois d'août; ce sont à Anvers les circulaires mystérieuses et les menaces du *Lion Belgique*, s'élevant contre l'anéantissement de la patrie et menaçant ceux qui oseraient illuminer pour les fêtes; ce sont enfin, à Bruxelles, au cours d'octobre 1795, d'innombrables affiches appelant les citoyens à une résistance énergique et les incitant à répondre au vote de réunion par une prise d'armes générale, destinée à chasser les Français (6).

Bruits sourds et plus frappants par leur constance que par l'autorité de leurs propagateurs anonymes, appels non déguisés à la résistance ou même à la force, organisation mystérieuse à Genap pe d'un

(1) Claeys. *Mémorial de la ville de Gand.* 5 juillet 1795.
(2) Rybens. *Beschrijving van Nieuport*, 16 et 22 juillet, 5 août 1795.
(3) *Esprits des Gazettes*, 1er septembre 1795.
(4) *Esprit des gazettes*, 4 août, 12 et 19 septembre 1795
(5) *Moniteur réimprimé*, XXV, p. 636.
(6) Administration centrale de la Belgique, 17 et 19 Vendémiaire an IV (registre du 10e bureau).

noyau d'insurgés armés, destinés à trouver des appuis dans d'autres parties du pays, toutes ces démonstrations faisaient suite à celles dont le Luxembourg avait été le théâtre jusqu'en juin 1795 Elles permettaient de dire que loin d'avoir été abandonnée, la cause de l'indépendance était confiée à des mains prêtes à la défendre quand luirait l'espoir de la délivrance.

On n'en était point encore à la lutte ouverte, bien moins encore à la bataille rangée avec drapeau déployé. Mais c'étaient les préparatifs du combat, et en tout cas les assurances d'une défense opiniâtre destinée à conserver au pays, à l'encontre de la conquête étrangère, ses meilleurs éléments de supériorité morale et de prospérité. L'année 1795 ne s'achèverait point sans que l'on fît appel aux bonnes volontés ainsi éveillées et mises en mouvement. Ce sera en dépeignant les débuts d'un régime nouveau, du régime du Directoire, que ces soulèvements à main armée, faisant suite aux initiatives du printemps et de l'été 1795, devront être exposés. Ils formeront un des caractères de la période qui suivra, et ils contribueront à la relier par une chaîne mystérieuse et solide aux événements du passé.

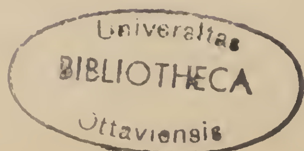


TABLE DES MATIÈRES

